



HAL
open science

Haiti amid globalized exchanges:integration or forced embarkment (1980-2019)

Josué Louis

► **To cite this version:**

Josué Louis. Haiti amid globalized exchanges:integration or forced embarkment (1980-2019). Quantitative Finance [q-fin]. Madison International Institute and Business School, 2023. English. NNT : . tel-04040278

HAL Id: tel-04040278

<https://hal.science/tel-04040278v1>

Submitted on 22 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Madison International Institute and Business School

Thèse

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR

Discipline: Sciences Économiques

Présentée et soutenue publiquement par

LOUIS Josué

Le 16 Janvier 2023

Haïti dans le contexte des échanges commerciaux mondialisés: intégration ou embarquement forcé (1980-2015)

Une mise en perspective des cadres classiques et cepaliens (conceptualisation et validation empirique)

Jury

Monsieur Hammard Bruno	président de MIBS	Directeur
Monsieur Edlin Lucene Mangnan	professeur des universités	président du jury
Monsieur FRANCK Charles	Recteur d'université	Rapporteur
Monsieur Adama DESSEIN	Prof des universités	Rapporteur
Monsieur Todt ROYER	Prof des universités	Rapporteur

Madison International Institute and Business School

Thèse

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR

Discipline: Sciences Économiques

Présentée et soutenue publiquement par

LOUIS Josué

Le 16 Janvier 2023

Haïti dans le contexte des échanges commerciaux mondialisés: intégration ou embarquement forcé (1980-2015)

Une mise en perspective des cadres classiques et cepaliens (conceptualisation et validation empirique)

Jury

Monsieur Hammard Bruno	président de MIBS	Directeur
Monsieur Edlin Lucene Mangnan	professeur des universités	président du jury
Monsieur FRANCK Charles	Recteur d'université	Rapporteur
Monsieur Adama DESSEIN	Prof des universités	Rapporteur
Monsieur Todt ROYER	Prof des universités	Rapporteur

DÉDICACE

Ce travail est rendu possible à partir de nos propres moyens financiers et notre détermination sans failles comme c'est toujours le cas.

L'apport de L'AEH, et de son président Eddy Nicolas Labossière nous a été très précieux.

L'AEH nous a facilité la participation à des séminaires animés tantôt par :

- Des experts, cadres de l'administration publique haïtienne et par la primature haïtienne
- Des institutions internationales comme l'union européenne, le FMI

Les sujets qui y sont abordés ont intéressé de très près notre travail (finances, privatisations etc.). Ils nous ont ouvert des horizons nouveaux. Longue vie à l'AHE. Puisse ce patrimoine national être protégé, encadré, voire revigoré de jour en jour.

REMERCIEMENTS

Il n'est pas de travail de recherche qui puisse se passer de l'apport - soit méthodologique, intellectuel, didactique, documentaire - d'autres chercheurs. Notre travail n'y fait pas exception. L'apport de certaines personnalités dans le cadre de sa réalisation nous a été vital. Nous ne pouvons pas, sous peine de manquements graves aux normes de la bienséance, taire leurs noms. Il s'agit tout d'abord des professeurs Fred Célimène et Michel Herland respectivement directeur et co directeur de notre thèse. Après deux années de savants encadrements, il nous est arrivé d'être privé du service du premier. Le second, le professeur Herland, quoique retraité, nous a heureusement offert ses services par ses corrections qui nous ont été très utiles. Soyez remerciés messieurs les professeurs.

Remerciements également aux professeurs Alain Maurin et notre co directeur, Professeur Alrich Nicolas. Après deux soutenances différées (2019 et 2020) toujours pour le même motif, à savoir problème de disponibilité, il nous a été concédé notre inscription en co direction avec professeur Alrich, qui, pour le même motif (disponibilité), nous a une énième fois couté notre soutenance programmée pour l'année suivante nous forçant par-là à tourner nos regards ailleurs.

Professeur Hamard Bruno, dynamique président de Madison Institute, appelé à la rescousse, nous a sollicité un délai de 3 mois pour analyser notre projet de thèse. Séduit par sa haute teneur, il ne s'est pas fait prier pour nous ouvrir les registres d'inscription de son école doctorale en troisième année en économie moyennant, bien sûr accord de notre ancien directeur obtenu tacitement après d'âpres négociations. Le pari, finalement, est réussi après multiples tour de passepasse infligés à nous par l'université des Antilles.

Merci au Docteur Hamard Bruno. Merci à Madison institute. Ces remerciements croyez émanent du plus profond de notre cœur. Comment, dans ce même ordre d'idées, taire le nom de professeur Nicolas Eddy LABOSSIÈRE ? Soyez remercié, monsieur le professeur.

Remerciement spécial à notre chère mère, Anne Marie LOUIS. La foi qu'elle nous a enseignée et inculquée dès notre naissance nous a boosté, voire ragaillardé, à chaque instant que nous avons failli sombrer ou que le découragement nous guettait.

Résumé

Ce travail adresse le dilemme haïtien lié à son embarquement dans les échanges mondialisés en l'absence de sphères marchandes autonomes ou de bases productives à la faveur des années 1980, plus particulièrement les années 1986. Curieusement, c'est dans ce contexte qu'intervient la règle de réciprocité tarifaire dans les relations commerciales internationales. Plus d'appuis techniques, économiques à Haïti contrairement à ce qui est prévu dans le cadre du programme *pro poor growth* de l'OMC. Rappelons que ce programme est un programme d'appuis techniques aux pays en développement pour faciliter leur insertion dans l'ordre mondial. Plus d'exemptions de frais de douanes pour les exportations haïtiennes de produits bio, notamment dans le cadre de l'accord de l'APE (accord de partenariat économique) se substituant au rapport COTONOU. Donc le contexte est nettement défavorable au pays. Il part déjà perdant dans sa compétition avec la Martinique et la République Dominicaine, économiquement et structurellement mieux lotis que lui, pour la conquête du marché de l'union européenne en matière d'exportation de banane. La compétition économique ou commerciale internationale est rude et sans merci. N'être pas compétitif c'est être voué à la disparition. Le pays est abandonné à son sort avec sur les épaules ses incapacités ou faiblesses structurelles qu'il traîne depuis des siècles. Le drame ne réside pas particulièrement dans la dotation en facteurs, facteur capital plus particulièrement inexistant en Haïti, mais plutôt dans le fait que le progrès technique comme générateur d'avantage comparatif que les classiques voulaient le motif direct de l'échange ne se diffuse pas. La possibilité d'imitation entre pays est impossible par ce seul fait. La spécialisation comme tremplin pour profiter des échanges et les intégrer, disait Maurice Byé (1965), *ne fournit pas [...en tout temps et en tous lieux...], une véritable égalité des chances*. Elle *n'est pas neutre* et est, soit pour des raisons historiques ou des raisons géographiques, inégalement répartie entre pays [ibid]. Finalement le seul avantage comparatif d'Haïti, pour utiliser les propres termes 'd' Eric Verreydt (2000), expert de la banque mondiale, *est sa proximité géographique avec le grand marché américain (.geographic proximity with the huge market of US)*. Haïti saura-t-il tirer d'affaires dans cette compétition sans précédent dans l'histoire des relations économiques internationales ?

Tel est ce à quoi nous nous proposons de répondre dans le cadre de cette étude. En guise de stratégies les différents chefs d'états haïtiens à s'être succédé au pouvoir se sont contentés, pour parodier Marc Bazin (2004), d'une astuce ni ni (ni adhésion, ni refus) pour camoufler leur vide programmatique. Des liens de cause à effets existent certes entre cette posture irresponsable et l'échec de la libéralisation économique en Haïti. Nous entendons le démontrer argumentaires à l'appui. La stratégie réussie d'autres pays de même niveau de développement qu'Haïti, si mitigée qu'elle soit, nous confortera dans notre démarche. Une conceptualisation alternative incluant la réconciliation entre état marché et société sera proposée. Les théories du commerce international seront mobilisées dans notre quête d'intelligibilité du problème à l'étude. Le consensus de Washington comme corpus théorique du processus de libéralisation à l'œuvre en Haïti sera confrontée avec l'empirie. L'intégration régionale comme solution en dernier ressort face aux échanges mondialisés sera également épinglée.

MOTS CLÉS

Sphère marchande autonome, base productive, intégration, désintégration, Équilibre économique, ouverture économique, externalités positives, ophélimité, optimalité, Haïti, privatisation, modernisation, programme d'ajustement structurel, Minoterie d'Haïti, Moulins d'Haïti, structure organisationnelle, dérèglementation, dérégulation, commerce interbranche, commerce intra branche

ABSTRACT

This work points to the dilemma of Haiti requested, despite the absence of autonomous market spheres or productive bases, to integrate globalized exchanges in favor of the 1980s, more particularly the years 1986 coinciding with the departure of Jean Claude Duvalier from power. Curiously, it is amid the rule of tariff reciprocity that Haiti is solicited by the international exchanges. No more technical and economic support to the country contrarily to what is planned for this purpose under the pro poor growth program of the WTO. No more exemptions from customs fees for Haitian exports of organic products, in particular under the EPA agreement (economic partnership agreement) replacing the COTONOU report. So the context is clearly unfavorable to the country. He is already losing out in his competition with Martinique and the Dominican Republic, economically and

structurally better off than him, for the conquest of the European Union market for banana exports. International economic or commercial competition is fierce and merciless. To be uncompetitive is to be doomed to disappearance. The country is abandoned to its fate with its structural weaknesses on its shoulders that it has dragged on for centuries. The drama does not reside particularly in the endowment in factors, a capital factor more particularly non-existent in Haiti, but rather in the fact that the technical progress as generator of comparative advantage that the classics wanted the direct motive for the exchange does not spread. The possibility of imitation between countries is impossible by this fact. Specialization as a springboard to take advantage of exchanges and integrate them, said Maurice Byé (1965), does not provide [... at all times and in all places...], real equality of opportunity. It is not neutral and is, either for historical or geographic reasons, unevenly distributed between countries [ibid]. Finally, Haiti's only comparative advantage, to use the words of this World Bank expert, Eric Verreydt (2000), is its geographic proximity to the large American market (geographic proximity with the huge market of US). Will Haiti be able to get through this unprecedented competition in the history of international economic relations?

This is what we propose to answer within the framework of this study. As a strategy, the various Haitian heads of state having succeeded each other in power were content, to parody Marc Bazin (2004), with a neither nor (neither adhesion, nor refusal) trick to camouflage their programmatic vacuum. . There are certainly cause and effect links between this irresponsible posture and the failure of economic liberalization in Haiti. We intend to demonstrate this with supporting arguments. The successful strategy of other countries at the same level of development as Haiti, however mixed, will confirm our approach. An alternative conceptualization including the reconciliation between market state and society will be proposed. Theories of international trade will be mobilized in our quest to understand the problem in study. The Washington Consensus as a theoretical body of the liberalization process at work in Haiti will be confronted with empirical evidence. Regional integration as a last resort solution to globalized trade will also be studied.

KEY WORDS

Autonomous market sphere, productive base, integration, disintegration, Economic

balance, economic openness, positive externalities, ophélimité, optimality, Haiti, privatization, modernization and structural adjustment program, Mills of Haiti, organizational structure, deregulation.

Glossaire des abréviations

AAN	Autorité aéroportuaire nationale
ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACP	Afrique caraïbes pacifique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ANDAH	Association nationale de développement de l'agriculture en Haïti
APE	Accord de partenariat économique
APN	Autorité portuaire nationale
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
BID	Banque interaméricaine de développement
BNDAI	Banque nationale de développement agricole et industriel
BNC	Banque nationale de crédit
CEPII	Centre d'études prospectives et d'informatique Internationale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNG	Conseil national de gouvernement
CNSA	Coordination nationale de sécurité alimentaire
CPP	Concurrence pure et parfaite
DIT	Division internationale du travail
DIPP	Décomposition internationale des processus de production
DTS	Droits de tirages spéciaux
EDH	Électricité d'Haïti
ENAOL	Entreprise nationale des oléagineux

FAO	l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMN	Firmes multinationales
GATT	General Agreement on tariffs and trade
IDE	Investissements directs étrangers
IDA	International Development Association
IDAI	Institut de développement agricole et industriel
IHSI	Institut haïtien de statistiques et d'informatique
INCAH	Institut national du café haïtien
ISI	Industrialisation par substitution aux importations
MARNDR	Ministère de l'agriculture des ressources naturelles et du Développement rural
MERCOSUR	Mercado comun sur americano
NPF (clause)	Nation plus favorisée (clause)
OCDE	Organisation de Coopération et de développement Économique
ODVA	Organisation de développement de la vallée de l'Artibonite
OIC	Organisation internationale du commerce
OMC	Organisation mondiale du commerce
OUA	Organisation de l'unité africaine
PED	Pays en voie de développement
PAC	Programme agricole commun
PMA	Pays moins avancé
PPTE	Programme pour les pays pauvres très endettés
SEPREN	Service permanent d'entretien des réseaux routiers nationaux

SGP	Système généralisé de préférence
SHADA	Société haïtiano-américaine de développement agricole
TELECO	Télécommunication
TPE	Transformation productive avec équité
TSD	Traitement spécial différencié
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
ZLEA	Zone de libre-échange Amérique

Avant-propos

Ce travail projette un éclairage sur l'intégration des échanges mondialisés répandus à l'échelle planétaire. Il reconnaît que le protectionnisme ou mieux l'autarcie est hors de question dans le contexte haïtien, faute de base productive ou de tissus industriels. Qu'est-ce qu'on va protéger, vu qu'on ne produit rien ? Donc l'ouverture de l'économie haïtienne est inéluctable. Contrairement à toute attente elle se fait de manière effrénée. Le tarif zéro est appliqué sur certains produits alimentaires de base sans effets multiplicateurs ou d'entraînement et au préjudice des produits alimentaires locaux. Les biens d'équipements, que dans la théorie du développement endogène on considère comme des externalités positives, ne sont pas inclus dans les biens importés. L'hypothèse d'homothétie (mêmes dotations factorielles, mêmes productivités du travail), plus propice au développement des pays du sud dans le cadre de leurs relations commerciales avec les pays du nord, est troquée- comme c'est le cas actuellement au niveau du commerce nord sud, plus particulièrement dans le cas haïtien - contre les paramètres comme la privatisation et la levée des barrières tarifaires, paramètres pourtant secondaires dans le corpus théorique classique. Ajouté à cela le problème de filiation théorique. Dans le cas par exemple de transfert d'entreprises publiques haïtiennes vers le privé ou de privatisation de ces entreprises on ne sait pas s'il s'agit de privatisation par la gestion, privatisation par concession, ou par transfert de propriété tellement les pistes sont brouillées. Les échanges mondialisés, loin de faciliter le décollage économique d'Haïti, deviennent un pis-aller. L'hypothèse d'homothétie du modèle classique, pourtant plus convenable au commerce nord sud, est sacrifiée sous l'autel d'une politique de port franc. Bref la confusion est totale. Pour certains, dont Marc Bazin (2004), aucun schéma classique, pour le citer textuellement, ne s'applique dans tout cela. Le FMI, pourtant architecte des réformes économiques en Haïti, fait le même constat. L'OMC, pour sa part, campe Haïti dans la galerie des pays les plus libéralisés au monde. Et pour cause. Tous les pans de l'économie du pays sont totalement libéralisés. Côté financier c'est pareil. Donc la libéralisation est totale, mais non pas sélective.

L'ajustement structurel ne marche pas de pair avec l'ajustement des mentalités. L'état haïtien comme acteur central est habité par les mêmes reflexes du passé. Il n'entretient

aucun rapport capitaliste avec le reste de l'économie, plus particulièrement les forces productives que sont les paysans dans un pays pourtant à prédominance agricole. La bourgeoisie haïtienne, comme autre pilier de la libéralisation, n'est pas une bourgeoisie entrepreneuriale. Elle vit des subsides de l'état haïtien. L'hypothèse libre entrée des marchandises tient lieu de tout. S'aventurer sur un tel terrain est très risqué. Très risqué, disons-nous, pour les raisons suivantes :

D'abord, théoriquement parlant les pistes sont brouillées à cause de larges fossés entre faits et théorie. Le modèle appliqué est tellement hybride qu'il nous accule à recourir à la triangulation théorique ou à faire le tour des trois principales théories sur le commerce international. Prise séparément aucune d'elle ne permet d'approcher voire cerner la problématique à l'étude.

Deuxièmement. - le sujet à l'étude est un sujet très passionnant. Les passions qu'il attire sont réelles. Il y a gros à parier, diront certains, que **la compréhension intégrale** que nous revendiquons soit compromise, étant donné notre statut de membre du corps social haïtien où le libéralisme économique n'a pas bonne presse. Notre implication, cependant, ne nous dispense pas d'une certaine distanciation critique par rapport à la problématique à l'étude.

Nous avons fait de notre mieux pour projeter sur le fait à investiguer le regard le plus impartial que possible, bien entendu avec ses limites. Reste qu'un fait reste certain : nous avons, nos lecteurs s'en apercevront, fait taire notre propre jugement de valeur. C'est-à-dire nous avons fui toutes tentations d'interpréter les faits en fonction de nos orientations idéologiques, nos convictions personnelles et avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter de mutiler ou d'omettre des facettes données ou des différents points de vue exprimés sur le sujet à l'étude.

Difficultés rencontrées

Un travail de thèse en général n'est pas l'enfance de l'art. C'est valable pour quel que soit le milieu, si richement pourvu qu'il soit en termes d'infrastructures culturelles (bibliothèque, base de données, etc.). Il ne l'est pas davantage dans le cas de l'étudiant à distance que nous sommes. Fort de notre maturité et avec l'aide de Dieu nous avons pu

surmonter tous les problèmes. Nous devons ajouter que pour ce qui est d'infrastructures culturelles les progrès de la technologie, en particulier les ressources électroniques ont été mises à contribution.

Les ouvrages consultés dans le cadre de ce travail sont pour l'essentiel des ouvrages réputés pour la rigueur scientifique avec laquelle ils sont rédigés et l'actualisation des faits dont ils traitent. Il s'agit plus particulièrement des plates-formes de publication comme Persée et CAIRN.

Pour ce qui est des données statistiques, elles proviennent :

- De revues spécialisées du FMI et de la Banque mondiale, de la Banque de la république d'Haïti, du ministère haïtien de l'économie et des finances,
- De la CNUCED, de l'OMC
- D'ouvrages écrits par des experts nationaux et internationaux pour le compte d'organismes subsidiaires de l'ONU (FNUAP, PNUD)

Reste à d'autres chercheurs d'approfondir les thèmes abordés dans ce travail.

Dédicace.....	i
Remerciements	ii
glossaire des abreviations	ivii
Avant propos	x
Difficultés rencontrées	xi
TABLE DES MATIERES	xiii
Introduction générale.....	1
Positionnement, hypothèses et problématique de la recherche	8
État de la littérature et impasse théorique des différents cadres d'analyse sur la problématique à l'étude	14
Cadre d'analyse de la problématique à l'étude	15
Mise en perspective théorique	18
Objet.	21
Structure et contenu de l'étude	23
Originalité de l'étude	26
Conclusion	27
Premiere partie Rétrospection des différents modèles d'intégration précurseurs du modele d'intégration néolibérale en Haïti	28
CHAPITRE I L'économie haïtienne à l'épreuve d'une intégration sur fond du modèle d'industrialisation par substitution aux importations	29
Introduction	29
I.I l'introuvable développement d'haïti dans le cadre du modèle tourné vers l'intérieur d'inspiration cepalienne	30
I.2.- L'interventionnisme, le protectionnisme comme armes ou outils de politique économique dans le cadre du modèle de développement tourné vers l'intérieur du pouvoir jean claudien	31
I.2.- Confusion entre gestion et propriété dans le cas des entreprises nationalisées	32

I.2.1 La caricature du modèle d'industrialisation par substitution aux importations dans le cas haïtien sous la présidence de Jean Claude Duvalier	33
I.2.2 La non-effectivité de la protection dans le cadre du protectionnisme charrié par le modèle ISI appliqué par Duvalier fils.....	38
I.2.3 L'approche par la protection nominale (cpn)	38
I.1 Approche par protection effective ou réelle.....	39
Conclusion du premier chapitre	46
Chapitre II L'économie haïtienne sous les fourches caudines d'un modèle d'industrialisation extravertie ou d'industries d'assemblage	49
Introduction	49
I.2 Concessions haïtiennes sur fond de zones franches au libéralisme économique	51
2.I. Recension des écrits sur les zones franches	51
2.1.1 Typologie de zones franches	51
2.1.2 Cadre théorique statique et gains statiques pour la partie haïtienne en matière de stratégie zones franches	52
2.2.I. L'essoufflement du modèle de régulation financière en Haïti	55
2.2.2.- L'exceptionnalisme haïtien avec Jean Claude Duvalier en matière de keynésianisme financier	58
Conclusion du deuxième chapitre	61
CHAPITRE II L'intégration commerciale d'Haïti dans le cadre du libre-échange régional ou du nouveau régionalisme carAibéen dans un contexte d'accumulation post fordiste	63
I.3 Les différentes conceptualisations sur le régionalisme économique.....	67
3.I.I.- libre échangiste	67
3.I.2.- Institutionnaliste	67
3.2.- Typologie de l'intégration, ses différentes logiques	68

3.2.I. Intégration passive. -	69
3.2.2.-Intégration active	69
4.- Logiques de l'intégration	69
4. I.- Logique de repli	69
4.I.I. Logique intégrative	69
4.I.2. Logique coopérative	70
4. I.4.- Logique corporatiste	70
4. I.5.Finalités du régionalisme économique.....	70
5.- Les défis ou les grands chantiers jamais entamés.	71
5. I.- L'épineux problème d'approfondissement du processus d'intégration régionale	73
5. 2. Le grand paradoxe	77
5. 2.I. La question de convergence	79
5.2.2.- Le tarif extérieur commun et l'épineux problème de son harmonisation	79
5.3.- La fragmentation en guise d'harmonisation monétaire	82
5.4.- Union monétaire et biais d'estimation	85
6.- Tiraillement du nouveau régionalisme entre régionalisme réactif dominicain et costaricain et régionalisme stratégique mexicain	86
6.I.- La coopération intra et extra régionale comme supposée bouée de sauvetage	88
6.I.I. Une coopération sélective au chevet d'une intégration calquée sur le modèle de gravité	88
6.I.2.- Infrastructures de transport	91
7 Le tourisme comme soi-disant vecteur d'intégration en dernier ressort	95
8.- Le diptyque ou l'articulation couts /avantage dans le cadre de l'intégration	97
Conclusion du troisième chapitre	106

Deuxieme partie L'intégration néolibérale dans sa double composante commerciale et financière sur fond du consensus de Washington comme phase terminale pour la partie haïtienne	110
chapitre IV Transition haitienne du soft au hard integration dans le cadre d'une nouvelle logique de régulation marchande assorti d'ultra liberalisme	111
Introduction	111
4.1.- Précisions conceptuelles sur le libéralisme	116
4.2.- L'archéologie du libéralisme.....	118
4.2. I. Le capitalisme marchand	119
4.2.2.- Du capitalisme marchand au capitalisme industriel	121
4.3Le saut haïtien vers l'inconnu dans le cadre d'un capitalisme made in USA ou d'un régime d'accumulation { dominante commerciale sur fond du consensus de washington	125
4.4.-Filiation théorique du consensus de washington	129
4.4. I.- Problèmes de vérification empirique	132
4.5.- Recension des écrits sur la mensuration de l'ouverture économique	137
4.5. I.- L'approche de l'ouverture révélée	139
4.5.2.- Utilisation directe du coefficient d'ouverture	139
4.5.3.- L'ouverture dans la perspective néoclassique ou de la théorie HOS	140
4.5.4.- Corrélation entre croissance et ouverture	142
4.6.-Fossé entre l'optimisme libéral agrarien et la réalité dans le cas des PEDS	143
4.7.- Quelques indicateurs de l'économie haïtienne au moment de sa libéralisation	145
4.7. I. Le système économique. -	147
4.7.2.- Les acteurs économiques	147
4.7.2.I.-le secteur privé des affaires	147
4.7.2.- L'état comme superstructure.....	147

4.7.3.-L'épargne nationale	148
4.7.4.- Le marché interne et la demande solvable. -	148
4.8.I.- Les défis ou l'obsolescence technique ou matérielle	151
5.2.- Le problème d'outils conceptuels et de fossé entre état, marché et société	166
5.4.- Analyse des nouvelles mesures adoptées. -	174
5.6.- La tryptique inflation, IDE et croissance économique.....	199
5.6.2.- Définition de l'inflation.....	199
5.7.- L'approche en termes de capital humain	200
5.7.1- L'approche combinatoire	200
5.8.- Le problème de capital humain en Haïti	201
5.9.- La problématique infrastructure	203
5.9. I.- L'épineuse question numérique	203
5.10.- Analyse empirique de l'étude	204
5.11.- La représentation générale.....	206
5.11. 1.- Tests d'intégration et de stationnarité des séries	207
5.11.2.- Test de co intégration.....	209
5.11.3.- Test de normalité.....	214
5.11.4.- Test de causalité	215
5.12.- Décomposition de variance	215
Conclusion du cinquième chapitre	230
Troisième partie L'intégration néolibérale sur fond d'un régime d'accumulation financiarisée dans le contexte Haïtien	234
Chapitre VI Régime d'accumulation financiarisée et problème d'osmose dans le cas des finances ponzi haïtiennes	235
6. I- l'économie haïtienne entre monétisation et financiarisation	240

6. I.I.- Le seignuriage ou la posture de seigneur de la trésorerie publique haïtienne. -	240
6. I.2.- Définition du seignuriage. -	240
6. I.2.I.- seignuriage et inflation	241
6. I.2.2.- les retombées inflationnistes du seignuriage et ses effets sur les canaux de transmission monétaire	244
6. I.2.3.- les canaux de transmission monétaire et leur typologie	246
6. I.2.3.I.- Canaux actifs. -	246
6. I.2.3.I.2.- Canal du crédit	247
6.2.Impacts négatifs du seignuriage sur les canaux de transmission monétaires en Haïti	248
6.3.- Recension des écrits sur la libéralisation financière	250
6.3. I.- L'optimisme suscité par la libéralisation financière	252
6.3.2.- logique rentière contre logique productive ou dualité entre logique rentière et logique productive dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée en Haïti	255
6.3.3.- la finance ponzi haïtienne dans le cas du procès d'accumulation financiarisée	259
6.3.4.- La surliquidité comme face émergée de l'iceberg	261
6.3.5.- La mauvaise allocation des ressources financières. -	262
6.3.6.- l'inflation de la masse monétaire	265
6.4.- Ajustements monétaires dans le cadre du système économique haïtien { base de seignuriage, d'endettement	267
6.4.1.- La désinflation par le change	267
6.4.1.1.- Désinflation par la monnaie	268
6.4.2- La problématique du taux de change	268
6.4. 2.I.- corrélation entre taux de change et inflation en Haïti	269
6.4. 2.2.- Les piétinements de l'intermédiation bancaire	272
6.4.3.- les réserves obligatoires et les bons brh comme variables d'ajustements monétaires	276
6.4.3. I.- recension d'écrits pertinents sur les réserves obligatoires	276

6.4.3.2.- L'instrument bon du trésor comme alternative ou la rupture sans rupture	278
6.4.3.3.- les bons BRH comme rente de seigneurage dans le contexte haïtien	280
6.4.3.4.- Le ciblage raté par les bons du trésor en Haïti	285
6.4.3.5.- Confusion de sens entre cible d'inflation et ciblage d'inflation	285
6.4.3.5.1.- Mesure de l'inflation	286
6.4.3.5.2.- Approches de l'inflation	287
6.5.- les bons BRH { l'épreuve de leur cible d'inflation	288
Introduction	235
6. I.2.I.- seigneurage et inflation.....	241
6. I.2.3.- les canaux de transmission monétaire et leur typologie.....	246
6. I.2.3.I.- Canaux actifs. - Ils regroupent :.....	246
6. I.2.3.I.I.- le canal du taux d'intérêt. -	246
6. I.2.3.I.2.- Canal du crédit.....	247
6. I.2.3.I.3.- Le canal taux de change.....	248
6.2.Impacts négatifs du seigneurage sur les canaux de transmission monétaires en Haïti	248
6.3.- Recension des écrits sur la libéralisation financière.....	250
6.3. I.- L'optimisme suscité par la libéralisation financière.....	252
6.3.2.- logique rentière contre logique productive ou dualité entre logique rentière et logique productive dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée en Haïti	255
6.3.3.- la finance ponzi haïtienne dans le cas du procès d'accumulation financiarisée	259
6.3.4.- La surliquidité comme face émergée de l'iceberg.....	261
6.3.5.- La mauvaise allocation des ressources financières. -	262
6.3.6.- l'inflation de la masse monétaire	265
6.4.- Ajustements monétaires dans le cadre du système économique haïtien { base de seigneurage, d'endettement	267

6.4.1.- La désinflation par le change	267
6.4.1.1.- Désinflation par la monnaie.....	268
6.4.2.- La problématique du taux de change	268
6.4. 2.1.- corrélation entre taux de change et inflation en Haïti	269
6.4. 2.2.- Les piétinements de l'intermédiation bancaire	272
6.4.3 Les réserves obligatoires et les bons brh comme variables d'ajustements monétaires	276
6.4.3. I.- recension d'écrits pertinents sur les réserves obligatoires	276
6.4.3.2.- L'instrument bon du trésor comme alternative ou la rupture sans rupture	278
6.4.3.3.- les bons BRH comme rente de seigneurage dans le contexte haïtien	280
6.4.3.4.- Le ciblage raté par les bons du trésor en Haïti	285
6.4.3.5.- Confusion de sens entre cible d'inflation et ciblage d'inflation	285
6.4.3.5.1.- Mesure de l'inflation	286
6.4.3.5.2.- Approches de l'inflation	287
6.5.- les bons BRH { l'épreuve de leur cible d'inflation	288
6.6.- L'estimation économétrique de notre modèle	289
6.6. I.- Définition et précisions. -	291
6.7.- Présentation du modèle	292
6.7.1 - Les indicateurs de notre modèle	294
6.7.2 Les précautions entourant notre choix de nos indicateurs	294
6.7.3.- Les indicateurs choisis	296
6.7.3.1.- Les variables proxy :	298
6.7.3.2.- Le crédit	298
6.7.4.- Objectifs	301
6.8.- Argument corroboratif	301

6.8. I.- Méthode d'estimation	303
6.9- La méthode utilisée	304
6.9. I.- Stationnarité	305
6.9. 2.-Détermination du modèle VAR	307
6.10- Résultats et interprétations	307
6.10.1 Tests de stationnarité	307
6.10.2.-Test de Co intégration de Johanssen	310
6.11.- Fonction de réponse impulsionnelle	339
Décomposition de la variance	340
Conclusion générale et pistes pour la recherche future	342
ANNEXE I	297
ANNEXE II	319
ANNEXE III	371
ANNEXE IV	372
ANNEXE V	375
ANNEXE VI	377
ANNEXE VII	378
ANNEXE VIII	380
BIBLIOGRAPHIE	382

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Liste des tableaux

Tableau # I Taux d'investissement taux de change, taux de croissance du PIB haïtien de 1980 à 1986	60
Tableau # 2 Répartition des industries d'assemblage en Haïti	70
Tableau # 3 Évolution des taux d'intérêts	73
Tableau #. 4 Investissements directs Chinois dans la Caraïbe (2004-2010) en millions de \$US et en stock	88
Tableau # 5 Les îles qui accueillent plus de 400000 touristes de 1980 à 2006	106
Tableau VI Exchange rate and credit line in millions of US\$	110
Tableau # 7 performance agricole du Brésil	138
Tableau # 8 Principaux indicateurs économiques (Haïti) Ex 75 – 80 et Ex 80 – 85	147
Tableau # 9 Le rendement à l'hectare dans l'agriculture haïtienne	152
Tableau#10 Exportations, importations sur biens en (millions de gourdes)	184
Tableau # 11 Distribution par secteurs en pourcentage du total des crédits (Haïti)	189
Tableau # 12 L'inflation d'une décennie à l'autre (Haïti)	193
Tableau # 13: Résultats des tests d'intégration et de stationnarité des variables	201
Tableau # 14 Évolution du nombre de succursales autorisées par établissements bancaires	245
Tableau # 15 Sectoral Allocation of Credit (December 2014, percent)	248
Table # 16. Share of Credit and BRH Bonds in Bank Assets (In percent)	263
Tableau # 17 Test de Dickey Fuller augmenté	287
Tableau 18 : Tests de racine unitaire (ADF) pour les variables	288
Tableau # 19 choix du nombre de retard	291
Tableau # 20 Estimation du modèle	2

Tableau # 21 Test de non causalité au sens de Granger	299
Tableau # 22: décomposition de la variance	314
ANNEXE I Tableau # 23 En différence première	320
ANNEXE I Tableau # 24 En différence première	321
ANNEXE I Tableau # 25 En différence première	323
Tableau # 26 En différence première	324
Tableau # 27 En différence première	325
Tableau # 28 (41) En différence première	327
Tableau # 29 En différence première	328
Tableau # 30 En différence première	330
Tableau # 31 En différence première	331
Tableau # 32 En différence première	333
Tableau # 33 Décomposition de la variance	334
Tableau # 34 Tests de causalité au sens de Granger	339
Tableau # 35 Test augmenté de Dickey Fuller	340
Tableau 36: Test de Stationnarité en niveau	342
Tableau # 37 de stationnarité en différence première	343
Tableau 38: Test de Stationnarité en niveau D(IDE)	344
Tableau 39: Test de Stationnarité en différence première D(IDE)	346
Tableau 40 : Test de Stationnarité en niveau D(M3)	347
Tableau # 41 Test de stationnarité en différence première DM3	349
Tableau 42: Test de Stationnarité en niveau D(CSPR)	350
Tableau 43 Test de Stationnarité en niveau D (réserves obligatoires)	353
Tableau# 44Test de stationnarité en différence première D (Réserves obligatoires)	355
Tableau 45 : Test de Stationnarité en niveau D (taux d'inflation)	356
Tableau 46 : Test de Stationnarité en différence première D (taux d'inflation)	357
Tableau 47 : Test de Stationnarité en niveau (degré d'ouverture)	359

Tableau # 48 Test de stationnarité en différence première D (degré d'ouverture)	360
Tableau 49: test de non causalité au sens de Granger	362
Tableau # 50 Test de causalité de Granger	364
Tableau 51 : test de trace de la cointégration de Johansen	371
Tableau # 52 : décomposition de la variance	375
Tableau # 53 Fonction impulsionnelle	381
Tableau 54 : Détermination du nombre de retard	390
Tableau 55 Graphique : choc fonction impulsionnelle	392
Tableau # 56 7ANNEXE 3	393
Tableau 57 ANNEXE IV Tendances des variables monétaires (1980-2010)	394
Tableau # 58 Définition de certaines variables monétaires	397
Tableau # 59 ANNEXE VI Tableau comparatif investissements directs étrangers	399
Tableau # 60 ANNEXE VII Commerce extérieur d'Haïti en millions de dollars EU	400
Tableau # 61 ANNEXE VIII major Risks in the Coffe Supply Chain in Haiti	402
Tableaux des figures et des graphes	
Graphe 1 M (masse monétaire inchangée dans le cadre d'une économie fermée)	74
Graphe 2 Le taux d'intérêt d'équilibre	74
Figure 3. Equilibre autarcique	134
Graphe # 4 Cout unitaire	162
Graphe 5	163
Figure 6: coffee's rapid collapse Haïti	172
Figure # 7 Coffee Export Value in Millions of US Dollars 191-2010120	180
Figure # 8 indice des prix à la consommation (croissance annuelle en %) Haïti	185
Figure # 9 Taux de croissance de l'investissement et du PIB d'Haïti de 1981à 1991	187

Fig. # 10: L'équilibre sur un marché	191
Figure # 11 Valeur des principaux produits exportés en millions de gourdes	216
Figure # 12 valeur des principaux produits importés (en million de gourdes	217
Figure 13 État de la balance des paiements d'Haïti en millions de gourdes	218
Figure # 14 Capacité de financement des importations (en pourcentage)	209
Figure # 15 impact du seignuriage sur l'inflation, plus particulièrement l'inflation monétaire	230
Fig. 16 Taux d'intérêts pratiqués par les banques commerciales en gourdes	244
Figure # 17 Indice des prix à la consommation (croissance annuelle en %) Haïti	254
Fig. 18 Spread du taux de change	256
Figure #19 Taux de change de la monnaie locale en dollars américains (USD)	256
Haïti de 1991 à 2006	
Figure # 20 Taux de réserves obligatoires sur les dépôts des banques commerciales (Haïti)	264

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les politiques ayant consisté à raisonner par plans, par projets, selon le constat de Catherine Aubertin et al (1994), voire le constat général, ont fait leur temps. Fini le concept d'économie fermée [*idem.*]. *La coopération et le libre-échange deviennent les concepts clés du système actuel des relations économiques internationales* (François Gauthier, 1992). La gestion efficace de l'économie, selon un ancien président Sud-Coréen, *est désormais recherchée dans l'ouverture* [*ibid.*]. L'approche mondialiste des classiques, axée plus particulièrement sur l'exportation et les avantages comparatifs, s'impose comme dogme à l'échelle planétaire. *La proximité géographique d'Haïti ou geographic proximity with the huge market of US (avec le grand marché américain)*, pour le traduire textuellement dans la langue qu'a eue à l'utiliser Éric Vereydt (2000), comme son seul atout dans le cadre de ce nouveau tournant des relations économiques internationales est souvent évoquée, y compris même par un ancien ministre haïtien du commerce, Saïdel Lainé (1993).

Selon lui, *par la situation d'Haïti à l'entrée du canal de Panama et aux portes des marchés de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, Haïti bénéficie d'une bonne partie du trafic maritime commercial international sur la côte nord-ouest et est géographiquement très bien situé pour profiter avantageusement de toute ouverture à l'intégration commerciale régionale* [*ibid.*].

Dans les faits, cependant, l'économie haïtienne, pour parodier Gérard Pierre Charles (1967), *reste très peu intégrée au marché capitaliste mondial* démentant ainsi la loi de gravité susmentionnée inspirée de la géographie économique ou spatiale. Le mode de production et les rapports sociaux restent marqués dans l'économie haïtienne par de nombreux traits d'une économie à dominance féodale et précapitaliste. Rien n'y a véritablement changé, y compris même après 1915 considéré comme date charnière en matière d'efforts d'insertion de la dite économie dans les échanges. Une dimension agro industrielle, certes, lui est imprimée à partir de cette date qui, bien sûr, n'entre pas dans la chronologie retenue par cette étude mais que nous retenons pour des raisons d'enchaînement des faits. La pénétration du capital étranger aidant, le modèle primaire exportateur haïtien auparavant dominé par le café comme principal vecteur d'intégration se verra apparemment donner une nouvelle impulsion dans le cadre de la dimension agro

industrielle susmentionnée. La canne à sucre, le coton, le sisal, la bauxite en effet supplanteront le café. *Ces interventions, cependant, n'étaient pas vraiment soumises à un effort réel et une dynamique de modernisation de moyen et de long terme du pays* comme l'a admis Alrich Nicolas (2020). Pour notre part nous dirions qu'elles furent insuffisantes pour insuffler le nouvel élan nécessaire au modèle agro exportateur visé comme objectif et permettre au pays d'intégrer les échanges mondialisés. Pas de création d'une bourgeoisie industrielle nationale. Pas d'émergence d'un marché national.

La même remarque peut s'étendre à un modèle alternatif comme le modèle ISI adopté en Haïti sous la présidence de Jean Claude Duvalier, modèle qui consacra l'adhésion du pays au régionalisme fermé prôné par la CEPAL. Ledit modèle se veut un instrument d'affirmation des sud-américains dans un monde à l'époque ouvert et bipolaire. Il est porté et conceptualisé par Raul Prebisch (1968) vers les années 1948. *Comblar le vide théorique en matière de développement en Amérique Latine* est le principal objectif qui y est poursuivi [ibid]. Il y est dénoncé *la fausse prétention d'universalité [...] des théories que nous recevons et que nous continuons à recevoir des grands centres.* sans les rejeter systématiquement Prebisch () croit à la nécessité *de contribuer à corriger ces théories et à y introduire les éléments dynamiques nécessaires pour qu'elles se rapprochent de nos réalités* au niveau des PEDs. La correction en question s'oppose à l'intégration axée sur ce que dans la littérature économique hispanique Fernando Enrique Cardoso et Falleto (1969) appellent modèle *hacia afuera, ou modèle de croissance libéral* issu du GATT à dominante libre échangiste. L'intégration dans le cas des économies latino-américaines, désormais, reposera sur *une conception planificatrice, développementaliste et protectionniste* (Dabène O, 2012). Le ton est donné au *desarollo integrado (développement intégré) ou desarrollo hacia adentro (tourné vers le marché intérieur)*. Produire pour le marché intérieur les biens de consommation importés des pays du Nord sous réserves de n'en importer que des biens d'équipements pour faire tourner les industries, telle est la stratégie retenue.

Assorti d'un protectionnisme de zone sur fond d'un marché communautaire et tarifs extérieurs communs élevés, ce modèle campe les échanges mondialisés comme le prolongement des échanges nationaux ou régionaux. les échanges y sont abordés selon un schéma gradualiste incluant :

- Un modèle de développement tourné vers l'intérieur.
- Un régionalisme fermé.

La saturation du marché national y est posée comme préalable à toute ouverture et la concurrence extérieure admise une fois les industries nationales en mesure de la soutenir à armes égales avec leurs homologues étrangères. Le marché extérieur pourra être envisagé automatiquement que le marché intérieur est saturé. Ce modèle fera des émules à l'échelle du sous-continent américain et s'étendra peu d'années après à l'ensemble des économies désintégréées du tiers et du quart monde, y compris Haïti. L'optimisme et le consensus qu'il suscitait furent tels que l'intégration des échanges par les PEDs, pense-t-on, ne serait qu'une simple question de formalités.

Cet optimisme, cependant, ne fut pas à la hauteur des résultats. Les étapes ultérieures de développement prévues ne furent pas franchies si ce n'est que partiellement par le Brésil qui a pu diversifier sa production et dans une moindre mesure le Mexique et à quelques exceptions près le Chili, s'il vous plait sur fond d'assemblage, mais pas sur fond de substitution à l'importation. [*ibid.*]. L'intégration ou l'intensification des échanges régionaux escomptée ne s'est pas révélée soluble dans les modèles gravitationnels et fonctionnalistes. *Le volume des exportations intra régionales a régressé en pourcentage des livraisons totales de 19.1% à 13% dans le cas du Mercosur, de de 25 à 18.4% pour l'UNASUR* (Mathieu Arès, Éric Boulanger et Christian Debloc, dir 2016). Pour toute la zone on ne compte qu'une seule usine internationalement compétitive. Il s'agit de l'entreprise brésilienne EMBRAER de renommée internationale et spécialisée dans la construction aéronautique. Les autres pays sud-américains n'ont qu'à se consoler d'industries légères. Tournées vers le marché interne, pas une seule d'entre elles n'est capable de percer le marché international voire d'innover. (Boston consulting group, 2013, cité par grandes firmes de classe mondiale). Leur *rythme de croissance s'affaiblit au fil du temps pour jusqu'à ce que faillite s'ensuive* (Claude Auroi, 2009). Pour la CARICOM c'est pareil, plus particulièrement Haïti adhérant au modèle ISI.

Les bénéficiaires qui en résultaient pour la contrepartie haïtienne s'étendaient sur un court laps de temps, soit deux années. Les autres années furent des années de vache maigre jusqu'à ce qu'enfin, soit vers les années 1980, la faillite s'en est suivie. Les usines

devenaient déficitaires et ne fonctionnaient pas à plein rendements. Le recours aux subventions publiques devenait nécessaire pour les maintenir en vie. Les caisses de l'état haïtien ont accusé le coup. Des prêts auprès d'instances financières multilatérales s'imposèrent comme bouffées d'oxygène nécessaires au redressement d'une telle situation. Le modèle ISI, dans ce cas, devient essoufflé. Sa déviation de son vrai objectif saute aux yeux de tous les esprits avisés. La bourgeoisie industrielle nationale supposée en découler en pâtit grandement créditant par là le jugement de Theo Tonio Dos Santos (1969) qui la campe dans ses écrits comme *facteur explicatif de la situation paradoxale relative au sous-développement économique de l'Amérique Latine* (cité par Antonio Carlos Peixoto, 1977).

Le capitalisme d'état découlant du modèle en question porté par la force publique et la bourgeoisie a déçu les attentes placées en lui. De là la critique brandie par les théoriciens de l'école de la dépendance sous le label de ce que Cardoso (1969) appelle *critique dynamisée*. Le dynamisme dont elle est auréolée ou qu'elle revendique se veut sans concession. Elle ne se figera *dans aucun modèle préfabriqué et se démarquera de la critique du modèle ISI considéré par ces mêmes théoriciens comme figé*.

Il fera, dans le contexte haïtien, place au modèle d'industrie par assemblage qui, de l'avis de Kern Delince (1993) : *assurera la majorité des emplois industriels dans le pays et lui facilitera un développement prodigieux*. Trois cents usines y furent recensées de 1971 à 1980 (Sauveur Pierre Etienne, 2007). De 80000000 \$ US en 1968 les investissements étrangers passèrent à 125000000 \$US en 1978 *avec possibilité d'augmentation de l'ordre de 200000000 \$US en prévision de l'exploitation des mines de cuivres du pays [ibid.]* 80000 emplois furent créés [ibidem]. Les produits assemblés, en effet, représentaient *33% des exportations nationales délogeant ainsi le café de sa place traditionnelle dans l'économie agraire nationale [ibid.]*. *De nombreux hommes d'affaires haïtiens établis jusque-là à l'étranger procèdent à des investissements de haute rentabilité, quitte à respecter les bases de l'absolutisme présidentiel [ibid.]* Le pays hébergera des banques étrangères, et non des moindres, comme les Banques nationale de Paris, Royale du Canada, de Boston, la city Bank - pour ne citer qu'elles, - recyclant les dollars oisifs des hommes d'affaires haïtiens.

Les taxes sur les importations haïtiennes varieront légèrement à la baisse vers les

années 1982 et sont de loin supérieures au plafond de 30% établi par Sachs and Warner (1995) pour pouvoir être créditées de mesure de libéralisation commerciale. La même remarque s'étend au plan financier. Le dirigisme ou la répression au sens où le conçoivent McKinnon et Shaw (1973) est maintenu dans les finances haïtiennes non sans un certain assouplissement. L'État haïtien conservait ses prérogatives keynésiennes en la matière avec une banque centrale, pas même indépendante, mais sous contrôle gouvernemental. Le monopole d'État au niveau des entreprises de fourniture de biens et services (ENAOL, BNDAL, usine sucrière de Darbonne, TELECO, EDH) fut maintenu. Le protectionnisme reste de règle au niveau des autres secteurs de l'économie haïtienne, dont l'agriculture. De là à parler de concessions mineures du régime jean claudien.

L'échec du modèle ISI en Haïti, en effet, fut, de l'avis de Kern Delince (1993), *total*. D'un régime d'accumulation prétendument fordiste le pays passera vers les années 1980 à un régime d'accumulation post fordiste sur fond de libéralisation ou d'ouverture économique. L'intégration de ce modèle par les PEDs devient tout à fait inéluctable. Leur take off économique ainsi que l'accumulation du capital interne nécessaire à cette fin en dépendent largement, du moins a-t-on fait comprendre. L'innovation, les connaissances engendrées par les firmes au travers de la R&d et de l'expérience sont les atouts nécessaires, selon Michael Porter (1961), pour s'en tirer à bon compte.

Parlant de post fordisme, ses empreintes idéologiques sur des auteurs latino-américains vont être décelées à partir des années 1990 notamment avec d'éminents intellectuels comme Sunkel et Zuleta (1990), Ben Hamouda (2002). Ces derniers incarneront le courant néo structuraliste en rupture avec le courant structuraliste du modèle ISI ou de la CEPAL. Ce modèle se verra contraindre à un renouveau paradigmatique. Le concept ouverture deviendra le concept dominant dans la littérature économique sud-américaine et caraïbéenne. À des fins d'une plus grande intelligibilité et pour résumer, disons l'ouverture, pour ces néo structuralistes, en particulier Dezalay Y et Garth B (2002), est un moyen pour éviter l'isolement technologique ou accélérer le rattrapage technologique des PEDs par rapport au Nord et l'expansion de leurs exportations par effets d'imitation (cité par Alexis Saludjian, 2004). Les avancées de la théorie du commerce international et les travaux sur le cadre de la concurrence imparfaite dans le commerce international seront dans cette même

veine mobilisée par ces néo structuralistes [*ibidem*].

Avec ces derniers l'intégration horizontale systématiquement type sud sud perd ses droits ainsi que le caractère défensif de l'ancien régionalisme ou le repli protectionniste qu'il charrie (Venable ,2003). Est dépossédé de ses droits également le modèle d'échange intra zone ou de confinement qui en découle. Le ton, désormais, est au *régionalisme ouvert*. Tantôt défini par Kedadjan (2003) *comme une théorie normative portant sur certains aspects limités de l'intégration régionale*, tantôt défini par un ancien secrétaire général des nations unies, Renato Rugiero, *comme la solution pour marier le régionalisme et le multilatéralisme sur la base de la NPF* (clause de la nation la plus favorisée), ce régionalisme ouvert est *fortement inspiré par le contexte de libéralisation économique commerciale et financière du consensus de Washington* (cité par Maurice Schiff, Alan Winter, 2004). Il est assorti d'obligations pour les pays signataires, les pays de la zone intégrée plus particulièrement, *de ne pas faire subir [...] aux pays hors blocs*, contrairement au régionalisme fermé des structuralistes, *des tarifs douaniers supérieurs à ceux du bloc* [*idem*]. Il combinera à la fois *libéralisation commerciale et extension des liens commerciaux à la planète entière* et est en symbiose avec l'orthodoxie libérale [*ibid*].

Dans le cadre de ce régionalisme ouvert décision fut prise par le MERCOSUR - tel qu'annoncé par Luis Felipe Lampreia, ministre brésilien des affaires étrangères, dans un discours aux nations unies en 1996 - de s'élargir et de baisser ses tarifs commerciaux. L'UE a fait un pas dans cette même direction en mettant fin à ses accords préférentiels. Suit le pacte Andin. Décision fut prise par les membres de cette structure de revoir à la baisse ses tarifs extérieurs.

Le bassin des caraïbes n'est pas en reste avec ce mouvement. Un nouveau régionalisme caraïbéen, en effet, est mis rapidement en place via le Revised Treaty of Chaguaramas (2001), document cadre élaboré à l'initiative de Cuba, de la République Dominicaine, d'Haïti, de Surinam, des territoires Anglais, Français, hollandais. L'ancien régionalisme sur fond d'assemblage, d'exportation de produits primaires devient, du moins en théorie, dépassé. Dépassée est également la stratégie basée *sur des plateformes d'exportation intensives en main d'œuvre* ou en la réduction des couts de main d'œuvre ^{sic} [*ibidem*]. Les dirigeants caraïbéens, désormais, prennent conscience de l'importance des secteurs à

haute technicité et à fort coefficient en matière grise dans le cadre de leurs efforts pour intégrer le post fordisme, l'économie du savoir ou le capitalisme cognitif si savamment décrit par Michael Porter (1961), encore qu'il y a des doutes là-dessus tenant compte, selon Jose Briceño Ruiz (2003), du *développement latent, insuffisant des techniques du capitalisme moderne dans la région caraïbienne*.

Haïti se mettra, à quelques exceptions près, au pas avec cette nouvelle tendance en libéralisant au sens fort du terme, c'est à dire au sens que le conçoivent Sachs and Warner (1995), son économie à partir des années 1986. Les barrières tarifaires sur les produits importés par le pays vont être démantelées véritablement à partir de cette même date. *Les droits de douane prélevés sur les produits alimentaires de base importés furent abaissés dans des proportions extrêmes* (Kermel-Torrès et Roca, 1991). Les tarifs douaniers passèrent pour le riz de 120 % dans les années 1970 à 57% [*ibid.*]. Les entreprises publiques de production, au nombre de quatre (4) (ENAO, usine sucrière de Darbonne, la minoterie et le ciment d'Haïti) et de deux institutions de crédit agricole (BCA et BNDAL), ont connu la fermeture.

Le président Aristide, revenu d'exil en 1994, impulsera, bien entendu contre son gré, un plus grand tournant au processus de libéralisation déjà entamé par ses prédécesseurs. De 57%, les tarifs douaniers passeront à 0 % pour le maïs, de 50 % à 15 % pour d'autres produits alimentaires de base (Iram, 1998). Selon les dispositions des accords signés à l'OMC, les pays en développement ont la possibilité de fixer un plafond tarifaire élevé pour les produits alimentaires de base (Iram, 1998). *Haïti est allé au-delà des règles de ces accords* selon De la Cruz, (2002), passant ainsi, de l'avis de Girault (1993), à *une politique de port franc* et devenant du coup l'un des pays le plus libéralisé ^{sic} (en réalité le terme *ouvert* convient mieux) au monde.

Les finances du pays glisseront du taux de change administré et fixe au taux de change flottant. Le taux d'intérêt, de son bas niveau pendant la période d'avant libéralisation, devient élevé pendant la période de libéralisation, soit 24% l'an, sans commune mesure avec le taux pratiqué par les pays de même niveau de développement qu'Haïti, dont plus particulièrement les pays de la Caraïbe (Marc Bazin, 2006). Pas de restructuration institutionnelle du ministère du commerce, pourtant pilier dans l'implémentation de toute

vraie libéralisation commerciale. Pas de législation antitrust, du moins à notre connaissance. Pas d'instruments de politique commerciale (clause de sauvegarde, etc.). Enfin pas d'agences certifiées de produits bio dans un pays comme Haïti dont le seul avantage comparatif dans la compétition commerciale internationale seraient ses produits biologiques réputées de bonne qualité. Le marché de la télécommunication se voit ouvert à la concurrence alors que la loi sur la télécommunication conférant à la TELECO le monopole de la télécommunication ne fut même pas amendée, voire abrogée. Les autorités concernées ont jonglé avec les règles qui s'imposent en matière de libéralisation.

Le processus de libéralisation économique entamé par les gouvernements haïtiens antérieurs attendra l'arrivée de René Préal au pouvoir pour atteindre son point culminant. Les entreprises publiques, fermées sous le gouvernement d'Henry Namphy, vont être vouées à la **liquidation judiciaire** confondue à tort ou à raison avec la privatisation. Le flou le plus complet règne concernant ce concept. On ne sait pas s'il s'agit de privatisation par la gestion, privatisation par concession ou par transfert de propriété.

Reste à déterminer dans les lignes subséquentes si l'Intégration escomptée a atterri ou se cherche encore en Haïti.

Positionnement, hypothèses et problématique de la recherche

Notre thèse dans le cadre de ce travail s'entend ainsi : les échanges mondialisés, à tort considérés comme la cause du développement en sont plutôt les conséquences.

Elle est circonscrite aux questions suivantes qui nous permettront d'investiguer la problématique d'intégration des échanges mondialisés dans le contexte haïtien :

Les mesures d'ouverture de l'économie haïtienne à la concurrence internationale lui ont-elles permis d'intégrer les échanges marchands ?

Tenant compte du statut sous développé de l'économie haïtienne, cette ouverture ne devrait-elle pas être graduelle ?

La logique d'accumulation du capital propre au nouveau régime et supposée imprégner la mentalité des dirigeants haïtiens était-elle au rendez-vous ?

Cette problématique nous semble n'avoir pas été prise suffisamment en considération

dans le cadre des mesures d'intégration des échanges marchands visant Haïti. Tous les efforts furent concentrés sur le transfert vers le privé des entreprises publiques, la levée des barrières tarifaires. Tout un ensemble de problèmes structurels, pourtant aussi importants, voire plus importants que ceux soulignés furent négligés, à savoir :

- La constitution d'une sphère marchande autonome en Haïti
- La réforme de l'état
- La création d'une bourgeoisie entrepreneuriale en Haïti
- La création d'infrastructures de développement

Tout est réduit à la libre entrée des marchandises conformément à l'approche de l'école Autrichienne.

Cela dit, notre première hypothèse nie toute idée d'intégration par Haïti des échanges mondialisés à la suite de l'ouverture de son économie. Elle se formule comme suit :

Hypothèses I.- l'intégration des échanges mondialisés dans le cas haïtien se cherche encore malgré les mesures d'ouverture de son économie à la concurrence internationale

Intégrer les échanges marchands implique pouvoir se positionner sur des segments du marché. Sous ce rapport des économies comme l'économie américaine, l'économie japonaise, l'économie brésilienne, l'économie sud-africaine et dans une moindre mesure l'économie thaïlandaise, l'économie vietnamienne sont des économies intégrées. Elles conquièrent qui, une certaine part du marché au niveau électronique, du transistor, qui, au niveau agricole, c'est le cas notamment du Vietnam et de la Thaïlande au niveau des exportations rizicoles mondiales.

On ne peut pas en dire autant d'Haïti. Ses industries - comme vecteur d'intégration des échanges marchands - fonctionnent à peine de 75% à 80% de leur capacité (rapport du ministère français de la coopération, 1986). Certaines d'entre elles sont vouées à la fermeture pure et simple. D'autres ne sont pas restructurées et sont transférées au privé sans qu'aucune solution ne soit apportée à leurs problèmes structurels. Les moyens technologiques qui y sont utilisés sont rudimentaires [*ibidem*].

Pas de grandes sociétés de capitaux drainant l'épargne privée dans le cas de ces

industries. Le protectionnisme comme base sur laquelle elles fonctionnaient se verra freiné pendant tout le processus d'ouverture au commerce international inscrite dans le cadre des efforts d'intégration commerciale du pays. Le vétiver, finalement, dans lequel le pays se taille la position de premier exportateur mondial, lui rapporte pour l'année 1995 à peine 10.67 millions dollars US annuels (Jean Marie Théodat, 2009). L'intégration des échanges marchands comme finalité des mesures d'ouverture de l'économie haïtienne à la concurrence internationale, dans ce cas, inspire le scepticisme.

La transition d'une économie de rente à une économie marchande, selon l'approche de la CEPAL (1949), doit être graduelle. Les échanges mondialisés comme objectif ultime sont conditionnés par le succès des échanges intra régionaux qui, impérativement, doivent les précéder. En l'absence de la moindre transition, l'économie haïtienne s'embarque dans les échanges mondialisés.

De là notre seconde hypothèse :

Haïti était allé trop vite et trop loin en matière de libéralisation commerciale et financière dans sa tentative d'intégration des échanges mondialisés

Les dispositions de l'OMC sur le traitement spécial différencié (TSD) extraites du paragraphe 39 de l'accord-cadre signé à Doha accordent aux pays en développement une période de transition durant laquelle ils peuvent différer les mesures sur la réduction des droits de douane pour prévenir les risques d'une trop grande poussée des importations ou, mieux, faire face aux importations et aux fortes variations des prix. Aux termes de ces mêmes dispositions les PEDs ont la possibilité de fixer le plafond tarifaire élevé pour les produits alimentaires de base. Dans ce même ordre d'idées, des conclusions d'une étude faite par Sachs et Werner (1991) pour le compte de la banque mondiale fixe les plafonds tarifaires à la limite de 40% à adopter par une économie pour être créditée de libéralisée. L'Inde, par exemple, pays de loin plus développé qu'Haïti, a, selon les statistiques publiées par l'OMC (2003), appliqué pour les années 2002-2003 sur les marchandises importées un tarif situé à hauteur de 32.3%. Haïti, au contraire, appliquait jusqu'au tarif zéro pour 67% de rubriques tarifaires allant ainsi, pour citer De la Cruz (2002), au-delà des règles de cet accord et passant du même coup, d'après Giraud (1993), à une *politique de port franc* et

devenant ainsi l'un des pays les plus libéralisés ^{sic} au monde.

En matière financière, aux termes de la loi du 14 mai 2012 portant sur les banques et autres institutions financières, les autorités haïtiennes ont décidé de libéraliser à la fois le marché des capitaux, le compte des capitaux et la concurrence bancaire en l'absence de garde fous. D'autres pays, dont la Corée du Sud, dont les finances sont de loin plus robustes que celles haïtiennes, ont à l'opposé opté pour une *libéralisation financière partielle et tardive à composante domestique*. Les rapports marchands échappent presque à toute régulation. Des institutions comme le marché, la société et l'état ne leur servent pas vraiment de point d'ancrage. L'état haïtien comme superstructure ne fournit pas vraiment un cadre institutionnel viable et pérenne aux relations marchandes. Il en découle l'hypothèse que voici :

Hypothèse 3 L'intégration des échanges internationaux pâtit de l'absence en Haïti de rapports capitalistes entre l'état haïtien et la production

Les expériences de développement capitalistes réussies dans le tiers monde sont toutes passées par une implication forte de l'état pendant laquelle furent établies les conditions de l'accumulation et se constituèrent des entreprises de grande taille (Catherine Auberlin et Denis Gogneau, 1994). Des appareils d'état formellement construits sur le modèle des états capitalistes occidentaux, sont mis en place (Kouostas Vergopoulos, 1983). Des rapports capitalistes sont entretenus entre ces appareils et le reste de l'économie et le comportement de l'État est soumis à la logique de l'accumulation du capital [ibid.].

Ce type de rapport, selon Sauveur Pierre Etienne (2007), *correspond à la forme économique et sociale du capitalisme bourgeois*. Le contexte social économique et culturel haïtien y est très peu favorable, poursuit-il. Jamais l'élite dirigeante rompue aux valeurs capitalistes réalisant la nécessité de rapports capitalistes entre l'état et la production n'a pu émerger dans le paysage politique haïtien de tradition militaire pendant la plus grande partie de son histoire. Les militaires et les rares civils comme leurs suppôts qui leur ont, par moments, succédé au pouvoir, se sont arrangés pour s'enrichir au détriment de l'appareil d'état et y pérenniser la concussion et la prédation. La fiscalité dans tout cela fait l'objet d'un emploi abusif au niveau des principales denrées d'exportation du pays avec toutes ses conséquences négatives quant à l'accumulation primitive du capital comme

point de départ du capitalisme. En pâtissent grandement toutes formes de capitalisme agraire en Haïti pouvant au moins permettre d'y augurer un certain espoir d'intégration de l'ordre marchand à un moment où les biens agricoles ne régressaient pas comme ils ont régressé aujourd'hui dans le commerce mondial et où ils représentaient 50% des échanges mondiaux.

La déconstruction de ce système et son remodelage selon les normes capitalistiques, nous paraît impérieuse dans le cadre de l'intégration par le pays des échanges mondialisés. Rien de tel n'est fait. La société haïtienne comme un élément du continuum état et pouvoir est modelée selon ce schéma précapitaliste, sans classe de production que dans la théorie hégélienne et marxiste on appelle bourgeoisie, si ce n'est que d'une oligarchie conspuée par les théoriciens de la dépendance et considérée par Koustas Vergopoulos (1983) comme une *caste* puisant l'essentiel de ses bénéfices non des profits, mais des subsides de l'état.

Qui plus est la transition de l'économie de rapines haïtienne est entamée en l'absence d'une base productive. On peut inférer à partir de ce qui précède ce qui suit :

Hypothèse IV En guise d'une sphère marchande autonome l'ouverture d'Haïti aux échanges mondialisés y a abouti à une forme étriquée d'économie de marché

Une certaine extension des possibilités de conversion des ressources est nécessaire dans le cadre de la constitution d'une sphère marchande autonome [*op.cit.*]. Rien de tel n'est fait dans le cas haïtien. En matière agricole, par exemple, Il existe certains créneaux de production sur lesquels le pays pourrait se positionner. Bien d'incapacités structurelles, certes, doivent être surmontées à cette fin. Le café, comme principal vecteur d'intégration des échanges marchands en Haïti, en est un cas d'école. Cette denrée qui rapportait gros à la France coloniale avant la période nationale, ne peut pas rapporter autant aujourd'hui à Haïti à cause des faiblesses structurelles liées notamment à l'absence de politiques incitatives, de problèmes d'accumulation du capital liées à l'allongement de la chaîne de commercialisation, à l'absence de recherche et développement, à la non-exploitation des potentiels de production.

L'offre et son encadrement légal furent les seuls paramètres à mobiliser l'attention des décideurs dans le cas haïtien. Un autre aspect non moins important relatif à la demande

représentative fut négligé. La contraction en dernier ressort du revenu des couches socioéconomiques majoritaires haïtiennes en est résultée. Dans leur majorité elles sont condamnées, selon le rapport du PNUD (2002), à vivre en deçà du seuil de la pauvreté avec moins de 2 dollars US par jour, dont 53.9% dans un état de pauvreté extrême avec moins de 1 dollar US par jour. Cela explique que l'offre de biens durables, en particulier l'automobile, voire le frigidaire, faute de demande solvable, ne peut pas se prolétarianiser en Haïti. Et pour cause. Qui dit industrie, dit production de masse. Qui dit production de masse, dit consommation de masse. Avec la concentration de la richesse du pays à 50% entre les mains de 2 à 5% des nationaux qui ne la réinvestissent pas et 78% de ces mêmes nationaux réduits pas même à la portion congrue, tout projet d'industrie tournée vers le marché local n'est que foutaise ou mieux tout projet d'industrialisation, (y compris celle de substitution à l'importation à grands renforts de protection) est une vue de l'esprit. On ne peut pas produire pour seulement 2 à 5% d'une population de seulement 12000000 habitants. Donc l'industrialisation est reléguée à l'arrière-plan.

Extravertie et rabougrie, la structure mise en place se révèle incapable de favoriser l'accumulation du capital. Totalement défailant, l'état haïtien se trouve incapable de contraindre le capital étranger à participer, avec le capital local, à la mise en place d'une structure autocentrée intégrée encore moins d'ouvrir au pays l'avenue d'un développement capitaliste autonome (non autarcique) intégré dans un réseau d'interdépendances, fût-elle interdépendance inégale comme condition sine qua non pour intégrer le nouveau système marchand international. Le stade de soumission au capital étranger à celui d'alliance avec ce capital n'est pas franchi. Le résultat obtenu n'est autre qu'une forme étriquée d'économie de marché au lieu d'une sphère marchande autonome.

Notre dernière hypothèse se comprend aisément sous ce rapport, à savoir :

Hypothèse V.-. Le statu quo du sous-développement persiste dans le pays malgré les différentes mesures, dites mesures de libéralisation de son économie

Huit années après l'entame du processus d'ouverture de l'économie haïtienne à la concurrence internationale, le PIB haïtien a chuté de 2.6% par an (rapport du BID cité par le ministère français des affaires étrangères 2004). Cette chute, aujourd'hui, atteint des

proportions plus élevées. Le budget public du pays est inférieur à celui d'un modeste hôpital de Boston (Barros Jacques, 1984). Au début de 1986, l'agriculture haïtienne contribuait à hauteur de 33% aux recettes d'exportation du pays (forum libre du jeudi, 1990). 4 années après la libéralisation, cette contribution a chuté à hauteur de 20,2 %. Pour la seule année 1987-1988 les exportations totales haïtiennes ont chuté de 254 millions de gourdes [*id*]. En termes de production par tête, de 120 Kg de grains par personne produits avant 1986, on est passé, quelques années après la libéralisation agricole en Haïti, disons en 1990, à 50 Kg de grains par personne. D'où une valeur estimative de 60% de déclin en matière de production totale de grains par personne [*idem*].

Tels sont, tel qu'exposés, les termes du problème que nous nous sommes donné pour objectif d'investiguer dans les pages subséquentes. Y seront exposés tour à tour la question de méthode, l'objet de l'étude, la structure et le contenu de notre analyse, l'originalité de l'étude.

État de la littérature et impasse théorique des différents cadres d'analyse sur la problématique à l'étude

L'hypothèse *d'homothétie ou d'identité des facteurs* (même productivité du travail, même dotation factorielle) des premiers classiques est l'hypothèse idéale dans le cadre d'une quête de solution au problème à l'étude. Le marché parfait que s'imaginaient les classiques, malheureusement, n'existe pas entraînant par là des problèmes d'osmose. En sus, le transfert de technologie indispensable au décollage économique des pays sud est impossible dans ce cadre à cause de son hypothèse d'immobilité du facteur capital.

À l'opposé du cadre classique des pères fondateurs le cadre commercial moderne a intégré ledit facteur au centre de ses perspectives. Le fossé entre centre et périphérie n'a pas pour autant disparu. L'échange inégal défiant toutes les hypothèses du cadre classique des pères fondateurs défie également celles du cadre moderne, la technologie comme facteur d'égalisation des chances restant l'apanage des pays du nord et ne se diffusant pas. .

Le rattrapage du retard technologique des pays de la région ou des pays sud tout court indispensable à l'identité des facteurs prônée par les premiers classiques n'est malheureusement pas soluble dans la stratégie d'industrialisation par substitution aux

importations de la CEPAL. Le cercle vicieux qu'elle cherche à enrayer, en effet, refera surface étant donné la dépendance des industries de substitution à l'importation des biens d'équipements importés du centre. Plus elles s'accroissent plus grande devient leur dépendance des biens d'équipements en question, la spécialisation verticale, c'est-à-dire dans des produits haut de gamme, restant l'apanage des pays du nord et celle horizontale (dans des produits bas de gamme), l'apanage des pays du sud. Bref, le modèle ISI succombera à la concurrence que lui livre le modèle nord-américain centré sur le libre-échange.

Le *desarollo hacia fuera*, pour ne pas dire le développement tourné vers l'extérieur, honni par ce modèle, bien sûr dans sa version structuraliste, reviendra à l'honneur. L'ouverture, en effet, loin d'être considérée comme un facteur de distorsion, sera considérée comme outil de rattrapage du retard technologique du sud par rapport au nord par effet d'imitation. Pour éviter d'anticiper, nous nous réservons le droit de dévoiler à nos lecteurs si cette ouverture a permis réellement d'adresser les problèmes de contagion de croissance, de complémentarité technologique comme problème séculaire en Amérique Latine et dans la Caraïbe.

Cadre d'analyse de la problématique à l'étude

Les échanges mondialisés au centre des perspectives du cadre classique dont part cette étude sont à l'époque contemporaine inéluctable, étant donné l'interdépendance de plus en plus accrue des économies. L'ouverture, comme substrat dudit cadre peut, en effet, permettre une meilleure diversification des biens à la disposition des ménages que ne le ferait le protectionnisme. Elle peut également, par le transfert des entreprises du domaine public au privé, être réductrice de rentes dans les pays sud et plus particulièrement un pays comme Haïti où les entreprises publiques servent de rente de situation pour les politiciens en quête de fortune rapide. Cependant, les logiques tout marché et l'état nulle part sous-tendant cette ouverture mettent en péril la cohésion sociale et font craindre des collusions entre état et marché ou dans des cas extrêmes des dérives état contre marché qui seraient contraires à l'éthique marchande libérale.

La croissance, en effet, comme enjeu de la libéralisation risque de dégénérer en croissance pour la croissance et la libéralisation, notamment dans le cas des PEDs, risque de déboucher sur une imposture libérale. Ce dont est conscient le régionalisme ouvert porté par les néo structuralistes de la CEPAL. Ce corpus théorique, quoique fortement inspiré par le contexte de libéralisation économique commerciale et financière du consensus de Washington, n'en est pas le décalque. Au même titre que ledit consensus, il n'est pas exempt d'insuffisances explicatives. Bref les deux cadres se complètent sans s'opposer systématiquement. Le corpus néo structuraliste cependant, jette un jour nouveau, du moins nous le pensons, dans la littérature économique sud-américaine sur la notion de croissance susmentionnée, laquelle croissance consiste à *améliorer la distribution des revenus, consolider les processus démocratiques, [.permettre] d'acquérir une meilleure autonomie, créer les conditions préservant l'environnement et améliorer la qualité de vie de toute la population dans le cadre d'une philosophie de transformation productive avec équité et la vulnérabilité sociale* (Lauthier 2003, p. 256). La notion de protection sociale est incorporée dans le corpus théorique cepalien et est théoriquement garantie par ces néo structuralistes. Malgré leur distanciation par rapport à leurs aînés du courant structuraliste cepalien, ils ne s'embarquent pas tête baissée dans les échanges mondialisés. Ces échanges sont remis à leur vraie place, c'est à dire sont considérés comme conséquence du développement *contrairement au consensus de Washington, qui en fait la cause du développement. Une autre notion comme la base productive sur laquelle fait impasse le consensus de Washington est considéré par les néo structuralistes comme étant essentielle dans le cadre de toute ouverture aux échanges mondialisés ou de de toute intégration réussie.*

Le cadre cepalien, notamment sa version structuraliste, malgré son abandon au profit du cadre classique, a joué et peut jouer encore un rôle dans le développement social de la pensée en Amérique Latine que ne le pourra le cadre classique (Peixoto Antonio CARLOS, 1977). Ses études ont influencé la sociologie et la science politique dans le continent et est plus proche des problèmes vécus par l'Amérique du Sud et les Caraïbes [*idem*]. Il nous paraît plus proche de la réalité économique des PEDs et nous servira sous ce rapport de

lunettes pour appréhender la problématique d'intégration des échanges mondialisés à l'échelle **de la caraïbe**.

Cela dit, la perspective de ce travail est cepalienne non sans une certaine distanciation avec l'excès, excès tant de compromis que de distanciation respectivement des versants néo structuraliste et structuraliste avec l'orthodoxie libérale. Le modèle très institutionnalisé de type communautaire sur fond de partage de la production, d'accords de complémentarité, de contrôle d'investissements étrangers, de subventions pour soutenir le capitalisme local ou encore sa protection tarifaire charrié par la CEPAL dans le cadre de l'ISI nous paraît plus convenable à la réalité des pays de la zone sans toutefois exclure l'apport pouvant résulter en termes de transfert de technologie d'une ouverture partielle et sélective au commerce mondial. L'idée de décentralisation et de dépolitisation de la gestion publique découlant du courant néo structuraliste incarné par Sunkel et Zuleta (1990) de la même CEPAL imprègne ce travail dans son ensemble. Elle nous paraît intéressante par l'ancrage de son analyse dans la matrice profonde latino-américaine et caraïbienne en ce qui concerne l'état. Elle jette un jour nouveau sur la problématique à l'étude et peut sous ce rapport faire progresser la littérature existante sur ladite problématique.

Cependant, trop obnubilé par l'ouverture économique, les néo structuralistes se sont très peu souciés du gradualisme des échanges. Fort heureusement cette notion est très débattue par les premiers régionalistes ou les structuralistes. Ils présentent les échanges comme un construit non pas comme donné. Les échanges mondialisés sous ce rapport sont le prolongement des échanges régionaux et doivent être abordés une fois les échanges régionaux réussis. Cette prémisse a été mise à contribution dans le cadre de ce travail, notamment dans sa seconde hypothèse flétrissant le caractère prématuré des échanges mondialisés en Haïti.

Dans le cadre du même gradualisme du versant structuraliste du cadre cepalien nous croyons nécessaire la transition du féodalisme au capitalisme dans le cas haïtien dans la perspective d'intégration de ces mêmes échanges mondialisés. En occident cette transition a été l'œuvre d'une bourgeoisie progressiste et révolutionnaire qui, malheureusement, est une exclusivité occidentale. Elle n'existe nulle part dans le tiers monde. Dans le cas des pays

sud ayant obtenu leur ticket pour un développement capitaliste, cette transition est toujours l'œuvre de l'état. L'erreur du consensus de Washington est de vouloir un développement capitaliste en Haïti en l'absence de toute transition et de surdéterminer le marché et sous évaluer le rôle de l'état. Fort de cela cette étude estime que l'important est avant tout la déconstruction des anciens rapports, rapports dits d'exploitation et de prédation entre l'état haïtien et la production dans l'économie haïtienne. Pareille question n'est pas soluble dans l'état gendarme des classiques. De là l'insistance sur un nouveau modèle d'état capable d'ouvrir au pays les avenues d'un développement capitaliste autocentré non autarcique inséré dans un réseau d'interdépendance fut-elle une interdépendance inégale quitte à ce que le modèle de capitalisme de propriété privée prenne progressivement et graduellement le relai du modèle de capitalisme d'état comme cela s'est fait en occident.

Le cadre général de notre travail étant présenté, reste à en exposer l'objet et la spécificité.

Mise en perspective théorique

Travaillant au départ sous l'égide de deux laboratoires caraïbéens, et originaire de la caraïbe, ce serait de notre part, sous peine de réductionnisme - manquer d'intérêts pour les auteurs de la zone et en plus nuire à la compréhension intégrale - de nous limiter uniquement à une grille de lecture classique de la problématique à l'étude. Cette dernière, n'étant pas exempte d'insuffisances explicatives, elle ne saurait, ce, quelques soins que pourraient y mettre les auteurs classiques, faire l'économie d'autres grilles de lecture. En sus des considérations méthodologiques, la transversalité du thème à l'étude l'exige. Sous ce rapport nous ne réinventons pas la roue. Nous ferons en sorte de ne pas sombrer dans la confrontation théorique qui, bien sûr, n'est pas notre propos mais plutôt de procéder à une mise en perspective théorique des cadres à l'étude. Pour important que soit leur éclairage concernant la problématique à l'étude, ils débouchent sur une impasse théorique. Nous sommes obligé dans ce cas de mobiliser des concepts d'autres auteurs géographiquement étrangers au débat mais intellectuellement non étrangers aux préoccupations exprimées par les auteurs des cadres retenus pour cette étude.

L'intégration horizontale ou de type sud des théoriciens de la CEPAL, par exemple, se révèle peu concluante. La contagion de croissance, les régionalismes développementaux escomptés n'y sont pas solubles, faute de complémentarité productive et technologique des économies concernées. À preuve le Mercosur, la CARICOM ou n'importe quelle structure régionale type sud que vous pourriez considérer. Dans le cas d'intégration asymétrique type nord sud c'est différent à l'instar de l'UE, de l'ALENA, de l'AFPEC. Une certaine *contagion de croissance*, si minime soit-elle, y est visible. La mobilisation du concept *intégration asymétrique* s'impose dans ce cas pour dépasser l'impasse théorique des deux cadres retenus pour cette étude. Philippe Hugon (2003), dans ce cas, s'invite au débat. S'y invitent également des auteurs comme Balassa (1961) et LOUIS Dupont (2014). L'intelligibilité de l'échec de cette même intégration notamment dans le cas de l'Amérique latine et la caraïbe ne peut pas faire l'économie d'un concept balassien comme le concept complémentarité.. Idem pour l'intégration au cœur de ce travail. Elle est un legs balassien. Balassa (1961), dans ce cas, y est une référence incontournable. LOUIS Dupont (2014) l'est également sous ce rapport. À son actif se rattache une revue spécialisée consacrée exclusivement à la question d'intégration à l'échelle caraïbienne.

Limiter l'étude de l'aspect financiarisé des échanges mondialisés charrié par ce travail aux seules prémisses des deux cadres d'analyse choisis est osé et risqué étant donné leur approche réductrice là-dessus. Le cadre classique assimile à la finance vicieuse toute finance qui ne soit pas finance de marché. Le cadre cepalien tombe dans ce même réductionnisme en assimilant à la finance vicieuse la finance de marché et à la finance vertueuse la finance régulée. Or l'aspect vertueux et l'aspect vicieux se côtoient dans toutes les finances qu'elles soient finances de marché ou finances régulées. Le recours à une autre approche dépassant ce dualisme devient nécessaire. De là le recours à Salama (2013). Sa conceptualisation intègre à la fois l'aspect vicieux et l'aspect vertueux des finances sans parti pris théorique ou mieux sans imputer l'un ou l'autre de ces aspects à tel type de finance donné. Salama (2013) n'est pas étranger au débat latino-américain sur le régime d'accumulation financiarisé. Il lui consacre beaucoup de monographies et d'articles.

Cela dit, la perspective qui sera adoptée pour ce qui est de l'aspect financiarisé des échanges mondialisés au centre de cette étude est la perspective régulationniste, laquelle

n'est pas antinomique au versant structuraliste du corpus cepalien. Cependant nous nous distancierons de certains des tenants structuralistes, dont F Lordon (20030), estimant le régime d'accumulation financiarisée propre seulement aux États-Unis et également de la financiarisation à tout va du consensus de Washington. La position de F Lordon nous paraît, en effet, évidente. Les États-Unis, étant le centre du régime d'accumulation financiarisée, disposant d'une classe d'hommes, la classe des gatekeepers, rompus à ce genre de régime, nous paraissent être mieux positionnés pour en profiter tous les avantages. Entièrement dépendant des grands décideurs internationaux, Haïti ne peut pas se situer en marge de la financiarisation sous peine d'asphyxie financière ou d'une plus grande asphyxie de son économie. De là notre option en faveur d'une financiarisation partielle assortie de gardes fous dans le contexte haïtien.

La mise en perspective théorique se doublera d'une mise en perspective historique. *Cet exercice lassant nous est imposé par le thème à l'étude : le néolibéralisme. Ce régime, pour parodier Michel Freitag (1999), en tant que forme contemporaine du capitalisme, ne peut être compris sans être inscrit dans l'histoire longue du système capitaliste.*

Le détour historique susmentionné nous permettra de remonter à la chronologie et de pouvoir mieux restituer les faits. L'expérience des années 1980 en fut précédée de tant d'autres dans le contexte haïtien dont particulièrement celle des années 1915 à 1970. Le pays a eu à expérimenter alors un modèle d'insertion tout à fait à sa portée sans l'avoir réussi. Il s'agit du modèle primaire agro exportateur. Ce même modèle reviendra sur le tapis plus tard dans le cadre du programme CBI caraïbe bassin initiative (initiative pour le bassin des caraïbes) de Ronald Reagan. Il (le modèle en question) était assorti de conditions préférentielles vraiment accessibles à l'économie haïtienne. Il n'a pas été, malgré tout, réussi. Un autre modèle d'insertion, l'insertion sur fond d'industries d'assemblage, reviendra sur le tapis pendant les années 1975 à date. Il n'en demeure pas moins vrai que ce secteur est le secteur rapportant le plus de taxes au trésor haïtien et qu'Haïti pendant les années 1981 à 1986 se taillait la place de premier exportateur de baseball au monde. Cette expérience, cependant, ne peut pas être créditée comme étant un succès. Non seulement elle n'a pas débouché sur un potentiel de croissance autonome en Haïti, elle a également vidé les provinces haïtiennes de leurs braves agriculteurs par le

mirage d'emplois rémunérés qu'elle leur a fait miroiter aux yeux. Les ouvriers haïtiens, en sus, restent au plus bas niveau de l'assemblage : **l'assemblage à la chaîne**. Ils ne peuvent pas réaliser le full package. Malgré ces échecs retentissants de modèles d'insertion pourtant, plus à la portée d'Haïti, il y est mis sur orbite, séance tenante, un autre modèle d'insertion convenant le plus aux économies parfaitement intégrées.

Objet. - Cela dit, l'objet de cette étude est de dépasser l'intégration à dominante libre échangiste ou de type laisser faire du consensus de Washington (1980) - intégration, pour être plus clair, sans ancrage autre que des accords de libre-échange - sans pour autant tomber dans la tentation d'une intégration de type dirigiste à dominante CEPALIENNE que, bien sûr, nous chercherons non pas à opposer mais à concilier avec l'intégration de type laisser faire.

Des outils conceptuels existent pour dépasser l'état gendarme des classiques que nous revendiquons dans ce travail. Il s'agit :

- De la déclaration de Paris de 2005 aux termes de laquelle il est postulé un rôle actif de l'État dans la question du développement.
- De la clause de sauvegarde, le TSD (traitement spécial différencié, etc.) dans la perspective de la protection du marché haïtien.

Le dépassement que nous prônons dans le cadre du modèle à l'étude n'est pas systématique. Il n'exclut pas l'ouverture. Cependant il faut qu'elle soit assortie d'un nouveau pacte nord sud incluant commerce, prospérité partagée, transfert de technologie appropriée, démocratisation dans le cadre d'un schéma contractuel à la Philippe Hugon. Dans le cadre de ce nouveau pacte, les pays nord assumeront, pour répéter à la suite de Philippe Hugon, *leur responsabilité de pôle hégémonique en créant une contagion de croissance avec les périphéries via des stratégies de firmes, de flux technologiques et financiers* [idem.].

Toutes proportions gardées, nous entendons :

- **Pointer l'antinomie entre les prémisses théoriques des modèles à l'étude et les expériences empiriques.**
- **Pointer l'inégalité des avantages ainsi que l'accentuation de la tendance à la polarisation et aux inégalités de développement caractérisant l'intégration**

type laisser faire

- **Pointer le problème de filiation théorique posé par les échanges mondialisés inscrits dans le cadre de l'appareil théorique (le consensus de Washington), ayant gouverné la politique publique appliquée en Haïti**
- **questionner les véritables enjeux de la libéralisation commerciale et financière en Haïti.**

Cerner ces enjeux est d'une importance vitale pour l'apprenti chercheur que nous sommes, pour ne pas dire susceptible d'être appelé, qui sait, un jour ou un autre aux hautes sphères décisionnelles en Haïti. Il nous permettra d'aller droit aux faits et d'être mieux outillé pour pouvoir adresser la problématique d'intégration des échanges mondialisés dans le contexte haïtien. Sans nous aventurer dans des affirmations à l'emporte-pièce, nous pensons que la confrontation avec les faits des déclarations des acteurs clés tant politiques qu'économiques impliqués dans le processus de libéralisation économique et financière en Haïti peuvent nous permettre de risquer un argumentaire concernant les véritables enjeux sus mentionnés.

Notre second propos, dans ce même ordre d'idées est :

- **de comprendre ces enjeux en campant l'ensemble des acteurs en présence ou impliqués dans le processus d'intégration mis en place (l'État haïtien, le secteur privé haïtien des affaires, les institutions internationales) et en analysant leurs stratégies respectives.**

Ce faisant, nous serons amenés à déterminer objectivement le problème d'inégalité de chances des pays en matière de spécialisation comme vecteur pour intégrer les échanges mondialisés ainsi que le poids de la géographie, de l'idéologie et de la politique là-dessus.

- **Scruter les stratégies d'intégration réussies dans d'autres pays auparavant de même niveau de développement qu'Haïti et devenus par la suite des émergents et à la lumière de ces stratégies proposer un schéma d'intégration tenant compte des spécificités économiques et culturelles d'Haïti ou capable de combiner performance économique et cohésion sociale.**

Nous situerons, bien sûr en tenant compte des spécificités culturelles et économiques

propres à Haïti, quelques secteurs dans lesquels il dispose le moindre avantage comparatif et pourrait se positionner avec des minimums chances de succès dans la perspective d'intégration des échanges mondialisés. Pour ce faire, il nous reviendra de :

- **faire l'archéologie du libéralisme et sur la base de cette archéologie développer un cadre d'analyse des politiques mises en œuvre par Haïti**
- **dégager des pistes de réflexions pouvant permettre de réconcilier marché, État et société en Haïti dans la perspective d'une intégration réussie dans l'ordre libéral,**
- **Dépasser le modèle d'état gendarme des classiques au profit d'un modèle d'état stratège et le mythe de marché autorégulateur et pourvoyeur au profit d'un marché concurrentiel, juridiquement ou légalement encadré dans le contexte haïtien.**

Structure et contenu de l'étude

L'étude que nous faisons dans le cadre de ce travail part d'un présupposé qui saute aux yeux même de l'observateur le moins avisé. Il s'agit du problème de transition de l'économie haïtienne vers une économie marchande ou vers un système productif marchand. Cette transition, impérativement, relève de temps longs. Ce temps long, cependant, contraste avec l'agenda et le court termisme de la coopération. Séance tenante, l'économie de rapines ou la quasi-économie haïtienne est décrétée économie de marché. Même avec les meilleures volontés du monde – y compris la volonté de ceux qui détiennent le pouvoir en Haïti – en l'absence de réformes structurelles profondes, y compris la réforme des mentalités, une telle prouesse ne pourra pas se réaliser aussi vite.

Le décroisement des deux sphères que sont celles marchande et privée visé dans le cadre du minimalisme étatique est cependant introuvable en Haïti. Elles y demeurent confondues ou cloisonnées. Ce minimalisme ne concède à l'État haïtien pas même un attribut minimum pourtant compatible avec le cadre classique comme celui de défendre les entreprises haïtiennes contre la concurrence déloyale prôné par un classique comme Von Mises (1983).

On en est là. C'est cet écheveau de contradictions que cette étude entend démêler. Les

différents chapitres et parties développés démontreront que les gouvernements, dans le processus de transformation de l'économie administrée à l'économie marchande, ont une partition bien plus importante à jouer que celle d'état gendarme des classiques, état gendarme qui régenté Haïti.

Nous avons, sur cette base, décidé de structurer le travail en **trois** parties.

La première partie traite des différents modèles d'intégration précurseurs du modèle d'intégration néolibérale en Haïti

Elle est composée de 3 chapitres. Le premier chapitre fait le tour du modèle de développement tourné vers l'intérieur mieux connu sous l'appellation de politique de substitution à l'importation (ISI) d'inspiration cepalienne. Le protectionnisme comme modèle dominant, devenu décadent consécutif à ses failles, fait l'objet d'un important éclairage. Les indicateurs du modèle protectionniste sont dégagés, accompagnés d'une brève revue de littérature. La problématique relative à la confusion entre gestion et propriété y est abordée. Ses effets négatifs sur la contreperformance des industries passées du giron privé au giron public furent soulignés avec beaucoup d'insistance. Cet éclairage nous a permis de déceler l'une des causes, disons-le, parmi les nombreuses causes à l'origine de l'échec du modèle ISI (industrialisation par substitution aux importations) en Haïti.

Le second chapitre traite de l'intégration de l'économie haïtienne sur fond du modèle extraverti qu'est l'industrialisation par assemblage des années 1970. La tyrannie du capital sur le facteur travail y est abordée. Nous l'avons démontré par des exemples concrets. Il est mis en relief combien cette tyrannie a faussé les rapports capital travail et invalidé du même coup l'échange entre facteurs abondants (travail) et facteurs rares (capital) de la théorie HOS dans le contexte haïtien.

Le troisième chapitre fait le lien entre les deux premiers chapitres. La nature du régionalisme appliqué et sa pertinence quant aux problèmes réels des différentes économies de la zone, dont celle haïtienne, y est abordée. Une remise en question radicale de l'intégration type ni...ni (ni régionalisation des échanges, ni convergence politique et économique des différents pays impliqués dans ce régionalisme) est effectuée et un

renversement de perspective ou changement de paradigme proposé.

La deuxième partie comprend deux chapitres. Elle traite de l'intégration néolibérale sur fond du consensus de Washington (1989) dans le contexte haïtien.

Le premier chapitre (chapitre IV) aborde la problématique de l'intégration néolibérale dans sa phase commerciale dans le domaine agricole haïtien. L'état des lieux de ce secteur y est dressé ainsi que l'impropriété de l'ouverture excessive dont il fait l'objet. La mise en perspective historique des différents types de libéralisme ainsi que la recension des écrits pertinents des différents courants théoriques émis concernant ce corpus théorique sont effectuées.

Le chapitre suivant est consacré à l'étude du tryptique état marché et société en Haïti. Le problème de filiation théorique y est posé notamment du côté de l'acteur étatique haïtien dont le rôle dans le cadre du libéralisme comme nouveau mode de régulation marchande en Haïti est confondu avec celui d'état gendarme des classiques contrairement à celui d'état stratège qui lui siérait bien dans ce nouveau contexte. Le type de rapports entretenus entre le même acteur étatique en question avec le reste de l'économie plus particulièrement la bourgeoisie d'affaires et la masse paysanne haïtienne est également épinglé dans ce chapitre. Le caractère prédateur ou anticapitaliste de ce même rapport est pointé comme obstacle de taille à l'intégration du pays aux échanges mondialisés.

Le sixième chapitre traite du régime d'accumulation financiarisée conçu comme palliatif au libéralisme commercial agonisant en Haïti. Une large recension des approches sur la libéralisation financière y est effectuée. Les méfaits de cette financiarisation y sont démontrés et les instruments de politique monétaire pour y faire face analysés en profondeur.

En matière méthodologique, a été privilégiée une large utilisation incluant les nombreuses publications comme :

- Des revues, ouvrages spécialisés, plateformes de publication (pesées, cairn et érudit)
- Des cahiers de recherches académiques
- Des périodiques spécialisés parmi lesquelles *The Economist* et *Haïti Select Issue*

de la banque mondiale

- Des grands quotidiens internationaux (Washington Post)

Ces publications sont vastes. Notre bibliographie en fait foi. Elles nous ont convaincu par leur pertinence par rapport à la problématique que nous investiguons et nous ont permis de mettre à jour nos réflexions.

Originalité de l'étude

Cette étude se démarque des approches radicales prônant qui la déconnexion avec le capitalisme mondial qui la collusion avec ce capitalisme. Elle se veut une passerelle entre les deux. Le nouveau modèle que nous proposons se veut symétrique pour ne pas dire un modèle de compromis. État, marché et société y forment, contrairement au modèle dominant, un continuum au-delà de la logique tout marché et moins état et de l'état gendarme des classiques, l'état veilleur de nuit d'un libertaire comme Robert Nozick (2008).

L'accent est mis sur la mobilité totale de la main d'œuvre et le confinement national du capital en lieu et place du confinement de la main d'œuvre et la mobilité du capital charriées par le modèle dominant. La participation du capital international, de concert avec le capital national, à la mise en place au pays d'une structure de développement intégré et autocentré, (mais non pas extravertie) est encouragée. Des modèles d'intégration réussis, ceux sud-africain et sud-coréen, axés sur l'enracinement culturel, combinant performance économique et cohésion sociale nous ont profondément inspiré.

Experts internationaux, politiciens et responsables haïtiens des décisions peuvent puiser dans cette étude les outils tant conceptuels qu'empiriques pour purger le libéralisme de ses biais dans le contexte haïtien, qui sait, et l'opérationnaliser.

Les hypothèses du travail seront confrontées avec les faits pour ensuite faire l'objet de traitement informatique à partir du modèle VAR (Vector Auto Regressive). Ce modèle est privilégié parce qu'il est facile à mettre en œuvre. Pour nous prémunir contre les biais, nous assurerons d'abord de la stationnarité des variables entrant dans le champ de notre modèle avant tout test économétrique. Nous construirons ensuite notre modèle VAR (vector auto regressive) pour analyser les effets d'une variable l'une sur l'autre au travers

de simulations de chocs aléatoires. Pour ce qui est de l'étude de faisabilité du modèle symétrique au cœur du travail ce sera l'affaire d'autres chercheurs.

La conclusion est pour nous l'occasion de confronter l'ensemble de nos résultats à notre problématique ainsi que de préciser certaines des questions en suspens pour de futures recherches.

Aucun travail ne peut cerner tous les paramètres de la réalité qu'il investigate. Certains de ces paramètres échapperont au chercheur quelque doigté qu'il soit ou quelque soin qu'il y mette. Cela dit, il appartient à d'autres chercheurs de défricher la partie du travail laissée en friche.

Première partie

Rétrospection des différents modèles d'intégration précurseurs du modèle d'intégration néolibérale en Haïti

CHAPITRE I L'économie haïtienne à l'épreuve d'une intégration sur fond du modèle d'industrialisation par substitution aux importations

INTRODUCTION

Les années 1950 et 1960 ont - dans les pays sud, plus particulièrement en Amérique Latine - vu l'émergence d'un nouveau modèle d'intégration considéré comme étant un modèle de *développement tourné vers l'intérieur*. L'industrialisation, en effet, *est la motivation économique essentielle et l'intégration un moyen pour y arriver, c'est à dire pour le remplacement des importations* (W Andrew Axline, and Lyne K Mitelka, 1976). Ce modèle fut porté par des penseurs et économistes comme Raul Prebisch (1949) et W Arthur Lewis (1950) respectivement pour l'Amérique Latine et la Caraïbe.

Des conditions avantageuses (incluant des exemptions fiscales temporaires et de droits de douane pour l'importation des matériels) sont accordées aux investisseurs étrangers à charge pour eux, bien sûr, d'investir dans des industries extractives, des industries légères de remplacement des importations à forte intensité de main d'œuvre, la prise en charge du cout des infrastructures étant supportée par l'état (Guillen Romo, 1994). Les autorités nationales entendent par cette stratégie ou cette *conception planificatrice, développementaliste et protectionniste* du développement *surmonter les obstacles du modèle antérieur dit modèle hacia afuera (tourné vers l'extérieur)* et éradiquer, selon les propres termes de Raul Prebisch (1949), *l'échange inégal* en matière de commerce nord sud sous tendant le libéralisme ou le marché libre. La seule concession consentie à ce modèle (le modèle *hacia afuera*) se situera au niveau de l'importation des biens d'équipements considérés dans la théorie du développement endogène comme des externalités positives, les biens de consommation étant destinés à être produits localement.

Un renouveau paradigmatique s'opèrera dans ce modèle dans le sens du glissement ou d'élargissement de son rayon d'action du national vers le régional avec pour toile de fonds le commerce intra régional ou un régionalisme fermé incluant, selon les propres termes de Raul Prebisch (1949), la libéralisation des *biens produits à petite échelle en quantité importante dans un pays et non dans les autres*. Schématiquement, ce nouveau modèle se

présente de la façon suivante : les marchandises transitant du pays A vers le pays B d'une même région sont affranchies de tout droit de douane. Ces mêmes marchandises, dans le cas d'un pays hors zone, sont lourdement taxées. Tout est modulé en fonction de ce qu'on appelait alors *régionalisme fermé ou ancien régionalisme*. Il cible les marchés intérieurs des économies d'une même zone dans le cadre d'une industrialisation sur fond de substitution aux importations. La complémentarité industrielle moyennant une certaine union douanière sur fond de libéralisation intra zone est privilégiée comme moyen pour venir à bout de l'échange inégal susmentionné.

Jean Claude Duvalier, vers l'année 1980, bien entendu, non sans quelques perversions ou impostures, et à des années de retard par rapport aux pays latino-américains, nous semble, à quelques exceptions près, y avoir adhéré.

Dans le cadre de ce travail nous ciblerons l'un des outils, à savoir le protectionnisme, du modèle à l'étude sans omettre un instrument d'analyse de politique économique comme le MAP (Matrice des analyses politiques). La finalité d'un tel exercice c'est de parvenir à déterminer le degré de pertinence ou de non-pertinence ou de crédibilité du protectionnisme dans le contexte haïtien. Les approches par la protection nominale et par la protection effective seront mobilisées à cette fin comme indicateurs de mesure. La problématique à l'étude sera abordée par PROXY en raison de la carence de certaines données statistiques concernant l'époque étudiée. Grâce à cette démarche une meilleure compréhension de la politique économique libérale appliquée en Haïti après sera acquise.

I.I l'introuvable développement d'Haïti dans le cadre du modèle tourné vers l'intérieur d'inspiration cepalienne

L'objectif de ce chapitre c'est de faire la rétrospective du modèle de développement tourné vers l'intérieur d'inspiration cepalienne ayant gouverné la politique économique des pays du continent, dont Haïti, d'en analyser l'échec et ses conséquences en termes de politique économique, de situer d'une manière générale les causes de cet échec plus particulièrement dans le contexte haïtien. Une large revue de littérature sera privilégiée dans cet ordre d'idées.

I.2.- L'interventionnisme, le protectionnisme comme armes ou outils de politique économique dans le cadre du modèle de développement tourné vers l'intérieur du pouvoir jean claudien

Toute forme d'intervention de l'état sur les échanges du pays avec l'extérieur peut être, selon Guillochon Bernard (2001), assimilée au protectionnisme. Conjurer toute concurrence externe estimée comme néfaste à la production interne est la finalité visée.

Entre autres finalités il y a lieu de citer :

- L'impératif, selon List (1841), de protection d'une industrie locale en voie de développement qui pourrait être dépassée par la concurrence internationale sans protection de l'État.
- La réalisation, de l'avis de Krugman (1990), d'économies d'échelle.

Tel n'est cependant pas le point de vue de David Ricardo (1811). Le processus de spécialisation, selon lui, étant maximisé par le libre jeu de la concurrence, le recours au protectionnisme, pour quel que soit le motif, est contre indiqué. Ricardo a péché par son radicalisme. Les effets de distorsions du protectionnisme, certes, ne sont plus à démontrer. Le libéralisme économique et le protectionnisme, quoique ne faisant pas bon ménage, sont obligés quelquefois de se prêter la main dans des situations exceptionnelles. Le libéralisme restera toutefois la norme et le protectionnisme l'exception ou mieux selon les propres termes de René Sandretto (1998), *une déviation temporaire du libre-échange*. Nous avons bien dit : *déviation temporaire*. Une industrie nationale peut légalement recourir au protectionnisme pour se protéger contre la concurrence effrénée avec une industrie étrangère risquant de lui porter totalement ombre. Il faut cependant que ce soit inscrit dans la durée. Cette durée ne doit pas dépasser 10 ans étant donné qu'elle est, pour répéter à nouveau René Sandretto (1998), une déviation temporaire. Les lois de l'OMC n'y sont pas opposées. L'autorisation légale de cette instance est nécessaire à cette fin. Une clause spéciale, la clause de sauvegarde, est conçue en ce sens.

Le protectionnisme, dans le cas de la politique de développement tourné vers l'intérieur sous la présidence de Jean Claude Duvalier, fut perverti, voire détourné de sa

finalité. Le mobile de protection, de préservation de l'industrie nationale ou d'autosuffisance alimentaire nationale dont il se réclame n'est qu'un alibi. Son véritable mobile, selon Etzer Charles (1994), n'est que corporatiste et égoïste. Ce même protectionnisme fut instrumentalisé par le pouvoir juste pour consolider le monopole de ses affidés au niveau des sphères haïtiennes tant publiques que privées. Ils deviennent qui coactionnaires d'entrepreneurs étrangers ou de quelques membres de la bourgeoisie d'affaires traditionnelles, [qui] propriétaires à part entière [*ibid.*] Ils ont constitué le noyau le plus puissant d'investisseurs et disposaient, d'un quasi-monopole sur les importations (Dufumier, 1988). Le monopole de l'importation de la farine et du blé fut confié au magasin de l'état. du riz importé par la dynastie jean claudienne vers les années 1980 est popularisé sur le marché haïtien sous le label *diri jan klod* (riz jean claude). Les rares concessions du pouvoir au secteur privé en matière d'importation se font *sur la base de la disponibilité en devises* [*id.*]. Ledit secteur n'était autorisé à importer des produits alimentaires *que lorsqu'il était établi que la production ne pouvait suffire aux besoins à la suite d'un accident climatique reconnu* [*idem.*] D'autres entreprises non rachetées par l'état haïtien, parmi lesquelles l'aciérie d'Haïti, sont contraintes à ouvrir leur capital à des membres influents de la dynastie au pouvoir. Les importations furent sujettes au quota et à des licences. Donc la protection prétendument accordée fut fictive. Elle ne fut pas effective

I.2.- Confusion entre gestion et propriété dans le cas des entreprises nationalisées

La présidence de Jean Claude Duvalier nous a gratifié d'un mode de gouvernance des entreprises publiques haïtiennes caractérisé par la non-séparation ou non dissociation entre ce que dans le cadre du compromis keynésien Gérard Duménil et Dominique Levy (2006) appellent gestion et propriété. La gestion de ces entreprises fut en parfaite inadéquation avec leur statut. La régie du tabac et des allumettes, par exemple, furent défiscalisées. Les profits et les recettes qui y sont dégagés furent directement versés dans le compte personnel du chef de l'état mais non pas dans les caisses de la DGI en pure violation du droit administratif haïtien et de son principe de spécialité. Il a fallu l'intervention énergique du FMI pour qu'une fin soit mise à cette forfaiture. la TELECO, la minoterie d'Haïti, la régie du tabac et des allumettes, en plus de leur statut de monopole d'État, furent

gérées comme des affaires privées du pouvoir en place et de ses hauts dignitaires. Elles ont fait l'objet de ponctions par ces derniers.

I.2.1 La caricature du modèle d'industrialisation par substitution aux importations dans le cas haïtien sous la présidence de Jean Claude Duvalier

La politique de développement tournée vers l'intérieur et d'industrialisation par substitution aux importations est d'inspiration de la CEPAL. Alain Albert et Maxime A Crener (1982) y retiennent deux phases dont, pour répéter littéralement ces auteurs :

- *Une phase primaire* incluant la production locale de biens de consommation (vêtements, chaussures, meubles) et une phase intermédiaire ou de biens intermédiaires (textile, cuir, bois) ne nécessitant pas tellement une main d'œuvre qualifiée, ni une technologie avancée.
- *Une phase caractérisée par la production de biens intermédiaires* (produits petro chimiques, acier) de biens de consommation durables (automobiles, appareils ménagers) et de biens d'équipements qui contrairement aux biens produits lors de la première substitution d'importations nécessitent une main d'œuvre qualifiée, l'emploi d'un processus de production à forte intensité capitalistique et un marché interne de dimension assez élevée pour permettre aux producteurs de bénéficier l'abaissement des couts dus aux économies d'échelle.

Cette politique se situe dans le prolongement de la théorie des pôles de croissance développée par F. Perroux (1966), G Myrdal (1960), Rostow W (1965). La théorie néoclassique, par son minimalisme étatique ou son état réduit au rôle d'état gendarme, est dans le viseur des tenants de cette théorie. Un renversement de perspectives, selon eux, est nécessaire aux pays du tiers monde pour non seulement combattre certains déséquilibres tant à l'intérieur qu'à l'extérieur mais également l'inégalité de développement avec le nord. L'industrialisation étant, poursuivent-ils, le pôle de croissance capable de faire sortir les pays sous-développés de l'ornière du sous-développement et de la dépendance économique, l'application du protectionnisme sur fond d'une politique active et sélective accompagnée des réformes nécessaires sur le plan industriel, s'avère impérieuse. Dans cette même configuration, l'état dans les PEDs, doit passer de son rôle d'état gendarme à

celui d'état prospecteur, programmeur et producteur. Ouvrir à leurs pays l'avenue d'un développement capitaliste autonome (non autarcique) intégré dans un réseau d'interdépendances, fût-elle interdépendance inégale, est la mission de ces mêmes états. Le grand capital ou le capital étranger est tenu en suspicion.

Haïti, par exemple, en a fait l'amère expérience. Sa première ouverture au grand capital étranger, notamment en 1915 dans le cadre de l'intervention américaine, lui fut très coûteuse. Les Américains, pour répéter Jean Claude Icart (1987), dans le cadre de cette ouverture, ont implanté une seule usine sucrière en Haïti qui plus est, sur fond d'expropriation de la main d'œuvre haïtienne. Elle fut rémunérée à un prix de loin inférieur à la valeur du travail fourni. Il en est résulté l'émigration des braves agriculteurs haïtiens vers les pays du caraïbe. Cette émigration a coûté à l'agriculture du pays certains bras. La course population production dans laquelle il accuse du retard devient presque irrattrapable. Le capital national, dans tout cela, en a fait les frais. Même là où il voit le jour il est sous la dépendance du capital étranger (Hurbon Laennec, 1987).

Ajouté à cela l'exemple de 1954. Des projets de grands travaux, à cette date, ont vu le jour dans le pays. Ils consistaient surtout en termes de construction de grand barrage pour l'irrigation des terres de la vallée de l'Artibonite et l'électrification d'une bonne partie du territoire sans compter d'autres projets relatifs à l'irrigation des terres, à la construction du réseau routier, à l'aménagement d'installations portuaires dans le pays. Ils furent étudiés par les meilleures firmes américaines. Malgré tout, aucun suivi n'y est fait. Les organisations internationales de financement n'ont consenti au pays pas même un sou en crédit pour la concrétisation de ces projets. Ce, malgré les recommandations des experts. Ces exemples sont restés vivants dans tous les esprits en Haïti. C'est peut-être fort de cela que des intellectuels haïtiens, parmi eux des économistes de gauche, à l'instar de Charles Cadet (2004), estiment tout à fait illusoire de miser sur le grand capital étranger pour promouvoir le développement en Haïti.

Fournir une main d'œuvre à bon marché telle est la place qu'il (le grand capital) a toujours réservé et réserve encore à Haïti dans la division internationale du travail. Le capital privé ou indigène sur lequel pourrait se fonder des espoirs, a horreur des secteurs à risques (agriculture et industrie) mais cruciaux pour le devenir du pays. Il est

compradorisé, c'est à dire a servi à l'importation de biens étrangers. Ajouté à cela ce que nous autres dans le cadre de notre mémoire de master (2009) nous appelons : *l'inconsistance étatique, l'absence d'investissements productifs, la subordination totale du capital national au capital étranger.*

Étant donné la défaillance du secteur privé haïtien, *l'interventionnisme compensatoire* au centre des perspectives du modèle ISI, terme keynésien pour désigner l'intervention en dernier ressort de l'état en cas de défaillance du marché, est tout à fait indiqué. D'ailleurs, que ce soit en occident ou en Asie le ton au développement part toujours de l'état. La société civile est toujours dans un rôle de suiviste. L'industrie, pourtant locomotive de développement dans quel que soit le régime ou société considérée, a une part très faible dans la croissance économique d'Haïti. Le chômage, le sous-développement économique, la dépendance économique, la détérioration des termes de l'échange dans le cas haïtien ne sont solubles que dans l'industrialisation. L'idée d'un pôle de développement industriel en soi est bonne.

Cependant, au même titre que l'Afrique, Haïti, avec Jean Claude Duvalier dans le cadre de sa politique d'industrialisation par substitution aux importations, était mal parti. L'approche gradualiste qui sous-tend ce modèle a été complètement négligée par J.C.D. Il s'est embarqué dans une industrialisation dont lui personnellement ignore les tenants et aboutissants. La typologie même de ces industries (industrie de pâte de tomate, d'huiles oléagineuses, de sucre, de ciment, de farine de blé, etc.) révèlent que le modèle agro exportateur est le modèle privilégié par JCD. Paradoxalement, le problème d'absence de lien entre agriculture et industrie qu'Hirschman (1964) déplore dans les économies des PEDs n'est pas adressé dans le cadre de la politique d'ISI de Jean Claude Duvalier. L'industrialisation dans un pays comme Haïti caractérisé par ce qu'Oscar Lewis (1954) appelle dualisme entre ville et campagne devrait viser à faire évoluer l'agriculture. La réglementation du cadastre, dans cet ordre d'idées, devrait être implémentée. Des études ponctuelles sur la production et les prix dans le secteur industriel auraient dû être faites. Certaines activités artisanales et industrielles du tissu urbain devraient être renforcées. En guise de tout cela on s'est contenté uniquement de consentir des prêts à fonds perdus destinés non pas à l'achat de biens de capital mais plutôt à l'achat de semences à quelques

rare agriculteurs haïtiens qui ne sont *ni identifiés, ni protégés (contre les risques), ni reconnus* (dans leur statut d'agriculteur) selon les propres termes d'André Victor (2011). Le secteur agricole comme moteur de la politique de substitution à l'importation du pouvoir jean claudien reste dans son stage médiéval. L'emploi salarié ne le pénètre pas.

La consommation de masse comme soubassement de la production de masse caractérisant toute industrie fait cruellement défaut au pays. Elle est en sus entravée par des mesures de surenchérissement des prix des produits des industries protégées. D'où, pour employer ce jargon keynésien, un problème de *demande effective*. Dans le langage courant on peut l'appeler problème de demande solvable ajouté à l'étroitesse du marché intérieur que confrontent les industries de substitution aux importations dans le cas haïtien. Le noyau endogène de créativité, terme emprunté à Fernando Fajnzylber (1982), comme base de tout changement industriel, font cruellement défaut en ce qui concerne les mêmes industries de substitution à l'importation (cité par Iconikof Moïse, 1986). Faute d'experts nationaux pour les faire tourner, force a été de recourir à l'expertise étrangère et de leur concéder des salaires élevés. Les biens de capital ou biens d'équipements nécessaires au tournage de ces mêmes industries ne sont pas produits localement. De là l'obligation de les importer à des coûts excessifs. La confusion que nous avons citée entre gestion et propriété compromet toute efficacité dans le cas des industries protégées. La situation de monopole dont elles jouissent entrave toute innovation, pourtant base de tout progrès. Malgré sa rhétorique *révolution économique*, assimilée à tort par certains critiques haïtiens à l'allégeance au libéralisme économique, JCD, au même titre que son père, est méfiant envers le capital privé, plus particulièrement le grand capital. Les pays latino-américains ont eu une peur similaire. Ils recherchaient pourtant l'alliance avec le grand capital étranger. François Duvalier, ex-président haïtien, autoproclamé président à vie, s' imagine même pouvoir s'en passer. Son dirigisme économique ne s'accommodait d'aucune participation du privé à la vie économique du pays si ce n'est que des éléments dudit secteur qu'il a cooptés. Elle ne dépasse pas, dans la majorité des cas, la barre de 15%. Ce secteur était considéré par Duvalier père comme cheval de Troie des pays de l'occident, dont les États Unis, avec qui il était en froid pour leur refus de cautionner totalement l'absolutisme de son pouvoir. L'investissement direct étranger était honni dans le pays,

voire tenu en suspicion. Les rares entreprises étrangères qu'on y recensait ont toutes connu le même sort : la nationalisation. Le nationalisme économique comme substrat d'une telle politique est purement de façade chez Duvalier fils et bien plus réel du côté de Duvalier père. La politique économique qui en découle est une imposture, une perversion du modèle ISI. Pas de partenariat public privé dans une économie exsangue qui pourtant en a tant besoin dans la perspective d'une certaine accumulation du capital.

Le pouvoir s'est uniquement contenté de racheter à perte des entreprises privées (la minoterie, la SODEXOL, l'usine de Cimenterie, une usine sucrière sans compter la commande d'une flotte de pêches) qu'il a fait entrer dans le giron public. Ces rachats sont effectués dans le plus grand aveuglement et en l'absence de prise en compte des problèmes d'étroitesse du marché intérieur, de demande solvable et de technicité. D'autres entreprises non rachetées par l'État, comme l'aciérie d'Haïti, sont contraintes à ouvrir leur capital à des membres influents du même pouvoir. Le renchérissement des prix devient monnaie courante dans le cas des produits issus des usines de substitution à l'importation. Il est encouragé à des fins d'augmentation des marges de profits des hauts dignitaires du pouvoir devenus *qui coactionnaires d'entrepreneurs étrangers ou de quelques membres de la bourgeoisie d'affaires traditionnelles, [qui] propriétaires à part entière* (Etzer Charles, 1994). Des barrières tarifaires élevées y sont pratiquées. Le renchérissement des prix y fait rage. Augmentation de marges de profits de la dynastie au pouvoir oblige.

Bref ces batteries de mesures protectionnistes sont sans commune mesure avec celles pratiquées dans les pays voisins ou de même niveau de développement qu'Haïti. Aucune transformation des structures productives comme soubassement de toute vraie politique protectionniste scandée par Jeanneney (1980) n'a accompagné celle suivie par Jean Claude. Ne peut pas être évoquée dans cette même configuration l'idée de bien-être de la population par-delà toute idée de combat du déficit du commerce extérieur cité par le même auteur comme autre finalité non moins importante du protectionnisme. La protection accordée aux produits issus des industries haïtiennes de substitution aux importations du pouvoir jean claudien ne fut pas effective.

I.2.2 La non-effectivité de la protection dans le cadre du protectionnisme charrié par le modèle ISI appliqué par Duvalier fils

Rappelons que des outils théoriques existent pour permettre de jauger l'effectivité de la protection dans le cadre de toute politique protectionniste. Guillochon (2001) les résume à deux :

- outils de mesure de protection nominale
- outils de protection réelle ou effective

I.2.3 L'approche par la protection nominale (CPN)

Cette approche est portée sur les fronts baptismaux par la banque mondiale. La protection d'un produit y est mesurée à partir du ratio entre le prix intérieur perçu par un agriculteur et le prix de parité économique d'un produit tous deux appréhendés au point de départ de l'exploitation agricole (FAO, 2001).

Tout un ensemble de paramètres sont négligés, dont :

- La variation dans les taux de change et les cours mondiaux.
- Le revenu des producteurs locaux
- Les couts de transport

Au moindre changement des cours mondiaux, le degré de protection devrait pouvoir également changer proportionnellement à ce changement quitte à ce que la politique de soutien aux prix nationaux demeure intacte.

Le prix à la production et les cours mondiaux à la frontière devraient tous être pris en compte.

Les producteurs locaux protégés, selon Henner (1982), sont supposés avoir des niveaux de revenu comparables avec leurs concurrents étrangers.

Des ajustements au niveau de couts de transport devraient pouvoir être faits constamment pour permettre aux mêmes producteurs locaux de lutter à armes égales contre leurs concurrents étrangers et éviter que les prix des produits locaux ne fluctuent pas.

Le degré de protection dont l'approche CPN se prévaut de mesurer n'est pas un degré de protection effectif, voire intégral faute de prendre en considération les argumentaires sus mentionnés. Elle ne convainc pas quant à sa pertinence pour pouvoir mesurer le protectionnisme. De là l'approche par la protection effective ou réelle.

I.1 Approche par protection effective ou réelle

Les paramètres (variation dans les taux de change et les cours mondiaux le revenu des producteurs locaux les couts de transport) que nous venons de voir, négligés dans le cadre de la première approche sont pris en compte dans l'approche par la protection effective ou réelle.

La protection dont bénéficie une industrie y tient compte à la fois des tarifs douaniers sur les outputs et sur les inputs des biens fabriqués. Ce que nous simplifions par la formule suivante :

$$\beta_x = p_y \left(1 - \sum_{x=1}^n \alpha_{xy} \right) \quad (1)$$

$$\beta'_x = p_y \left[(1 + \varphi_y) - p_y \left(1 - \sum_{x=1}^n \alpha_{xy} (1 + \varphi_x) \right) \right] \quad (2)$$

$$T_y = \frac{y'_y - y_y}{y_y} \quad (3)$$

De (1), (2), (3) on tire : $T_y = \varphi_y$;

$$T_y = \varphi_y - \frac{\sum_{x=1}^n \alpha_{xy} \varphi_x}{1 - \sum_{x=1}^n \alpha_{xy}} \quad (4)$$

De (4) on déduit que :

T_y est une fonction croissante de φ_y et une fonction décroissante de φ_x ;

En effet,

$$\frac{\delta T_y}{\delta \varphi_y} = - \frac{1}{-1 - \sum_{x=1}^n \alpha_{xy}} > 0$$

$$\frac{\delta T_y}{\delta \varphi_x} = \frac{\alpha_{xy}}{1 - \sum_{x=1}^n \alpha_{xy}} \dots$$

J est l'output à n inputs x négociables

β_x Valeur ajoutée par unités d'output j hors tarifs

B^x est la valeur ajoutée par unités d'output j rendue possible en tenant compte de la structure tarifaire

T_y taux de protection effective de l'activité y

P_y prix mondial de y

α_{xy} coefficient technique de production x dans y hors tarif

φ_y taux nominal tarifaire sur y

φ_x taux nominal tarifaire sur x

Le taux effectif est négatif si $\varphi_y < \sum_{x=1}^n \alpha_{xy} \varphi_x$

Si après le rapport entre le prix intérieur (ou prix à la production) et le prix extérieur (ou prix mondial en devises) pour un même produit à un même instant donné est supérieur à 1 (un) on peut inférer que les producteurs nationaux sont protégés contre la concurrence de producteurs internationaux. Dans le cas contraire, (c'est-à-dire dans l'hypothèse d'un résultat moins que 1), pas moyen de parler de protection.

Cette approche, selon Henner (1982), permet d'estimer l'effet d'une structure tarifaire sur la valeur ajoutée des branches. Les inputs et outputs intervenant dans le processus de production augmentés des droits de douane y sont fondamentaux.

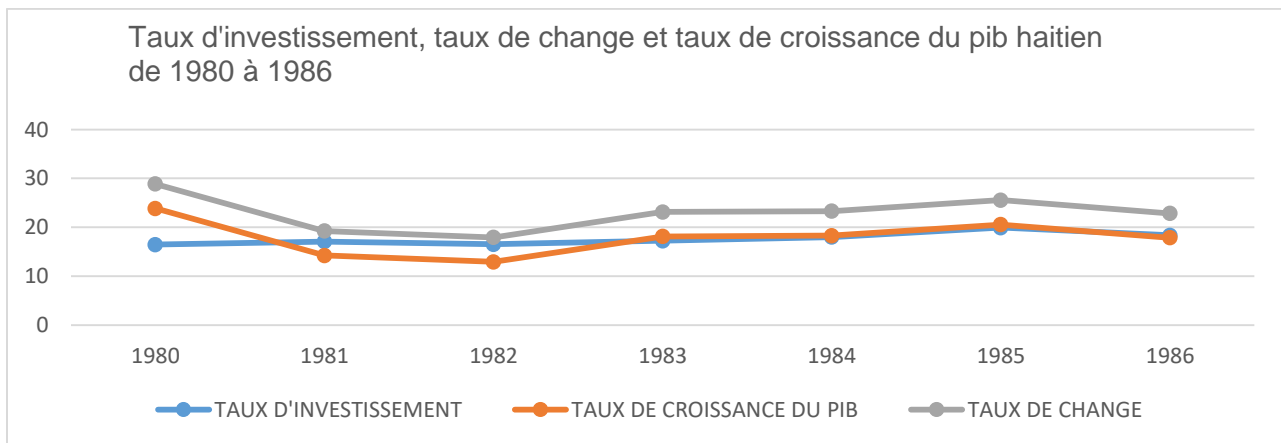
Le protectionnisme comme soi-disant outil de politique économique du pouvoir jean claudien est crédité par Dufumier (1988) de relatif. Le prix intérieur dans le cadre des produits alimentaires haïtiens objets de protection fut en effet 40% supérieurs au prix du marché mondial en ce qui concerne les produits agricoles concurrents et similaires [*ibid*]. La protection consiste uniquement dans des barrières tarifaires sur des produits similaires et concurrents importés. L'aciérie d'Haïti, le ciment d'Haïti, la minoterie d'Haïti, l'industrie des oléagineux sans compter des produits alimentaires, essentiellement des produits vivriers (riz, maïs, pois, haricots, sorgo, etc.), figurent parmi les produits ciblés dans le cadre de ce protectionnisme.

Il fut plus ou moins payant que pendant les années 1975-1980. Ce résultat, cependant, fut le fruit de l'afflux de capitaux étrangers dans le pays à l'époque dans le cadre de l'ouverture économique amorcée par Jean Claude Duvalier mais pas du protectionnisme.

L'activité économique alors avait augmenté de 5.3 % l'an en moyenne et l'épargne nationale, elle, située à hauteur de 1.8% du PIB. Par ses largesses envers ses sbires et ses dilapidations des fonds publics, le pouvoir compromet cette croissance. Donc elle n'est ni soutenue ni auto entretenue. Le clientélisme a primé sur l'efficacité économique dans le cadre de cette même croissance économique datant des années 1980. Des recrutements en veux-tu en voit là de sinécuristes sont effectués dans l'administration publique haïtienne. Des subventions sont accordées à des soi-disant entreprises publiques défailtantes sur une base forfaitaire, c'est-à-dire pour les maintenir en vie mais non pas pour les moderniser et améliorer leur compétitivité. À rebours de leurs statuts ces entreprises sont gérées comme des affaires de famille.

Le taux de change, concomitamment, se portait bien, mais sans effets multiplicateurs sur les investissements et le PIB haïtien comme on peut le visualiser dans le tableau ci-après :

Tableau # 1 Taux d'investissement, de change, de croissance du PIB haïtien de 1980 à 1986



Source : élaboration propre à partir de données de la banque mondiale, citées par l'université Sherbrooke (in perspectives monde que vous trouverez en annexe).

Le cout du crédit, l'inflation ainsi que les taux d'intérêts étaient, grâce à l'appréciation de la monnaie haïtienne par rapport au dollar USD, très faibles dans le pays. Une certaine compétitivité change en résultait pour la contrepartie haïtienne par rapport au peso. Cela, malheureusement, n'impactait pas positivement les investissements en Haïti contrairement au postulat keynésien gouvernant une telle politique. Ces derniers ont stagné. La

croissance dudit PIB, en revanche, fut très faible, soit à hauteur de 16%, 18% et 20% pour les années 1983 à 1985. Elle était de courte durée et fut le fruit de l'ouverture sélective sur fond de zones franches amorcé par Jean Claude Duvalier sous le label de révolution économique. Donc la bonne santé des changes du pays ne se répercutait pas sur son PIB. Elle n'impactait pas positivement les grands agrégats de l'économie haïtienne. Cette même bonne santé, ainsi que l'appréciation de la monnaie nationale qui en résultait, au contraire, nuisait à la compétitivité des biens fabriqués en Haïti en les ayant rendus plus chers par rapport à ceux fabriqués en République Dominicaine.

La récession économique suit très peu de temps après, soit vers le début des années 1980. Elle est sans commune mesure par rapport aux autres pays de la zone, soit à hauteur de 2.4% en Haïti contre 0.9% l'an dans ces pays.

L'épargne publique haïtienne, de son niveau de 1.05% du PIB avant les années 1980, tombait à 0.5% du PIB au début desdites années [*idem*]. Les statistiques de l'administration haïtienne générale des douanes accusent de très larges écarts entre le taux de couverture des importations du pays et ses exportations. Celles-là sont couvertes uniquement à 55.6% par celles-ci pendant cette même époque. Les arriérés sur les paiements extérieurs du pays s'accumulaient. Le déficit global de la balance des paiements atteignait \$ 55000000 US (Marc Louis Bazin, 2006). Ces mauvais signaux incitent le secteur haïtien privé des affaires à anticiper l'expédition de ses capitaux vers l'extérieur. Il en résultait une crise en spirale avec pour corollaire le déficit commercial dont l'économie haïtienne n'arrive pas à sortir [*idem*].

Parallèlement, la dette tant interne qu'externe d'Haïti va s'augmentant. Celle externe est multipliée par 17.5 l'an sur une période de 14 ans (1970 à 1984). Elle passe d'à peu près 45 millions de dollars à 750 millions de dollars [*idem*]. L'inefficacité de la politique protectionniste jean claudienne saute aux yeux. L'effet combiné de mauvaises politiques du pouvoir, notamment celles relatives aux prix agricoles dans l'industrie, est agitée comme principale cause de cette banqueroute [*id.*]. Ajoutées à cela la montée du prix du pétrole et dépréciation sur le marché mondial des cours du café, à l'époque principale denrée d'exportation du pays. Le marasme économique, dans ce cas, est inéluctable.

L'emprunt, en dernier ressort, demeure la seule planche de salut du pays. Il commence par être agitée alors l'idée de *transfert de la main d'œuvre* [haïtienne bien sûr] *vers des secteurs où elle pourrait être plus productive, en particulier des secteurs non agricoles* [id.]. Agitée, l'est également l'idée de transition vers la production de nouvelles cultures à haute valeur ajoutée [idem]. C'en est fait du protectionnisme. L'économie d'échelle escomptée des secteurs protégés n'est pas trouvée contrairement aux prescrits théoriques. L'option libérale, contre le gré tant des dirigeants haïtiens que des haïtiens en général, devient inéluctable. Mondialisation oblige. Les autorités haïtiennes concernées s'en apercevaient fort tard. Les mesures de redressement prises étaient tout à fait impuissantes, la crise ayant atteint un stade irréversible. De là un accord de prêt multilatéral avec le FMI vers le début des années 1985 en échange d'une levée graduelle des barrières tarifaires sur les produits alimentaires importés plus particulièrement le riz américain, stocké dans le magasin de l'état et commercialisé sur le marché haïtien sous le label diri *jan klod* (riz Jean Claude). Le contingentement, malgré tout est de règle, notamment dans le cas des autres produits vivriers. Le niveau de protection reste très élevé dans le pays. Il fut, pour reprendre Kermel-Torrès et Roca (1991), à hauteur de 120 %, niveau de loin supérieur à celui de 30% fixé par Sachs et Warner (1995) pour qu'une politique économique soit créditée de libéralisation. Les véritables concessions du pouvoir à la libéralisation économique commerciale se situent au niveau des zones franches. Le secteur financier faisait l'objet de concessions mineures.

Haïti n'est pas le seul naufragé du modèle. À part le Brésil et l'Argentine tous les autres pays où il fut appliqué en sont des naufragés. Le sauvetage du Mexique fut partiel. Il n'a pas pu aborder la seconde phase, qui est la phase d'industrialisation de l'ISI. Seul le Brésil y est parvenu. Le Chili, à un degré moindre, s'en tirait à bon compte. Le coefficient d'industrialisation y est passé de 7.9% en 1929 à 11.3% en 1937 et à 19.57% en 1957 (Auroi, 1980). En matière de productivité, cependant, les résultats obtenus ne furent pas à la hauteur des espoirs. Les industries chiliennes de substitution à l'importation furent nettement improductives. En 1960 ce sera la faillite totale. Le revenu moyen par habitant est inférieur de moitié par rapport à celui dont disposent les ménages américains [idem]. Le taux de croissance annuelle pour les pays de la zone ne dépasse pas 1 pour cent. Les

différentes mesures préconisées, y compris les recommandations de coopération interétatique, les échanges intra régionaux, l'extension du commerce inter latino-américain n'y peuvent rien. En 1959 cependant il va être décidé d'étendre le concept de développement vers l'intérieur à tout un ensemble de pays mais sans changer le modèle industriel ni le modèle agro exportateur. Ce changement de cap finalement n'a pas eu raison du protectionnisme des différents états. L'échec fut total.

Cet échec est aisément compréhensible à la lumière de l'approche de Raymond Aron (1962) sur la société industrielle. La mobilité des facteurs de production y est posée comme condition sine qua non du développement industriel. Cette dimension, dans le cadre du modèle ISI, fut négligée. Tous les efforts furent, convergés sur la croissance vers l'intérieur et non vers l'extérieur (Claude AUROI, 1980). Pas d'ouverture sur d'autres économies de la région poursuit l'auteur. De là à parler de l'enfermement du modèle dans le carcan autarcique qui est tout à fait illusoire en économie voire contreproductif. La possibilité d'économie d'échelle est nulle dans ce cas.

On ne pouvait augurer d'espoirs pour les économies revendiquant le modèle ISI d'un strict point de vue classique. La complémentarité, d'après le corpus théorique classique, est la base du commerce international encore que dans les faits, notamment dans le cadre du commerce nord, c'est plutôt la similitude qui a prévalu. À savoir ce sont les mêmes pays qui échangent les mêmes produits entre eux ou encore voitures contre voitures etc. Cette similitude, à notre sens, n'est qu'une parenthèse exceptionnelle dans les relations commerciales internationales. On a la même structure de produits par pays (sucre dans les caraïbes, caféiculture et banane en Amérique centrale, cuivre au Chili et au Pérou, viande et blé en Argentine, étain en Bolivie) [*ibid*]. Pire, chaque marché, pris un à un, est barricadé par des barrières protectionnistes contre pourtant les produits des marchés de la même aire géographique adhérant au même modèle. Les appels à l'ouverture scandés vers le milieu des années 1950 comme palliatifs se limitent au seul niveau régional. Les pays y concernés y demeurent sourds. Ils continuent à enfourcher leur protectionnisme.

La deuxième phase du modèle fut restée pendante, faute non seulement de ressources internes propres, mais également de subventions externes si nécessaires à cette fin. Les réalisations qui en découlaient (ensembles sidérurgiques ou chimiques) n'ont pas, selon P

Judet (1980) *réussi à faire preuve jusqu'à présent de leur capacité dynamique de restructuration économique et sociale* (cité par Claude Courlet 1988). L'intégration des économies des PEDS via l'industrialisation tournée vers l'intérieur fut un vœu pieux. Le désenchantement fut général.

Conclusion du premier chapitre

Le modèle ISI sur fond de régionalisme fermé porté sur les fronts baptismaux par ses premiers théoriciens a eu des points forts liés en particulier au gradualisme qui le sous-tend. Les échanges intra régionaux dont la réussite conditionne, selon les tenants du modèle, l'adhésion aux échanges mondialisés est une bonne idée ainsi que la thèse d'un grand marché intérieur, tenant compte du fait, pour répéter Linder (1961), que :

- ce grand marché intérieur est un atout important pour une participation réussie aux échanges internationaux et que lui seul , ajoutée à la demande représentative ou demande intérieure *défini alors en partie la gamme de produits exportables[...] et constitue le support, la condition nécessaire mais non suffisante pour qu'un bien donné devienne un produit exportable et fait profiter le pays d'expériences, de savoir-faire, d'économies d'échelle* [ibidem].
- l'échange international est l'extension des échanges régionaux [idem]. .

Cependant, à part le Brésil et le Mexique et, à un degré moindre le Chili - bien sûr grâce à des concours de circonstance - comme les seuls rescapés du modèle, on ne peut pas en dire autant des autres pays, en particulier Haïti où il a péché par son réductionnisme et a été un échec. Les facteurs externes ont été surdéterminés. Le commerce extérieur s'est vu rendre responsable de toutes les distorsions de l'économie. Pas la moindre attention n'est accordée à un facteur interne relatif à une classe de production que dans la théorie hégélienne et marxiste on appelle bourgeoisie. pas de partenariat public privé assorti de mutualisation des risques, à charge pour l'état d'assumer le plus important de ces risques, de créer de nouvelles fenêtres d'opportunité à même de susciter de l'émulation et libérer le capital ainsi que les potentiels du secteur privé des affaires apte à lui permettre de s'engager dans des activités de fabrication, de vente et d'échanges (cité par Vergopoulos, 1983). Le même modèle fut contraint à composer avec une bourgeoisie politico administrative ou classe traditionnelle de pouvoir d'état alliée à une oligarchie couchée sous la plume d'un Vergopoulos (1983) comme parasite et puisant l'essentiel de ses bénéfices non des profits, mais des subsides de l'état. Le rôle de ce dernier fut surdéterminé. Il a été tout à fait incapable d'ouvrir au pays l'avenue d'un développement

capitaliste autonome (non autarcique) intégré dans un réseau d'interdépendances, fût-elle interdépendance inégale. L'extra capitalisme, entendons par là une déformation du capitalisme ou le capitalisme rabougri que les tenants de l'ISI voulaient éradiquer a eu raison de leur modèle, disons perversi dans son application en Haïti. Perversi fut également le pari sur l'état qu'ils ont recommandé. Loin d'un état prospecteur, programmeur et producteur on a eu plutôt droit, en Haïti, à un état prédateur. Ce dernier a étendu jusque dans la sphère économique son fascisme (tout par, pour l'état, rien sans l'état) déguisé en capitalisme d'état sans substance et sans consistance masquant une certaine concussion au sommet de la pyramide étatique. La transition du stade de soumission au capital étranger à celui d'autonomie par rapport à ce capital ne fut pas réalisée.

Orphelin d'une classe de production et pivotant autour du seul acteur étatique réputé de manière générale d'être mauvais gestionnaire, le modèle ISI n'a pas positionné le pays sur la cartographie des échanges mondialisés pour ne pas dire n'a pas pu lui permettre d'intégrer même des échanges au simple niveau frontalier avec un pays comme la république dominicaine voire les échanges mondialisés. Gestion et propriété y sont confondues. Des facteurs non moins importants comme ceux internes ont été négligés. Les entreprises passées du giron privé au giron public furent gérées comme des affaires de famille mais non pas comme des patrimoines publics

Le protectionnisme comme outil de politique économique appliquée masque la concussion des dirigeants au pouvoir devenus coactionnaires dans les entreprises publiques qui actionnaires. Il n'a pas été effectif, la production nationale n'ayant pas été protégée contre la concurrence de producteurs ou produits internationaux.

Pas le moindre saut par le haut dans aucun secteur clé de l'économie haïtienne y compris dans l'agriculture haïtienne comme secteur d'autopropulsion. Pas la moindre introduction de rapports capitalistes dans ce secteur ni de transition **féodalisme capitalisme** encore moins de relations sociales de propriété capitaliste. Pas la moindre transformation des rapports féodaux, disons séculaires, en rapports capitalistes encore moins d'efforts pour reconstituer *peu à peu des latifundia agro-exportateurs* (canne à sucre, sisal, citronnelle, vétiver...) Pas de passage d'une exploitation agricole traditionnelle à une production agro industrielle.

Pas de grandes firmes agricoles si ce n'est que de petites usines au potentiel sous exploité (ENAOL, HASCO, MINOTERIE, CIMENT D'HAÏTI, ACIÉRIE d'HAÏTI) incapable de satisfaire même à la demande locale et transformée en vache laitière destinée à enrichir les hauts dignitaires au pouvoir. *Les formes agricoles précapitalistes* caractérisées par des rapports de production non capitalistes et l'absence de salariat perdurent dans l'agriculture haïtienne [op.cit.]. Y perdure également le morcellement, tout à fait nuisible au latifundisme lui-même plus compatible à une agriculture capitaliste. Perdurent enfin les blocages à l'accumulation primitive du capital en Haïti. Propriétés et capitaux y restent réunis en une même association sans être dissociés nuisant par-là à la libération du capital.

Compréhensible est tout à fait le protectionnisme comme outil de politique économique appliqué par les différents pays adhérant au modèle sur fond d'un régionalisme fermé. Cependant, dans le cas d'économies dénuées de complémentarité industrielle et technologique et spécialisées toutes, hormis le Brésil, dans des produits primaires, une certaine ouverture, si minimum soit elle, était nécessaire pour favoriser un certain effet de contagion ou d'imitation dans le cadre d'une certaine interaction entre les économies régionales et d'autres économies plus développées.

Ce que vont réaliser plus tard des réformistes du courant de la CEPAL appelés néo structuralistes et adeptes d'un régionalisme ouvert. Cette ouverture fut précédée d'une certaine forme d'industrialisation sur fonds de sous traitance ou de zones franches industrielles. Les pays d'Asie, Taiwan en tête, ont donné le ton en premier en ce sens. Ils sont en cela encouragés par le succès du modèle **maquillados** au Porto Rico vers les années 1960. Suivent d'autres PEDS, y compris Haïti et plus particulièrement la République Dominicaine. De vastes projets de construction d'usines de zones franches sont entamés dans ce pays. Une plus grande impulsion y sera donnée avec le président libéral dominicain Jorge Blanco, notamment par sa révision du code d'investissement et la dévaluation du peso dominicains.

Nous nous proposons, dans le chapitre qui suit, d'explorer si l'industrialisation sur fond d'assemblage a été concluante en Haïti.

Chapitre II L'économie haïtienne sous les fourches caudines d'un modèle d'industrialisation extravertie ou d'industries d'assemblage

Introduction

La corrélation entre industrialisation et développement économique n'est jamais démentie par les faits. Les pays qui, aujourd'hui, peuvent s'enorgueillir de leur prodigieux développement économique et s'avisent à imposer aux autres leur modèle de développement, ne pourraient pas le faire en l'absence de leur industrialisation. Le niveau de bien-être de la population dépend de l'industrialisation. Sans industrialisation l'échange inégal dont sont victimes les pays en développement ne pourra jamais être éradiqué dans les relations commerciales internationales. Sans l'industrialisation l'intégration des échanges, devenus aujourd'hui mondialisés sous l'effet de la globalisation, ne sera que vœu pieux. Sans industrialisation le chômage qui, dans les pays du tiers monde, est endémique, ne pourra pas être résorbé. C'est peut-être fort de cela que des penseurs du tiers monde avec Prebisch (1959) ont fait de l'industrialisation la pierre angulaire du développement des pays de la périphérie. Ni le développement du marché interne de produits industriels comme première phase du modèle ni la production de la panoplie d'articles pour l'exportation inscrite dans sa deuxième phase n'ont pas pu être réalisés.

De là l'industrialisation sur fond d'assemblage comme modèle alternatif calqué sur le modèle de l'avantage comparatif des classiques et instrumentalisé pour répandre à l'échelle planétaire les valeurs libérales en matière de développement. Les Américains, dans le cadre de leur nouvelle politique du linkage ou de la pax mercatoria (paix par le marché), intégreront, sous la présidence de Richard Nixon, ce modèle dans leur politique étrangère ou diplomatique notamment à l'égard de la Chine, pays de mouvance communiste, pour l'amarrer à l'occident et son modèle de développement. Le tact des Chinois aidant, ils ont pu dépasser le stade d'assemblage pour atteindre le full package, c'est à dire réaliser complètement une pièce électronique de sa conception à sa réalisation sans passer par la filiale mère. Un grand boom économique en est résulté. La Chine s'est vue propulsée au rang de grande puissance économique mondiale talonnant les États Unis.

Le succès de l'assemblage à Porto Rico, son premier terrain d'expérimentation, lui a permis de se faire des émules partout, notamment en République Dominicaine qui s'est livrée à une vaste politique de construction de zones franches. En Asie, ce modèle n'a fait que des heureux. Parmi eux citons le Taiwan, premier pays du continent Asiatique d'implantation d'industries d'assemblage. La motivation première de l'assemblage, nous semble-t-il, a été de concurrencer le modèle ISI et d'amarrer l'ensemble des pays, fussent-ils de l'Est ou de l'Ouest, au modèle de développement occidental. Libéral à la fois dans sa conception et sa philosophie, l'industrialisation sur fond d'assemblage est antinomique au modèle ISI. À rebours de ce dernier qui est tourné vers l'intérieur, le modèle d'industrialisation sur fond d'assemblage est un modèle extraverti d'industrialisation tourné vers l'extérieur, axé sur la libéralisation ou sur le port franc.

S'il suscitait beaucoup d'enthousiasmes dans certains pays, dans d'autres pays au contraire, dont Haïti, il suscitait des réticences. C'est à la suite tractations diplomatiques que le pays se l'appropriait comme modèle de développement. Il fut salué ironiquement par des critiques haïtiens. Fritz Deshommes (1992), par exemple, y voit de manière ironique un moyen pour les américains *de faire d'Haïti le Taiwan de la caraïbe*. Nous nous approprierons cet aphorisme de l'auteur pour circonscrire notre problématique à travers l'interrogation suivante : l'ouverture d'Haïti au modèle d'industrialisation sur fond de zones franches lui a-t-il permis d'intégrer le marché mondial ou de devenir le Taiwan de la caraïbe ?

Déterminer en quoi consiste cette politique en Haïti, la situer dans son cadre théorique, pister ses motivations, dresser son bilan, telle va être notre démarche dans les lignes qui suivent. À cette facette de politique industrielle libérale de Jean Claude Duvalier s'ajoutera, dans le cadre de cette étude, la facette commerciale et financière que des critiques haïtiens, par précipitation, prétendent être libérales mais qui ne le sont pas tout à fait en théorie. Le cadre théorique prétendument à la base des prétendues libéralisations sus mentionnées sera confronté avec les faits et ses hypothèses seront scrupuleusement analysées.

1.2 Concessions haïtiennes sur fond de zones franches au libéralisme économique

2.1. Recension des écrits sur les zones franches

Les zones industrielles franches sont des espaces de dérogation législative et sociale. Elles sont spécialisées dans des activités manufacturières où dominent majoritairement l'assemblage textile et minoritairement l'électronique et les services. Buzenot Lawrence (2009), Ranis et Schved (1985) collent l'épithète de zone de dérogation sociale aux zones franches en ce sens qu'elles impliquent, selon eux, une certaine renonciation de la part de L'État hôte, c'est-à-dire accueillant sur son territoire des zones franches, à ses prérogatives ou compétences économiques au regard des législations en la matière [*Ibid*]. La stratégie de zones franches, selon J.P. Barbier et J. B. Veron (1991), est la première tentative des pays riches pour intégrer les pays en voie de développement dans la mondialisation, voire le premier pas vers la globalisation des marchés.

Philippe Fortin (2005), un des spécialistes intéressé à la question de zones franches, les campe dans un de ses livres comme étant une zone située à l'intérieur d'un pays où les marchandises d'origine nationale ou étrangère peuvent être admises en franchise des droits de douane ou de taxes.

La banque mondiale (1992), elle, dans sa définition, nous campe les zones franches comme zone industrielle généralement fermée d'une superficie de 10 à 300 hectares spécialisée dans la production destinée à l'exportation. Elle offre aux entreprises des conditions de libre-échange et un environnement règlementaire libéral.

2.1.1 Typologie de zones franches

La panoplie établie concernant les zones franches est relativement vaste. Selon Philippe Fortin (2005), on distingue :

- *Des zones franches commerciales*
- *Des zones franches industrielles de proximité*
- *Des zones économiques spéciales*
- *Des zones franches industrielles d'exportation*

- Des zones d'entreprises
- Des zones franches touristiques
- Des zones franches bancaires
- Des ports francs

Un certain nombre de conditions peut jouer en faveur d'un pays candidat au développement axé sur les zones franches. Le modèle de gravité par exemple, d'inspiration de la physique, fixe au nombre de ces critères la proximité géographique. En nous inspirant de Tinbergen (1962) nous pouvons formuler ce modèle par l'équation suivante :

$$\beta_{ij} = k \frac{r_i r_j}{D_{ij}}$$

I et j symbolisent les partenaires commerciaux

Ri et rj le revenu des pays concernés

Dij la distance qui les sépare

Cependant, des variables comme cout de transport et prix furent négligées par Tinbergen, Harrighan (2001) les incorporera dans le modèle. De là la formulation suivante :
 $M_{ij} = R_{ij} / r_t C_{zy}^{1-\gamma} P_z^{\gamma-1} P_Y^{\gamma-1}$

Nigh et Schollamer (1987), Rodrik D (1999) pour leur part mettent de l'emphase sur le critère stabilité politique en matière de développement axé sur les zones franches. Mody et Wheeler (1992), Culem (1988) mettent en exergue les différences en coût et en qualification de la main d'œuvre.

2.1.2 Cadre théorique statique et gains statiques pour la partie haïtienne en matière de stratégie zones franches

Le cadre de l'avantage comparatif des premiers classiques, bien entendu dépassé et truqué dans son application, nous parait constituer la base théorique de la stratégie de développement axée sur les zones industrielles franches. Haïti, sous l'un de ces rapports, était bien loti. Sa main d'œuvre à bon marché en fait la destination de prédilection pour les IDE de type *maquilladoras*.

Ajouté à cela, l'atout géographique du pays. Sa cote Nord-Ouest, bénéficie d'une bonne partie du trafic maritime commercial international. *La position d'Haïti à mi-chemin entre les*

États-Unis et l'Amérique du Sud, voisine de la République Dominicaine, sa situation à l'entrée du canal de Panama et de l'Amérique du Sud, sa proximité avec Cuba le prédestinent à un rôle non moins important en matière de commerce régional. Bref, le pays est stratégiquement situé pour profiter avantageusement de toute ouverture à l'intégration commerciale régionale (Saïdel Lainé).

Sa vocation insulaire fait de lui un carrefour maritime d'une importance hors pair pour les localisations industrielles de type zones franches. La configuration géographique d'Haïti qu'au niveau du modèle de gravité on considère, à quelques exceptions près, comme un atout attractif en matière d'investissements directs étrangers, dans le cadre surtout du commerce bilatéral, a beaucoup pesé dans la décision d'y implanter des zones franches industrielles sous l'ère de Jean Claude Duvalier.

Ce dernier nous a gratifié de deux décrets sur les zones franches, dont ceux du 20 janvier 1974 faisant suite à celui du 20 janvier 1967 créant la SEN (société d'équipement national) chargée de gérer les parcs industriels) amendé par celui du 22 octobre 1981 créant la SONAPI .

Ces zones industrielles franches se répartissent en trois catégories en Haïti comme l'illustre le tableau ci-après :

Tableau # 2 Répartition des industries d'assemblage en Haïti

Catégories de produits en % :	1971	1976	1981	1986
Articles de sport et jouets	52	23	18	14
Produits textiles et confection	25	38	37	36
Appareils électriques et électroniques	11	25	34	27
Divers Dont 7% articles de cuir	12	14	12	11a

Source : les zones franches industrielles d'exportation, Haïti, Sénégal, Maurice, Tunisie, p 85

Ces produits bénéficient des accords préférentiels dans le cadre de l'article 807 du code des douanes des États Unis. L'article en question octroie des allègements substantiels de taxes

d'entrée aux produits finis montés à l'étranger à partir de pièces d'origine américaine notamment :

- En matière de douanes : complète exonération des droits d'importations sur les équipements, matières premières et semi-produits achetés à l'extérieur et incorporés dans des produits finis exportés.
- En ce qui concerne la fiscalité : exonération des impôts sur les sociétés, d'abord totale pour une période de durée variable (de cinq à quatorze ans) puis dégressive, ainsi que diverses taxes accessoires (droit de patente, etc.)

Avant d'en parler il faut reconnaître que l'implantation de zones franches en Haïti s'est révélée payante à bien des égards, notamment en termes d'entrée fiscale, soit en moyenne 400 millions de dollars US annuels pour la contrepartie haïtienne selon les données de la banque mondiale. Nul autre secteur, y compris le café, principal produit d'exportation du pays, n'a autant rapporté au trésor du pays.

Ajoutée à cela, la spécialité qui en résulte pour Haïti comme premier pays producteur de base Balls à l'époque. La stratégie zones franches, cependant, n'a pas pu venir à bout du statu quo du sous-développement en Haïti. Il fut pris en compte seulement ce que El Alaoui F. & Slim A (2006) appelle un état donné des dotations nationales (le facteur travail) pourtant tout à fait impuissant à procurer l'avantage comparatif à la contrepartie haïtienne.

Du côté pratique bien de truquages dans l'application du même modèle furent à déplorer. Les facteurs échangés (capital du côté américain et travail du côté haïtien) n'ont pas la même valeur ajoutée ou sensiblement la même valeur ajoutée contrairement au vœu de la théorie de l'avantage comparatif.

La partie américaine, par exemple, détentrice d'un bien à rendements croissants et à forte valeur ajoutée comme le capital (usines d'assemblage), a le vent en poupe. La partie haïtienne, en revanche, n'a qu'à se consoler sur quelques emplois faiblement rémunérés et des entrées fiscales. Le tout, bien sûr, au prix de préjudices à la production nationale. C'est tout à fait évident. Compte tenu de l'exode de paysans, pour l'essentiel des agriculteurs qui, attirés par les usines de sous-traitance, troquent leurs houes contre un emploi dans ces dernières.

Pas même l'amélioration de la productivité du même facteur travail n'est concédée à la partie haïtienne, encore moins un certain transfert de technologie pouvant permettre de

déboucher sur ce qu'on peut appeler un potentiel de croissance ou de développement autonome.

Le niveau technologique, de savoir-faire ou know how de l'ouvrier haïtien se limite à des actes d'assemblages très simples positionnés sur un créneau étroit. [Op.cit.]. Ledit ouvrier ne peut pas réaliser le full package. Il est au plus bas niveau de l'assemblage : l'assemblage à la chaîne. Cette situation défie la logique de différenciation et de complémentarité sous tendant la théorie des pères fondateurs.

L'ouvrier haïtien ne fait pas de différence là-dessus. La valeur bon marché de sa main d'œuvre ne peut pas tenir lieu de facteur de différenciation étant donné que celle de ses homologues d'Asie et d'Amérique latine, est non seulement bon marché, mais également instruite. Sous le rapport capital travail aucune complémentarité ne peut être évoquée non plus. La partie haïtienne subit la loi du capital mais ne l'assume pas. Donc la stratégie d'ouverture sur fond de zone franche de Jean Claude Duvalier se résume à ce mot : échec.

2.2.I. L'essoufflement du modèle de régulation financière en Haïti

Simultanément à sa politique de libéralisation industrielle sur fond de zones franches le pouvoir Jean-Claude, sur injonction du FMI, implémentait des réformes au niveau des finances du pays confondues par certains critiques haïtiens à la libéralisation financière. Au menu de ces réformes figure la dissolution de la BNRH (banque nationale de la République d'Haïti), bien sûr sous pression du FMI, aux termes de la loi du 17 août 1979. Simultanément à sa politique de libéralisation industrielle sur fond de zones franches le pouvoir Jean-Claude, sur injonction du FMI, implémentait des réformes au niveau des finances du pays confondues par certains critiques haïtiens à la libéralisation financière. Au menu de ces réformes figurent :

- La dissolution de la BNRH (banque nationale de la République d'Haïti), bien sûr sous pression du FMI, aux termes de la loi du 17 août 1979
- La séparation des fonctions de production et de régulation dans le contexte financier haïtien, en y mettant ainsi fin à la tradition de monobanque. La fonction de production de biens et services reste du ressort de la BNC et celle de la régulation du domaine de la BRH.

- L'autorisation accordée à des banques étrangères (la banque de Boston, la banque nationale de Paris) pour intégrer le marché haïtien des capitaux. Ces dernières grossissent l'effectif du système bancaire haïtien et recyclent les dollars oisifs dans le pays.
- L'assouplissement des lois sur les transactions de change en 1971 (y compris les transactions d'échange pour tous les paiements courants et les placements de capitaux) dont découlent un environnement favorable aux exportations (boom du café).
- L'élimination des pratiques et des contrôles restrictifs (incluant l'exigence d'échange de rachat pour les exportations et les retards dans les transferts de fonds pour les paiements de service) [IMF (2007)]
- La réforme des finances dans le cadre de la loi de 1972 autorisant les banques à octroyer des crédits à moyen terme au secteur industriel et à celui de l'exportation ou consistant dans l'ouverture des lignes de crédit au secteur privé [idem].

Ces mesures, cependant, n'entament pas le fond ou l'essence prétendument keynésienne de la politique financière de Jean Claude Duvalier. Elle charrie bien des traits propres aux finances régulées tels :

- La régulation des changes
- L'encadrement du crédit
- L'imposition aux banques de réserves obligatoires élevées et non rémunérées jusqu'à concurrence de 32% sur leurs encaisses bancaires [BRH (2004)].
- La fixité et la parité en matière des changes ou contrôle du crédit (le taux de change de la monnaie nationale était dominé par décision administrative mais non pas par le marché)
- Les contrôles sur les taux d'intérêts. - que les taux soient fixés par l'État ou soumis à des planchers, à des plafonds ou à des marges de fluctuation
- L'adoption de taux d'intérêts bas sur les crédits.

Lesdits taux de 1980 à 1985 sont fixés comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau # 3 Évolution des taux d'intérêts

Période	Dépôts d'épargne	dépôts à terme		Dépôts à terme un an et plus									
		Moins d'un an		Un an et plus		Moins de 100.000\$				\$100.000 et plus prêts			
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
		Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.	Min.	Max.
15 Av1980-	15mai 1980			6%	6%	10%	12%	14%	14%	18%	14%		
15 mai 1980	25 aout 1980			6%	6%	10%	12%	11%	14%	12%	18%		
25Aout1980	12 Dec. 1980			6%	6%	9%	12%	10%	13%	11%	16%		
Décembre 1980-	17 Janv.1983			6%	6%	11%	14%	12%	15%	13%	18%		
12 Dec. 1980-	17 janv. 1983			6%	6%	11%	14%	11%	14%	12%	17%		

Source BRH : Rapport Annuel 1984

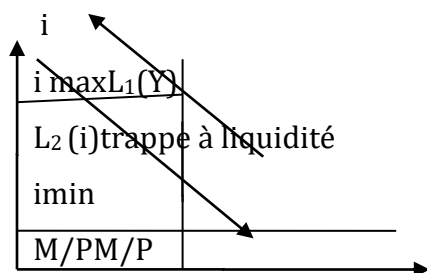
Comme on peut le visualiser sur ce tableau, le taux moyen sur les prêts pratiqués par l'administration de Jean Claude Duvalier de 1980 à 1986 se situent en moyenne à hauteur de 14 ½ %. Ils sont pour le moins bas et s'inscrivent dans une stratégie de stimulation de l'investissement considéré dans le cadre du même keynésianisme comme fonction décroissante du taux d'intérêts. À savoir plus les taux d'intérêts sont bas, plus élevées seront les possibilités d'investissement.

$I = i(r)$ avec $i' < 0$; I désigne l'investissement ; i représente le taux d'intérêts

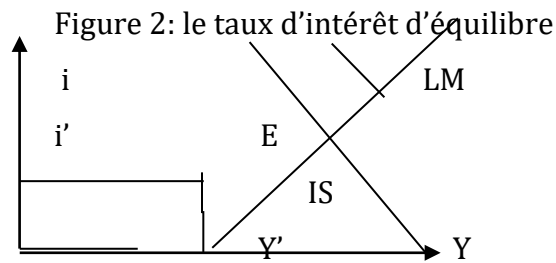
La fonction d'arbitrage entre l'épargne et l'investissement est dévolue au même taux d'intérêts. Cet arbitrage peut être faussé dans le cas où le taux d'intérêts est trop haut ou trop bas.

Étant la rémunération de l'épargne, trop haut ledit taux d'intérêt peut décourager les investissements et vice versa.

fig. 1 M (masse monétaire inchangée dans le cadre d'une économie fermée)



D'où la nécessité de parvenir à un taux d'intérêts d'équilibre pour ne pas fausser cet arbitrage comme l'illustre le graphique ci-après :



Y' est le revenu d'équilibre macroéconomique global, i' est le niveau de taux d'intérêt correspondant.

2.2.2.- L'exceptionnalisme haïtien avec Jean Claude Duvalier en matière de keynésianisme financier

Le keynésianisme dont se réclament les taux d'intérêts bas dans le cadre de la politique financière de Jean Claude Duvalier n'est que trompe œil. La bonne allocation des ressources financières supposée en découler (des taux d'intérêts bas) souffre de la faiblesse de l'intermédiation bancaire, faiblesse liée à la concentration du crédit ou à sa monopolisation par le pouvoir au détriment du secteur privé et des investissements productifs.

L'éviction des investissements consécutifs à la faiblesse intermédiationnelle susmentionnée se fait cruellement sentir dans le pays. Les investissements qui y sont réalisés, si l'on en croit la BRH (2018), sont de loin inférieurs au niveau requis de 28% à 29% l'an pour permettre de doper la croissance économique du pays. L'essentiel de ces investissements se concentre dans le secteur de sous - traitance, secteur tourné vers le marché externe, mais non pas vers un secteur porteur ou d'autopropulsion comme l'agriculture. L'efficacité marginale du capital, dans le contexte haïtien, en pâtit grandement.

Ajoutés à cela des coefficients de réserves obligatoires élevées non rémunérées jusqu'à concurrence de 50% imposés aux banques haïtiennes comme autre camisole de force. Les maigres ressources dont elles disposent qui pourraient être affectés au crédit, communément désignées dans le jargon financier par fonds prêtables, sont de ce fait

considérablement réduites.

Donc les finances haïtiennes, dans l'acception que donnent à ce mot McKinnon et Shaw (1973), furent réprimées sous Jean Claude Duvalier et le crédit administré. Il se réduit, pour employer, par transposition, ces propos d'Eric Berglof et Patrick Bolton (2002), au simple transfert de fonds vers les entreprises publiques, pour notre part nous dirons aux pouvoirs publics.

Les banques haïtiennes demeurent les principales créancières de l'État haïtien via leur souscription aux bons du trésor public. Les instruments de contrôle direct comme les réserves obligatoires élevées et non rémunérées demeurent le principal outil de politique monétaire. Les contrôles sur les taux d'intérêts - y compris tant ceux fixés par l'État haïtien que ceux soumis à des planchers, à des plafonds ou à des marges de fluctuation - sont maintenus.

Le secteur financier haïtien reste dominé par des sociétés d'État. Le recours au déficit public devient norme dans la politique haïtienne. Les politiques haïtiens y recourent à bras le corps conformément à la lettre du cadre théorique de référence qui considère ledit déficit comme n'étant pas un mal en soi.

L'endettement par émission d'obligations sur fond de seigneurage, de création d'inflation pour financer d'une part le déficit public de l'État et faire baisser d'autre part les taux d'intérêts réels acquittés sur les dettes publiques et sur toutes les dettes fut monnaie courante dans la politique des autorités haïtiennes.

À des fins d'intelligibilité, rappelons que seigneurage, par transposition, désigne selon Kolm Serge Christophe (1977), le privilège que s'arroge un État de battre la monnaie. Il dérive du mot seigneur le seigneur à cette même époque ayant le privilège de battre à sa guise la monnaie. Parlant des autorités haïtiennes, elles furent obligées de compter avec un marché parallèle et de subir les lois de la fluctuation dans la plus grande impuissance des autorités compétentes.

De là les premières mesures considérées comme un pas vers la libéralisation financière, le gros du travail restant à être parachevée par les gouvernements haïtiens successifs.

La seule et vraie concession du pouvoir jean claudien au libéralisme, finalement, se situe au niveau du secteur zones franches.

Conclusion du deuxième chapitre

L'industrialisation sur fond d'assemblage, comme modèle de rupture avec le modèle ISI axé sur l'autonomie et la déconnexion, s'inscrivait dans le cadre des efforts des pays développés du monde occidental, les États Unis en tête, d'insérer les économies de la périphérie dans le capitalisme mondial ou de les arrimer au modèle de développement occidental. Ce modèle a certes rapporté des millions de dollars de profits à Haïti à partir de taxes prélevées sur les usines nouvellement implantées supplantant par là même le café, principal pourvoyeur de recettes fiscales au pays, sans compter qu'il lui a permis de se positionner sur la cartographie mondiale du commerce comme premier exportateur de baseballs.

Cependant, *les possibilités futures de création d'une technologie locale* sont compromises dans le cas haïtien par ce que, pour répéter à la suite de W Andrews Axline et al (1976) , nous pouvons appeler *centralisation des efforts de recherche* dans les pays d'origine des sociétés multinationales comptant leurs filiales dans le pays. Cette centralisation renforce sa dépendance vis-à-vis de la technologie importée. Une fois l'entreprise de fabrication de baseball délocalisée, la relève ne peut pas être assurée faute de transferts de technologie, vecteur de potentiels de développements autonomes.

Le travail, du côté de la partie haïtienne, reste en son état figé faute d'être dynamisé par le facteur capital, pourtant dynamique et facteur d'égalisation des chances dont il subit la tyrannie. L'ouvrier haïtien est réduit au rang de rouage des usines. Son environnement de travail laisse beaucoup à désirer et sa liberté sur le plan syndical réprimée. Le même ouvrier reste croupi au plus bas niveau de l'assemblage : l'assemblage à la chaîne sans parvenir à réaliser le full package qui est la capacité de réaliser une pièce de sa conception à son montage, faute de transfert de technologie. Les nationaux, y compris ceux actifs dans le milieu industriel, ne sont associés à rien si ce n'est qu'ils furent sous traités.

La métropole haïtienne fut choisie comme principal site d'implantation des usines d'assemblage au détriment de toutes notions en zonage ou d'aménagement du territoire vidant par-là les provinces de leurs bras par suite du mirage d'emplois rémunérés en ville et mettant du même coup en péril la production agricole et la course population production

déjà ratée par le pays. Contre le vœu des tenants du modèle classique, la rencontre entre **facteurs abondants** (travail) du côté haïtien et **facteurs rares** (capital) du côté étranger ne fut pas Pareto optimale pour la partie haïtienne. Le modèle de libéralisation industrielle expérimentée a au contraire avantage le détenteur du capital au détriment de la contrepartie haïtienne, elle-même détentrice du facteur travail.

Bien sûr que contrairement à Haïti, les pays qui se targuent d'être des rescapés du modèle d'assemblage, n'en sont pas au plus bas niveau, à savoir les ouvriers de chez eux peuvent réaliser le full package ou le montage d'une pièce de sa conception à sa réalisation. Cependant, le produit technologique qui leur est transférée était, nous dit Andrews et al (1973), *inadapté. Les usines installées fonctionnent en deçà de leur capacité de production* [ibidem]. La technologie importée pêche par son caractère sélectif. C'est à dire elle est à forte intensité de capital. Sa contribution à la résorption du fléau endémique du chômage dans ces pays, de ce fait, est très faible. Alors que s'il s'agissait d'une technologie à forte intensité de travail la contribution aurait été plus grande. Malgré la supériorité des privilèges qu'ils ont obtenus par rapport à Haïti n'empêche pas que les gains qu'ils ont retiré de la stratégie d'assemblage soit statique, mais bien entendu dans des proportions différentes que les gains obtenus par Haïti. Le transfert de technologie n'est pas associé à la création d'une sphère marchande autonome dans ces pays. Leur spécialisation se circonscrit dans des produits bas de gamme.

Dans la perspective de cette sphère marchande autonome, il convient de dépasser le modèle de développement et d'industrialisation à dominante libre échangiste assortie de politique de port franc réduite à une question de délocalisation d'usines d'assemblage du centre vers la périphérie sans véritable transfert de technologies, disons appropriées.

Le régionalisme ouvert, plus particulièrement celui d'une structure comme la CARICOM à laquelle a adhéré Haïti, saura-t-elle insuffler aux économies adhérant le nouveau souffle requis dans la perspective de ce dépassement ? Il reste au chapitre suivant d'y répondre.

CHAPITRE II L'intégration commerciale d'Haïti dans le cadre du libre-échange régional ou du nouveau régionalisme caraïbéen dans un contexte d'accumulation post fordiste

Introduction

Les régimes d'accumulation en économie, au même titre que les autres secteurs d'activités, obéissent à la loi de la dynamique. En effet, après la crise de l'ultralibéralisme des pères fondateurs survenue pendant les années trente lors de la première récession économique mondiale, la relance de la demande par tous les moyens, y compris l'intervention publique, en porte à faux avec les lois sacro saintes du marché, bien sûr, était alors nécessaire pour redresser la situation, relancer l'offre et remettre les économies sur les rails du progrès. L'industriel américain, Gerald Ford, dans le cadre de cette politique de relance de la demande, dans l'idée, bien sûr, d'engranger par ricochet davantage de profits par la hausse de ses ventes de voiture, se fera des émules en consentant d'importantes hausses de salaire à ses employés pour leur permettre de consommer davantage. Le régime d'accumulation qui en est résulté se décline sous le nom de régime d'accumulation fordiste tayloriste en référence à l'impulsion qui lui est donnée par cet industriel et J.B. Taylor. Ce fordisme se traduit en Amérique Latine en une politique développementiste et de transformation des marchés nationaux, privilégiant l'industrialisation par substitution aux importations.

La crise, en effet, passée et surmontée, un nouveau capitalisme se dessine à l'échelle mondiale. Il s'agit d'un capitalisme axé sur l'accumulation du savoir né sous les cendres du capitalisme axé sur l'accumulation du capital. Ainsi, d'un régime d'accumulation fordiste tayloriste, on est passé à un régime d'accumulation post fordiste fondé sur un nouveau rapport entre la production et le développement technologique avec en toile de fonds ce que Jose Briceño Ruiz (2003) appelle des *secteurs à haute technicité et à fort coefficient en matière grise* et où l'accumulation du capital tend à devenir de plus en plus cognitif.

Les services, dans ce nouveau contexte, prennent plus d'importance que la production de marchandises rendant de ce fait les économies de la Caraïbe limitées dans leur option en faveur du développement. La stratégie axée sur la fourniture de main d'œuvre à bon

marché et les activités d'assemblage deviennent dépassées dans cette nouvelle dynamique. Un certain détournement du commerce et de l'investissement vers des pays dotés de système de production moderne et d'un fort coefficient en matière grise, plus près de nous au niveau des Amériques des pays comme le Mexique et le Porto Rico en ce qui concerne l'investissement américain, devient de notoriété publique et monnaie courante.

Les préférences commerciales consistant surtout dans l'affranchissement de droits de douane vers les ports des pays développés des marchandises en provenance des pays en développement, deviennent caduques dans ce nouveau contexte.

L'innovation technologique, la recherche et le développement deviennent plus que nécessaires. Nécessaire également est une nouvelle stratégie à l'échelle caraïbienne pour faire face à l'érosion des préférences de l'IBC (initiative du bassin des caraïbes) et de l'accord de COTONOU. Ce qu'ont bien compris des dirigeants politiques des pays caraïbéens. Un nouveau régionalisme caraïbéen, en effet, se met en place en remplacement de l'ancien régionalisme à l'initiative de Cuba, de la République Dominicaine, d'Haïti, de Surinam, des territoires Anglais, Français, hollandais. En 1994 est créé en Carthagène (Colombie) l'association des États du caraïbe (AEC) comme cadre institutionnel de ce nouveau régionalisme caraïbéen (Briceño, Ruiz, 2003). Le ton, désormais, est aux secteurs à haute technicité et à fort coefficient en matière grise, au commerce intra région, du moins en théorie. Plus question de miser sur la stratégie basée *sur des plateformes d'exportation intensives en main d'œuvre* ou en la réduction des couts de main d'œuvre [ibidem]. Il s'agit pour les pays de se lancer dans les technologies de pointe [ibidem]. L'ancien régionalisme devient dépassé ainsi que le régime d'accumulation fordiste qui le sous-tend. L'assemblage est relégué à l'arrière-plan. La République Dominicaine, pays voisin d'Haïti, a donné le ton en ce sens en délocalisant certaines de ses industries d'assemblage qu'elle regroupe sur son territoire pour les implanter en Haïti.

Un document cadre, Revised Treaty of Chaguaramas (2001), révisant, comme son intitulé l'indique, le traité de Chaguaramas, est en effet élaboré. Globalisation, libéralisation et construction régionale y sont les concepts centraux, voire les piliers à partir desquels ses signataires espèrent, pour employer leurs propres termes, tendre vers ce qu'ils appellent *international competitiveness* (compétitivité internationales). Des restructurations au niveau

des organes dudit traité sont effectuées dans la perspective, selon les propres termes de ses signataires, d'un : *highest level of efficiency in the production of goods and services [...] to maximising foreign exchange earnings on the basis of international competitiveness, attaining food security [...]*. L'agriculture, dans le cas haïtien, qui, dans le cadre, bien sûr, du programme ISI a été traité en parent pauvre, revient sur le tapis dans le cadre du nouveau régionalisme caraïbéen. Les dirigeants de la zone se déclarent déterminés à y effectuer, pour reprendre leurs propres termes : à *fundamental transformaton [...] by diversifying agricultural production, intensifying agro industrial development, expanding agri business, strenghtening the linkage between the agricultural sector and others sectors*. Des engagements sont pris dans le sens de ce que ces dirigeants appellent :

- *unrestricted movement of capital, labour, and technology (la libéralisation du mouvement du capital, de la libre circulation des personnes et de la technologie) ;*
- *de l'improving the standard of living of their people*
- *optimal production by economic enterprises in the community*
- *structured integration of production in the region (...)* pour arriver à cette production optimale.

Tenant compte, pour parodier Briceño Ruiz (2003), du *développement latent, insuffisant des techniques du capitalisme moderne dans les pays de la région et de l'orientation libre échangiste de la CARICOM en ce qui concerne l'intégration il est permis de se demander ce qui suit :*

Le nouveau régionalisme caraïbéen charrié par la CARICOM peut-il permettre, dans ce contexte de triangulation des échanges internationaux, l'intégration à une plus grande échelle, notamment l'échelle intra régionale et l'échelle mondiale des économies adhérentes ?

Ce même régionalisme ne serait-il pas suspect pour ne pas dire un moyen, selon les propres termes du même Briceño Ruiz (2003), de régionaliser l'ajustement structurel ?

Les problèmes d'intégration de ces pays, et plus particulièrement d'un pays comme

Haïti, est-il soluble dans le régionalisme économique de type uniquement commercial à dominante libre échangiste de la CARICOM ? Cette dernière dispose-t-elle de capacités d'influence voire de résistance par rapport à cette nouvelle dynamique pour *l'infléchir dans le sens des intérêts des économies du bassin caraïbéen ?*

Le genre de problème à l'étude, et surtout dans le contexte qui nous préoccupe, du moins nous le pensons, ne saurait faire l'économie de l'approche balassienne, encore que nous en reconnaissons le caractère réducteur sous bien d'aspects. Contrairement à certains critiques, nous n'allons pas jusqu'à considérer cette approche comme étant dépassée au point de l'estimer inapte à rendre compte de l'actuelle diversité des accords régionaux. La complémentarité qu'elle charrie dans sa typologie nous paraît dotée d'une grande légitimité conceptuelle quant à l'intelligibilité de la problématique à l'étude.

Loin de nous, dans le cadre de cette étude, tout chauvinisme plus particulièrement celui qui sous-tend le régionalisme horizontal type sud sud généralement voué à l'échec. L'historiographie sera, en effet, mise à contribution. Nous postulerons un régionalisme vertical, asymétrique associant le nord et le sud à l'instar de celui dont nous a gratifié l'APEC, l'ALENA, l'UE à charge pour le pays nord considéré d'assumer, pour répéter à la suite de Philippe Hugon (2002), *sa responsabilité de pôle hégémonique* en créant *une contagion de croissance avec les périphéries* de la zone caraïbe via des stratégies de firmes, de flux technologiques et financiers [*idem.*]. Là est notre seule différence avec la CEPAL.

Les réflexions d'autres chercheurs dont celles du mainstream associant le régionalisme à l'idée *d'un problème à résoudre* (solving problem) ne seront pas négligées. Les effets centripètes et centrifuges des paramètres comme la libre entrée des marchandises et les accords intra régionaux seront, chemin faisant, mis en relief.

L'approche de Siroën (2000) associant au régionalisme des critères de convergence (convergence économique par exemple, convergence monétaire, harmonisation des politiques de concurrence et de régulation sectorielle) sera mise à contribution dans le cadre de cette étude.

I.3 Les différentes conceptualisations sur le régionalisme économique

Le régionalisme comporte plusieurs strates de conceptualisation dépendamment de l'angle sous lequel on l'aborde. Maurice Schiff et Alan Winters (2003) font remonter l'origine de ce concept dans la théorie cepalienne axée sur l'industrialisation par substitution aux importations. Il a été - c'est une opinion personnelle à nous, bien sûr sujette à contestation - opérationnalisé pour la première fois dans une structure comme l'union européenne. Il y est aujourd'hui considéré comme un antidote face aux excès de la mondialisation. En sus d'avoir permis à cette structure de se passer des tarifs bas découlant des accords multilatéraux dans le cadre de l'OMC en jouant la carte préférence communautaire, le régionalisme économique lui a permis de parler d'une seule voix dans les négociations multilatérales et de se constituer en bloc. La géographie doublée de coopération entre les états joue un rôle central en matière de régionalisme économique. Cette coopération vise à protéger les industries naissantes contre la concurrence des industries étrangères. Pour les besoins de l'analyse nous ramenons le régionalisme économique aux thèses suivantes. Elles ne sont pas exhaustives. Il s'agit des thèses :

3.1.1.- LIBRE ÉCHANGISTE. - Christian Deblock et Dorval Brunel (1993) sont les tenants de cette thèse. Le régionalisme y est campé comme *une forme de compromis acceptable qui permet de concilier le souci légitime de pays voisins de vouloir se rapprocher sur le plan économique et de coopérer plus étroitement entre eux sur une base régionale, avec la nécessité de poursuivre la libéralisation des échanges internationaux.* Le régionalisme dans la perspective de cette thèse est réduit uniquement à la levée des barrières tarifaires, la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux. Cette approche pêche par son réductionnisme.

3.1.2.- INSTITUTIONNALISTE. Real Lavergne (1996) nous paraît s'inscrire dans cette thèse. Il nous y présente le régionalisme économique *comme la régionalisation des échanges économiques moyennant, bien sûr, des mesures de libéralisation et de coordination de politiques économiques.* Régionalisation et intégration sont, aux yeux de l'auteur, indissociable.

Catherine Figuière Laetitia Guilhot (2006) nous semble faire sienne cette approche. Selon elle, *un espace régional est dit intégré régionalement si et seulement s'il enregistre une concentration de flux entre nations qui le constituent et s'il révèle une coordination institutionnelle instaurant durablement des règles communes*. Siroën (2000) est de ce même avis. Le flux des échanges intra pays, selon lui, est fondamental en matière de régionalisme économique. Il n'y a de régionalisme économique, selon l'auteur, que dans la mesure où *les relations économiques sont plus intenses entre les pays qui appartiennent à une même grande zone géographique (...) qu'avec le reste du monde*.

À se baser sur cette thèse on ne peut considérer comme zone économiquement intégrée que l'ALENA, l'ASEAN, l'UE dominés chacun par des pays de la triade (Europe occidentale, l'Asie du Sud Est, les États Unis d'Amérique). Le flux des échanges intra pays y est très élevé. 60% des échanges d'une structure comme l'UE et plus de 40% des échanges croisés pour l'année 2000 sont intra européens (Philippe Hugon, 2003). Les échanges y sont plus libéralisés au niveau régional ou communautaire qu'avec le reste du monde.

On ne peut pas en dire autant des espaces hors triades, y compris la CARICOM. Le flux des échanges inter états y est faible. Ils commercent beaucoup plus avec l'extérieur qu'à l'échelle régionale. De là à parler, en ce qui les concerne, de **faible intégration régionale ou de faible régionalisme économique**.

Une autre thèse, que nous autres nous qualifions de descriptive ou expositive, est émise par Balassa (1961). Elle englobe dans le régionalisme économique, la régionalisation ou l'intégration régionale les paramètres suivants :

- Une zone de libre échange
- Une union douanière
- Un marché commun
- Une union économique

3.2.- Typologie de l'intégration, ses différentes logiques Selon qu'elle intègre à la fois les volets économique et politique ou un seul de ces deux volets l'intégration peut être passive ou active.

3.2.1. Intégration passive. - l'intégration est dite passive quand elle se circonscrit au seul domaine économique. seuls les échanges économiques entre pays participants entrent en ligne de compte. la dimension politique n'est pas prise en compte ou l'est partiellement. chaque état conserve soit intégralement sa souveraineté ou en délègue une infirme partie. tout l'accent est mis autour de la libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes (christian deblock et dorval brunel, 1993).

3.2.2.-Intégration active. - l'intégration est active quand elle englobe à la fois les dimensions politique et économique. La souveraineté politique des états participants, dans ce cas, entre en ligne de compte. Ce type d'intégration peut déboucher sur un régionalisme fédérateur, un marché commun. Il est le plus souvent motivé par la prise de conscience de l'interdépendance des économies [*idem.*].

4.- Logiques de l'intégration

L'intégration obéit à plusieurs logiques dont les logiques de repli, intégratrice, coopérative, commerciale et corporatiste.

4. I.- Logique de repli. - il nous renvoie au régionalisme fermé des années 1945 à 1980 où le monde était structuré en blocs de l'Est et de l'Ouest. Ce régionalisme charrie un certain protectionnisme de zone visant à protéger les économies ou les industries naissantes d'une région contre l'influence déstabilisante du commerce mondial. Ce type de stratégies fut celle de la CEPAL et de la COMECON. La fin du clivage Est Ouest ainsi que le poids et la crise de la dette en Amérique Latine ont rendu caduc ce régionalisme. Le développement protégé, plus ou moins autarcique escompté ne fut pas obtenu faute, en particulier dans le cas sud-américain, de complémentarité des économies.

4.I.I. Logique intégrative. - Elle concerne un régionalisme d'intégration. Ce régionalisme, selon Boutros, Boutros Ghali (1949), est axé sur l'ouverture réciproque des marchés jusqu'à la formation d'un marché commun, la construction d'un espace économique commun incluant la coopération intergouvernementale. Ses ambitions vont au-delà de la simple coopération gouvernementale et de la construction d'espaces économiques. Le régionalisme d'intégration inclut *une véritable harmonisation de*

l'ensemble des conditions de la production et de la circulation des personnes des biens et des services (Cité par Mathieu Ares et al, 2016). Les états, dans le cadre d'un tel régionalisme, acceptent « le transfert de compétences au profit des organes de l'intégration économique ». Les volets financier, monétaire, politique peuvent être concernés par ce transfert de compétence.

4.1.2. Logique coopérative. - À rebours de la logique intégrative, la logique coopérative *s'assigne une mission de portée limitée essentiellement de coopération voire de coordination des activités ou des politiques dans certains domaines particuliers distincts bien que complémentaires* [ibidem].

4.1.3.- Logique commerciale. - cette logique est exclusivement à dominante libre échangiste, résolument commercial et porté par les marchés. Tout l'accent est mis sur la libre circulation des personnes et des capitaux. Le régionalisme découlant de cette logique est un régionalisme ouvert. Il exclut toutes barrières tarifaires à l'encontre de pays tiers et a pour pivot l'article XXIV du GATT.

4. I.4.- Logique corporatiste. - elle inclut *une intégration portée par les entreprises multinationales et leurs réseaux de filiales*. L'ALENA, par exemple, est un cas typique de l'intégration corporative. Il regroupe des pays dans lesquels le capitalisme de filiales et d'échanges intra firmes sont solidement implantés. L'intégration nord nord et dans une moindre mesure nord sud obéit à cette logique corporatiste mais jamais l'intégration sud sud.

4. I.5.Finalités du régionalisme économique.

Le régionalisme économique revêt un double et même triple enjeu pourrait-on dire : un enjeu national, un enjeu régional, un enjeu mondial. Derrière l'enjeu régional se cache l'enjeu national. Bref il constitue l'étape préparatoire aux échanges mondialisés ou mieux *une des formes non multilatérales d'internationalisation des économies* (Henry Regnault, 2005). Le régionalisme économique est couché sous la plume de Zaki Laïdi (1994) comme *le référentiel majeur du système mondial*, une alternative viable au multilatéralisme. L'espace régional, dans l'optique de Philippe Hugon (2002), *est une des échelles de*

régulation de l'économie mondiale. À bien comprendre l'auteur, la région est l'avenir, le poumon, le centre d'impulsion du commerce mondial. Le régionalisme économique, dans l'optique de la CEPAL (1994), est un passage obligé, une étape préparatoire. Il suit immédiatement l'étape développement tourné vers l'intérieur prôné par cette structure. Du marché régional on passera au marché intra régional voire extra régional. Le marché mondial est l'étape finale ou la classe terminale et les autres marchés les classes préparatoires ou l'étape préparatoire.

Empiriquement c'est prouvé notamment dans le cas de l'union européenne. Ses membres, unis, ont pu damer le pion à MICROSOFT, géant américain de l'informatique, dans leur bras de fer avec cette institution pour abus de position dominante. Cette même structure qu'est l'union européenne, forte de son unité, de la convergence économique la différenciant des autres structures, a pu rattraper son retard par rapport à un autre géant américain BOEING, voire le supplanter dans un domaine comme celui relatif à l'aviation commerciale. Cela ne serait pas possible dans un cadre autre que le cadre régional. Parlant du même cadre régional, il fournit aux européens une carte redoutable : la carte *préférence communautaire*. Elle leur permet de protéger leurs industries contre la concurrence extérieure ou pour parodier Sophie Meunier (2012), *de se projeter comme première puissance économique mondiale*. François Mitterrand, ex-président de la France et instigateur de l'Union européenne, a fait du régionalisme économique un tremplin pour affronter, voire intégrer la mondialisation.

Dans une de ses déclarations consignées dans un rapport d'Hubert Védrine (2007), ex-ministre français des affaires étrangères, François Mitterrand a martelé à ses pairs ce qui suit : *Une Europe forte vous protégera mieux*. Le professeur Justin Daniel abonde en ce même sens en souhaitant que la CARICOM permette à la région de *renforcer sa place dans un système économique mondial de plus en plus interdépendant* (cité par Véronique Dorner, 1997)

5.- Les défis ou les grands chantiers jamais entamés.

Sans le dire nommément, le professeur s'inscrit ici dans l'approche du mainstream selon laquelle le régionalisme ne peut pas être détaché de l'idée d'un problème à résoudre. La CARICOM sous ce rapport donnera la mesure de sa capacité comme instance régionale ou

justifiera sa raison d'être moyennant qu'elle relève les défis suivants identifiés par Marie Frekleton, Andrea Pellandra et al (2010) :

- *Deepning of intraregional integration* (approfondissement de l'intégration régionale)
- *Empowerment of institutional and human resource capacities* (Autonomisation des capacités institutionnelles et des ressources humaines)
- *Diversification of exports* (diversification des exportations)
- *Enhancement of extra and extra regional cooperation* (renforcement de la coopération intra et extra régionale)

Les auteurs argumentent leurs réflexions en énumérant diverses raisons.

- La première de ces raisons c'est, selon leurs propres termes, *correcting deficiencies and weakness of the ongoing caribbean integration process* (corriger les déficiences et les faiblesses du processus d'intégration caraïbienne en cours)
- La deuxième raison c'est selon les mêmes auteurs *to take full advantage of the opportunities that trade agreements with developed countries offer, particularly the parttenership agreement (EPA) with the Economic European Union* (de prendre avantage des opportunités que les accords commerciaux avec les pays développés offrent plus particulièrement les accords de partenariat économiques (APE) avec l'union européenne)
- La troisième raison c'est que par la diversification de ses exportations, la CARICOM *will promote value generation, knowledge incorporation and productivity upgrading in export related activities* (Favorisera la création de valeur, l'incorporation des connaissances et l'amélioration de la productivité dans les activités liées à l'exportation) ;
- La quatrième raison est *to relax « supply - sided constraint » including increased financial resources* (assouplir la contrainte du côté de l'offre, y compris l'augmentation des ressources financières).

Les auteurs renchérissent en soulignant les facilités d'accès à des aides au commerce que la coopération avec les régions développées sus mentionnées peut générer pour la CARICOM et les possibilités de surmonter les contraintes liées aux problèmes croissants de leurs balances fiscales et à leurs ressources financières limitées.

5. I.- L'épineux problème d'approfondissement du processus d'intégration régionale

Avant d'aborder la question d'approfondissement du processus d'intégration régionale à la CARICOM il convient de faire remarquer que dès l'année 2002 Haïti a décidé d'en faire partie comme état membre. La CARICOM comptait alors 15 membres dont le nombre va progressant et dont la typologie est, en fonction de leur niveau de développement, dressée comme suit par Patricia Lamy, Gaelle Hutchenson, et al (2006) :

- *Les territoires les plus développés : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Turk and Caicos, Aruba, les Antilles Néerlandaises et les Iles Caïmans*
- *Sud très intégré : Barbade, Bahamas, St Kitts et Nevis, Trinidad et Tobago, Mexique*
- *Des États en situation intermédiaire de développement : Panama, Belise, Dominique, Ste Lucie, Colombie, Surinam, Venezuela, Jamaïque, Grenade, St Vincent, République Dominicaine*
- *Un sud accusant des retards de développement : Salvador, Guyana, Guatemala, Honduras, Nicaragua*
- *L'angle mort : Haïti (2006)*

Haïti comme pays membre est le seul PMA du groupe. Il a un plus grand poids démographique que les autres pays membres. Son IDH est le plus faible. La Jamaïque, le Trinidad et Tobago, à eux seuls, tenez vos souffles, représentent plus de la moitié du PIB de la région (Louis Dupont 2014). Haïti, dont le poids démographique est le plus important que celui de l'ensemble des petites Antilles, par exemple, a un revenu par tête d'habitants 19 fois inférieur à celui de Barbade [ibidem]. Les iles Caïman sont infiniment plus développées que le Honduras et la république d'Haïti.

Guyana et Surinam, pourtant moins peuplés dans la zone, forte de leurs ressources naturelles, ont monopolisé 66% des investissements directs étrangers, soit plus de deux tiers de ces investissements, pour l'année 2010 (Romain Cruse, 2014). Saint Vincent et les Iles Grenadines en ont reçu 36 millions. Guyana, avec sa modique population, reçoit presque la moitié des investissements Chinois dans la zone pour l'année 2010, soit 183.4 millions de dollars US [ibidem].

Rappelons que ces investissements pour cette même période a doublé dans la zone. Pas même un sou n'est allé vers HAÏTI comme on peut le visualiser sur ce tableau :

Tableau #. 4 Investissements directs Chinois dans la Caraïbe (2004-2010) en millions de \$US et en stock

Pays 2010	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Antigua and Barbuda	0.2	0.4	1.25	1.25	1.25	1.25	1.25
Bahamas	80.1	14.69	17.52	56.51	0.6	1.6	1.6
Barbade	1.87	1.67	2.1	2.42	3.25	6	3.88
Belise			0.02	0.02	0.08	0.08	0
Dominique			0.07	0.07	0.07	0.07	4.15
Grenade		14.52	4.03	7.53	7.65	7.65	
Guyana	12.86	5.6	8.6	68.6	69.5	149.6	183.17
Haïti							0
Jamaïque			0.02	0.02	2.16	2.16	4.37
St Christophe et Nieve							0
Sainte Lucie							0
St Vincent et Grenadine	5.6	12.27	14.92	20.8	32.49	23.03	36.19
Suriname	10.25	13.02	32.31	65.28	67.7	68.8	78.84
Trinite et Tobago			0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Rep. Dominicaine		0	0	0	0.06	0.12	0.12
Cuba	14.85	33.59	59.91	66.49	72.05	85.32	68.98
Caïman	1286.13	5162.75	7832.72	2601.59	1524.01	5366.3	3496.13
Iles Vierges Britannique	1089.38	1983.58	4750.4	6626.54	10477.3	15060.69	23242.76
Total	2501.24	7227.55	12725.11	9518.55	12259.63	20774.1	27136.76

Élaboration propre à partir du Statistical Bulletin of China Outland Foreign Direct Investment, 2010

Les Iles Caïman et les Iles Vierges Britanniques raflent une bonne partie des investissements chinois dans la zone contre zéro investissement pour Haïti malgré la supériorité de son poids démographique et de sa superficie par rapport à elles. Bien sûr que d'autres pays de la région comme on l'a visualisé dans ce tableau, relativement mieux développés qu'Haïti, n'ont pas raflé grand-chose des investissements en question. Cependant, contrairement à Haïti, leurs scores en la matière vont progressant à l'instar de la République Dominicaine qui de 0% de ces investissements en comptabilise quatre années après une part, somme toute modique de 0.6 millions pour la stabiliser six années après à 0.12% .

Ce constat alarmant doit amener tout bien-pensant à s'interroger sur la raison d'être de la présence d'Haïti à la CARICOM plus particulièrement dans d'autres instances multilatérales.

Il faut dire que les différences structurelles entre les économies de la région sont très profondes. Dans leur totalité elles sont toutes extraverties et très endettées. Pour la seule année 2003, 14% d'entre elles, rapporte Sahay (2005), figurent au top trente des économies émergentes endettées (cité par André Baladi, 2007). La région prise dans sa totalité accuse une dette sur le point de dépasser 40% de son PIB impactant par-là négativement sa croissance économique. Une grande partie de cette dette est interne ou souveraine, c'est-à-dire contractée auprès des banques locales et assortie de taux d'intérêts élevés pour les porter à y souscrire.

Vu sous le rapport coût-bénéfice, le traitement des asymétries de développement économique entre les différents pays membres de la CARICOM nous paraît impératif dans la perspective d'approfondissement du processus d'intégration régionale.

Des instruments également seront nécessaires dans la perspective du traitement opérationnel de ces asymétries et d'une approche de traitement spécial et différencié des différents pays membres.

Dans les faits, cependant, tout le processus d'approfondissement de l'intégration régionale porte sur la révision de l'ancien traité. De là le Revised Treaty (2001). Tous les volets de l'intégration y sont contenus, y compris les volets politiques, social, économique, financier au point même qu'on peut parler de *deep integration* dans le cas de la CARICOM. Même une

structure intégrée comme ALENA ne comporte pas autant d'organes, citons parmi eux :

- Un organe de règlement des différends commerciaux
- Un exécutif
- Un législatif
- Quatre conseils (conseil des finances, conseil du commerce, conseil des affaires étrangères, conseil pour le développement)
- Un comité (comité aux affaires juridiques, comité budgétaire, comité des directeurs de banque centrale)
- Un secrétariat
- Des institutions judiciaires
- Un marché commun (le CSME ou Caribbean Single Market and Economy) créé en 1989 par les états membres. Cette initiative atteste de leur volonté de tendre vers une plus grande intégration.
- Un organe de coordination de la politique macroéconomique institutionnelle, de planification du commerce extérieur et des relations économiques extérieures des pays membres
- Une instance (le Caribbean Regional Negotiating Machinery ou CRNM chargée des négociations multilatérales, inter régionales, et régionales) créée en 1997
- La CCC (Commission Communautaire de la Concurrence) créée en 2004
- CROSQ (organisation régionale des normes de la qualité) créé en 2003
- COTED (CONSEIL Du DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCIAL) créé en
- Le COFCOR (Conseil des relations entre l'étranger et la communauté)
- Le COSHOD (conseil du développement humain et social)
- La Charte sur la société civile de la CARICOM
- L'assemblée des parlementaires de la communauté de la Caraïbe (Assembly of Caribbean Community Parliamentarian (ACCP) créée en 1997

Sans compter une kyrielle de Protocole dont :

- Le protocole sur II sur l'établissement, les services et le capital
- Le protocole 3 sur l'industrie

- Le protocole iv sur le commerce
- Le protocole V sur l'agriculture
- Le protocole vi sur le transport
- Le protocole VII sur les États, les gestions et les secteurs moins avancés

Ces initiatives, certes, venaient à point nommé à un contexte de grands bouleversements géopolitiques et commerciaux. Soit ! Sans même parler des moyens économiques nécessaires pour faire fonctionner cette lourde machine bureaucratique il y a lieu de se questionner sur le transfert de compétence nécessaire à cette fin. Pour être plus clair, les États sont-ils disposés à renoncer à une certaine part de leurs compétences pour les transférer aux organes forgés de toutes pièces en veux-tu en voilà ? Pas la moindre incorporation, du moins à notre connaissance, des normes adoptées dans la législation interne des pays membres. Ceux d'entre eux feignant de le faire, à l'instar d'Haïti, ne les ont jamais appliqués dans les faits.

Ajoutée à cela une certaine aporie conceptuelle voire un certain fossé entre théories et faits. Sur papier, par exemple, on a tous les volets de l'intégration : volet économique, volet politique, volet financier pouvant même la créditer, pour emprunter e terme à Catherine Figuière, Laetithia Guilot, (2009), de *deep integration qui a pour but d'harmoniser les pratiques au sein de chaque nation impliquée [ibidem]*.

Dans les faits, cependant, aucun de ces volets n'est opérationnel autorisant par là à parler de *shadow integration (intégration en surface en français)*, lequel vise à instaurer des règles communes portant sur les relations entre les nations.. Un minimum de personnalité juridique internationale serait au moins nécessaire à la CARICOM dans la perspective de son renforcement institutionnel. Elle en est malheureusement orpheline. Ses membres, dans ce cas, ont les coudées franches pour agir à leur guise, leur comportement n'engageant qu'eux-mêmes mais pas l'institution régionale. Les tenants du nouveau régionalisme caribéen y avait-il pensé au départ ? Comment, avec autant de déficiences, la CARICOM pourra-t-elle peser dans les grandes discussions sur la région ? Qu'en est-il d'autres critères comme l'interdépendance, et la complémentarité des économies indispensables, de l'avis d'Ernst H Pegg (1974), pour pouvoir constituer un bloc économique ?

5. 2. Le grand paradoxe

Le courant institutionnaliste, que nous avons mentionné au début de ce chapitre, pose régionalisation et intégration comme étant indissociables [op.cit.]. Vous prenez, par exemple, une institution comme l'UE, cette condition y est remplie. Le flux des échanges intra pays y est très élevé, soit à hauteur de 60%, plus libéralisés que le flux des échanges extracommunautaires (Philippe Hugon, 2003). L'UE, sous ce rapport, est un espace intégré, la part du commerce régional dans le commerce total y étant plus élevé par rapport au reste du monde.

La part du commerce intra bloc ou le flux des échanges inter états en ce qui concerne la CARICOM, en revanche, est faible. Régionalement parlant les échanges sont très peu intégrés, sont polarisés avec les États-Unis jusqu'à, selon ce que nous a appris Ricardo J Sanchez, Gordon Wilmsmeier (2009), 60% contre seulement 14% à l'échelle régionale (Cédric Audebert (2010). Louis Dupont (2014) fait même état d'un chiffre inférieur là-dessus, à savoir 11%. Haïti comme membre de cette structure n'est pas fortement intégrée au marché régional. Il y intègre les échanges seulement à hauteur de 1%.

La part totale des exportations des pays membres de la CARICOM de 1995 à 2008 est passée de 11% à 16%. Les exportations extrarégionales sont raflées à 80% en 2008 par le Trinidad, exportateur de gaz dans la zone, pour décroître à 55% en 1999. Le pétrole, pendant la même année 2008, représente 62% des exportations dans la zone. Les échanges sont déséquilibrés par leur nature. Toutes les exportations de la zone se concentrent dans des produits primaires (canne à sucre, banane, café), hydrocarbure pour le Trinidad, bauxite pour la Jamaïque [Ibid].

Il est clair qu'à la lumière du courant institutionnaliste, l'espace caraïbéen n'est pas un espace intégré, les échanges étant polarisés avec les États-Unis ou mieux les *relations économiques étant plus intenses avec le reste du monde qu'entre les pays appartenant à la CARICOM.*

De là à parler de faible intégration régionale, de faible régionalisme économique, de régionalisation sans régionalisme économique ou sans régionalisation des échanges. Cette absence de régionalisme économique, au moins, peut se comprendre tenant compte du

problème de base productive dans la région. S'agissant de l'absence de régionalisme institutionnel minant la CARICOM elle est tout à fait inadmissible. Qu'en est-il du critère de convergence tout à fait indispensable à la CARICOM pour se hisser au rang de bloc économique dans l'acceptation qu'un Ernst H Pegg (1974) donne à ce mot ou mieux pour pouvoir tenir face à un système économique mondial de plus en plus interdépendant ?

5. 2.I. La question de convergence

5.2.2.- Le tarif extérieur commun et l'épineux problème de son harmonisation

Un minimum de convergence est nécessaire à toute structure d'intégration sous peine de sclérose ou de désintégration. À la CARICOM, pas la moindre convergence ne peut être dégagée même sur le TEC dont pourtant l'accord de Georges Town précédant la création de l'institution en 1973 jusqu'au Revised Treaty de Chaguaramas (2001) reconnaissent le rôle de pivot du TEC en ce qui concerne *the protection for regional agricultural and industrial production of finished goods, raw and intermediate material and capital goods*. Il a entre autres finalités d'encourager *the efficiency in production and reduce production costs [ibid]*.

À ses débuts, rapporte Esteban Perez Caldente (2003), le TEC fut très protecteur. La protection, au départ, fut très élevée.

L'agriculture, figurée à la seconde place des secteurs à protéger, faisait l'objet de tarifs extérieurs communs jusqu'à concurrence de 20%, tarif en somme bas tenant compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie de la région et du haut niveau de protection pratiqué par les pays du centre sur les importations agricoles. Haïti, membre à part entière de la CARICOM, a pratiqué le tarif zéro pour 65% de rubriques tarifaires y compris des produits alimentaires. Le spectre de vie chère et la dépendance de la fiscalité du pays des taxes sur les importations nous semblent commander une telle mesure.

Douze longues années (1980 - 1992) n'ont pas suffi aux pays de la zone pour harmoniser leurs tarifs extérieurs avec les tarifs communautaires fixés dans un premier temps à 30%. Un deuxième délai de 8 ans assorti d'une baisse tarifaire de 15 points de pourcentage fut également avorté. Un dernier délai enfin cette fois ci associé à une baisse

tarifaire de trente points de pourcentage, soit fixé à 20% a connu le même sort : échec.

Jusqu'en 1990 il y a trois tarifs douaniers pour la zone : un pour les pays plus développés (Barbade, Guyane, Jamaïque, Trinidad,), un pour les pays de la caraïbe de l'Est, un pour Montserrat et enfin un pour la Belize (Olivier Manioc et Jean Gabriel Montauban, 2005).

Inutile de rappeler que des tarifs zéro sont même appliqués par Haïti, lanterne rouge de la zone. Pour 67% de rubriques tarifaires sur les produits importés, plus particulièrement des produits alimentaires. Une délégation de la CARICOM fut dépêchée dans le pays pour discuter ce problème avec le ministre des Affaires étrangères de René Préval d'alors, le ministre Clérismé. Jusqu'à présent nous n'avons pas d'informations sur la suite des discussions. Pire, ces agissements, n'engageant que leurs auteurs mais non pas la CARICOM, institution dépourvue de personnalité juridique internationale, ne sont passibles de la moindre punition.

Le plus dur dans tout cela c'est le fossé en matière concurrentielle entre les producteurs intérieurs ou régionaux et les fabricants exportateurs externes. L'agriculture en premier concernée par les mesures de libéralisation dans la région représente 50% de son PNB contre seulement 5% du PNB des partenaires commerciaux du nord. Selon une étude faite là-dessus par Wassily Leontief (1953), d'il y a déjà bien des lustres, la productivité du travail du travailleur sud est inférieure à celle du travailleur nord plus particulièrement du travailleur américain à un niveau triple. (Cité par Cedras J 1958). Pour un produit comme la céréale, par exemple, la capacité de production de l'agriculteur nord est de 2000 tonnes l'an contre seulement une tonne l'an pour son homologue du sud (Mazoyer et al, 2002). L'agriculture du Nord est une agriculture productiviste et industrielle. Celle du sud, au contraire, est une agriculture locale, vivrière, d'autosubsistance. Le système dans lequel évolue l'agriculteur des pays du nord est un système optimisé, bien loti en matière de matériels (machinerie lourde, semences à hauts rendements, engrais et pesticides à la main). À l'opposé, le système dans lequel évolue l'agriculteur sud, dont l'agriculteur haïtien, est très peu pourvu en matériels (houe, pioche, hache, machette). L'homologue américain de l'agriculteur haïtien est bien équipé. Il dispose des technologies à rendements croissants. L'agriculteur haïtien ne dispose même pas de

technologies à rendements constants si ce n'est que des instruments aratoires désuets (roue, hache, machette, pioche).

Au moment où Leontief faisait son étude on était encore dans un régime d'accumulation fordiste. Aujourd'hui où on est passé au post fordisme, ce fossé est plus élevé. Ajoutée à cela la prohibition de toutes restrictions quantitatives dans le cadre de l'article XXIV du GATT reprise par l'OMC comme camisole de force imposée aux économies de la région excluant par là tout modèle propre adapté à ses besoins. Inutile d'évoquer un quelconque souci de concurrence impartiale et égale entre producteurs locaux et fabricants externes généralement évoquée à l'OMC comme facteur justificatif d'une telle prohibition étant donné les écarts énormes entre producteurs de la région et producteurs externes. Même la plus grande usine de la même zone caraïbe, celle petro chimique, filiale d'une multinationale anglaise, de propriété trinidadienne ne figure, pour parodier Dorval Brunel (2003), parmi les mille plus importantes des Amériques voire ses usines sucrières vouées à la disparition consécutive au protectionnisme des marchés nord ciblés par ses productions. L'accroissement de la force concurrentielle des entreprises nous paraît devoir être le préalable à toute union douanière. En l'absence de ce paramètre pas de parité possible de pouvoirs en matière concurrentielle entre les producteurs intérieurs et les fabricants exportateurs ou mieux une concurrence impartiale et égale entre les deux comme autre préalable relatif à cette même union douanière dans la zone. Dans l'optique d'un rattrapage, ne serait-ce que relatif dans un domaine comme celui agricole concerné par les mesures d'ajustement ou d'ouverture des économies de la région, la théorie de *l'infant industry*, à savoir la nécessité de mesures protectionnistes assorties d'une certaine priorisation des échanges intra régionaux conformément au modèle ISI, devrait être d'observance stricte.

La libéralisation des économies, au contraire, préoccupent plus la CARICOM et ses économies membres que la protection du marché régional. Ce même constat s'étend sur le plan tarifaire. En l'absence de développement de solidarité douanière entre pays membres, l'harmonisation des tarifs douaniers extérieurs est décrétée au niveau régional. Résultat : échec. La fragmentation est au rendez-vous. Pour l'ensemble de la zone, avions-nous vu, trois tarifs extérieurs sont recensés. Peut-on en dire autant du régionalisme monétaire appelée de tous ses vœux par la CARICOM? On va voir.

5.3.- La fragmentation en guise d'harmonisation monétaire

L'idée d'une union monétaire, dans le cas de la Caraïbe, date des années 1980 soit avant sa consécration officielle et solennelle le 1^{er} janvier 2009 dans le cadre du Revised Treaty of Chaguaramas. En son article 43, en effet, il stipule: *The member states (...) are agree (...) to examine the ways in order to harmonize their policies in terms of currencies, exchange rates and payments towards the good working of the common market (...). They agree to have all the necessary measures taken by their central bankers or their monetary authorities and to have the notes and coins of each of them exchanged on the other territory at the official parity without commission, to elaborate the cooperation's for other monetary issues such as the implementation of a clearing agreement between the central monetary authorities.*

L'harmonisation des politiques monétaires, des taux de change est clairement énoncée dans le traité. Les autorités des banques centrales des pays membres prendront les mesures nécessaires pour faciliter les échanges entre eux et parvenir à une politique de parité au niveau régional. Très bonne idée que celle de stabilisation des changes charriée par le traité. La fluctuation, certes, bien que ses vertus soient vantées par Kenen (1969) et Friedman (1992), est contreproductive dans le cas des petites économies de la région. également partisan du change flexible, Wiploz (1953) y met cependant un bémol en admettant qu'une trop grande flexibilité des changes peut être contreproductive dans le cas des pays en développement et en proposant dans leur cas une parité souple (*soft peg*) ou administrée assortie de contrôle sur la mobilité des capitaux, bien entendu dans une période limitée. Des études empiriques conduites par Edwards (1998) Ghosch et al (1997) établissent des effets déstabilisateurs ou déstabilisants de la trop grande volatilité des changes pour les finances de ces pays ainsi que la corrélation positive existant entre changes fixes et investissements. N'étant pas des économies spécialisées, les économies des pays membres de la CARICOM ne pourront pas, en cas de baisse de la demande mondiale, ajuster leurs taux de change pour doper la demande externe pour leurs produits d'exportation. Des études faites par Duttagupta et Dolota (2006) sur la caraïbe ont démontré sans la moindre équivoque la corrélation positive entre change fixe et la stabilisation économique. Qu'il s'agisse de la parité fixe ou la coordination des politiques

économiques des pays membres de la CARICOM prônées dans le cadre du Revised Treaty, elles sont, selon R Mundell (1961), nécessaires dans le cadre d'une union monétaire (Cité par LOUIS Dupont 2014).

Des études empiriques conduites par Eichengreen et al (1998), et Dornbusch (1981) ont corroboré l'approche des différents auteurs sus mentionnés. Elles ont montré que le taux de change volatil nuit aux échanges entre les pays de la CARICOM. La volatilité des changes, jugulée au niveau de la région, les coûts de transaction baisseront favorisant par-là l'intensification des échanges intra régionaux.

Bien avant ces auteurs, Rose (2000) a abouti à cette même conclusion. La volatilité des taux de change comme entrave au commerce intra régional ainsi que l'allocation optimale des ressources est plus facile à obtenir dans le cadre d'une politique monétaire commune qu'en bandes séparées.

Parlant du régionalisme monétaire prôné dans le cadre du Revised Treaty (2001), il nous paraît être plus bénéfique aux pays de la zone plus particulièrement Haïti qu'un régionalisme commercial à dominante libre échangiste. Elle a coûté des chiffres d'affaires jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars US annuel à une filiale d'une multinationale étrangère établie en Haïti, la DIGICEL, selon ce qu'a rapporté son PDG sur les ondes d'une station radio de la capitale haïtienne, Radio Quisqueya. Les prix des intrants (la gazoline par exemple) entrant dans le processus de production des services offerts par cette compagnie, varient à la hausse, étant donné qu'on aura besoin de plus de gourdes pour les convertir en dollars. Parlant de régionalisme monétaire, il sera d'autant plus bénéfique aux pays de la zone qu'il y rendra moins élevé le coût de conversion des monnaies et y intensifiera les échanges intra pays que ne le fera la pluralité des monnaies. Cette baisse de coût pourra aider à épargner d'autres coûts, en particulier les coûts de transport qui sont parmi les coûts les plus élevés au monde posant de sérieux problèmes de compétitivité pour la zone. Les pays pourront donc être incités à se spécialiser selon leurs avantages comparatifs. Cependant la convergence comme exigence minimale d'une union monétaire est introuvable dans la région.

L'union monétaire y est fragmentée en trois notamment avec la CARICOM comme

supposée instance fédératrice et deux autres : l'OECS (l'organisation of Eastern Caribbean states regroupant les petites Antilles comme Trinidad, Barbade, Antigua, Dominique, Grenade, Montserrat, St Kits et Navis, Sainte Lucie et Saint Vincent, Grenadine, Anguilla et Iles Vierges Britanniques) en l'absence de prise de la CARICOM sur elles.

Les paramètres comme politique monétaire commune, de banque centrale commune de monnaie commune sont en marche dans les autres unions sus mentionnées tout en étant au stade de projet à la CARICOM.

En matière de changes, c'est pareil. Pour l'ensemble de la zone trois politiques de change se recensent :

- Change fixe,
- Change flottant (avec flottement géré)
- Change flottant (avec flottement pur)

Un dollar américain vaut 2.7 EC \$ (EST CAIBEAN DOLLAR) Dans la caraïbe de l'Est). Il est à parité avec la monnaie des pays comme la Barbade, le Bahamas, le Belize avec une légère exception pour le Bahamas où le dollar américain s'échange contre 2 dollars bahameens. Haïti, Guyane, Trinidad et Tobago, Jamaïque et Surinam ont une monnaie fluctuante. Cependant le flottement dans le cas de ces autres économies est un flottement géré sur fond de désinflation par les changes. Les moindres tendances du marché sont expiées avec attention. Des injections de dollars sont faites à temps sous le label *d'opération open market* chaque fois que c'est nécessaire à des fins de stabilisation ou pour éviter la dégradation des changes.

Du coté haïtien, c'est la même politique de flottement. En réalité ce flottement n'est pas géré nonobstant les simulacres des autorités monétaires haïtiennes consistant par moments en des injections de dollars sur le marché haïtien des capitaux. C'est le marché, qui plus est le marché informel, qui s'en charge. De là à parler de flottement pur. Les changes sont livrés totalement en pâture à un marché informel dominé par des cambistes ambulants non professionnels. La désinflation par les changes dans le cadre d'une politique de désinflation compétitive se trouve de ce fait sérieusement compromise ainsi que les simulations éventuelles des autorités de la BRH sur les changes faute de prise sur

ces derniers. Le pire dans tout cela c'est l'absence de contrôle sur un paramètre comme la mobilité des capitaux.

Il est indéniable qu'aucun des objectifs visés dans le Reavised Treaty sur le plan monétaire ne se réalise pas. L'union monétaire est fragmentée en trois. La monnaie communautaire tant attendue jusqu'à maintenant n'a pas lieu. Ne parlons même pas de parité étant donné l'absence de monnaie commune.

Les pays les plus développés de la CARICOM susceptibles de jouer un rôle de locomotion régionale dans le cadre d'une union monétaire non seulement n'y ont pas intérêt mais n'ont pas également les moyens. Trinidad et Tobago, par exemple, doté d'une monnaie forte a plus d'intérêts dans une union monétaire avec la Jamaïque, la Barbade que dans une union monétaire à plus grande échelle ou à échelle régionale. De là une union monétaire entre ces pays de la caraïbe de l'Est sous le label de OECS. Le même Trinidad est en tête de liste en termes de satisfaction des critères exigés, soit quatre de ces critères

Bahamas vient en seconde position avec au compteur trois critères remplis des cinq. Comme le Trinidad, il n'a pas intérêt à une union monétaire régionale. Sa monnaie est adossée au dollar au taux d'un dollar Bahaméen pour un dollar US. Barbade et la Guyane satisfont à deux des critères contre un critère de satisfait pour la Jamaïque. Haïti et les autres pays occupent la lanterne rouge [ibidem].

5.4.- Union monétaire et biais d'estimation

La CARICOM nous paraît tout à fait mal partie dans son projet de régionalisme monétaire. L'intensification des échanges comme but ultime recherché, même quand elle serait obtenue, ce serait au détriment de la CARICOM et au bénéfice exclusif des États-Unis avec lesquels, bien sûr, se réalisent, avons nous déjà vu, 60% des échanges de la CARICOM. En termes clairs, préalablement à l'union monétaire, il faudrait résoudre le problème de régionalisation des échanges, ou de leur équi distribution à l'échelle régionale sans compter le problème de similarité des produits échangés. Produisant le même bien, plus particulièrement le sucre, les économies de la région n'ont pas intérêt à échanger entre elles. Et pour cause. La complémentarité et non la similarité, étant la base des échanges. Des notions relatives à la dotation factorielle, la complémentarité productive et industrielle

s'imposent également sous ce rapport sous peine de chocs asymétriques et de diminution de l'optimalité de la zone, nous disent Krugman et Venables (1996).

Parlant du régionalisme, il n'est pas approprié comme un bien régional dans la pure acception qu'un Samuelson donne à ce mot. De là ses tiraillements.

6.- Tiraillement du nouveau régionalisme entre régionalisme réactif dominicain et costaricain et régionalisme stratégique mexicain

Pour l'ensemble de la région s'affrontent différentes philosophies du régionalisme dont plus particulièrement le régionalisme réactif dominicain et costaricain, le régionalisme stratégique du Mexique qui quoique géographiquement est extérieur à la région, y revendique malgré tout une quelconque appartenance sur la base de la proximité de la presqu'île mexicaine de Yucatan par rapport à la mer caraïbe [Op.cit.]. Ces régionalismes finissent par avoir raison du régionalisme institutionnel qu'ils ont fragmenté, qui se cherche encore à la CARICOM.

L'intégration, par exemple, dans le cadre du régionalisme des Dominicains est une échappatoire pour approfondir et masquer les réformes structurelles, contourner l'hostilité de l'opposition politique dominicaine, distraire ou berner l'opinion publique dominicaine [Op.cit.]. Il ne s'accommode d'aucune institutionnalisation élevée. Ses mobiles sont purement opportunistes. Dans le cadre de cet opportunisme les Dominicains, en particulier le gouvernement de Leonel Fernandez, privilégie (nt) des accords de coopération informelle avec des pays centraux américains, la CARICOM elle-même servant de tremplin pour les Dominicains pour pouvoir peser collectivement dans les négociations avec les états Unis sur la question de parité de traitement avec ALENA.

Ce même mobile opportuniste sous-tend l'intégration dans le cas du Mexique. Ce pays s'invite au banquet uniquement pour jouer les trouble fêtes, à savoir exploiter le forum de discussions qu'est la CARICOM pour déjouer les revendications dominicaines de parité de traitement avec ALENA à l'avantage uniquement de la république dominicaine comme premier site d'implantation de zones franches dans la caraïbe et au détriment des intérêts du Mexique qu'un tel accord risque de faire perdre des parts de marché sur le marché

textile américain.

Le nouveau régionalisme type sud sud caraïbéen ou régionalisme horizontal en effet, ne peut pas favoriser le décollage économique des pays de la région *les techniques du capitalisme moderne y étant lattes, insuffisantes* (Briceño Ruiz 2003). Un régionalisme vertical, développemental type nord sud, développemental à l'instar du régionalisme asiatique par contre serait nécessaire. Parlant de l'Asie, le leadership japonais aidant, cette région, selon les propres termes de German A de La Reza (2014), a pu devenir *un espace de redéploiement des grandes firmes multinationales*. De 14% avant la régionalisation des économies de la zone, la croissance, par la suite, a atteint 18% (Petri, 1994). D'une spécialisation dans des produits à forte intensité de main d'œuvre (labor working), ces mêmes économies ont pu accéder à la spécialisation à forte intensité en capital (labor saving). Leur indice de complémentarité figure, après l'Alena et l'UE, parmi les plus élevés au monde et se situe à 0.68%. Aux états Unis d'établir une contagion de croissance avec les pays de la région et d'y assumer le rôle de pôle hégémonique dans le cadre d'un régionalisme assorti du partage de la production, d'accords de complémentarité, de contrôle d'investissements étrangers, de subventions pour soutenir le capitalisme local ou encore sa protection tarifaire.

Il en résulterait des externalités régionales notamment en termes :

- D'amélioration d'accès aux marchés étrangers,
- De transfert de technologies pour développer les capacités techniques des pays adhérents,
- D'attractivité des marchés pour favoriser les investissements étrangers

Une fois ce pas franchi, un régionalisme à dominante libre échangiste pourra être sereinement envisagé. Un leader capable de jouer le rôle de locomotive régionale s'impose dans ce cas.

Malheureusement ni Haïti par son poids démographique supérieur aux autres pays de la zone, son prestige historique, ni la République Dominicaine par son rayonnement économique ou commercial dans la zone, ni la Jamaïque, ni le Trinidad and Tobago ne sont en mesure de jouer ce rôle de leadership.

Le sommet des Amériques et des caraïbes tenu à Miami en mai 1994 placé sous le signe de la construction d'une zone de libre-échange élargi à tout le continent américain fut en effet un pas dans le sens du leadership ou de locomotion régional (e) susmentionné (e) assortie de prospérité partagée. Cette idée, malheureusement, fut vite abandonnée, les Américains n'étant pas disposés à élargir le cadre et préférant des accords d'intégration sur une base géographique restreinte, comme celui conclu avec le Canada et le Mexique sous le label d'ALENA pour se soustraire aux reproches d'immobilisme dans leurs propres zones – s'il vous plaît non pas de gaieté de cœur et à la suite du refus des grands pays nord et de l'Asie de conclure avec eux un accord de libre-échange -. Les échanges croisés, comme apanages des seuls pays développés, grâce à cette expérience et les délocalisations d'industries de pointe qu'ils ont entraînées deviennent à la portée d'un pays comme le Mexique. Rappelons que les échanges croisés sont des échanges dans une même branche. Les pièces sont montées dans plusieurs pays. Lesdits échanges supplantent les échanges traditionnels appelés interbranches consistant dans des biens homogènes ou biens primaires.

La région caraïbienne, d'à peu près 35 millions habitants, n'intéresse pas les Américains. L'essentiel de leurs investissements dans le sous-continent s'effectue dans les pays comme le Brésil, l'Argentine, le Mexique, le Chili, le Venezuela, la Colombie à hauteur de 33% de 1996 à 2008, selon un rapport de la CEPAL (2013). Pour la seule année 2012, poursuit ce rapport, 24 des cinquante grandes entreprises multinationales implantées dans ces pays sont américaines. 24% du flux des flux de capitaux productifs vers ces pays proviennent également des USA. Ils n'en ont pas fait autant dans la caraïbe. L'essentiel de leurs projets pour la zone se résume au projet CBI (Caribbean Bassin Initiative) à Hope I, Hope II.

La coopération extra régionale, en fin de compte, demeure le seul espoir de la zone pour surmonter ses incapacités structurelles.

6.I.- La coopération intra et extra régionale comme supposée bouée de sauvetage

Qu'elle vise les échanges régionaux ou les échanges mondialisés l'intégration que la

région appelle de tous ses vœux passe impérativement par un certain détour productif consistant dans l'incorporation de valeurs, de connaissances et de technologies dans les biens produits à l'échelle régionale. Ce détour est un impératif, tenant compte du fait que les échanges aujourd'hui ne se modulent pas selon le schémas ou modèle à un secteur des premiers classiques. La spécialisation, pour reprendre J.P. Lafargue (1993), au moins dans deux secteurs avec possibilité de mobilité dans n'importe quel autre secteur est nécessaire. Les techniques du capitalisme moderne requises à cette fin sont latentes dans la région. Le centre de gravité des échanges, à l'instar du précapitalisme vénitien, y demeure le commerce des marchandises mais non pas la production. Elle est encore au stade du capitalisme marchand ou contre marché, capitalisme aujourd'hui bousculé par le capitalisme cognitif mondialisé.

Cette lacune voue le bassin des caraïbes, y compris la CARICOM, à une intégration axée sur les modèles gravitationnels et fonctionnalistes.

6.I.I. Une coopération sélective au chevet d'une intégration calquée sur le modèle de gravité

Aussi bizarre que cela paraisse, l'intégration dont la CARICOM se fait le fer de lance en est encore au stade balbutiant du premier modèle de gravité de Timberghen, modèle dépassé aujourd'hui et formulé comme suit :

$$\beta_{ij} = k \frac{r_i r_j}{D_{ij}}$$

I et j symbolisent les partenaires commerciaux

R_i et r_j le revenu des pays concernés

D_{ij} la distance qui les sépare

. Les variables relatives au transport et au facteur prix y sont omises. Les effets de proximité, certes, peuvent constituer un stimulant aux échanges entre les pays. Sous l'effet de cette proximité peuvent même naitre, selon l'expression de Jacquemin et Sapir (1991), *des zones naturelles d'échange* (cité par Rasul Shams, 1998). Soit ! La proximité géographique *is a necessary condition for natural integration but not a sufficient one* (c'est une condition nécessaire pour une intégration naturelle mais pas suffisante) [ibidem]. Elle n'a aucun effet si *neighbouring countries are underdevelopped and hence do not have a*

major trade potential in any case (si les pays voisins sont sous-développés, et n'ont donc en aucun cas un potentiel commercial majeur) [ibid].

Dans le cas de la CARICOM, pas un seul des pays membres n'a ce potentiel commercial majeur. Pas un seul d'entre eux ne dispose son propre marché dans les pays industrialisés, se privant par-là de toutes possibilités de niches de marchés comme stratégie pour affronter les marchés du nord très protégés, saturés en produits primaires, caractérisés surtout par un certain processus de sélection naturelle au sens darwinien du terme, dans un contexte commercial mondial marqué surtout par la segmentation des marchés. Les économies de la région sont couchées sous la plume de LOUIS Dupont (2014) comme étant *plus concurrentielles que complémentaires* avec une production similaire : *le sucre* dont l'avenir est très incertain et les jours comptés consécutifs au protectionnisme auquel il se heurte aux grands marchés nord et à la saturation de ces marchés (Dorval Brunel, 2003). Parlant du sucre, principal produit dans la zone – avec selon LOUIS Dupont (2010) plus de 55% des recettes d'exportation de Saint Kitts et Navie, 26% de celles de Guyana, 24% de celles de Belize et 10% des recettes d'exportation de la Barbade - peu indispensable parce que pouvant être remplacé par plusieurs produits de substituts, intensif en travail non qualifié, il (le sucre) donne lieu à une *spécialisation appauvrissante* (Philippe Hugon, 2001). De moitié des produits échangés sur le circuit mondial jusque vers les années 50, aujourd'hui la catégorie de produits dont fait partie le sucre en représente seulement 20% [ibidem]. Impossible, dans leur cas, contrairement à l'industrie où la permanence de la production est garantie, d'anticiper sur des rendements futurs, voire d'y décider de la fréquence de sa production malgré les derniers progrès scientifiques en agriculture [ibidem]

Pas la moindre stratégie dans le cadre du nouveau régionalisme, dont l'agriculture est pourtant la principale priorité, pour voler au secours de cette industrie sans doute par faiblesse de moyens.

La caféiculture, denrée la plus rentable comme denrée d'exportation derrière le pétrole, beaucoup plus susceptible d'incorporation de valeurs, de connaissances et de technologies n'est pas, à l'exception de la Jamaïque avec son café *blue montain*, la principale culture de la région. Haïti, comme seul pays à vocation caféicole dans ladite région - dont le café organoleptique à plus de 80% pourrait le positionner comme numéro 1 sur la cartographie

mondiale du café gourmet et de qualité, le café haut de gamme qu'est le café bio très demandé sur le marché international, à l'abri, contrairement au café bas de gamme qu'est le café pilé, de toute fluctuation des prix - devient un producteur marginal de cette denrée.

L'intensification des échanges comme objectif visé dans le cas de la théorie de la gravité ou de la proximité géographique ne peut s'obtenir à partir de la seule théorie classique, à savoir dans l'abandon par une région ou un pays de ce dont il ou elle dispose en abondance relative pour se procurer ce dont l'autre pays dispose abondamment. La grande évolution au niveau des moyens de transport, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont aujourd'hui révolutionné la DIT. Les échanges, la spécialisation, selon Lionel Fontagné (2007), supposent des contacts réguliers, des moyens de transport efficaces sans omettre, pour employer littéralement les propres termes de Raul Shams (1998), *capital transfer costs and communication, and information costs*. Des infrastructures adéquates (infrastructures de transports maritimes, terrestres et aériens) sont nécessaires à cette fin.

6.1.2.- Infrastructures de transport

La vocation insulaire de la région la prédestine à un rôle important en matière de tourisme de croisière surtout et plus particulièrement d'échanges commerciaux. Les routes maritimes, malheureusement, dans leur majorité discontinues, y désavantagent certains ports et pays en raison de leur emplacement géographique (plus particulièrement les ports des petites îles sans hinterland ou pays arrière, confrontés au problème de discontinuité en question) et avantagent d'autres, en particulier ceux de l'Est caraïbéen et Haïti situés au West global trade Root passant par le canal de Panama d'une part et les routes North South entre l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud (Ricardo J Sanchez, Gordon Wilms Meier, 2009). Faute d'infrastructures portuaires adéquates, Haïti n'arrive pas à exploiter cet avantage malgré son bon emplacement géographique. Les pays de l'Est caraïbéen, à l'opposé, disposent des infrastructures portuaires adéquates, cependant pas suffisamment de superstructures portuaires [Ibidem]

Il faut ajouter de sérieuses difficultés de la région à s'insérer dans le global liner shipping (le réseau maritime mondial) et à implémenter l'ISPS (*internnational ship and port security, code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires*) [ibid].

Dans leur majorité, dont Haïti, les pays de la caraïbe en sont encore au premier niveau.

Le commerce mondial aujourd'hui ne peut pas faire l'économie de la *conteneurisation*. L'essentiel des transports y est assuré par container. De là à dire que la conteneurisation est indispensable au développement du commerce à la CARICOM ; pour notre part nous dirions pour permettre à certains de ses membres géographiquement bien placés, dont Haïti, d'exploiter cet atout [*ibidem*]. Les produits d'exportation conteneurisés, malheureusement, représentent une petite partie du volume total des exportations de la région. [Ibid]. Elle ne dispose que des *small liner services* (des petites lignes maritime de services) souffrant pour la plupart du problème d'interconnexion comme c'est le cas des îles sans hinterland. Dans leur totalité elles sont livrées aux assauts de grandes lignes maritimes mondiales avec lesquelles elles ne sont en mesure de soutenir la moindre concurrence [ibid].

La situation est beaucoup plus lamentable en Haïti, lanterne rouge de la zone. Pas un seul de ses ports ne répond au standard international pour ne pas dire n'est intégré dans le réseau mondial. Leur mauvaise qualité coûte au pays le débarquement de milliers de tonnes de marchandises au profit de son voisin dominicain, y compris d'autres pays comme la Jamaïque, le Panama (Banque mondiale, 2013).

Ajouté à cela le coût prohibitif du transport à l'échelle régionale. Transiter des marchandises soit d'un pays de la région, par exemple d'Haïti à la Jamaïque ou de n'importe quel autre pays de la région et vice versa est plus coûteux que de les transiter vers un pays développé, le Canada ou Seattle par exemple, situés pourtant à une distance plus éloignée. 30% du coût total des dépenses d'intrants incorporés dans la production des marchandises dans la région sont absorbées dans le transport contre à peu près 6% pour les pays développés. Disparité énorme que celle-là tenant compte de l'existence d'autres problèmes, plus particulièrement le problème de compétitivité prix, à côté du problème de compétitivité transport impactant négativement non seulement les échanges intra pays au niveau de la région mais également les échanges extrarégionaux.

Parlant de compétitivité prix, rappelons-le, offrir des biens et services à un prix inférieur à celui de ses concurrents avec une qualité identique compte beaucoup dans le cadre de la conquête des parts de marché par un compétiteur. Même dans l'hypothèse,

selon le schéma classique, où chacun des pays membres de la CARICOM se spécialise et exporte les biens, plus particulièrement les biens agricoles - biens supposés de spécialisation de la région pour lesquels ses coûts sont les plus faibles - il se verra damer le pion par n'importe quel compétiteur des pays développés, lui-même capable, grâce à son avance technologique, de produire en grande quantité, à meilleur coût. Les produits locaux ou régionaux, même de meilleure qualité ou même à qualité égale avec les produits importés, sont mis KO leurs prix étant peu compétitifs par rapport à ces derniers. Le facteur prix ici joue le même rôle que la force centripète en physique : ramener tout vers le centre, disons le centre développé.

C'est ainsi que malgré le régionalisme économique, disons qui se cherche à la CARICOM - régionalisme supposé constituer une alternative viable aux effets dévastateurs et polarisants du multilatéralisme - le statut quo n'a pas bougé, à savoir les pays du centre, en particulier les USA dans le cas de la CARICOM, polarisent les échanges à hauteur de 60% contre seulement 12% d'échanges régionaux.

Rappelons que la force centripète ne marche jamais sans son contraire qu'est la force centrifuge, elle-même symbolisée par la levée des barrières destinée à influencer à la baisse les produits importés des marchés du centre concurrençant impitoyablement ceux produits localement privant les économies de la région ou la région tout court de sa seule arme, le protectionnisme, pour protéger son marché ou son industrie.

La coopération extrarégionale, plus particulièrement avec un espace développé comme l'UE, est conçue comme bouée de sauvetage face à ce problème dans le cadre de la thèse coopérativiste de Marie Frekleton, Andrea Pellandra et al (2010). Telle une force externe qu'en physique on appelle néguentropie, elle insufflera un nouveau dynamisme aux économies régionales, y freinera la dissipation d'énergie et permettra de stabiliser les cadres macroéconomiques.

Il y a du vrai là-dedans. L'Asie, qui par exemple, d'une spécialisation dans des produits à forte intensité de main d'œuvres (Labor working) a pu accéder à la spécialisation à forte intensité en capital et, selon l'expression de A de la Reza (2014), a pu devenir *un espace de redéploiement des grandes firmes multinationales* le doit en grande partie à sa coopération avec des espaces développés en particulier les USA, le Japon, la Chine.

Ce régionalisme développemental à l'actif de la coopération, cependant, est un

régionalisme réactif né en réaction au basculement du Vietnam dans le communisme pour ne pas dire destiné à contrer les effets d'attraction de ce basculement sur les pays de la région. Le contexte étant différent dans la caraïbe elle n'a pas à placer d'espoirs dans aucune coopération avec le nord développé dans sa quête d'un certain régionalisme économique ou régionalisme développemental.

La coopération avec l'union européenne, par exemple, que Frekleton, Andrea Pellandra et al (2010), suggère aux espaces sous-développés, certes, est très généreuse et prodigue en appui financier. Jusqu'à date elle est la principale pourvoyeuse d'aides aux PEDS. Cependant elle est sélective. Les stratégies de firmes, de flux technologiques pouvant contribuer à résoudre le problème *de complémentarité productive et industrielle et technologique* comme véritables facteurs d'intégration à même, selon Yves Chaloult (1994), d'avoir des effets de vases communicants, de locomotion ou d'imitation régionale ne sont pas incluses dans la coopération européenne.

Les préférences commerciales - entendons par là les exemptions fiscales sur les produits d'exportation dans le cadre de l'accord COTONOU permettant l'entrée de marchandises en provenance des pays en voie de développement sur le marché européen affranchies de droits de douane - sont aujourd'hui closes au profit de l' APE (accord de partenariat économique). La Règle de réciprocité oblige. Elle conditionne l'octroi de concessions commerciales sur une base réciproque et dans des proportions égales. Un pays aspirant à des concessions commerciales d'un autre pays doit pouvoir lui en donner en retour dans la même proportion. Même quand ces préférences seraient maintenues et généralisées à l'ensemble des pays de la région, elles ne pourront pas y provoquer de *spill over effect*, les produits à valeur ajoutée que sont les produits finis et semi finis étant exclus de ces préférences au profit des produits bruts.

Elles ne profitaient en rien à Haïti. Malgré l'avantage comparatif que lui confèrent les caractéristiques organoleptiques de sa banane, le marché européen ne lui était pas acquis. Il lui était âprement disputé par la banane martiniquaise et dominicaine consécutif au problème de quota. Idem pour le café. Le détour productif nécessaire (usines de lavage pour permettre de parvenir à un café haut de gamme: le café lavé en lieu et place du café pilé en Haïti, laboratoires de certification de produits bio, usines de torréfaction, sans compter la régénération des plantations caféières haïtiennes vieillissantes) pour

incorporer de la valeur à ce café, libérer son potentiel en matière caféicole, lui permettre de se positionner sur la cartographie mondiale du café, n'est pas hors de la portée de la coopération. Il n'entre pas tout simplement dans ses domaines d'intervention.

L'industrie de la distillerie, finalement, notamment avec le rhum barbaçant et la bière prestige haïtiens plusieurs fois médaille d'or international, est le seul atout que pouvait faire valoir Haïti sur le marché mondial, les produits finis et semi finis, malheureusement sont exclus des préférences commerciales.

Ces dernières, rappelons-le, ne représentaient que 5% de l'ensemble des bénéfices totalisées par les pays bénéficiaires (Vincent Hecquet, 2005). Cette part est trop faible pour pouvoir provoquer des externalités régionales. La région, finalement, se console sur le tourisme.

7 Le tourisme comme soi-disant vecteur d'intégration en dernier ressort

L'insertion des économies de la caraïbe notamment dans les échanges mondialisés, avions nous vu, est des plus incertains. La région en est encore au stade du capitalisme marchand axé sur la production de marchandises et est très en retard de phase avec le capitalisme moderne axé sur les services à haute technicité et à fort coefficient en matière grise. Le tourisme, finalement, lui reste le seul vecteur d'intégration des échanges notamment en matière de services. *The fundamental transformation du secteur agricole, le renforcement du linkage entre ce secteur et les autres secteurs, l'expansion de l'agro business* comme grands chantiers visés dans le cadre du Revised Treaty of Chaguaramas(2001), sont mis en veilleuse au profit du tourisme. L'obsession des investisseurs de la région pour ce secteur est telle que l'essentiel de leurs investissements y vont sans même penser au risque de tertiarisation qu'ils font encourir à l'économie de la région. Les clubs de vacances, les constructions d'hôtels, en dernier ressort, y remplacent *le rôle économique et social de la distillerie ou de l'usine sucrière* selon les propres termes de Desse M, Justine Rodne Jeanty et al (2018).

La production agricole couvre de moins en moins de besoin dans la zone. Cette couverture, dans le cas d'un pays comme Haïti avec sa population majoritairement rurale n'est aujourd'hui qu'à hauteur de 40% des besoins (Agence française de développement,

2013). Pour la seule année 1990, les revenus agricoles des ruraux haïtiens ont chuté de 15% [ibidem].

Malgré les investissements consentis au tourisme, l'intégration escomptée n'y est pas obtenue. La part du tourisme régional ou caraïbéen dans le tourisme mondial, en effet, n'est que de 1.2%. Le tourisme balnéaire comme point fort de la région lui est âprement disputé par l'Asie.

Pour les années 1980 à 2000, en effet, on ne dénombre pas plus que 400000 touristes pour les pays comme la Barbade, le Bahamas, les petites Antilles, Cuba, la république dominicaine, la Jamaïque, Sint Maarten, principaux pôles d'attraction touristique dans la région comme en témoigne le tableau suivant :

Tableau # 5 Les îles qui accueillent plus de 400000 touristes de 1980 à 2006

1980	Bahamas, Bermudes, Iles Vierges américaines, Jamaïque, Porto Rico
1990	Bahamas, Bermudes, Iles Vierges américaines, Jamaïque, Porto Rico, République Dominicaine, Sint Maarten
2000	Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Camans, Cuba, Guadeloupe, Iles Vierges Américaines, Jamaïque, Martinique, Porto Rico, République Dominicaine, Sint Maarten
2006	Aruba, Bahamas, Barbade, Bermudes, Camans, Cuba, Guadeloupe, Iles Vierges américaines, Jamaïque, Martinique, Porto Rico, République Dominicaine, Trinidad et Tobago, Saint Maarten

Caribbean Tourism Organisation (in le tourisme dans la caraïbe, un moteur de développement territorial, 2018, p. 4)

Emboitant le pas aux autres pays de la région, Haïti, sous la présidence d'Estimé, faisait du tourisme son principal vecteur d'intégration des services à l'échelle mondiale. L'élan impulsé à ce secteur, malheureusement, est cassé à la suite des propagandes du grand voisin américain attribuant au pays la paternité du SIDA. La disparition du pays de la cartographie mondiale du tourisme s'en est suivie comme conséquence en dernier ressort. L'industrie créative haïtienne finalement reste son dernier atout. Le marché régional susceptible d'héberger les œuvres des peintres, sculpteurs et artisans haïtiens, malheureusement est un marché protégé. Il n'est intégré qu'à hauteur de 1% par la partie

haïtienne (Romain Cruse, 2014). Le seuil de 15% serait au moins raisonnable tenant compte du potentiel inégalé d'Haïti en la matière dans la région.

Pas même une chaire d'intégration régionale, de gestion de l'art dans une quelconque université de la zone, pourtant réputée pour ses difficultés en la matière.

Qu'en est-il d'un diptyque comme couts et bénéfices dans le cas de la CARICOM ?

8.- Le diptyque ou l'articulation couts /avantage dans le cadre de l'intégration

Les économistes, dont Rose Andrew K (1998) figure en tête de liste, sont presque unanimes à reconnaître les avantages de l'union monétaire dans une zone d'échange. Ces avantages sont énormes. Ils peuvent se traduire par :

- des changements au niveau de croissance dans les économies (De la Torre et Mc Kelly, 1992).
- la meilleure diffusion technologique que pourrait charrier le marché local. Grace au marché local, des économies d'échelle sont réalisables et les perspectives d'un meilleur affrontement de la compétition internationale sont plus grandes.
- la compétitivité des firmes locales par rapport, bien sûr, aux entreprises étrangères
- une certaine complémentarité industrielle et technologique,
- une certaine contagion de croissance
- une certaine prospérité partagée.

Cela serait obtenu plus difficilement dans le cadre du marché national.

L'idée d'une union monétaire est agitée a l'échelle de la caraïbe depuis des années 1980 et y obtient sa consécration officielle ou ses lettres de noblesse le 1^{er} janvier 2009. Les avantages qui y sont recherchés sont entre autres, selon Mundell R (1961) :

- D'intensifier les échanges intra pays,
- De stabiliser les cadres macroéconomiques et même d'aboutir à des économies d'échelle.
- De stabiliser les changes
- D'assurer la stabilité des prix
- D'assurer une saine gestion des finances publiques

- De juguler l'inflation

Des économistes vont jusqu'à estimer que l'union monétaire peut impacter positivement le commerce bilatéral intra régional dans la caraïbe. D'autres, en particulier Ergoum Bossogo and Chandima (2002) vont plus loin et estiment même non nécessaire un critère comme la convergence que d'autres économistes, plus particulièrement les théoriciens de la zone monétaire optimale jugent indispensable dans le cadre d'une union monétaire (cité par André Baladi, 2007).

Cependant, malgré tout le bien qu'on dit de l'union monétaire, avantages et cout y sont indissolublement liés. Ces couts peuvent consister :

- en une certaine perte de recettes fiscales consécutives à l'abaissement des tarifs douaniers.
- en un certain partage de fardeaux économiques comme l'ont si bien illustré l'Allemagne, par exemple, qui a sacrifié son mark, monnaie très forte à l'époque, dans le cadre de l'union monétaire européenne et a consenti à de lourds sacrifices économiques pour épauler cette union sans compter la France qui s'est joint à l'effort des Allemands.
- en la cession d'une partie de sa souveraineté soit en matière de politique monétaire, fiscale ou autres à l'instance régionale.

L'union monétaire, selon André Balardi (2007) comporte également des implications notamment en termes :

- **Monétaire.** Une convergence doit être dégagée là-dessus autour d'une banque centrale commune indépendante, affranchie de toutes pressions d'un ou des pays membre (s), habilitée à gérer l'émission monétaire avec un objectif d'inflation pour l'ensemble de la zone. Certaines pratiques comme le seigneurage ou la monétisation des économies ou le financement monétaire de leurs déficits doivent être prohibées.
- **Fiscale.**- l'harmonisation fiscale est nécessaire ainsi que la discipline fiscale et des réformes fiscales en profondeur. La discipline fiscale joue un rôle crucial dans le cadre d'une transition vers une union monétaire. Le moindre laxisme fiscal dans un

pays peut se répercuter sur le système fiscal de tous les pays membres de l'union, en affecter la stabilité des cadres macroéconomiques.

- **Commercial.**- un tarif extérieur commun doit être de rigueur au niveau régional sans compter un code d'investissement commun. rappelons que le tarif extérieur commun est la clé de voute de tout regroupement régional.

Dans le cadre d'une union monétaire une certaine discipline voire une certaine cure d'austérité s'impose, selon le même Balardi (2007), en termes :

- de réserves externes (elles doivent égales au moins à trois mois des recettes d'importation échelonnées sur une année)
- de stabilité des taux de change (elle doit s'échelonner sur une période d'au moins trois ans. Dans cet intervalle lesdits taux ne doivent pas varier de plus de 1.5% préalablement à l'union monétaire)
- de services de la dette (ils ne doivent pas dépasser 15% des exportations)
- de déficit fiscal (il doit être contenu en dessous de 3% du PNB)
- De taux d'inflation (il doit être à moins de 1.5% de la médiane des trois pays ayant le taux le plus bas (mais positif).

Une intégration économique doublée d'une intégration monétaire dans le caraïbe sera d'un coût davantage élevé tenant compte des paramètres suivants :

- la volatilité des changes
- la monétisation du déficit budgétaire des États
- l'asymétrie des chocs macroéconomiques confrontés par les différentes économies de la région
- l'absence de convergence ou de coordination des politiques macroéconomiques
- l'absence de politique de discipline budgétaire et fiscale
- les Différences structurelles entre les économies
- l'Hétérogénéité des comportements des États
- l'Hétérogénéité des comportements des États ou d'absence de convergence des politiques monétaires

Entre autres implications d'une union monétaire il y a lieu de citer une banque centrale

indépendante comme le seul gage crédible pour atteindre une politique anti inflationniste crédible.

Des mécanismes de compensation s'imposent certes. Des expériences certes furent faites en la matière entre un petit club de pays de la zone à l' exclusion des autres pays dont Haiti. Des lignes de crédit, dans le cadre de tentatives qu'on pourrait considérer comme préludes à une union monétaire, furent mises à la disposition de quelques pays membres dans le cadre d'un fonds de compensation monétaire qu'on peut visualiser dans le tableau ci-après :

Tableau VI Exchange rate and credit line in millions of US\$

Country	Exchange Rate Per US\$	Credit Line June 1997	Credit Line February 1978	1980	Credit Line March 1982
Barbados	2	5.5	11	14	10
Belize	2	5	10	12	8
Guyana	2.56	8.5	19	25	29.5
Jamaica	0.91	9.5	18	23	27.5
Trinidad and Tobago	2.4	6	6	6	2
West Indies States Association	2.7	5.5	16	20	23
Total		40	80	100	100

Source: Freckleton Country and Lalta 1993)

Ces expériences n'ont pas été concluantes. La Guyane n'a pas pu honorer sa dette. Les fonds disponibles sont épuisés et n'ont pas permis d'accorder de nouveaux prêts à la Barbade. De là le problème de couts et avantages. Ce cout, rien que dans le cadre d'un régionalisme commercial ou économique encore moins de tarifs extérieurs communs fixés par la CARICOM, variera dépendamment de la structure fiscale du pays concerné. Dans le

cas de pays de la région comme Antigua & Barbuda, St Kitts Navis & Sainte Lucie dont, pour citer Anne Duhamel et Jean Paul Calero (2003), plus de 50% de leurs assiettes fiscales proviennent des taxes parafiscales et des taxes sur les importations le cout est davantage élevé. Il l'est dans une proportion encore plus élevé pour un pays comme Haïti, lanterne rouge de la zone. Pire, en dehors de ces sources de taxation ces pays n'en disposent pas d'autres.

En matière de régionalisme monétaire le coût est plus élevé. Des pays de la caraïbe Est (Trinidad et Tobago, Jamaïque, Barbade), par exemple, les plus prospères de la zone et dotés d'une monnaie forte seront-ils prêts à intégrer à plus grande échelle une union monétaire ? Combien d'argent leur faudrait-il en compensation à cette fin ? La région serait-elle en mesure de le leur procurer ? Un pays comme Haïti, dont la monnaie flotte continuellement à la baisse et qui n'est même pas capable d'appliquer le flottage géré, ne serait-il pas exclu d'office de cette union monétaire ?

Qu'en est-il d'une banque centrale indépendante comme le seul gage crédible pour atteindre une politique anti inflationniste crédible dans le cadre d'union monétaire ?

Quel cout cela impliquera-t-il pour un pays comme Haïti ? Très dépendant du financement monétaire pour financer ses déficits publics, disposant l'arme monétaire comme seul instrument de stabilisation macroéconomique, acceptera-t-il de troquer l'autonomie de sa banque centrale contre la centralisation des changes dans un cadre communautaire ? Rappelons que dans la perspective d'une union monétaire l'émission monétaire ne relèvera pas des caprices des États membres. Elle sera gérée par une banque centrale régionale, responsable devant le conseil des ministres, affranchie de toutes pressions d'un ou des pays membre (s) avec un objectif d'inflation pour l'ensemble de la zone. Le cout d'une telle renonciation sera trop élevé pour les pays les moins développés de la zone en particulier Haïti. C'est sans doute en prévision de cela que le texte final de la CARICOM sur l'union monétaire laisse planer des flous sur la possibilité d'une banque centrale régionale indépendante en évoquant uniquement la possibilité d'accord entre les banques centrales. Implicitement la possibilité d'un régionalisme monétaire à l'échelle de toute la zone caraïbe est renvoyée aux calendes grecques. Problèmes de fonds de compensation obligent. L'article 158 du Revised Treaty of Chaguaramas (2001) reprend

certes cette idée mais de manière vague sans trop de précisions arguant que *disadvantaged countries, regions and sectors will require a transitional period pour faciliter leur adjustment to competition [...]. (Ajustement à la compétition) ainsi que des fonds de compensation*. Haïti, pourtant lanterne rouge de la zone, en est exclu. Belize et Guyana de loin mieux lotis que lui, en sont les principaux bénéficiaires. Sur quelle base leur octroie-t-on ces compensations? Sur la base du poids de leurs dettes externes et publiques dira-t-on. Haïti n'est-il pas aussi endetté que ces pays? De là à parler d'une quelconque loi de pesanteur où le pays le moins compétitif est condamné à périr. .

La zone caraïbienne a la plus faible compétitivité dans la zone liée principalement à la faiblesse de ses infrastructures de transport. L'exportation de biens au niveau inter espace pour ne pas dire d'un pays de l'espace CARICOM à un pays de l'espace CARICOM, du fait de la mauvaise qualité des infrastructures en question est plus chère que l'exportation d'un bien d'un pays de l'espace CARICOM à un pays hors espace (USA, Europe, Canada). 30% du cout total de production des biens produits dans l'espace CARICOM sont absorbés dans le transport. (LOUIS, Dupont 2014). Le flux des échanges, du fait de ce problème, se concentre au niveau hors spatial, soit à hauteur de 60% rien qu'avec les USA contre 11% à 14% au niveau communautaire ou intra régional [Ibidem]. Dans la perspective d'amélioration de l'indice de compétitivité de la zone à l'exportation des fonds de compensation à la question de transport s'impose. Loin de là au contraire (CEPALC, 2007).

Ces fonds vont pour l'essentiel au paiement d'experts sur une période de trois ans. L'objectif véritable n'était pas de compenser les inégalités mais plutôt de favoriser, voire répandre l'ajustement structurel à l'échelle régionale. Pas d'articulation couts avantage, de préférences régionales spéciales pour les pays à moindre développement, dont Haïti, ni d'instruments adaptés pour traiter les asymétries de développement des différents pays membres de la CARICOM dans le cadre de l'intégration. Le libre-échange qu'elle charrie n'a fait qu'accentuer la tendance à la polarisation et aux inégalités de développement entre ces pays, plus particulièrement Haïti qu'il confronte à une forme de libre circulation des marchandises à sens unique dans ses interfaces avec la république dominicaine. Victime de détérioration des termes de l'échange ou d'une balance commerciale déficitaire de 822 millions de dollars dans son commerce avec la république dominicaine, des compensations,

dans la perspective d'équité distribution des échanges, sont nécessaires à la partie haïtienne. La clause de sauvegarde comme instrument commercial international susceptible de garantir une certaine concurrence plus ou moins équitable entre les deux pays est malheureusement lettre morte. La CARICOM en tant que soi-disant instance de médiation, n'y peut rien faute de pouvoir de coercition et de personnalité juridique internationale.

Des pratiques anticoncurrentielles camouflées en mesure phyto sanitaires sont monnaies courantes chez les Dominicains dans le cadre des échanges bilatéraux avec Haïti dans l'impuissance la plus totale des autorités haïtiennes. Pas même l'entrée légale des produits bio haïtiens comme l'ail ajouté aux cigarettes comme il faut haïtien très prisée par les Dominicains n'est concédée à la partie haïtienne. La contrebande lui demeure le seul recours alors que les produits dominicains ont leur accès normal et légal au marché haïtien. Il y a là de quoi questionner les quatre libertés (libre circulation des biens, des personnes, des marchandises et des capitaux) consignées dans la charte de l'OMC et reprises dans l'article 135 du Revised Treaty de chaguaramas (2001). Elles répondent à un important impératif : l'élargissement des marchés.

La libre circulation des personnes peut permettre à un pays de combler son déficit en termes de capital humain, voire de travailleurs non qualifiée dans des domaines fuis par des nationaux comme c'est le cas en agriculture dans le cas d'un pays comme la république dominicaine. Sans la force de travail des migrants haïtiens les jours des grandes plantations de canne à sucre, de banane dominicains seraient comptés étant donné l'aversion des Dominicains pour ce genre de travail.

La libre circulation des marchandises non seulement peut intensifier les échanges entre les pays d'un même espace d'intégration mais également élargir la gamme de biens à la disposition des ménages.

La libre circulation des capitaux inclut non seulement le capital financier ou capital circulant mais également le capital constant (outillages, machinerie). Elle peut permettre de bénéficier des transferts de technologie grâce à des délocalisations d'entreprises.

La suppression des frontières intérieures, du moins de manière virtuelle, devrait pouvoir se réaliser à l'échelle régionale, plus particulièrement à l'échelle bilatérale dans le

cas de deux pays frontaliers comme Haïti et la république dominicaine, préalablement au principe de libre circulation des personnes. La problématique asymétrie de développement entre pays de la région est impérative à cette fin. Impératives sont également les infrastructures portuaires, aéroportuaires et terrestres dans la perspective de l'opérationnalisation du principe de libre circulation des marchandises.

La région dans son ensemble ne dispose même pas d'une ligne aérienne. En ce qui concerne le volet portuaire, par exemple, c'est le même constat. Certains pays de la région disposent de infrastructures portuaires adéquates mais pas de superstructures, d'autres, dont Haïti, ne disposent aucun des deux. Ajoutés à cela les coûts élevés de transport affectant l'indice de compétitivité au transport dans la région ainsi que l'intensification des échanges intra pays.

Les pays membres de l'OECES (Trinidad, Jamaïque, Barbade) peuvent librement circuler d'un pays à l'autre de cet espace sans aucune contrainte ni visa. S'agissant de l'espace CARICOM, c'est différent. L'européen, l'américain, le canadien n'ont pas à s'embarrasser de visas pour pouvoir y circuler alors que des natifs des pays de l'espace, pour la plupart, ont besoin de visas pour y circuler. Plus près de nous, notamment en république voisine, les Haïtiens détenteurs d'un visa européen ou américain, résidents dans un de ces continents ou naturalisés comme américains ou européens peuvent entrer dans ce pays moyennant un check up à la frontière. Ceux d'entre eux n'ayant pas de visa américains ou européens et qui ne soient pas résidents de l'un de ces continents en revanche en auront besoin. Des frais allant jusqu'à cinq cents dollars au minimum sont exigés d'eux pour un visa simple ou de court séjour.

L'intégration, finalement est une intégration inaboutie calquée sur la loi de pesanteur, extravertie, sans ancrage réel, et à somme nulle pour la partie haïtienne. Elle n'est associée à aucune stratégie de firmes, de flux technologiques et financiers, des transferts de capitaux susceptibles de :

- permettre aux économies insulaires ou caraïbéennes de s'adapter aux externalités découlant de la mondialisation voire les intégrer
- faire du nouveau régionalisme caraïbéen une alternative viable à la mondialisation

- déboucher sur des externalités régionales ou un régionalisme développemental

Conclusion du troisième chapitre

Le régionalisme, comme l'admet Maurice Allais (1999), étant indissociable de l'idée *de bloc régional, de protection du marché régional contre d'autres pays*, le nouveau régionalisme caraïbéen, sous ce rapport, ne tient pas, donc n'est pas une alternative viable au multilatéralisme ni le cadre approprié pour adresser la problématique d'intégration des pays du bassin caraïbéen dans les échanges mondialisés. Sous quelques angles qu'on analyse le processus, il est difficile de ne pas admettre qu'il a échoué. Il n'a absolument rien à son actif si ce n'est qu'une certaine parité de traitement avec l'ALENA en ce qui concerne les exportations de textile de la région sur le marché américain, parité arrachée bien sûr après d'âpres négociations avec les Américains, malheureusement profitable uniquement à la République Dominicaine, premier exportateur de textiles dans la caraïbe, et simple membre observateur à la CARICOM. Pas le moindre institutionnalisme régional à l'actif du nouveau régionalisme caraïbéen dans le sens d'harmonisation des politiques y compris même sur le plan de tarifs extérieurs communs, instrument pourtant indispensable à la protection des marchés de la région. Pas la moindre régionalisation des échanges. Cette dernière non seulement a perdu ses droits au profit des USA avec lesquels s'opèrent 60% des échanges de la région contre seulement 14% des échanges intra pays mais le cède également à la régionalisation de l'ajustement structurel ou la propagation de l'ajustement structurel dans la région, lequel ajustement débouche sur une *shadow integration* (faible intégration) ou intégration par l'importation à dominante libre échangiste. Tout à fait indéniable est le fait qu'en ce qui concerne la libéralisation des économies la convergence fut totale. En dire autant en ce qui concerne les autres paramètres, plus particulièrement le TEC, il n'y a rien de plus osé.

Des organes sont créés en veux-tu en voilà sans capacité d'autofinancement ou capacité financière en l'absence de transfert de compétence des états vers ces organes. Le processus se déroule en l'absence à la fois de régionalisation des échanges et de régionalisme économique. Les échanges communautaires ou entre membres de la CARICOM sont à peine de 14%.

Le nouveau régionalisme caraïbéen, en effet, voue la région à d'amères déconfitures. Les échanges intra zones et intra pays, avions nous vu, n'y progressent guère. Haïti, comme

lanterne rouge de la zone, ne les intègre qu'à hauteur de 1%. De 0.28% en 1985 la part totale de la région dans l'exportation de marchandises a chuté à 0.13% en 1999 (Dorval, Brunel 2000). Sa part de marché en ce qui concerne l'Amérique du Nord a, pour la même période, décliné de plus de moitié, soit de 0.71% à 0.26%. La même tendance est affichée à l'égard d'un autre grand marché comme celui européen. De 0.15%, la part de la CARICOM à l'exportation y est passée à 10%. [ibidem]. Cette structure, pour l'année 2010, a accusé un déficit au niveau de sa balance commerciale avec la Chine de l'ordre de 1.91 milliards USD. Sa part dans le commerce continental ou total *est très proche de zéro et se situe à hauteur 0.03%* [op.cit.]. Pour citer textuellement les propres termes de Dorval Brunel (2003), *la caraïbe est en passe d'être désintégrée c'est-à-dire d'être exclue du système économique mondial.*

Le processus a tourné tout à fait à vide. Les pays de la région, en particulier Haïti, fondant leur industrie sur la stratégie de substitution aux importations sont transformés en cimetière d'industrie. Ceux qui ont fondé la leur sur l'assemblage, en particulier la république dominicaine, sont en revanche épargnés. Le marché est érigé en dogme, notamment dans un pays comme Haïti, en l'absence de tout encadrement juridique de l'état. Les deux (l'état haïtien et le marché) ont fait collusion au détriment de la cohésion sociale déjà précaire.

Tout à fait inéluctable certes, est le changement de paradigme scandé par le nouveau régionalisme dans un contexte où le développement technologique, la globalisation productive, la biotechnologie et la révolution technologique ont complètement bouleversé les rapports de production. Cependant, faute de capacité institutionnelle et d'autonomie d'action, il s'est révélé incapable d'infléchir la nouvelle dynamique en cours dans le sens des intérêts de la région.

L'erreur a été de lier l'inégale répartition des bienfaits technologiques ou leur non-diffusion à des barrières protectionnistes. Le commerce ou l'ouverture pris à tort comme vecteur de diffusion des progrès technologiques ne l'a jamais été malgré l'hypothèse de mobilité des facteurs du cadre commercial moderne. La technologie reste une affaire de club, le club restreint des pays d'occident.

Bref, l'intégration des échanges mondialisés que la région appelle de tous ses vœux est insoluble dans le nouveau régionalisme caraïbéen. Le retour au modèle très institutionnalisé de type communautaire axé sur le partage de la production, d'accords de complémentarité, de contrôle d'investissements étrangers, de subventions pour soutenir le capitalisme local ou encore sa protection tarifaire charrié par la CEPAL s'impose dans le cadre de ce dilemme devant lequel le nouveau régionalisme a placé la région entière. S'enracinant dans les spécificités économiques et culturelles de la région, ce modèle nous paraît plus apte à combiner performance économique et cohésion sociale tant souhaitée. Il sera assorti d'un nouveau pacte nord sud, bien sûr, à la Philippe Hugon (2001) incluant commerce, prospérité partagée, transfert de technologie appropriée, démocratisation. La CARICOM, dans le cadre de ce nouveau tournant, s'inscrira dans un régionalisme institutionnel plutôt que dans un régionalisme économique pour lequel elle n'a aucune compétence, axée sur l'harmonisation des politiques fiscale, tarifaire, monétaire et financière à l'échelle de la sous-région.

Dans le cadre de ce nouveau pacte, les USA assumeront *leur responsabilité de pôle hégémonique en créant une contagion de croissance avec la caraïbe via des stratégies de firmes, de flux technologiques et financiers* à l'instar du pacte dont nous gratifie l'Europe avec l'UE et le Japon avec l'APEC dans le cadre d'un *régionalisme asymétrique* type nord sud. Les Etats Unis ne feront pas cette concession au bassin des caraïbes, nous alléguera-t-on, tenant compte, pour emprunter ce terme à Baghawati (1990), du *syndrome du géant déchu* souffert par eux et leur préférence pour le multilatéralisme. Cependant, L'ALENA et la ZLEA nous confortent dans cette réflexion. Liant, au départ uniquement les USA et le Canada, des progrès sont en cours en ce sens. Sujet tabou aux Etats Unis des années avant, le régionalisme aujourd'hui commence par y recevoir ses titres de noblesse certainement sur une base géographique restreinte notamment dans le cadre de l'ALENA. Cette structure au départ composée des Etats Unis et du Canada, s'élargira plus tard en accueillant le Mexique. L'idée d'élargir cette zone de libre-échange à tout le continent via la ZLEA est d'il y a très peu agitée. Des voix influentes du monde intellectuel, celle du professeur Lowenthal A (1987) en particulier, se prononcent en faveur d'avantage de prise en compte par les Américains des pays se trouvant dans leur voisinage immédiat. Le principal obstacle aujourd'hui demeure le milieu conservateur du parti républicain et le syndicat américains,

lequel syndicat est effarouché à l'idée de perdre des emplois consécutifs à des délocalisations industrielles pouvant résulter du côté américain dans une telle perspective. L'offensive et l'influence commerciales chinoises dans la région finiront par convaincre ces derniers et les milieux conservateurs de chez eux à s'y résoudre.

DEUXIEME PARTIE

L'intégration néolibérale dans sa double composante commerciale et financière sur fond du consensus de Washington comme phase terminale pour la partie haïtienne

CHAPITRE IV Transition de l'économie haïtienne du soft au hard integration dans le cadre d'une nouvelle logique de regulation marchande assortie d'ultra liberalisme

INTRODUCTION

Les projets d'insertion économique et commerciale ne se comptent plus dans le contexte haïtien au vu de leur volume élevé. Le premier, du moins nous le pensons, y coïncide avec la mise sur orbite du modèle agro exportateur sur fond du modèle ISI. L'environnement international s'y prêtait, le monisme idéologique (c'est à dire la réduction de tout à la sacrosainte loi du marché), n'étant pas alors de mise contrairement à notre époque. Gestion et propriété, contrairement à l'éthique capitaliste que les dirigeants haïtiens d'alors prétendaient avoir fait leur, furent confondues au lieu d'être séparées. La gestion des entreprises nationalisées ne fut pas conforme à leur statut. Elle s'apparente à celle d'une entreprise familiale donnant lieu par-là à de fréquentes ponctions. Essoufflé, le trésor public s'est révélé incapable de continuer à répondre au financement de ces entreprises en faillite. Leur fermeture ne tardera pas à s'ensuivre.

Un autre modèle, dit modèle d'industrialisation par assemblage tourné vers l'extérieur ou extraverti s'appliquait en Haïti avec des meilleurs résultats. Les dividendes obtenues cependant, se limitent au seul plan fiscal. La croissance économique qui en résulte est une croissance trompe œil. Elle est insuffisante pour avoir des effets de vase communicants ou des effets d'imitation en matière de développement. Pire, pas de potentiels de développements autonomes dégagés. Après la délocalisation de l'usine de la filiale étrangère les nationaux sont incapables de prendre la relève.

À la suite de ces deux échecs le pays cherchera le salut dans le régionalisme économique en intégrant la CARICOM. Il n'y a pas trouvé les conditions de son décollage économique et n'y a intégré les échanges à peine à hauteur de 1%. Son industrie créative comme son seul avantage comparatif ne tire pas à conséquence dans une région pourtant à vocation touristique.

La division internationale du travail devenant, à partir des années 1980, moniste, le pays se verra obligé de se mettre au pas. De là le *consensus de Washington* (1980) préparé

dans les officines de Washington avec pour architecte Williamson. Y figurent : *le désengagement de l'état, l'ouverture extérieure de l'économie, le respect des grands équilibres financiers, l'appel aux capitaux étrangers.*

La signature de ce document implique ipso facto l'adhésion du pays aux échanges mondialisés. Ils représentent la dernière phase pour ne pas dire la phase la plus avancée des échanges, la phase domestique étant la première et celle régionale la deuxième. Parlant de ces phases, et plus particulièrement la deuxième, Linder (1961) en fait le pivot ou l'étape préparatoire aux échanges mondialisés qu'il considère comme en étant le prolongement. Il est précédé en cette voie par la théorie de la CEPAL [*op.cit.*]. Une certaine stratégie y est ébauchée en trois phases à l'intention des pays du tiers monde visant à tempérer les échanges sur la base d'un certain gradualisme dont les étapes sont comme suit :

- L'étape nationale axée sur le protectionnisme,
- Étape régionale axée sur un régionalisme fermée ou protectionnisme de zone, une libéralisation sélective en fonction des priorités des gouvernements est envisagée mais sur fond régional
- Étape intra régionale avec ouverture sur l'extérieur ou sur un régionalisme ouvert une fois les échanges intra régionaux réussis.

Les européens, pourtant censés n'avoir pas été concernés par cette théorie, l'ont appliqué littéralement dans le cadre de leur sollicitation par les échanges mondialisés. Nous l'avons suffisamment illustré dans nos différents éclairages dans les chapitres antérieurs. Les PEDs, pour lesquels pourtant ont été écrites ces théories, se sont laissé entraîner dans le courant sans que pour autant les échanges intra régionaux comme préalables fixés par la CEPAL, n'aient été réussis. Haïti est l'un d'eux. Ce qui lui restait comme les derniers vestiges de la politique de substitution en question sera démantelée sur recommandation du FMI. Sans être en mesure d'intégrer à deux pour cent les échanges régionaux voilà le pays embarqué dans les échanges mondialisés, pourtant plus difficile et plus exigeants.

Notre préoccupation en tant qu'observateur et concerné est légitime dans ce cas. Elle se matérialise par ces questions auxquelles nous chercherons des réponses dans les lignes

subséquentes :

Ne serait-ce pas mettre la charrue avant les bœufs dans le cas d'Haïti que de l'embarquer dans les échanges mondialisés alors qu'il est très peu intégré sur le plan régional censé être le préalable là-dessus selon la théorie de la CEPAL [op.cit.] ? La proximité géographique d'Haïti avec le puissant voisin nord-américain saura-t-elle lui tenir lieu d'avantage comparatif dans ce nouveau pari ? Les échanges mondialisés sauront-elles apporter le coup de fouet à l'intégration déjà échouée sur tous les plans, y compris sur le plan régional pourtant supposé être le préalable à cette fin dans le cas haïtien ? Le consensus de Washington augurer a-t-il une décennie gagnée pour Haïti en matière de développement après plusieurs décennies perdues dans le cadre des autres modèles précurseurs ?

L'historiographie, comme nous l'avons déjà fait dans les développements antérieurs, sera mise à contribution dans notre quête d'intelligibilité du problème à l'étude. En effet, elle a prouvé que les PEDs devenus aujourd'hui des émergents ou des *big emergent markets* ayant réussi à intégrer les échanges mondialisés, ont réussi d'abord les échanges régionaux ou intra régionaux considérés comme le préalable là-dessus. Parmi eux figurent la Corée du sud, le Singapour, la Thaïlande, le Taiwan, tous de mouvance sud-est asiatique et regroupés dans une structure régionale comme ACPEC, ASEAN. Grâce au régionalisme asymétrique type nord sud initié dans la zone sous la houlette du Japon comme pôle d'excellence et d'incitation il résultait pour les économies sud coréennes, singapouriennes des contagions de croissances. Le commerce intra branche, auparavant un luxe pour ces pays, devient à leur portée. L'indice de complémentarité des économies de la région est de 0.68 (indice Michaeli), le plus élevé au monde derrière l'union européenne et l'ALENA [op.cit.]. Élevé est également l'indice de spécialisation manufacturière et de commerce intra branche dans cette même zone derrière l'ALENA et l'UE. Les délocalisations d'entreprises régionales et la diffusion de la technologie ont été mises à contribution à cette fin.

L'union européenne, que nous avons déjà citée dans le chapitre précédent, misait d'abord sur les échanges régionaux comme étapes préparatoires aux échanges mondialisés. Ces exemples nous confortent dans les conceptions suivantes qui constitueront la trame de notre réflexion tout au long de ce travail à savoir :

- Pour pouvoir, en matière des échanges, peser à un si grande échelle comme celle mondiale faudrait-il qu'on soit à même de pouvoir peser sur les échanges régionalement et avant tout domestiquement, les échanges mondialisés, nous ne cesserons jamais de le répéter, étant le prolongement des échanges régionaux [*op.cit.*].
- L'intégration des échanges mondialisés, pensons-nous, est indissociable d'une saturation du marché interne. Une fois cette phase réalisée, la quête de débouchés et de marchés externes pourra être envisagée sereinement. L'économie d'échelle nécessaire à cette fin doit d'abord être obtenue sur le plan régional quitte à ce qu'une fois cette étape franchie les échanges mondialisés soient entamés.

Cette étude fait sienne l'approche d'un certain Maurice Allais (1999) qui estime réaliste les échanges circonscrits dans un cadre régional. C'est-à-dire entre pays ou bloc régional regroupé sur la base de similitude au niveau de développement économique et politique à charge pour eux de se protéger raisonnablement contre d'autres pays, contre les échanges mondialisés, dirions-nous pour notre part. Maurice Allais rejoint sur ce point la CEPAL. Cette dernière fait précéder les échanges mondialisés par les échanges intra régionaux supposés être préalablement réussis. Loin de nous tout antilibéralisme. Le libéralisme, même quand il est très mal perçu dans le milieu haïtien, intentionnellement ne vise pas tout le mal qu'on lui a associé. Il peut être un casseur de rentes, c'est à dire mettre fin à certaines rentes par ses transferts de certaines propriétés ou usines du domaine public au domaine privé. Purgé de ses biais il peut, par la libre concurrence qui la soutient, mettre fin aux monopoles, permettre une meilleure allocation des ressources et une rationalisation des dépenses publiques que ne le pourrait l'interventionnisme. De là à cautionner l'ultralibéralisme sur fond du consensus de Washington appliqué en Haïti, il y a loin. Le minimalisme étatique y frise la démesure. L'état comme garant de l'intérêt général, en parfaite contradiction avec sa nature comme incarnateur de l'intérêt général, y est réduit à un état gendarme, au *simple veilleur de nuits* conformément aux prescrits théoriques d'un libertaire comme Robert Nozick [*op.cit.*]. Seule l'ouverture, disons à la va vite, en l'absence de tout gradualisme a mobilisé les esprits. Les autorités haïtiennes comme dernier rempart ont marché tête baissée dans cette logique. Elles n'ont même pas

pensé à l'encadrement juridique du marché, laissant ainsi ce dernier transformé en une jungle où l'abus de position dominante, les pratiques anticoncurrentielles ont libre cours.

Le consensus de Washington n'a pas permis de stabiliser le cadre macroéconomique en Haïti. Au contraire il a accentué les distorsions de l'économie du pays et compromis la paix sociale déjà si précaire. L'idée d'une régulation marchande au centre du consensus, cependant, n'est pas mauvaise en soi. Cependant, un certain interventionnisme compensatoire, assorti de la possibilité pour l'état d'intervenir – ne serait-ce que temporairement pour rétablir l'équilibre du marché à chaque fois qu'il est menacé - est nécessaire pour prévenir toutes dérives vers la dérégulation et son corollaire l'ultralibéralisme avec ses conséquences en termes de disparités socioéconomiques et de polarisation tout à fait nuisible à la cohésion et la paix sociale tant souhaitées dans le pays. L'ex-président sénégalais, Abdoulaye Wade, par son socialisme de marché ou socialisme libéral nous inspirera. Étant donné la configuration géopolitique et géoéconomique du monde actuel, le libéralisme, jusqu'à preuve du contraire, y est pour l'heure un horizon indépassable.

Cependant, pour indépassables qu'ils soient, les échanges mondialisés au centre des perspectives du libéralisme économique ne sont pas les causes mais plutôt les conséquences du développement. Ce dont est consciente cette étude. Elle cherchera à placer les échanges en question à leur vraie place tout en respectant la neutralité axiologique. Une meilleure articulation entre État marché et société-sera recherchée. Cette tryptique est un continuum qu'il s'agira de réconcilier dans la perspective d'un libéralisme réussi en Haïti. En lieu et place du marché pourvoyeur, autorégulateur nous estimons qu'un marché concurrentiel juridiquement ou légalement encadré convient mieux dans le contexte haïtien.

Tout à fait difficile, selon Thomas Chiasson Lebel (2006), qu'une étude portant sur un sujet comme celui que nous abordons (i.e. sur le capitalisme ou le néolibéralisme) *ne soit pas précédée d'une observation du capitalisme à l'échelle mondiale, même quand elle concerne un pays particulier*. Il est rejoint sur ce point par Michel Freitag (1999). *Le néolibéralisme, a admis ce dernier, en tant que forme contemporaine du capitalisme, ne peut être compris sans être inscrit dans l'histoire longue du système capitaliste*. Fort de cela, nous

chercherons à reconstituer pour chaque dimension du capitalisme les étapes successives qui aboutissent au néolibéralisme. Une certaine archéologie du libéralisme sera opérée dans une perspective d'histoire comparée. Cette historicité, cependant sera très courte, étant donné que notre travail n'est pas un travail d'histoire du capitalisme. L'objectif recherché dans tout cela c'est de déterminer le caractère prématuré de l'intégration par Haïti des échanges mondialisés. La recension des théories sur le libéralisme sera également faite non pas dans une perspective de triangulation théorique, disons méthodologiquement non admise, mais plutôt dans une perspective de transversalité. Cette transversalité impose la recension des écrits tant des classiques, des néo classiques que des tenants du marché contestable comme théories dominantes en la matière. La modélisation économétrique viendra en fin de compte.

La problématique à l'étude, quoiqu'elle concerne d'abord les nationaux ou les autochtones haïtiens, ne peut pas être dissociée du contexte mondial, étant donné ses ramifications mondiales. Des va et vient constants entre l'international et le national - sans pour autant tomber dans l'éclectisme - seront faits.

4.1.- Précisions conceptuelles sur le libéralisme

Selon Samir Amin (2006), *le néolibéralisme est la réalité du capitalisme contemporain ou cet horizon indépassable de notre temps* (Michel de Vroey, 2009). Malgré son sens très répandu de laisser faire, ce concept recouvre une réalité complexe. Pour l'europpéen, par exemple, le libéral est l'adepte du laisser-faire. L'américain, au contraire, pour répéter le propre terme de Milton Friedman (1963), se représente le libéralisme dans un sens en contradiction totale avec le libéralisme originel. Le libéral pour lui est un *partisan de l'intervention de l'État dans l'économie*. Ajouté à cela les confusions de sens découlant du préfixe néo collé au libéralisme (néolibéralisme). Il paraît suspect aux yeux d'économistes comme Hayek et Friedman. Ils y voient une certaine forme de révisionnisme au mauvais sens du terme ou mieux une forme de retour au keynésianisme. Pour fuir toute suspicion révisionniste ces deux auteurs, malgré leur attachement au libéralisme, ne revendiquent pas le qualificatif néolibéral. Ils se considèrent plutôt comme des libéraux classiques.

Le libéralisme est campé par Weber (2000) à la fois comme *concept, idéologie et*

habitus. (Cité par Bihl Alain, 2006). En tant que concept, il réfère à un certain mode de production : celui capitaliste reposant sur la propriété privée des moyens de production. En tant qu'idéologie, il (le concept en question) nous renvoie à ce que Francis Fukuyama (1992) appelle *fin de l'histoire* depuis la fin du communisme international consécutive à la dislocation de l'URSS pour désigner le règne sans partage du capitalisme.

En tant qu'*habitus* il désigne un *état d'esprit* défini par Marx weber (2000) comme *la recherche rationnelle et systématique du profit par l'exercice d'une profession* (cité par Bihl Alain, 2006 : 24 – trad. fr. 1994 : 66). Le sociologue français, Jean Bachelier (1971), présente le néolibéralisme au niveau sociétal comme un régime *caractérisé par la quête d'efficacité économique et l'émergence d'une certaine classe d'homme ou d'individus cultivant le culte de l'épargne et de l'investissement, disons qui cherche à gagner de l'argent pour l'accumuler et non le dépenser*. Dans ce régime, l'accumulation du capital n'a pas seulement pour finalité la consommation *mais surtout et avant tout l'investissement* [Idem]. Un certain état d'esprit consistant surtout en la recherche rationnelle et systématique du profit par l'exercice d'une profession est le propre des agents ou acteurs du capitalisme [Id.]. Citons entre autres traits de ce régime un mode de production consistant surtout dans l'économie de marché, la dérégulation ou le désengagement de l'État.

Dostaller (2009), à l'opposé d'Hayek et de Friedman, interprète le préfixe néo collé au libéralisme à la fois dans un sens de rupture (bien sûr avec le libéralisme classique que Keynes avait combattu) et de continuité avec le keynésianisme. Pour d'autres économistes le préfixe néo dénote la résurgence ou le retour à lui-même du libéralisme classique.

Dardot, Pierre Laval et al (2009), quant à eux, assimilent le néolibéralisme à une certaine phase du capitalisme -le capitalisme financier, dominé par la concurrence - qui aurait suivi aux deux précédents que furent capitalismes marchand et industriel.

Ajoutée à cela, une variété de qualificatifs comme les qualificatifs marchand, industriel et financier associé au capitalisme consécutifs surtout aux fréquents changements de forme de ce régime au cours de l'histoire. Une meilleure compréhension de ce régime nous paraît tout à fait indissociable de son archéologie.

4.2.- L'archéologie du libéralisme

Michel Freitag (1999), dans sa réflexion sur les formes de développement du capitalisme nous en a recensé cinq dont :

- Une phase caractérisée par l'échange marchand simple
- Une seconde caractérisée par le capitalisme mercantile
- Une troisième par le capitalisme industriel
- Une quatrième par le capitalisme managérial organisationnel
- Une cinquième marquée par le capitalisme financier

Bruno Amable (2005), recense également autant de phases que Freitag, mais dans une perspective différente. Dans sa typologie il nous parle du :

- Capitalisme néolibéral, capitalisme dominant proche du modèle néo américain incarné par les Etats unis d'Amérique reposant sur des marchés dérèglementés
- Du capitalisme européen continental, que l'on pourrait, sous certaines conditions, assimiler au modèle rhénan, un capitalisme proche du *modèle social-démocrate caractérisé par un haut niveau de protection sociale. ses mécanismes ne sont pas entièrement marchands.*
- Le modèle social-démocrate ;
- Le capitalisme « méditerranéen »
- Le capitalisme asiatique

Fernand Braudel (1985), lui, a synthétisé en ramenant à trois les différentes phases du capitalisme, à savoir :

- Le capitalisme marchand
- Le capitalisme industriel
- Le capitalisme financier

Nous nous en tiendrons, dans notre reconstitution des différentes phases du capitalisme, à la typologie de Braudel.

4.2. I. Le capitalisme marchand

Le capitalisme, à ses débuts, fut essentiellement axé sur l'échange des marchandises. Cela en faisait, pour répéter Henry SEE (1926), un capitalisme de type *purement commercial* ou un régime de production marchand simple. Les marchandises (M) s'échangeaient contre l'argent (A) en vue de l'obtention d'autres marchandises ou épousaient mathématiquement la formule M-A-M (Freitag Michel, 2010). Ce capitalisme *ne s'est jamais appliqué à l'industrie [ibid.]*. Le profit était réalisé par le commerce de produits rares plutôt par la rationalisation de la production et les échanges portaient essentiellement sur des produits primaires tels que la laine, le chanvre, les animaux sur pied, les cuirs, l'orge ou le blé (Braudel Fernand, 1985)

Au caractère marchand simple du précapitalisme susmentionné s'ajoute le caractère *contre marché*, en ce sens que les marchands itinérants vénitiens, figures du capitaliste en leur temps, ont eu en horreur la concurrence [*id.*]. Le marché lointain, par son caractère peu règlementé, attire toutes les convoitises et fut préféré au commerce sur le marché national, lui-même règlementé et par conséquent fut pour cette raison.

Ces deux aspects (à savoir les aspects marchand et contre marché) demeurent la marque du capitalisme haïtien des origines jusqu'à date, si bien sûr le thème capitalisme lui convient. Le concurrentialisme ne le pénètre pas encore malgré les vagues successives de libéralismes annoncés à grands renforts de publicité dans le pays. L'échange y est également simple et se rythme selon le schéma M-A-M précité. Son centre de gravité, à l'instar du précapitalisme vénitien, demeure le commerce des marchandises mais non pas la production.

Au même capitalisme, ont concouru, selon de Sombart (1926). Les facteurs tels :

- *Une exploitation considérable de peuples lointains,*
- *un commerce important lié à l'exploitation de ces peuples,*
- *un système de crédits développé,*
- *un monde bancaire en plein épanouissement,*
- *des finances publiques florissantes aux mains de traitants ;*

- *enfin les débuts d'une grande industrie concentrée* (cité par Henri Sée 1926, in *les origines du capitalisme moderne* : 41)

Si l'on en croit l'auteur, le lieu de prédilection de la commercialisation des produits fut tantôt *une auberge*, tantôt des [périmètres] *de marchés*. Des commerçants itinérants se bousculent dans ces lieux en vue de l'achat desdits produits qu'ils exporteront par la suite soit par voitures ou des bêtes de somme vers les grandes villes ou les ports exportateurs aux fins de vente. Le paiement se faisait sur fond du fiduciaire ou mieux via un simple billet signé à l'auberge du village. Ledit billet tenait lieu de moyen de paiement [*idem*].

Ce capitalisme marchand fut favorisé par l'essor des villes. Ses manifestations, contrairement à ce que faisait comprendre Weber (1904) dans l'éthique protestante et développement capitaliste, eurent lieu non pas à l'Angleterre, mais plutôt dans deux régions favorisées au point de vue économique : les républiques municipales de l'Italie, dont Venise, et les Pays Bas au XIe siècle.

La même ville vénitienne va faire office de ville monde et constituera le centre d'attraction du capitalisme. Elle nous gratifiera d'une zone de libre-échange, la première dans l'histoire du capitalisme, englobant l'Écosse et l'Euphrate (y compris Londres et Amsterdam). Ces dernières sont érigées en zones civilisées en opposition aux zones trop chaudes ou trop froides, considérées comme zones barbares localisées principalement à l'Est (Bernard Doumerc, Doris Stockly 1995)

La pratique du crédit caractérisant le capitalisme moderne n'était pas étrangère au capitalisme marchand. Les lettres de change circulaient intensément entre Venise, Florence, Barcelone, Paris, Londres surtout vers la fin du XIVe siècle. L'esprit parasite et prédateur des marchands itinérants (équivalents de bourgeois et d'entrepreneurs de notre époque) de l'époque milite contre le maintien du système. Il donne, après une longévité de cinq siècles, des signes d'essoufflement et appelle, selon l'expression de Michel Freitag (2008), à un *détour productif*.

On assistera à la naissance de l'industrie. Elle est consécutive surtout à la nouvelle affectation des capitaux. Ces derniers cessent de s'investir exclusivement dans *la transaction de marchandises exotiques, [pour s'investir...] dans la production* (Jn Marry Harribey, 2011). *De nouvelles manières, à en croire* Beaud (1999), *de concevoir et de mettre*

en œuvre l'ensemble du système productif se mettent également en place. Le profit, soulignait Henry TSEE (1926), désormais, est réalisé par la rationalisation de la production plutôt que par le commerce de produits rares. Le travail individuel, indépendant ou domestique le cède au travail en usine et son corollaire la spécialisation et la division parcellaire du travail [ibidem].

Ajoutons en passant qu'un tel détour est tout à fait hors de la portée du « capitalisme haïtien ». Il en est encore au stade marchand et très loin du stade industriel. Donc il attend encore son *détour productif*.

4.2.2.- Du capitalisme marchand au capitalisme industriel

De cette grande mutation du capitalisme découle un commerce mondialisé ou une première mondialisation maritime inhérente surtout aux progrès de la construction navale et des avancées techniques sous les auspices des européens, dont plus particulièrement Londres qui en faisait figure de centre d'attraction.

La tradition de travail domestique ou individuel se verra balayée d'un revers de main. Le travail industriel devient de règle. Le capital se soumet le travail. Les entreprises deviennent très dépendantes de *l'intermédiation bancaire*. Besoins en argent secrétés par ledit gigantesque développement industriel obligent. Cela porte un intellectuel comme Jean Kodej (2008) à conclure à *la perte du pouvoir des industriels au profit des financiers*.

John Locke (1690) théorisait ex ante sur ce capitalisme dans le principe du droit naturel. Le droit des individus de disposer de leurs biens et de leurs personnes comme ils l'entendent y est érigé en absolu. Aucune atteinte, d'où qu'elle vienne et pour quel que soit le motif, n'y est toléré sous peine de révoltes en masse des citoyens, de désobéissance civile. Le caractère imprescriptible susmentionné en ce qui concerne le droit naturel ne fait pas l'unanimité chez les penseurs. Un certain John Stuart Mill (1880) par exemple, estime tout à fait anormal qu'au nom dudit droit qu'on sacrifie le bonheur collectif au profit du bonheur individuel. De là les propos liminaires que voici de Mill (1880) : *There is no imprescriptible individual right*.

Adam Smith tentera de faire la synthèse entre bien être individuel et bien être collectif divisant Lock (1690) et Mill (1880). *Les agents, selon lui, sous l'empire des forces du marché*

et de la concurrence, seront forcés de travaille[r]] souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que s'il[s] [avaient] réellement pour but d'y travailler.

La vision smithienne concernant la vertu socialisatrice ou socialisante du marché est clairement énoncée ici. Elle servira, si l'on en croit Smith (1776), de rempart contre les dérives que redoutaient Mill. Le même marché, selon l'auteur, est à l'économie ce que la gravitation est à la physique. À savoir une forme de mécanique naturelle capable de ramener tout point automatiquement vers le centre à chaque instant qu'il s'en déplace. Il (le marché ou l'ordre par le marché) ne souffre d'aucune comparaison avec un quelconque ordre institué comme l'ordre politique tributaire d'une force extérieure qu'en philosophie politique Hobbes désigne par l'État ou un Léviathan (Le Léviathan en question désigne avec Hobbes en philosophie politique un souverain à qui les citoyens délèguent le monopole de la violence en échange de la protection de leur droit).

. C'est au contraire un ordre spontané. L'intervention de toute force extérieure y est jugée contreproductive, sous optimale, voire non nécessaire.

Ce marchéisme, cependant, n'est pas systématique. Des concessions sont faites à l'État dans le cas de certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir [...] (Adam Smith, 1776). Ces concessions s'étendent à d'autres secteurs comme la défense, la justice, la monnaie. L'État a l'exclusivité du droit de :

- *Défendre la société de tout acte de violence ou d'invasion étrangère*
- *Protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, ou bien [...]*
- *D'établir une administration exacte de la justice. [ibid]*
- *Frapper, contrôler la monnaie*

La finalité individualiste du droit naturel, disons que Smith (1776) a réhabilité, se verra rivalisée en termes d'orthodoxie avec le *spontaneous order* de Hayek (1944). Il est, selon Norman Barry (1982), *une théorie ne [reposant] pas nécessairement sur l'axiome d'une nature humaine égoïste mais seulement sur l'idée que des structures sociales d'ensemble ordonnées peuvent être dérivées des actions d'individus qui n'avaient aucune intention de les*

produire. Il se positionne ou se définit en opposition avec ce que Hayek lui-même appelle *ordre institué* qu'il estime incompatible avec l'essence même de l'économie et propre à l'ordre tribal. L'équale considération des individus, bien sûr issue du principe kantien, sert d'argumentaire à ce *spontaneous order* et est érigé comme fin en soi. De là, pour parodier Michel Bourdeau (2014), à dire qu'il s'agit d'un ordre, *par définition, non intentionnel*. *Il surgit de lui-même [...], résulte de la seule spontanéité [...], sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à une quelconque intention. Il n'y a plus, nous dit l'auteur, de volonté, d'intention ordonnatrice, pas d'ordonnateurs mais seulement des forces ordonnatrices qui crée de l'ordre.*

Adam Smith et Ricardo, malgré leur orthodoxie, reconnaissent certaines prérogatives comme étant de droit naturel la prérogative régaliennne de l'état telles que : battre la monnaie. Le *spontaneous order* ne concède rien à cette superstructure. Même sa fonction de contrôle sur la banque centrale lui est âprement discutée dans le cadre du *spontaneous order* d'Hayek. L'éventualité d'une indépendance quasi-totale de cette institution par rapport aux États est sérieusement envisagée. Envisagée est également la possibilité que l'offre de monnaie, selon les propres termes d'Hayek (1944), *soit concurrentielle*. *L'émission à volonté de cette dernière (la monnaie) [...] par différentes banques privées [...]* est vivement conseillée à cette fin.

La logique d'État bienveillant, bienfaiteur, redistributeur et instituteur du social que s'adjugent certains états est considérée comme propre à *l'ordre tribal* (Hayek, 1944). *L'ordre social est par nature neutre [idem]*. Ce serait un truisme qu'il se veuille juste ou injuste [*id.*]. La notion de justice sociale, sous ce rapport, n'y a aucun sens. Seule compte l'action volontaire des hommes [*id.*]. *L'ordre des choses résulte de cette action volontaire. [Il...] n'est pas prédéterminé à l'avance [...] selon les caprices ou l'arbitraire de quelques-uns ou chefs [Id.]*.

Robert Nozick (1974) tentera d'étendre ce principe à la fiscalité. L'état, selon l'auteur, n'a pas le droit de disposer comme bon lui semble des taxes du contribuable en l'absence de son consentement et, qui plus est, à son détriment ou de les distribuer à d'autres personnes. Pareille pratique, poursuit Nozick (1974), en plus d'être *du pur vol*, rappelle les travaux forcés que nous prétendons être propres au moyen âge. En atteste ce qui suit: *Taxation of earnings from laboris is on a par with forced Labor [idem]*. Rien, poursuit l'auteur - y compris, l'altruisme ou l'accroissement des avantages du grand nombre,

l'impératif redistribution des richesses - ne peut justifier, si ce n'est que le paternalisme des dirigeants, la taxation des biens. Elle est, poursuit l'auteur, attentatoire à la dignité humaine, y compris à la dignité de ceux qui en bénéficient en tant que personne humaine. En témoigne l'extrait que voici: [...] *we are not in the position of children who have been given portions of pie by someone who now makes last minute adjustments to rectify careless cutting. There is no central distribution, no person or group entitled to control all the resources, jointly deciding how they are to be doled.*

Le droit naturel de l'individu est érigé en absolu dans l'ordre nozickien. Il transcende tout, y compris le bien de la société, pourtant considéré comme un tout. L'État, dans le cadre de ce corpus théorique, se consolera sur le simple rôle de *protection du fonctionnement sans heurts de l'économie de marché contre la fraude et la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays* (VON Mises, 1983 : 39).

Léon Walras (1952), précurseur de ces auteurs, a anticipé sur le socialisme de marché ou réformisme socialiste très en vogue aujourd'hui. L'acteur étatique, dans le cadre walrassien, est remis à sa place d'incarnation de l'intérêt public. Sous ce rapport, certains biens touchant au domaine public deviennent ipso facto domaine d'intervention privilégié de l'état tel que les chemins de fer, le transport ferroviaire. Un domaine comme le foncier devient dans cette perspective, *de droit naturel la propriété de l'état [idem.]*. Par-là Walras (1952) a réhabilité l'acteur étatique que l'éthique ultra libérale voulait sacrifier sous l'autel de l'intérêt privé. Parlant de l'intérêt privé, Walras estime qu'il ne faut pas lui sacrifier tout sans toutefois nier que la concurrence est la condition sine qua non de l'optimum économique et le seul tremplin pouvant permettre *au meilleur* (pour ne pas dire celui qui offre le meilleur produit au meilleur prix) *de gagner [id.]*.

Contrairement aux ultras libéraux, Walras (1926) estime que *les richesses [ne] se forment, [ne] se distribuent, [ne] se consomment [pas] d'une manière en quelque sorte indépendante de la volonté des hommes*. L'économie, selon les propres termes de l'auteur, *n'est pas une branche de l'histoire naturelle. L'intervention humaine éclairée par la raison y est nécessaire [ibidem.]* L'idée d'ordre spontanée en économie, en effet, est tout à fait antinomique avec la véritable nature de l'homme. Ce dernier, n'étant pas *une vulgaire abeille*, pour ne pas dire un automate, l'idée d'ordre pensant pouvoir s'imposer de lui-même est saugrenue. L'économie, selon le même Walras (1952), doit être subordonnée à

l'homme mais non pas l'homme à l'économie. Il en appelle à *l'intervention humaine éclairée par la raison*.

Les régimes capitalistes, y compris ceux actuels, sont tributaires de l'ensemble des idées précitées, bien sûr avec adaptation en fonction de la réalité et de la culture des milieux, surtout des grands pays nord. Au départ confinés dans l'espace occidental, ils arrivent graduellement, suite surtout à la victoire du capitalisme sur le communisme, à s'imposer à l'ensemble du monde. L'économie de marché qui en découle gouverne, à quelques exceptions près, la réalité socioéconomique de nos sociétés contemporaines.

Le marché, que les précurseurs ont présenté comme infaillible, revient en force. Il le revient d'autant plus qu'il devient, si l'on en croit Fukuyama (1992), *l'horizon indépassable de notre temps*. Les cycles ou fluctuations économiques auxquelles l'économie capitaliste est, par moments, sujette, sont mêmes banalisées. Elles sont imputées *aux réactions optimisatrices des agents ou à des chocs exogènes* mais non pas aux failles du marché (De Vroey M, 2009). Tout ceci c'est pour illustrer combien forte est la croyance dans l'économie de marché. L'intégration de cette dernière, consécutive bien sûr à l'échec du socialisme, devient tout à fait inéluctable pour les PEDs. Leur sous-développement économique est imputé à leur désintégration économique. Leur take off économique ainsi que l'accumulation du capital interne nécessaire à cette fin, au risque d'être répétitif nous en revenons encore là, dépendent, selon certains, de l'intégration en question.

4.3.- Le saut haïtien vers l'inconnu dans le cadre d'un capitalisme made in USA ou d'un régime d'accumulation à dominante commerciale sur fond du consensus de washington

Les aspects *marchand et contre marché* demeurent la marque du capitalisme haïtien des origines jusqu'à date, si bien sûr le thème capitalisme lui convient. L'échange y est également simple et se rythme selon le schéma M-A-M précité. Son centre de gravité, à l'instar du précapitalisme vénitien, demeure le commerce des marchandises mais non pas la production. Le détour productif pouvant l'habiliter à intégrer le capitalisme industriel et par voie de conséquence les échanges mondialisés est jusqu'à présent loin de se faire. N'empêche pas pour autant qu'il soit sollicité à s'y embarquer dans le cadre du *consensus de Washington*, L'épithète saut vers l'inconnu se comprend sous ce rapport. À des fins d'une

plus grande intelligibilité voyons en quoi consiste le consensus de Washington.

Élaboré à la fin des années 1980 par John Williamson avec la collaboration d'un groupe de professeurs d'universités, de hauts cadres de la banque mondiale *le consensus de Washington* est un ensemble de propositions sur fond de rigueur monétaire, budgétaire et fiscal proposé à des pays endettés pour les mettre à flots. Le ton y est donné surtout au commerce et non pas à l'aide (*trade not aid*). Les milieux financiers internationaux et les grands pays industriels y étaient tout à fait favorables. L'application réelle dudit consensus en Haïti coïncide avec l'arrivée des militaires au pouvoir en 1986 à la suite du départ de Duvalier fils devançant ainsi les autres pays de la zone qui attendent dix ans pour l'implémenter. Il y est ébauché des mesures incluant les volets :

- Budgétaires (austérité ou cash management passant par la réduction des dépenses publiques des états, la rationalisation des dépenses, la réduction des subventions publiques)
- Fiscal (discipline fiscale, élargissement de l'assiette fiscale, extension de la fiscalité, baisse des taux d'imposition en faveur des entreprises pour attirer les investissements, la réforme des impôts)
- Financier (la libéralisation du marché financier ou marché des capitaux, la dérégulation financière, la flexibilité des changes)
- Commercial (la réduction des droits de douane ou des barrières tarifaires sur les marchandises importées, libéralisation des flux de marchandises)
- Investissements (libéralisation des capitaux, révision du code d'investissements dans le sens d'une plus grande souplesse, soutien à la libre entreprise)
- Privatisation (désengagement de l'état dans les tâches entrepreneuriales au profit du secteur privé, réduction de l'état à ses seules fonctions régaliennes : construction des grands ouvrages publics, protection, émission de la monnaie)
- Encadrement juridique du marché (édiction de lois sur la propriété intellectuelle et mise en place des mécanismes pouvant garantir leur respect)

Ces mesures se veulent déflationnistes. Il en existe certes d'autres que nous avons omis de citer parce que pas trop pertinentes. Elles feront recettes à l'échelle mondiale plus particulièrement en Amérique Latine. Elles ont attendu dix ans après leur élaboration pour

être mises en application dans ce continent et quelques mois après leur élaboration pour s'appliquer en Haïti dans le cadre d'une libéralisation timide en demi-teinte ou en pointillé dont a gratifié le pays le défunt et ex-président Jean Claude Duvalier. Cette libéralisation commencera à atteindre sa vitesse de croisière en 1986 avec le gouvernement militaire présidé par le défunt général Henry Namphy. La quasi-économie haïtienne prétendument à dominante agricole va alors faire son saut, disons vers l'inconnu, dans le cadre d'un capitalisme made in USA ou d'un régime d'accumulation à dominante commerciale. L'agriculture haïtienne ciblée par ce nouveau régime d'accumulation n'est pas à la hauteur des défis.

Pas la moindre connaissance de l'agriculteur haïtien en comptabilité, en gestion. Pas d'informations de sa part sur des opportunités de marché. Pas de salariat agricole. Les activités relatives à l'ensemencement des terres sont en marge de l'économie monétaire. Elles ne sont pas rémunérées. Le conbitisme (konbit), entendons par là du bénévolat ou la vente par l'agriculteur de la force de son travail contre un plat chaud, tient lieu du salariat. Pas de mutualisation des risques (entendons par là des risques partagés entre l'État haïtien et le travailleur agricole haïtien ou le secteur privé) encore moins d'investissements de capitaux tant privés que publics dans ce secteur en Haïti. Tous les coûts allant de la chaîne de production jusqu'à la chaîne d'approvisionnement et de commercialisation sont assumés par un seul acteur en Haïti : le cultivateur.

De là à parler à la suite de Gérard Pierre Charles (1967), *de formes agricoles précapitalistes* caractérisées par des rapports de production non capitalistes [op.cit.]. Elles constituent une véritable source de blocage à l'accumulation primitive du capital en Haïti. Les pays autrefois confrontés à un tel dilemme ont su, grâce à un saut soit par le haut soit par le bas en sortir. *Le saut qualitatif par le haut est calqué sur le modèle prussien* (Joël Casséus, 2017). Dans le cadre du saut qualitatif vers le haut, propriétés et capitaux, qui étaient auparavant réunis en une même association, sont dissociés. Le petit agriculteur, à la fois possesseur et travailleur de sa terre, deviendra prolétaire, c'est à dire travaillera en contrepartie salaire. Le capital, dans une telle configuration, est libéré. Ceux qui en disposent trouveront des bras pour les employer dans les champs à mettre en valeur. Ainsi la voie est déblayée pour l'accumulation primitive du capital.

Le saut par le bas, à l'opposé, est calqué sur le modèle américain, est une transformation lente sous l'effet de nouvelles technologies, caractérisée par la transformation des fermes familiales en fermes capitalistes. Il en résulte une *prolétarisation conséquente vers la ville* [id.].

Ce travail a été l'œuvre d'une bourgeoisie progressiste et révolutionnaire. La noblesse qui constituait l'aristocratie terrienne et entretenait la corvée fut mise en déroute et évincée par cette bourgeoisie. Elle a su exploiter les changements induits dans le système de production et les bouleversements survenus dans les échanges grâce aux nouvelles découvertes, celle de la vapeur par exemple. Cette bourgeoisie s'engagera dans des activités de fabrication, de vente et d'échanges. Contrairement à l'aristocratie ancienne elle détiendra sa richesse non pas à partir des prébendes et de la faveur du prince mais à partir *de son dynamisme*, de sa capacité à exploiter les nouvelles fenêtres d'opportunités que lui offraient *les nouvelles activités de production, d'échanges, du grand commerce et de la banque* (Serge Bernstein, 1999). *L'ordre social ancien va être miné jusqu'à sa désintégration* [idem.]. Cela avait pris trois siècles avant d'atterrir dans la réalité.

L'occupation américaine de 1915 a eu au moins le mérite d'initier un saut par le haut dans l'agriculture haïtienne. Des tentatives d'introduction de rapports capitalistes y furent effectuées. Le salariat y fut introduit notamment dans les grandes plantations bananières, de sisal américaines situées aux départements sud et centre du pays. Des efforts furent également faits pour transformer les rapports féodaux en rapports capitalistes. Le même occupant parvenait, de l'avis de Dufumier Marc (1988), à *reconstituer peu à peu des latifundia agro-exportateurs* (canne à sucre, sisal, citronnelle, vétiver...). Le code rural de 1827 comme obstacle majeur à toute exploitation capitaliste le cède à la nouvelle constitution de 1918 mise en place par ce même occupant encore qu'elle pêche à bien des égards par son impérialisme. Des relations sociales de propriété capitaliste y sont consacrées (Joël Casséus, 2017). D'une exploitation agricole traditionnelle on est passé à une production agro industrielle [idem.]. De grandes firmes agricoles américaines, dont la SHADA, se sont délocalisées vers Haïti. Ce saut, malheureusement, n'a pas été durable faute d'être venue de l'intérieur et en mesure réellement de bouleverser les rapports de production ou d'une bourgeoisie nationale ou d'une classe révolutionnaire. La transition

féodalisme capitalisme en Haïti se voyait stoppée à la suite du départ des Américains. Le saut qualitatif initié par l'occupant fut tardif et a eu pour théâtre seulement deux départements du pays : les départements du centre et du sud. Le morcellement, tout à fait nuisible au latifundisme lui-même plus compatible à une agriculture capitaliste, gagna du terrain en Haïti.

L'agriculture du pays se voit contraint à s'embarquer dans la compétition économique internationale en l'absence de modification des modes de production comme principaux obstacles à l'accumulation primitive du capital, pourtant préalable à cette fin. La classe révolutionnaire à même d'infléchir les rapports de production dans le sens idéal pour l'embarquement du pays dans les échanges mondialisés, contrairement à l'occident, n'existe pas en Haïti. Faudrait-il que dans le cadre de cet embarquement les contradictions entre forces productives et rapports de production bloquant toute accumulation primitive du capital dans le pays soient en partie adressées. L'apport extérieur, pensons-nous, viendra ensuite bien sûr sous la même forme de 1915 mais vue revue corrigée et augmentée.

La théorie classique pourtant censée sous tendre le consensus de Washington participe du courant physiocratique qui fait du foncier la principale source de richesse. Voyons en quoi consiste ce corpus théorique pour une plus grande intelligibilité de la question.

4.4.-Filiation théorique du consensus de Washington

Il est tout à fait hasardeux d'évoquer une quelconque filiation théorique en ce qui concerne le consensus de Washington. Cependant, d'aucuns tentent de l'arrimer à la théorie de l'avantage comparatif des pères fondateurs. Dans les faits, cependant, ledit consensus n'hérite que l'hypothèse libre entrée des marchandises du modèle CPP. Il est un peu plus aligné sur le modèle théorique de l'école autrichienne. Parlant du modèle de l'avantage comparatif, il est évoqué comme modèle standard en matière des relations commerciales internationales et est le fruit de la pensée d'Adam Smith (1776), de David Ricardo (1817), revisitée avec Bertin Ohlin (1933), Hecksher Eli (1919) et consorts. Nous jugeons important, avant de développer les théories de ces économistes, de faire remarquer qu'ils sont de la même famille de pensée mais avec cette seule distinction que

Smith et Ricardo ne retenaient dans leur modèle que le facteur travail. Ils font de la productivité du travail l'une des conditions pour participer aux échanges. Bertin Ohlin (1933), Hecksher Eli (1919) et consorts eux complètent ce corpus théorique en y intégrant la dimension factorielle ou capital qui échappait aux classiques.

La libre entrée des marchandises ici n'est pas l'hypothèse centrale ou clé du modèle de l'avantage comparatif. Elle fait bloc avec les autres hypothèses (atomicité, parfaite homogénéité des biens etc.) pour déboucher sur ce qu'on pourrait appeler la concurrence pure et parfaite. La participation réussie des nations A et B au commerce mondial est liée à leur avantage comparatif respectif dans des secteurs x et Y. L'avantage comparatif est fonction des écarts technologiques μ dans des domaines différents de la nation A par rapport au reste du monde b.

$$\mu_x > \mu_b \text{ ou } \mu_x \neq \mu_y \quad (1)$$

Le cout de production d'un bien spécifique x ou y dans le cas des nations A et B en est la contrepartie. Mathématiquement on peut le formuler comme suit : $x_i/x_y > x'_i/x'_y$ (2), $x_i, x_y ; x'^i, x'^y$ (3) représentant le cout de production par unité de temps.

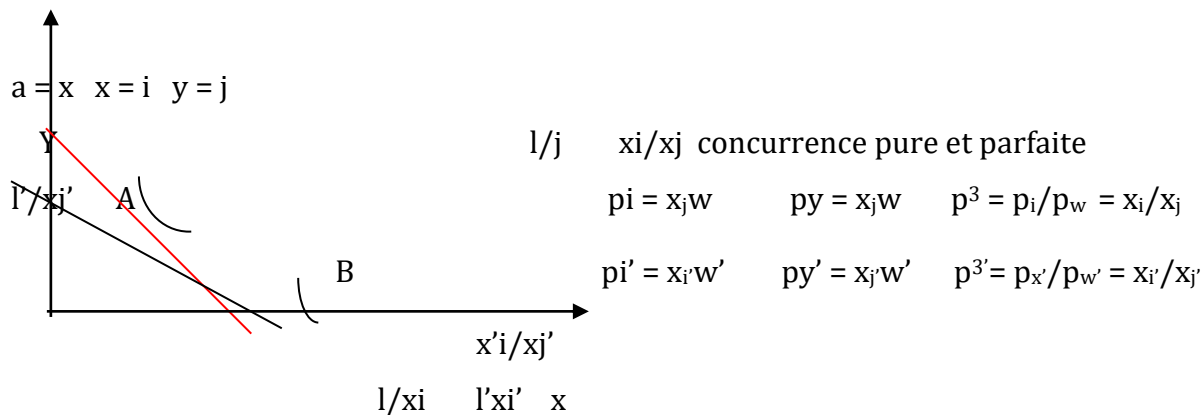
Si ledit coût est plus élevé dans le pays A pour un produit i donné il a tout intérêt à importer le produit i que de le produire localement et à produire le produit Y. Et pour cause. Vu que le prix relatif du bien importé est plus faible que le cout d'opportunité associé à sa production :

$$p_x/p_y > x_i/x_y \quad (4)$$

L'économie étrangère à son tour se spécialisera dans le bien X quitte à importer le bien y comme l'indique la formulation suivante : $p_y/p_x > x'_y/x'_i$.(5)

Le prix du bien importé par chacun des pays serait plus élevé s'ils le produisaient localement. De là leur intérêt à renoncer à le produire pour l'importer. Cet intérêt est tel qu'il débouche sur un certain équilibre : p_x/p_y que l'on peut représenter comme suit :

Figure III. Equilibre autarcique



L'avantage comparatif, tel que nous venons de le voir, réside ici dans le coût de production d'un bien produit par un pays. La faiblesse du coût de production du bien x par le pays A par rapport au pays B représente pour A un coût d'opportunité à produire le bien x et vice versa. Dans ce modèle, le pays qui serait en mesure de faire la différence par rapport à un autre sur le plan de productivité marginale du travail dispose d'emblée un avantage comparatif par rapport à ce dernier.

À elle seule, cependant, cette productivité marginale du travail ne saurait fonder l'avantage comparatif dont il est question. La compétitivité des productions nationales, sous peine d'être biaisée, ne se mesure pas à l'aune du seul paramètre travail. Le taux de change, selon Lafay Gerard (1987), doit pouvoir entrer en ligne de compte. Sa moindre variation que ce soit à la hausse ou à la baisse affectera à la hausse ou à la baisse la compétitivité des produits exportables sur le marché mondial. Haïti en est un cas d'école. La dépréciation de la gourde par rapport au dollar a coûté à une entreprise comme la Digicel, selon une déclaration de son PDG sur une station de radio locale, radio kiskeya, 40% de ses chiffres d'affaires. Un taux de change inférieur à la PPA ne se traduira que par l'abaissement des coûts nationaux par rapport à la moyenne mondiale et la baisse du seuil compétitif. En l'absence de prise en compte du TCR ou compétitivité change - qu'un Bernard Lassudrie Duchêne (1971) appelle coûts autarciques dont la connaissance, selon lui, en plus d'être difficile, est malgré tout indispensable - impossible de se faire une idée de la parité de pouvoir d'achat entre nation A et nation B. Le modèle CPP des classiques fait impasse là-dessus.

J.P. Lafargue (1993) essaiera de tirer le modèle CPP de cette impasse en intégrant taux de change ou compétitivité change, le prix mondial dans la détermination de l'avantage comparatif. Contrairement aux classiques, il recommandait plusieurs spécialisations au lieu d'une seule avec possibilité de mobilité dans n'importe quel autre secteur comme seule alternative pour faire face à une réalité commerciale imprévisible pleine de surprises.

Mathématiquement l'alternative proposée par l'auteur obéit à la formulation suivante.

$$\sum_{ps=1}^n = ps1 \text{ ou } ps2 \text{ (6)}$$

$$\text{Si } ps > ps1 \rightarrow ps1 \text{ (7)}$$

$$\text{Si } ps < ps1 \rightarrow ps2 \text{ (8)}$$

Ps1 désigne la spécialisation dans la production du bien 1 et ps2 dans celle du bien 2. Le symbole sigma désigne l'univers possible des spécialisations. Étant donné qu'un pays ne peut pas concentrer toutes les spécialisations, il doit s'en faire au moins deux avec possibilité d'en changer à chaque instant que les circonstances l'exigent.

Si le prix du bien mondial ps est supérieur au prix local du bien local ps1 alors le pays se spécialisera dans la production du bien ps et vice versa.

4.4. I.- Problèmes de vérification empirique

Des tests de Balassa (1961) ont démontré que l'hypothèse de corrélation entre performance à l'exportation et productivité marginale du travail au centre des perspectives du modèle CPP empiriquement n'est vérifiée que pour un nombre restreint de pays, qui plus est, déjà en situation d'ouverture, selon les propres termes de Baghawati (1964), au moment des tests.

Sa formulation est comme suit :

$$ACR_{ijX} = [(X_{ij}/X_j)/(X_i/X)] \text{ (9)}$$

Avec : X_{ij} : exportations du produit i par le pays j ;

X_j : exportations totales du pays j ;

X_i : exportations du produit i par la zone de référence retenue ;

X.. : exportations totales de la zone de référence

Sur le même principe il existe un indicateur de désavantages comparatifs révélés à partir des importations. Lorsqu'il est supérieur à 1 il indique une dépendance à l'importation du produit considéré :

$$ACRMu = [(Mij/Mj) / (Mi/M)] \quad (10) \quad \text{avec :}$$

Mij : importations du produit i par le pays J

Mj : Importations totales du pays J

Mi : importations du pays i par la zone de référence retenue

M : importations totales de la zone de référence

L'indicateur d'avantages comparatifs global (ACGij) se construit en faisant le rapport entre ACRXi j et ACRMij. Lorsqu'il est supérieur à 1, il indique l'existence d'un avantage comparatif global.

$$ACGij = [(Xij/X.j)/(Xi/X..)] / [(Mij/M.j)/(Mi/M..)] \quad (11)$$

L'échange, comme la rencontre de deux raretés relatives conçu par les classiques, où chaque pays est prêt à abandonner de ce dont il dispose en abondance relative pour se procurer ce dont l'autre pays dispose abondamment ne tient pas aujourd'hui (Lionel Fontagné, 2007). La grande évolution au niveau des moyens de transport, les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont, aujourd'hui révolutionné la DIT. La spécialisation suppose des contacts réguliers, des moyens de transport efficaces [*idem*]. Sous ce rapport Haïti est très mal loti. Plus de réseaux routiers. Les tronçons de route qui existent sont sans interconnexion, sans continuité. Un rapport de la commission indépendante sur Haïti préparé pour le compte du ministère français des affaires étrangères (2004) fait état de 608 Km de routes revêtues et de 2594 de Kms non revêtues pour l'ensemble du pays pour l'année 2004. Ne parlons pas des réseaux routiers. On en dénombre seulement trois, qui ne sont même pas dignes de leur nom, pour l'ensemble du pays variant poursuit le rapport de bon à mauvais (33%) et très mauvais (46%). Pas de flottes maritimes propres au pays. Pas d'infrastructures portuaires adéquates.

À l'échelle régionale c'est pareil. Le coût du transport, soit trente pour cent environ, du cout total des marchandises, consécutif aux problèmes d'infrastructure, impacte sur les échanges intra régionaux.

La nouvelle DIT et son corollaire la technologie ou l'innovation technologique se caractérise surtout par un certain processus de sélection naturelle au sens darwinien du terme. Les produits intensifs en travail non qualifié sont moins demandés sur le marché mondial qu'ils ne l'étaient d'il y a 70 ans. De moitié des produits échangés sur le circuit mondial jusque vers les années 50, aujourd'hui ils en représentent seulement 20% [*op.cit.*] Ils sont parqués dans la catégorie de produits banalisés et de commodité. Parlant de ces mêmes produits, ils sont parmi les secteurs les plus à risque de l'économie. L'incertitude - bien entendu consécutive à des aléas de tout genre, y compris des aléas climatiques - plane dessus. Ils échappent à toute planification. Dans le secteur industriel, par exemple, le producteur peut anticiper sur des rendements futurs. La permanence de la production y est garantie. Rien de tel n'est possible en agriculture. La production n'y est pas maîtrisable. Le producteur agricole, malgré les derniers progrès scientifiques, ne peut pas décider de la fréquence de ses productions, ne peut pas anticiper sur des rendements futurs encore moins sur ses récoltes consécutifs bien sûr à des aléas, y compris des aléas climatiques pour la plupart inéluctables susceptibles de déjouer ses prévisions. De là la spécialisation appauvrissante caractérisant, selon les propres termes de Philippe Hugon (2001), l'agriculture. Elle est de tous les secteurs économiques le secteur le plus risqué. Ces risques lui ont valu la marginalisation qu'elle a connue des siècles durant.

Aussi bizarre que cela paraisse, on assistera à partir des années 1980 un intérêt sans pareil chez les pays du centre envers le secteur agricole. Les USA en ont même fait *une arme, un outil de négociation* au niveau multilatéral (Joseph Collins ,1975). Auparavant en marge de la conception boursière, les produits de ce secteur se voient cotés en bourse à l'instar du blé, du lait, du maïs, du riz brut, du soja (dans les marchés agricoles de Chicago) ; du blé fourrager, du cacao, du café robusta, de la pomme de terre, du sucre (dans le cas des marchés de Londres) ; du café arabica, du coton, du jus d'orange, (dans les marchés agricoles de New York) du blé de meunerie, du colza, du maïs, de la viande de porc (à Paris).

Les statistiques sur les gains rapportés par la libéralisation agricoles sont flatteuses. Elles font état pour la seule année 1997 du montant de 358 milliards de dollars raflés pour l'essentiel à hauteur de trois quart ou de 240 milliards de dollars US par les pays en développement (Banque mondiale, 2004)

Un certain discours optimiste se conforte de ces statistiques pour ériger dans le cas des PEDs la libéralisation agricole en planche de salut. Il y est même vu une source de devises pour ces derniers, notamment via leurs exportations sur les marchés des pays du Nord voire un tremplin pour eux dans la perspective d'équilibrage de la balance de leurs paiements.

Un vaste plaidoyer fut engagé dès le début des années 1980, notamment à l'initiative du groupe CAIRNS (Brésil, Argentine, Thaïlande ...), sur les bienfaits de l'ouverture des marchés agricoles. Le Brésil, par exemple, est doté de capacités pouvant lui permettre, selon FAO (2015), d'exploiter pleinement le potentiel que lui offraient les marchés mondiaux en termes d'exportations agroalimentaires. Ce pays se taille la place et la réputation de premier producteur et exportateur mondial d'une large gamme de produits : soja, café, sucre de canne, jus d'orange, viandes, tabac (ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, 2012), p1). Il détient les plus grandes réserves de terres cultivables non cultivées au monde et peut se positionner sur des grands créneaux de production en matière agricole. Son potentiel agricole est tel qu'il lui vaut des soupçons de pouvoir nourrir la planète à la place des États unis (rapport de la FAO, 2015). Le. En dit long le tableau ci-après :

Tableau # 7 performance agricole du Brésil

Rang mondial du bresil	Produit	Pays 1er producteur mondial
		Pourcentage de la production mondiale
1 ^{er}	Canne à sucre 29%	-----
	Cafe 28%	-----
	Orange 28%	-----

2eme	Soja 27%	États-Unis 35 %
	Viande bovine 12%	États-Unis 20 %
	Manioc 12%	Nigeria 19 %
	Banane 9%	Inde 23 %
3eme	Viande de poulets 12%	États-Unis 22 %
	Citrons 7%	Mexique 14 %
4eme	Maïs 6%	États-Unis 41 %
	Cajou 4%	Vietnam 19 %
5eme	Cacao 5%	Côte d'Ivoire 40 %

Source : FAO 2003 – 2004

Les dirigeants brésiliens en sont d'ailleurs conscients. Ils ont décidé de démanteler les anciens systèmes de régulation de la production et de l'offre [...] de réduire les interventions sur les prix [...] lesquelles ont donné lieu à de nouveaux instruments. *[Idem]*.

À un degré moindre on peut citer d'autres pays comme l'Australie, l'Afrique du Sud, la Norvège. Nous n'allons pas nous éterniser sur leur potentiel agricole pour éviter de tirer sur la ligne ou donner l'impression de nous écarter de notre sujet principal qui est Haïti dans le cadre de sa première libéralisation agricole. Ce n'est pas sans raison que ces pays figurent parmi les plus farouches défenseurs de la libéralisation agricole. Le statut de leurs agricultures comme agricultures exportatrices s'y prête. Donc ils ont tout à gagner en libéralisant leurs agricultures et rien à perdre.

Ces pays sont des exceptions. On ne peut pas étendre leur exemple aux autres PEDs. On n'en tient pas compte malheureusement. Aux termes de négociations houleuses inscrites dans le cadre de l'Uruguay round (1986-1994) l'agriculture de ces pays s'est vue contraindre à se libéraliser. Ces négociations pivotent autour des axes comme :

- L'accès au marché
- La réduction du soutien interne

- La baisse des subventions aux exportations

Les pays signataires s'engagent à implémenter un droit de douane égal à la différence entre prix mondial et prix intérieur pour une certaine période de référence. Des sanctions sont même prévues contre des pays réfractaires à cette règle. Ils ne peuvent se permettre pas le protectionnisme sanitaire. Leur droit souverain en termes de mesures phytosanitaires et sanitaires leur est contesté. Des règles strictes sont édictées là-dessus limitant drastiquement le nombre de ces mesures. Ceci c'est pour décrire l'ampleur démesurée de la vulgate libérale. Les aides directes, les subventions des intrants agricoles, les prix garantis sont regroupés dans la rubrique de mesures de soutien indexées. Un délai variant de six (pour les pays développés) à 10 ans (pour les pays en voie de développement) pour appliquer ces mesures. S'y ajoutent des mesures spécifiques de réductions de droits de douane à hauteur de 36 % et 24% des moyennes tarifaires non pondérées par rapport aux niveaux en vigueur en 1986-88. (CNUCED, 2003). Le taux de protection en moyenne sur les produits en général fut, selon une publication du CEPII (2004), de 20% contre 4.6% en matière agricole pour la seule année 2001. Il importe de passer en revue la notion d'ouverture quitte à la confronter avec l'empirie par la suite

4.5.- Recension des écrits sur la mensuration de l'ouverture économique

L'ouverture commerciale, selon Joseph Stiglitz (2007) est le fait d'enlever toutes barrières à la pénétration des marchandises étrangères sur le marché local. Elle serait, selon l'auteur, le résultat de la libéralisation commerciale externe.

Les tarifs sur les produits le plus souvent constituent l'indicateur de référence en ce qui concerne la mesure du degré d'ouverture d'une économie. On trouve même des économistes de renom Baldwin (1989) et Bairoch Paul (1994) à y recourir.

Le bienfondé de ce procédé est remis en doute par Bouët (2000). Selon lui, le calcul du degré d'ouverture d'une économie peut être faussé à cause des difficultés de dégager un taux moyen. Un pays à structure tarifaire complexe peut induire en erreur sur le degré d'ouverture de son économie par rapport à un autre pays à structure tarifaire uniforme. Le premier peut taxer modérément de rares produits importés en taxant grandement d'autres

produits importés. Le degré d'ouverture peut être surestimé dans le cas du premier pays qui, pourtant, applique des taxes modérées que pour un nombre restreint de produits importés alors que le second pays étend un niveau de tarifs douaniers uniforme à l'ensemble des produits regroupés par famille.

Des études empiriques, en effet, n'écartent pas l'éventualité de biais encore moins de problèmes de pondération susceptibles de découler du procédé axé sur les tarifs douaniers pour mesurer l'ouverture commerciale. Même un facteur comme la structure tarifaire n'y est pas pris en compte. De là un grave problème de crédibilité du procédé en question.

En guise de solution ou d'alternative, Sachs et Werner (1995) proposent une approche combinatoire où seront pris en compte à la fois facteurs économique et politique. C'est ainsi qu'ils insistent sur :

- L'indicateur tarifaire (tarifs douaniers ne devant pas être supérieurs à 40%.)
- L'indicateur non tarifaire (ces barrières ne doivent pas porter sur plus de 40% des importations)
- L'indicateur financier (notamment en termes de duplication financière ou de marché parallèle des changes supérieurs à 20%)
- L'indicateur politique (telle que la nature du système politique. Il doit être capitaliste ou libéral et caractérisé notamment par la décentralisation en matière de contrôle des flux commerciaux internationaux).

Une fois une de ces trois conditions satisfaites par un pays, il peut être considéré comme ouvert selon les deux auteurs.

Rodriguez et Rodrigue (1999), Beg et Krueger (2003) questionnent les critères retenus par Sachs et Warner et les confrontent avec la nature de la politique commerciale qui, selon eux, est graduelle. De nouvelles formes de protection (dont la protection non tarifaire, la protection grise), poursuivent les auteurs, ne sont pas prises en considération par la même étude de Sachs et Warner. De là, selon Frankel et Romer (1999), le risque, d'un point de vue économétrique, d'une mauvaise spécification du fait de l'endogénéité des variations du coefficient.

Ils font remarquer que tels indicateurs donnés peuvent dans un contexte donné

accuser l'ouverture de tels ou tels pays (de manière vague disons des pays comme Hong Kong ou Singapour) alors que dans d'autres contextes ils peuvent indiquer le contraire. Donc les indicateurs utilisés par Sachs et Warner (1995) ne sont pas infaillibles. Il faut relativiser leur portée ont conclu Rodriguez et Rodrik (1999).

4.5. 1.- L'approche de l'ouverture révélée

Conçue par Leaner (1988), Chenery et Syrquin (1989) Guillaumont (1994), Seranito F (2000), cette approche vise à parer au biais d'endogénéité dont est entachée l'approche de Sachs et Warner. L'ouverture d'un pays y est mesurée à partir de l'écart entre la valeur de l'intensité du commerce avec celles d'autres pays qui auraient les mêmes caractéristiques. Tout l'accent est mis sur la supériorité du degré d'ouverture d'un pays par rapport à un autre pays. Le coefficient d'ouverture traditionnelle, disons le volume du commerce extérieur, est croisé avec la variable structurelle (population, revenu par tête, etc.).

Cette approche, cependant, pêche par ce que Siroën (2001) appelle impasse empirique. La distance géographique par exemple, bien sûr selon qu'elle n'est pas élevée, comme facteur susceptible d'intensifier, voire stimuler les échanges entre pays n'est pas prise en compte par l'approche d'ouverture révélée. Elle fait impasse sur le facteur revenu dont la croissance peut se traduire par une demande de variétés chez les consommateurs et conduire tout droit vers un certain commerce international intra branche. Selon Bertrand Blancheton (2004), seule l'opportunité pour un pays d'être plus ou moins ouverts que les autres retient l'attention des tenants de l'approche de l'ouverture révélée. Ses conclusions, pour cette raison, ne sont pas généralisables.

4.5.2.- Utilisation directe du coefficient d'ouverture

À titre correctif de l'approche de l'ouverture révélée l'approche directe du coefficient d'ouverture intègre à la fois le ratio et les nouvelles formes de protection non tarifaires. Cependant elle n'est pas exempte de biais consécutif notamment, pour parodier Fränkel et Römer (1999), à l'endogénéité de variation de coefficient, lequel est considéré comme incohérent (Siroën, 2001) et à signification douteuse (Guillaumont, 2001)

Pour contourner ces biais, en lieu et place de ratio d'ouverture, on privilégie de préférence la mesure directe axée sur les données de la CNUCED pour les barrières

tarifaires (tarifs moyens) et non tarifaires (pourcentage des importations).

Cette méthode, cependant laisse à désirer (Serranito, F, 2000). Ses indicateurs ne sont pas fiables. Ils ne peuvent pas permettre réellement de mesurer le volume des échanges d'un pays.

4.5.3.- L'ouverture dans la perspective néoclassique ou de la théorie HOS

Les premiers classiques sont les premiers à tenter d'établir la corrélation entre croissance et ouverture. Elle est cependant démentie dans les faits pour la majorité des PEDs. Les néo classiques Erick Hecksher (1915), Bertin Ohlin (1933), Paul Samuelson (1948) reviendront à la charge en ajoutant le paramètre *dotations factorielles* ou le facteur capital à l'équation et en proposant l'échange de facteurs abondants contre facteurs rares dans les échanges nord sud. Un pays A caractérisé par la dotation en capital K vendra son bien riche en capital K contre du travail L au pays étranger B. Grâce à l'ouverture il exportera les biens dont la production exige une grande quantité de facteurs qu'il possède en abondance [deuxième définition de Ohlin (1933)]. Les pays Sud, ceux biens sûr ayant un minimum de dotations en matière technologique, grâce à cet échange entre facteurs rares contre facteurs abondants, ont une certaine possibilité, bien sûr mince, à l'image de la Chine et du Brésil, de pouvoir décoller économiquement. Mathématiquement on peut le schématiser comme suit :

$$AK/AL > BK/BL \quad (12)$$

La production par le pays A du bien k intensif en capital lui coutera moins que celle du bien l intensif en travail : $P_k < P_l$

Le même bien k en question intensif en capital coûtera, à l'inverse plus au pays B pour le produire : $P_k > P_l$

Donc le cout d'opportunité pour le pays A sera plus élevé s'il renonce à produire le bien intensif en facteur travail pour l'importer du pays B quitte à ce qu'il produise le bien k et l'exporte vers ce même pays B et vice versa. Donc chacun de ces pays produira le bien pour lequel sa dotation est la plus élevée dans la perspective du plein emploi ou de l'emploi optimal des facteurs. Avec l'échange les deux pays ont tendance à se spécialiser dans la

production du bien intensif en leurs facteurs abondants. Un pays disposant relativement en abondance tel ou tel facteur il l'exporte et importe tel ou tel autre facteur dont il dispose en pénurie. Les pays Sud, par exemple, qui disposent de biens relativement intensifs en facteur travail, dans l'agriculture, exporteront des produits agricoles à l'instar de la Thaïlande et du Vietnam qui cumulent à la fois beaucoup de terres et de moyens et sont réputés dans la DIT comme exportateurs de riz. Ces mêmes pays, ne disposant pas en abondance le facteur capital, sont obligés de l'importer.

Les pays nord, à l'inverse, riches en capital, exporteront des produits d'équipements et autres (types automobiles, ordinateurs etc.). En revanche, ils importeront des produits intenses en travail (type textile et autres). L'échange devient un échange indirect de facteurs entre pays [*ibidem*]. Le pays caractérisé par la dotation en travail vendra son travail contre du capital étranger, vice versa. Il permettra au pays abondant en travail de rehausser le prix du travail et diminuer le cout du capital et au pays abondant en capital de rehausser le prix du capital et de diminuer le cout du travail (PB/PL ↑ et p'l/p'b ↓) jusqu'à ce que l'équilibre des prix s'ensuive ou que les prix soient égalisés.

Ce que traduit éloquemment la citation suivante : *lorsqu'un pays dispose d'un facteur relativement abondant (faible prix du service rendu par ce facteur) il détient un avantage comparatif dans le bien dont la production est intensive dans ce facteur* [*ibid*].

Avec l'échange le pays va exporter le bien qu'il produit à meilleur cout et importer l'autre bien. Conséquemment chaque pays exporte le bien en son facteur abondant [*ibidem*]. Le commerce international conduit à une égalisation du prix relatif des facteurs via la convergence internationale des prix relatifs [*ibid*]. Il en découle l'égalisation du prix des facteurs.

À l'ouverture le pays se spécialise dans la production utilisant les facteurs de production dont il est le plus abondamment doté (et l'exportation du bien qui nécessite des facteurs dont il dispose en abondance [*idem*]). Cette théorie, d'ailleurs nous n'avions pas fait grand mystère là-dessus, malgré ses avantages, ne résout pas cependant le problème d'immobilité des facteurs resté pendant dans le cadre de la théorie des pères fondateurs. Elle est muette là-dessus.

Elle est en outre démentie dans les faits notamment dans le cas des USA des années 1954 comme l'a si bien démontré Vassily Leontief (1954) dans ce qu'on a appelé le paradoxe de Leontief. Dans la réalité ce pays, riche en capital, serait censé importer des biens riches en facteur travail. Loin de là au contraire. Les USA ont exporté des biens riches en facteur travail contre l'importation de biens riches en facteur capital.

Cette seule exception, cependant, n'implique pas l'infirmité de la théorie HOS. Ses hypothèses d'homothétie et de concurrence pure et parfaite, bien sûr qui est un idéal à atteindre, constituent un rempart contre le commerce déloyal, la détérioration des termes de l'échange pénalisant les pays sud.

4.5.4.- Corrélation entre croissance et ouverture

Cette théorie suscite un certain optimisme quant à la corrélation entre croissance et ouverture introuvable dans le cadre smitho ricardien. Aux yeux de Rivera-Batiz et Romer (1990), de Feenstra (1990) et al, l'ouverture est source d'innovation et de croissance. Les tarifs douaniers réciproques, aux dires de ces auteurs, agissent négativement sur la croissance et ne font qu'encourager l'activité d'imitation, c'est-à-dire que porter chaque partenaire commercial à durcir sa position, à nuire par-là à la bonne allocation des ressources.

Le point de vue de Saul B. Cohen (2003) n'est pas différent des auteurs précités. Le cas des pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) sans compter d'autres comme la Corée du Sud, les Philippines est souvent cité par Cohen pour illustrer les bienfaits de l'ouverture. Le passage de bon nombre de ces pays pour la plupart, comme c'est le cas avec les Philippines, du statut de PMA, au statut d'émergent est selon Cohen un signe encourageant en matière d'ouverture. Elle leur permet d'améliorer leurs positions sur la scène économique internationale, de changer d'appartenance comme nous l'avons vu avec les Philippines. Le glissement, voire la dynamique que provoque l'ouverture dans le cas des pays en question est, poursuit Cohen, tantôt lent (e), tantôt rapide.

Les gains associés à l'ouverture peuvent provenir au premier chef de la ré-allocation des facteurs de production d'un pays en faveur des produits pour lesquels il dispose d'un avantage comparatif, soit en termes de productivité du travail (Ricardo), soit en termes de dotation factorielle (Heckscher-Ohlin-Samuelson), soit en termes de connaissances et de

technologie. Le cas du Mexique et d'autres PEDs est souvent cité là-dessus à titre illustratif. Grâce à l'adhésion de ce pays au GATT (devenu aujourd'hui OMC) en 1986 et son entrée dans l'ALENA en 1999, il (le Mexique) a pu inverser une tendance historique à la réduction des inégalités. (Saul B Cohen, 2003) (Tableau en annexe, Tableau # 7)

Selon les études de l'OCDE (1999), les sorties d'investissements directs étrangers, grâce à l'ouverture, ont été multipliées par vingt-cinq au cours du dernier quart de siècle. Elles passent de 14 milliards à 350 milliards de dollars par an. Leurs retombées positives ont rejailli surtout sur les PEDs s'inscrivant dans la mouvance d'ouverture économique enclenchée pendant les années 1980. Les recettes d'exportation des dits PEDs, en effet, selon les statistiques du FMI (1990), de 12.3% de leurs PIBs pour les années 1970 à 1980 ont accru de plus du double de leur valeur pour atteindre la barre de 27% en 1990. En revanche, les autres PEDs qui ont choisi de se situer en marge de ce grand mouvement d'ouverture, ont vu, selon les mêmes rapports du FMI (1990) leurs exportations stagner et ont enregistré une croissance négative.

4.6.-Fossé entre l'optimisme libéral agrarien et la réalité dans le cas des PEDS

Tout un ensemble de questions qui auraient mérité d'être cependant adressées dans le cadre de cette libéralisation ne le sont pas sinon ne sont pas pris en compte dans le cas des PEDs comme les questions que voici :

- La vulnérabilité des systèmes alimentaires des PEDs,
- Les problèmes de compétitivité des filières d'exportation des PEDs
- Les problèmes de capacité autorégulatrice des marchés agricoles pour la plupart victimes de dumping

Les problèmes de prises des PEDs sur les marchés internationaux en général dont celui agricole caractérisés par leur instabilité augmentant par-là les risques de distorsions les frappant en général dans leurs relations commerciales avec les pays nord (Courrade 1996).

Ils ne peuvent même pas, pour relancer leurs exportations, jouer sur le tableau tarifaire entendons par là l'obtention d'abaissements tarifaires sur leurs exportations agricoles vers les marchés des pays nord faute d'être en mesure d'octroyer des concessions

ou des abaissements tarifaires dans des proportions égales ou équivalentes en fonction du principe de réciprocité tarifaire régissant la matière.

Le principe de réciprocité en question exige de tout pays sollicitant une concession tarifaire d'en offrir en retour sur la base d'avantage mutuel et réciproque (GATT, 1994). À la notion de réciprocité on doit ajouter la notion de consolidation à savoir que les pays membres doivent maintenir les taux tarifaires qui ont été conclus lors d'une négociation. Il leur est interdit de hausser unilatéralement leurs tarifs douaniers. Ce principe coûte à Haïti, le seul PMA dans sa zone, les préférences commerciales dont il bénéficiait de l'union européenne dans le cadre de l'accord de COTONOU. L'alignement de ladite institution sur les règlements de l'OMC oblige. Dans le cadre de la compétition rude et féroce s'engageant entre Haïti la République dominicaine et la Martinique pour l'exportation de ses produits bio comme sa banane fraîche, de loin de meilleure qualité que celle de ces deux pays, il est par avance perdant faute de pouvoir miser sur son statut de PMA et les préférences commerciales jadis associées au dit statut.

La clause d'habilitation, fondement juridique, établi par l'OMC aux accords régionaux conclus entre pays en développement et au système global de préférences (sgp) censée être la seule planche de salut desdits PEDs, est viciée à la base faute de clause contraignante. L'octroi de préférence est très sélectif, se fait de manière unilatérale en fonction surtout de l'intérêt du pays dispensateur. Ces derniers déterminent unilatéralement les pays et les produits bénéficiaires qui se comptent sur le bout des doigts tellement qu'ils sont peu nombreux [Op.Cit.].

Bref la libéralisation coûte aux PEDS les accords préférentiels consistant surtout en l'abaissement de droits de douane de leurs produits sur les marchés des pays du Nord. Une structure comme l'union européenne, plus ou moins prodigue ou généreuse en matière d'avantages préférentiels aux PEDs, leur en prive pour se mettre au pas avec les exigences de l'OMC. De là la complication de toute chance de rattrapage desdits PEDs de leur retard par le commerce. C'est dans ce contexte délicat et difficile que se situe la libéralisation économique en Haïti.

Difficile dans ce cas de ne pas évoquer une certaine loi de pesanteur, tenant compte du fait que même la possibilité de régulation, comme solution en dernier ressort, n'est

permise aux PEDs pour corriger les distorsions commerciales que nous avons mentionné plus haut et que pas la moindre dérogation n'est accordée même aux PMA. Leur vulnérabilité économique trouve leur complicité dans le principe de réciprocité tarifaire en question.

Est tout à fait vidée de tout son contenu significatif cette stipulation selon laquelle *chaque peuple est libre de définir ses propres politiques agricoles et alimentaires, de protéger et de régler la production agricole nationale et le marché intérieur afin d'atteindre des objectifs de développement durable, de déterminer leur marge d'indépendance, de limiter le dumping des produits sur leurs marchés...* (FAO 2005a, p.121). Difficile de ne pas, à l'exemple d'un Raul Prebisch (1982) lors d'une assise à la CNUCED, questionner le principe de réciprocité tarifaire en question. Difficile, en fin de compte, de ne pas admettre le problème de sécurité alimentaire et par ricochet de stabilité politique liée à la libéralisation agricole des PEDs (Courrade, 1996). Les tumultes populaires en 2008 consécutifs à une certaine crise alimentaire sans compter le mouvement *via campesina* issu de cette même mouvance pointant lors de son sommet en 1996 le problème de conciliation État et marché en sont la preuve éloquente. [*Ibidem.*].

4.7.- Quelques indicateurs de l'économie haïtienne au moment de sa libéralisation

Comme nous venons de le dire, la loi de l'entropie sied parfaitement à la réalité haïtienne. Le tableau suivant en dit long là-dessus :

Tableau # 8. Principaux indicateurs économiques (Haïti) Ex 75 – 80 et Ex 80 – 85

Taux de croissance	Ex 75 - 80	Ex 80- 85
Moyenne	80	
	(pourcentage annuel)	
Produit intérieur brut	5.3	- 0.9
Agriculture	1.6	-1.3
Industrie	9.5	- 2.5

Services	6.3	-0.8
PNB/habitants	3.3	-2.6
Consommation privée réelle par habitant	2.5	-3.1
Volume des exportations	10.3	-1.3
Volume des importations	10.0	-2.9
Indice des prix à la consommation	6.5	8.3
Ratio au PIB	----- (% du PIB) -----	
Investissement intérieur brut	16.6	16.4
Public	9.1	10.0
Privé	7.5	6.4
Épargne nationale	9.6	8.2
Publique	1.8	0.5
Privée	7.8	7.7
Déficit de l'État avant subventions	-7.7	-9.4
Déficit de l'État après subventions	-4.5	-6.0
Financement bancaire intérieur	1.1	2.8
Solde courant extérieur	-7.0	-8.2

Évolution nette des reserves	----- (en millions de \$) -----	
(- = baisse)	29.3	29.3
Encours de la dette extérieure	318.2	687.

Source : Annexe statistique du rapport de la banque mondiale. (Cité par Marc Bazin, 2004)

L'épithète chute libre nous paraît tout à fait convenir à l'économie haïtienne au regard de ce tableau sombre. Les indicateurs économiques, notamment le PIB par habitant, l'épargne nationale, la production nationale pour ne citer qu'elles, en l'espace de 10 ans ont décliné considérablement.

4.7. I. Le système économique. -

Le système économique du pays, vieux de deux millénaires, demeure un *système économique de traite et post colonial au bénéfice d'éléments parasites, dits bourgeoisie de bord de mer* et au détriment des paysans ou agriculteurs pourtant fers de lance de la production nationale (Jacques Barros, 1984).

4.7.2.- Les acteurs économiques

4.7.2.I.-le secteur privé des affaires

Le secteur privé haïtien des affaires comme acteur principal sollicité par l'intégration n'est pas à la hauteur des défis. La mentalité entrepreneuriale comme condition élémentaire à cette fin lui fait défaut. Ajouté à cela des carcans constituant des atavismes chez ledit secteur : le corporatisme, la mentalité flibuste et prédatrice, l'esprit rentier. L'intégration réussie par Haïti des échanges marchands suppose que soient brisés ces carcans. Cela ne se résoudra pas dans l'immédiat. Il s'inscrit dans la durée.

4.7.3.- L'état comme superstructure

L'État haïtien qui, pourtant, est supposé, en tant que superstructure, être le dernier rempart, est malheureusement défaillant et rattrapé par son passé. L'intégration réussie des échanges marchands ne peut pas être attendue d'un tel état. Il n'a ni la volonté ni la

capacité de mettre en place les structures nécessaires à cette fin, à savoir des structures autocentrées, intégrées pouvant permettre de composer avec le capital étranger et de sortir gagnant des échanges marchands. Pour être honnête, disons qu'une telle prouesse est à la portée surtout des périphéries avancées comme le Brésil, l'Afrique du sud, des dragons de l'Asie mais non pas d'une périphérie désarticulée comme Haïti.

4.7.4.-L'épargne nationale

Le capital national, pourtant si modeste, est quant à lui compradorisé. C'est-à-dire est affecté à l'importation de produits étrangers à l'exclusion de biens d'équipements. Les possibilités de recours au prêt interne pour financer le développement sont presque nulles ; vu la rareté du crédit en Haïti et l'insuffisance de l'épargne nationale. Le crédit externe comme dernier recours est un luxe hors de la portée d'Haïti. Son DTS (droit de tirages spéciaux), très faible, ne lui permet pas de contracter des crédits élevés des institutions financières internationales pour financer son développement. Seuls les pays que le FMI range parmi les *blend countries*. C'est à dire des pays ayant un DTS élevé comme le Nigeria, l'Égypte, l'Inde estimés solvables ou jouissant d'une capacité d'endettement suffisant et crédible peuvent se le permettre.

La contreperformance du pays en matière de croissance économique ne l'habilite pas à recevoir l'aide au développement, censée être sa dernière alternative, encore moins des prêts pour financer des projets de développement eu égard à la nouvelle approche de la coopération économique internationale, celle par la sélectivité, liant l'aide à des critères d'efficacité. Seuls les pays où elle donne des résultats positifs en termes de croissances économiques peuvent en bénéficier. L'aide projet, dans ce même ordre d'idées, est bannie de l'agenda de la coopération économique internationale au profit de l'aide au secteur privé (AFD, 2004). Donc le nouveau contexte international est en défaveur d'Haïti.

4.7.5.- Le marché interne et la demande solvable. -

L'actuelle division internationale du travail n'est pas marquée par la concurrence pure et parfaite que des classiques comme Adam Smith (1776), un néoclassique comme et Ohlin Bertil (1933) ont appelé de tous leurs vœux. Elle est plutôt marquée par la concurrence monopolistique (Krugman, 1966). Les marchés, surtout les grands, à rebours des lois

commerciales internationales, dans la majorité des cas, sont protégés. Ils sont dans un état de concurrence imparfaite. Pour pouvoir s'en tirer à bon compte un pays doit pouvoir se spécialiser non pas en fonction de ses dotations factorielles mais en fonction de sa demande interne (Linder, 1961).

Un pays comme la France, dans cet ordre d'idées, n'était-ce pas sa demande interne pour ses automobiles (Renault, Peugeot), son industrie d'automobile aurait disparu faute de ventes externes significatives. Lorsque la demande interne en question tend à se saturer, l'entreprise cherche de nouveaux débouchés à l'exportation [*ibidem.*]. De là à dire que la demande interne est la condition nécessaire mais non suffisante pour qu'un bien donné devienne un produit exportable [*ibid.*]. Haïti, sous ce rapport, est très mal loti. Il souffre de graves problèmes, dont ceux :

- D'étroitesse du marché intérieur,
- De demande solvable ajoutée à d'autres problèmes structurels tels que le coût d'expertise externe et d'entretien des matériels.

Les industries qu'on recense dans le pays sont :

- Pour la plupart dites de substitution aux importations (la minoterie, devenue moulin d'Haïti après sa privatisation, la cimenterie, l'aciérie, la brasserie, la savonnerie, l'industrie de chaussure produisant pour le marché local).
- De type agro industrielles (des industries d'essence aromatique, de sisal tournées vers le marché extérieur, des agro industries servant à la transformation de la canne à sucre, du coton, de la tomate, du lait, de la viande).
- Des industries de biens et services devenues privées après leur liquidation judiciaire (à l'exemple de la DIGICEL, la NATCOM nées sous les cendres de la TELECO, de la minoterie D'Haïti, devenue moulin d'Haïti après sa privatisation, du Ciment D'Haïti, de l'aciérie d'Haïti devenus privés, de l'EDH qui reste publique).

Lesdites industries fonctionnent sur la base d'un régime protectionniste (c'est-à-dire visant à protéger la production locale moyennant des barrières tarifaires élevées pour faire face à la concurrence des produits venant de l'extérieur). La gestion de certaines d'entre elles furent qui entre les mains des haïtiens qui entre les mains des étrangers.

Elles se caractérisent par :

- La petitesse de leur taille et leur caractère familial
- La limitation de la production à des biens de première nécessité (alimentation, habillement, construction)
- La désuétude de leurs moyens technologiques
- L'absence de grandes sociétés de capitaux pour drainer l'épargne privée.
- L'étroite dépendance des productions locales dans de nombreux cas (le sucre, par exemple, aujourd'hui disparu dans notre système de production)
- La sous optimalité productive (soit la production à environ 75 ou 80 % de leur capacité) [ministère de la Coopération française, Haïti : dossiers d'informations économiques, Oct. 1986]

La plus grande part des bénéfices réalisés dans lesdites industries s'opérait à travers des comptes courants ou des partenaires associés. La planification est absente de leur système de production. Leur méthode de comptabilité et de gestion est d'une vulnérabilité extrême (World Bank, 1989, cité par Marc Bazin ,2000). De là à dire qu'elles sont des affaires de famille. Elles ne contribuent que très modestement au PIB haïtien, soit à hauteur de 7%. Donc elles sont loin d'avoir une assise et une stabilité suffisantes pour répondre à la pression du chômage et pour assumer rapidement le passage d'une économie agricole en difficulté à une économie moderne. [Leur] performance n'a pas compensé l'insuffisance de la production agricole (Barros Jacques, 1984). La logique corporatiste, comme au moyen âge, régule le fonctionnement desdites industries.

4.8.- l'agriculture comme secteur d'auto-propulsion de l'économie du pays

Les USA où seulement 5% de leur population se consacrent à l'agriculture arrivent non seulement à nourrir 100 bouches sur cent mais à dégager également des excédents à l'exportation (Claude Souffrant, 1995). En Haïti, à l'inverse, les faiblesses structurelles du secteur agricole sautent aux yeux. Près de 70% de sa population se consacrent à l'agriculture. Elles nourrissent à peine 20 familles haïtiennes sur cent. Donc Haïti a raté la course population production.

4.8.I.- Les défis ou l'obsolescence technique ou matérielle

L'agriculteur haïtien, placé au centre du processus productif, aussi curieux que cela paraisse, dispose d'un faible outillage technique et d'un revenu dérisoire (université des Antilles de la Guyane et FAMV, 1991). Sa situation rappelle étrangement une période de l'histoire de l'humanité que l'on croyait totalement révolue.

Il s'agit de l'âge de la pierre polie ou du néolithique. Pire qu'au néolithique, l'outillage dont dispose le même agriculteur dans le cas haïtien est très peu diversifié. Il ne peut pas, dans sa majorité, soit 55%, disposer à la fois du jeu ou du parquet d'instruments comme machette, houe, pioche sans recourir à l'emprunt. Le même constat est fait en ce qui concerne des instruments comme la serpe, la hache, les perles. Seulement, 25% à 30% des cultivateurs haïtiens les possèdent. Ne parlons pas de tracteur. Seule une minorité privilégiée de 5 % d'agriculteurs haïtiens y a accès, qui plus est, moyennant l'emprunt pour certains d'entre eux à hauteur de 10% parmi les 5% de ces agriculteurs contre 25% parmi les mêmes 5% qui sont vraiment en mesure de les louer (source, IHSI).

Pour résumer, tout est un luxe pour l'agriculteur haïtien, y compris l'engrais, les pesticides. Plus de 90 pour cent d'entre eux, poursuit le même rapport de l'IHSI, n'y ont pas accès. Même parmi les cultivateurs haïtiens les plus aisés, 64 pour cent n'ont pas recours aux engrais et 87 pour cent n'emploient pas de pesticides.

Le même agriculteur haïtien est désavantagé en ce qui concerne la configuration du sol, en majorité, bien sûr, montagneuse et en pente, avec un solde presque nul et une superficie effective de terres arables de 0.13 ha par habitant selon les données statistiques communiquées par la FAO (1994). La superficie potentielle de terres arables par habitant quant à elle est moindre, soit 0,09%. (Annexe IV, tableau 64).

Pour rester à la question du sol, deux de ses parcelles sur dix, soit 22,5 %, sont irriguées. La vulnérabilité dudit sol à l'érosion pluviale est telle que chaque année on y enregistre des pertes, s'il vous plaît de sols arables, à hauteur de 150.000.000 m³. Selon des estimations de la FAO, rien que pour l'année 1992, le nombre d'hectares des terres haïtiennes dévastées par la déforestation se chiffre à 140.000.

Seuls 35% des parcelles de terres possédées par les agriculteurs haïtiens font l'objet

d'une forme quelconque de fertilisants et d'insecticides. Un seul d'entre eux sur dix a accès à l'irrigation. La majorité des sols haïtiens fait objet de culture inappropriée et sont regroupés dans les zones rurales. Deux tiers de leur superficie en usage sont, pour parodier Dufumier (1986), le domaine de la propriété de la petite exploitation familiale sans omettre des problèmes de rendement à l'hectare qu'illustre le tableau ci-après :

Potentiel de production alimentaire d'Haïti :

Tableau # 8 le rendement à l'hectare dans l'agriculture haïtienne

Production actuelle			Potentiel			
Cultures	Superficie Plantée 1000 ha	Rendements Tm Ha	Prod.	Superficie 1000 ha	Rendement Tm Ha	production en 1000 Tm
Maïs	448	0.82	370	450	150	675
Mil	250	0.70	170	225	1.00	225
Riz	86	1.50	130	100	2.00	200
Haricots	60	0.75	45	80	1.00	80
Tubercules	130	4.00	520	130	10.0	1300
Bananes	80	4.00	320	100	7.00	700

Café	135	0.26	34	150	0.40	60

SOURCE IHSI (In Nouvelliste du vendredi 18 au dimanche 20 avril 2008)

Les routes, comme facteur de facilitation du transport et de commercialisation des marchandises, sont dans un état très critique en Haïti. À peine trois axes routiers, selon un rapport du ministère français des affaires étrangères (2004), y sont dénombrés. Celles d'entre elles qui sont revêtues constituent l'exception, soit 608 km de routes revêtues sur 2594 Kms de routes non revêtues. Au niveau des sections rurales c'est pire. Pour transporter ses produits agricoles vers les bourgs l'agriculteur doit affronter l'enclavement des routes et recourir à des moyens primitifs : le bétail.

La solution à ces problèmes ne peut que s'inscrire dans la durée. Or à long terme, nous dit Keynes (1936), nous serons tous morts. La coopération économique internationale comme voie de recours à cette fin, ne finance pas de projets agricoles. Même quand elle l'aurait fait, Haïti serait d'office exclu à cause de ses records d'échecs en matière agricole. Tous les grands projets y relatifs de 1804 jusqu'à présent, n'y ont jamais résolu grand-chose si ce n'est qu'ils conduisent à des *catastrophes financières* (Thébaud Schiller 1967) Les moyens internes comme dernière voie de recours ne répondent pas. C'est dans un tel contexte qu'Haïti a été sollicité d'intégrer les échanges mondialisés.

Conclusion du quatrième chapitre

Le *consensus de Washington* n'a pas permis de jeter les bases d'un développement capitaliste en Haïti. D'ordinaire la séparation qu'opère le genre de libéralisation au centre des perspectives dudit consensus entre sphère publique et sphère marchande permet de casser les monopoles et les rentes que représentaient les entreprises publiques pour des politiciens en quête de rapides fortunes. Au contraire des monopoles séculaires, grâce à leur collusion avec le pouvoir, se voient renforcés dans le pays. Les entreprises publiques autonomes demeurent des rentes de situation pour des politiciens haïtiens.

Sans vouloir nous faire défenseur de l'autarcie qui, d'ailleurs n'entre pas dans notre objectif dans le cadre de cette étude, et sans nous opposer à l'ouverture économique qui non seulement est nécessaire mais inéluctable dans le contexte haïtien, nous devons reconnaître que la décision d'embarquer l'agriculture haïtienne dans les échanges mondialisés était tout à fait intempestive et précipitée.

Cette dernière, qu'on le veuille ou non, étant le secteur d'auto-propulsion de l'économie haïtienne et concernée en premier par les mesures de libéralisation, ses problèmes d'obsolescence technique, de crédits, de cadastres, de tenures foncières, de jachères, de minifundisme devraient être adressés préalablement à toute libéralisation. Adressés devraient l'être également les problèmes de commercialisation des produits agricoles, de capitalisation de l'agriculteur haïtien, de demande solvable pour aboutir à un grand marché intérieur comme conditions sine qua non d'une intégration réussie. La restructuration en profondeur de l'état, du secteur privé des affaires ainsi que l'encadrement juridique du marché seraient également bienvenus dans cet ordre d'idées.

Même là encore tout ne sera pas résolu ni n'ira pas comme sur des roulettes. L'intégration du modèle à 1 facteur posera des problèmes à l'agriculteur haïtien étant donné la faible productivité de son travail. S'agissant du modèle à deux facteurs (travail capital) c'est pire. Très peu doté ou si pauvrement doté en facteur capital, Haïti n'est pas préparé pour intégrer les échanges axés sur les facteurs rares contre facteurs abondants. Une mécanisation, si minimum soit elle, est nécessaire à cette fin. Ce luxe, malheureusement, est hors de portée d'Haïti.

Les grandes économies parfaitement ancrées dans le capitalisme mondial ou qui aujourd'hui intègrent les échanges mondialisés, s'érigent en modèles à imiter en matière de développement n'ont pas réalisé cette prouesse en se levant un bon matin. Plusieurs siècles leur ont été nécessaires a cette fin. Des étapes ont été suivies. Le marché intérieur a d'abord été saturé, la conquête du marché externe ensuite lancée. La quasi-économie haïtienne, pourtant avec pour seule ressource sa main d'œuvre à bon marché dans un environnement international, bien sûr, en pleine mutation, sans aucune base productive, avec une population majoritairement analphabète et une élite décultivée, une économie anémiée est contrainte de s'embarquer dans les échanges mondialisés. Pire en l'absence de délais. Le résultat, dans ce cas, ne peut être autre que l'extra capitalisme, pour ne pas dire une imposture du capitalisme ou ce capitalisme rabougri auquel on assiste aujourd'hui en Haïti.

Le processus de libéralisation dont fait objet son agriculture nous semble participer d'une logique physiocratique. Rappelons que selon les physiocrates le foncier ou l'agriculture est la principale source de richesse. Jusque vers les années 1950 cette thèse était encore soutenable l'agriculture mobilisant alors 50% des échanges internationaux. Aujourd'hui elle y chute et en représente moins de 20%. D'où un problème de marché. Les marchés du centre comme marchés rémunérateurs pour ne pas dire susceptibles de rapporter des devises aux agriculteurs sont saturés en matière de produits agricoles et sont en quête de marchés pour déverser leurs productions agricoles excédentaires. Une petite agriculture comme celle haïtienne utilisant très peu de fertilisants pourrait au moins se faire une place au soleil via ses produits organiques. Pas même à la demande interne ils ne peuvent pas satisfaire voire la demande externe assortie non seulement de mesures phyto sanitaires mais également d'exigences de quota qu'Haïti ne pourra pas, du moins dans l'état actuel, honorer. Les biens les plus demandés aujourd'hui ce sont *les produits spécifiés, à haute valeur ajoutée, et différenciés*. Ils s'échangent sur *des marchés segmentés [op.cit]*. Ils défient le cadre classique et son hypothèse parfaite homogénéité des biens sous tendant l'ouverture économique de l'agriculture haïtienne. Ces biens, aujourd'hui, sont parqués dans le ghetto ou compartiment *de biens de commodité, banalisés [op.cit]*. . La spécialisation nous paraissant sous tendre la spécialisation en agriculture, est, pour ces raisons, une

spécialisation appauvrissante [op.cit].

C'est vrai qu'il est de ces pays, ceux du groupe CAIRN par exemple, qui s'en tirent plus ou moins à bon compte en se spécialisant en agriculture. Pour la plupart, le Brésil en particulier, ils ont d'autres spécialisations. En plus c'est une exception, mais pas une règle. C'est vrai que le cadre classique par son hypothèse d'homothétie ou d'identité des facteurs (même productivité du travail, mêmes dotations factorielles) nous paraît susceptible d'égaliser les chances en matière d'échanges nord sud.

Les pays sud cependant n'y trouveront pas leur compte étant donné l'absence dans ce cadre de mobilité du capital ou du facteur technologique comme seul facteur d'égalisation des chances. Le cadre qui s'imposerait en pareille occurrence serait le cadre cepalien. La réussite d'abord des échanges domestiques devrait être sérieusement envisagée comme étape préparatoire aux échanges régionaux. Ces derniers, une fois réussis, donneront lieu aux échanges intra régionaux. Les échanges mondialisés interviendront en dernier ressort assortis d'un processus de libéralisation sélective et graduelle dans la perspective de transition d'une économie administrée à une économie de marché. L'industrie, étant le seul moyen de production de masse, la théorie de *l'infant industry* dont l'équivalent français est la théorie de l'industrie naissante plaçant, selon Michel Boucher (1972), la protection tarifaire temporaire en faveur des industries naissantes ou immatures devrait être d'observance. Ce, pour leur permettre de s'affermir suffisamment et d'être en mesure de faire face à la concurrence des producteurs étrangers bien établis, étant donné les coûts excessifs temporaires qu'elles devraient assumer durant les étapes initiales. D'un commun accord avec des institutions multilatérales comme FAO, FENU, ONUDI des mesures de protection très modérées s'échelonnant sur une période minimum de 10 ans sont nécessaires. Les industries agroalimentaires auparavant déficitaires seraient restructurées mais non pas démantelées.

Dans cette même foulée, l'hypothèse d'identité des facteurs prônée par les classiques serait d'application stricte. Les acteurs commerciaux avec lesquels le pays entrera en interaction disposeront au même titre que lui les mêmes facteurs de production ou des fonctions de production identiques. Les autres hypothèses des modèles classiques et néo classiques relatives surtout à l'atomicité, la parfaite homogénéité des biens devraient être

également scrupuleusement respectées.

Après que les conditions propices à la production auraient été réunies ou que les problèmes y relatifs surmontés, la libre entrée des marchandises serait envisagée sereinement. Même là encore tout ne sera pas résolu ni n'ira pas comme sur des roulettes. L'hypothèse de parfaite homogénéité des biens, bien sûr compatible avec le statut d'économie naturelle des pays sud et aux relations nord sud, malheureusement, est statique. Elle n'est pas un facteur davantage comparatif dans l'actuelle division internationale caractérisée, comme nous l'avons déjà vu, par la demande différenciée et la stratégie de différenciation ou la production de biens différenciés.

CHAPITRE V Les logiques de régulation marchande et sociale sous tendant état, marché et société dans le cadre de l'intégration néolibérale en Haïti

Introduction

Les années 1986 constituent une date particulière en Haïti. Le marché, auparavant relégué au rôle de second plan, y a pris un nouveau tournant. Sa revanche contre la politique, en effet, est acquise sous l'instigation d'institutions multilatérales (FMI, OMC). Il se voit détenir la carte maitresse en matière d'allocation des ressources et de la richesse sociale et d'efficacité dans le cadre d'un nouveau mode de régulation marchande mis en place. Secteurs économiques et secteurs politiques, y compris ceux de mouvance gauche, sont portés par ce nouveau souffle. Le mythe du marché autorégulateur, pourvoyeur imprègne l'ensemble des discours bien au-delà de la sphère marchande. L'espace social haïtien se trouve ficelé entre ces deux sphères antagoniques : sphère publique et sphère marchande. Auparavant réunie en une seule sphère, leur dissociation deviendra un impératif, nous a-t-on fait croire, dans la perspective d'une certaine quête d'efficacité économique. De là deux logiques, conciliables dans d'autres sociétés capitalistes avancées, mais antagoniques dans une société précapitaliste comme Haïti. Il s'agit des logiques ***tout état*** qui y a trop longtemps prévalu et ***tout marché*** censée devenir prééminente.

Le minimalisme étatique, dans cette nouvelle configuration, est poussé plus loin même que le minimalisme nozickien, hayékien péchant par son radicalisme excessif. De l'approche de *l'état partout* la société haïtienne a sombré dans l'approche de *l'état nulle part*, ce, de façon systématique avec toutes ses conséquences incalculables. Ses autorités, au nom de la sacrosainte loi du marché, ont renoncé même à une fonction élémentaire qu'est celle régaliennne (défense et sécurité l'ordre public l'encadrement juridique du marché). Même la fiscalité généralement considérée comme faisant partie du pouvoir régalien de l'état échappe au contrôle du nouvel état haïtien né sous les cendres de l'ancien état. La concurrence, sous l'empire duquel un Adam Smith pense que *les agents seront forcés de travailler[r]* souvent d'une manière bien plus efficace pour l'intérêt de la société que *s'il[s] [avaient] réellement pour but d'y travailler*, est compromise par l'inaction de la force

publique haïtienne. Le marché est abandonné à lui-même et a toute la latitude pour régenter la société selon ses caprices, sa rapacité. Pas d'encadrement de ce même marché. Pas de législation antitrust. Pas de service d'intelligence économique. De là une imposture du libéralisme à tort réduit au *tout marché* sans le moindre contrôle de la force publique en Haïti. De là les dérives **état contre marché** ou l'inverse et de collusion entre les deux au détriment de la société et de la cohésion sociale en Haïti.

La perspective de cette étude sera cepalienne. Notre propos y consiste à voir comment concilier état et marché, les logiques *tout marché* et *tout état*, réconcilier marché et société aux fins d'une libéralisation économique réussie en Haïti. Nous sommes conscient du caractère antagonique de ces deux logiques. Une économie administrée caractérisée par la logique « « tout état » », c'est à dire avec l'acteur étatique comme centre d'impulsion en tout sommé par un ordre mondial impitoyable de s'effacer au profit d'un secteur privé lui-même honni et conspué comme cet état avec lequel bien sûr il faisait collusion ne sera pas chose aisée dans quel que soit la société, fût-elle une société développée, voire une société féodale comme Haïti. À moins bien sûr d'une *dissonance cognitive*. Plusieurs scénarios sont à prévoir dans ce cas. Le premier des scénarios est soit l'état contre le marché ou l'inverse c'est à dire le marché contre l'état, soit la collusion entre les deux au détriment de la société. Réaliser une médiation entre les deux sphères devrait être la tâche de tout état digne du nom d'état, c'est à dire d'un état incarnateur de l'intérêt général. Ce type d'état, malheureusement, est à inventer en Haïti. Quoiqu'il en soit les deux sphères sus mentionnées ne sont ni irréconciliables ni inconciliables. Cette étude en est pleinement consciente.

Conscient, nous le sommes également de l'imperfection du cadre cepalien et de ses limites comme d'ailleurs c'est le cas de tout cadre théorique. Cerner la réalité dans son intégralité est un tour de force que ne peut réussir aucune théorie. Elle ne peut que permettre d'approcher la réalité. Cela dit, le gradualisme, le régionalisme qui sous-tendent le cadre cepalien nous paraissent dotés d'un grand pouvoir explicatif en ce qui concerne la problématique à l'étude. La conciliation et la réconciliation entre sphère publique, sphère marchande et sphère sociétale comme conceptualisation alternative au centre de cette étude sont hors de la portée du cadre cepalien nous dira-t-on, étant donné le

protectionnisme, la logique du *tout état* au centre de ses perspectives. Qu'on ne s'y méprenne pas. La régionalisation et la logique *tout état* dans cette théorie est une étape transitoire quitte à ce qu'une fois réussie on passera à l'étape finale qu'est l'étape de régionalisme ouvert qui débouchera sur l'intégration des échanges mondialisés. Les économies les plus libéralisées aujourd'hui ont épousé cette trajectoire. En tant que telle celle de la CEPAL n'échappe pas à cette loi. Les échanges mondialisés, dans le cadre de cette même étude, seront placés à leur place, à savoir comme cause mais non pas conséquences du développement. Le mythe du marché autorégulateur et pourvoyeur le cèdera à un marché concurrentiel juridiquement ou légalement encadré.

5. I.- Le marché dans l'ordre capitaliste moderne

Le marché, contrairement aux stipulations classiques, n'est pas parfait. De l'avis de l'école autrichienne et son fondateur, l'économiste Carl Menger (1871), l'équilibre n'y est pas automatique. Contrairement à la physique, aucune force ni naturelle ni publique ne peut l'y ramener. Les produits y subissent, selon Fontagné (2012), *des effets de sélection*. Ceux intensifs en capital, nous dit l'auteur, le régendent (savoir le marché). Ceux intensifs en travail non qualifié dont *les processus de production sont moins automatisables*, poursuit-il, sont voués à disparition. Ce en vertu du fameux processus qu'un Schumpeter (1942) appelle *destruction créatrice* qui peut s'expliquer par ce qu'un Vernon (1966) appelle phénomène de pro cyclicité désignant par là le cycle de vie limité des biens. Ces derniers disparaissent et se renouvellent au rythme des innovations. Le marché comme théâtre de ces innovations devient un *moyen de découverte*, un *processus dynamique* (Hayek, 1949). *S'y adapter est l'obligation qui incombe bon gré mal gré à toute entreprise capitaliste [ibid]*. Des investissements immatériels *sont importants à cette fin* voire plus importants que les dépenses matérielles au vu du caractère cognitif du capitalisme d'aujourd'hui. D'un régime d'accumulation du capital on est passé à un régime d'accumulation du savoir. Le processus de production dans le cadre de ce capitalisme cognitif devient fractionné [ibid]. Telle partie d'une pièce donnée est fabriquée ici et telle autre ailleurs. Monopole et concurrence, dans cette nouvelle configuration, bien sûr sous certaines conditions ou avec la bénédiction de l'innovation, riment pour déboucher sur ce que Porter (1961) appelle *monopole temporaire*

d'innovation et un Krugman (1979) dénomme *concurrence monopolistique*. Sauf l'axiome classique relatif à la libre entrée des marchandises, tous les autres, bien sûr péchant pour la plupart par leur caractère trop normatif, disparaissent dans le cadre de cette nouvelle DIT. La concurrence atteint une ampleur inégalée. Être **price maker** non pas **price taker** est l'ambition de tout concurrent se bousculant sur le marché. Les stratégies de firmes, de fusion, d'acquisition, de publicité, d'innovation, de recherche et développement sont monnaies courantes. Les marchés, et non des moindres, se réduisent en cartels, en forteresse ou citadelle assiégée tellement les ententes y sont fortes (Krugman, 1979). Leur confiscation est telle que la libre entrée, comme concession minimum consentie à l'école classique par les concurrentialistes se trouve dans l'impasse, surtout dans le cas d'un petit pays sans réel pouvoir de marché cherchant à pénétrer un grand marché. La concurrence pure et parfaite n'y a aucune chance d'application. Les biens échangés aujourd'hui sur le marché ne sont pas des biens homogènes.

Ne parlons pas de l'atomicité. Le type de capitalisme qui s'y prêterait plus ou moins c'est surtout le capitalisme de petites unités, mais pas le capitalisme actionnarial d'aujourd'hui caractérisé par l'utilisation de technologies à rendements d'échelle croissants. Monopole et concurrence deviennent mêlés mais non pas dissociés au point qu'il n'est pas exagéré, dans le cas de la nouvelle réalité commerciale mondiale, pour répéter à la suite de Chamberlin (1953), de parler en termes de *concurrence monopolistique* qu'en termes de *dotations factorielles*. Les questions commerciales, contrairement au passé, ne sont pas adressées en termes macroéconomiques, encore moins en termes d'avantage comparatif, mais plutôt en termes micro économiques et d'avantage compétitif. L'homogénéité parfaite des biens que les classiques, dans la perspective de commerce équitable, appelaient de tous leurs vœux, est reléguée au stade de vœux pieux dans le cadre de la nouvelle DIT. Penser pouvoir tirer d'affaires en misant sur des biens homogènes (pétrole, produits primaires etc.) c'est fausser le jeu. C'est-à-dire c'est le transformer en jeu à somme nulle à rebours de jeu à somme positive postulé par les classiques. L'avantage comparatif que procurent les biens homogènes est plutôt que faible dans cette même DIT.

Le commerce international devient une question de commerce de variétés de type Dixit-Tiglitz (1977). Le défi ne se limite pas à produire, mais plutôt à se lancer dans la

production de biens de variétés. Plus les biens sont différenciés, plus enclins seront les individus ou ménages à en substituer un par rapport à un autre et plus grande sera l'utilité qu'ils retireront de ce bien. En nous inspirant de Dixit -Tiglitz (1977) nous pouvons mathématiquement schématiser la nouvelle mouvance commerciale comme suit :

$$u = U (X_0, V (X_1, X_2, X_3...)) \quad (13)$$

La fonction d'utilité s'écrira comme suit :

$$u = U (X_0 \{\sum_i X_i^{p_i}\}^{1/p}) \quad 0 < p < 1 \quad (14)$$

u est la fonction d'utilité des consommateurs dans laquelle entrent en ligne de compte les différentes variétés de biens p_i .

Le gout pour la variété est désigné par ∂ qui représente également l'élasticité de substitution entre les variétés. Elle est d'autant plus faible que ∂ converge vers 1. C'est-à-dire plus ce dernier converge vers 1 (plus ∂ est grand) plus l'élasticité en question est faible. La différenciation est le moyen le plus indiqué pour faire pencher la balance en sa faveur, distancer un concurrent, le surclasser dans cette compétition rude et impitoyable, voire selon les propres termes de Chamberlain (1953), toucher plus de consommateurs différents. Et pour cause. La demande desdits consommateurs, étant une demande de variétés, ou pour reprendre les propres termes de Bernard Lassudrie Duchêne (1971), une demande différenciée. La capacité de différenciation confère le privilège de pouvoir fixer soi-même ses propres conditions dans la vente de ses produits. C'est-à-dire de pouvoir augmenter son prix en l'absence de risques de perdre la totalité de ses clients. La demande des consommateurs n'est pas seulement une demande de variétés. C'est également une demande de qualités. De là à s'attendre à l'arbitrage entre des biens de variété et des variétés de biens de qualité. Plus élevée est la qualité d'une variété de biens produits plus l'utilité qu'en retire le consommateur l'est corrélativement. La fonction d'utilité type Dixit Tiglitz (1966) précédente épouse la nouvelle formulation que voici :

$$u' = [\int_k^{k_0} x(q) q^{\frac{1}{\theta}}]^{1-\frac{1}{\sigma}} \quad (15)$$

Le degré de qualité q se mesure $q^{1/\theta}$ pour chaque bien de qualité q. Plus θ tend vers l'infini plus le gout pour la qualité est faible. La demande d'un bien de la part du même consommateur est également fonction du prix du bien.

$$D = ((pw)/p)^{-\epsilon} C \quad (16)$$

Elle est également fonction du revenu du même consommateur :

$$\sum_{i=1}^n p_i c_i = R \quad (17)$$

Etant rationnel, il cherchera à obtenir l'utilité la plus élevée tout en consommant la plus grande variété d'un bien x ou y, bien sûr sous contrainte budgétaire.

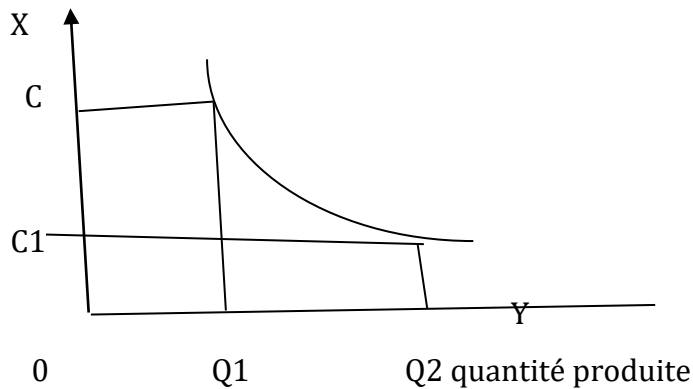
$$C_i = \left(\frac{p_i}{p}\right)^{-\epsilon} X \frac{R}{p} \quad \epsilon = \frac{1}{1-\alpha} > 1 \quad (18)$$

Où $R = P \times C$, P (Le prix moyen) étant la moyenne pondérée des prix moyens p_i des n variétés. Pour pouvoir participer avec des chances de succès dans cette nouvelle DIT il faut pouvoir :

- optimiser les facteurs de production capital travail ($k \uparrow, l \uparrow$) .
- produire le maximum de biens possibles au moindre cout possible (baisser le coût de production par unité de biens ($cp \downarrow$))

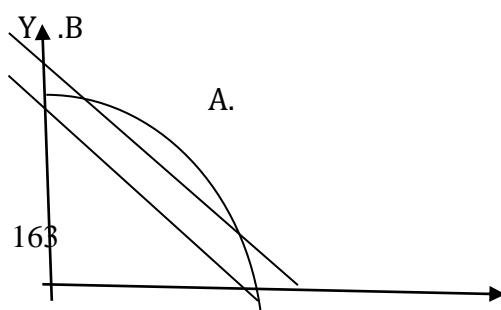
Comme on peut le visualiser dans le tableau que voici :

graphique # 4 Cout unitaire



Les échanges, pour répéter Krugman (1986), sont, dans le cadre de cette DIT, dans une large mesure tirés par *les économies d'échelle plutôt que par les avantages comparatifs*. De là les stratégies consistant à augmenter le volume de la production tout en baissant le cout unitaire par produits dans la perspective de couts fixes source de cette économie d'échelle comme l'indique la formulation suivante :

Graphique V



CM symbolise le cout moyen et CT/Q représente la quantité produite. Le rapport entre cout moyen et quantité produite débouche sur l'économie d'échelle.

Toujours dans la perspective de cette même économie d'échelle, tout est mis en œuvre, dont les moyens technologiques, en vue de doubler les facteurs de production que l'on peut traduire par la formulation que voici :

$$F(\Delta k, \Delta l) = \Delta k + \Delta l \quad (19)$$

Des rendements d'échelle croissants en termes de cout de production en résulteront :

$$P = F(K, L) = KL + K^2 + L^2 \quad (20)$$

Le volume de travail nécessaire par les entreprises pour pouvoir produire est donné par l'écriture :

$$l((qw)) = f \frac{qw}{\phi} \quad (21)$$

Le rendement du travail entre pays est désigné par ϕ .

L'économie d'échelle peut être :

- Soit interne à l'entreprise dans l'acception marshallienne du terme. C'est-à-dire qui peuvent provenir de l'organisation interne de l'entreprise ou de couts fixes (la fonction de production présente des rendements d'échelle croissants si $f(\lambda k, \lambda l) > \lambda f(k, l)$ avec $\lambda > 1$, dans ce cas la production d'une grande firme est supérieure à la somme des productions d'entreprises plus petites).
- Soit externe pour pouvoir produire à des couts unitaires faibles, réaliser des économies d'échelles et accroître sa part ou son pouvoir de marché.

L'entrepreneur, bien sûr au sens schumpetérien du terme, est au cœur de cette nouvelle dynamique de l'économie de marché. La concurrence s'y réduit - si l'on en croit William Baumol et al (1982), Murray N Rothbard (2007), Kenneth, Arrow (1994), Von Mises (1983) - à la liberté [des acteurs] d'acheter et de vendre, de [contracter...] des engagements contractuels. L'école autrichienne, Kirzner (1997) en tête, la considère comme un état ou une situation de l'industrie, un processus entrepreneurial. Pour peu que soit garantie la libre entrée et sortie sur un marché, estiment ces auteurs, la question relative au prix concurrentiel se résoudra d'elle-même. Les entreprises dominantes, effarouchées à l'idée de l'entrée sur le marché de nouveaux arrivants, s'il vous plaît susceptibles de jouer les

troubles fêtes, auront tout intérêt à fixer un prix concurrentiel, pourtant la seule parmi les cinq du cadre classique graciée par le verdict de l'école autrichienne.

À moins de grands moyens publicitaires, de stratégies d'acquisitions ou de détention de monopoles temporaires d'innovation, de fusions avec d'autres entreprises qui sont déjà solidement implantées sur le marché, y tenir n'est pas chose aisée. L'emprise des grands groupes y est tel qu'ils le transforment en citadelle assiégée. Leur nombre, *nous dit Krugman (1989), est faible*. L'hypothèse classique de parfaite homogénéité des biens n'y tient pas étant donné que seuls les biens de haute gamme y sont prisés.

Les échanges réalisés dans le cadre de cette DIT sont, pour employer ce terme de Linder (1961), *intra branches*. Ce sont des échanges de produits croisés à différenciation soit verticale (lorsqu'il s'agit de biens de qualité différente répondant au même besoin) soit horizontale (dans le cas de biens de qualité identique aux caractéristiques diverses mais satisfaisant au même besoin). Aux dires de Pierre Noël Giraud (2004), ils ont lieu entre pays à *niveau de développement et à dotations en facteurs similaires*, disons des pays nord. L'intra branche en question ne doit pas être confondue avec l'interbranche, elle-même basée sur l'avantage comparatif et désignant le commerce de produits de branches différentes. Les premières grandes vagues de la même intra branche remonte aux années 1980.

Bref l'avantage comparatif devient autre que celui conceptualisé dans la théorie des classiques. Il semble *être déterminé ni par les caractéristiques nationales, ni par les avantages statiques de production sur grande échelle, mais plutôt par les connaissances engendrées par les firmes au travers de la R&D et de l'expérience (Krugman, 1986)*. Il n'est pas définitif ni acquis une fois pour toute, mais plutôt, selon les propres termes de Michael Porter (1961), R Vernon (1966), *temporaire*. Il est déterminé par les connaissances engendrées par les firmes au travers de la R&D et de l'expérience. Les caractéristiques nationales, la spécialisation ou la production statique, notamment dans des biens primaires, fut-elle sur grande échelle, n'en déplaise aux pères fondateurs, sont impuissants à procurer cet avantage. Les législations et les pouvoirs publics d'aujourd'hui ne s'embarrassent pas de savoir si la concurrence est pure et parfaite, mais plutôt s'efforcent de garantir la libre entrée et sortie des marchandises. C'est tout.

Le commerce en différenciation verticale domine par rapport au commerce en différenciation horizontale. Ce type de commerce est presque essentiellement nord nord. Il se calcule à partir du rapport des exportations nettes d'un secteur particulier (exportations - importations) et la sommation tant des importations que des exportations (importations + exportations). Ledit rapport est généralement compris entre zéro et un. Plus le commerce va dans une unique direction plus ce rapport tend à être proche ou égal à zéro. À l'inverse plus les valeurs des importations et des exportations sont proches plus le ratio se rapproche de zéro et plus l'indicateur tend vers 1. Et plus cet indicateur se rapproche de 1 plus le commerce intra branche est important. Sa formulation s'énonce comme suit à partir d'un indicateur de Gubbels H. G. et Lloyds P. J. (1975) :

$$1 - \text{valeur absolue} \left[\frac{\text{importations} - \text{exportations}}{\text{exportations} + \text{importations}} \right]$$

La Russie, par exemple, qui nous parait un cas d'école là-dessus, ne peut que regretter son choix de se spécialiser dans un produit homogène comme la rente pétrolière suite aux sanctions occidentales. Le tour des pays du golfe viendra un jour ou l'autre avec l'accélération de la technologie permettant de substituer à l'énergie fossile d'autres formes d'énergies dites énergies alternatives (l'énergie nucléaire pour la consommation énergétique des maisons et des usines et l'énergie électrique à progression lente, mais sûre permettant de remplacer l'essence par des batteries électriques).

Étant donné que des déséquilibres, consécutifs au retard technologique d'un pays par rapport à un autre, peuvent surgir à n'importe quel moment dans le cadre de cette nouvelle DIT, Les pouvoirs publics, de l'avis de Krugman (1991), peuvent s'adjuger le droit d'intervenir en ce qui concerne la détermination des échanges et la spécialisation des entreprises de leurs pays. Ils ont pour devoir insiste le même Krugman (1991), sans pour autant faire accroc aux lois du libre-échange, de modifier la situation en leur faveur. Le soutien public, soit sous forme de protection ou de subvention dans ce cas, peut s'avérer nécessaire. C'est cela que Krugman (1991) appelle la politique commerciale stratégique.

5.2.- Le problème d'outils conceptuels et de fossé entre état, marché et société

Dans ce nouveau contexte d'échanges mondialisés, la guerre économique entre les

états pour la conquête des marchés se joue sur un autre terrain : le dumping. Le commerce équitable au centre des perspectives des différents corpus théoriques est réduit au vœu pieux. Des pratiques anticoncurrentielles consistant dans le piratage, la contrefaçon ou le vol de la propriété intellectuelle deviennent monnaie courante. Les entreprises nationales sont fortement menacées par ce spectre. L'équilibre si indispensable au fonctionnement du marché devient fragile et précaire. Une simple innovation ou avance technologique d'une entreprise concurrente sur une autre suffit pour le renverser. Les lois commerciales internationales se révèlent impuissantes face à ces nouvelles menaces. *Le comportement de l'état, dans ce nouveau contexte, est soumis à la logique de l'accumulation du capital [op.cit.].* Un certain rôle, notamment dans *la détermination des échanges et la spécialisation des entreprises nationales*, lui est dévolu [op.cit.]. Il lui appartient d'intervenir, *de modifier la situation en sa faveur, plus particulièrement des entreprises nationales menacées.* Cette intervention pourrait se matérialiser soit sous forme *de protection ou de subvention [op.cit.].* Ce corpus théorique est décliné sous l'appellation de *politique commerciale stratégique.*

Ce rôle s'étend au-delà de la sphère marchande. Les acteurs tant internes qu'externes en compétition se disputant leur part de marché peuvent se laisser aller à des comportements déviants (contrefaçon et d'autres pratiques anticoncurrentielles comme les cartels et le dumping) susceptibles de fausser le libre jeu de la concurrence indispensable au bon fonctionnement de l'économie de marché. Les consommateurs comme agents économiques visés par les biens en circulation sur le marché sont exposés à la dangerosité de certains produits. Ils peuvent être victimes de toutes sortes de pratiques anticoncurrentielles des producteurs tant internes qu'externes. Plus question pour l'état de faire collusion avec le marché ou de se dresser contre le marché mais plutôt de se réconcilier avec et de réconcilier ce même marché avec la société via des lois qui garantissent la saine concurrence. L'encadrement juridique du marché s'impose à cette fin. De là le droit de la concurrence (droit de propriété intellectuelle, droit des producteurs, droit des consommateurs). Le mythe de marché auto régulateur, d'État minimal dans ce même contexte est vidé de tout son contenu significatif.

Observant à la lettre Krugman, certains états du tiers monde, en particulier ceux devenus aujourd'hui émergents, dans le cadre de leurs efforts pour s'insérer dans le

capitalisme mondial, *s'appuie sur des appareils d'état, plus ou moins solides* (Kouostas Vergopoulos, 1983). *Ils sont, formellement construits sur le modèle des états capitalistes occidentaux et entretiennent des rapports capitalistes avec le reste de l'économie.* [id]. L'état, le marché et la société, dans le cas de certains des états en question forment un continuum. Le comportement de l'État est soumis à la logique de l'accumulation du capital.

Le Brésil en est une parfaite illustration. Sa politique en matière caféicole, telle que nous la rapporte Céline Brogio et Martine Droulez (2007), témoigne du rapport capitaliste entre l'état brésilien et les forces productives brésiliennes. Un ambitieux programme *certi café* est mis sur pied. Les caféiculteurs brésiliens de petite propriété familiale, à savoir qui ne peuvent pas produire de grandes quantités de café encore moins se procurer de l'engrais pour accroître le rendement de leur caféiculture, peuvent, à partir de ce programme, se positionner sur des niches de marché, le marché fair trade plus particulièrement, à partir de leur faible quantité de café organique. Ce même programme a abouti à la traçabilité du café brésilien et par voie de conséquence à la résolution du problème de circuit de commercialisation posé dans le cas de la caféiculture pour les petits caféiculteurs brésiliens. Ils peuvent vendre directement leur café à l'acheteur final sans passer par des intermédiaires leur extorquant une grande part de leurs profits. Par cet ensemble de mesures l'état brésilien cherche à capitaliser ses caféiculteurs, à favoriser la compétitivité de leur production sur le marché caféicole mondial. Le rapport capitaliste que nous avons essayé d'illustrer dans le cas brésilien entre l'état, le marché et la société ne se limite pas au seul secteur commercialisation. Il s'étend également au secteur production. Une entreprise d'état de recherche agronomique, *embrapa*, est créé avec sous sa direction un consortium national de recherche pour diffuser aux caféiculteurs les informations sur les nouvelles découvertes. Des souches nouvelles plus résistantes aux maladies et autorisant des plantations plus denses (*Icatu et catuai*) issues de ces découvertes à l'opposé de l'ancienne souche *mundo novo* moins résistante aux maladies sont distribuées en veux-tu en voilà aux caféiculteurs brésiliens. En Haïti, à l'opposé, même pour créer un institut national du café (INCAH), l'état haïtien a tergiversé. Il a fallu de violentes manifestations des coopératives caféicoles, très actives dans les villes de provinces haïtiennes pour que les autorités haïtiennes s'y résolvent finalement. Cette institution, selon un rapport qu'elle a publié, dix

ans après création, ne dispose pas de lois cadres ni n'émerge pas dans le budget national. Elle ne dispose pas d'annexes dans les villes de province. Elle se cantonne dans la capitale.

Au rapport capitaliste entre l'état, la production et la société que nous avons posé comme condition de toute libéralisation réussie s'ajoute un secteur clé que nous avons omis de citer : le secteur du savoir. Cette évidence n'échappe pas à l'état brésilien. L'expertise universitaire est sollicitée par ce dernier. L'appel est lancé envers les universités, notamment celles de Vicosa et Lavras, spécialisées dans la recherche agronomique. Des moyens non seulement financiers mais surtout techniques comme l'imagerie satellitaire, couplés à des systèmes d'information géographique, leur furent fournis par l'état brésilien.

Les communautés locales brésiliennes s'en mêlent. Des groupements de recherche y sont spontanément formés. Les pratiques culturelles et les systèmes de commercialisation dominant les discussions, les séances de formation qu'animent ces groupements.

Une gestion partagée entre le public et le privé, sur recommandation de la chambre législative brésilienne, est mise en place. Le secteur brésilien des affaires se met de la partie. Une association brésilienne des producteurs de café émane de son initiative. La coopération publique privée est mise sur orbite. Des concours d'excellence sont organisés. Un label de qualité (*le selo de pureza*) à l'initiative de cette même ABIC est mis sur pied. Des tests, des vérifications de qualité sont imposées par cette dernière. Un total de 2000 entreprises caféicoles y adhèrent. Les chercheurs, en particulier ceux spécialisés dans la recherche agronomique, sont mobilisés. Des foires, des séminaires sont organisés. Des actions sont organisées auprès des médias et des écoles publiques. L'attractivité du marché caféicole brésilien, grâce à ces différentes initiatives, est mieux connue. Des entreprises étrangères, en particulier celle italienne **illycafee**, s'y bousculent, y établissent leurs multinationales. Elles font la promotion du café brésilien, prodiguent la formation à ses caféiculteurs [*op.cit*].

Le résultat, globalement, fut payant. Le Brésil du XIXème siècle à date figure comme le premier pays exportateur du café au monde. Sa filière caféicole est l'une des plus compétitives à l'échelle mondiale. Elle engendre **Un** mouvement de l'ordre de 1.6 milliard de dollars US l'an au Brésil et représente 4.5% du PIB agricole et 3% de la valeur des

exportations de ce pays [*ibid*]. Voilà ce que nous entendons par rapport capitaliste entre l'état et la production. C'est cet exemple que nous avons en tête lorsque nous avons posé la réconciliation entre état, marché et société en Haïti comme condition de toute libéralisation réussie dans le pays [op.cit].

Le Sénégal d'Abdoulaye Wade, à peu près de même niveau de développement qu'Haïti, peut être cité dans cette même veine. La conversion de ce pays au libéralisme n'empêche pas ses responsables des décisions, dont le plus illustre d'entre eux nous paraît être le président Wade, d'intervenir sur le marché pour stabiliser non seulement les prix des produits locaux et les revenus des producteurs mais également les protéger contre la concurrence de plus grands producteurs internationaux et des produits similaires importés (Momar Coumbar Diopp, 2013). Des produits locaux (le mil, le riz) sont rachetés à prix renchérissés pour être revendus à prix administrés dans la perspective de recapitalisation des riziculteurs sénégalais. La fonction de prêteur dont s'acquitte l'état sénégalais auprès de ses agriculteurs est maintenue à travers la caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) qui demeure une institution d'état. Des institutions d'état, avec pour fonction de limiter les défaillances des marchés sont créées. La possibilité de transfert au privé de fonctions, détenues avant par l'État, notamment en termes de distribution d'engrais, de commercialisation de produits agricoles et de financement du secteur agricole est envisagée ensuite après évaluation. L'exemple sénégalais, ajouté à ceux précités, attestent éloquemment des rapports capitalistes entre l'Etat et la production. Cette politique s'enracine dans la politique commerciale stratégique prônée par Krugman (1998).

Le Mexique, la Colombie, le Salvador, le Costa Rica auxquels pourtant le café ne rapportait pas autant qu'Haïti au début du XXème siècle, mettent, si l'on en croit Varrangis et al (2003), à la disposition de leurs caféiculteurs des fonds destinés à leur permettre de faire face aux variations des cours du café sur le marché mondial. Au Mexique, par exemple, pour chaque 250 kg de café commercialisé, le caféiculteur mexicain bénéficie, en période de fluctuation des prix, 1.5 dollar ; le prix plancher courant étant, selon Simone Ubertino (2015), de 85 USD Duvalier père illustre au plus haut point le rapport de prédation entre l'état et l'économie. Pas une seule année de sa présidence n'est exempte d'augmentation de taxes sur le café. Pas un sou de ces taxes, y compris même en période de crises, dont celle

caractérisée par la chute des cours du café en 1970 sur le marché mondial, n'est retourné sous forme de services ou autres au caféiculteur haïtien qui supporte tout ce fardeau fiscal. La même crise a entamé ce qu'il restait de détermination chez ce caféiculteur. Il se console sur les produits de cycle court maïs, sorgho, igname, petit mil au détriment du café pourtant de cycle long et plus exigeant en intrants et en capital. Depuis lors le déclin de cette denrée est au rendez-vous.

5.3.- Crises de transition dans le cas du modèle haïtien d'agriculture d'autarcie familiale dans le viseur du consensus de washington

5.3.I.- Etat des lieux ou formes haïtiennes de marchés existantes en matière agricole

Une agriculture d'exportation ou de marché est impérative dans la perspective d'intégration par Haïti des échanges mondialisés. Dans les faits, cependant, elle contraste avec les formes haïtiennes de marchés (marché défaillant, non solvable, non rémunérateur) existantes au niveau agricole. Production, commercialisation, prix, offre et demande y sont rigides, inélastiques et échappent à toute logique capitaliste.

Le prix, facteur rémunérateur dans tout régime capitaliste, a failli à sa mission dans le marché agricole haïtien. Il ne rémunère pas le facteur travail/ capital, bien entendu consécutif à un certain effet revenu en sens inverse. Bref pas d'emplois agricoles et par conséquent de revenus agricoles. Dans les pays développés certes le problème d'inélasticité de revenus nuisible non seulement à la rémunération des facteurs et par ricochet à l'agriculture de profit ou de marché est tant soit peu surmonté grâce aux subventions de l'état. Ces dernières, dans le cas haïtien paradoxalement, sont bannies par les réformes économiques que d'aucuns estiment déguisées sous le vocable de libéralisation agricole. Pas d'agro-industrie pour arbitrer consommation et commercialisation. Parlant de commercialisation, elle est occasionnelle dans le milieu rural haïtien du fait de la saisonnalité de la production, elle-même échappant à toute logique capitaliste et non encore libérée des aléas climatiques. L'agriculteur haïtien est à la fois producteur et vendeur de son propre produit faute d'un intermédiaire spécialisé pour le lui acheter, le revendre et en faire le marketing. En sus de confronter l'inélasticité tant du marché, de

l'offre que du produit issu de son travail il doit affronter un autre défi de taille. Il s'agit du défi lié à l'asymétrie informationnelle. Pas de marché de publicité ou de publicité tout court comme tremplin ou levier pour pouvoir faire la promotion de son produit. Le même facteur prix fait l'objet d'une certaine indexation automatique sur le marché en rapport, bien sûr, à l'inélasticité revenu et l'insolvabilité de la clientèle. Ces problèmes rencontrés sur le marché déjouent tout calcul capitaliste chez l'agriculteur haïtien, l'acculent à une agriculture d'autarcie familiale. Il ne peut pas, contrairement à l'industriel ou l'agriculteur des pays développés, planifier sa production. Il doit compter avec les saisons.

Une quelconque interface entre lui et le marché financier ou le monde bancaire est inenvisageable. — Seulement 4 pour cent de ses compatriotes du monde rural ont des comptes épargne formels (Dufumier, 2008). Les échanges y sont géographiquement circonscrits ou limités faute de moyens de transport et de moyens financiers nécessaires à cette fin. Produire, par exemple, soixante sacs d'haricots ou de maïs de 60 kilogrammes y tient lieu de miracle. Seuls quelque rares *grands dons* (terme du terroir haïtien pour désigner grands propriétaires terriens) peuvent se permettre un tel luxe. Écouler sur le marché rural une telle quantité est impossible consécutif à un certain problème d'exiguïté. Le marché de la capitale, bien sûr avec tout ce que cela comporte en termes de coûts, finalement demeure le seul marché rémunérateur et de déversement de produits agricoles d'une quantité d'au moins 100 sacs de 60 kilogrammes d'haricots ou de n'importe quelle autre denrée similaire produite dans le milieu rural haïtien. De là à y parler d'absence de marchés des facteurs, entendons par là de commerce de gros.

L'autofinancement, faute de marchés financiers ruraux et de prêts agricoles, est la seule alternative de l'agriculteur haïtien qui voudrait mettre en œuvre son innovation. Cette dernière est inexistante dans le monde rural où il opère. Mêmes de simples activités comme l'amélioration foncière (notamment en termes d'amendement des sols, de plantation des arbres, d'établissement des haies, ou d'aménagement des terrasses) est un luxe hors de portée de l'agriculteur haïtien alors qu'elles seraient supposées être routinières dans ce milieu étant donné le caractère pentu des terres et leur soumission fréquente à d'intenses érosions pluviales.

Eu égard à l'absence d'intermédiation bancaire ou d'interface banque et agriculteurs

en Haïti, y parier sur un entrepreneur à la Schumpeter en ce qui concerne l'agriculture est osé. L'agriculture d'exportation, de marché et compétitive et intégrée nous paraît être un lointain souvenir en Haïti. Le marché y est défaillant.

Ce mode d'organisation agricole ne convainc pas quant à son efficacité. Sa déconstruction nous paraît impérative dans la perspective d'intégration par le pays des échanges mondialisés.

Une double transition, entretemps, est également nécessaire, dont :

- La transition du modèle d'économie administrée à l'économie libéralisée
- La transition de l'agriculture d'autosubsistance à l'agriculture rurale de marché

Sont nécessaires à cette fin, du moins nous le pensons :

- La création d'un espace de développement pour le commerce local qui peut créer des entreprises
- La mise en contact des producteurs locaux avec les marchés internationaux
- Des investissements de capitaux internationaux dans les entreprises locales
- La création d'entreprises associant capitaux étrangers et nationaux

Les transformations escomptées sont complexes et longues.

5.3.2.- La libéralisation comme soi-disant mesure de déconstruction du modèle agricole désintégré

La libéralisation, selon Tony Weis (2015), consisterait en ceci : *make a country's export more competitive on world's market by remove tariffs on imports, taxes* (rendre plus compétitives les exportations d'un pays sur le marché mondial en supprimant les tarifs sur les importations et les exportations). De 26% en 1984-1985 ces taxes, plus particulièrement celles sur le café, sur recommandation du FMI, ont chuté à 23% en 1986, à 15% en 1987 jusqu'à atteindre le niveau de 0% pour les années 1988-1990 selon les statistiques fournies par Hellen H Jensen, Kamal Banskota et al (1991).

Cette suppression de taxes s'inscrit dans la perspective d'intégration par Haïti des échanges marchands. Dans ce même ordre d'idées sont prises des mesures consistant :

- Dans le démantèlement des barrières tarifaires sur les exportations haïtiennes. De 57%, les tarifs à l'exportation des denrées alimentaires haïtiennes, y compris le café, sont ramenés à 10% [*ibid.*].

- En la fermeture des industries haïtiennes de substitution à l'importation ou le processus de désindustrialisation tout court. (Celles d'entre elles qui ne sont pas fermées sont détournées de leur fonction productive pour être transformées en entreprises d'ensachage comme c'est le cas de la minoterie et de la cimenterie d'Haïti. Pire, La seule industrie qu'il restait à Haïti et dont il disposait est le parc industriel, filiale d'une firme industrielle dominicaine, le GRUPO FM).
- En la fermeture de la BNDAI (Banque nationale de développement et de crédit agricole) et l'IDAI (Institut de développement agricole et industriel) l'usine des oléagineuses, (ENAO) et celle sucrière de Darbonne.
- Au désengagement du secteur public haïtien de la collecte et de la commercialisation des produits agricoles.

5.4.- Analyse des nouvelles mesures adoptées. -

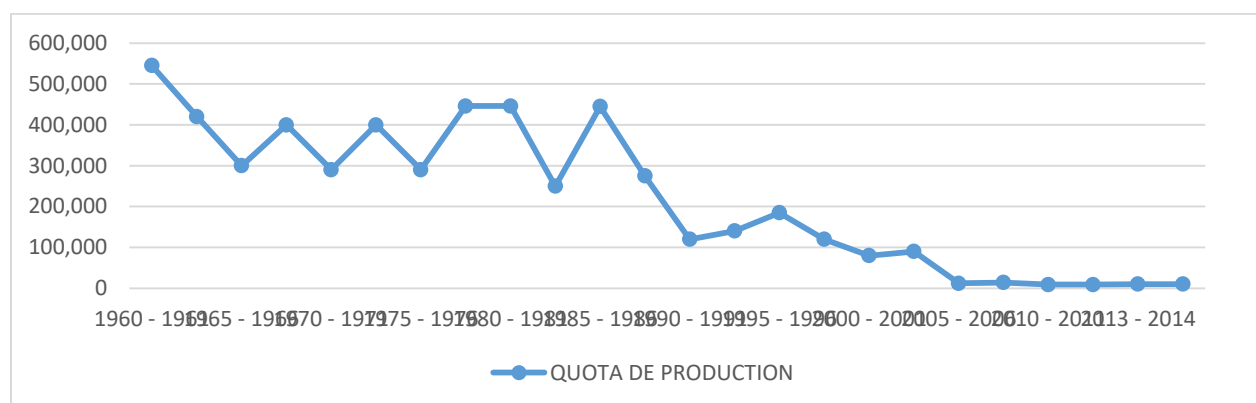
Tenant compte de la gestion calamiteuse des entreprises publiques et de leur transformation en vache à lait par les différents responsables haïtiens des décisions leur fermeture peut être réductrice de rentes. Elle pourrait éviter au trésor public haïtien des déficits énormes liés à des ponctions qu'y prélèvent des dirigeants haïtiens. La levée des barrières tarifaires à l'exportation dans ce même ordre d'idées est une bonne mesure.

Par l'allègement fiscal qui en résultera elle pourra libérer certain potentiel notamment en matière caféicole comme principal vecteur d'intégration par Haïti des échanges mondialisés. Cette denrée à elle seule, tenez vos souffles, de l'indépendance à 1980, supportait 20% des recettes totales de l'état haïtien (Giraud, 2001). Pour les années 1984 à 1985 ces taxes grimperont pour se situer à hauteur de 22%. Nulle part au monde, *la paysannerie* [...] *supporte les fardeaux de l'État de manière aussi unilatérale* (Girault, 2001). Pire, pas un sou n'est retourné à ce dernier soit sous forme de subvention ou de prêts surtout à un certain moment caractérisé par la chute des cours du café sur le marché international, en particulier les années 1970 par exemple, où l'appui de l'état haïtien était tout à fait crucial au caféiculteur haïtien. Ce dernier *n'est ni identifié (sans définition légale de son statut), ni protégé (sans police d'assurance), ni reconnu comme professionnel* (PROMODEV, 2013).

Cependant, pour importantes que soient ces mesures elles n'ont pas permis au pays

d'intégrer les échanges mondialisés. Les statistiques sur les exportations haïtiennes de café demeurent alarmantes comme on peut le visualiser dans le tableau ci-après :

Figure 6 coffee's rapid collapse



Source: élaboration propre d'après les chiffres d'U.S. Department of Agriculture.

De premier producteur et exportateur du café sur le marché mondial avant l'indépendance, Haïti devient pendant les années 1995 – 2000 un producteur marginal sur ledit marché avec une production caféière en dessous de 1% ou de 0.04% (Diego Arias, 2006). Le rendement à l'hectare du café haïtien pour les années 1991 à 2010 est en deçà de la moyenne mondiale de 600kg/ha [id].

5.4. I.- Faible applicabilité ou problème d'osmose des modèles et théories de marché en Haïti

Si l'on s'en tient à l'objectif sous tendant les mesures de libéralisation adoptées on peut parler de crise de transition en Haïti. Les denrées d'exportation ne sont pas dopées par les nouvelles mesures. Le rendement par hectare pour une denrée comme le café, pourtant principal vecteur d'intégration par Haïti des échanges marchands, demeure en deçà des 600 kg/ha comme moyenne mondiale, soit de 225 kg par hectare (INCAH ,2009). Le nombre d'hectares de café cultivés individuellement par caféiculteur en Haïti oscille, selon un rapport du ministère français de la coopération (1986), entre 100 à 140 hectares. Une caféière de plus de 10 hectares, considéré comme tout à fait insignifiant pour un Brésilien, représente dans le milieu rural haïtien une chose énorme et confère à son propriétaire le statut de *bacha*, notable aux yeux des proches qui le côtoient (Paul Moral, 1950]. La capacité annuelle de production par caféiculteur ne dépasse pas 6 sacs de café. Deux ans, et

parfois même jusqu'à quatre ans c'est le délai nécessaire pour pouvoir récolter, sans compter les sacrifices en termes de dépenses, ce, avec très peu de moyens. Le caféiculteur haïtien, pourtant au centre de la caféiculture, ne peut se permettre *qu'un sarclage sommaire, qu'un nettoyage approximatif une fois l'an [...de sa plante caféière...], à la veille de la récolte* faute d'outillages appropriés) [*ibidem*]. Ceux qu'il aurait pu hériter des colons français après leur départ ont, dans leur majorité, subi les terreurs de la révolution de 1804 [*idem*]. Les rares d'entre eux, que la malice populaire haïtienne appelle des *asures*, à avoir été préservés de la destruction l'ont été autant que *par la crainte superstitieuse* qui les entoure que par leur *inutilité* [*id*]. Pire ils ne sont pas entretenus, sont affectés, voire détruits, par l'usure et la rouille. Les compétences dont disposait le pays avant la période révolutionnaire en caféiculture l'ont fui et ne sont pas remplacées. Cette même majorité est réduite à sécher à même le sol le café qu'elle produit. la valeur gustative du café, liée surtout à son arôme, en sort amoindrie et par voie de conséquence son prix sur le marché des gourmets.

Une production supplémentaire, de 4800 hectares de café à raison de 250kg/ha serait nécessaire pour égaler l'offre de café à la demande de café au niveau interne en Haïti (in Nouvelliste, 2006).

La base productive caféicole pour sa part est inerte due en particulier au vieillissement des plantations caféières. Leur régénération nécessite au moins cinq ans. Les routes de dessertes pour le transport du café manquent cruellement. Du temps long est encore nécessaire à cette fin.

Ajouté à cela le problème de marché et de commercialisation constituant un grave obstacle à une agriculture capitaliste en Haïti. Les prix internes n'y rémunèrent pas vraiment les facteurs capital, travail à leur utilité marginale dans le cas plus particulièrement du café, principal vecteur d'intégration par Haïti des échanges marchands (Patrick Queneherve, Michel Boccara et al, 2015). Par exemple, un sac de café de 60 kilos, même vendu au prix de cent euros sur le marché interne (soit l'équivalent de 20000 gourdes avec un taux de change de 100 gourdes pour un euro), ne rémunèrera pas les facteurs capital travail dans le cas du caféiculteur haïtien, tenant compte de ce que cela lui coûte en termes de coût financier, d'énergie pour mettre en valeur cette denrée.

L'exploitation de cette dernière requiert à la fois, rapporte Pierre Nyabyendya (1986):

- *Vibreurs (pour les fixer au tronc de l'arbre et faire font tomber les fruits au sol)*
- *Torréfacteurs industriels destinés au traitement du café,*
- *Dépulpeuses pour permettre de séparer les grains du café de la pulpe*
- *Décortiqueuses pour débarrasser les cerises du café de leur enveloppe.*
- *Tracteurs avec brosse pour frapper les rameaux de la plante caféière,*

De là à admettre que cette denrée est très exigeante en main d'œuvres et en capitaux. Contrairement aux cultures de subsistance (riz, maïs, petit mil, sorgo, etc...) elle est de cycle long. Le minimum de temps requis pour en attendre la récolte est de deux ans. Pour la seule année 1993, la marmite de café (l'équivalent de 10 livres) s'écoule sur le marché local au prix de 50 gourdes, l'équivalent d'un euro à l'époque. (INCAH, 2014), Cette même marmite aujourd'hui vaut 190 gourdes mais sans amélioration du revenu du caféiculteur haïtien, tenant compte du taux de change de la gourde par rapport au dollar. Un sac de 60 kilogrammes de la même denrée lui rapporte 900 gourdes (9 euros) selon le taux de change à l'époque. Ce prix est de loin capable de rémunérer les facteurs capital travail. Il s'impose malgré tout à cause d'un certain problème d'inélasticité revenus en Haïti, plus particulièrement en milieu rural. Elle rend la demande rigide. Cette rigidité débouche sur l'indexation automatique des mêmes prix. Le caféiculteur ne peut pas miser dessus pour augmenter ses marges de profits.

5.4.2.- Intégration ratée du *fair trade* dans le cadre de la seule concession faite par le consensus de Washington au modèle haïtien d'agriculture désintégrée

Une concession non moins importante est consentie à la partie haïtienne dans le cadre du consensus de Washington. Elle consiste dans l'appui de l'USAID et de l'institut international du café à la production d'un café de haute gamme, le *haitian blue*, café gourmet, de haute gamme, de marque et labellisé et charrie tout un parquet technologique tel que formation, équipement ou technique moderne en traitement ou lavage du café (le *wet process*) semence améliorée, ajouté à 800000 \$ US d'aides octroyées par la USAID aux entreprises haïtiennes de torréfaction (Mats Lundahl,2006).

Les caféiculteurs haïtiens, pourtant moteurs de la caféiculture, n'ont reçu, du moins à notre connaissance, pas même un sou de cette aide. Pas de système de vulgarisation mis en place pour vulgariser les nouvelles techniques nécessaires à la culture de *haitian blue*. Le département du nord, finalement, est retenu comme théâtre d'expérimentation de la nouvelle plante sésame (INCAH, 2015). Résistante, certes, elle l'est plus au scolyte que l'Arabica. À l'opposé de ce dernier, le *haitian blue* prend moins de temps pour être mûr pour la récolte. Soit ! Cependant, un sarclage plus fréquent y est nécessaire que l'Arabica (MARNDR 2016). Plus de dépenses d'énergie et plus de moyens financiers sont nécessaires chez le caféiculteur haïtien qui ne dispose que de maigres ressources et de sa force musculaire dans la mise en valeur de sa plante. Il ne peut même pas honorer la régénération de l'Arabica s'étendant pourtant sur un horizon long voire le *blue montain* s'étendant sur un horizon de huit années.

L'impasse la plus totale est faite là-dessus. L'impasse est également faite sur ce que nous autres nous pouvons appeler espace de développement pour le commerce local et les entreprises locales. La localité Dondon, commune de la métropole du nord (cap haïtien), notamment avec sa coopérative caféière baptisée COPACVOD, mérite d'être citée en exemple en ce même sens. À partir des fonds propres, 34 producteurs ou caféiculteurs, regroupés dans la coopérative COPACDOV, ont conclu un accord portant sur la certification bio du café au cout de 5000 dollars us l'an avec un organisme suisse de contrôle de qualité, le marketecology (Nouvelliste, 2015). Grâce à cette certification, de nouveaux marchés sont conquis, en particulier celui nord-américain. Le profit dégagé de la vente caféière par les membres de cette coopérative est en nette hausse, soit à presque 100%. De moins de deux dollars us avant, la livre de leur café s'écoule à 3.5 dollars us sur le marché nord-américain. De 34 au moment de sa formation, le nombre des membres de ladite coopérative est passé à 680. Cette hausse cependant aurait été plus grande si les caféiculteurs Dondonais disposaient des usines de lavage pour transformer leur café et des usines de torréfaction pour le torréfier sur place. Une telle expérience mériterait de faire école en Haïti et de s'étendre aux zones géographiques du pays où se cultivent le café.

Loin de là au contraire. La question de commercialisation est adressée en amont mais non pas en aval et à l'exclusion de la certification bio. Les entreprises de torréfaction

symbolisant le schéma classique de l'exploitation du centre sur sa périphérie raflent tous les crédits. Le caféiculteur ou producteur comme éternel exploité ou endosseur de tous les risques est traité en parent pauvre. Parlant de commercialisation, la chaîne allongée ou longue qu'un David C Zember (2002) appelle *customary network of middlemen* (réseau d'intermédiaire) y est maintenue. Les intermédiaires que sont *madan sara* et spéculateur arbitrant la commercialisation ou la vente du café entre son producteur (le caféiculteur haïtien) et l'exportateur gardent leur place mais avec cette seule exception que le spéculateur cède la sienne aux coopératives et aux ONGs qui y entretiennent une exploitation pire que ce dernier. Elle est d'autant pire qu'elle ne laisse d'autres alternatives aux caféiculteurs haïtiens que de vendre leur café à l'état de cerises crues à vil prix à des contrebandiers dominicains qui en ont fait leur beurre. Et pour cause. Le crédit, que ces spéculateurs savaient consentir aux caféiculteurs en période creuse disparaît avec ces spéculateurs, laissant par là un profond vide en la matière comblé en partie par des usuriers ou contrebandiers dominicains qui exploitent la récolte de café à l'état immature réalisant par-là de meilleurs profits que s'il l'achetait à l'état mature. Autre chose est le fair trade. Autre chose est également le *customary network of middleman* (**réseaux d'intermédiaires constitué de spéculateurs, de madan sara**). Le fair trade en question ne peut pas faire l'économie de la rupture avec ce *customary network middleman*. L'accès direct du caféiculteur à l'exportateur, moyennant bien sûr la disparition de la chaîne du *madan sara* et du spéculateur, devrait être un impératif dans la perspective de ce *fair trade*. Finalement le problème de répartition et de redistribution des bénéfices réalisés entre l'étape de la production et celle de la commercialisation est maintenu. Découragement s'en est suivi notamment du côté du caféiculteur haïtien. Il se rabat sur des cultures de subsistance (maïs, sorgho, mil, igname, etc.). D'où une crise de transition. Crise de transition, dis-je. Les denrées d'exportation, le café en premier comme principal vecteur d'intégration des échanges marchands dans le cas haïtien, étant plus exigeants en intrants et en capitaux que les produits de subsistance (maïs, sorgho, mil, haricots), le cède à ces dernières et vident par-là de tout son contenu significatif l'intégration sous tendant le consensus de Washington.

La priorisation des préoccupations des véritables producteurs, disons les caféiculteurs, et leur contact direct avec les marchés internationaux est impérative dans la

perspective de la constitution d'une sphère marchande autonome en matière caféicole comme condition indispensable à l'intégration du marché caféicole international par Haïti. Tous les risques allant de la production à la commercialisation sont pris par ces producteurs. Les détenteurs d'usine, en particulier des usines de torréfaction, n'ont partagé aucun de ces risques avec le caféiculteur haïtien. Au contraire ce sont eux (ces détenteurs d'usines) qui sont au cœur du *consensus de Washington*. Cela est révélateur de la surdétermination de la commercialisation par rapport à la production en Haïti. Or la production, au même titre que la commercialisation et même plus que la commercialisation, est un paramètre non négligeable dans tout régime d'accumulation de type capitaliste. Les bailleurs internationaux, peut être sans s'en rendre compte, ont tué la production, toujours en matière caféicole en Haïti, pour ne pas dire l'ont immolé sous l'autel de la commercialisation. Seulement 74000 livres sur un total de 128000 livres annuelles de café lavé, disons nécessaires pour permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et de dégager des profits dans le cadre du programme *haitian blue*, arrivent à être honorées par ces entreprises pour 800 milles dollars d'aides reçues de l'USAID (Mats Lundahl, 2006). De 24, le nombre d'usines de torréfaction se ramène à trois avec une seule d'entre elles, l'entreprise Rebo, plus ou moins fonctionnelle. (INCAH, 2015). Ce, nonobstant la perspective de plus grands profits s'offrant à elles notamment par un marché très rémunérateur comme le marché canadien où la demande envers le *haitian blue* est multipliée par 4. Les entreprises impliquées dans la caféiculture en Haïti, pourrait-on dire, auraient intérêt à augmenter leur chiffre d'affaires en vendant davantage. Il faudrait pouvoir produire à cette fin. Or la tous les investissements sont orientés vers la commercialisation. La fermeture de l'écrasante majorité des entreprises de torréfaction intervient en dernier ressort.

Haïti n'a pas pu intégrer finalement le fair trade. Le café haïtien continue à être traité à sec et vendu par voie de contrebande en république dominicaine à plus de 90%. Le *blue montain* n'a pas fait long feu. Pourtant, Le sol d'Haïti, trois quart montagneux et formé de calcaires et d'alluvions, se prête aisément à la culture du café (MARNDR, 2008). Le pays dispose d'un potentiel pouvant lui permettre de produire annuellement 138 milles livre de café lavé, soit 32000 sacs de 60 kg de cafés en haricots lavés (INCAH, 2014). La demande externe de cette denrée notamment de la part du Canada est, multipliée par quatre (Arias et

al, 2006). Pourvoyeur dans le temps, et ceci jusqu'à l'année 1980, à l'état haïtien de plus de 20% de ses revenus fiscaux, le café peut contribuer grandement à réduire l'écart entre les recettes d'exportations et les recettes d'importations du pays (Giraud, 1981). Principal vecteur d'intégration par Haïti des échanges mondialisés dans le temps, le café peut l'être aujourd'hui encore. Le chômage, l'insécurité alimentaire, la déforestation, l'exode rural qui, tous, sont des problèmes qui minent Haïti, pourraient être résolus via la caféiculture (MARNDR, 2008). Ces potentiels, cependant, sont sous exploités ou constamment sous utilisés [*id.*].

Il suffit de les libérer notamment par la mise en place des mécanismes d'encadrement, de suivis de crédits, de protection contre les risques. Parlant de risques, ils se situent selon une étude de la banque mondiale, de la commission européenne et al (2010) sur les plans:

- Production (cyclones, endommagement des plants caféiers par le scolyte, la limitation de la durée de vie des caféiers à régénérer sur une période de temps précis),
- Commercialisation (volatilité des prix sur le marché caféicole international, etc) et politique (changements brutaux de gouvernements ou coups d'état si fréquents dans les mœurs politiques haïtiennes avec toutes leurs conséquences néfastes sur le plan économique).

Devrait être également abordée, dans cet esprit, la vulgarisation caféicole pour permettre aux caféiculteurs haïtiens :

- *D'appliquer le traitement approprié (reconversion ou réhabilitation) à leurs plantations caféières*
- *De faire face efficacement aux problèmes de scolyte, ce dernier étant un petit insecte en apparence inoffensif détruisant l'arôme du café, infestant les caféiers et s'attaquant à leurs cerises les rendant par-là inaptes à la consommation (INCAH, 2014).*
- *De choisir à bon escient et efficacement en fonction des circonstances et des besoins les méthodes (méthodes par voie sèche et par voie humide ou méthode par bouturage, méthode germinale) appropriées pour le traitement de leur café ;*
- *de rompre avec les méthodes culturelles archaïques [ibidem]*

Dans ce même ordre d'idées devraient être sérieusement envisagés :

- *la reconversion des caféières périmées. (D'ordinaire, rappelons-le, la durée de vie d'une*

plantation caféière, selon ce que rapporte l'INCAH (2014), est de vingt ans. Passé ce délai elle devient impropre à la production et sa régénérescence s'impose. Les caféières en âge, dans ce cas, doivent être remplacées par de nouvelles plantations) ;

- *La réhabilitation des anciennes plantations ;*
- *La substitution progressive de nouvelles méthodes de production (le wet process ou méthode par voie humide) aux anciennes méthodes (le dry process ou méthode par voie sèche) (World Bank,2010);*
- *La certification. (organoleptique à 83%, selon les statistiques fournies par le MARNDR (1988), exempté d'engrais, le café haïtien, par sa certification bio, sera prédestinée à un rôle privilégié en matière de fair trade ou de commerce équitable sur lequel nous avons longuement épilogué)*
- *Le renforcement du potentiel de commercialisation du café par la mise en place des unités de dépulpage pour permettre de contourner le problème de mévente ou de vente à bas prix due au café de faible valeur ;*
- *La question de transports ou d'accessibilité des routes ;*
- *La recapitalisation du caféiculteur haïtien à travers des crédits à taux d'intérêts bonifiés au niveau gouvernemental. Dans cet ordre d'idées, les bons offices du groupe international pour la gestion des risques dans la perspective des lignes de crédits à long terme par les banques locales et nationales en faveur de nos caféiculteurs doivent être sollicités.*
- *l'adoption d'instruments commerciaux légaux parmi lesquels la clause de sauvegarde dans l'optique du commerce équitable [id].*

. Ces problèmes sont des problèmes dont la solution s'étend dans le long terme. Cela dit, ils relèvent de l'autorité étatique. La coopération ne viendra pas les résoudre pour vous. Ses interventions se circonscrivent dans le court terme. Le long terme, selon la logique keynésienne sous tendant ses opérations, étant mortifère.

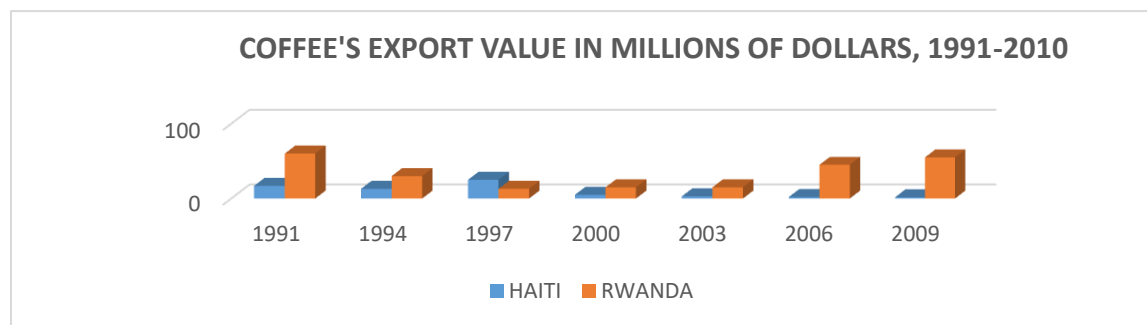
Le Rwanda, sous ce rapport, nous paraît être un exemple exaltant. 120 stations de lavage caféicole y furent construites par ses autorités avec l'aide de la USAID sans compter des centres de traitement primaires du café et d'usines de traitement final (Tate Watkins, 2013). Les autorités haïtiennes, au contraire, se contentent uniquement de construction de

centre de traitement primaire du café, soit 67 unités de dépulpage. S'agissant d'usines de traitement final elles n'ont construit que 7 (INCAH ,2015). Quatre laboratoires de dégustation, avec un seul fonctionnel parmi eux, sont recensés à l'échelle des neuf départements de la république d'Haïti. Pas de personnel formé pour les manœuvrer [id].

Les exportations rwandaises de cafés gourmets en haricots lavés ont grimpé à hauteur de 20% contre 1% en 2002, soit huit années avant pour la seule année 2010. Elles ont rapporté 50 millions de dollars annuels à l'Etat rwandais contre 1.5 millions de dollars pour Haïti à la même année (Tate Watkins 2013).

En 1991 les exportations caféicoles rapportent aux rwandais 60 millions de dollars US contre 17 millions de dollars US pour Haïti. En 1994 ces exportations ont chuté des deux côtés et rapportent respectivement 30 millions et 13 millions de dollars respectifs aux rwandais et aux haïtiens. En 1997 elles ont cru du côté haïtien pour se situer à hauteur de 25 millions contre 13 millions du côté rwandais. 12 années après, les exportations caféicoles rwandaises reprennent leur vitesse de croisière pour rapporter au trésor public rwandais, selon les statistiques fournies par FAOSTAT, 55 millions de dollars. Du coté haïtien, cependant, la production caféicole a stagné. En douze ans, soit de 1997 à 2009, elle n'a rapporté que la bagatelle 1.5 millions de dollars US à l'économie haïtienne. En atteste le tableau ci-après.

Figure 7 coffee export value in millions of dollars, 1991-2010



SOURCE : Élaboration propre à partir des données de FAOSTAT

Une somme aussi dérisoire ne permet pas l'intégration de l'économie haïtienne dans le réseau économique mondial.

L'explication à ce problème doit être recherchée au niveau des structures en place et

au niveau institutionnel. Marché, état et société dans le nouveau modèle qu'est le modèle néolibéral, tel que nous venons de le voir, forment un continuum. *Le comportement de l'état est soumis à la logique de l'accumulation du capital.* Sans se compromettre ou faire collusion avec le marché, il encadre juridiquement ce dernier (droits de la concurrence, droit de la propriété intellectuelle, droits de consommation), le réconcilie avec la société.

Faut-il dire qu'en Haïti pas même des lois antitrust ne sont mis en place dans un contexte d'ouverture commerciale où pourtant contrefaçon et dumping font bon ménage. En Colombie, au Mexique, au Salvador, au Costa Rica pays, avons nous vu, presque de même niveau de développement qu'Haïti, un certain niveau de protection est accordé aux caféiculteurs. Rien de tel n'est fait en Haïti. Le problème de chaîne de commercialisation y existe fort longtemps. Jamais chef d'état haïtien n'a osé l'adresser, entendons par là mettre en place de nouveaux mécanismes pour écourter cette chaîne et permettre au caféiculteur haïtien d'enranger de plus grands profits via l'accès direct à l'exportateur. Le marché externe en matière caféicole est visé alors que le marché interne, censé en être le prolongement, n'est pas saturé. Une production supplémentaire de 4800 hectares de cette denrée à raison de 250kg/ha serait nécessaire pour en égaler l'offre à la demande au niveau interne en Haïti (Nouvelliste, 2006). Au Rwanda, par exemple, pour arriver à dégager des surplus exportables dans cette denrée, la population rwandaise, sur avis ou conseil des autorités rwandaises, a substitué le thé au café dans sa consommation. Pas une seule maison rwandaise n'échappe à la plantation du café au long de ses couloirs (Tate Watkins 2013).

L'état rwandais, d'abord, comme centre d'impulsion, le marché et la société rwandaise forment un continuum ou une chaîne. Chacune de ces entités y met du sien. Le surplus exportable dégagé en matière caféicole au Rwanda serait difficilement réalisable en l'absence de ce continuum ou cette synergie.

Les modèles et théories de marché postulent un état dont le comportement est soumis à la logique de l'accumulation du capital. Le comportement de l'état haïtien, à l'inverse, est soumis à la logique prédatrice. Moyens, expériences et gestion des politiques libérales font défaut à ce même état. Rien de plus étranger à lui que de simples paramètres comme organiser la production ou s'en constituer le centre d'impulsion. Qu'il s'agisse de ses

rapports avec les forces vives du pays que sont les masses rurales, avec la classe des affaires ou avec la société ils restent inchangés, c'est-à-dire empreints d'exploitation notamment avec les masses paysannes et la société, de collusion (avec la classe des affaires). Aussi bizarre que cela paraisse c'est sur ce modèle d'état que s'appuie le consensus de Washington pour opérer la double transition notamment d'une économie rurale d'autosubsistance à une économie rurale de marché, d'une économie administrée à une économie libéralisée en Haïti.

Le Bénin qui est plus ou moins un modèle de réussite en matière de libéralisation économique bénéficiait de la gestion d'une classe d'hommes formés à l'extérieur, dont un Nicephore Soglo, qui, en plus de son statut de haut cadre de la banque mondiale, est d'un patriotisme et d'une maturité éprouvés.

La recherche et le développement et la vulgarisation comme gages de compétitivité au centre des perspectives du libéralisme contemporain sont tout à fait étrangères à l'état haïtien. Les manuels scolaires haïtiens, par exemple, proclament à cor et à cri l'agriculture comme secteur d'auto-propulsion de l'économie haïtienne. Pourtant de 1804 jusqu'à 1991 pas même un institut de développement agricole, du moins à notre connaissance, n'est recensé dans le pays. On a dû attendre deux siècles avant d'en avoir un tout à fait négligé, confiné à la seule métropole haïtienne, sans budget, et sans loi cadre pendant dix ans. Un facteur crucial comme la vulgarisation n'y est pas pris en compte occasionnant par-là qu'une expérience relative au café de haute gamme (le haïtian blue) se confine à la commune dondon sans se répandre dans les autres communes et villes haïtiennes. Les colons français, certes, qui ont su placer Haïti sur la cartographie mondiale comme premier exportateur mondial de café disposaient d'un savoir-faire et des méthodes qui leur ont permis de réaliser cette prouesse. Des contacts et des échanges via par exemple un centre de recherche et de vulgarisation agricole pourraient être noués avec l'ancienne métropole de saint Domingue. Son savoir-faire en la matière pourrait être mis à contribution en Haïti. Tout cela est tout à fait négligé. C'est sur ce modèle d'état que s'appuie le *consensus de Washington* dans le cadre de son programme de libéralisation économique. Cet état en question, assimilant le minimalisme du libéralisme à l'état nulle part, s'absente partout même là où sa présence est indispensable notamment, comme nous venons de le voir en

matière de macro-gestion de l'économie.

Le Sénégal du président Wade était au même titre qu'Haïti dans le viseur du consensus de Washington. À la différence de l'état haïtien, il n'enferme pas l'état sénégalais dans le schéma d'état minimaliste. La fonction de prêteur - avions nous déjà vu - dont s'acquittait, par exemple, l'état sénégalais auprès de ses agriculteurs, est maintenu à travers la caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) qui demeure une institution d'état.

L'équivalent haïtien (BNC) du CNCAS, au contraire, fut voué à la fermeture sur injonction du FMI. Pas même la rubrique *appui budgétaire au café* n'a pu survivre face aux mesures de fermeture à tout va. La restructuration de la banque nationale de crédit, au moins, tenant compte du rôle stratégique de l'agriculture dans un pays, s'imposerait en lieu et place de sa fermeture. Sa gestion, dans ce même ordre d'idées, serait confiée à des banques privées à charge pour l'état haïtien de supporter les risques. Rien de tel n'est fait. En sus du crédit dont il va devoir faire son deuil, le caféiculteur haïtien va devoir assumer tous les risques inhérents à la caféiculture. Ces risques sont élevés, nombreux et ne sont pas, avions nous vu, mutualisés, c'est à dire ne sont pas partagés entre le caféiculteur haïtien et les pouvoirs publics haïtiens. Ajouté à cela le problème ou l'absence de marché interne dans l'acception capitaliste ou moderne du mot. Inorganisé, balkanisé, segmenté le même marché interne ne rémunère pas vraiment le facteur capital travail à leur coût d'utilité marginale. La demande y est à la fois inélastique, rigide consécutive, bien sûr, à l'inélasticité revenu en milieu paysan en Haïti. Qu'il s'agisse de la libre circulation des marchandises, des capitaux, et des personnes comme base du corpus libéral elles sont toutes compromises dans le marché sur lequel opère le caféiculteur haïtien. La libre circulation des marchandises, par exemple, butte sur le problème de routes dessertes. La libre circulation des capitaux, quant à elle, se heurte au problème d'absence de marchés ruraux de capitaux et d'intermédiation financière ou d'inclusion financière en ce qui concerne encore le marché servant de théâtre d'opération aux caféiculteurs haïtiens. L'autoconsommation et l'auto-financement y ont valeur de norme. Ajoutée à cela l'absence d'agence nationale de certification bio du café organoleptique du caféiculteur haïtien dans la perspective d'intégration du fair trade. La déconstruction de l'agriculture traditionnelle

dite d'autarcie familiale n'est pas opérée. N'est pas opérée non plus la déconstruction de la période d'étatisation sur fond d'exploitation paysanne en Haïti. L'accumulation primitive du capital recherchée est introuvable. Introuvable l'est également l'agriculture agro exportatrice recherchée dans le cadre du consensus de Washington et à même de placer le pays sur la cartographie mondiale des échanges. 60% de capacité de torréfaction du pays demeure artisanale contre 40% mécanique [ibidem].

Les exportations caféicoles haïtiennes ont chuté, ce de manière irréversible, à leur plus bas niveau, soit, pour parodier Gaëlle Pressoir, Sangrine Freguin Gresh et all (20016), à moins de 1% trente ans après leur libéralisation. Les cultures de cycle court ou de subsistance (maïs, sorgo, mil, tubercule) se sont substituées aux cultures de cycle long ou d'exportation, dont le café. Honnêtement, tout le tort est à imputer à la mauvaise implémentation des instruments de politique libérale mais non pas à la libéralisation elle-même dans le contexte haïtien. La dérégulation comme l'un de ces instruments y fut excessive. Elle coute aux caféiculteurs haïtiens même le crédit si maigre et si insuffisant qu'ils savaient recevoir de l'état haïtien. Parlant de ce dernier, hormis un institut de café fonctionnant dans les conditions que l'on sait, il n'a concédé rien de plus aux caféiculteurs haïtiens. La régénération des plantes caféières dont pourtant dépend la production est reléguée à l'arrière-plan. La base productive caféicole, de ce fait, reste inerte. Pas de système sérieux de recherche et de vulgarisation qui, pourtant, constituent l'ABC de tout système agricole [ibid]. L'applicabilité du nouveau modèle proposé dans de telles conditions ne peut qu'être faible. Le résultat est tout à fait prévisible. Il n'est pas Pareto optimale. Le résultat final n'est autre qu'une crise de transition dans laquelle s'enlise Haïti de 1986 à nos jours.

5.5.- L'amalgame théorique ou le fossé entre promesses théoriques et les faits dans le cas haïtien

Les avantages à tirer de la libéralisation économique, si l'on en croit Stephen Miller et Upahaday (2000), consistent généralement en un certain gain de productivité, plus principalement la productivité totale des facteurs, l'amélioration des termes de l'échange, pour ne citer que cela. La croissance économique, selon Sachs et al. (1995), Dollar David et Aart Kraay (2004) sera au rendez-vous. Bref, la libéralisation commerciale, se veut la

panacée aux problèmes de sous-développement des pays. Elle est une sorte de néguentropie ou nouvelle énergie apte à mettre sur les rails l'économie des pays en difficulté ou mieux à rétablir l'équilibre macroéconomique dans leur cas.

Ces prédictions théoriques sont même confirmées par des études empiriques faites par leurs auteurs. Lesdites études dénotent que les pays les plus ouverts ont connu une croissance rapide de la productivité, l'augmentation des échanges, la réduction de la pauvreté et par ricochet l'écart entre eux et les pays riches.

Rien de tel ne se constate dans les faits dans le cas haïtien. Les mesures de libéralisation commerciale n'y sont pas Pareto optimales pour ne pas dire ne permettent pas au pays d'atteindre l'optimum économique. L'écart entre les importations et les exportations haïtiennes, au contraire, se creuse. Les exportations haïtiennes de biens pour la période d'avant libéralisation, soit de 1981 à 1986, furent de 151.12 millions de dollars USD contre 361.2 millions de dollars d'importation (1981). L'année suivante, soit en 1982, une légère hausse des recettes d'exportation fut enregistrée dans la balance commerciale du pays, soit 177.14 millions de dollars, contre une légère chute de ses importations (301.92 millions de dollars US). Cette même hausse des recettes d'exportation du pays se poursuit pendant les trois années suivantes respectivement de l'ordre de 186.5 millions USD de 6214.58 millions USD et de 223.00 millions. Parallèlement les importations ont cru pendant ces mêmes trois années à hauteur de 325,90 \$USD, 327,86\$USD, 334,70 \$USD. Le taux de couverture des exportations du pays n'arrive pas à couvrir ses importations.

Le tableau ci-après en dit long :

Tableau # 10 exportations et des importations haïtiennes en millions de USD de 1981 à 1991

ANNEES	EXPORTATIONS DE BIENS	IMPORTATIONS DE BIENS
1981	151.12	360.14
1982	177.14	301.92
1983	186.56	325.90

1984	214.58	337.86
1985	223.00	344.70
1986	190.78	303.24
1987	210.12	311.18
1988	180.38	283.86
1989	148.26	259.26
1990	160.26	247.32
1991	166.58	300.07

Sources : Service Economie Internationale \ Direction Affaires Internationales \ BRH

Contrairement à toute attente, la marche en arrière se poursuit à un point tel qu'un cadre de la banque mondiale dans une intervention lors d'un séminaire tenu en Haïti en date du 18 juin 1993 à l'hôtel el rancho déclare que l'objectif de l'institution est de faire revenir l'économie haïtienne à sa taille d'avant 1986, date où, pourtant, elle n'était pas soi-disant libéralisée. L'accord d'ajustement signé en 1999 entre les autorités gouvernementales et le FMI est révélateur en ce sens. Il visait l'atteinte du taux de croissance de - 4% obtenu en 1991, le plus bas enregistré depuis 1986 (Marc Bazin, 2006). Il y a là de quoi évoquer une quelconque situation entropique dans le cas haïtien, l'entropie étant le fait de revenir en arrière.

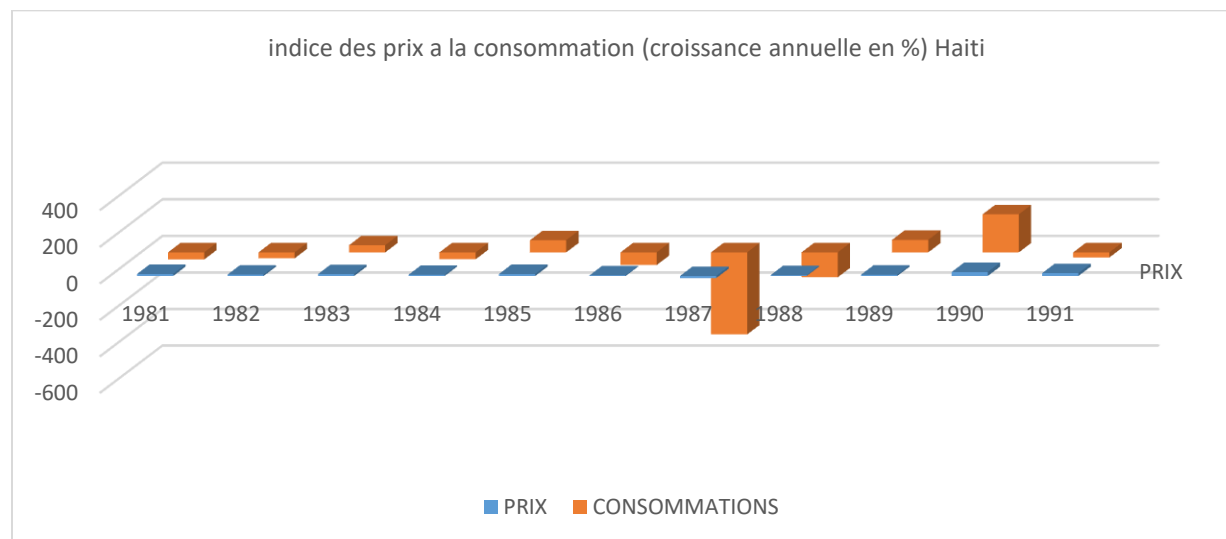
5.5.I.- La spirale inflationniste

L'inflation, en effet, à hauteur de deux chiffres, soit respectivement de 18% et de 11% avant la libéralisation des importations agricoles, devient en 1987, époque de libéralisation, négative, soit à hauteur de - 11% pour se situer ensuite en 1988 à hauteur de 4%. Cette tendance déflationniste des années 1987, 1988 n'a pas cependant fait long feu. L'économie haïtienne renouera avec la tendance inflationniste. Elle tend à devenir croissante d'années après années. De 1989 à 1990 le niveau des prix a grimpé de 7% à 21% dans l'économie haïtienne. Les différents programmes de libéralisation qui suivront ne

l'ont point stoppé mais l'ont bien au contraire amplifié. Ajoutons dans ce même ordre d'idées que l'indice des prix à la consommation a toujours affiché une inflation à deux chiffres, avec, des pointes de 20% et de 40% selon les années (Marc Louis Bazin, 2006).

En témoigne la figure ci-après :

Figure # 8 indice des prix à la consommation (croissance annuelle en %) Haïti



Source : élaboration propre à partir des données de la banque mondiale (in perspective, université Sherbrooke)

Deux années après, soit en 1988, le pays renouera avec l'inflation. Elle atteindra un niveau jamais atteint avant 1986, soit celui de 14,6 % l'an. L'équilibre des grands agrégats économiques n'est pas atteint contrairement aux postulats du cadre théorique sous tendant le programme libéral dans lequel s'inscrit la libéralisation agricole en Haïti.

Les agents économiques haïtiens (créditeurs, détenteurs de monnaie, exportateurs, ménages et salariés) sont tous pénalisés par cette montée inflationniste. Le taux de crédit et le niveau de la dette, les incitations à investir et l'effcience des dépenses publiques en pâtissent grandement.

5.5.2.- L'introuvable IDE

L'investissement direct étranger, par définition, c'est l'investissement réalisé à l'étranger par des sociétés transnationales ou multinationales en vue d'acquérir des actifs et de gérer des activités de production sur place [CNUCED (1998)]

Beaucoup d'espoirs, poursuit la CNUCED (1998), sont placés dans les IDE en raison notamment de son importance en termes :

- De création d'emplois,
- D'augmentation des capitaux disponibles,
- D'industrialisation, dans une certaine mesure, du pays hôte,
- D'accès aux marchés internationaux,
- D'accroissement des capacités d'exportation des firmes locales
- D'apport de capitaux et de technologies,
- D'augmentation de la productivité ainsi que la destruction des anciens monopoles.

De 1980 pour arriver à 1996, les IDE ont cru à un taux moyen d'environ 13 % par an, contre 7 % pour les exportations mondiales de biens et de services. Les sorties d'IDE pour l'année 1998 ont atteint le montant de 430-440 milliards de dollars [*ibid*].

L'IDE est devenu une source importante de financement extérieur privé pour les pays en développement. Il devient un élément central dans la compétitivité des pays, un tremplin pour une meilleure insertion internationale.

L'IDE vers les PEDs a plus que doublé depuis le milieu des années 80. Il représentait alors 10 % de leur PIB pour se hisser à un tiers (du PIB) environ aujourd'hui. Ajoutons qu'il constitue présentement encore pour ces mêmes PED, la principale source de financement extérieur, devant les prêts sur les marchés financiers et l'aide publique au développement [*ibidem*]. Qu'en est-il d'Haïti dans tout cela ?

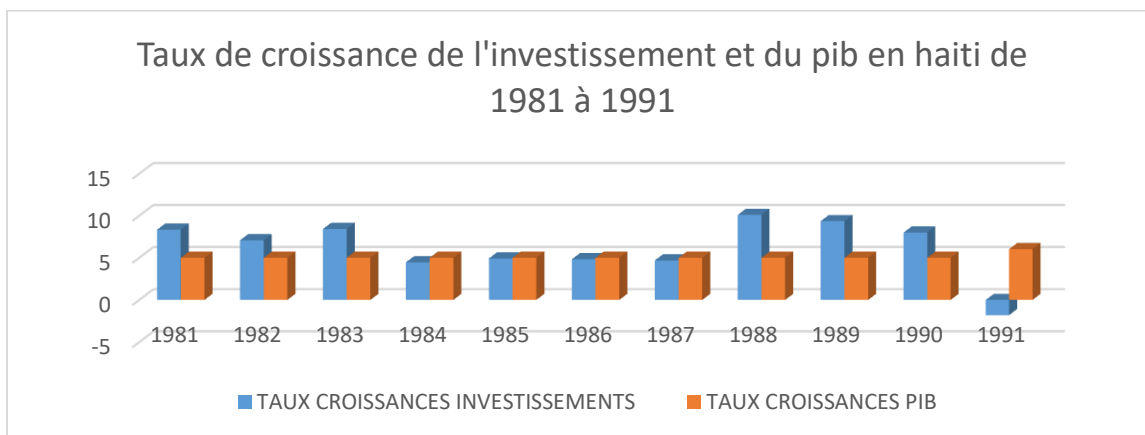
Aussi insolite que cela puisse paraître, Haïti est un pays, nous ne faisons que le répéter après la BRH (2010), dont le PIB réagit très faiblement aux stimuli de l'investissement. Alors que dans d'autres pays, plus particulièrement la république dominicaine, il suffit un stock de capital, selon nos estimations personnelles, 6.5% pour obtenir au moins une croissance économique d'1 pour cent l'an, en Haïti au contraire, il faut multiplier par trois ce stock minimal de capital, soit 18.7%, pour obtenir une croissance économique de 1% l'an [*id*].

Dans l'hypothèse d'une croissance économique à 7% l'an en Haïti, niveau de croissance raisonnable pour y réduire la pauvreté et impacter les grands agrégats économiques, il faut multiplier le stock sus indiqué par sept, c'est-à-dire il faut 130.9% du

stock de capital. Cela est tout à très difficile pour ne pas dire impossible étant donné que non seulement Haïti n'a pas de parrains mais également que le climat n'y est pas tellement propice à l'investissement. Curieusement, le taux d'investissement le plus élevé enregistré dans l'économie du pays huit années après sa libéralisation (de 1980 à 1988) se situe à 10.1%. Ils consistent surtout en des prêts au secteur privé et représentent pour ce secteur, pour employer les propres termes du président Bill Clinton dans son audition devant le comité des affaires étrangères du congrès américain le 10 mars 2010 : *a pure form of assistance, not a means of carrying out business* (une pure forme d'assistance mais non pas le moyen pour réaliser des affaires dans le pays).

Le PIB du pays parallèlement n'a pas cru. Il affiche un taux de croissance faible et invariant pendant les dix premières années de libéralisation économique d'Haïti comme on pourrait le visualiser dans le graphique ci-après :

Figure # 9 Taux de croissance de l'investissement et du PIB en Haïti de 1981 à 1991



Source : élaboration propre à partir des données de la BRH et de la banque mondiale

L'économie dominicaine, pourtant ouverte au même titre qu'Haïti, a enregistré pour l'année 2006 des investissements directs étrangers à hauteur de 1.3 milliards à 2.9 milliards USD (tableau en annexe). L'instabilité politique, que d'aucuns pourraient alléguer comme véritable motif là-dessus ne tient pas vraiment. Pendant la période des Duvalier le pays était stable politiquement. Les syndicats étaient muselés. Pourtant il n'enregistrait pas d'avancées significatives en matière d'investissements directs étrangers. Dans cette même veine, le régime cubain qui est un régime autoritaire et dont l'économie, pourtant, n'est pas autant ouverte qu'Haïti, compte à l'actif de son économie pour la même année 2016, des investissements directs étrangers à hauteur de 6% de son PIB alors qu'ils sont à hauteur de

0.81% à 3,5% l'an du PIB haïtien. Les petites Antilles, dont le poids démographique est beaucoup moindre qu'Haïti, lui donnent largement le pion en matière d'investissements directs étrangers (référence en annexe 4).

La plus forte hausse de l'investissement direct étranger pour les années de 1986 à 1989 dans le pays, date où l'économie haïtienne était, pourtant, libéralisée, coïncide avec l'année 1988 avec un IDE de l'ordre de grandeur de 10000000 USD. Ce montant est de loin inférieur, par exemple, à celui de 7 080 000 USD, enregistré dans le pays pour l'année 1982 où pourtant la monnaie nationale n'était pas dépréciée et l'inflation pas aussi élevée qu'elle l'est pendant l'année 1988. Trois années après la même année 1988, soit en 1991, l'investissement direct étranger en Haïti devient négatif, soit à hauteur de -1 800 000 USD.

5.5.3.- L'allocation sous optimale des ressources et compradorisation du capital national

Le principal reproche adressé à l'économie haïtienne se résume au fait qu'elle est fermée, voire trop fermée sur elle-même. Des dirigeants haïtiens, au nom d'un certain dessalinisme à rebours. Il est une Idéologie nationaliste hérité du père fondateur de la patrie haïtienne, Jean Jacques Dessalines, mais déformée par certains de ses adeptes et dégénérée en une forme d'authenticité excluant tout compromis avec l'extérieur, y compris même sur le plan économique. Ce dessalinisme exclut dans son agenda économique l'investissement direct étranger, pourtant considéré aujourd'hui comme vecteur de croissance économique. Ils s'imaginent pouvoir se tirer d'affaires à partir des maigres ressources internes. François Duvalier en est un échantillon. Son nationalisme ombrageux le fait prendre pour cheval de Troie de l'étranger déguisé sous l'habit d'investisseur tout élément étranger investissant dans le pays. Ce nationalisme lui sert à la fois de forteresse et d'alibi pour fermer le pays aux IDE.

Duvalier Fils, en dépit de faibles signaux de rupture de sa part d'avec la politique économique menée par son père, y reste à bien des égards fidèle. Il n'en demeure pas moins qu'avec la fin du régime des Duvalier des signaux clairs sont donnés en direction d'une plus grande ouverture de l'économie haïtienne au commerce extérieur. L'allocation optimale des ressources recherchée à travers cette mesure pâtit, cependant, de l'instabilité politique qui sévit dans le pays et de l'esprit rentier tant des grands dignitaires haïtiens au

pouvoir que des investisseurs évoluant dans le pays.

Le capital dégagé est compradorisé. Il sert à l'achat de biens importés de luxe. Il n'est pas réinjecté dans l'économie du pays pour générer des investissements productifs. Le tableau suivant relatif surtout à l'affectation du crédit aux différents secteurs de l'économie en atteste éloquemment.

Tableau # 11 Distribution par secteurs en pourcentage du total des crédits.

Années	1996	1997	1998	2001	2002 - 2003	100.0
Crédit total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	
Commerce détail et gros	32.9	39.5	45.6	71.7	65.7	
Prêts individuels	25.1	26.9	23.7	- 13.3	11.6	
Industrie	28.9	24.4	20.7	10.7	15.4	
Électricité, Gaz, Eau	3.7	2.9	2.1	0.1	0.8	
Construction	1.8	2.3	2.7	2.9	2.2	1.9
Assurance et Immobiliers	1.8	1.6	3.5	0.7	0.5	2.1
Transport	1.3	0.8	0.5	0.2	3.4	3.2
Agriculture	1.2	0.6	0.4	0.0	0.0	0.0
Autres	3.2	1.1	0.9	0.2	0.4	0.6

Source : BRH, reproduit dans IMF, 29 Avr. 2005.

L'industrie, secteur d'activité la plus importante de l'économie d'une nation, bénéficie des banques haïtiennes 10,7 % de leurs crédits. Ces derniers, ont chuté de 15,2 % de 1996 à 2006.

L'agriculture, elle, voit pendant la même période sa part de crédit passer de 1.2 % à 0 %. Le commerce de gros et de détail, s'est, en la matière, taillé la part du lion. Le crédit dont il bénéficie passe de 32.9 % à 65.7 % de 1996 à 2004.

5.5.4.- Les grands équilibres macroéconomiques hypothéqués et hypothétiques

Le thème équilibre est une émanation de la physique. Il désigne un état de repos ou stable. D'après Jean Marc Tallon (1998), on dit d'un système qu'il est à l'équilibre s'il a atteint *une situation de laquelle il ne s'écarte pas*. Employé en économie, l'équilibre réfère à une situation où rien ne bouge car les agents ne sont pas incités à modifier leur plan compte tenu de l'information dont ils disposent et des contraintes qu'ils subissent (GUERRIN, 1989).

L'équilibre dans une économie concurrentielle, sera un système de prix tel que, lorsque les agents économiques observent ce système, les actions qu'ils décident sont optimales pour eux et compatibles entre elles :

- *Chaque entreprise choisit son plan de production pour maximiser son produit au prix existant,*
- *Chaque ménage choisit le plan de consommation qui maximise son utilité sous sa contrainte budgétaire,*

L'état de l'économie ainsi obtenu est réalisable, c'est-à-dire que l'offre est égale à la demande sur chaque marché. Le seul mécanisme de coordination existant entre les agents est le système de prix [idem.]. En d'autres termes, les agents économiques n'ont besoin de connaître que les prix pour prendre leurs décisions, qui se trouveront être compatibles entre elles : le vecteur de prix résume toute l'information nécessaire à leur prise de décision. Le mécanisme d'allocation des ressources à l'œuvre est ainsi très parcimonieux en termes d'information [Id.].

5.5.4.I.- Typologie de l'équilibre

En économie, il existe plusieurs typologies de l'équilibre, dont :

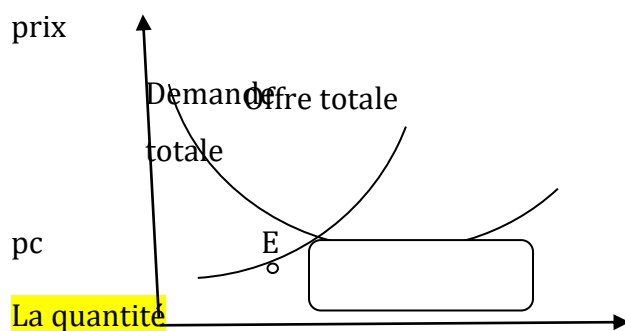
- L'équilibre naturel théorisé par Adam Smith (1776)
- L'équilibre général ou simultané de Walras (1926)
- L'équilibre partiel de Marshall(1920)
- L'équilibre parétien etc.,

Cette typologie est tellement vaste qu'à vouloir la recenser on n'en finira pas. Étant donné que notre travail ne se consacre pas exclusivement à cette notion, nous nous bornerons uniquement à l'étude de l'équilibre, auquel, selon Pareto, correspond un optimum. Ledit équilibre est conçu comme étant l'égalisation du prix et de l'offre.

Désignons par p_1 le prix d'équilibre. Selon Alchian (1950), le mécanisme des prix, outre le fait de *rationner (ou de réduire la consommation de certains individus quand les prix augmentent) limite et coordonne (assure une coordination qui règle le problème de l'Offre et de la Demande dans le meilleur intérêt de la collectivité), optimise également (amène la production optimale : le mécanisme de prix alloue les ressources disponibles à la production des biens les plus désirés par la population)*. Christian Barrière (2002) abonde en ce même sens. C'est grâce au prix, d'après lui, que peuvent être ajustées des grandeurs ou opérations économiques comme l'offre et la demande, l'épargne et l'investissement, la production et la consommation.

Les consommateurs maximisent une fonction d'utilité sous contrainte budgétaire pour déterminer leur demande. Les entrepreneurs, eux, maximisent leur production sous leurs contraintes technologiques pour déterminer leur offre. Graphiquement, le prix d'équilibre est à l'intersection des courbes d'offre et de demande (graphique 1). [Ibid.]. La représentation graphique est comme suit :

Fig. 10: L'équilibre sur un marché



À l'équilibre, selon Vilfredo Pareto (1909), correspond un optimum.

5.4.2 Définition de l'optimum

L'optimum en économie est un état réalisable auquel n'est préféré aucun état réalisable (Debreu, 1959).

Dans ce cas, les conditions d'équilibre du marché sont telles que l'offre égalise la demande ($O = D$).

$$\forall x : \sum_c X_c^i = \sum_r Z_r^i + \sum X^c c_i$$

La voie royale susceptible de permettre de déboucher sur l'équilibre susmentionné et par ricochet l'optimum est, aux dires des économistes de l'école néoclassique, le marché concurrentiel ou marché libre (Von Mises, 1920). Von Mises (1929). Là où il n'y a pas de marché libre il n'y a pas de mécanisme de fixation des prix ; et sans mécanisme de fixation des prix, il n'y a pas de calcul économique [*ibidem.*]. Les économistes de gauche, à l'inverse, sont d'avis contraire. Se basant sur la rareté des ressources ou mieux la nature des sciences économiques comme sciences de gestion des ressources rares, ils récusent l'argumentaire de l'école néoclassique et privilégient le planisme comme voie royale pouvant mener à l'optimum.

La victoire de l'économie libérale sur l'économie planifiée met fin au débat. Elle consacre le mécanisme concurrentiel comme tremplin dans le cadre de l'optimum en économie, mais, cependant, dans une acception parétienne. Selon Pareto, l'allocation x des ressources x , dans un tel cas, est telle qu'elle est préférable à toute autre forme d'allocation x^* que l'on peut traduire comme suit :

$$\forall x : x <^{sp} x^*$$

Dans cet ordre d'idées, une situation dans laquelle un individu perçoit les 9/10e de revenus et le reste de la population le 1/10e restant peut-être optimale (Philippe Deubel, et al 2012). L'optimum est entendu dans le sens de l'accroissement de la satisfaction des uns et de la diminution de celle des autres. Une plus grande richesse des riches est beaucoup plus préférable qu'une plus grande richesse des pauvres dans le cadre de ce même optimum.

La raison évoquée là-dessus nous paraît n'être pas dénuée de sens. Elle tient au fait que, pour répéter John Kenneth Galbraith (1967), l'argent des riches sert à la création des richesses et des emplois via l'investissement et l'argent des pauvres ne sert qu'à la consommation. Les mesures d'abaissement d'impôts en faveur des riches ou des investisseurs s'inscrivent dans cette logique. Disons mieux, sous ce rapport et dans cette

acceptation spécifique, ce n'est pas un mal en soi que les richesses soient inégalement distribuées étant entendu que les riches épargnent et investissent une partie proportionnellement plus élevée que les pauvres.

Aux États Unis, par exemple, les républicains se sont accrochés à l'optimisation dans son sens parétien pour récuser les aides sociales et les caractériser de nocives à la bonne allocation des ressources. L'optimalité est compatible avec un système, une répartition inégalitaire de revenu.

Les pertes subies par certains producteurs, même dans l'hypothèse qu'elles sont compensées largement par les gains de l'ensemble de la collectivité, sont considérées comme contreproductives par Pareto. A titre justificatif Il laisse entendre si un tel cas de figure se solde par l'augmentation du bien-être... de certains individus et [la diminution de] celui d'autres, on ne peut plus affirmer qu'il est avantageux à toute la collectivité d'effectuer ce mouvement.

La libéralisation économique, dans le contexte haïtien, nous paraît s'inscrire dans une certaine quête Pareto optimale. L'équilibre économique - qui lui conviendrait tant mais qui lui faisait défaut - fut entravée par la politique des prix, plus particulièrement les prix des produits agricoles. Ils furent très élevés dans le cadre du protectionnisme jean claudien, soit à 40%, selon Dufumier (1988), du prix du marché mondial. Donc ils nuisaient à l'équilibre des grands agrégats économiques en Haïti et constituent des obstacles à la croissance de l'agriculture (Marc LOUIS Bazin, 2006). L'ouverture du pays à la libéralisation agricole fut pour lui un moyen pour casser les prix et égaliser tant soit peu l'offre et la demande des produits alimentaires de chez nous. Le pays, malheureusement, ne trouve pas les conditions d'un décollage économique dans ladite libéralisation. L'esprit capitaliste, la tradition scientifique nécessaire à cette fin ne peuvent pas se réaliser l'espace d'un cillement.

Quoiqu'ayant accompli toutes ses révolutions, dont la dernière qu'on peut appeler la révolution transgénique, l'agriculture des pays développés n'est pas malgré tout libéralisée. Celle haïtienne, pourtant, qui n'est qu'au stade biologique et dénuée de toute compétitivité, est contrainte de se libéraliser. Ce, de manière expéditive et sans délai. De là à évoquer une

certaine loi qu'en physique on appelle loi de la pesanteur. Selon cette loi, celui qui n'est pas compétitif est destiné à périr.

Il nous revient, moyennant la synthèse de quelques travaux théoriques, de chercher à déterminer les facteurs explicatifs beaucoup plus profonds de ce problème.

5.6.- La tryptique inflation, IDE et croissance économique

5.6.I.- Synthèse de quelques travaux théoriques

5.6.2.- Définition de l'inflation.

L'inflation c'est un phénomène en économie qui concerne surtout la montée des prix. Ses effets tant au niveau macro que micro sont immenses. À en croire Chakrabarti (2001), elle affecte le pouvoir d'achat des concitoyens d'un pays, sa monnaie locale qu'elle voue à la dévaluation, voire les investissements directs étrangers (cités par Chen-Chang Lo, Yaling Lin¹ et all, 2013). Plus de temps et d'argent seront nécessaires pour quiconque déciderait d'investir dans un pays en situation inflationniste [*idem.*]. Cela dit, il est tout à fait illusoire pour une économie en situation inflationniste de parier sur l'ouverture pour attirer les investissements directs étrangers. Dans le cas haïtien l'inflation atteint deux chiffres et devient même irréversible comme en témoigne le tableau ci-après:

Tableau # 12 L'inflation d'une décennie à l'autre

En %	1981 / 86	1986 / 88	1988 / 91
In indice général	7.1	- 5.7	14.6
Alimentation	7.8	- 9.9	15.8
Logement	8.4	+ 0.3	8.2
Habillement	9.0	- 4.0	13.1

Source : MEF

Comme nous pouvons le visualiser sur ce tableau, la tendance, dans l'économie haïtienne était, pendant les deux premières années de la libéralisation, à la déflation (bien sûr sur fond d'importations de produits agricoles). Le spectre inflationniste y reprendra ses

droits, ce de manière irréversible, après cet intervalle de temps jusqu'à atteindre deux chiffres, soit 14.6% de 1988 à 1991. L'investissement direct étranger escompté dans le pays en pâtit grandement, vidant par-là l'approche classique de tout pouvoir explicatif. Un facteur non moins important comme le capital humain entre en ligne de compte dans l'explication de ce fiasco.

5.7.- L'approche en termes de capital humain

D'après des auteurs comme Lucas (1993), Romer (1989) la nature ou la qualité du capital humain est fondamentale en matière d'attraction des IDE. Johnson (2006), à l'inverse, a une position moins nuancée. La faible productivité du capital, et les déficiences en termes de stock de capital sont, à ses yeux, des facteurs secondaires. Sans sous-estimer l'approche de Johnson nous nous rangeons du côté de Lucas. Les variables IDE et capital humain, en effet, sont corrélées positivement étant donné l'aspect cognitif du capitalisme ou de l'économie moderne. La croissance de la productivité totale des facteurs, pour répéter Romer (1989), dépend du capital humain (cité par IMF, Working paper, 2007). Plus les gens sont instruits et qualifiés, plus ils sont innovants [*ibid*]. L'attractivité d'un marché ou sa capacité d'attirer l'investissement direct étranger ne peut pas faire l'économie de la qualité du capital humain. Les nations développées qui font rêver aux autres par le niveau de leur développement prodigieux y parviennent grâce à la qualité de leur capital humain. Pour importante qu'elle soit, cependant, le capital humain à lui seul n'est pas déterminant dans les décisions d'investissement. De là l'approche combinatoire.

5.7.1- L'approche combinatoire

Autre chose, est le capital humain, autre chose est la taille du marché, la gouvernance. Un pays peut, malgré sa bonne dotation en capital humain, ne pas être attractif pour les investisseurs si la taille de son marché est exigüe, sa politique monétaire et fiscale déficiente, ses institutions (judiciaire, politique, économique) inopérantes. La capacité d'absorption technologique du pays hôte est un facteur également important dans cet ordre d'idées. Une déficience en la matière peut avoir des risques de compétition destructrice pour les entreprises locales par rapport à la concurrence de filiales d'entreprises étrangères plus puissantes et plus performantes. (Lahsen Abdelmaki, Monnet

et al, 2011). Des facteurs comme le degré d'ouverture d'une économie, la qualité des infrastructures, le coût de la main d'œuvre peuvent être déterminants en matière d'investissements directs étrangers dans le cas des pays développés sans toutefois l'être dans celui de certains pays en voie de développement, à l'instar du Maroc des années 1980 (Haddad et Harrison, 1993).

Dans ce même ordre d'idées, l'Afrique subsaharienne, au même titre que les pays asiatiques, remplit les conditions requises pour pouvoir attirer les IDE sans y parvenir pourtant contrairement aux pays asiatiques qui, eux, abondent en IDE. La force de travail du pays hôte peut être bon marché sans pour autant attirer l'investissement direct étranger, faute d'un certain niveau d'éducation et de compétence de ses travailleurs. Il y a gros à parier qu'une fois atteint le seuil optimal en matière de capital humain dans le pays hôte les IDE y soient plus productifs que les investissements locaux.

Un pays, par exemple, peut disposer du plus grand flux d'investissements possibles et inimaginables mais sans connaître la croissance, faute d'être suffisamment riche (Blomstrom et al, 1994). Les investisseurs étrangers, par calcul rationnel, peuvent avoir une certaine propension à délocaliser leurs entreprises pour les implanter dans des pays à fort taux de croissance au-delà des considérations sus mentionnées. Ces détails, sous peine de biais économétriques, doivent être pris en compte dans toute estimation économétrique.

Cette thèse en effet, est corroborée par des études empiriques menées sur un échantillon de 87 pays en développement repartis sur 3 zones géographiques (Afrique, Amérique Latine /Caraïbe, Asie). Qu'en est-il d'Haïti dans tout cela ?

5.8.- Le problème de capital humain en Haïti

Haïti est l'un des rares pays au monde où la formation des ressources humaines est plus négligée. Seulement 22% des Haïtiens de la tranche d'âge allant de 12 à 18 ans fréquentent l'école secondaire selon les statistiques officielles [IHSI]. Ce taux est en dessous de la moyenne standard à l'échelle caribéenne, pour ne pas dire est le plus bas à l'échelle régionale. Il place Haïti en position de lanterne rouge dans la zone [ibid]. Les cadres formés, entendons par là des Haïtiens de niveau éducatif avancé, manquent cruellement au pays.

Dans leur écrasante majorité ils s'orientent vers les pays étrangers développés. Seulement 3% d'entre eux choisissent de rester en Haïti contre par exemple 20% en République Dominicaine selon un rapport de la banque mondiale [(2015), P. 10]. S'agissant de cadres intermédiaires, ceux par exemple de niveau licence, 45% d'entre eux vivent hors du pays [IBID]. Ajouté à cela le coût élevé de l'éducation en Haïti contribuant à son inaccessibilité à la frange majoritaire du pays. Éduquer les enfants y coute plus cher qu'éduquer les enfants en France pourtant pays de loin plus développé que lui.

Ne parlons pas de techniciens hautement qualifiés et de qualité, de l'éducation dispensée dans les écoles et universités haïtiennes. Tout laisse à désirer là-dessus. Le pays est orphelin de techniciens hautement qualifiés dans les nouvelles technologies selon un rapport de la banque mondiale [*ibid* p. 41]. Ce qui lui reste en termes de cadres dans ce domaine lui sont, faute de politique de placement et de promotion de ces ressources, âprement disputées par le brain drain (fuite des cerveaux).

La république dominicaine, pourtant pays du tiers monde au même titre qu'Haïti, accède à la technologie haut cri comme la nanotechnologie. Elle est enseignée dans l'une de ses universités madré y maestria en son siège central sis à Santiago où l'on recense un laboratoire de nanotechnologie. Haïti, au contraire, ne peut même pas réaliser le full package. Ses ouvriers sont au plus niveau de l'assemblage : l'assemblage à la chaîne.

Le transfert de technologie - comme potentiel de croissance autonome et contrepartie de tout investissement productif - ne peut pas être attendu de l'IDE, faute non seulement de politique gouvernementale en ce sens mais également de ressources formées capables d'assimiler ladite technologie. Revenons avec la même République Dominicaine. Son gouvernement n'est pas seulement intéressé par les dividendes fiscales des IDE mais surtout le transfert de technologie. Il conditionne l'octroi de licence à toute entreprise étrangère au transfert de technologie à la contrepartie locale.

Pour être en mesure d'en profiter le même gouvernement accentue beaucoup sur le facteur éducation, dont plus particulièrement l'éducation technique. Haïti, à l'inverse, n'est intéressé qu'aux miettes fiscales et aux jobs, très peu rémunérés associés à l'investissement direct étranger. L'assemblage, par exemple, qui en termes débours fiscaux, est le secteur le

plus rentable à l'économie haïtienne, pâtit du manque de formation des ouvriers haïtiens. Le pays traîne la réputation séculaire de fournisseur de travail non qualifié à bon marché. Certaines tâches, dont par exemple celles qui requièrent un certain niveau d'expertise, sont exécutées par des Dominicains, des Philippins et des coréens qu'on est obligé de payer en devises américaines et de gratifier de primes d'expatriation. D'où un cout qui aurait pu être amorti s'il pouvait être effectué par des experts locaux à qui, bien sûr, on n'aurait pas besoin de payer ni en devises ni verser de gratifications forfaitaires.

5.9.- La problématique infrastructure

Des minimums, notamment en termes de structures sanitaires, écologiques, pourtant obligatoires voire indispensables à la mise en place de certaines firmes, font cruellement défaut à Haïti. (BRH, 2010).

C'est encore plus grave en matière d'infrastructures physiques et sociales. Pour 3112 kilomètres de routes en Haïti, seulement 608 kilomètres sont revêtus. De ces kilomètres revêtus seulement 5% sont dans un état normal. Le reste (des 608 km de routes revêtues) est reparti en état mauvais (33%), très mauvais (46%) [*Op.cit.*].

Dans le domaine d'infrastructure portuaire c'est pareil. Tout, à commencer par le système informatique, les grues portiques et les espaces d'embarquement des marchandises est défaillant. La compétitivité des entreprises haïtiennes d'import-export en pâtit grandement. Elle est faible par rapport à leurs homologues, par exemple de la Jamaïque, de la République Dominicaine, du Panama et nous nous en passons [*ibid.*]

5.9. I.- L'épineuse question numérique

Dans la compétition féroce que se livrent les nations pour attirer l'IDE, la téléphonie est un atout. Haïti, sous ce rapport, est très mal loti. La fracture numérique y est très grande. Le taux de pénétration de la téléphonie (mobile et fixe comprise) jusqu'en 2005, y fut simplement de 5% (Guillaume Barberousse, Tanguy Bernard et al, 2009).

La thèse postulant la corrélation entre croissance et investissement nous paraît avoir été déterminante dans le cas de l'ouverture de l'économie haïtienne à la compétition économique internationale. Dans la pratique, cependant, les choses ne sont pas aussi roses

qu'elles en ont l'air au niveau théorique.

Cela dit, la vigilance épistémologique sera de rigueur dans le cadre de nos efforts pour construire notre modèle d'analyse de la problématique d'investissement directs étrangers en Haïti pour la période à l'étude, savoir de 1986 à 1994. Dans cette veine, la variable IDE sera corrélée à d'autres variables liées à la croissance. Pas la moindre omission ne sera faite là-dessus. Les données théoriques seront confrontées avec la réalité empirique.

5.10.- Analyse empirique de l'étude.

L'ouverture commerciale en Haïti ne favorise pas l'investissement avec lequel, pourtant, elle était censée être corrélée positivement. Des variables comme l'inflation, le taux de change officiel de la gourde par rapport au dollar et nous nous en passons ont, avions-nous vu, lourdement ou négativement pesé sur les décisions d'investissement en Haïti. Les sacrifices consentis par le pays, au vu de ce qui précède, ont été inutiles. Le plan néolibéral n'a pas permis d'y jeter les bases d'un développement capitaliste. Ainsi se comprend notre hypothèse que voici :

Hypothèses I.- Hypothèses I.- l'intégration des échanges mondialisés dans le cas haïtien se cherche encore malgré les mesures d'ouverture de son économie à la concurrence internationale

D'autres hypothèses y font suite à titre explicatif, dont la deuxième, la troisième, la quatrième et la cinquième respectivement comme suit :

Haïti était allé trop vite et trop loin en matière de libéralisation commerciale et financière dans sa tentative d'intégration des échanges mondialisés

Hypothèse 3 L'intégration des échanges internationaux pâtit de l'absence de rapports capitalistes entre l'état haïtien et la production

Hypothèse IV En guise d'une sphère marchande autonome l'ouverture d'Haïti aux échanges mondialisés y a abouti à une forme étriquée d'économie de marché

Hypothèse V.-. Le statu quo du sous-développement persiste dans le pays malgré les différentes mesures, dites mesures de libéralisation de son économie

L'économétrie sera appelée à notre rescousse dans nos efforts pour arriver à confirmer ou infirmer nos hypothèses. La modélisation VAR (Vector Auto Régressive) nous semble la mieux appropriée à cette fin.

Notre méthodologie consistera tout d'abord à présenter les variables entrant en ligne de compte dans le cadre de cette étude. Nous procéderons d'abord à des tests d'intégration et de stationnarité des séries à des fins d'évitement de risques de régressions fallacieuses (spurious regressions). En plus, ils peuvent nous permettre de détecter la présence de racines unitaires dans la série.

L'objectif de ces deux premiers tests c'est de parvenir à situer la corrélation entre le PIB et l'investissement direct étranger en Haïti. Dans la perspective de tester si les deux principales variables de notre modèle sont intégrées de même ordre, nous privilégierons le test de cointégration en estimant le modèle à correction d'erreurs associées. Enfin, nous décomposerons les variances de notre modèle dans l'optique de détermination des erreurs de prévisions dues à des innovations. Notre travail est d'un intérêt particulier notamment par sa prise en compte de variables macroéconomiques pertinentes et déterminantes dans le cadre de l'investissement direct étranger. Le même travail inclut la revue de littérature sur les facteurs déterminants de l'IDE et sur la corrélation entre l'IDE et la croissance économique.

Nous sommes conscients des critiques dont fait l'objet de la part de Granger (1969) et Sims (1980) les conclusions découlant de certains modèles économétriques. Il leur est reproché notamment leurs faiblesses de précisions. Les décisions politiques ou économiques découlant de ces modèles en question en pâtissent largement. Pour contourner ce problème nous avons opté pour le modèle VAR. Ce modèle est un modèle éprouvé. Il apporte une réponse statistique à l'ensemble des critiques ciblant les modèles économétriques. Il permet d'analyser les effets de la politique économique au travers de simulations de chocs aléatoires et de la décomposition de la variance de l'erreur. Dans ce type de représentation, les variables sectionnées ont, à priori, le même statut et on s'intéresse alors à des relations purement statistiques.

5.11.- La représentation générale

La représentation VAR dans le cas qui nous concerne s'écrit comme suit :

$$Y_t = B_0 + B_1 Y_{t-1} + \dots + B_p Y_{t-p} + v_t \quad \text{avec } p, \text{ le nombre de décalage}$$

$$IDEt = (DO_t, TINFL_t, TCH_t, PIB)' \text{ le vecteur des variables}$$

$$IDE_{pib} = \gamma_0 + \gamma_1 * pib_{crois} + \gamma_2 * pib_{hab} + \gamma_3 * hum + \gamma_4 * ph + \gamma_5 * ouv + \gamma_6 * tinf + \gamma_7 tcho + te(1)$$

$$Pib_{pouv} = \gamma_8 + \gamma_9 * ide_{pib} + \gamma_{10} * invit_{pib} + \gamma_{11} * ouv + te(2)$$

Où :

IDE_{pib} = les investissements directs étranger en pourcentage du PIB

Pib_{crois} = le taux de croissance réelle du produit intérieur brut

Pib_{hab} = PIB réel par habitant

Hum = capital humain (la moyenne d'année dans l'enseignement secondaire)

Ph = nombre de lignes de téléphones par cent personnes

Ouv = ouverture impliquant (les importations sur les exportations) / PIB

$Tinf$ = taux d'inflation

$Tcho$ = taux de change officiel

$Invit_{pib}$ = investissement intérieur en pourcentage du PIB

Te = termes d'erreur

Remarque.- À ces variables s'ajoutent les variables instabilité politique et corruption. Loayza, Fajnzylber et Calderon (2005), dans leur modèle de régression de la croissance, dit modèle LFC, font largement usage desdites variables. À cause des problèmes de données chiffrées et de mesure que nous confrontons en ce qui concerne lesdites variables, nous ne les insérons pas dans notre système d'équations. Leur rôle n'est pas sous-estimé pour autant dans la contreperformance de l'économie haïtienne. De là leur statut de variable de proxy dans notre modèle.

Variable indépendante = ouverture économique

Variable dépendante = investissement direct étranger

B_n , est la matrice des coefficients associés aux variables du modèle.

La mise sous forme matricielle est liée à l'idée d'éviter la perte de degré de liberté vu l'abondance de paramètres dans ce type de modèle.

Cette partie résume les résultats de notre recherche économétrique : test de stationnarité, test de causalité, la décomposition de la variance et le test sur les résidus.

Source de données et outils d'analyse

Dans le cadre de ce travail, le logiciel Eviews (Eviews 4.1) constitue notre principal outil d'analyse de données. Les données utilisées s'étendent sur la période couvrant les années 1960 à 1988. Lesdites données proviennent respectivement de la banque de la république d'Haïti (BRH), de l'IHSI (Institut haïtien de statistiques et d'informatique), de la banque mondiale et nous nous en passons.

5.11. 1.- Tests d'intégration et de stationnarité des séries

Les méthodes de détection de stationnarité sont légion. Parmi elles, on retient la méthode de Said et Dickey (1984), la méthode de Philips et Peron (1988), les méthodes de Kwiatkowski, Phillips, Schmidt et Shin [(KPSS) (1992)]. Dans la perspective d'une assise solide à ce travail, il est fait choix de la méthode de Dickey Fuller (ADF) et de Philippe Peron (PP). Ces deux tests, mieux que les autres types de tests (dont plus particulièrement ceux de Kwiatkowski, Phillips, Schmidt et Shin (KPSS)), peuvent nous permettre d'éviter les risques de régressions fallacieuses (spurious regressions). En plus, ils peuvent nous permettre de détecter la présence de racines unitaires dans la série. Le tableau ci-après comporte en filigrane les résultats du test de stationnarité

Tableau # 13

TEST DE STATIONNARITE AU SEUIL DE 5%

VARIABLES	STATIONNARITE		DICKEY-FULLER(ADF)		PHILLIPS-PERRON		STATIONNARITE	
	OUI/NON	Ordre d'intégration	valeurs des Statistiques	valeur critique	valeurs des Statistiques	valeur critique	OUI/NON	Ordre d'intégration
IDE	Oui	I(1)	-5.3088	-3.595	15.38861	-3.5806	Oui	I(1)
DO	Oui	I(1)	-3.736	-3.5875	-4.4524	-3.5806	Oui	I(1)
PIB	Oui	I(0)	-3.5996	-3.58775	-6.8239	-3.5806	Oui	I(1)
TCH	Oui	I(0)	-2.6600	-3.5875	-4.2075	-3.5806	Oui	I(0)
TINF L	Oui	I(1)	-4.34499	-3.58752	-7.4028	-3.5806	Oui	I(1)

Tableau # 12: Résultats des tests d'intégration et de stationnarité des variables

Source : Calcul de l'auteur à partir du logiciel E.Views 4.1

Les deux tests effectués (ceux de racine unitaire de Dickey-Fuller Augmenté (ADF) et celui de Phillips- Perron) accusent une certaine stationnarité en niveaux du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) et du taux d'inflation (INFLAT). Bref ces deux grandeurs

sont stationnaires en niveau. Les autres variables (IDE, DO, et TCH) sont stationnaires en différence première. De là le choix de la méthode vectorielle autorégressive à correction d'erreurs. L'intérêt fondamental de la méthode vectorielle autorégressive ou vectorielle à correction d'erreurs est qu'elle nous permet, au sens de Granger, de faire l'étude de la causalité à court ou à long terme entre l'Investissement Direct Étranger et le degré d'ouverture. Il nous permet entre autres de voir dans quelle proportion les variables s'autodéterminent par une décomposition de la variance.

Le calcul des fonctions impulsionnelles d'un modèle VAR revient à analyser comment la variation à la date t de l'innovation d'une variable d'intérêt va affecter l'ensemble des variables pour les périodes t , $t+1$, $t+2$. Étant entendu que toutes les variables sont intégrées de même ordre, elles ne peuvent pas, du point de vue théorique, être cointégrées au sens de Granger. L'une des principales applications du modèle VAR est d'analyser les effets de politiques économiques sur les chocs. La méthode VAR est utilisée aussi pour les tests de résidus (auto-corrélation, homoscédasticité, hétéroscédasticité).

Cette étude, nous devons le souligner, cependant, ne se prête pas aux tests d'homoscédasticité, d'hétéroscédasticité étant donné que le nombre d'observations est inférieur à 30.

De ce tableau, on remarque que la valeur du test ADF est inférieure à la valeur critique à 5% ce qui nous conduit à procéder par une stratégie séquentielle. Il apparaît que GDS n'est pas stationnaire et la tendance n'est pas significative, on passe au second palier du test.

5.11.2.- Test de co intégration

Une éventuelle intégration pourrait exister entre les séries étant donné qu'il existe deux séries (la série IDE et celle du PIB) non stationnaires en niveau. Testons l'existence ou non d'intégration entre les séries.

Étape 1 : Détermination du nombre de retards p

Pour l'identification du VAR, il importe de déterminer l'ordre p adéquat (son nombre de retards).

Présentation des critères d'information statistique et test de détermination de l'ordre p

Les critères d'information statistique. Soit M un nombre de retards arbitrairement choisis (soit M=10) et Ω_j la matrice variance covariance de l'erreur estimée pour le VAR(j). Il s'agit de choisir le VAR d'ordre p tel que $1 \leq p \leq M$ minimisant l'un de ces quatre critères :

Critère Akaike : $AIC(j) = \ln|\Omega_j| + (2n_2j) / T$

Critère Schwarz : $BIC(j) = \ln|\Omega_j| + (j n_2 \ln(T)) / T$

Critère Hannan -Quinn : $HQ(j) = \ln|\Omega_j| + (2j n_2 \ln(\ln(t))) / T$

Critère Lutkepohl : $LK(j) = \ln|\Omega_j| + ((j n_2 + n) IC(T)) / T$ ou $IC(T) = 2$ si AIC est utilisé et $\ln(T)$ si BIC est utilisé.

A cet effet, on estime un VAR(p) par défaut sur Eviews 4.1 en utilisant les critères d'information statistiques Akaike, Schwarz....

Après avoir réalisé ce test sur Eviews 4.1, le tableau #6 (mis en annexe) nous a permis de retenir 2 comme étant le nombre de retards adéquat (p=2, l'ordre adéquat suivant tous les critères d'informations).

Estimation du modèle VAR

Estimation du modèle (VAR (2))

Pour l'estimation du VAR, les séries sont considérées dans leur état préalable à leur état stationnaire. On applique donc les MCO.

Hypothèses à la base des MCO

On peut estimer chacune des équations du VAR(p) par les MCO sous les hypothèses suivantes :

Pour l'équation j, l'AR(p) est stationnaire c'est à dire les racines de l'équation du polynôme de retards associé à l'AR(p) doivent être toutes en valeur absolue supérieures à un.

Le terme d'erreur associé à l'équation j doit être non-auto corrélée.

Il faut disposer de T+p observations pour l'estimation.

Les résultats de l'estimation sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau # 9: Résultat de l'Estimation VAR pour la période 1986-2015

Vector Autoregression

Estimates

Date: 06/20/16 Time:

13:22

Sample(adjusted): 1987
2015

Included observations:
after adjusting end points

Standard errors in () & t-
statistics in []

	IDE
IDE(-1)	0.330668 (0.20297) [1.62918]
C	-426952.2 (579435.) [-0.73684]
PIB	26.84271 (43.7104) [0.61410]

CH -3734.044
 (5605.94)
 [-0.66609]

TINFL -0.710515
 (32.4815)
 [-0.02187]

DO 241527.1
 (143662.)
 [1.68121]

R-squared 0.690613

Adj. R-squared 0.623355

Sum sq. resids 3.18E+11

S.E. equation 117657.9

F-statistic 10.26810

Log likelihood -376.3786

Akaike AIC 26.37094

Schwarz SC 26.65383

Mean 135257.8

dependent

S.D. dependent 191714.4

Source : calcul de l'auteur à partir du logiciel E.views 4.1

Estimation Proc:

=====

LS 1 1 IDE @ C PIB TCH TINFL DO

VAR Model:

=====

$IDE = C(1,1)*IDE(-1) + C(1,2) + C(1,3)*PIB + C(1,4)*TCH + C(1,5)*TINFL + C(1,6)*DO$

VAR Model - Substituted Coefficients:

=====

$IDE = 0.3306681917*IDE(-1) - 426952.1565 + 26.84270508*PIB - 3734.043925*TCH - 0.7105154503*TINFL + 241527.1414*DO$

La statistique de Fisher dans le tableau 2 est supérieure à celle lue dans la table de Fisher (soit 1,96). Alors le modèle est globalement significatif. Au niveau individuel, chaque variable du modèle est aussi significative. Les résultats obtenus sont révélateurs des relations réciproques entre l'IDE et les variables explicatives sélectionnées, soit dans une proportion unitaire. Ainsi, si l'IDE retardé augmente de 1%, l'IDE en T va augmenter de 33.06%.

Mais en analysant la relation IDE-croissance économique sans l'intégration des autres variables sélectionnées, nous remarquons que les deux ont tendance à suivre des mouvements divergents dans le long terme ; une augmentation de l'investissement n'entraîne pas forcément une hausse du PIB. Et, inversement, la croissance des activités économiques en Haïti n'incite pas forcément les agents économiques à investir (Voir

annexe VII Tableau # 52). L'IDE est corrélé positivement avec le taux de croissance qui à son tour n'impacte pas de manière significative L'IDE. Quant à l'ouverture économique, elle n'a pas de grands impacts sur L'IDE. De là à conclure que l'ouverture économique ne charrie pas l'IDE. Ce dernier à son tour n'est pas un catalyseur de la croissance économique en Haïti et ne constitue pas un facteur explicatif. Pourtant, il est l'élément clé de l'ouverture économique en Haïti, à savoir le résultat vers lequel converge la libéralisation économique en Haïti.

Au-delà de toute idéologie d'authenticité et de toute idée par procuration, l'explication, pensons-nous, est à rechercher dans les vices de forme entourant le programme de libéralisation économique en Haïti. Ainsi se comprend notre hypothèse centrale que voici :

Hypothèse I.- Hypothèses I.- l'intégration des échanges mondialisés dans le cas haïtien se cherche encore malgré les mesures d'ouverture de son économie à la concurrence internationale

Nous nous réservons le droit de tester les variables de notre modèle, d'en déterminer les termes d'erreur préalablement à toute argumentation de notre hypothèse et, bien sûr, d'autres hypothèses secondaires pour expliquer la problématique décelée ici à partir des premiers tests effectués. De là le test de normalité.

5.11.3.- Test de normalité

La statistique de Jarque et Bera (1980) a été mise à contribution dans la réalisation de notre test de normalité. Grace à elle on peut arriver à déterminer si les variables du modèle suivent ou non une loi normale. La loi du khi deux à deux degrés de liberté au seuil de 5% sous tendait ladite statistique. Elle accuse un résultat inférieur à 5,99 % tant en ce qui concerne le PIB par habitant, le capital humain, l'IDE. Le t stat associé de ces variables sont supérieurs à la valeur critique (1.96). En conclusion les trois tests économétriques menées précédemment montrent que notre modèle est bien spécifié, il n'y a pas d'auto-corrélation et que le modèle est structurellement stable (cf tableau 7). Donc les résidus sont normaux. Nous avons poursuivi sur cette même lancée en procédant au test de causalité. La version Eviews 4.1 a été mise à contribution là-dessus. Elle nous a offert la seule possibilité de réaliser le test de Granger de causalité simple.

5.1.1.4.- Test de causalité

Ce test propose de déterminer le lien dynamique entre les deux variables cibles de l'étude ou en d'autres termes si :

La série IDE à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir DO

La série DO à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir l'IDE

La série DO à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir TCH

La série DO à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir le PIB

La série PIB à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir DO

La série DO à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir TINFL

La série TCH à la période courante et/ou retardée permet de mieux prévoir TTINFL

Le tableau # 39 présenté en annexe indique que :

- a. l'IDE ne cause pas en général les deux autres variables (DO et PIB).
- b. DO ne cause pas en général les deux autres (TCH et TINFL).
- c. IDE ne cause pas les deux autres (DO).

Commentaires et justification

De là à parler de l'indépendance des deux variables l'une par rapport à l'autre. L'hypothèse nulle est acceptée, bien sûr, pour un niveau de risque de 5%. Le degré d'ouverture n'impacte pas l'IDE et vice versa. La même considération vaut pour les autres variables.

5.12.- Técomposition de variance

Ici, on se propose de mesurer la contribution des innovations (qui pourraient survenir sur les variables) à la variance de l'erreur constatée au niveau du modèle.

Le tableau # 46 exposé en annexe I montre que la décomposition de la variance indique que la variance de l'erreur de prévision de l'IDE est due à 67 % à ses propres innovations, à 3 % à celles du PIB, 1.5% à celles du TCH, 5.7% à celles du TINFL et à 22.7 % à celles du DO. La variance de l'erreur de prévision de l'IDE est due à 11% %, à celles du PIB 42.4%, à celles du TCH 3%, à celles du TINFL 14%et à celles du DO 29.6%. Elle est due, à 0.7% %

pour IDE, à 2.70% pour PIB, 38.7% pour TCH, 4.3% pour TINFL et à 53.5% pour DO. De plus, la variance de l'erreur est à 3.6% pour IDE, 17.07% pour PIB, 14.1% pour TINFL et 15% pour DO. Et enfin, la variance de l'erreur de l'IDE qui est due à ses propres innovations est de 3.7%, 6.3% pour PIB, 18.3% pour TCH, 4.4% pour TINFL et 67.3% pour DO.

Tous ces autres tests accusent le même résultat, à savoir que l'ouverture économique n'a pas contribué à la croissance réelle du PIB encore moins au développement économique de la nation haïtienne. Elle est au contraire associée ou corrélée négativement avec le même PIB. Son impact sur le développement économique est négatif. Difficile, en pareille occurrence, d'accuser la libéralisation en soi ou de la rendre responsable d'une telle contreperformance étant entendu que, conformément à notre première hypothèse, le vide de modèle théorique dans le cas à l'étude.

L'offre et la demande nationales, préalablement à toute ouverture, sont supposées en équilibre. Le capital humain ou la main d'œuvre réputé (e) d'être au cœur de tout processus productif est supposé (e) mobile (non pas dans le sens littéral mais plutôt dans le sens de ce qu'on appelle aujourd'hui aptitude à la formation et la reconversion) dans la même proportion pour chaque pays. Les autres facteurs de production (capital argent, capital circulant ou machinerie, travail), à l'inverse, doivent être parfaitement immobiles entre pays. Ils doivent être également constants, dans l'objectif de rendements constants. Les décisions d'investissements se prennent au niveau national, mais pas au niveau des firmes.

De ces hypothèses, seule celle relative à la libre entrée des marchandises est d'application dans le cadre de l'ouverture commerciale haïtienne. L'hypothèse d'identité des facteurs n'est pas respectée. Le système dans lequel évolue l'agriculteur des pays du nord est un système optimisé, bien loti en matière de matériels (machinerie lourde, semences à hauts rendements, engrais et pesticides à la main). À l'opposé, le système dans lequel évolue l'agriculteur sud, dont l'agriculteur haïtien, est très peu pourvu en matériels (houe, pioche, hache, machette). L'homologue américain de l'agriculteur haïtien est bien équipé. Il dispose des technologies à rendements croissants. L'agriculteur haïtien ne dispose même pas de technologies à rendements constants si ce n'est que des instruments aratoires désuets (roue, hache, machette, pioche). Cela explique la différence de productivité énorme entre ces deux catégories de travailleurs agricoles. À capital égal,

selon une étude faite là-dessus par Wassily Leontief (1953), d'il y a déjà bien des lustres, la productivité du travail de l'américain valait déjà au 20ème siècle le triple de celle de pays pourtant plus avancés qu'Haïti (cité par Cedras J., 1958).

D'autres études récentes conduites par Mazoyer et al (2002) sur le même sujet font état d'une capacité de production 2000 tonnes de céréales par année en ce qui concerne les agriculteurs des pays du centre. Ce qui n'est pas le cas s'agissant des agriculteurs des pays du sud où la capacité de production, tenez votre souffle, n'est que d'une tonne de céréales en moyenne par année. De là un écart énorme entre ces deux catégories de travailleurs. L'agriculture du nord, poursuit la même étude, est une agriculture industrielle productiviste et industrielle. Celle du sud, au contraire, est une agriculture locale, vivrière, d'autosubsistance.

Près de la moitié des cultivateurs des PEDs n'ont jamais eu les moyens d'acheter ni semences sélectionnées, ni engrais, ni pesticides [idem]. Leurs homologues du nord, à l'inverse, en plus des mesures de protection et des subventions publiques, disposent des instruments mécanisés.

Ne parlons pas de l'hypothèse de parfaite homogénéité des biens. Les biens provenant du marché nord-américain et destinés au marché haïtien sont des biens à forte valeur ajoutée. Ceux provenant d'Haïti et destinés au marché des USA, à l'inverse, sont de très faible valeur ajoutée. L'échange entre ces mêmes deux pays n'est pas un échange de facteurs rares contre les facteurs abondants, mais plutôt un échange unilatéral. La main d'œuvre à bon marché du pays et principalement de ses cultivateurs comme son seul facteur abondant en est exclue. Maurice Dobbs (2000) l'a bien mis en évidence dans l'extrait que voici: *according to free market theory, nations should specialize in areas where they have a comparative economic advantage. Poor countries should be able to take advantage of the abundance of cheap labor to increase their exports of manufactured goods, as well as certain agricultural items like mangoes and coffee, to markets including the United States.*

L'auteur, ici, n'a fait que rappeler la théorie néoclassique ou la théorie HOS. Malgré ses faiblesses, elle convient aux relations nord sud. Les pays sud, ne disposant que les matières

premières ou les produits primaires comme facteurs abondants, dans le cadre de leur ouverture commerciale, doivent pouvoir les échanger contre les produits manufacturés dont ils disposent en pénurie.

Disposant d'un simple lopin de terres, lopin de terres qui leur permettent à peine de survivre et dont ils ne sont même pas parfois les propriétaires, ces mêmes cultivateurs, même pour leur approvisionnement en engrais, ils doivent interagir avec des structures oligopolistiques, affronter un marché où la demande pour le même produit est élastique et l'offre inélastique. L'absence de concurrence dans ledit marché rend le prix du même engrais très élastique et avantage les grandes firmes agro exportatrices. Elles ne sont pas nombreuses. Elles ne sont que cinq. Leur emprise sur le commerce mondial est absolue. Elle leur confère de très grandes influences dans les grandes négociations sur le commerce mondial, en particulier celles placées sous l'égide de l'OMC.

L'hypothèse d'atomicité ne peut même pas être évoquée ici. Donc pas moyen de parler de concurrence pure et parfaite pouvant créditer l'application d'un quelconque schéma classique dans le contexte des relations commerciales d'Haïti avec le reste du monde. Il faut ajouter qu'à rebours du même schéma classique, les décisions, censées être prises dans un cadre national, nous paraissent être prises, s'agissant des mêmes relations commerciales haïtiennes avec le reste du monde, au niveau des firmes. Raison de plus pour récuser l'application d'un quelconque schéma classique dans le cas de notre sujet d'études.

Notre seconde hypothèse, que voici, sous ce rapport, se justifie pleinement :

Haïti était allé trop vite et trop loin en matière de libéralisation commerciale et financière dans sa tentative d'intégration des échanges mondialisés

Comme nous l'avons si maintes fois dit, les modèles classique et néoclassique sont amputés de toutes leurs hypothèses clés (hypothèse d'homothétie, d'atomicité, de parfaite homogénéité des biens, d'immobilité des capitaux) qui, bien sûr, exclut l'internalisation de la production, pour reprendre ces propres termes de Charles Albert Michalet (1981), au profit de la seule hypothèse de libre entrée des marchandises en ce qui concerne l'ouverture d'Haïti au commerce international. L'hypothèse en question à elle seule ne résume pas la libéralisation commerciale. Sans les autres hypothèses elle n'est qu'une

coquille vide. On lui adjoint l'hypothèse de libre circulation des capitaux du modèle moderne en en excluant la dimension technologique qui nous paraît très cruciale dans la perspective d'un relatif rattrapage du retard du pays en la matière.

Ce modèle hybride nous paraît beaucoup plus rapproché du modèle de concurrence imparfaite à l'œuvre actuellement. Le commerce y a lieu non pas entre les nations tel que dessiné dans le schéma classique ou que cela a été le cas dans le passé. Il se fait plutôt entre les firmes. Ces dernières monopolisent plus du tiers des échanges (UNCTAD, 2000). C'est un modèle convenable aux relations commerciales nord nord mais pas nord sud, le sud étant un cimetière d'industries ou de firmes multinationales.

Pourtant il nous semble être d'application dans le cadre de l'insertion commerciale d'Haïti si l'on en croit l'extrait d'un rapport émis aux soins du ministère français des affaires étrangères (2004). Il y est dit que la communauté internationale ne peut pas traiter la quasi-économie de subsistance, dépendante de l'aide internationale comme celle d'Haïti sur le modèle d'économies puissantes parfaitement inscrites dans le capitalisme libéral. Le même rapport poursuit en lâchant cette interrogation : y avait-il en Europe une saine économie de marché quand telles étaient nos conditions d'existence [*ibid*].

Le retard d'une firme ou d'un pays, en matière d'innovation, est mis sur le compte d'accident de l'histoire et du hasard. Tellement que cette dernière est à la portée des concurrents. Avec ses firmes n'existant que de nom dont les activités se résument qu'à des activités de brasserie, qui plus est sans pouvoir de marché, sans marque déposée au niveau international les chances d'une quasi économie comme celle d'Haïti de s'en tirer à bon compte dans une telle DIT sont tout à fait nulles. Pour faire face à l'arbitraire du hasard et de l'histoire il est tout à fait normal, pour reprendre mot pour mot Krugman (1996), d'imposer un règlement protectionniste. Haïti, à l'inverse, face à la concurrence déloyale que livrent à ses produits alimentaires, ne se permet même pas la clause de sauvegarde seul outil légal à sa portée dans le cadre des accords de l'OMC.

Fort de ce que nous venons de voir il nous semble que la quête de l'efficacité économique ne préside pas à l'ouverture du pays au commerce international. De là notre troisième hypothèse que voici :

Hypothèse 3 L'intégration des échanges internationaux pâtit de l'absence de rapports capitalistes entre l'état haïtien et la production

Les pays émergents présentés comme modèle à imiter en matière de développement axé sur l'ouverture ne se sont pas levés un bon matin et décident d'ouvrir leurs économies à la compétition commerciale internationale. Préalablement à cela, ils ont reformé et renforcé leur système judiciaire, modifié leur code d'investissement. Des garanties juridiques, voire politiques, bien sûr traduites dans les faits, sont données aux investisseurs quant à la protection de leurs investissements. Le respect de la propriété intellectuelle est garanti au double point de vue factuel et juridique. Les infrastructures susceptibles de garantir la rentabilité des projets d'investissement sont mises en place sans compter le système d'adjudication ou les lois sur la passation des marchés, les lois garantissant la bonne exécution des contrats (lois bien sûr traduites dans les faits), la protection de l'investisseur. Bref l'état de droit est renforcé dans ces pays et encadre l'activité économique. Ils ont amélioré leurs scores en matière d'indice de facilité des affaires.

Haïti, au contraire, séance tenante, s'ouvre à la compétition économique internationale. Son score en matière de facilité des affaires reste tel qu'il était au temps du protectionnisme, soit 151ème place parmi 183 pays du monde [BM (2015), DOING BUSINESS]. Les procédures complexes du temps du protectionnisme deviennent normes. Les affaires en Haïti en pâtissent grandement. Les autorités haïtiennes ont décidé, sur la base de simple décret, d'ouvrir au commerce les ports maritimes provinciaux sans renforcer les structures de contrôle. Ce, en l'absence de solution au problème d'intégration desdits ports dans le réseau mondial dont pourtant dépend largement leur compétitivité. Une question comme le free times, selon ce que nous révèlent nos investigations auprès de cadres bien informés des douanes haïtiennes, reste tel quel au mépris du contexte de compétitivité par rapport à d'autres concurrents. À la République Dominicaine où, contrairement à Haïti, le port répond au standard international, le free time est plus long, soit 15 jours contre 10 jours en Haïti. Rien n'est fait pour le raccourcir, le ramener à sept ou huit jours pour au moins avoir un petit avantage comparatif là-dessus par rapport au concurrent dominicain. Au niveau de la même République Dominicaine, les marchandises sont livrées 3 jours après leur arrivée au port à leurs propriétaires. En Haïti au contraire, le

délai de livraison peut tendre vers l'infini. La lenteur de débarquements liée aux problèmes techniques et administratifs évoqués coute au pays des recettes fiscales importantes consécutives notamment à la préférence des bateaux pour le wharf dominicain par rapport à celui haïtien de loin moins attrayant, plus couteux et fatigant.

Le résultat, dans les faits, est que les frais de chargement et de déchargement d'un conteneur standard y sont, y compris le port de Port-au-Prince, note un rapport de la banque mondiale (2013), de loin le plus élevé des ports des Caraïbes. La qualité de l'infrastructure portuaire en Haïti, poursuit ce même rapport, laisse beaucoup à désirer par rapport à ses concurrentes de l'Amérique latine et des caraïbes

Le client des ports maritimes haïtiens n'interagit pas avec des structures techniques solides bien étoffées, entendons par là un système informatisé avec des bases de données solides et bien conçues, mais plutôt avec un inspecteur de douane à qui il déclare verbalement la quantité de marchandises transportée. Ledit inspecteur est sujet à des pratiques corruptrices consistant surtout en des pots de vin pour l'amener à sous facturer les marchandises avec tout ce que cela comporte de perte de taxes pour l'État haïtien ajoutées à celles déjà recensées sur les produits d'exportations agricoles.

Les moyens techniques pour y mettre fin, entendons par là l'informatisation des données, sont négligés. Donc les vieilles pratiques ont le vent en poupe pour se pérenniser. Le problème administratif relatif par exemple au manifeste n'est pas adressé dans le cadre de l'ouverture généralisée des ports haïtiens au commerce.

Pas de mécanismes techniques appropriés correspondant au besoin de la nouvelle conjoncture. La transition que cela exige, notamment en termes de passage de grues portiques mécaniques aux grues portiques électroniques pour permettre aux ports de ne pas être dépassés par les nouveaux flux d'embarquements de marchandises, n'est pas opérée. Il en résulte des problèmes de déficit de compétitivité pour les ports haïtiens par rapport à leurs homologues de la caraïbe, dont plus particulièrement la République Dominicaine de loin mieux loti que nous sur ce point. Elle nous damne le pion en matière de marchandises de fort tonnage et de rapidité de livraison. Cela fait que ses ports sont préférés à ceux d'Haïti. Donc l'APN en tant qu'opératrice historique, est à la traine des ports dominicains. Elles lui font rageusement concurrence pour ce qui est du débarquement des marchandises de forts tonnages

On a, soit à dessein, soit par ignorance, dissocié l'avantage comparatif du pays d'une question cruciale comme celle relative aux structures administratives. On ne les a ni simplifié ni assoupli. Elles restent caractérisées par leur lourdeur. Une plus grande efficacité au niveau de la gestion des ports maritimes haïtiens pourrait être recherchée, voire trouvée via une structure incluant le service de cabotage, bien entendu fonctionnant normalement, un directeur et un contrôleur général flanqué des directeurs financier et d'exploitation. Le chef du personnel pourrait remplir le rôle de directeur administratif et le contrôleur général celui de directeur.

Rien de tel n'est fait. Neuf directions sont au contraire recensées dans ces ports (la direction générale, la direction des exploitations, la direction technique, la direction de cabotage, la direction financière, la direction administrative, la direction de contrôle général, la direction d'entretien des équipements, la direction de la manutention). Entre Temps les services les plus opérationnels (Hangar, manutention) sont confiés à des gens que le pouvoir a cooptés. Certaines marchandises, dans ce cas, sont assujetties à des impôts versés respectivement au port dominicain et au port haïtien avec tout ce que cela comporte d'effets d'entraînement en termes d'inflation.

Pire, à rebours des dispositions de l'OMC laissant la possibilité aux pays en développement de fixer un plafond tarifaire élevé pour les produits alimentaires, Haïti en est allé au-delà. Il en va, tenez-vous bien, jusqu'à appliquer, aux dires d'Iram (1998), des tarifs douaniers à hauteur de 0 % et 15% pour le maïs et d'autres produits alimentaires. Ils étaient avant à hauteur de 57% [idem]. Le pays, pour parodier Girault (1993), s'est embarqué dans une politique de port franc. Qu'il s'agisse du Japon, de la Corée du Sud, de Taiwan ils ont dosé leurs libéralisations de mesures protectionnistes. Haïti, à l'inverse, n'en a pas fait autant. Illusoire dans ce cas de s'attendre à une certaine compétitivité du pays sur le marché mondial comme l'a si bien dit Marx Weisbrot (2000) dans le raccourci que voici : *You can't expect a country like Haïti to compete on world markets immediately [...]. If you look at those countries that have succeeded in dramatically increasing their per capita incomes--countries like Japan, South Korea and Taiwan--you will find they all did it under some kind of protection* (cité par Maurice Dobbs).

Dufumier (1988), dans ce même ordre d'idées, estime qu'on aurait dû penser aux moyens nécessaires à donner [au cultivateur haïtien...] *pour qu'il puisse engrayer le*

mouvement actuel de décapitalisation et tenter au contraire de rééquiper ses exploitations, dans le cadre de tout processus de libéralisation en Haïti [*ibid.*]. Cette dernière non seulement ne s'inscrit pas dans la durée, n'est non plus assortie de préalables nécessaires à cette fin. L'OMC comme instance multilatérale du commerce international, dans sa rubrique relative au traitement spécial différencié (TSD) fait asseoir toute libéralisation, en particulier celle agricole, sur la base notamment :

- De délais ou mieux des périodes longues pour la mise en œuvre des accords et des engagements
- De mesures visant à accroître les possibilités commerciales des pays PEDs
- De dispositions de tous les membres de l'OMC en termes de préservation des intérêts commerciaux des pays en développement, etc.

Pas même le bénéfice du programme *pro poor growth* n'a été accordé au pays. Rappelons qu'il y est question de promouvoir des programmes d'aide pour le commerce dans la perspective ... [d'aider] *les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à développer les compétences et l'infrastructure liées au commerce dont ils ont besoin pour mettre en œuvre les accords de l'OMC et en bénéficier, et pour accroître leurs échanges.*

Pour reprendre cette interrogation faite dans le cadre du rapport au ministre des Affaires étrangères français sur Haïti, dit rapport VILLEPIN (2004), dans laquelle, bien sûr, il fait allusion à Haïti : *Y avait-il en [l'occident] une saine économie de marché [...] quand telles (entendons par là les visciditudes que nous venons de tracer d'Haïti) étaient [leurs] conditions ?* L'aspect insolite d'une telle entreprise est souligné à l'encre forte par la coopération française. Aucun critère économique ne peut la justifier. Le critère géographique avancé à son appui par la banque mondiale ne tient pas. Rappelons que cet argumentaire est mis de l'avant par Éric Verreydt (2000), cadre de cette institution comme en témoigne l'extrait suivant : *Haiti's greatest single economic advantage is its close proximity to the huge American market. Haiti desperately needs investment, and the only people who are likely to invest here are foreigners and rich Haitians living in the United States. That is a fact of life* (cité par Maurice Dobb)

Des intérêts politiques à la fois du côté national que du côté international nous semblent être les principaux motifs de l'ouverture en question.

Côté national : la libéralisation de l'importation des produits alimentaires fut exploitée à des fins de capitalisation politique par les autorités haïtiennes post 1986, plus particulièrement le CNG.

Parvenues au pouvoir par un concours de circonstances, sans base populaire et sociale les mêmes autorités voient dans le bas prix des produits alimentaires importés et subventionnés un moyen pour conjurer la bombe sociale consécutive à la vie chère à l'origine du mécontentement populaire généralisé ayant abouti à la chute de Jean Claude Duvalier. La survie politique des mêmes autorités les préoccupait plus que les conséquences néfastes de leurs mesures. Donc aucune quête d'incitation économique ne sous-tend les mesures de libéralisation économique post 1986 en Haïti.

Côté externe, c'est idem. Par la part de marché qu'elle permettra d'acquérir aux pays qui sont ses fers de lance, elle représente une aubaine pour leurs hommes d'État. Ils pourront en faire leur capital politique, voire l'ajouter dans leurs bilans dans le cadre de leur quête de réélection. Donc, le facteur politique a été prédéterminant là-dessus et le facteur économique secondaire.

Comment s'attendre en pareille occurrence à une quelconque amélioration de la performance économique du pays ? Notre quatrième et dernière hypothèse, dans ce cas, a tout son sens :

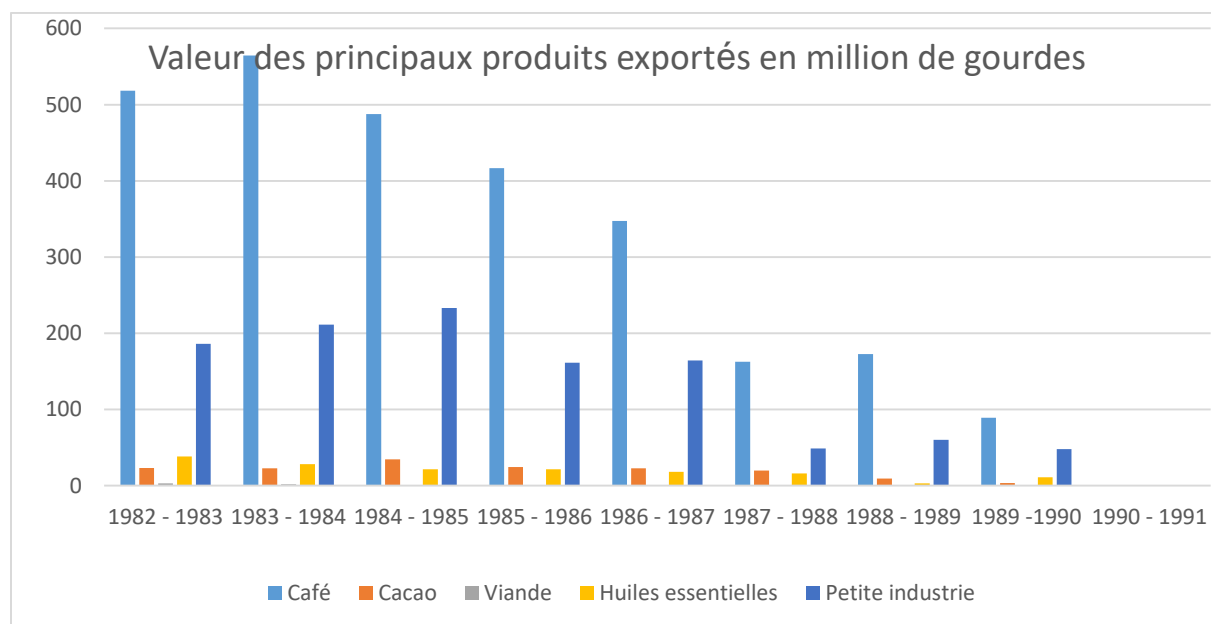
Hypothèse IV En guise d'une sphère marchande autonome l'ouverture d'Haïti aux échanges mondialisés y a abouti à une forme étriquée d'économie de marché

L'objectif de la libéralisation c'était, en théorie, de doper les exportations par le démantèlement des barrières tarifaires haïtiennes, stimuler la production et l'ouverture du marché agricole à la concurrence. Le café, le cacao sont les principales denrées agricoles haïtiennes ciblées. En second lieu viennent la viande et la petite industrie. Les années 1981 à 1985 n'ont pas, contrairement aux années 1986 et suivantes, connu des mesures de libéralisation spectaculaires. Le gouvernement d'alors, celui de Baby Doc, s'y montrait très réticents. Toute réduction significative de taxes sur l'exportation du café serait suicidaire pour ledit gouvernement étant donné que cette denrée représentait encore alors, après le secteur d'assemblage, la principale source de recette d'exportation du pays et l'aide internationale comme palliatif était tout à fait hésitante. Malgré tout, le pouvoir de Baby

Doc a consenti de très grandes concessions aux tuteurs internationaux en matière de taxation des exportations caféières haïtiennes. Les recettes d'exportations combinées de café, de cacao, d'huiles essentielles pendant la première année de libéralisation commerciale en Haïti lui ont rapporté 768.1 millions de gourdes (équivalent selon le taux de change alors en vigueur de 153,2 millions USD) pour l'année 1982-1983 contre 831,6 millions de gourdes (l'équivalent de 166,32 millions USD) l'année suivante. Ces mêmes recettes ont légèrement chuté. Cinq années après ces mêmes recettes d'exportations ont légèrement chuté. Elles se situent à hauteur de 245,7 millions de gourdes (l'équivalent de 197,46 millions USD). Rappelons que le café à lui seul fournissait l'essentiel de ces taxes.

L'aide internationale, devenant bondissante en Haïti après le départ de Jean Claude Duvalier, les dirigeants successifs haïtiens s'imaginent pouvoir se tirer d'affaires à partir des subsides venant de l'extérieur. Les taxes, plus principalement celles sur le café, vont être revues à la baisse dans le pays jusqu'à leur élimination complète pour les années 1988-1990. Paradoxalement, les recettes d'exportation générées par une denrée comme le café, soit 162.7 millions de gourdes pour la même année 1988, sont de loin inférieures à celles qu'elle a générées pour l'année 1983, soit 564.7 millions de gourdes où, pourtant, les taxes étaient de valeur moindre comme on peut le visualiser dans cette figure :

Figure # 11 Valeur des principaux produits exportés en millions de gourdes

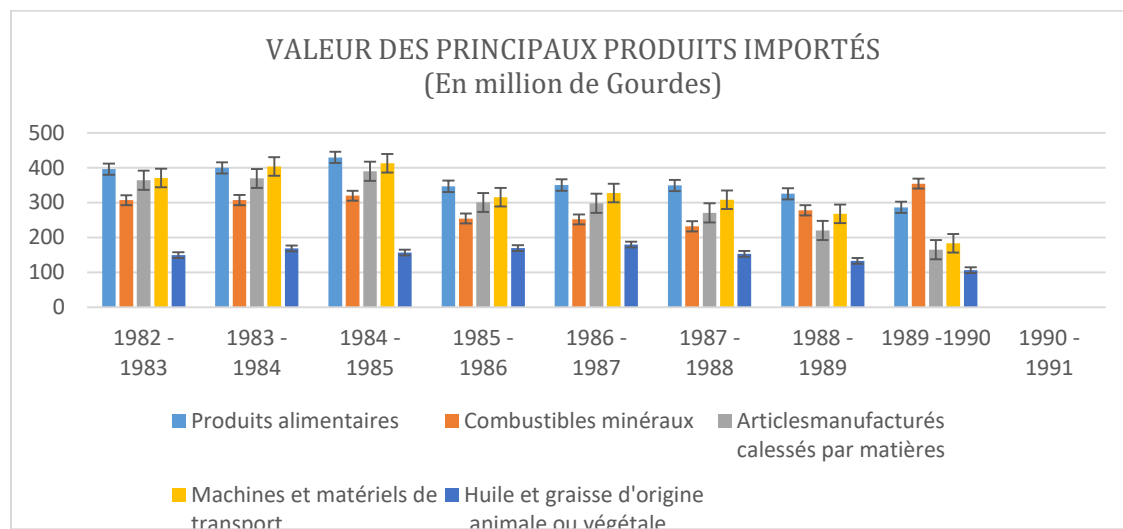


Source : élaboration propre à partir des données de la BRH, direction des études économiques février 1988

À partir de là on peut conclure à l'absence de corrélation entre tarifs douaniers et performance à l'exportation dans le cas haïtien. L'abaissement des tarifs douaniers, loin de doper les exportations haïtiennes, ont au contraire accentué l'extraversion de l'économie du pays. Contre toute attente, lesdites exportations n'ont pas compensé les importations. Comment vouloir qu'il en soit autrement quand cet abaissement tarifaire ne marche pas de pair avec d'autres mesures incitatives relatives notamment à l'amélioration du climat d'affaires en Haïti, à la réforme du foncier, à la garantie des droits des investisseurs, à la mise en place d'infrastructures de base (route de desserte, infrastructure portuaire et aéroportuaires, électricité, mécanisation agricole, recherche et développement). Malgré l'absence de résultats on persiste dans la même politique à savoir le démantèlement des barrières tarifaires jusqu'à les réduire à zéro pour un grand nombre de produits alimentaires importés. Comme conséquence logique, on a déséquilibre de la balance commerciale avec grimpement des importations et ralentissement des exportations.

En témoigne le graphique suivant :

Figure # 12 valeur des principaux produits importés (en million de gourdes)



Source : élaboration propre à partir des données de la BRH, direction des études économiques 1988.

Comme on peut le visualiser dans le tableau susmentionné, parallèlement, les importations, que pourtant les mesures de libéralisation étaient destinées à maîtriser,

dépassent de loin les exportations. Pour l'année 1982-1983 les dépenses combinées d'importation de produits alimentaires, de combustibles minéraux, d'articles manufacturés classés par matière, de machines et matériels de transport, d'huile et graisse ont totalisé la somme de 1 milliards 17,8 millions de gourdes, soit l'équivalent de 317,8 millions de dollars selon le taux de change alors en vigueur. Deux années plus tard ces mêmes dépenses d'exportation ont atteint le plancher de 1 milliard 746.1 millions de gourdes soit l'équivalent, selon le taux de change de l'époque, de 349.22 millions de dollars US. Pendant les années 1988-1989 les dépenses haïtiennes d'importation ont chuté à hauteur de 822.6 millions de gourdes (164.52 millions de dollars).

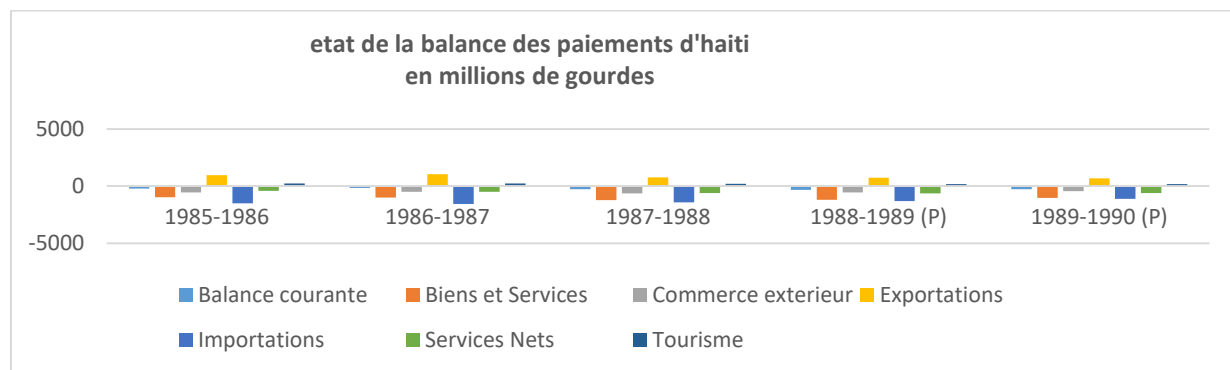
Les importations d'Haïti pendant la période de son ouverture économique furent très élastiques et ses exportations inélastiques. Pire, ces importations, s'il nous est permis d'emprunter ce terme à Bernard Lassudrie Duchêne (2001) à la suite de Patrick Messerlin (1990), ne furent pas des importations productives. Elles n'ont pas servi à l'achat de biens d'équipements et de technologies des pays industriels impliqués dans des échanges commerciaux avec Haïti. Il n'y a pas non plus de transfert d'épargne des grands partenaires commerciaux d'Haïti vers le financement des investissements internes (et je crois là c'est le moment de rappeler le cas de la **savanne djann** citée en exemple à plusieurs reprises par nous).

Les exportations haïtiennes - nous l'avions vu, supposées procurer des devises au pays - ne lui ont pas permis d'en obtenir pour financer les importations. Cela fait qu'on ne peut pas évoquer une quelconque théorie du développement endogène dans le cas de l'ouverture d'Haïti au commerce international étant donné, selon l'expression de Cardebas (2002) l'absence de *déversement technologique*. Si l'on en juge par les tableaux graphiques que nous avons passés en revue, pas une seule des importations d'Haïti ne va à des biens d'équipements. Elles vont pour l'essentiel à des produits alimentaires. Elles ne sont pas des importations productives. Pas même une seule firme agricole ne s'installe dans le pays pour y diffuser notamment la technologie, inciter les entreprises domestiques agricoles, bien sûr qui n'existent pas, à améliorer leurs technologies et réaménager leurs méthodes de gestion et d'organisation. La libéralisation commerciale agricole d'Haïti, contre toute attente, n'a pas placé son agriculture sur la carte de l'agro business ni dopé ses denrées d'exportation dont le café, à la culture duquel se prête mieux son sol majoritairement

montagneux.

La balance des paiements d'Haïti pendant les années 1985-1990 est négative. La balance courante accuse un déficit de 224.9 millions de gourdes. Ce même déficit, en matière des biens et services avoisine la valeur de 984.2 millions de gourdes. En matière de commerce extérieur il atteint le chiffre de 562.3 millions de gourdes. Les importations quant à elles ont absorbé 1 milliard 337.1 millions de gourdes contre la somme de 953.9 millions de gourdes. En termes de services nets le pays a enregistré un déficit de 421.9 millions de gourdes. Le tourisme, sur lequel se fondent beaucoup d'espoirs en Haïti, n'a vraiment pas rapporté grand-chose si ce n'est que la modique somme pour la même année 1985 de 227.3 millions de gourdes (l'équivalent de 45.46 millions de USD). En république voisine, à l'inverse, les recettes générées par le tourisme sont de l'ordre de grandeur de 1 milliards de dollars.

Figure 13 État de la balance des paiements d'Haïti en millions de gourdes

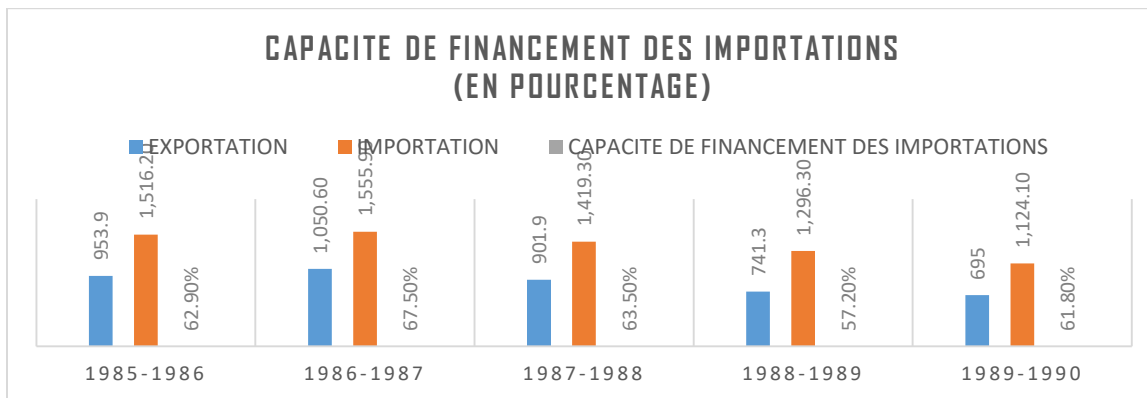


Source : élaboration propre d'après les données de la BRH et de la douane haïtienne

Cette contreperformance est liée non seulement au climat d'instabilité qui prévaut dans le pays après le départ des Duvalier, mais avant tout et surtout à l'afflux des importations qui envahissent le marché national haïtien. Les autorités haïtiennes, comme principaux acteurs, se sont révélées défailtantes. Les règlements du commerce international leur donnent la possibilité de fixer un plafond tarifaire élevé pour les produits alimentaires de base. Elles ne l'ont pas fait dans l'objectif surtout de conjurer la cherté de la vie via des taxes peu élevées sur les produits alimentaires importés. Ces taxes furent même ramenées à zéro en particulier pour le maïs créditant par-là la critique de politique de port franc au passif de ces autorités.

Le statut du pays comme net importateur de biens contraste avec ses capacités de financement de ses importations. Sur cinq années prises en référence par cette étude, pas une seule d'entre elles n'affiche une capacité de financement des importations haïtiennes à 100%. La plus grande capacité de financement correspond à l'année 1986-1987 où cette capacité fut de 67,5%. L'année d'avant elle était à hauteur de 62,9%. Pour les années 1987 à 1990, la capacité du pays de financement de ses importations fut respectivement de 63,5%, 57,2%, 61,8% comme on peut le visualiser dans le tableau ci-après :

Figure # 14 Capacité de financement des importations (en pourcentage)



SOURCE : Élaboration propre à partir des données de BRH

Le pire c'est que toutes ces importations concernent des biens de consommation, produits alimentaire en premier, les essences en second lieu et les automobiles qui sont des biens périssables. Pas un seul centime, pour autant que nous le sachions, n'est consacrée à l'importation de biens d'équipements (tracteurs, machines agricoles, etc.). Le pays arrive à honorer ces importations grâce au don extérieur et au transfert de la diaspora. Imaginons une seconde que ces sources d'argent soient bloquées pendant une semaine il en résultera l'asphyxie totale de l'économie du pays.

Conclusion du cinquième chapitre

Le tableau que nous avons dressé dans les différents chapitres de ce travail accuse un bilan très sombre du protectionnisme, voire le délégitime, du moins dans sa finalité qui nous paraît avoir été surtout individualiste plutôt que nationaliste, folklorique plutôt qu'économique dans le contexte haïtien. De là à faire de la libéralisation la panacée au problème, il y a loin. Le pays, faute d'avantage comparatif dans au moins un secteur clé donné, ne pourra pas trouver dans le modèle libéral les conditions de son décollage économique. Sa main d'œuvre à bon marché, bien sûr, le seul facteur dont il est abondamment doté, ne peut lui tenir lieu d'avantage comparatif dans l'actuelle division internationale du travail caractérisée par l'avantage technologique plus différence au niveau de la marque.

La capitalisation politique nous semble avoir, de part et d'autre, motivé l'ouverture commerciale haïtienne que la quête d'efficacité économique. Les nouvelles autorités politiques haïtiennes ont embrassé à bras le corps l'ouverture commerciale dans le contexte haïtien à l'idée qu'elle leur permettra de casser les prix des produits alimentaires de base et de désamorcer par-là la bombe sociale relative à la cherté de la vie ayant débouché sur le lever de bouclier populaire contre la dictature de Duvalier fils. L'enthousiasme de ces mêmes autorités à l'endroit de l'ouverture commerciale est tel qu'elles vont au-delà des accords internationaux régissant la matière en pratiquant une politique de port franc [*op.cit.*].

On n'a pas déconstruit le système agricole traditionnel pour en faire un construit modelé selon les normes capitalistiques, à savoir une agriculture de profit ou de marché. Fait bizarre, voilà cette agriculture livrée à la compétition commerciale internationale. Les techniques vétustes d'exploitation agricole restent intactes. Le stade d'agriculture de marché ou de profit n'est pas franchi. On en est encore au stade d'agriculture d'infra subsistance. N'empêche pas pour autant que l'agriculture du pays figure parmi les plus ouvertes au monde et même plus ouverte que l'agriculture des pays du groupe CAIRNS au mépris de son caractère d'agriculture fourretout (L'agriculteur se livre en même temps à l'élevage (de deux ou trois bœufs) et la culture d'un à deux carreaux de terre pour pouvoir

subsister, sans même pouvoir imiter ses homologues du centre, spécialisés contrairement à lui, dans de grandes filières d'exportation ou de grands créneaux de production). L'agriculteur haïtien, pourtant concerné par cette ouverture, n'est ni équipé, ni subventionné à l'opposé de son homologue américain à la fois bien équipé et subventionné. De là à parler de néo mercantilisme, voire de pure violation de l'hypothèse de concurrence pure et parfaite des classiques, hypothèse pourtant que revendique l'ouverture agricole haïtienne. Marc Louis Bazin (2004) semble avoir vu juste en stipulant qu'aucun schéma classique ne s'appliquait en Haïti.

Toutes ses prémisses ont été faussées. À commencer, comme nous l'avions déjà vu, par celles de concurrence pure et parfaite jusqu'à celles d'homothétie (même productivité du travail, même technologie, revisitée avec les néo classiques qui les remplacent même dotations factorielles) incluant la question de différenciation, que bien sûr nous reconnaissons qui est dépassée dans le contexte actuel mais qui nous paraît être l'outil de référence par excellence dans le cadre de libéralisation économique gouvernant la réalité socioéconomique haïtienne. La vieille loi des débouchés de J. Baptiste Say (1803), quoique dépassée, fait autorité dans le nouveau contexte économique ou commercial d'Haïti. Tout l'accent est mis sur l'offre prétendument *sui generis*, c'est-à-dire générateur de sa propre demande, selon le vœu pieux du même Say (1803).

Pas de programme de transition à des secteurs agricoles plus compétitifs conçu à l'endroit de l'agriculteur haïtien, pourtant le seul vrai élément qui, par son esprit de risque, représente celui avec qui le pays pourrait compter dans la perspective d'un développement capitaliste agraire. Pas non plus même de débats sur l'assistance post ajustement à l'endroit du même paysan (Claire Mc Guigan, 2006).

Les autorités du CNG n'ont pas cherché, contrairement à d'autres pays de même niveau de développement qu'Haïti, à arracher la moindre concession des instances multilatérales (OMC, FMI) et des grands pays en faveur des seuls éléments productifs du pays que sont ses agriculteurs paysans dont les parts du marché interne sont considérablement réduits à la suite de la concurrence déloyale que livrent à leurs produits les produits importés et subventionnés. Même un simple instrument commercial légal comme la clause de sauvegarde n'est saisi par les mêmes autorités.

La libéralisation agricole n'a pas permis au pays de se positionner sur la carte de l'agro business ni n'y a pas jeté les bases d'une agriculture ou d'un développement capitaliste. Au contraire, elle coûte au pays les produits de cycle long (café, amyris, vétiver, cacao) destinés à l'exportation. Les profits monstres qu'elle permet aux importateurs d'obtenir sur les produits alimentaires importés les détournent de tout achat en gros, par spéculateurs interposés, d'un produit comme le café pour l'exporter. Comme conséquence directe, il en résulte le ralentissement drastique de la production de ce produit. Les produits de cycle court (maïs, tubercule, pois, petit mil et autres) destinés à la consommation interne, dament au contraire le pion à ce même produit ainsi que ses homologues (amyris, vétiver, cacao). Survie économique oblige. Bref, aucune spécialisation agricole ne découle de l'ouverture économique du pays au commerce international.

Le seul profit qu'il en tire se situe au niveau de l'accessibilité à ses couches les plus pauvres d'un produit agricole comme le riz auparavant un produit de luxe consommé uniquement le dimanche et les jours de fête mais qui, à la suite de la libéralisation économique, envahira le quotidien des mêmes couches précitées. Le prix à payer, cependant, est élevé. Il consiste en la décapitalisation des agriculteurs haïtiens à qui les bas prix des produits importés fait perdre une bonne part du marché agricole.

Le jeu, dans une telle occurrence, fut faussé. Son aspect réducteur, ici, saute aux yeux. Au lieu d'être à somme positive, il fut au contraire à somme nulle pour Haïti. Ses partenaires gagnent ce que, lui, il perd. Et pour cause. Les prémisses, ayant été faussées, faussée, par conséquent, est la conclusion. La stabilisation économique n'est pas au rendez-vous. La détérioration des termes de l'échange va progressant. Bref, le problème de dotations factorielles est tel en Haïti qu'en dépit du fait que plus de 75% de ses agriculteurs se consacrent à l'agriculture, ils sont incapables, selon les dires de Dorsinvil Roger (1990), de pourvoir aux besoins alimentaires du pays.

Loin de rectifier les tirs, on a au contraire mis le cap davantage sur l'ouverture. La libéralisation agricole se poursuit, s'amplifie notamment sous les gouvernements successifs de Jean Bertrand Aristide et de René Préval comme si de rien n'était. Elle se verra plus tard associée à la libéralisation financière. Cette dernière est assortie de taux d'intérêts élevés destinés, nous dit-on, à exercer des effets attractifs sur les capitaux pour financer les

investissements. Vient enfin la privatisation des entreprises publiques pour combler le package ou parfaire l'entreprise de libéralisation tous azimut dans le contexte haïtien. La libéralisation économique, pendant les deux autres parenthèses de politique libérale dans le pays, en investira totalement le champ socioéconomique. La seconde partie du travail se consacrera aux deux derniers aspects sus mentionnés. Elle fera l'économie de la libéralisation agricole poursuivie et amplifiée sous les gouvernements d'Aristide et de Préval ainsi que de la privatisation pour éviter trop de tirer sur la ligne.

TROISIÈME PARTIE

**L'intégration néolibérale sur fond d'un régime
d'accumulation financiarisée dans le contexte Haïtien**

Chapitre VI Régime d'accumulation financiarisée et problème d'osmose dans le cas des finances ponzi haïtiennes

Introduction

La libéralisation financière est l'une des innovations du capitalisme. Le FMI en est le premier terrain d'expérimentation via notamment le démantèlement de son dispositif *gold standard exchange system* glissant du change fixe au change flottant. Le flottement amorcé sera approprié comme instrument de politique monétaire plus tard à l'échelle de l'ensemble des pays à la suite de la chute du communisme international en 1991. L'Europe occidentale donnera le ton en la matière via *l'acte unique européen*. En son article 8 il dispose et nous citons : *le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée [...]* La barrière que constitue le contrôle des changes est tombée à l'échelle des pays membres de l'union. La libre entrée des titres étrangers d'un marché de l'union européenne à l'autre est acquise. L'est également les transactions en capital et les opérations à court terme ainsi que l'achat de titres étrangers, bien sûr par des résidents d'un Etat membre de l'union. D'autres paramètres comme la libre circulation des capitaux deviennent une réalité plus tard à l'échelle mondiale.

Haïti n'y fait pas exception. La libéralisation financière y représente un complément, voire un prétendu oxygène à la libéralisation commerciale agonisante de l'ère militariste post Duvalier. Tout fut fait séance tenante. C'est-à-dire en l'absence de transition, au mépris du capitalisme rabougri, flibuste, de petite propriété familiale dans lequel croupit le pays et sans que la phase capitaliste requise à cette fin, celle industrielle n'y soit encore atteinte. Le taux d'intérêt est le principal levier de cette financiarisation. Il est maintenu à un niveau élevé de manière, nous a-t-on fait croire, à rendre plus élevé le niveau de l'épargne et par ricochet les ressources des banques haïtiennes nécessaires au financement des investissements.

Le rôle du secteur informel dans le financement de l'économie haïtienne est tenu pour secondaire par les architectes de ce projet. Selon eux, du moins nous le pensons, la plus grande disponibilité de l'épargne via le taux d'intérêt élevé peut stimuler

l'investissement. Ou mieux l'abondance d'épargne est la condition suffisante pour venir à bout du rationnement du crédit. Cette grille de lecture nous paraît avoir fait impasse sur ce qu'à la suite de Cho (1986) nous pouvons appeler *contraintes endogènes* propres à chaque système bancaire, plus spécifiquement le système bancaire des PEDs ou d'Haïti. La sous-capitalisation de ses banques, certes, pour importante qu'elle soit dans le problème d'intermédiation bancaire, n'en est pas cependant la seule cause ou la cause fondamentale. En effet, le régime d'accumulation financiarisée et les taux d'intérêts élevés qui y sont appliqués aidant, ces banques ont enregistré un afflux de capitaux sans précédent dans l'histoire bancaire du pays. Leur actif est multiplié par près de 470. Cette épargne, cependant, n'est pas recyclée pour être transformée à des fins productives. Le crédit demeure rationné et les prêts des banques haïtiennes des prêts à court terme. Or les investissements à effets structurants tels les investissements dans des projets de manufacture nécessitent des prêts à long terme. Si nous pouvons nous fier à certaines informations confidentielles à nous communiquées par des hauts cadres d'institutions bancaires haïtiennes pareils projets sont rares si ce n'est qu'inexistants dans le contexte haïtien. Ajoutées à cela des lacunes en ce qui concerne les normes comptables en Haïti et la faiblesse du cadre institutionnel et judiciaire. Pas de tribunaux spécialisés en Haïti pour traiter les litiges d'affaires. Cela nous paraît relever des contraintes endogènes sus mentionnés nous semblant échapper au régime d'accumulation financiarisée régentant la réalité socioéconomique haïtienne.

Par-delà tout ce qui vient d'être dit il faut signaler le caractère hâtif de la financiarisation de l'économie haïtienne. Elle est décrétée en l'absence de ce qu'on pourrait appeler *Bank financial regulation supervision*. Littéralement cela signifie en français : *supervision de la régulation du système financier*. Fry (1978), qui est l'inspirateur du régime d'accumulation financiarisée, préconise préalablement à toute financiarisation la réduction du déficit budgétaire de l'état, la réduction de sa dette souveraine ou dette interne, La restructuration du système fiscal pour le rendre plus efficace. Les dépenses publiques, dans ce même ordre d'idées, devraient diminuer et les impôts traditionnels augmentés sous peine d'explosion de la dette gouvernementale ou d'instabilité économique de nature à compromettre toute politique de relance. Rien de tel n'a été pris en compte dans le cadre

du régime d'accumulation financiarisée en Haïti. L'entrée relativement massive de capitaux consécutive à la levée des barrières décrétée là-dessus par les autorités haïtiennes sur le mouvement des capitaux est transformée en rente de financement du déficit de la trésorerie publique haïtienne faute de ressources alternatives pour compenser les taxes perdues dans le cadre de la libéralisation de l'économie du pays.

Ses banques, censées être le moteur de ce régime d'accumulation financiarisée, sont exemptes de contrôles renforcés. Pas de mesures restrictives quant à la sortie des capitaux à leur disposition. Pas de renforcement des normes prudentielles de nature à juguler les spéculations sur les taux de change. Il en résulte le grave problème de compétitivité change dans le cas haïtien avec toutes ses conséquences comme la dépréciation de la gourde et à longue échéance une crise de change susceptible de déboucher sur une crise bancaire en Haïti.

Pris de court par l'ampleur de cette crise les autorités monétaires haïtiennes se rabattent sur des opérations type *d'open market* consistant en l'injection de dollars sur le marché donnant par-là l'impression qu'il s'agit d'une crise conjoncturelle alors qu'il s'agit d'une crise structurelle. Les mesures d'assèchement, c'est à dire de recyclage de l'excédent monétaire à la disposition des banques leur permettant de renchérir le cout du dollar, sont malheureusement mises de côté par les autorités monétaires haïtiennes faute de réserves de change suffisantes à cette fin. Entretemps la crise de surliquidité en question devient structurelle et fait planer sur l'économie du pays le spectre inflationniste. Les instruments directs utilisés, parmi lesquels les réserves obligatoires élevés, n'y peuvent rien.

La perspective de cette étude est régulationniste. L'éclairage de l'école régulationniste nous paraît doté d'un grand pouvoir explicatif en ce qui concerne la problématique d'intégration du régime d'accumulation financiarisée dans lequel s'est vu embarquer Haïti. Cette approche rejoint la théorie cepalienne qui est à la base de cette étude par son gradualisme ou sa priorisation de l'acteur étatique qu'elle met au centre de ses perspectives. En effet, dans le cadre de la financiarisation en Haïti, l'acteur étatique est complètement absent en tout, y compris au niveau du marché des changes. Un marché parallèle les régente en l'absence de tout contrôle des autorités monétaires et politiques du pays mettant par-là à mal toute politique de stabilisation que pourrait tenter d'initier la

BRH. Le laisser faire est total. Des instruments financiers pouvant être mis à contribution là-dessus dont des fonds de garantie publics, crédits sur nantissement des stocks, affacturage – instruments susceptibles de rassurer les opérateurs financiers ou bancaires en matière de prise de risques- sont totalement négligés par les différents pouvoirs successifs haïtiens et ses autorités monétaires. Entretemps la vigie est montée autour des instruments comme les bons du trésor, les réserves obligatoires convertis en rente de seigneurage pour financer la dette souveraine de l'état haïtien sans omettre un autre instrument comme les opérations d'open market, sorte d'opération cosmétique camouflant la passivité ou l'incompétence des autorités monétaires haïtiennes et la nature structurelle de la question change en Haïti. Conformément à son orientation régulationniste, cette étude fait sienne l'affirmation de Chesnais F(1996) selon laquelle le type de régime d'accumulation financiarisée sollicitant Haïti ne peut se réaliser qu'aux états unis, ce pays étant selon F Lordon (2003), *le centre de l'intermédiation financière internationale* (cité par Mickaël Clévenot, 2006). Cette position leur permet de bénéficier d'un afflux de capitaux ou de capter les capitaux en circulation dans le monde entier et d'être à l'abri de la pro cyclicité propre au régime d'accumulation de ce genre.

Rappelons qu'en sus de cela le financement à hauteur d'environ d'un tiers du déficit américain par les pays de la périphérie et sa *capacité d'absorption de l'épargne internationale* , un afflux massif de capitaux consécutifs, par exemple à la libre circulation des capitaux liée au régime d'accumulation financiarisée, n'entamera pas les dispositifs financiers américains dans le sens d'une crise de surliquidité, étant donné l'existence dans ce pays d'une *classe de gatekeepers*, entendons par là une classe de dirigeants de sociétés d'audit, de banques d'affaires, de PDG et de gestionnaire de fonds de pension [id]. Ce genre de classe n'existe pas en Haïti. Les finances, qui constituent le pilier du régime d'accumulation financiarisée, sont très volatiles et donc risquées. Des risques de toute nature s'y bousculent : risques de change, risques de crédit, risque industriel, risques de taux. Une certaine mentalité risquophile, bien entendu propre au capitalistes occidentaux consistant surtout dans des prises de risques démesurés sied à ce genre de régime qu'est celui d'accumulation financiarisée. Une certaine spécialité en matière de risques dans bien de domaines est également nécessaire. Maisons d'assurance (assurances contre

risque), marché des titres pullulent dans le marché caractérisé par le régime d'accumulation financiarisée. Qu'il s'agisse de la mentalité risquophile, qu'il s'agisse des infrastructures propres au régime en question il font tous défaut à Haïti.

Les États Unis comme fer de lance du régime d'accumulation financiarisée l'ont initié après avoir contenu chez eux l'inflation pendant les années 1979-1980, réduit les impôts et parallèlement les dépenses permettant la stabilisation des cadres macro-économiques dans ce pays. Haïti, à la même époque et jusqu'à aujourd'hui, s'enlise dans le marasme économique. Il a intégré le régime d'accumulation financiarisée sans avoir encore entamé l'accumulation primitive du capital, en l'absence d'un environnement institutionnel fort, de réformes de son système bancaire pourtant centrale dans le cadre dudit régime La démocratisation de l'actionnariat par le développement des stocks option et des retraites par capitalisation, sans compter la titrisation, sont impératifs dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée. Cela n'est nullement le cas en ce qui concerne Haïti. Les États Unis se sont familiarisés il y a plus de cinquante ans avec la financiarisation. Il nous paraît difficile d'exporter le régime d'accumulation financiarisée dans un pays comme Haïti où la finance n'existe pas de longue date voire presque inexistante

Sans toutefois fermer définitivement la porte à toute financiarisation cette étude opte pour une financiarisation graduelle en Haïti sous réserve d'une circulation des capitaux sous contrôle pour prévenir la fuite des capitaux, etc....

Nous mobiliserons les cadres relatifs à la financiarisation. Ils seront étudiés scrupuleusement, conceptualisés pour ensuite être situés dans le contexte haïtien. Les différentes facettes de la libéralisation financière seront étudiées. La question relative aux coefficients de réserves obligatoires élevés fera l'objet d'un long développement et d'une attention toute particulière.

Cette piste nous permettra de jauger le succès ou l'échec de la financiarisation en Haïti. Un autre indicateur comme les taux d'intérêts élevés charriés par la même financiarisation en Haïti sera mis à contribution. Ses effets à la fois bénéfiques et négatifs seront pris en compte. Un instrument de politique monétaire comme les bons du trésor sera appelé à la rescousse. Une analyse en profondeur permettra de déceler son degré de

crédibilité ou non crédibilité dans le contexte haïtien. La modélisation VAR sera privilégiée pour tester les variables de nos hypothèses et les vérifier en profondeur.

6. I- l'économie haïtienne entre monétisation et financiarisation

La monétisation du déficit public ou le seignuriage monétaire est l'une des principales caractéristiques des finances haïtiennes. Elle consiste dans le fait de financer les déficits par l'émission de la monnaie. L'objectif principal de la financiarisation est d'y mettre fin moyennant une certaine cure d'austérité financière et une meilleure allocation des ressources financières. Pour mieux appréhender cette problématique nous procéderons à une revue de littérature sur le seignuriage ainsi que sur la notion de financiarisation.

6. I.I.- Le seignuriage ou la posture de seigneur de la trésorerie publique haïtienne. -

6. I.2.- Définition du seignuriage. -

Ce terme désigne *les recettes acquises par l'État par émission d'argent* (Blanchard, Olivier, Cohen Daniel 2004). Il vient de seigneur, lequel avait, au moyen âge, le monopole de l'émission de monnaie sur ses terres. La répression caractérisant le système financier haïtien ou mieux la latitude que laisse ledit système aux autorités haïtiennes d'agir à leur guise laisse la porte ouverte à toutes sortes de pratiques contreproductives, dont **le seignuriage**.

Du temps de la régulation financière le seignuriage fut même utilisé comme instrument de relance conjoncturelle par beaucoup de pays développés après la crise des années trente. Il fut couplé avec la politique budgétaire qui, aujourd'hui, est abandonné au profit de la seule politique monétaire. La demande de monnaie, dans le cadre de la politique découlant du seignuriage, fut considérée comme une fonction décroissante du taux d'intérêt et croissante du revenu. En tenant compte de ces deux paramètres, L'équation I deviendra comme suit :

$$M/P = L(Y, i) \quad (2)$$

M symbolise la masse monétaire émise par les autorités

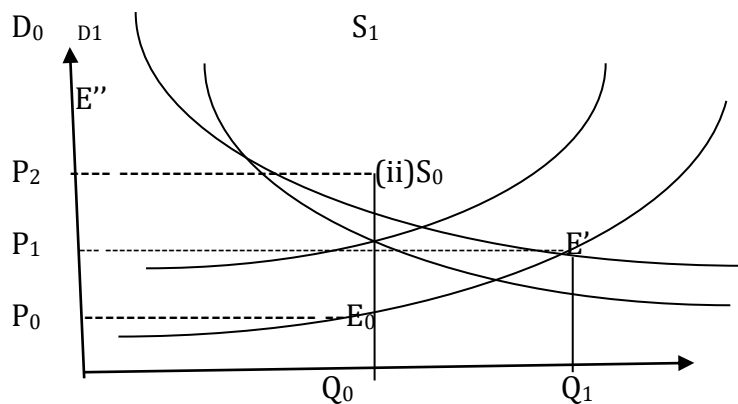
P = niveau général des prix

L (.) = demande d'encaisse monétaire réelle

6. I.2.I.- seigneuriage et inflation

Comme nous l'avons déjà dit, le seigneuriage, entraînant la baisse de la valeur de l'ancienne monnaie détenue par les usagers, une certaine compensation, en termes d'ajustements des salaires ou de hausse de rémunération sera nécessaire. De là l'augmentation de la demande de monnaie. Cette politique, cependant, n'a pas tardé à montrer ses limites. L'augmentation de la masse monétaire aboutira à une poussée inflationniste qui ira croissant et se répercutera sur la demande de biens chez les ménages. L'augmentation de la masse monétaire, n'étant pas allée de pair avec la production ou l'augmentation de la production, les prix auront tendance à croître démesurément. Nous la représenterons sur la courbe ci-dessous que voici :

Figure # 15 impact du seigneuriage sur l'inflation, plus particulièrement l'inflation monétaire



Il en résultera un déplacement de la courbe de D_0 à D_1 (D étant la fonction de demande des biens). La courbe y relative, soit P_0 , se déplacera vers P_1 . Dans une telle situation, la monnaie nationale se dépréciera de plus en plus et sera de moins en moins désirée. Des risques de trappe à liquidité (terme keynésien désignant une réalité de récession économique telle que les mesures d'abaissements des taux d'intérêts par les autorités monétaires sont impuissantes à relancer les crédits aux investissements), peuvent même s'ensuivre. Les autorités monétaires, dans ce cas, peuvent être tentées d'augmenter le taux

d'intérêt comme artifice pour porter le secteur privé à souscrire à la dette publique avec tous les risques d'insuccès et d'effet d'éviction sur l'investissement que redoute tant Keynes. Par défiance envers la monnaie, le secteur privé en question peut bouder les bons émis par l'État. Les autorités, dans ce cas, auront le choix entre l'austérité (ou réduction drastique de la masse monétaire) ou l'enlisement dans le pis-aller qu'est la planche à billets.

De là le déplacement de la courbe S (symbolisant le seignuriage) de S_0 en S_1 avec tout ce que cela comporte de risques en termes d'hyperinflation. Les usagers ou ménages, surtout dans le cas de pays en voie de développement dont la monnaie ne sert pas de devise et caractérisés par l'absence d'un marché boursier, par motifs de précaution et de spéculation, peuvent choisir de convertir la monnaie locale en devises et de la thésauriser pour pouvoir se prémunir contre la dépréciation monétaire.

La France, depuis la présidence de Pompidou, notamment dans le cadre de la loi de 1973, a rompu avec cette pratique, dite seignuriage, consistant à financer le déficit public à partir de l'émission monétaire. L'union européenne, dans le cadre de son pacte de stabilité, immunise ses États membres contre cette pratique en leur interdisant formellement et juridiquement d'y recourir. L'inflation comme contrepartie ou coût du seignuriage, est très dur à supporter. La cure d'austérité, fait savoir encore le même Friedman (1992), est le seul remède pour en venir à bout. Cette cure inclut un rythme plus faible d'augmentation de la quantité de monnaie.

Cette idée, bien entendu, n'est pas partagée par tous les économistes. Nous n'entrerons pas dans ce débat. Dans le cas des pays en voie de développement, la dégradation de la situation financière due au seignuriage peut être telle que le levier taux d'intérêt risque d'être inopérant. C'est-à-dire que les mesures arrêtées en ce sens, notamment en termes de hausse ou de baisse risquent d'être sans effets. La perspective de gain dans le cadre de la hausse du taux d'intérêts qui éventuellement pourrait être décidée risque de ne pas pouvoir venir à bout des réticences ou de la méfiance des agents envers la monnaie locale. Les investisseurs peuvent bouder cette mesure en refusant de souscrire à la dette publique de l'état malgré la perspective de gains consécutive au taux d'intérêts élevés. Les ménages pour leur part, peuvent persister dans leur refus de conserver la

monnaie locale. Ils peuvent récidiver dans cette attitude en continuant à convertir la monnaie locale en monnaie étrangère qu'ils thésauriseront malgré la perspective de profit consécutive à la hausse du taux d'intérêts sur les dépôts.

Les gouvernements haïtiens à avoir recouru au seigneurage ne se comptent plus. Le gouvernement de Salomon, via son ministre des Finances, Anténor Firmin, a rompu avec cette pratique. Une certaine politique *cash management* fut implémentée et la rigueur et l'austérité budgétaire instituées dans les finances haïtiennes. Une loi fut même votée en ce sens. Il s'agit de la loi du 27 août 1872 sous l'impulsion d'une grande figure du parti libéral haïtien, Boyer Bazalais, alors président du sénat. Le seigneurage comme instrument de politique monétaire en Haïti est décrédibilisé et dépourvue de toute base légale.

Davilmar Theodore, ancien président d'Haïti, y renouera cependant en 1914 et s'y est illustré par ses fameux bons, sans cours légal, sans convertibilité, assimilés par la malice populaire à *bon da*, homonyme, selon Lesly Péant (2013), du mot *bouda* en créole, équivalent du mot fesses en français, traduisant l'absence de confiance des usagers haïtiens dans ces bons qu'ils estiment, sauf votre respect, au même titre que le papier hygiénique, propres à des usages hygiéniques mais pas à la facilitation des transactions commerciales et économiques. De tous les présidents haïtiens, il le plus éloquemment. Ses Les bons en question se voient même refusés non seulement au niveau international, mais, ce qui est plus grave, au simple niveau national. Les jeunes haïtiens d'aujourd'hui, se familiarisent un peu plus avec le thème *zòrèy bourik* (oreilles d'âne) que le thème *bon da* en matière de seigneurage. L'intervention américaine de 1915, malgré ses aspects déplorables, compte cependant à son actif cet aspect positif résidant surtout dans une certaine discipline financière et la convertibilité de la gourde par rapport au dollar avec cinq gourdes pour un dollar à un moment où la monnaie forte exerçait de l'attrait sur l'investissement direct étranger. Quelques années après le départ des Américains le seigneurage refait surface dans la politique monétaire du pays. L'une de ses premières conséquences se traduit par le primat des motifs de précaution sur le motif de transaction. Les investisseurs étrangers présents dans le pays préféraient garder leur argent en devises en banques étrangères que de l'investir à perte. L'autre conséquence se traduit sur le plan des canaux de transmission monétaire en Haïti. Un canal de transmission comme le taux d'intérêt est sans effets. Que

l'on hausse ou baisse les taux d'intérêts les agents n'y trouveront aucune incitation étant donné l'érosion de leurs marges bénéficiaires par l'érosion de la valeur de la monnaie locale.

Il nous revient, à des fins d'une meilleure compréhension de voir ce que recouvrent les canaux de transmission monétaire.

6. I.2.2.- les retombées inflationnistes du seignuriage et ses effets sur les canaux de transmission monétaire

Les usagers en paient la facture par la revue à la baisse de la valeur de la monnaie ancienne dont ils disposent. Le risque de dérapage inflationniste, voire d'hyperinflation (dépendamment du niveau excessif de seignuriage), est grand et réel dans le cadre d'une telle politique, à en croire les monétaristes, dont Fischer I (1911) et Friedman (1992) en tête. Il l'est en ce sens qu'une augmentation de la masse monétaire excessive par rapport au volume des transactions se traduit généralement par une hausse générale des prix. Fischer (1911) l'a illustré via l'équation mathématique que voici :

$$M.V = P.T. \text{ ou mieux : } M \times V = P \times T$$

M représente le stock de monnaie ou masse monétaire

V est la vitesse de circulation de la monnaie

P est le niveau général des prix

« T » Correspond au temps pendant lequel s'effectue le volume de transaction que de manière sous-jacente on peut désigner par Q.

D'un strict point de vue économique, la hausse générale des prix s'explique par le fait que la stabilité des variables comme la vitesse de circulation de la monnaie et le volume de transactions est affectée par la disproportion ou le déséquilibre entre l'augmentation de la masse monétaire excessive et le volume des transactions.

L'inflation dont il est question ici peut, selon Friedman (1992), être double. C'est-à-dire elle peut être à la fois l'inflation par la demande et l'inflation par l'offre. La hausse de prix, comme son corolaire, poussera les ménages à revendiquer de nouvelles hausses de rémunération. Pour y faire face, les entreprises, de leur côté, relèveront les prix de leurs

produits offerts aux ménages. De là l'augmentation de la rémunération des facteurs de production supérieure, le plus souvent, dans le cas du seigneurage, à la rémunération de leur productivité. Les mêmes monétaristes, dans leur jargon, appelle cela inflation par les couts. Dans le cas du seigneurage, l'appareil de production, le plus souvent, n'est pas en mesure de répondre à l'accroissement de la demande et les dépenses excèdent les recettes fiscales. Les investisseurs, le plus souvent, n'ont plus confiance dans la capacité de l'État à honorer ses dettes. Ils peuvent choisir de bouder les obligations publiques servant le plus souvent à financer le déficit public de l'État.

Parallèlement à l'émission monétaire, il ne se crée pas de nouveaux biens dans l'économie. Les ressources servant au financement du crédit sont autres que budgétaires. En revanche, on est en présence, sous une forme ou une autre, d'une sorte de prêt ou dette à fonds perdus consenti (e) à l'État par l'institut d'émission, dette ou prêt que ladite institution sera dans l'impossibilité de rétrocéder au marché. Elle se trouve, de ce fait, désemparée face, par exemple, à la régulation des liquidités.

Cela dit, c'est à juste titre que le seigneurage est considéré par l'école monétariste comme un impôt inflationniste implicite sur les avoirs en monnaie de base. Ledit impôt, selon les monétaristes, est un impôt indirect prélevé sur le peuple à son insu. En tant que mode de financement de déficit public, le seigneurage est contreproductif et inefficace. Il est problématique au double point de vue économique et social. L'accroissement de la quantité de monnaie est, le plus souvent, plus rapide que la production en situation de seigneurage. Excessifs, les besoins de seigneurage peuvent même déboucher sur l'hyperinflation.

On en trouve des survivances dans la politique monétaire des États contemporains où ladite pratique devient un monopole régalien puis étatique, et plus tard transféré aux banques. Le seigneurage restreint les capacités du gouvernement à manipuler les instruments (taux d'intérêts, taux de change et autres) utilisés le plus souvent dans la perspective d'une certaine impulsion aux finances ou à l'économie d'un pays. Les canaux de transmission monétaire sont parmi ses victimes.

6. I.2.3.- les canaux de transmission monétaire et leur typologie

Définition. - *Ce sont des processus par lesquels la politique monétaire agit sur le comportement des agents économiques, et donc sur la situation économique globale.* (Beitone, Rodrigue 2017). Les canaux de transmission varient selon le niveau de développement et d'ouverture d'une économie et se répartissent en canaux actifs et en canaux passifs. Seuls les canaux actifs intéressent cette étude.

6. I.2.3.I.- Canaux actifs. - Ils regroupent :

- *Le taux d'intérêt*
- *Le crédit bancaire,*
- *Le taux de change.*

6. I.2.3.I.I.- le canal du taux d'intérêt. -

Pour simplifier, nous dirons du taux d'intérêts qu'il est, pour parodier Keynes (1936), *la rémunération de l'épargne*. Il participe du modèle traditionnel ISLM (qui postule qu'une augmentation de l'offre de monnaies conduit à une baisse de taux d'intérêt, à une relance de l'investissement dans le cadre du *policy mix* et conjoncturel de l'auteur). Le taux d'intérêt tient encore aujourd'hui, mais avec cette exception près qu'il marche de pair (dans le contexte d'aujourd'hui, bien sûr) avec une politique de maîtrise ou de ciblage de l'inflation dans l'optique, bien sûr, d'une certaine désinflation compétitive.

Des grandeurs comme les dépenses de consommation, d'investissements et d'épargne sont influencées par le taux d'intérêts. Fort de cela, Taylor (1995) le considère comme un puissant levier ou canal de transmission en matière de politique monétaire. À côté de l'effet traditionnel sur l'investissement (coût du capital), le taux d'intérêt, à en croire Frédéric Bouassey et Pierre Malgrange (1997), *intervient directement sur la formation des stocks, ainsi que sur les arbitrages des consommateurs en matière d'acquisition de logement et de biens durables.*

D'autres auteurs, en particulier Bernanke et Gertler (1995), sont quant à eux d'avis contraire. Ils dénie au taux d'intérêts tout effet d'entraînements sur les paramètres que nous venons de citer. Ils accentuent fortement sur le canal du crédit. À l'appui de leurs

insinuations ils s'appuient sur des études empiriques en ce sens. La position exprimée par ces auteurs, toutefois, est une position marginale. L'importance du taux d'intérêt comme canal de transmission monétaire n'échappe pas à une majorité d'économistes.

La stabilité des prix - comme condition indispensable, dans le cadre des politiques modernes, à l'effectivité du canal de transmission précité - ne peut qu'être mise à mal au cas où le seigneurage est de la partie. L'inflation qui inévitablement en découlera, nuira à l'investissement comme d'ailleurs en témoigne le modèle keynésien, modèle décadent servant de justification théorique à une telle politique dont les limites ont été évidentes après le premier grand choc pétrolier des années 1970.

On connaît bien le résultat. Il ne vaut pas la peine de rappeler que ladite politique, disons à composante conjoncturelle, a échoué, à moyen terme, dans sa quête de moins de chômage possible au prix d'une plus grande inflation. Au contraire, on a obtenu l'inverse, notamment avec un regain de chômage et d'inflation. Cette dernière frôlait même deux chiffres.

Les investissements peuvent se voir ralentis et par conséquent les taxes de l'état réduites à un point tel que l'enlisement puissent s'ensuivre. C'est-à-dire que les autorités, pour financer leurs déficits publics, puissent être réduites à davantage mesures de seigneurages au point que la monnaie locale puisse devenir sans cour légal, voire n'être pas acceptée au niveau international y compris au niveau local.

6. I.2.3.I.2.- Canal du crédit

Le canal du crédit comme source de financement de l'investissement allonge le lot des victimes du seigneurage. Par les anticipations qu'il crée chez les ménages consécutives surtout aux dévaluations monétaires qui en découlent, le même seigneurage, quoique susceptible d'augmenter les réserves et les dépôts bancaires - n'augmente pas pour autant les fonds prêtables des banques. Dans le cas de pays en développement tributaires des devises étrangères, les agents économiques en général, investisseurs et consommateurs confondus, pour anticiper toute dépréciation de la monnaie locale et s'en mettre à l'abri, optent pour la dollarisation couplée à la thésaurisation. La monnaie locale, en pareille circonstance, au risque d'être répétitif nous en revenons encore là, sujette à trop de

fluctuation à la baisse, se voit de moins en moins préférée au profit de la monnaie devise, euro ou dollar selon la sphère géographique dominante du pays considéré. Le crédit bancaire, par conséquent, se raréfie consécutif non seulement au motif de précaution et de spéculation engendrée par la situation financière confuse découlant du seigneurage, mais également à la diminution, à rebours, des fonds prêtables des banques qu'il engendre.

Les petites et moyennes entreprises en souffrent grandement, faute d'avoir accès, contrairement aux grandes entreprises, au marché des capitaux. L'investissement, pour sa part, piétine.

6. I.2.3.I.3.- Le canal taux de change

Sans même entrer dans des considérations relatives à la typologie des taux de change, qui, d'ailleurs n'entre pas dans les propos de cet aspect spécifique de cette étude et que d'ailleurs nous étudierons au moment opportun, rappelons que le taux de change, considéré comme le prix des devises, joue un rôle non négligeable dans la transmission de la politique monétaire. Les efforts des autorités monétaires pour le maintenir à un niveau stable peuvent être sérieusement compromis par le seigneurage.

Dans le cas surtout des économies non productivistes dont la santé de l'économie se ressent de la décote de la monnaie nationale par rapport à celle étrangère, les autorités monétaires ont intérêt à maintenir la même monnaie nationale à un niveau stable par rapport à la monnaie devise. Le seigneurage en tant que générateur d'anticipations et facteur de spéculation, de surcroît entamant la confiance des autochtones dans la monnaie locale, la dépréciation monétaire susceptible d'en découler, loin de répercuter sur les prix des produits nationaux dans le sens de leur baisse par rapport aux prix étrangers comme le stipule une certaine théorie, peut au contraire se matérialiser dans le sens de la hausse de ces prix surtout dans le cas d'une économie non productiviste.

6.2.- Impacts négatifs du seigneurage sur les canaux de transmission monétaires en Haïti

Tout à fait illusoire de s'attendre à l'efficacité macroéconomique d'un canal comme le canal du crédit dans le cadre d'un système bancaire sous capitalisé comme celui d'Haïti. Les durcissements d'accès au crédit sont tout à fait prévisibles dans une telle occurrence. Le

crédit administré propre aux systèmes financiers régulés n'est pas pour autant la solution. Il est cependant le maître mot de la politique monétaire et financière haïtienne et en camouffle la posture de seigneurage. Cette stratégie a permis dans le temps à l'état haïtien de monopoliser le crédit bancaire jusqu'à concurrence de 71% sous forme d'emprunts à court termes les 29% restant servant à *alimenter les avances en compte-courant et à financer les opérations des commerçants étrangers* (Lesly François Manigat, 2003). L'efficacité macroéconomique du canal de crédit et des prêts en pâtit grandement et par ricochet l'intermédiation bancaire en Haïti. Au lieu d'interface banque/entreprise, interface pourtant caractéristique de tout système financier capitaliste, on a plutôt l'interface banque/ trésor public en Haïti. Loin d'être une sorte d'élément du dispositif permettant aux grands capitalistes de contrôler les grandes entreprises du système productif, la banque, dans le contexte haïtien, est plutôt, pour reprendre les propres termes du professeur Lesly François Manigat (2003) : *un rouage dans l'administration publique haïtienne avec une fonction qui n'est autre qu'une fonction gouvernementale*. Le banquier haïtien n'affronte pas le capitaliste industriel, pas même le commerçant, mais le solliciteur de prêt individuel. L'intermédiation bancaire est détournée de sa cible supposée être l'entrepreneur, pourtant au centre du processus productif, entrepreneur qui n'a jamais existé en Haïti au sens schumpetérien du terme, et qui reste à inventer par nous ne savons par quel moyen. Bref dynamique économique et dynamique financière étant indissociables, le résultat final est la stagnation, l'absence de dynamique économique. L'entrepreneur, dans le contexte haïtien, ne peut pas mettre en œuvre son innovation, cette dernière étant tributaire, selon Schumpeter (1939), des prêts bancaires, disons raflés par l'état haïtien. Loin de servir à impulser cette dynamique le crédit bancaire, au contraire, sert de rente de seigneurage à ce même état et se réduit, pour employer, par transposition, ces propos d'Éric Berglof et Patrick Bolton (2002), *au simple transfert de fonds vers les entreprises publiques* haïtiennes, pour notre part nous dirons aux pouvoirs publics haïtiens.

Le taux d'intérêt allonge le cortège des victimes du seigneurage en Haïti. Il est maintenu à un niveau bas, mais tout à fait sans effets sur l'investissement les prêts supposés aller vers les investisseurs étant monopolisés par l'état haïtien. Contrairement au keynésianisme supposé justifier les bas taux en question ils sont plutôt destinés à alléger le poids de la dette souveraine ou de la dette interne de la trésorerie publique haïtienne en lui

évitant d'avoir à payer trop d'intérêts là-dessus.

Le secteur financier haïtien est mis sous couple réglée. Des sociétés d'état y exercent leur domination. Le crédit est contrôlé, rationné, canalisé vers des industries ou secteurs favorisés, des coefficients de réserves obligatoires élevées sont imposées aux banques haïtiennes, les taux d'intérêts sont administrés, ou fixés arbitrairement selon les caprices ou l'intérêt personnel des dirigeants haïtiens mais non pas au gré des besoins du marché financier haïtien. Parlant de ce marché, des barrières à l'entrée y sont érigées. Les banques étrangères qui auraient souhaité s'y implanter buttent sur des restrictions. Ces mêmes restrictions s'étendent à l'embauche du personnel de ces banques, l'établissement de marches de valeurs.

Un tel système financier ne peut, selon Abdul Abiad, Ashoka Modi (2005), qu'avoir des effets néfastes à la bonne allocation des ressources. Des distorsions dans la fonction d'intermédiation de la banque liées aux réserves obligatoires élevées sont monnaies courantes dans ce genre de système, de fait cela a été le cas en ce qui concerne le système financier haïtien. Les prêts qui y sont faits, avons-nous vu, dans leur majorité, sont détournés des secteurs productifs, tel que l'investissement, au profit du financement des dettes publiques.

Le crédit pour sa part devient à la fois onéreux et rares consécutif à la diminution des fonds prêtables des banques haïtiennes sujettes à des prélèvements de fonds sous couvert de réserves obligatoires élevées. L'autofinancement ou la renonciation à toutes activités d'investissement reste la seule alternative des investisseurs haïtiens. Le gouvernement, dans le cadre d'une telle politique, a toute la latitude pour canaliser vers lui-même les fonds ou les encaisses des banques, les utiliser à sa guise sans recourir au financement de marché.

La financiarisation s'imposera comme solution alternative en dernier ressort. Il importe, à des fins d'intelligibilité, de voir ce que recouvre ce terme.

6.3.- Recension des écrits sur la libéralisation financière

Définition. - Si l'on en croit Saoussen Ben Gamra, Dominique Pilhon (2007) : *un système financier libéralisé, se caractérise par un triple mouvement de libéralisation du secteur*

interne, d'ouverture des marchés financiers et du compte capital. Ce triple mouvement peut être schématisé par la formule suivante :

$$LF = LSFI + LCC + LMF$$

LF symbolise la libéralisation financière, LSFI symbolise la libéralisation du secteur financier interne ou des services financiers, LCC symbolise la libéralisation des comptes capitaux, LMF symbolise la libéralisation du marché financier.

Parlant des services financiers, ils incluent les métiers de la banque, de l'assurance et du titre (Nacer Bernou, Mustapha Sadni Jallab (2002). Ils ne doivent pas être, poursuivent les auteurs, confondus avec les prestations financières. Alors que ces dernières renvoient à des actes proposés à la clientèle et exécutés sur son initiative et ou pour son compte par un intermédiaire financier, les services financiers, eux, désignent des opérations et ou des actifs financiers dont sont l'objet des capitaux et qui sont réalisés à l'initiative et/ou pour le compte de la clientèle par un intermédiaire financier [*id*]

La libéralisation du secteur financier interne (LSFI) inclut les variables suivantes :

- Les taux d'intérêts
- Les crédits
- Les réserves obligatoires
- La concurrence bancaire

Les taux d'intérêts tant débiteurs que créditeurs dans une telle perspective sont soustraits à tout plafonnement et tout contrôle. Les banques sont libres d'octroyer le crédit en veux-tu en voilà sans aucune limite. Elles ne sont pas astreintes à des obligations de réserves obligatoires élevées et non rémunérées de nature à rogner leurs fonds prêtables ou destinés au crédit.

La concurrence bancaire n'est entravée par aucune forme de dirigisme financier. Dans cette perspective sont supprimées les limites à la :

- Participation des banques domestiques et étrangères
- Détention par elles d'actifs financiers dans les banques locales
- Spécialisation des banques et l'établissement de banques universelles

Le compte capital suit cette même dynamique. Rappelons que par libéralisation du compte capital on entend d'une manière générale l'assouplissement des restrictions appliquées aux flux de capitaux franchissant les frontières d'un pays donné (M Ayhan Khoe et ESSWARD Passad ,2004 p 51) Les banques et institutions financières jouissent de la latitude d'effectuer des emprunts à l'étranger sans restriction aucune.

Le contrôle en matière des changes à la fois sur le compte courant et le compte capital est supprimé. Ces indicateurs sont importants pour déterminer les caractéristiques des finances d'un pays. Elles peuvent correspondre à l'une de ces trois catégorisations : totalement libéralisées, partiellement libéralisées, réprimées.

Au cas où tous les trois critères sont réunis ou satisfaits, c'est-à-dire que les services financiers, les comptes capitaux et le marché financier sont libéralisés on peut parler d'un système financier totalement libéralisé. Dans l'hypothèse où deux ou un seul de ces critères est ou sont satisfait(s) on est en présence d'un système financier partiellement libéralisé. Dans le cas où aucun de ces critères n'est satisfait on est en répression financière.

6.3. I.- L'optimisme suscité par la libéralisation financière

Les partisans de la libéralisation financière lui associent beaucoup de vertus. À leurs yeux, elle peut jouer le rôle de panacée ou peut être la solution aux problèmes de croissance confronté par les économies de notre monde. Les plus ardents parmi eux sont Nouriel i Roubini et Xavier - Sala - i - Martin (1991), Ronald Mc Kinnon (1973) Schumpeter J. (1939), Bencivenga et Schmidt (1991), Saint Paul (1992), Greenwood et Joanovic (1990), King et Levine (1993 a), Goldsmith (1955), Gurley et Shaw (1960), McKinnon (1973, 1991), Fry (1978), Pagano (1993) et nous nous en passons.

Ce dernier et Rebelo (1991) dans leur modèle de développement endogène retiennent trois canaux par lesquels la libéralisation financière affecte la croissance économique. Il s'agit des canaux :

- De l'épargne. Cette dernière, par la suite de taxes provenant de nouvelles transactions et de la rupture avec la répression financière et son corolaire les réserves obligatoires élevées, croît dans des proportions plus grandes.

- De l'intermédiation bancaire. Ladite intermédiation deviendra beaucoup plus significative consécutive à l'augmentation de l'épargne nationale. Cette dernière sera collectée au bénéfice surtout des agents privées de développement. De là un nouveau canal comme le canal de l'investissement, productif, certes.
- De l'investissement. Ce dernier canal est promis à un développement prodigieux grâce notamment à la diversification et la mutualisation des risques qui sera facilitée par l'intermédiation bancaire. Et pour cause. Le risque, devenu partagé avec notamment l'intermédiation assurée par les banques, les investisseurs seront incités à investir une plus grande partie de leurs avoirs dans des projets porteurs, fussent-ils à hauts risques.

.La formulation mathématique de tout cela est comme suit :

$$\delta S = \frac{\delta S}{\delta Y} \quad (2)$$

Y représente la production et AK_t le stock de capital. Autant dire la production y est fonction du stock de capital.

La libéralisation financière impactera positivement dessus notamment grâce à l'épargne qu'elle permettra de dégager à partir de la réduction des réserves obligatoires et des activités nouvelles génératrices de taxes.

Le flux d'épargne disponible devient alors :

$$I_t = \delta S_t \quad (2)$$

Qu'on se rappelle que selon Pagano une partie - que faute de mieux on peut désigner par $(1 - \delta)$ - de l'épargne est perdue dans le processus de l'intermédiation consécutive notamment au coefficient de réserves obligatoires, etc.

Il (le nouveau flux d'épargne) impactera positivement sur la croissance économique via un canal comme le canal d'investissement. Notre équation deviendra comme suit :

$$I_t = K_{t+1} - (1 - \delta)k_t \quad (3)$$

Le marché financier est même paré de toutes les perfections notamment par un certain Farma Eugène (1985) assimilant la régulation financière comme relevant de la

répression¹ou nuisible à la bonne allocation des ressources financières.

Cette répression, de l'avis de l'auteur, is *a set of government regulations, laws, and other non-market restrictions prevent the financial intermediaries of an economy from functioning at their full capacity.*(De là à entendre en français un ensemble de règlements gouvernementaux, lois, et d'autres restrictions non-liées au marché empêchant les intermédiaires financiers d'une économie de fonctionner à pleine capacité.) Il poursuit en insinuant, et nous citons: *The policies that cause financial repression include interest rate ceilings, liquidity ratio requirements, high bank reserve requirements, capital controls, restrictions on market entry into the financial sector, credit ceilings or restrictions on directions of credit allocation, and government ownership or domination of banks.* (Les politiques qui causent la répression financière comprennent les plafonds des taux d'intérêt, les exigences relatives au ratio de liquidité, les exigences élevées en matière de réserves bancaires, les contrôles des capitaux, les restrictions à l'entrée sur le marché du secteur financier, les plafonds de crédit ou les restrictions sur les orientations de crédit.)

Le même McKinnon (1973) conclut en pointant les conséquences des politiques de répression financière par cette phrase: *financial repression prevents the efficient allocation of capital and thereby impairs economic growth. In such a system, financial intermediaries do not function at their full capacity and fail to channel saving into investment efficiently, thereby impeding the development of the overall economic system.* (La répression financière empêche l'allocation efficace du capital et nuit ainsi à la croissance économique.) Dans un tel système, les intermédiaires financiers ne fonctionnent pas à plein rendement. Ils n'arrivent pas à canaliser les épargnes vers les investissements de manière très efficace, empêchant ainsi le développement du système économique global).

Il faut, cependant, relativiser. La finance, certes, peut être stabilisante. L'inverse cependant est vraie, à savoir qu'elle peut être déstabilisante comme en témoigne la fameuse bulle financière provoquée par les *Lehman Brothers*.

6.3.2.- logique rentière contre logique productive ou dualité entre logique rentière et logique productive dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée en Haïti

Notre reconnaissance va à Salama (2013) de nous avoir présenté un visage plus ou moins compatible avec le visage des finances à savoir, pour employer le propre terme de l'auteur : *le visage de Janus avec un côté vertueux et un côté vicieux*. Dans la mesure où cette dernière, affirme-t-il, *débouche sur l'accumulation du capital et que le marché financier n'y soit pas insensible ou permettrait*, pour reprendre sa propre expression, *le déroulement du cycle du capital et la valorisation du capital productif*, la finance peut être dite vertueuse. [Ibid.]

Cette même accumulation peut être mise à mal par l'esprit rentier des banquiers voire minée par la finance. C'est fort de cela que les économistes de mouvance régulationniste, Aglietta (1976), et Chesnais (1996) n'ont de cesse de nous alerter sur les problèmes *de malformations du capital, désordres économiques, de pro cyclicité liés* à la finance de marché. La théorie Keynésienne de la préférence pour la liquidité financière fournit à ce corpus théorique ses bases théoriques. La valeur déterminante que lui attribuent ses défenseurs en ce qui concerne l'investissement lui est contesté par Modigliani et Miller (1958). Grossman et Stiglitz (1980) sont de ce même avis

Loin de chercher à trouver l'articulation entre ces deux approches contradictoires sur la financiarisation les autorités haïtiennes nous semblent opter pour l'approche finance de marché s'il vous plait en l'absence de garde fous. Contrairement aux effets vertueux escomptés on n'a obtenu que des effets vicieux. Ce que nous allons démontrer dans les lignes subséquentes.

Les premiers pas vers cette financiarisation remontent de 1972 à 1980 sous la présidence du défunt président haïtien Jean Claude Duvalier dans le cadre de :

- La loi de 1972 sur les finances du pays
- Loi du 17 août 1979 (mettant fin à l'expérience monobanque en Haïti. Les fonctions de régulation et de dispensation de biens et services seront bientôt séparées avec une banque centrale jouant le rôle de régulation et délaissant l'autre fonction, celle de

dispensation de biens et services, aux autres banques)

- L'assouplissement des lois sur les transactions de change en 1971
- L'irruption de banques étrangères sur le marché haïtien avec le feu vert du pouvoir Jean Claudien

Ces mesures sont considérées comme préludes à celles dont va-nous gratifier le gouvernement de Jean Bertrand Aristide en 1996 (via l'accord de Paris). Elles incluent :

- La rétrocession aux exportateurs des 40% de dépôts exigés auparavant sur les recettes d'exportation ;
- La libéralisation des taux de change ou la dévaluation monétaire initiée en 1992 par la BRH. Cette dernière renonce à fixer le taux de change et le laisse flotter au gré du marché ; la devise domestique haïtienne, entendons par là la gourde, qui pendant 6 décades a été indexée au dollar américain au taux de cinq gourdes pour un dollar US, devient par la suite, soit en 1990, fluctuante. Cela s'explique par faute de moyens ou de réserves suffisantes de la part de la BRH pour pouvoir continuer à donner un dollar américain pour chaque billet cinq gourdes.
- La démonétisation du déficit public haïtien (Il n'y a pas d'accord formel là-dessus entre l'État haïtien et les institutions internationales. Cependant, la banque mondiale, via ses experts dépêchés sur place à la BRH ou la banque centrale haïtien, veille à ce que le financement du déficit public haïtien ne dépasse pas le seuil de 5% à 7% du PIB haïtien).
- L'augmentation des taux d'intérêts sur les crédits. Ces taux sont fixés à 24% et sont sans commune mesure avec les taux pratiqués par les pays de même niveau de développement qu'Haïti.
- **Libéralisation du marché des capitaux.** - l'accès illimité au marché de crédit haïtien est garanti aux étrangers. Le crédit leur est disponible auprès des banques

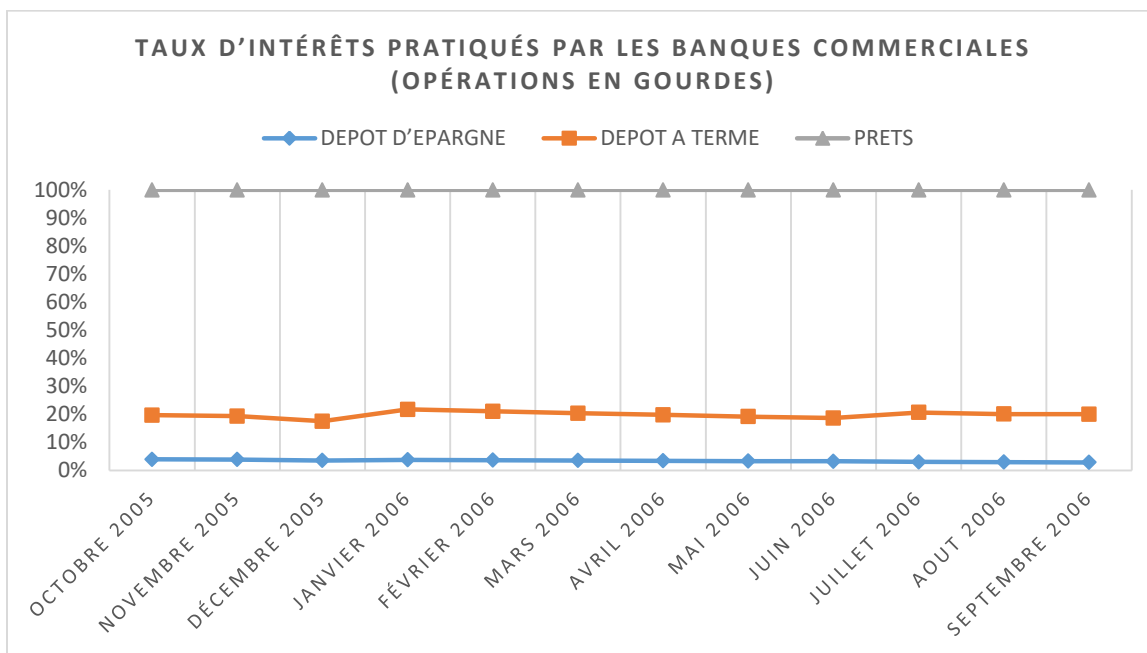
Les pratiques comme les fusions et les acquisitions sont garanties à tout investisseur étranger désireux d'investir en Haïti en l'absence de toute contrainte. Encore que dans les faits les transactions directes sont, en Haïti, les seuls moyens pour les investisseurs d'acheter des actions dans une société au regard de l'absence de marché boursier en Haïti. Le seul marché boursier qu'on aurait dans le pays est l'œuvre de William Savary. Il a un

capital social de 10 millions de dollars. Il rémunère les preneurs jusqu'à concurrence de 6% sur les actions. Cette institution, cependant, bat de l'aile la titrisation n'étant pas encore entrée dans les mœurs haïtiennes.

Bref, marché des capitaux, compte des capitaux, concurrence bancaire sont, du moins en théorie, totalement libéralisés en Haïti au regard même de l'article 4 de la Loi du 14 mai 2012 portant sur les Banques et autres Institutions Financières dans sa page 4, publiée dans le journal officiel de la république, le moniteur dans son numéro 4 en date du 20 juillet 2012. Sur ce point Haïti diffère des pays comme la Corée du Sud et Taiwan. Lesdits pays ont opté pour une libéralisation financière partielle et tardive à composante domestique à l'exclusion du volet externe.

Au même titre qu'une infinité de PEDs, la financiarisation haïtienne des années 1991 à date est assortie de taux d'intérêts élevés. D'octobre 2005 à septembre 2006 les taux d'intérêts sur les prêts en gourdes ont frôlé la barre de 35%, selon un rapport de la BRH résumé au niveau du graphique ci-après :

Figure # 16 taux d'intérêts pratiqués par les banques commerciales (opérations en gourdes)



- SOURCE : Elaboration propre d'après les données de BRH 2006

Les taux d'intérêts pratiqués par les banques sur les prêts en dollars ont atteint pour la même année 15%, *sans commune mesure avec ceux pratiqués par des pays de même niveau de développement qu'Haïti*, dont plus particulièrement la République Dominicaine où ils sont à hauteur de 11%. (Marc Bazin, 2006). Cette politique de taux d'intérêts forts [...], malgré tout le bien qu'on en dise, *dans l'ensemble, [...], et plus particulièrement dans le cas des PEDs, est un frein à l'investissement* (Pierre Salama, 2011). *Elle alourdit considérablement le service de la dette interne des États, creuse profondément et rapidement leur déficit budgétaire, source d'un pessimisme croissant quant à la politique économique du gouvernement [id].*

Les banquiers haïtiens, pourtant, l'ont accueilli favorablement. Ils se sont rués sur le marché haïtien des capitaux. Cinq banques additionnelles grossiront le nombre de banques déjà existantes. Il s'agit de : la SOGEBANK, la SOCABANK, (rachetée peu de temps après par la BRH), l'UNIBANK, le CAPITAL BANK et

BICH. Elles étendent leurs activités sur les neufs départements du pays, dont principalement les villes de province auparavant marginalisées en la matière. Le réseau bancaire haïtien, en effet, selon un rapport de la BRH s'est contracté de cinq (5) points de service, se chiffre à un effectif de 163 succursales au 30 septembre 2006 (BRH, 2006, p 67). Le tableau que voici en est une parfaite illustration :

Tableau # 14 Évolution du nombre de succursales autorisées par établissement bancaire

Établissements	2006		2005		Variation ^d	
	Nombre de		Nombre de			
	P-AU-P & environs ^b	Villes de province	P-AU-P & environs ^b	Villes de province	P-AU-P & environs	Villes de province
BICH	1	0	1	0	-	-
BNC	8	15	8	15	-	-
BPH	5	0	4	0	+1	-
BUH	5	7	5	7	-	-

CapitalBank	11	3	11	3	-	-
Citibank	1	0	1	0	-	-
Promobank	-	-	7	2	-7	-2
Scotiabank	4	0	4	0	-	-
Socabank	9	9	15	8	-6	+1
Socabel	-	-	1	0	-1	-
Sogebank	32	11	25	10	+7	+1
Sogebel	3	0	3	0	-	-
Unibank	22	17	22	16	+0	+1
Total	101	62	107	61	-6	+1

Source : BRH/Direction de la supervision du système bancaire

a/ Par agence on entend une unité qui offre des services bancaires limités et qui ne jouit pas d'une autonomie de fonctionnement.

b/Englobe la ville de Port-au-Prince et les régions périphériques : Pétion ville, La boule, Delmas, Carrefour, la Plaine du Cul-de-sac et Croix-des-Bouquets.

Des succursales bancaires se multiplient dans les différentes zones de la métropole haïtienne. De là un relatif dynamisme au niveau du monde financier haïtien. Malgré le dualisme (disons entre finance informelle concurrençant la finance formelle), le cloisonnement (c'est-à-dire avec chacun de ces systèmes opposés l'un à l'autre) du système bancaire, sans omettre la thésaurisation caractérisant les mœurs financières haïtiennes, les encaisses des banques haïtiennes, de 3,67 milliards de gourdes en 1986, à 65.81 milliards de gourdes en 1994 ont atteint, selon les chiffres communiqués par la BRH (2003, 2012), le pic de 170 milliards de gourdes en septembre 2012.

6.3.3.- la finance ponzi haïtienne dans le cas du procès d'accumulation financiarisée

Le principal enjeu, du moins nous le pensons, dans tout cela était surtout de parvenir à déboucher sur une certaine accumulation du capital pour financer le développement économique du pays, y résoudre le problème de crédit productif, voire mettre fin à la monétisation de son déficit budgétaire.

Un certain afflux de capitaux fut, certes, dégagé comme nous l'avions vu dans les lignes précédentes. Le côté vertueux escompté, au sens que Salama (2013) prête à ce mot, ne fut pas obtenu. Le marché financier haïtien demeure insensible à cet afflux. Pas de *déroulement du cycle du capital ni de valorisation du capital productif*. Les capitaux accumulés demeurent oisifs. Ils ne sont pas convertis en actifs rémunérateurs, encore moins réinjecté dans le

circuit économique haïtien pour créer des investissements productifs. Les finances haïtiennes deviennent vicieuses et même plus vicieuses qu'auparavant.

Cette étude se propose de pointer quatre grands paradoxes concernant cette problématique :

- Le premier paradoxe concerne la posture de seigneur de la trésorerie publique haïtienne, bien sûr sous une autre forme, tout à fait incompatible avec le statut de finances libéralisées dont s'adjugent les finances haïtiennes
- Le deuxième paradoxe tient aux réserves obligatoires élevées. Quoiqu'antinomiques avec la libéralisation financière, elles vont grandissant en Haïti pour atteindre en 1993 le pic de 73%, pourtant en plein processus de libéralisation financière.
- Le troisième paradoxe tient à la question d'accumulation du capital visée dans le cadre de cette financiarisation. Ladite accumulation, fait-on savoir, évitera aux PEDs la monétisation de leurs déficits budgétaires ou mieux de recourir à la création de la monnaie pour financer leurs déficits budgétaires. À l'opposé, lesdits capitaux, dans le contexte haïtien, par exemple, sont spoliés, via notamment des réserves obligatoires élevées, pour financer le déficit public de l'État haïtien. De là un cercle vicieux. Du financement du déficit budgétaire de l'État haïtien par la création de la monnaie on est passé à une autre forme de financement du même déficit par des réserves obligatoires élevées masquant la posture de seigneur de la trésorerie publique haïtienne à laquelle, pourtant, la libéralisation financière était censée mettre fin. Pire, les mêmes capitaux, faute d'être absorbés dans le financement du crédit, nous voulons parler surtout du crédit productif, aboutissent, comme nous l'avons déjà vu, à une crise de surliquidité devenant structurelle en Haïti et sans précédent dans les finances du pays sans compter le spectre inflationniste qui en découle.
- Le quatrième grand paradoxe tient à la question d'intermédiation bancaire. Malgré l'augmentation de l'actif des banques haïtiennes, malgré les mesures théoriques décrétant la fin du crédit administré ou la fin de la limitation du crédit en Haïti, il y demeure rationné. Le surplus de capitaux est confisqué et recyclé en partie pour financer la dette souveraine et le déficit public de l'État haïtien via les réserves obligatoires. Lesdites réserves, pour la seule année 1993, ont frôlé le pic de 73% en porte à faux avec l'orthodoxie libérale. Les banques demeurent les principales

créancières de l'État haïtien à travers leur souscription à sa dette via des bons lucratifs. Les réflexes anciens ont le pas sur les mécanismes concurrentiels censés sous tendre la financiarisation en Haïti. L'ombre du rationnement, pourtant théoriquement mis K O, plane encore sur les crédits. Les clients privilégiés des banques haïtiennes, sécurité des prêts oblige, demeurent les clients traditionnels.

S'agissant du crédit, il s'apparente comme par le passé, pour parodier Eric Berglof et Patrick Bolton (2002), *au simple transfert de fonds vers les entreprises publiques* (via notamment les coefficients de réserves obligatoires élevées et les bons du trésor).

La thèse d'impréparation si chère à Salama (2011) dans le cadre de ses études sur l'échec de la libéralisation financière en Amérique Latine sera étendue, bien sûr, sous notre plume, au cas haïtien. Elle sera mise à contribution pour comprendre la problématique réserves obligatoires élevées, lesquelles réserves dans le contexte haïtien, contrairement aux insinuations de la banque mondiale, ne sont pas la cause du problème de surliquidité que connaissent les finances haïtiennes. Elles en sont plutôt la conséquence. Six grands indicateurs seront retenus. La modélisation VAR sera privilégiée.

Le principal apport de cette partie de notre travail c'est dans le fait de pointer le détournement de l'accumulation du capital recherchée à travers la libéralisation financière dans le contexte haïtien. Faute de structures productives dans le pays, cette accumulation y a débouché sur une crise de surliquidité sans pareille. L'illiquidité, elle-même pire que la surliquidité, peut s'ensuivre à n'importe quel moment si on n'y regarde pas à deux fois.

6.3.4.- La surliquidité comme face émergée de l'iceberg

S'il est une promesse dont s'est acquitté réellement le régime d'accumulation financiarisée en Haïti est celle relative à l'afflux de capitaux. De 1986 à 2012 il est multiplié sensiblement par 470. Les liquidités des banques haïtiennes deviennent de ce fait excédentaires. Ce flux excédentaire n'est pas pour autant synonyme de surliquidité. Si, par exemple, les dépôts excédentaires sont affectés au crédit, crédit productif bien sûr, dans ce cas il y aura *déroulement du cycle du capital ou valorisation du capital productif*. Si au contraire les crédits ne suivent pas le rythme d'accroissement des dépôts ou que, parallèlement à cet accroissement il y a rationnement du crédit, il y a dans ce cas matière à surliquidité. On assiste exactement à ce cas de figure en Haïti.

6.3.5.- La mauvaise allocation des ressources financières. -

Ce que Salama (2013), dans le contexte latino-américain appelle *crédits douteux ou mauvais crédits*, transposé dans le contexte haïtien, devient norme. Lesdits crédits vont pour l'essentiel au commerce, à la consommation où ils sont à hauteur de 60%. (Bulletin BRH). Le secteur immobilier vient en seconde position. L'industrie, essentiellement l'industrie des boissons, se taille environ 15 pour cent du crédit total. L'agriculture, dont, pourtant, peut provenir la relance de l'économie haïtienne, ne reçoit presque aucun crédit du système bancaire formel haïtien (Haïti, selected issue, banque mondiale, 2014).

En témoigne le tableau ci-après :

Tableau # 15 Sectoral Allocation of Credit (December 2014, percent)

Table 2. Sectoral Allocation of Credit (December 2014, percent)	
Agriculture	0.1
Industry	15.6
Energy, Gas, Water, Storage	12.6
Real Estate	16.4
Services	55.2
o/w Trade	25.0
o/w Hotels and Restaurants	2.8
o/w Consumer Credit	5.5
o/w Other Services	11.8
Source: BRH; and IMF staff estimates	

À l'échelle de la caraïbe 63% des dépôts collectés par les banques sont affectés au crédit au secteur privé contre seulement 43% en Haïti (Charles Castel, 2013). S'il vous plait ils représentent seulement 19% du PIB haïtien et sont des crédits à court terme mais pas à long terme et improductifs, [*id*]. À l'échelle de la caraïbe ces crédits se situent à hauteur de

48% du PIB. Cela permet, bien sûr, de se faire une idée du rationnement du crédit en Haïti.

Le régime d'accumulation financiarisée nous paraît avoir fait une mauvaise lecture du problème d'intermédiation bancaire en Haïti. Il nous semble avoir imputé ce problème à la sous-capitalisation des banques haïtiennes. Il y a du vrai là-dedans. Cependant, le mécanisme proposé n'est pas approprié. En porte à faux avec le postulat keynésien, le régime d'accumulation financiarisée a choisi de démanteler la politique assise sur les taux d'intérêts bas en Haïti. Le taux d'intérêt, selon la grille de lecture libérale, étant la rémunération de l'épargne, un taux d'intérêt bas rendra faible le rendement de l'épargne, en revanche la découragera et par ricochet privera les banques des ressources nécessaires pour financer les investissements. Les taux d'intérêts plus élevés sur les dépôts, ce dans la perspective d'une croissance économique plus forte, seront beaucoup plus susceptibles d'attirer ou de mobiliser l'épargne vers le système bancaire et de contenir la fuite des capitaux que ne le feront ces taux d'intérêts bas selon la lecture du régime d'accumulation en question. Reste maintenant à savoir si effectivement la plus grande disponibilité de l'épargne via le taux d'intérêt élevé peut stimuler l'investissement ou mieux si l'abondance d'épargne est la condition suffisante pour venir à bout du rationnement du crédit en Haïti. Il nous semble échapper au régime d'accumulation financiarisée ce qu'à la suite de Cho (1986) nous pouvons appeler *contraintes endogènes*. La sous-capitalisation des banques haïtiennes n'est pas le facteur fondamental du problème. Le problème est plutôt d'ordre pragmatique. Le recyclage de l'épargne ou sa transformation à des fins productives (entendons par là moyennant des prêts aux investisseurs) s'inscrit dans la durée, les prêts productifs que cela suppose étant des prêts à long terme. À côté de ces genres de prêts les banques ont aussi les besoins en liquidité de leur clientèle ou leurs déposants à satisfaire. La préférence pour la liquidité de cette clientèle n'est plus à démontrer dans le cas haïtien où la monnaie électronique et les transactions électroniques sont très peu prisées. Le risque d'illiquidité dans ce cas est grand. Ce risque existe partout, certes, cependant avec cette seule différence que dans les systèmes bancaires développés il existe un marché interbancaire, la concurrence bancaire, des normes et des cabinets comptables indépendants, un système judiciaire sain pour traiter ou arbitrer les litiges contractuels entre prêteurs et emprunteurs et d'autres instruments financiers tels : des fonds de garantie publics visant à rassurer les banques commerciales contre les risques encourus en

ce qui concerne les prêts à long terme. Ajoutés à cela d'autres instruments financiers relatifs à l'affacturage, au crédit sur nantissement des stocks. Rien de tels n'existe dans le marché bancaire haïtien. Les banques haïtiennes cumulant des excès ou des déficits de trésorerie n'ont pas vraiment de marchés interbancaires où les échanger. L'institution des bons du trésor, n'en déplaie à Lesly Délatour, ancien gouverneur de la BRH, ne peut pas être assimilée à un signal positif en ce sens étant donné, du moins à notre connaissance, l'absence d'intervention de cette institution sur le marché des capitaux haïtiens comme prêteuse en dernier ressort.

Le problème de rationnement du crédit, dans ce même ordre d'idées, se conforte de l'absence de concurrence bancaire dans le contexte haïtien. La financiarisation n'a pas résolu ce problème si ce n'est que le renforcer. Bref l'afflux de capitaux dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée pour lequel postulait Haïti a débouché sur une crise de surliquidité faisant planer sur l'économie ou les finances du pays le spectre inflationniste, pourtant antinomique à la promesse de *désinflation compétitive* caractérisant toute libéralisation financière. Cela n'est pas sans entraves en ce qui a trait à l'efficacité de la politique monétaire. Le canal taux d'intérêts plus particulièrement les taux directeurs comme outil de la banque centrale pour stabiliser le marché a peu de chances d'aboutir. Leurs liquidités excédentaires aidant, les banques commerciales haïtiennes n'éprouveront pas vraiment de besoins de refinancement. De ce fait il ne leur sera pas tellement nécessaire de se tourner vers le marché interbancaire. Elles pourront fixer selon leur gré leurs propres taux en porte à faux aux taux directeurs de la banque centrale.

La formulation de la surliquidité peut, mathématiquement, épouser le schéma suivant :

- $\delta_x = \alpha D_x + C(1) \quad \alpha = n \quad U = \beta$
- δ_x symbolise l'intermédiation bancaire pour ne pas dire le crédit bancaire
- D_x représente les dépôts des clients
- δ_x et D_x sont les deux considérés comme linéaires
- C représente le coefficient de réserves obligatoires qui en d'autres termes peut être désigné par x
- Nous désignerons le coefficient de réaction par Y
- Admettons que pour tout $X, R < 1 - r$ il y a surliquidité du système bancaire,
- Le modèle de régression dans le cadre de l'évaluation du système bancaire et de

l'évaluation de la dérivée première $F(X)$ de la fonction de variation se notera comme suit :

- $\delta x = F(D_x) + E_x$ (2)
- Si la dérivée première $f(x)$ est positive et inférieure à 1 moins le taux de réserve obligatoire, on pourra admettre l'hypothèse de surliquidité.
- Mais si le coefficient de réaction passé significativement en dessous de $1 - r$, on retiendra ainsi la spécification suivante :
- $\delta x = \gamma(x) D_x + E_x$ (3) $\hat{a} = \gamma$
- Partons de l'hypothèse que les relations entre la variable expliquée et chacune des variables explicatives ne sont pas forcément linéaires. La spécification du modèle, bien sûr par estimation non paramétrique devient comme suit :
- $Y_i = A_0 + f(1) x_{(1i)} + f(2) x_{(2i)} + \dots + f(k) x_{(ki)} + E_i$ (4)

6.3.6.- l'inflation de la masse monétaire

Tenant compte des disproportions entre cette augmentation de la masse monétaire et la production nationale dans l'économie haïtienne le spectre inflationniste n'est pas à écarter. Friedman (1956) est très tranchant sur ce point. Selon lui, *l'inflation est partout et toujours d'origine monétaire. Une hausse plus rapide de la quantité de monnaie que de la quantité de produit y conduira inévitablement*, poursuit-il. Il faut dire que parallèlement à cette approche monétariste il existe une approche *a monétaire ou comptable* soutenue pendant les années 30 à 70 par l'économiste français Alain Cotta (1991) dans la continuité de l'approche keynésienne. Pour cet économiste, vouloir *tuer l'inflation* c'est vouloir tuer *la croissance et l'emploi*. L'arbitrage entre inflation et emploi, pense-t-il, est possible moyennant des *anticipations d'inflation maintenues constantes*. Cette approche, cependant, s'est soldée par des échecs. Elle est marginalisée aujourd'hui et constituait, selon Goodfriend (2007), *un désarroi théorique et pratique* (cité par Françoise Drumetz, Christian Pfister et all, 2015).

Nous n'allons pas entrer dans ce débat. Pour revenir à notre sujet, disons la variation à la hausse de la masse monétaire (M) se répercutera directement sur les prix (P) eux-mêmes déterminés en fonction des transactions (T) de la masse monétaire (M) et de sa vitesse de circulation (V) conformément à l'équation :

- $MV = P/T$ ou $P = MV/T$

Pour que cela ne débouche pas sur l'inflation, le volume de production doit suivre le même rythme que le volume de la masse monétaire (M). Le cas échéant, les autorités monétaires seront tenues de réduire la masse monétaire pour la maintenir en équilibre avec la production et contenir toute poussée inflationniste.

La masse monétaire (M), par définition, est la sommation des encours de crédits accordés par le système bancaire (MD) et celui de réserves internationales du pays mesuré par la monnaie intérieure [Gilles et al (1998)]. La masse monétaire est donc composée d'un élément national et d'un élément international, par conséquent on a : $M = DC + IR$ (1).

D'autres composantes (M1, M2, M3) entrent dans la masse monétaire. Elles forment ce qu'on appelle agrégats monétaires.

- M1 est la somme de monnaie en circulation hors des banques
- M2 est égal à M1 plus les dépôts à terme et d'épargne T
- M3 est égal à M2 plus les engagements des établissements spécialisés (O). Ainsi on a en résumé :
- $M1 = C + D$
- $M2 = M1 + T$
- $M3 = M2 + O$
- Ces agrégats, doivent être maintenus à une limite raisonnable, sous peine de déboucher sur l'inflation. Dans ce cas :
- M1, en tant que variable de la masse monétaire émise, doit s'ajuster aux transactions T
- M2 est l'agrégat susceptible d'influer sur les prix. Elle doit être en phase avec la masse monétaire émise. Tout déphasage là-dessus conduira à une spirale inflationniste.
- M3, par exemple, varie selon les économies. Les Américains le tiennent pour secondaire ou accessoire. D'ailleurs la FED, qui est l'équivalent banque centrale des pays francophones, ne publie depuis quelques années cet agrégat dans ses statistiques officielles. Les européens, à l'inverse, attribuent un rôle non moins important à cet agrégat.
- Les transactions T sont, à quelques exceptions près, fonction de l'indice des prix. Les prix P s'appliquent aux transactions T (bien entendu couvertes par la comptabilité nationale). La vitesse V de circulation de la monnaie inclut les dépôts à vue M1, les

dépôts d'épargne ou à terme pour M2 – M1

- Quand la quantité de monnaie en circulation est excédentaire ou que l'offre de monnaie dépasse la demande de monnaie, il y a inflation de la monnaie. Le niveau des prix P sera affecté pour toutes transactions T. Le risque inflationniste, donc, est réel.

Ce cas de figure correspond en effet à la réalité haïtienne. Pour la période comprise entre 1991 et 1994 la masse monétaire au sens large M3 ainsi que de la base monétaire ont accusé une croissance annuelle de 30% et de 31.9% (BRH, 2006). L'année suivante la masse monétaire en glissement annuel se situe à hauteur de 21.43%. L'année d'après, soit 2006, c'est encore le même scénario. Une croissance de l'ordre de 14.78% s'est observée dans les finances haïtiennes. Selon les propres termes des autorités de la BRH une telle *croissance est le reflet au passif de l'évolution des réserves des banques* (haïtiennes bien sûr), qui, à elles seules représentent *une moyenne mensuelle 65.6% de la base monétaire* [idem.]. *Ralentir le rythme de croissance des agrégats monétaires*, notamment la monnaie en circulation en Haïti, pour citer les propres termes des autorités de la BRH, *devient un impératif* dans une telle situation [id.]. Pourtant, les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes. Les agrégats monétaires vont croissant. Des confirmations là-dessus sont consignées en annexe II. L'inflation pour sa part a gravité autour de 41% en moyenne pour l'année 2008 [id.]

Des ajustements monétaires s'imposent dans une telle situation sous peine de conséquences incalculables et imprévisibles et irréversibles.

6.4.- Ajustements monétaires dans le cadre du système économique haïtien à base de seigneurage, d'endettement

Les options possibles dans une telle situation peuvent être : *la désinflation par le change, la désinflation par la monnaie* (Patrick Arthus, 2003).

6.4.1.- La désinflation par le change.

Elle peut consister soit : dans l'ancrage de la monnaie nationale à une devise étrangère comme monnaie de référence (le dollar par exemple), dans la dollarisation de la monnaie nationale (ex le Brésil dans le cadre du plan real)

Une politique monétaire expansionniste ainsi que des réserves de changes suffisantes

sont nécessaires dans le cas d'une politique de désinflation par le change.

6.4.1.1.- Désinflation par la monnaie.

les mesures adoptées dans le cas de la désinflation par la monnaie peuvent consister en la réduction de l'offre de la monnaie sur fond de coefficients élevés sur les réserves obligatoires.

Ces deux mesures se déclinent en mesures directe et indirecte. Généralement la situation arrive à se rétablir après plusieurs revers ou crash boursiers dans les pays ayant opté pour le régime d'accumulation financiarisée. À preuve La Corée du sud, le Brésil pour ne citer que ces deux économies émergentes.

Haïti fait exception à cette règle étant donné qu'il n'a pas eu, contrairement à ces pays, à déplorer des crashes boursiers sans pour autant son système financier soit plus robuste que le leur le surplus de capitaux captés par les banques haïtiennes consécutif à la libre circulation des capitaux demeurant oisifs dans leurs encaisses. La crise de surliquidité découlant cependant du régime d'accumulation financiarisée en Haïti persiste et devient structurelle alors qu'elle est surmontée dans ces pays.

6.4.2- La problématique du taux de change

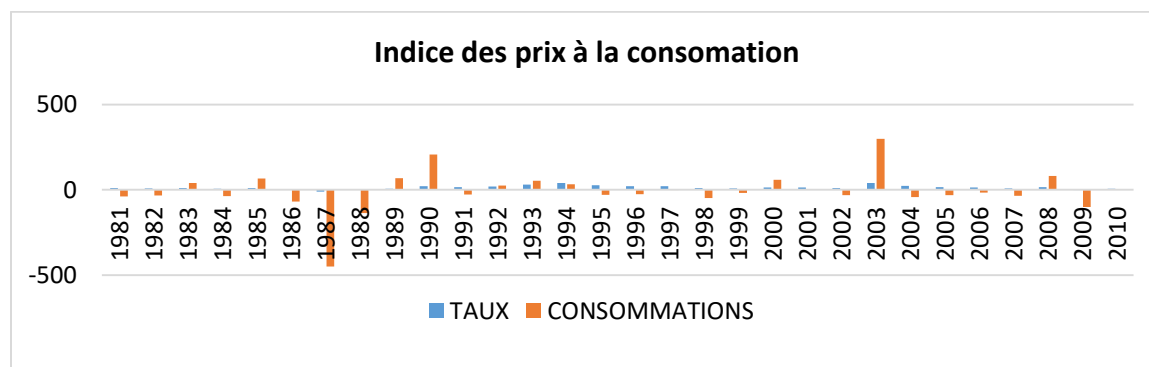
Les taux de change sont les prix relatifs des monnaies nationales (l'OCDE, 1985). Maintenus à un état fixe, ces derniers, au regard des études empiriques conduites par Edwards (1998) Ghosch et al (1997) peuvent avoir des effets attractifs sur les investissements. La raison, selon eux, tient à la réduction des changes fixes sur les intérêts réels. Friedman (1953) n'est pas de cet avis. Le change flexible est à ses yeux plus conforme aux exigences de libéralisation des échanges. Wiploz (2004) lui rejoint sur ce point. La flexibilité des changes, selon lui, obéit à la variation dont fait l'objet l'offre et la demande sur le marché des changes. Cependant, contrairement à Friedman (1953), Wiploz (1953) ne fait pas de cette flexibilité un absolu. Dans le cas des pays en développement il recommande la parité souple (*soft peg*) ou administrée assortie de contrôle sur la mobilité des capitaux, bien entendu dans une période limitée.

6.4. 2.I.- corrélation entre taux de change et inflation en Haïti

Quoiqu'en disent, quoiqu'en pensent les théoriciens un fait, cependant, demeure certain. Il s'agit de la corrélation entre taux de change et l'inflation en ce qui concerne les PEDs. Plus le taux change de la monnaie locale est dépréciée par rapport à la monnaie étrangère plus élevée est l'inflation. C'est vérifié dans le cas haïtien. Quand le change y était fixe et que la parité de la gourde par rapport au dollar garanti, bien entendu un autre facteur comme la stabilité économique jouait pour beaucoup là-dessus, l'inflation atteignait rarement deux chiffres.

Toute appréciation du taux de change, entendons par là la progression du taux de change du dollar par rapport à la gourde, entraîne des pressions inflationnistes dans l'économie du pays (BRH, cahier de recherche, 2017). Au premier trimestre de 1996, par exemple, il fallait 1 USD pour obtenir 16.45 gourdes. L'inflation, alors, était à hauteur de 24.5% en moyenne. Elle s'abaissera l'année suivante de plus de trois points de pourcentage pour se situer à hauteur de 20.14% à la suite de la baisse du dollar qui s'échangera à 1 USD contre 16.02 gourdes. Aux premier et troisième trimestres de l'année 2003 le dollar s'apprécie par rapport à la gourde. Il faudra alors respectivement 28.97 et 35.95 gourdes pour avoir 1 dollar. L'inflation, concomitamment, varie à la hausse, soit à hauteur de 9.51 et 13.15 %. Au quatrième trimestre 2005 la gourde perd de la valeur par rapport au dollar et s'échange à raison de 42.49 gourdes contre 1 dollar contre 39.22 gourdes pour 1 USD. L'inflation, pendant cette période s'accroît de 16 point de pourcentage comme on peut le visualiser sur le graphique ci-après :

Figure #17 indice des prix à la consommation



Source : élaboration propre à partir de données du MEF

Même quand la corrélation qu'elle établit entre investissement et changes ne peut pas être prise dans l'absolu, la thèse d'Edwards mérite réflexions. Elle colle à la réalité des PEDs. La dépréciation continue de leur monnaie nationale peut être déstabilisante pour leurs finances à l'instar d'Haïti. Le PDG d'une filiale d'une multinationale étrangère, la DIGICEL, qui s'y établit depuis quelques années a fait état lors d'une interview sur les ondes de la station de radio Quisqueya d'une perte annuelle en termes de chiffres d'affaires de 40 millions de dollars US à la suite de la dépréciation accélérée de la gourde par rapport au dollar pour l'année 2020. Les intrants entrant dans le processus de production des services, dont la gazoline par exemple, étant importés, la dépréciation de la monnaie nationale impactera inévitablement les prix.

Conscients du problème, les pays précités ont opté pour le change fixe et la désinflation par les changes mais avec des variations selon le pays. L'Argentine, par exemple, a opté pour le *currency board*. Rappelons que le *currency board*, consiste en la fixation du taux de change sans substitution monétaire. *La parité entre la monnaie locale et la monnaie devise est déterminée par la loi. La convertibilité des deux monnaies est garantie par les autorités monétaires* (Frankel, 1999). Leurs réserves de change le leur permettent, bien sûr.

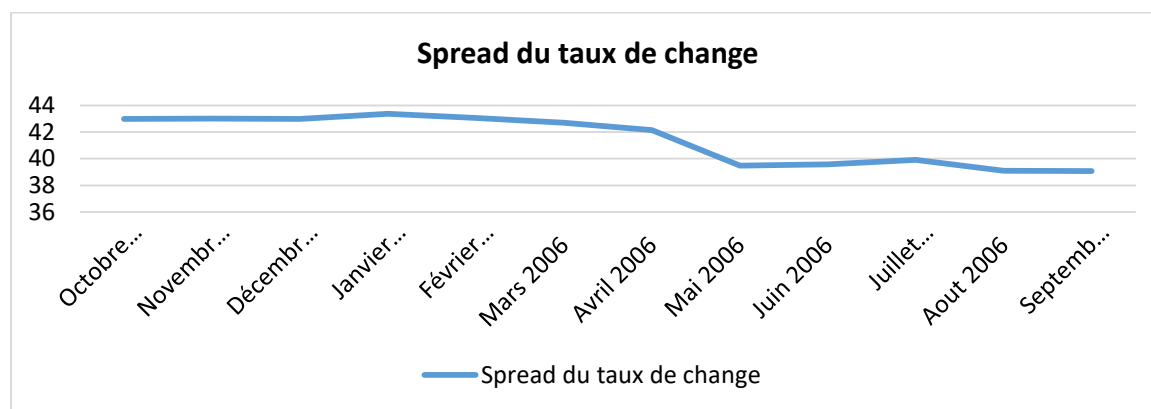
Faute de réserves de change suffisantes, les autorités monétaires haïtiennes, en revanche, ont opté pour le change flottant. Rappelons qu'il existe deux types de flottement : *le flottement pur, le flottement géré* notamment avec des subdivisions pour chacun d'eux (FMI, 1980-1990). Dans le cas du *flottement pur* le régime de change est géré par le marché (Frankel, 1999). S'agissant du *flottement géré* les autorités monétaires peuvent se permettre des interventions conjoncturelles sur le marché. Des injections de dollars y sont associées pour conjurer toute dépréciation trop élevée [*id*]. Ce genre d'intervention est désigné sous le label *d'opération open market*.

Les autorités haïtiennes, via la BRH le 16 septembre 1991, ont tourné séance tenante, soit immédiatement après un contrat avec le FMI, la page de change fixe qui a prévalu dans le pays depuis l'occupation américaine en 1957 au profit des changes flexibles. Pire en l'absence de contrôle sur un paramètre comme la mobilité des capitaux. Les prédictions théoriques de Friedman (1953), malheureusement, ne se sont pas concrétisées dans le cas de la politique change des autorités haïtiennes.

Les banques commerciales haïtiennes en sont les principales bénéficiaires. Leur masse monétaire excédentaire aidant, elles se livrent toutes à la surenchère en matière des changes ou à des spéculations là-dessus. L'achat et la vente de devises leur devient une source de profits énormes, plus énorme que les intérêts dont elles dégageraient sur les prêts. Le spread du taux de change, entendons par là la différence entre le cout de vente et le cout d'achat d'une devise étrangère, atteint dans le cadre de cette surenchère des proportions inégalées dans le marché des capitaux haïtiens en comparaison à celui d'autres marchés. Rappelons que le spread est la différence entre taux de vente et taux d'achat d'une devise. D'octobre 2005 à septembre 2006 il a cru au rythme de 0.20%, 0.30%, 0.40%, 0.50%, 0.60%, 0.70% respectivement pour les mois d'octobre, novembre décembre 2005 et les mois de janvier février mars 2006 ainsi de suite

Le tableau ci-après en dit long :

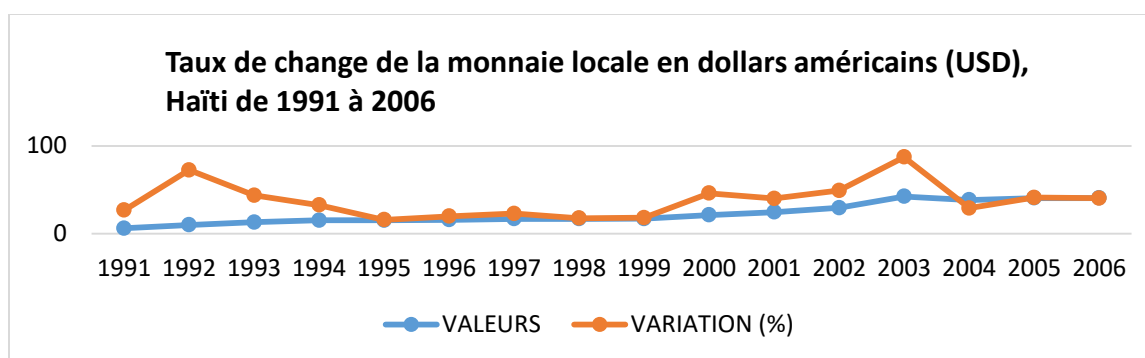
Figure # 18 spread du taux de change



Élaboration propre d'après les données de la BRH, Bulletin annuel 2006

. Les profits que procurent aux banques haïtiennes l'achat et la vente de devises les détournent de leur mission fondamentale qu'est l'intermédiation financière. La masse excédentaire d'argent à leur disposition, en effet, est affectée plutôt à l'achat et la vente de dollars. Elles se transforment toutes en banque de change en l'absence de toute loi y relative et au détriment de leur mission d'intermédiation. Le tableau que voici en fait foi :

Figure # 19 Taux de change de la monnaie locale en dollars américains (USD), Haïti de 1991 à 2006



SOURCE : Élaboration propre à partir des données de banque mondiale citées par perspective uca.sherbrooke

En 1991, date où débutait la libéralisation financière en Haïti, il fallait un dollar américain pour avoir 6.30 gourdes, soit le taux de change de 20.60% (BRH, 2008). L'année suivante il faudra disposer 9.80 gourdes pour avoir un dollar, soit un taux de change de 62.52%. De 1993 à 1997 de légères fluctuations sont enregistrées au niveau des changes en Haïti [*id.*]. Les variations observées sont à hauteur de 0.47% (année 1985), 3.90% (année 1996), 6.05% (année 1997) et nous nous en passons. Six années après, soit de 1997 à 2003 la tendance haussière des changes en Haïti s'accroît considérablement. Il va falloir avoir 40.45 gourdes pour avoir 1 USD, soit une variation de 44,85% par rapport à l'année 1997. Deux années après il faut 100 gourdes pour avoir 1 USD [*idem*]. Cette dépréciation de la gourde par rapport au dollar est et ira croissant. Pour y faire face les ménages haïtiens transforment leurs actifs en dollar. De là la dollarisation de l'économie haïtienne.

La stabilité de l'économie haïtienne devient de plus en plus compromise. La surévaluation officieuse de la gourde s'en est suivie. Les autorités haïtiennes ont semblé accuser le coup. Rien n'est fait pour stopper cette nouvelle tendance. Le spread du taux de change sur le marché bancaire, en effet, d'octobre 2005 à septembre 2006 a cru au rythme de 0.20%, 0.30%, 0.40%, 0.50%, 0.60%, 0.70% respectivement pour les mois d'octobre, novembre décembre 2005 et les mois de janvier février mars 2006 ainsi de suite [*id.*].

6.4. 2.2.- Les piétinements de l'intermédiation bancaire

Le rôle de la banque ou de l'intermédiation bancaire dans le développement économique a été, de tout temps, reconnu. L'industrie, par exemple, comme moteur de la

production, ne peut pas se développer sans le financement bancaire. Bien avant le gigantesque développement de la banque ou des finances, Adam Smith (1776) a admis que *toute augmentation ou diminution dans la masse des capitaux tend naturellement à diminuer ou augmenter réellement la somme de l'industrie, le nombre de gens productifs et par conséquent la valeur échangeable du produit annuel des terres et du travail du pays, la richesse et le produit réel de tous ses habitants.*

Ce lien entre finances et développement est approfondi par Schumpeter J. (1939). Selon lui, *innovations are carried out by means of borrow money which in general (...) credit creations* (cité par Faruk Ulgen, 2012).)

Schumpeter pointe les *emprunts monétaires* comme vecteurs de l'innovation. Le banquier, poursuit-il, *autorise les individus au nom de la société ... (à innover)*. Grâce au financement bancaire, une plus grande opportunité s'offrira aux entrepreneurs en termes de mise en œuvre des produits et des processus de production innovateur capables de générer des niveaux de productivité élevés.

Le secteur financier, selon Bencivenga et Schmidt (1991), permet la réduction ou une meilleure gestion des risques de liquidité, voire d'orienter l'épargne vers des placements à long terme plus productifs que des placements liquides.

Pour Saint Paul (1992), Greenwood et Joanovic (1990), le secteur financier permet aux épargnants de diversifier leurs portefeuilles et leur offre la possibilité de choisir des investissements plus productifs.

King et Levine (1993 a), de leur côté, estiment que le secteur financier, par son rôle de collecte d'informations sur les différents projets d'investissements possibles, permet d'orienter l'épargne vers des usages plus productifs.

Goldsmith (1955), Gurley et Shaw (1960), McKinnon (1973, 1991), Fry (1978), King et Levine (1993), Pagano (1993) sont tous partisans de la corrélation entre intermédiation financière et croissance. Dès la fin des années 1960, Goldsmith (1969) pose l'articulation entre la monétisation de l'économie et la croissance du PIB. Des modèles basés sur la théorie de la croissance endogène formulent les interactions entre croissance et finance en réintroduisant le rôle primordial de l'intermédiation financière dans

l'amélioration de l'allocation des ressources. Gurley, J.G., E S Shaw (1960) Schumpeter (1912) estiment innombrables les avantages liés à la libéralisation financière. Ils repartissent ces avantages en termes :

- De mobilité des capitaux
- D'accès aux marchés des capitaux internationaux
- D'innovation
- D'investissements directs étrangers
- De stimulation de l'épargne

Ladite mobilité, à en croire les deux premiers auteurs, permet non seulement une meilleure allocation de l'épargne mondiale, mais également d'attirer des financements pour des projets d'investissements productifs. Il en résultera, si l'on en croit les mêmes auteurs, des opportunités d'amélioration du bien-être et de croissance plus élevée. Grace à la même mobilité de capitaux, le pays qui regorge de capitaux ou en dispose en surplus peut librement l'affecter à des investissements productifs dans un autre pays en pénurie de capitaux ou d'épargne tout court.

On peut, poursuivent-ils, en dire autant en ce qui concerne l'accès au marché des capitaux. Il peut éviter des limitations au niveau de consommation et de production tant aux ménages qu'aux investisseurs en période de chute tant du revenu que de la production. De là à établir des liens de cause à effets entre un système bancaire développée et l'innovation technologique.

La financiarisation en Haïti n'est pas associée à une intermédiation bancaire solide. Ladite intermédiation pâtit de l'esprit rentier des banquiers haïtiens. Les prêts compatibles au genre d'activités menées par l'industriel sont généralement des prêts à long terme or les prêts bancaires en Haïti sont des prêts à court et moyen terme. Le banquier haïtien, par conséquent, n'affronte pas l'industriel mais plutôt le prêteur individuel. L'auto-financement, finalement, reste la seule option de l'industriel haïtien. Ceux d'entre eux qui ne peuvent pas se payer ce luxe se convertissent en importateurs ou sont obligés de baisser pavillon. La capitalisation relative des banques haïtiennes consécutive à la libéralisation financière n'a pas résolu le problème de raréfaction ou de rationnement du crédit ou de

l'intermédiation bancaire en Haïti. Au contraire elle l'a aggravé par la perspective de plus grands profits qu'elle leur offre par la flexibilité des changes. Comparé au pourcentage du PIB consacré au crédit à l'échelle caraïbéenne, la ratio, pour l'année 2014, est très faible en Haïti, soit 19% contre 48% [*op.cit.*]. Pour la même année, pour une population haïtienne de plus de 10 millions habitants Seulement 100 000 ont accès au crédit. Pour chaque 1000 haïtiens moins que 10 ont accès au crédit bancaire.

Un élément comme la titrisation susceptible de pallier le problème de rationnement du crédit n'est pas adressé dans le cadre de la libéralisation financière en Haïti. Un seul marché des titres est recensé dans le pays avec un capital social d'environ seulement 10 millions dollars us. La fraction surnuméraire de la population haïtienne en particulier les mandan Sara, pour ne citer qu'elles, évoluent en marge du circuit bancaire. Pour mener ses activités elle doit passer sous les fourches caudines des *kout ponya* (coup de poignard) - entendons par là des taux d'intérêts élevés et même plus élevés que ceux des banques - des usuriers du secteur financier informel. La dualité du système financier haïtien n'est pas non plus adressée. La libéralisation financière ne vient pas à bout du phénomène coup de poignard pour permettre à la fraction surnuméraire d'haïtiens exclus des prêts bancaires d'y accéder.

Ajoutée à cela l'asymétrie informationnelle liée à toutes sortes de problèmes dont le problème de cadastre (qui rend très difficile le recouvrement des prêts), d'identité des solliciteurs de prêts, d'informations sûres et exactes sur la solvabilité de la clientèle. Le primat *des relations personnelles étroites sur les mécanismes institutionnels formels de perception des garanties* dans ce cas demeure la seule solution (In IMF, 2015, Haïti selected issues, Country Report, p 34, No. 15/158). Ainsi s'explique que 10 à 15 clients traditionnels raflent l'essentiel du montant de crédit, soit à peu près 40% du total des prêts bancaires, en Haïti. Une autre frange de 100 emprunteurs s'en approprient 50%. La fraction surnuméraire des 50% des demandeurs haïtiens de crédits se partage les miettes de 10% de fonds restants [*ibid.*].

Ne parlons pas de la préférence de la clientèle des banques haïtiennes pour la liquidité. Dans les pays développés la majorité des transactions sont libellées en monnaie électronique. Le besoin de liquidité ne se pose presque pas. En Haïti au contraire, les

transactions de la clientèle des banques se faisant majoritairement en monnaie liquide, la quantité de liquidité pouvant être consacrée au crédit se voit réduite sous peine de risque d'illiquidité. Motif de précaution oblige.

Dans ce cas les instruments directs (réserves obligatoires, les bons du trésor) comme variables d'ajustement des excédents de liquidité des finances haïtiennes nous paraissent plus crédibles. Les instruments indirects de régulation de la liquidité, en particulier les taux d'intérêts et le crédit, conviennent aux économies développées.

6.4.3.- les réserves obligatoires et les bons brh comme variables d'ajustements monétaires

6.4.3. I.- recension d'écrits pertinents sur les réserves obligatoires

Elles se définissent comme étant *le niveau minimum de réserves que les banques sont contraintes de maintenir disponible ou déposer auprès de la banque centrale* (Stiglitz, 2000). Dépendamment des pays, elles peuvent être rémunérées ou non. Les réserves obligatoires s'inscrivent dans une logique prudentielle. Le pourcentage d'argent prélevé sur l'encours des dépôts, dont les dépôts à court terme, constitue le coefficient de réserves. La banque centrale, le plus souvent, en fait usage pour agir directement sur la liquidité bancaire. Cet instrument est de plus en plus utilisé dans les PEDs. Dans les pays développés, au contraire, la politique de taux directeurs l'emporte sur les réserves obligatoires quitte à ce qu'elles soient utilisées comme outil complémentaire dans le cadre de la stratégie de stabilisation de la liquidité bancaire. Les tenants de la libéralisation financière, dont Mc Kinnon et Shaw (1973), assimilent de façon systématique les réserves obligatoires élevées à *la répression financière*.

Tel ne semble pas être l'avis de Ponsot (2005). Les réserves obligatoires, à lui en croire, sont un instrument de la politique monétaire. Elles peuvent servir à maîtriser l'inflation. L'augmentation des réserves obligatoires réduit le multiplicateur monétaire. Selon Montoro et Moreno (2011) l'augmentation des réserves obligatoires peut contribuer à réduire l'inflation, la masse monétaire et à augmenter le taux d'intérêt, mais moyennant que les autorités arrivent à maintenir stable la base monétaire. Les réserves obligatoires peuvent se combiner avec un instrument comme le taux d'intérêts pour contrer l'inflation.

Cela est notamment le cas en Chine.

L'augmentation des réserves obligatoires peut provoquer le ralentissement des activités économiques et contribuer à casser les prix. L'inverse peut être également vrai. À savoir les mêmes réserves obligatoires, revues à la baisse, peuvent permettre de contrer la fuite des capitaux, de stimuler l'économie sans créer d'inflation [Ibid]. Reste, bien sûr, à implémenter des études empiriques là-dessus en vue de confirmer ou d'infirmer cette théorie.

Les réserves obligatoires, à quelques rares exceptions près, figurent au nombre des instruments ou canaux de transmission monétaire dans les pays émergents. En Turquie, par exemple, elles sont utilisées à des fins de stabilisation financière. Le rôle d'instrument de stabilisation des prix, dans ce même pays, étant réservé au taux d'intérêt. Dans les autres pays émergents les réserves obligatoires figurent comme instrument de complémentarité au taux d'intérêts classiques. Ce dernier y est manié avec modération par crainte qu'il n'attire trop de capitaux et ne se traduise par l'appréciation outre mesure de la monnaie locale au cas où il est élevé.

En cas de surliquidité au niveau des finances d'un pays, les réserves obligatoires élevées peuvent être un tremplin, quitte à ce qu'elles soient revues à la baisse une fois la situation revenue à la normale. La base monétaire, cependant, font savoir les monétaristes, doit croître à un niveau constant pour ancrer durablement des anticipations de faible inflation.

Les réserves obligatoires élevées - pointées dans le cas des finances haïtiennes par Eddy Labossière (2014) à la suite de Mc Kinnon et Shaw (1973) comme synonyme de répression financière, sont, selon IMF (2008) : *among the structural factors of lending and operating dans le pays. C'est-à-dire parmi les facteurs structurels d'élargissement de l'écart entre les dépôts et les prêts.* Elles se pérennisent comme instrument de ciblage de la masse monétaire (M1, M2, M3) pour prévenir un autre mal comme l'inflation que, dans l'optique des monétaristes, l'on considère comme étant partout un phénomène monétaire (Milton Friedman ,1963). Elles ont atteint leur pic en Haïti pour se situer jusqu'à hauteur de 73.5% en 1993 deux années après la poursuite de la libération financière entamée en 1991. Croissance démesurée de la masse monétaire oblige.

6.4.3.2.- L'instrument bon du trésor comme alternative ou la rupture sans rupture

Les bons du trésor sont un outil de politique économique, un mécanisme parmi tant d'autres mis en place par les États dans le cadre de leurs politiques économiques. Ils sont en un mot des titres constituant une forme d'emprunts par l'État à l'égard des tiers qui peuvent être soit des banquiers ou banques, soit des gouvernements étrangers (notamment dans le cas américain) soit des organismes internationaux. Les bons du trésor peuvent être utilisés pour corriger certains dysfonctionnements dans les finances d'un pays. Leur émission peut répondre :

- soit à des besoins de débouchés suffisants par les États pour faire face à [leurs] besoin [s] de financement (Préget, Raphaëlle, 2004).
- soit à des impératifs de régulation des liquidités dans une économie
- soit à des nécessités de régulation des taux d'intérêts ou directeurs

Lesdits taux peuvent être maintenus à un niveau élevé pour prévenir la fuite de capitaux dans une économie. En cas de taux d'intérêts trop bas, disons susceptibles de laisser augurer la trappe à liquidité, la banque centrale, moyennant une rémunération plus ou moins élevée de ses bons, peut contribuer à une évaluation à la hausse de ces dits taux. Selon son appréciation ou sa lecture elle peut, encore via des taux d'intérêts élevés sur les bons, chercher à attirer des investissements qui à leur tour vont augmenter la demande de la monnaie d'émission de la dette susceptible, en dernier ressort, d'agir sur le taux de change de la monnaie en question dans le sens de sa réévaluation.

Des opérations type d'open market (vente et achat de liquidités par une banque centrale) sont le plus souvent implémentées dans ce cas de figure. Elles peuvent également viser à agir sur les liquidités bancaires d'un pays, les influencer à la hausse ou à la baisse par achat ou vente. Ce type d'intervention, le plus souvent, est discret. L'instrument bon du trésor peut s'inscrire dans le cadre du rôle de prêteur en dernier ressort de la banque centrale d'un pays notamment par ses facilitations aux banques de se refinancer ou à surmonter le problème de leur trésorerie. Un *marché interbancaire*, dans ce second scénario, est indispensable.

Rappelons qu'un marché interbancaire est par essence mutualiste. C'est-à-dire un

marché de mutualisation des prêts entre les banques. Elles peuvent emprunter les unes aux autres de la monnaie qu'elles détiennent en banque centrale ou figurant dans les encaisses de la banque centrale. Cette dernière, le plus souvent, intervient comme demandeur ou offreur de liquidités. Les banques accusant un solde positif peuvent faire office de créancier c'est-à-dire de prêteuses à l'endroit de celles confrontant un déficit de trésorerie. moyennant, bien sûr, une certaine rémunération communément appelée intérêt sur les prêts consentis.

Les mêmes autorités peuvent procéder par **adjudication**. La pratique des enchères, par commissaire-priseur interposé ou autres, selon les pays, est privilégiée dans ce genre d'opérations. Il obéit à une logique concurrentielle commandée surtout par le désir de faire jouer la concurrence entre différents agents et de diminuer leurs rentes informationnelles [id]. Les grandes économies, dont celle américaine, ne se dispensent pas l'instrument bon du trésor. Son usage est tellement multiple et sa flexibilité tellement grande qu'il puisse être utilisé à plusieurs fins. Il est, par exemple, du côté des Américains, mis à contribution dans le financement de leur dette souveraine voire utilisé comme rentes de seigneurage. Il y a de grands dangers à ce niveau. Dans le cas d'une telle politique les pays sont obligés de rémunérer le plus souvent leurs bons à taux élevés pour attirer les souscripteurs. Les services de leur dette interne, dans ce cas, deviennent élevés et par voie de conséquence leur déficit public vu qu'ils auront à payer des intérêts élevés voire davantage élevés là-dessus. Les investissements en font les frais à cause surtout des effets d'éviction des taux d'intérêts élevés sur ces derniers. D'où un double déficit : celui public et celui de la balance des paiements associé à l'usage abusif de la politique bons du trésor.

Les Américains s'en sortent plus ou moins bien, notamment, grâce au rachat de leur dette souveraine par la Chine à faible taux d'intérêts, à charge pour ces mêmes américains de maintenir le taux de change de leur dollar à un niveau bas. Les Chinois, en retour, alignent leur yuan sur le dollar vu qu'ils n'ont pas intérêt à l'aligner sur les autres monnaies, dont l'euro, de nature à les nuire dans le cadre de leur politique consistant à dévaluer leur monnaie pour doper leurs exportations et freiner leurs importations. Ce deal permet aux américains de ne pas rémunérer leurs bons à des taux d'intérêts élevés et d'en contourner les effets d'éviction sur les investissements.

6.4.3.3.- les bons BRH comme rente de seigneurage dans le contexte haïtien

L'instrument bon du trésor est le principal canal de gestion monétaire de la BRH. Lesly François Délatour, ancien gouverneur de la BRH, adepte de l'école des Chicago Boys, en est le principal instigateur en 2006. Il a reparti les bons haïtiens en trois catégories : bons de 7 jours assortis de 8% de taux d'intérêts, bons de 28 jours (10% de taux d'intérêts), bons de 91 jours (12% de taux d'intérêts).[Plus de détails vous seront fournis là-dessus en annexe I.].

La principale mission des bons BRH, selon les autorités concernées, a été entre autres :

- *De remplacer les réserves obligatoires, en particulier les réserves obligatoires élevées, dans la politique monétaire du pays.*
- *La stabilisation de la masse monétaire*
- *de contrôler l'inflation et la masse monétaire (cahier de recherche de la BRH, 2006)*

Dans les faits cependant, l'outil bon du trésor est instrumentalisé :

- D'abord à des fins rentières pour ne pas dire qu'il sert de **rente de seigneurage** au trésor public haïtien. Il est un moyen déguisé d'émission monétaire pour financer le déficit public ou la dette souveraine de l'état haïtien sans passer par des planches à billets en l'absence de sens de la mesure.
- Ensuite pour concurrencer le secteur privé des affaires en matière de crédit comme en témoigne le tableau ci-après :

Table # 16. Share of Credit and BRH Bonds in Bank Assets (In percent)

	2002	2003	2004	2005	2006
Net credit / assets	34.5	31.9	30.5	29.9	28.2
BRH bonds / assets	9.0	7.5	6.3	8.4	10.6

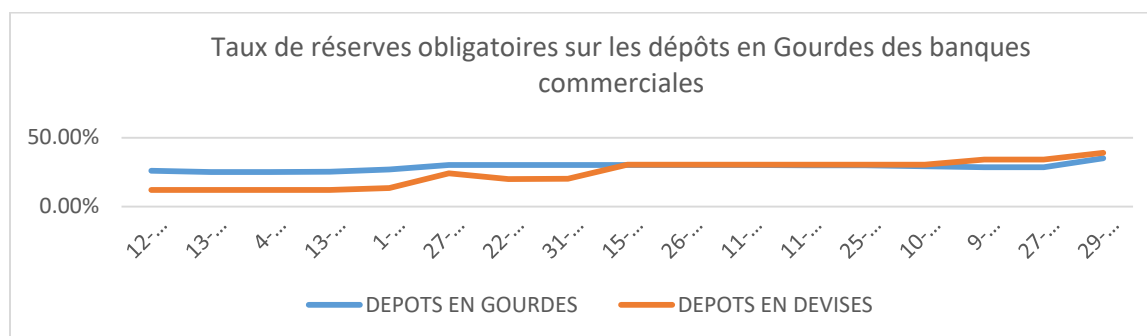
Source: BRH and Fund Staff estimates

Les crédits des banques privées à l'état haïtien pour les seules années 2002 à 2006 ont augmenté de 10 points de pourcentage. Inversement, ils ont diminué de six points de pourcentage en ce qui concerne le secteur privé. La rémunération plus élevée sur les bons que celle sur les prêts aux particuliers nous paraît motiver les banques haïtiennes là-dessus.

La crédibilité des bons du trésor comme canal de transmission monétaire en Haïti, sous ce rapport, laisse planer des doutes. Le fossé entre la quantité de bons émis par la BRH et ses objectifs de la masse monétaire lui reste jusqu'à date un défi (IMF, 2007). Ajoutés à cela d'autres obstacles comme la faiblesse de prévisions de liquidités. La pratique des enchères, via notamment les adjudications, utilisée comme antidotes ou pour donner une certaine impulsion aux bons du trésor n'est pas concluante. Bref, les adjudications en question demeurent non compétitives [idem].

La seule distinction entre cette forme de seigneurage et celui pratiqué au moyen âge tient au niveau des mécanismes utilisés. Au moyen âge on pratiquait l'émission ou la création monétaire. Dans le cas haïtien, au contraire, on émet des bons. Ces derniers, certes, pendant les trois premières années de leur adoption, ont permis de faire l'économie des coefficients élevés sur les réserves obligatoires comme on témoigne ce graphe :

Figure # 19 Taux de réserves obligatoires sur les dépôts des banques commerciales (Haïti)



Source : Élaboration propre d'après les données du MEF (ministère de l'économie et des finances, DEE, septembre 2014)

La tendance haussière des réserves obligatoires, certes, fut revue à la baisse (soit de 0% à 10%) pour refaire, comme nous l'avions déjà dit, surface à la troisième année. De 5.5 milliards de gourdes l'encours sur les bons est passé à 7.1 milliards de gourdes, soit une augmentation de 29.09% dans l'espace de deux ans et a servi à financer la dette souveraine de l'État haïtien (BRH, 2006). Neuf cent trente-six millions (936000000) de gourdes lui furent, à partir de ces mêmes bons, octroyés au premier trimestre 2006, pour financer son déficit budgétaire. Rien que dans l'espace de quatre mois les intérêts sur les bons se situaient à hauteur de 5.05%, à 5.60%, et 9.07% respectivement sur les bons de 7, 28 et 91

jours. À part les intérêts sur les bons de 7 jours, ceux sur les autres bons ont considérablement augmenté que le double de leur valeur en un temps éclair. Au premier trimestre de 2016 ils sont passés de 9.07% à 18.42% pour les bons de 28 jours et de 5.60% à 14.2% sur les bons de 91 jours. De là à parler de surenchérissement des intérêts sur ces bons. Besoin de preneur oblige.

Les taux directeurs, eux, sont ainsi fixés : 14.03%, 16.20% et 18.86% respectivement pour les bons de 7 jours, 28 jours, 91 jours au premier trimestre 2006 [id]. La dette souveraine de l'Etat haïtien et l'investissement en ont fait les frais notamment par les intérêts élevés et, comme on vient de le voir, à chaque instant plus élevé que l'Etat aura à payer là-dessus et par l'effet d'éviction de ces taux d'intérêts sur lesdits investissements.

L'usage fait des bons BRH dément l'objectif prétendument être à leur base, à savoir la rupture avec la répression financière. Au contraire ils font basculer les finances haïtiennes dans davantage de répression à travers, notamment, le crédit raflé majoritairement par l'état haïtien au détriment du secteur privé, crédit s'apparentant au crédit administré propre aux régimes de répression financière.

Malgré les publicités orchestrées autour des mêmes bons BRH, il n'y a même pas de marché interbancaire de créé si ce n'est que des déclarations d'intention assimilées à tort au dit marché. Rappelons qu'un marché interbancaire, selon Philippe Dupuy, patrice Fontaine, Johanne Hamet (2018) est un marché de gré à gré où les banques sans aucune restriction peuvent s'autofinancer soit en prêtant aux autres banques soit en empruntant de ces autres mêmes banques. Elles peuvent y échanger soit leurs déficits de trésoreries soit leurs surplus de liquidités, bien sûr moyennant l'emprunt et le prêt. La banque centrale peut y intervenir soit en tant que demandeur de prêts, soit en tant que prêteur en dernier ressort.

Pas d'échange entre les banques tant du déficit que du surplus de leurs trésoreries comme l'illustre le cas de la SOCABANK fermée pour déficit de trésorerie. Jamais d'intervention de la BRH comme prêteur en dernier ressort, si ce n'est que comme débiteur en dernier ressort.

Entretemps la spéculation sur le dollar va bon train, la complicité de la surliquidité aidant. L'assèchement comme alternative plus crédible se voit interdit faute de réserves de

change suffisantes de la trésorerie haïtienne. Les opérations d'open market s'invitent. De faibles injections dépassant rarement 50 millions de dollars US se font sur le marché. Elles sont de loin inférieure pour impacter favorablement, voire positivement les changes dans le sens voulu au vu de la quantité disproportionnée de gourdes à la disposition des banques privées haïtiennes. Elles ont ainsi toute la latitude pour pratiquer leur surenchère sur les changes. Pas de marchés formels des changes. Le marché parallèle, supposé réprimé par les autorités haïtiennes concernées, au contraire est renforcée par ces mêmes autorités qui y adoptent, pour employer leurs propres termes, *la posture de cambiste* sous prétexte, poursuivent-elles, de *quête d'une meilleure connaissance du marché, de renseignement concernant le mouvement des taux [ibid]*. Le même marché parallèle sert de lieu d'approvisionnement alternatif tant à la trésorerie haïtienne pour reconstituer ses réserves de change qu'aux particuliers, y compris des gens du milieu des affaires.

Qu'il s'agisse de la France, des USA ou de n'importe quel pays occidental l'opération de changes ou d'achat et de vente de changes est l'attribut de maisons patentées, qualifiées dument mandatées soit par le ministère des finances ou la banque centrale. Elle n'est pas livrée à la merci des clochards de la rue sans autorisation légale et sans formation appropriée. Dans le cas de la France, les banques commerciales peuvent conclure des transactions de change avec leurs clients (achat ou vente de devises étrangères par exemple) jusqu'à concurrence de 100 euros. Au-delà de ce seuil il faut se diriger vers une maison de change. Des taxes seront déduites et versées un montant à l'état français au prorata de la somme d'argent achetée selon un tarif fixé par les autorités monétaires.

Le laisser faire total caractérisant le marché des changes en Haïti est incompatible avec la lettre et l'esprit de la libéralisation financière. Il n'est commandé que par le souci des autorités haïtiennes concernées d'acheter la paix sociale. Pire, ces mêmes autorités supposées sévir contre le marché parallèle des changes, y adoptent la posture de cambiste voire s'y approvisionnent au motif, selon leurs dires, d'une meilleure connaissance de son fonctionnement. Contrairement à leur affirmation, leur véritable motif est purement mercantile. Ce choix des autorités haïtiennes s'explique tout simplement par le fait que la devise américaine s'échange à un taux inférieur sur le marché parallèle et qu'il leur rapporte des ristournes.

L'absence de rapport capitaliste entre l'état haïtien et le reste de l'économie comme nous l'avons formulé dans notre troisième hypothèse est évidente à la lumière de ce qui précède. La stabilisation de la masse monétaire revendiquée dans le cadre de l'implémentation d'une telle mesure commande au contraire la pénalisation, l'interdiction de la pratique de vente et d'achat de devises sur le marché parallèle, voire l'attribution d'une telle pratique à des institutions spécialisées, les maisons de change. Ces dernières, bien sûr n'existent pas en Haïti.

Et la masse monétaire dans tout cela ? Cette dernière, au sens strict - M1 – une seule année après l'introduction de l'instrument bon du trésor, pourtant destinée à la contenir, a accusé une augmentation de 18%, soit 5,254.83 millions de gourdes en 1998. Les perturbations politiques et la rupture de la coopération économique internationale y étaient, selon la BRH (2008), certes, pour beaucoup. De l'année 2000 à 2002 où, cependant, ces problèmes furent résolus, c'est-à-dire où les perturbations politiques ont diminué et la coopération économique internationale au pays restaurée, la situation n'est pas plus rose qu'avant. La masse monétaire au sens de M1, M3 a cru respectivement à hauteur de 6% et de 9% sans compter une dépréciation à hauteur de 10% de la monnaie due, selon les explications fournies là-dessus par les autorités de la BRH, à la hausse de la demande de gourdes, et de celle des prix dans l'économie [ibid.]

L'inflation pour sa part a gravité autour de 41% en moyenne pour l'année 2008 [ibid.]. La surliquidité des finances haïtiennes couplée à une libéralisation financière mal maîtrisée y est pour beaucoup. L'instrument bon BRH est impuissant face à cette poussée inflationniste. Il ne pourrait en être autrement. Étant donné l'usage pervers qui en est fait. Il n'a servi que de rente de seigneurage au trésor public haïtien, mais non pas d'outil de régulation, eu égard à la perversion entourant son usage. Les États Unis, peuvent se permettre un tel luxe étant donné la présence à leurs côtés du géant chinois pour acheter leurs dettes souveraines et leur permettre de rémunérer à un faible taux lesdits bons et contourner tout effet d'éviction y relative sur le paramètre investissement. Les autorités haïtiennes concernées refusent de prendre en considération cet aspect et persistent dans leur usage pervers des bons du trésor. L'investissement et la balance commerciale du pays en font les frais.

La mesure, disons peu compatibles avec la libéralisation financière, allant de l'intervention directe de la BRH dans la question de réception des transferts de la diaspora haïtienne, à charge pour elle d'en remettre la contrepartie en gourdes à leurs bénéficiaires selon un taux fixé par ladite institution, aurait dû être prise dans ce même ordre d'idées. La Colombie, par exemple, l'a fait avec succès. Si elle s'avérait insuffisante, on y adjoindrait les réserves obligatoires élevées comme mesure alternative pour déposséder les banques d'une grande part de liquidité en leur possession et prévenir tout surenchérissement du cout de la devise américaine dans le pays.

Finalement on a fait autrement. Tous les secteurs des finances du pays furent libéralisés, qui plus est, sans être vraiment libéralisés et prématurément. L'instrument bons du trésor, couplé avec les réserves obligatoires élevées comme mesure alternative, nous plonge davantage dans le statu quo, entendons par là la répression financière au lieu de nous divorcer d'avec. L'inflation comme cible visée ne peut être effectivement ciblée, eu égard aux défaillances sus mentionnées.

Pour la clarté de notre exposé, disons que cible d'inflation ne se confond pas avec ciblage d'inflation.

6.4.3.4.- Le ciblage raté par les bons du trésor en Haïti

6.4.3.5.- Confusion de sens entre cible d'inflation et ciblage d'inflation

Cible d'inflation ne se confond pas avec ciblage d'inflation. Donc on ne les emploie pas indifféremment. Le second (ciblage d'inflation), est le plus souvent abusivement employé. Aux dires de King (2005), *le ciblage d'inflation n'est rien moins qu'un objectif d'inflation à moyen terme, consistant surtout en la stabilité des prix*, quitte à ce que (c'est nous qui l'ajoutons) des actions correctrices soient implémentées au cas où les prévisions d'inflation seraient déjouées. Le terme stabilité des prix ne peut et ne doit être définie quantitativement (Allan Greenspan, 2001). Ce, en raison du simple fait qu'elle varie dans le temps et que l'incertitude est grande sur sa mesure exacte (cité par Emmanuel Carré, 2013). Ferguson (2002), à l'opposé, estime ce terme inadapté parce qu'adopté par des banques centrales, dont plus particulièrement celle de la Nouvelle Zélande où cette

politique fut la première fois implémentée sans crédibilité anti-inflationniste. Bernanke (1997), sans grand succès, essaiera de trouver un juste milieu entre partisans respectivement de l'approche qualitative et de l'approche quantitativiste de la stabilité des prix. C'est ainsi qu'on en est venu à la différenciation entre ciblage d'inflation et cible d'inflation. Le premier, à savoir le ciblage d'inflation, inclut :

- L'annonce d'une cible d'inflation numérique,
- Une mise en œuvre de la politique monétaire centrée sur les prévisions d'inflation
- Un fort degré de transparence et de responsabilisation [ibid.]

À défaut de ces 3 critères l'usage du terme ciblage d'inflation, dans le cas d'une banque centrale, est inapproprié. Le terme qui conviendrait serait cible d'inflation. À titre illustratif une institution comme la BCE, quoique sa politique monétaire s'articule autour de la stabilité des prix numériquement (soit un niveau inférieur à, mais proche de 2% à moyen terme) ne peut pas se prévaloir d'être en situation de ciblage d'inflation étant entendu que les deux autres critères ne sont pas réunis [ibid].

Cependant, qu'il s'agisse de ciblage d'inflation ou de cible d'inflation il y a un dénominateur commun entre les deux : la stabilité des prix.

6.4.3.5.I.- Mesure de l'inflation

Pour mesurer l'inflation l'outil indice des prix à la consommation est le plus souvent utilisé. La variation du niveau général des prix des biens et services consommés par les ménages pendant deux périodes données sur un territoire donné sert d'étalon de mesure à cette fin. (Source:<http://www.insee.fr/2007>). Généralement, l'IPC obéit à la formulation suivante :

$$\frac{IPC(t) - IPC(t - 1)}{IPC(t - 1)}$$

IPC(t) est l'indice des prix à la consommation T

IPC(t-1) est l'indice des prix à la consommation t-1

6.4.3.5.2.- Approches de l'inflation

Des années 30 à 70, avons nous déjà vu, l'approche a-monétaire prévalait en matière d'inflation. Alain Cotta (1991), économiste français, l'a fait sienne. Sous sa plume on lisait ce qui suit : « qui veut tuer l'inflation assassine la croissance et l'emploi ».

On pensait même qu'une inflation élevée peut conduire à un chômage faible et vice versa (une inflation faible peut induire un chômage élevé). De là une autre approche, dite comptable. Bref, l'arbitrage entre ces deux grandeurs ou mieux leur corrélation, pensait-on, est possible moyennant des anticipations d'inflation maintenues constantes.

Cette approche ralliait tellement les ardeurs et des adeptes qu'elle est couchée sous la plume de Bernanke (2004) sous le vocable d'optimisme de la production. Elle trouve sa justification théorique via la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie de Keynes (1936). L'inflation, aux yeux de ce dernier, au-delà de son érosion du pouvoir d'achat des ménages, peut euthanasier les rentiers (par exemple, les agents économiques, anticipant l'érosion de leurs avoirs par le phénomène inflationniste, auront la propension à investir leurs avoirs plutôt qu'à les laisser oisifs) notamment par l'érosion qu'elle peut induire au niveau des capitaux improductifs. Réinterprétant la courbe de Philips, Keynes (1936) substitue à la notion de variation de salaire celle d'inflation.

Cette approche, cependant, montrera ses limites vers les années 1970. Contrairement aux prévisions, l'outil inflationniste n'a pas permis de conjurer le chômage. Au contraire, on obtenait bien plus de chômage et d'inflation que d'emplois. De là, pour répéter Goodfriend (2007), *un désarroi théorique et pratique* découlant de cette doctrine (cité par Françoise Drumetz, Christian Pfister et al, 2015). L'inflation délibérément cherchée devient honnie ainsi que l'approche a-monétaire qui lui fait pendant. De l'optimisme de l'inflation on passe, pour emprunter ce terme à Bernanke (2004), *au pessimisme de l'inflation*.

L'idée d'inflation comme outil de politique économique est rejetée. Robert Burns, président de la FED de 1970 à 1978, estime dépassée l'idée que l'inflation puisse faire objet de politique économique [*ibid.*]. Les approches a-monétaire et comptable sont jugées statiques. La stabilité des prix figure comme le but principal des politiques monétaires. De là une approche dite dynamique axée sur la désinflation compétitive prônée par les

monétaristes. Le combat contre cette dernière, désormais, est au cœur de la politique économique des banques centrales à l'instar, par exemple, de la FED aux États Unis avec Paul Vocker. Ce dernier a mené avec acharnement la lutte contre l'inflation pendant sa présidence de cette institution au point de la ramener de 13% à 3% en trois ans.

6.5.- les bons BRH à l'épreuve de leur cible d'inflation

L'inflation, tel que nous l'avions déjà vu dans la première partie de ce travail, n'étant, selon Birhanu (1998), que le changement au niveau général des prix, ses conséquences se font sentir à tous les niveaux dans une économie, dont au niveau monétaire. Elle entraîne la dévaluation de la monnaie locale. Plus le taux d'inflation est élevé moins seront les chances d'attirer les investissements directs étrangers. Moins stable sera également l'environnement macroéconomique. La stabilité des prix est l'objectif visé dans le cadre de toute politique de lutte contre l'inflation. La politique monétaire des autorités haïtiennes se résume à ce seul mot : la stabilité des prix entendue selon leurs dires dans le sens *de progression annuelle limitée et graduelle de l'indice des prix à la consommation* (Bulletin BRH, 2006, p. 21). Pas la moindre information concernant leur cible d'inflation. Toutefois la maîtrise du taux de change est cruciale dans le cadre de cette stabilité en question étant donné sa corrélation avec les prix en Haïti. Le détachement de la gourde par rapport à la parité fixe cependant rend la tâche très compliquée pour les autorités monétaires haïtiennes. Elles ne font pas grand mystère là-dessus. Les paramètres comme la stabilisation macroéconomique et la croissance du produit intérieur brut, la compétitivité le pouvoir d'achat, la lutte contre le chômage, en effet, déclarent ces autorités, sont indissociables du taux de changes en Haïti (BRH,2017). C'est même confirmé par des études empiriques diligentées par la BRH. Les résultats obtenus, cependant, ne furent pas concluants. Pour les années 1991 à 1994 l'inflation atteint deux chiffres en Haïti, soit 28.6%, laissant planer des doutes sur l'efficacité de l'instrument utilisé. Il nous revient d'approfondir la notion de change à des fins d'une meilleure intelligibilité de la question.

Le taux de dollarisation de l'économie haïtienne se situe à hauteur de 51% [idem]. Les dépôts en dollars EU, en janvier 2003, représentaient 47.5% du total des dépôts contre 38 % en juin 2000. 52.5% des prêts consentis par les banques commerciales au secteur privé

en juin 2003 étaient libellés dans cette même devise (contre 41% en juin 2000). Ce cas de figure correspond exactement à celui décrit par Gresham. Les nationaux, perdant toute confiance dans la gourde, ne veulent plus la garder entre leurs mains. Ils s'en débarrassent au profit du dollar pour être à l'abri des fréquentes fluctuations des changes dérangeant leurs prévisions et leurs budgets. La persistance de cette tendance peut déboucher sur une crise d'iliquidité. Le dollar risque de devenir rare à un point tel qu'il puisse alimenter le marché noir et plonger la nation entière dans la panique ou y provoquer une crise des changes sans précédent. La dette interne d'Haïti risque de devenir insoutenable si d'ici là aucun correctif n'est apporté à ce genre de politique.

Dans la partie documentaire de la deuxième partie de ce travail nous avons confronté avec la réalité économique du pays l'hypothèse établissant la corrélation entre libéralisation **financière et croissance économique et avons passé en revue les objectifs de cette libéralisation**. Ladite libéralisation, avions-nous vu, par la libre circulation des capitaux, était surtout destinée, du moins nous le pensons, dans le cas des PEDS, à :

- augmenter l'épargne nationale
- réduire le cout du capital,
- favoriser le transfert de capitaux à la contrepartie locale
- contribuer au développement des secteurs financiers intérieurs.
- Mettre fin à la monétisation du déficit public de l'État et par voie de conséquence donner un second souffle à la libéralisation commerciale, notamment dans sa version agricole.

Seule la première condition fut remplie dans le cas haïtien. La libéralisation financière a culminé à des entrées plus ou moins massives de capitaux dans le pays, non sans y provoquer une crise inflationniste consécutive surtout au problème d'absence de prêts tout court plus particulièrement de prêts productifs.

6.6.- L'estimation économétrique de notre modèle

Pour pouvoir, économétriquement, mieux estimer notre modèle, il importe de dégager les variables à l'aide desquelles mesurer la libéralisation financière et la croissance économique dans le contexte haïtien. Ces deux concepts, à priori abstrait, doivent

impérativement, être dimensionnés ou convertis, pour parodier Durand et Blais, (2004), en dimensions sans quoi, il ne sera pas possible de les observer, les mesurer ou les quantifier.

Pour revenir aux variables, généralement elles sont réparties en variable indépendante et variables dépendantes. Quelquefois s'y ajoutent une autre catégorie de variables qu'on nomme variables de contrôle.

La catégorisation des mêmes variables n'obéit à aucune loi rigide encore moins une quelconque mécanique. La variable que le chercheur entend mesurer et qui correspond à la problématique de son étude fera office de variable indépendante et l'autre, de variable dépendante. En ce qui concerne cette étude la variable libéralisation financière est retenue par nous comme variable indépendante, et la croissance économique comme la dépendante. De là la spécification suivante :

Variable indépendante libéralisation financière

Variable dépendante croissance économique

Ce choix ou cette catégorisation est motivé (e) par le fait que dans le contexte des PEDs, plus particulièrement celui haïtien, la libéralisation ou l'ouverture de l'économie au commerce ou à la libre circulation des capitaux n'est pas un choix assumé, mais plutôt subi. Elle est tenue comme cause mais non pas comme conséquence du développement. Alors que la croissance économique, qui, à l'inverse devrait être tenue pour cause du développement est tenue pour conséquence du développement économique.

Variables de contrôle :

Taux d'investissement national (IDE) pour la période variant de 1 à n

Les dépenses publiques (pour la période t avec t variant de 1 à n)

L'ouverture commerciale ou le degré d'ouverture financière du pays (Dot)

De la période t allant de 1 à n

L'inflation (Infl) pour la période t ou (TCHt) pour la période variant de 1 à n

Le taux de change de la période t (TCHt) avec t variant de 1 à n

Les réserves obligatoires pendant la période t à n (TOt)

6.6. I.- Définition et précisions. -

Ce sont des facteurs autres que ceux évalués par les mesures des variables indépendantes, mais néanmoins susceptibles d'influer sur les variables dépendantes. Ainsi, des variables comme croissance économique et libéralisation financière, ne peuvent être saisies par le recours aux indicateurs qui leur sont spécifiques. Des variables de contrôle sont donc nécessaires. Leur usage est dicté par la rigueur scientifique caractérisant tout vrai chercheur. Elles sont sélectionnées dépendamment de l'aspect de la réalité qu'investigue le chercheur. Ainsi donc dans le cas d'un travail comme celui traitant de la corrélation entre financiarisation et croissance économique dans le cas des PEDs, des chercheurs sont souvent enclins à retenir comme variables de contrôle celles que voici :

- La corruption
- Les dépenses gouvernementales,
- La qualité des institutions

Si pertinentes qu'elles soient dans un milieu comme celui haïtien nous nous en démarquons pour nous limiter au choix de variables autres que la corruption, les dépenses du gouvernement, etc., comme nos variables de contrôle.

Hypothèses :

Le modèle qui gouverne actuellement la réalité socioéconomique d'Haïti participe de la théorie de la libéralisation financière dont les postulats traitent :

- De la relation bi directionnelle entre le secteur financier et le secteur réel
- De l'impact positif du développement financier sur la croissance économique

L'unanimité concernant la robustesse de ces postulats est, cependant, loin d'être obtenue. Levine, Loayza et all (2000), sur la base d'études empiriques menées sur un échantillon de pays africains et latino-américains, postulent que l'hypothèse de corrélation entre financiarisation et croissance économique, hormis les pays de l'Afrique subsaharienne et ceux de l'Amérique Latine, ne tient pas dans le cas de la fraction surnuméraire des pays africains.

D'autres études empiriques faites en ce même sens par des chercheurs indépendants,

dont Kraay (1998), Rodrik (1998), infirment lesdites hypothèses notamment dans le cas de la quasi-totalité des pays en développement. Nous n'allons pas entrer dans ce débat pour éviter de dévier de notre sujet.

6.7.- Présentation du modèle

Nous devons toutefois préciser que la croissance comme variable de notre modèle y figurera comme étant fonction de quelques indicateurs de développement financier, de variables de contrôle et de variables aléatoires

$$\text{Croissance} = F(\text{IDF}, \text{VC}) + \varphi$$

L'intermédiation bancaire sera au cœur de notre modélisation. Et pour cause. Autrement, ce serait pécher contre le modèle de base de ladite modélisation, à savoir le modèle de Pagano (1993) choisi comme notre référent dans le cadre de cette partie de notre travail.

L'hypothèse qui sera retenue est celle liant le taux de croissance du produit par habitant à l'efficacité d'un indicateur comme l'intermédiation financière. Notre étude se fera sur une base pluriannuelle, soit sur une période de 10 ans, non pas annuelle pour pouvoir mieux nous faciliter à nous même la tâche non seulement dans la régression de nos variables mais pour contourner également des biais pouvant être générés par des problèmes de cycles économiques qui, le plus souvent, s'inscrivent dans la durée (soit un intervalle d'au moins cinq années) pour se faire sentir dans une économie. Nos données proviennent des sources officielles comme celles de la BRH et du FMI. Notre modèle économétrique est comme suit :

$$\text{Croissance} = F(\text{IDF}, \text{VC}) + \varphi$$

Désignons par X_t la matrice des variables de contrôle de notre modèle et z_t les indicateurs de développement financier. Conventionnellement, notre équation peut s'écrire dans la forme que voici :

$$\ln y_t = \ln \text{IDF}_t + \beta (x_t) + \rho \ln (z_t) + E(t) \quad (2) \text{ où } t \text{ représente l'intervalle de temps compris entre 1996 - 2005}$$

$$Y_t = \text{PIB réel par habitants pendant cette même période de temps}$$

X_t = matrice des variables de contrôle dans notre équation pendant la période de temps en question. Elle concerne surtout : le taux d'investissement national, les dépenses publiques, l'ouverture commerciale

Z_t = variables financières ou les indicateurs de développement financier

ε_t = variable aléatoire suivant une loi normale $N(0, \sigma^2)$

$\ln y_t = \alpha + \ln \beta t + \ln X_t + \varepsilon(1)$ Avec t variant de 1996 à 2005

Où Y_t taux de croissance économique pour les années 1996 à 2005,

βt , l'un des indicateurs de développement financier,

X_t , matrice des variables de contrôle, incluant : le taux d'investissement national, les dépenses publiques, l'ouverture commerciale, le taux de change, la croissance du produit intérieur brut par habitant, TCHt

Pib/ha

ε_t : terme d'erreurs.

Étant donné que dans notre équation 1 il est question de variables de contrôles, il importe tout d'abord de les spécifier dans l'équation 2 quitte à en faire autant dans l'équation suivante en ce qui concerne les indicateurs de développement financier.

L'inflation et l'investissement direct étranger choisis comme nos variables de contrôle seront respectivement désignées par : IDEpib (investissement direct étranger en pourcentage du PIB) et $\ln f$.

Notre deuxième équation se spécifie comme suit :

$$\ln y_t = \alpha + \ln \text{IDEpib}_t + \ln \text{Tinf}_t + \ln \text{Tcht}_t + \ln \text{Pib/ha}_t + \ln \text{Dot}_t + \ln \text{tot}_t + \ln \beta t + \varepsilon(2)$$

Les variables de contrôle, identifiées et posées dans notre équation 2, il reste à les associer à leurs indicateurs. Dans la littérature le développement financier ($\ln \beta t$) est modélisé comme étant fonction d'un nombre d'indicateurs et de variables de proxy qu'il nous importera de souligner dans les lignes qui suivent, bien sûr après avoir, pour des raisons de clarté, défini la notion d'indicateurs et fait le point là-dessus.

6.7.1 - Les indicateurs de notre modèle

Définition.- *Les indicateurs sont des signes, comportements ou réactions directement observables par lesquels on repère au niveau de la réalité les dimensions d'un concept* (Gilles, 1994). Ils permettent de dimensionner le concept. C'est-à-dire de spécifier parmi les kyrielles facettes que comporte le concept celle dans laquelle on va l'étudier ou mesurer. Sans indicateurs la recherche ne serait que pure spéculation, pour ne pas dire il sera impossible au chercheur de faire le lien entre les concepts et la réalité observable, de rapprocher les propositions théoriques de la réalité ou confronter les hypothèses à l'observation. Impossible, il le sera également au chercheur de saisir ou dimensionner les aspects du concept et par conséquent de mesurer les concepts à traduire en variables en l'absence d'indicateurs.

6.7.2 Les précautions entourant notre choix de nos indicateurs

Dans un domaine comme le nôtre, à savoir le domaine financier, la tâche en matière de choix d'indicateurs n'est pas chose aisée pour le chercheur. Certains indicateurs, en raison de leur caractère binaire, sont difficiles à mesurer. C'est précisément le cas du compte capital, lequel compte capital, pourtant le point de départ de l'intégration ou la libéralisation financière, s'apprécie surtout à la lumière des informations fournies au FMI par les autorités instituées d'un pays concernant les limitations au mouvement des capitaux.. Ledit indicateur intègre non seulement la libéralisation, mais également les réformes structurelles, les plans d'ajustement ou même des chocs politiques, etc. (Rodrick, 1994). Pour contourner ce problème, Mody, Ashoka, and Antu Panini, Murshid (2002) préconisent le recours à une mesure plus directe de l'ouverture financière incluant les stocks bruts estimés d'avoirs et d'engagements extérieurs en proportion du PIB (cité par Kose M Ayan, Eswar Passad, Kenneth Rogoff et all, 2003).

Cette mesure, cependant, ne résout pas le problème. Il n'est qu'un palliatif. D'autres indicateurs, dont plus précisément la finance informelle, se voient carrément omis dans l'estimation du développement financier. Certains d'entre eux sont trompeurs. La masse monétaire et le crédit, à titre d'exemple, peuvent induire en erreur un chercheur non averti. Ils peuvent être élevés sans que pour autant cela signifie qu'il y ait réellement

développement financier.

Ne parlons même pas de la capitalisation boursière. Cette dernière, quoiqu'elle représente un des plus importants piliers du même développement financier, fait défaut aux pays en développement, dont un PMA comme Haïti, objet de cette étude. Ajoutée à cela la division chez les auteurs quant aux mesures ou indicateurs de développement financier. Chin et Ito (2002), par exemple, appréhendent la question en termes de restriction, via l'indice KAOPEN, calculé sur la période 1970 - 2004. Ledit indice inclut les indicateurs comme :

K1 : variable dénotant un taux de change multiple

K2 : cette variable repose sur une notion centrale : la restriction sur les transactions courantes qu'elle associe :

- au degré de convertibilité de la monnaie domestique ou aux restrictions imposées là-dessus
- aux restrictions sur l'utilisation d'une monnaie étrangère entre résidents

K3 : elle réfère aux restrictions sur les transactions du compte de capital

K4 : variable indiquant la présence de restrictions lors du rapatriement des bénéfices par les exportateurs

Cette approche fait recette au niveau du FMI. Il s'en inspire (à travers *annual report in exchange arrangements and exchange restrictions*) dans le cadre de sa politique d'évaluation du degré d'ouverture ou de restriction des économies à la libéralisation financière. Malgré leur aspect dynamique, ces variables pèchent par leur caractère binaire. Tout cela c'est pour illustrer le caractère problématique en ce qui a trait aux indicateurs de développement financier.

De là à dire de la vigilance épistémologique s'impose au chercheur dans le choix de ses indicateurs. Tel indicateur donné peut se révéler pertinent dans l'appréciation de la relation financiarisation croissance dans tel milieu donné sans l'être dans un autre milieu donné. Fort de cela, nous ferons preuve de circonspection quant au choix de nos indicateurs. Notre vigilance épistémologique, notre perspicacité constitueront notre seul rempart.

6.7.3.- Les indicateurs choisis

La libéralisation financière en Haïti nous paraît placée sous le signe de la quête de l'efficacité de l'intermédiaire bancaire. Ce dernier, avions-nous vu dans un chapitre précédent, languissait dans le pays, voire y était inexistant. L'État haïtien, mais non pas le secteur privé des affaires, demeurait le seul agent avec lequel se faisait l'interface bancaire. L'efficacité de l'intermédiation bancaire en pâtit ainsi que le taux de croissance du produit par habitant dans le contexte haïtien. L'hypothèse de causalité entre ledit taux de croissance et l'efficacité en question préside à la libéralisation financière à laquelle nous assistons dans le pays de 1996 à date. Notre propos, dans le cadre de cette partie de notre travail, consiste à tester ladite hypothèse dans le cas qui nous préoccupe, à savoir le cas haïtien. Le taux de croissance en question ici, dans le cadre de la démarche que nous privilégierons, sera régressé sur l'indicateur de l'efficacité du système bancaire.

Six indicateurs de l'intermédiation bancaire sont retenus dans le cadre de cette étude. Il s'agit notamment des indicateurs suivants, fournis, pour la plupart par le FMI dans annual report :

- Le crédit bancaire rapporté au PIB. Cet indicateur est un indice de développement financier. Le crédit au secteur privé permet une meilleure allocation des ressources financières, à des fins productives, à quelques exceptions près. Ce mécanisme, selon Schumpeter (1912), offre aux entrepreneurs la possibilité de mettre en œuvre des produits et des processus de production innovateur. Désignons cet indicateur par (CSP).
- La monnaie au sens général en pourcentage du PIB (M2) incluant les moyens de paiement immédiats (M1) plus la quasi liquidité QM. $M2 = M1 + QM$.
- Les capitaux privés qu'en d'autres termes on peut désigner par le flux d'investissements, dont les investissements directs étrangers (IDE).
- La capitalisation boursière rapportée au PIB. Cette dimension est fondamentale en matière de développement financier. Elle est un stimulant pour les entreprises par l'opportunité qu'elle leur offre de se financer de plus en plus grâce à leurs cotations en bourse, sans passer par l'endettement bancaire. En termes clairs ladite capitalisation (boursière) permet aux entreprises de réduire leur endettement auprès des banques

[André Orléans (2011), l'empire de la valeur – refonder l'économie, Paris, édition du seuil, p. 21]. Haïti, au même titre qu'une immensité de PEDs, bien sûr dans des proportions plus élevées que ces derniers, accuse des retards considérables en la matière. Sa législation y est presque muette. Ce dont on dispose en termes de cadre légal au niveau boursier ou du marché obligataire dans le pays est à l'état embryonnaire et date des années de lumière, soit du 3 Aout 1955. Il n'y est fait que référence à la création d'une institution boursière en Haïti sans autre précision, encore moins de clauses juridiques là-dessus [In le nouvelliste (2014) la bourse haïtienne rémunère ses investisseurs à 6% l'an (30 juillet)]. Aucune législation n'est arrêtée depuis si ce n'est que des modifications mineures en date de 1960, 1967 et 1968. Pour ces raisons et d'autres liées au manque de données, la capitalisation boursière ne sera pas prise en considération dans cette étude.

Les réserves bancaires en pourcentage de la masse monétaire (r_b). La sommation de leur encaisse et de leurs dépôts en banque centrale généralement exigée d'elles sous le nom de réserves obligatoires. Quand le ratio desdites réserves est élevé le système bancaire, aux dires de Mc Kinnon (1973), et Shaw (1972), est dit financièrement réprimé.

Notre modèle économétrique ou la présentation générale de notre modèle devient le suivant :

$Y_t = B_0 + B_1 Y_{t-1} + \dots + B_p Y_{t-p} + v_t$ avec p , le nombre de décalage
La représentation VAR dans le cas qui nous concerne s'écrit comme suit:

$$\ln y_t = \alpha + \ln \text{idépib}_t + \ln \text{Tinf}_t + \ln \text{Tcht}_t + \ln \text{Pib}/\text{hat}_t + \ln \text{Dot}_t + \ln \text{trot}_t + \ln \text{cbt}_t + \ln m1_t + \ln m2_t + \ln m3_t + \ln r_{bmt} + \ln v_{mt} + \varepsilon \quad (3)$$

$\text{IDEt} = (\text{DOt}, \text{TINFLt}, \text{TCHt}, \text{PIB})'$ le vecteur des variables

$$\ln \text{IDEpib} = \gamma_0 + \gamma_1 * \ln \text{pibcrois} + \gamma_2 * \ln \text{pibhab} + \gamma_3 * \ln \text{hum} + \gamma_4 * \ln \text{tinf} + \gamma_5 * \ln \text{tcho} + \varepsilon \quad (1)$$

$$\text{Pibpouv} = \gamma_6 + \gamma_7 * \text{idépib} + \gamma_8 * \text{invitpib} + \gamma_9 * \text{ouv} + \varepsilon \quad (2)$$

Où :

IDEpib = les investissements directs étranger en pourcentage du PIB

Pibcrois = le taux de croissance réelle du produit intérieur brut

Pibhab = PIB réel par habitant

Hum = capital humain (la moyenne d'année dans l'enseignement secondaire)

Lnyt = l'équation de la croissance économique

lnOuvt = ouverture impliquant (les importations sur les exportations) / PIB

lnTinf = taux d'inflation

lnTchot = taux de change officiel

lnvitpibt = investissement intérieur en pourcentage du PIB

Lnrmbt = log des réserves bancaires en pourcentage de la masse monétaire

Te = termes d'erreur

Lnvmt représente la variable muette chevauchant entre les valeurs 0 avant la libéralisation (1996) et 1 après la libéralisation financière (1996))

Les variables proxy :

Le capital humain, dans le cadre de notre modèle, sera approximé à partir du nombre d'années des haïtiens dans l'enseignement secondaire

Le rapport des importations sur les exportations en pourcentage du PIB ($X + M/PIB$) ajouté aux réserves bancaires (ces dernières représentent l'encaisse des banques créatrices de monnaies et leurs dépôts auprès des autorités monétaires) en pourcentage de la masse monétaire sera retenu comme variable proxy du degré d'ouverture ou de libéralisation financière.

Les crédits à l'économie seront considérés comme des variables proxy du développement financier

L'indice des prix à la consommation sera considéré comme variable proxy de l'inflation

Il faut signaler que les données sont récupérées sur le site de la BRH. Elles sont crédibles. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont abritées dans le CD Rom du FMI.

6.7.3.I.- Le crédit

Ledit investissement peut avoir des effets multiplicateurs sur tous les secteurs de

l'économie, voire y impulser de la croissance, si l'on en croit Levine (1992) et Baro (2001).

La monnaie au sens général en pourcentage du PIB (M2) incluant les moyens de paiement immédiats (M1) plus la quasi-liquidité QM. Cet indicateur mesure la profondeur financière ou le niveau de développement global du système financier. Les actifs liquides M2 ou M3 ou ratio de la masse monétaire au PIB.

Les crédits accordés par les intermédiaires financiers (hors banque centrale et agences gouvernementales), au secteur privé ou le ratio du crédit au secteur privé sur le PIB. Cet indicateur, dans la littérature économique, est généralement considéré comme témoignant de l'efficacité du système financier vis-à-vis du secteur privé.

Or, une fois le système bancaire se révèle efficace, il impactera positivement sur la croissance économique.

. Ces indicateurs sont quantitatifs et ne permettent pas de prendre en compte la dimension qualitative du système financier.

Six indicateurs, que voici, sont choisis dans cette partie du travail :

La masse monétaire (MM) en pourcentage du PIB

La quasi-monnaie (QM) en pourcentage du PIB

Le crédit bancaire (CI) en pourcentage du PIB

Le crédit privé (CP) en pourcentage du PIB

Les réserves bancaires (RO) en pourcentage de la masse monétaire

La base monétaire sur la monnaie plus la quasi-monnaie, notée BM

Or le développement financier se mesure à l'aune d'indicateurs que dans les lignes précédentes nous avons désigné par : Le crédit bancaire rapporté au PIB, La monnaie au sens général en pourcentage du PIB (M2) incluant les moyens de paiement immédiats (M1) plus la quasi-liquidité QM. $M2 = M1 + QM$, les investissements directs étrangers (IDE), la capitalisation boursière rapportée au PIB.

Nous désignerons le crédit bancaire par CB, la monnaie en pourcentage du PIB sera désignée par M2, et les investissements directs étrangers par IDE. IDF sera désigné par X

L'équation 2 devient :

$$Y_{it} = \alpha_i + X \sum_{x=1}^n \beta_i + VC \mu_i + \varepsilon_{i,t} \quad (3)$$

$$d1991 - 1996 = \alpha + \beta_1 IDF + \beta_2 VC + \varepsilon \quad (1)$$

Où $\ln d$: taux de croissance économique,

IDF, l'un des indicateurs de développement financier,

VC, variables de contrôle,

ε : terme d'erreurs.

$$(y_t) = a(x_t) + P(z_t) + E(t) \quad (5) \text{ où}$$

Y_t = PIB réel par habitants

X_t = matrice des variables de contrôle dans notre équation. Elle concerne surtout : le taux d'investissement national, les dépenses publiques, l'ouverture commerciale

Z_t = variables financières

E_t = variable aléatoire suivant une loi normale $N(0, \sigma^2)$

y_t = l'équation de croissance économique

Ouv_t = ouverture impliquant (les importations sur les exportations) / PIB

T_{inf}_t = taux d'inflation

T_{chot} = taux de change officiel

Inv_t_{PIB} = investissement intérieur en pourcentage du PIB

rb_{mt} = log des réserves bancaires en pourcentage de la masse monétaire

T_e = termes d'erreur

6.7.3.2.- LES VARIABLES PROXY :

Le capital humain, dans le cadre de notre modèle, sera approximé à partir du nombre d'années des Haïtiens dans l'enseignement secondaire

Le rapport des importations sur les exportations en pourcentage du PIB ($X + M/PIB$) ajouté aux réserves bancaires (lesquelles représentent l'encaisse des banques créatrices de

monnaies et leurs dépôts auprès des autorités monétaires) en pourcentage de la masse monétaire sera retenu comme variable proxy du degré d'ouverture ou de libéralisation financière

Les crédits à l'économie seront considérés comme des variables proxy du développement financier. L'indice des prix à la consommation sera considéré comme variable proxy de l'inflation. Il faut signaler que les données sont récupérées sur le site de la BRH. Elles sont crédibles. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont abritées dans le CD Rom du FMI.

6.7.4.- Objectifs

À chacun des indicateurs étudiés sera associé un objectif dans la perspective, certes, d'une meilleure intelligibilité du problème à l'étude comme celui relatif à l'impact de la libéralisation financière sur la croissance économique.

Ainsi notre objectif dans le cas de :

La masse monétaire ou agrégats monétaires au sens de M1, M2, M3 est de déterminer le double effet de l'accroissement de la masse monétaire sur les changes et l'inflation (l'inflation monétaire qui en découle également)

La base monétaire (dimension des agrégats monétaires) est de déterminer le crédit octroyé par les banques haïtiennes pour chaque unité de monnaie créée par les autorités monétaires du pays.

Nota. - Si ladite base monétaire représente un pourcentage important de la masse monétaire au sens large, l'économie est faiblement monétisée.

Cet indicateur sera multiplié par -1 dans la construction de l'indice agrégé car il est négativement lié au développement financier.

6.8.- Argument corroboratif

La masse monétaire en général, par son augmentation croissante et sa non-absorption par le crédit, débouche sur l'inflation monétaire et une crise de surliquidité permettant aux banques de disposer suffisamment de gourdes pour pouvoir spéculer sur le dollar (bulles spéculatives). Cela affecte non seulement les changes ou la compétitivité des changes en mais également la stabilité des prix en Haïti.

L'indicateur change consiste à déterminer :

- Le rapport de causalité entre ledit change et la croissance non maîtrisée de la masse monétaire
- En quoi sa variation à la hausse (l'appréciation de la gourde par rapport au dollar, par exemple) affecte la compétitivité change en Haïti et quels sont les rapports qui existent entre la dépréciation de la gourde et l'instabilité des prix ou l'inflation en Haïti..

Le problème de crédibilité des instruments, en particulier les instruments de politique libérale (opération d'open market) pour juguler ce problème.

Nota. - Le pays étant net importateur de produits, toute variation des changes à la hausse répercutera négativement sur les prix. Les instruments utilisés, dont les instruments de politique libérale parmi lesquels les opérations d'open market, seront analysés pour déterminer leur adéquation ou inadéquation par rapport à leur cible (taux de change)

L'indicateur inflation servira à déterminer :

- la nature exacte de cette dernière (c'est-à-dire s'il s'agit d'une inflation par les prix, par les coûts ou une inflation monétaire).
- Le lien entre l'afflux élevé de monnaie que va enregistrer le pays et l'inflation en question. Il n'est pas sans importance de rappeler que l'inflation est synonyme d'instabilité économique. Elle fausse les informations fournies aux agents économiques et décourage l'intermédiation financière

Nota. - Cet afflux de la masse de monnaie, n'étant pas absorbé ou amorti par le crédit, empire la situation.

L'indicateur crédit bancaire rapporté au PIB est de déterminer :

L'efficacité ou la faiblesse de l'intermédiation bancaire via le ratio du crédit au secteur privé sur le PIB. Cet indicateur, dans la littérature économique, est généralement considéré comme témoignant de l'efficacité du système financier vis-à-vis du secteur privé.

La faiblesse de l'intermédiation bancaire à partir de l'indicateur crédit. Et pour cause. Le crédit étant la variable représentant le développement financier. Suivant la littérature sur le sujet, on considèrera les crédits à l'économie comme variable proxy du développement

financier (King et Levine 1993).

Les secteurs d'allocation dudit crédit (permet-il, à quelques exceptions près une meilleure allocation des ressources financières, à des fins productives)

La proportion de crédits accordés par rapport à l'encaisse des banques

L'impact des bons du trésor sur la raréfaction dudit crédit, en particulier le crédit au secteur privé ou le crédit productif

L'indicateur réserves bancaires en pourcentage de la masse monétaire (rb) ou réserves obligatoires est de déterminer :

- Le ratio des dites réserves afin de catégoriser le système financier haïtien (Quand le ratio des dites réserves est élevé le système bancaire, aux dires de Mc Kinon (1973), et Shaw (1972), est dit financièrement réprimé). Cet indicateur sera mis à contribution dans le cadre de nos efforts pour déterminer les contrastes entre la libéralisation de jure et la réalité de facto.
- L'impact des dites réserves sur le crédit selon la théorie de Mc Kinnon et Shaw (1973). Au vu de la supériorité des dépôts sur les crédits dans le cas haïtien cette approche n'y tient pas. C'est-à-dire que la rareté du crédit n'est pas imputable aux réserves obligatoires élevées.

6.8. I.- Méthode d'estimation

Nous estimerons les paramètres de notre équation à partir du modèle VAR. L'estimation des paramètres qui s'y trouvent a été faite à travers plusieurs tests et dans un ordre bien déterminé. Le logiciel Eviews fut utilisé. En tant qu'outil de représentation de phénomènes économiques, la modélisation VAR, du moins nous le pensons, sied parfaitement au type d'études que nous menons. De là notre choix porté sur elle. La simultanéité des relations causales concernant les variables étudiées nous a également guidée dans ce choix. La modélisation VAR nous permettra en outre d'analyser les effets de la politique économique au travers de simulations, de chocs aléatoires et de la décomposition de la variance de l'erreur. Nos variables, dans cette modélisation, sont exprimées en fonction de leurs propres valeurs passées et de celles des autres. Elles ont à

peu près le même statut. Les relations statistiques qu'elles entretiennent entre elles nous intéressent au premier plan.

1) Test de racine unitaire : Test d'Augmented Dicky- fuller (ADF) pour l'investigation des propriétés stochastiques des séries considérées dans le modèle en analysant leur ordre d'intégration.

2) Test de cointégration de Johansen afin de détecter les relations de cointégration existantes entre les variables du modèle. En cas d'absence de relation de cointégration, on passe à estimer le modèle VAR, sinon on se trouve dans l'obligation de déterminer un modèle autorégressif à correction d'erreur (VECM).

La croissance économique, dans le cadre de notre modélisation, s'étudiera en fonction des autres variables qui ont une relation directe avec la libéralisation financière. L'effet d'un choc de cette dernière **sur la croissance économique haïtienne**, ce faisant, sera mieux appréhendé. Les fonctions de réponse impulsionnelle seront mises à contribution dans ce même ordre d'idées. Et pour cause. La fonction de réponse impulsion étant une fonction dynamique permettant de voir la propagation du choc dans le temps, c'est-à-dire le temps nécessaire pour observer l'effet du choc dans la période contemporaine.

4) **Test de causalité de Granger : afin de voir l'effet de causalité des différentes variables de la libéralisation financière sur la croissance économique Haïtienne** pour étudier l'impact des chocs (**libéralisation financière**) des variables sur la croissance économique Haïtienne.

5) **Estimation de la décomposition de la variance orthogonale : l'erreur** anticipée de la décomposition de la variance renvoie à la proportion de la succession des mouvements due au propre choc ou contre choc d'une autre variable.

6.9- La méthode utilisée

Afin de mener notre étude, nous allons utiliser la modélisation VAR. L'utilisation d'un modèle VAR est méthodiquement justifiée par le fait que les modèles VAR autorisent des simulations permettant de saisir les modifications des variables objectifs à la suite d'un choc sur les variables instruments.

Les modèles VAR comportent trois avantages : en premier ils permettent d'expliquer une variable par rapport à ses retards et en fonction de l'information contenue dans d'autres variables pertinentes ce qui soulève des problèmes de Co intégration, en second on dispose d'un espace d'information très large et enfin, cette méthode est assez simple à mettre en œuvre et comprend des procédures d'estimation et des tests.

Dans un modèle VAR l'on ne se donne pas de modèle théorique à priori. Tout modèle peut en effet être arbitraire si les variables apparaissent à la fois à la droite et à gauche des équations et si nous n'avons pas de causalité. Dans ce cas l'on peut chercher à régresser chaque variable endogène sur l'ensemble des autres variables, endogènes et exogènes. Le modèle sera déterminé en ne retenant que les coefficients significatifs.

Dans un tel modèle nous n'avons donc à effectuer aucune hypothèse théorique. Nous devons seulement :

- Choisir les variables endogènes et exogènes ;
- Choisir le nombre de délais à considérer.

Les modèles VAR doivent être estimés à partir de séries stationnaires. C'est une propriété d'invariance des caractéristiques statistiques des processus pour toutes les translations dans le temps. Il est impossible d'identifier un processus si toutes ses caractéristiques changent au cours du temps.

Ce type d'étude se déroule en deux étapes.

6.9. I.- Stationnarité

Avant tout traitement économétrique, il convient de s'assurer de la stationnarité des variables retenues car la stationnarité constitue une condition nécessaire pour éviter les relations factices. Les tests de racine unitaire permettent de mettre en évidence le caractère stationnaire ou non d'une chronique par la détermination d'une tendance déterministe ou stochastique.

Un processus X_t est dit stationnaire si tous ces moments sont invariants pour tout changement de l'origine du temps. Il existe deux types de processus non stationnaires. Les processus TS (Trend Stationary Process) qui présentent une non-stationnarité de type

déterministe et les processus DS (Difference Stationary Process) pour lesquels la stationnarité est de type aléatoire. Ces processus sont respectivement stationnarisés par écart à la tendance et par un filtre aux différences permet de déterminer l'ordre d'intégration de la variable. Afin de discriminer entre les deux types de processus et d'appliquer la méthode de stationnarité adéquate, nous utilisons le test de Dickey-Fuller (ADF). Ce test permet de déterminer l'ordre de différentiation d'une série macro-économique suivant son évolution au cours du temps.

À ce niveau, il faut bien noter que ce test a été mené sous les trois hypothèses suivantes

- Absence d'une constante (modèle (1))
- Présence d'une constante (modèle (2))
- Présence d'une constante et d'une tendance (modèle (3)) dans les équations autorégressives afférentes aux différents tests. Par ailleurs, les ordres de retard ont été spécifiés au moyen des critères d'information d'Akaike (AIC) et de Schwartz (SIC).

Nous avons commencé par déterminer le nombre de retards optimal pour chacun des trois modèles^{46()} :*

Modèle (1) avec constante et trend :

$$(X_t = c + \beta @ trend + \psi X_{t-1} + e_t),$$

Modèle (2) avec constante ($X_t = c + \psi X_{t-1} + e_t$)

Modèle (3) sans constante

$$(X_t = \psi X_{t-1} + e_t).$$

Ceci en utilisant les critères d'Akaike AIC (Akaike Information Criterion) et le critère Schwartz.

Nous avons retenu le nombre de retards qui minimise la valeur de ces deux critères. Il s'agit de tester l'hypothèse nulle de non-stationnarité H_0 . Si cette dernière est acceptée, le processus admet une racine unitaire. Sinon, le processus est stationnaire. Nous avons tenté de déterminer respectivement la présence d'une tendance, d'une constante et d'une racine unitaire.

On choisit un nombre de spécification égale à quatre étant donné que les variables étudiées sont annuelles.

Pour chaque variable, on commence par le test d'ADF en niveau, on détermine le nombre de retard, on étudie la significativité de la tendance et si la variable est non stationnaire, on passe au test d'ADF en première différence.

6.9. 2.-Détermination du modèle VAR

Après avoir stationnarisé les variables, nous construisons un modèle VAR (Vector Auto Regressive). Il nous permettra d'une part, d'analyser les effets d'une variable sur l'autre au travers de simulations de chocs aléatoires.

Un modèle VAR à k variables et à p décalages, noté VAR (p) s'écrit de la manière suivante :

$$Y_t = C + \Phi_1 Y_{t-1} + \dots + \Phi_p Y_{t-p} + \xi_t$$

Y_t est le vecteur des variables endogènes, C est le vecteur des constantes, Φ est la matrice des coefficients à estimer, et ξ_t est le vecteur des résidus. Dans notre travail, le vecteur Y contient des variables économiques qui caractérisent le secteur bancaire, privé et public.

Avant tout traitement, il convient de déterminer le retard p optimal. Il s'agit de celui qui minimise les critères d'information d'Akaike (AIC) et de Schwartz. La connaissance de ce retard est en effet nécessaire pour les étapes suivantes.

6.10- Résultats et interprétations :

6.10.1 Tests de stationnarité :

Cette stratégie procède par le principe d'élimination et débute par les tests effectués sur le modèle avec constante et trend (modèle (1)). Chaque fois qu'un coefficient n'est pas significatif, il est éliminé dans l'étape séquentielle suivante. Cette stratégie fait appel au test ADF pour rejeter ou accepter l'hypothèse de racine unitaire. Les deux tableaux suivants résument les résultats de ce test pour les séries annuelles et mensuelles.

Tableau # 17 Test de Dickey Fuller augmenté

variables	Test de Dickey-Fuller Augmenté	Modèle	Classification
-----------	--------------------------------	--------	----------------

	([.], #R, t _p , p-v)	Décision	retenu	I (0) ou I (1)
Txpib	([3] ; 0 ; -3.966543; 0.0072)	H1	Modèle (1)	I (1)
Ide	([2] ; 0 ; -8.39874; 0.0000)	H1	Modèle (1)	I (1)
Cspr	([1] ; 3 ; -5.01766; 0.0011)	H0	Modèle (3)	I (0)
m3	([1] ; 0 ; -2.48673; 0.1339)	H1	Modèle (1)	I (1)
Reserveso	([2] ; 0 ; -1.3577; 0.5816)	H0	Modèle (1)	I (0)
Taux inflation	([1] ; 0 ; -2.54639; 0.1202)	H0	Modèle (1)	I (0)

Modèle considéré en fonction des tendances déterministes ou non

R : nombre de retards retenus pour la série correspondant au test ADF

t_p : valeur calculée du T de Student p-v : probabilité associée

« * » indique la significativité au seuil de 5%.

- I (0) et I (1) indique l'ordre de Co intégration.

Il est important de noter que la décision est prise sur la base de la comparaison entre la probabilité de T de Student et 0.05. On décide H1 (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de racine unité au niveau de la série) si la probabilité associée est inférieure à 0.05, sinon on décide H0 (c'est-à-dire qu'il y a de racine unité au niveau de la série).

Les données contenues dans ce tableau nous montrent également que la valeur du test ADF est supérieure à la valeur critique à 5% (cf voir tableau 49, annexe II). On remarque aussi que la constante n'est pas significative comme le montrent les résultats des tableaux qui seront annexés. Les variables ne sont pas tous stationnaires en niveau, mais plutôt en différence première pour la plupart, à l'exception du taux de réserves obligatoires et celui du taux d'inflation qui le sont en niveau. En d'autres termes, suite à un choc, la variable stationnaire en différence première ne parvient pas à sa valeur précédant le choc, c'est-à-dire le taux de croissance du PIB, l'investissement direct étranger, et le crédit accordé au secteur privé, tandis que pour la variable stationnaire en niveau, c'est plutôt le contraire.

Donc, **le crédit accordé au secteur privé (CSPR)** est stationnaire. Pour ce faire, on passe au dernier palier du test à niveau. Des tests élaborés, il vient que les séries sont intégrées et donc l'usage des modèles VAR est accepté.

Enfin, la valeur de la statistique du test ADF est supérieure à la valeur critique à 5%. La variable **le crédit accordé au secteur privé (CSPR)** est stationnaire sans dérivé et intégré d'ordre (1). Il sied de signaler que le test ADF effectué sur ces deux séries a montré que la première série, le **crédit accordé au secteur privé (CSPR)**, est stationnaire à niveau alors que la seconde n'est pas stationnaire. Pour ce faire, comme ces deux séries sont p intégrées de même ordre, **le crédit accordé au secteur privé (CSPR)_n ~ I (1)**, il y a intérêt de vérifier une éventuelle Co intégration. Et comme les séries sont Co intégrées on va procéder à l'estimation d'un MVA (Modèle autorégressif)

	TXPIB		IDE		CSPR		M3		TXI NFLATION		réserves obligatoires	
Seuil	NIV	DP	NIV	DP	NIV	DP	NIV	DP	NIV	DP	NIV	DP
1%	-	-	-	-3.85739	-	-	-	-	-	-	-	-
	3.80	3.83	3.80		3.886	3.959	3.808	3.83	3.808	3.831	3.80855	3.831
	855	151	855		75	15	55	151	55	51		51

Les tests de racine unitaire confirment l'impossibilité de rejeter l'hypothèse selon laquelle toutes les variables annuelles du modèle (txpib, ide,txpib,cspr, reserveso, taux inflation) sont intégrées d'ordre un (1) (I (1)) (voir Tableau 55 , annexe II). Il est donc possible qu'elles soient cointégrées. Les variables telles que : Le taux de croissance du pib (txpib), l'Investissement Direct Etranger (ide) et le crédit accordé au secteur privé (cspr) (taux inflation) sont intégrées d'ordre un (1) (I (1)) et celles comme le taux des réserves obligatoires ainsi que le taux d'inflation sont intégrées d'ordre zéro (I (0)) (voir Tableau 56), annexe II).

Les résultats des différents tests de non-stationnarité pour les trois variables sont résumés dans les tableaux ci- dessous. Il s'avère que les deux tests montrent une forte indication en faveur de l'hypothèse de la non-stationnarité des variables. Certaines de ces variables sont intégrés d'ordre 1 et certaines d'autres sont intégrées d'ordre zéro (I (0)).

6.10.2.-Test de Co intégration de Johansen :

Les différentes séries du modèle exhibent le même ordre d'intégration, il est donc licite de chercher d'éventuelles relations de Co intégration. Rappelons que les séries non stationnaires peuvent à court terme présenter des fluctuations importantes, mais à long terme, une combinaison linéaire les unit pour une relation d'équilibre de long terme. La présence d'une ou plusieurs relations de Co intégration nous autorise donc à aller plus loin et d'estimer un certain modèle à correction d'erreurs permettant de spécifier la dynamique de court terme des variables en présence en vue d'atteindre l'équilibre stable de long terme.

La première étape de cette analyse, consiste à déterminer le nombre de retards du modèle VAR(p). Pour ce faire, nous estimons un certain nombre de processus autorégressifs et nous retenons celui qui minimise conjointement les critères d'Akaike et Schwartz. Le tableau 3 relate l'ensemble des résultats retenus.

VAR Lag Order

Selection Criteria

Endogenous variables : C SPR

IDE M3 RESERVESO

TAUXINFLATION TXPIB

Exogenous

variables : C

Date: 04/26/17

Time: 12:28

Sample:

1990 2010

Included

observations: 19

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
-						
	483.8		1.00e	51.56	51.86	51.61
0	788	NA	+15	619	443	666
-						
	391.1	117.1	3.16e	45.59	47.67	45.94
1	094	823	+12	047	817	379
-						
	302.4	55.97	6.24e	40.05	43.92	40.70
2	860	270*	+10*	116*	833*	733*

* indicates lag order

selected by the criterion

LR: sequential modified LR test

statistic (each test at 5% level)

FPE: Final

prediction error

AIC: Akaike

information

criterion

SC: Schwarz

information

criterion

HQ: Hannan-Quinn

information criterion

VAR Lag Order

Selection Criteria

Endogenous variables: C SPR

IDE M3 RESERVESO

TAUXINFLATION TXPIB

Exogenous

variables: C

Date: 04/26/17

Time: 12:28

Sample:

1990 2010

Included

observations: 19

Lag LogL LR

	-		
	483.8		
0	788	NA	
	-	117.1	
1	391.1	823	

094

-

302.4 55.97

2 860 270*

* indicates lag order
selected by the criterion

LR: sequential modified LR test
statistic (each test at 5% level)

FPE: Final
prediction error

AIC: Akaike
information
criterion

SC: Schwarz
information
criterion

HQ: Hannan-Quinn
information criterion

VAR Lag Order Selection Criteria

Endogenous variables: CSPR IDE M3 RESERVESO
TAUXINFLATION TXPIB

Exogenous variables: C

Date: 04/26/17 Time: 12:28

Sample: 1990 2010

Included observations: 19

Lag	LogL	LR	FPE
0	- 483.8788	NA	1.00e+15
1	- 391.1094	117.1823	3.16e+12
2	- 302.4860	55.97270*	6.24e+10*

Tableau # 24 : test de trace de la cointégration de Johansen (1988) :

Date: 04/26/17 Time: 12:15

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Trend assumption: No deterministic trend

Series: CSPR IDE M3 RESERVESO TAUXINFLATION
TXPIB

Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointégration Rank Test (Trace)

Hypothesis	Trace	0.05		
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Prob.**
None *	0.986819	184.0690	83.93712	0.0000
At most 1 *	0.904792	101.8187	60.06141	0.0000
At most 2 *	0.823286	57.13668	40.17493	0.0005

At most 3	0.538720	24.20541	24.27596	0.0510
At most 4	0.393415	9.504157	12.32090	0.1417
At most 5	0.000309	0.005867	4.129906	0.9499

Trace test indicates 3 co integrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Unrestricted Cointegration Rank Test (Maximum Eigenvalue)

Hypothesize

d	Max-Eigen	0.05	
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value Prob.**

None *	0.986819	82.25032	36.63019	0.0000
At most 1 *	0.904792	44.68204	30.43961	0.0005
219				
At most 2 *	0.823286	32.93127	24.15921	0.0025
At most 3	0.538720	14.70126	17.79730	0.1377
At most 4	0.393415	9.498290	11.22480	0.0991
At most 5	0.000309	0.005867	4.129906	0.9499

Max-eigenvalue test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Le test de trace indique l'absence de relation de cointégration au seuil de 5% et de 1%.

On accepte l'hypothèse nulle d'absence de cointégration (**82.25032 < 36.63019**) au seuil de 1%. Il est bien évident que l'on s'arrête dès que l'hypothèse nulle est acceptée. En d'autres termes, la conclusion serait ici qu'il n'existe aucune relation de cointégration. On adopte donc une stratégie séquentielle partant de $r = 0$ à $r = N-1$ qui s'arrête dès que l'on ne rejette plus l'hypothèse nulle.

Les résultats du test de cointégration de Johansen ont montré qu'il existe deux combinaisons linéaires stationnaires au niveau des variables : $i=6$, le nombre d'équation $r=4$, étant inférieur au nombre de variables, le modèle général se présente sous la forme d'un modèle VAR, et la présentation comme suit :

Donc, et puisqu'il n'existe aucune relation de cointégration entre les différentes variables de notre modèle, il est évident d'estimer un modèle VAR.

Estimation du modèle VAR :

Après avoir stationnarisé les variables, nous construisons un modèle VAR (Vector Auto Regressive). Ces modèles permettent, d'une part, d'analyser les effets d'une variable sur l'autre au travers de simulations de chocs aléatoires. Ce qui nous intéresse en fait, c'est l'évaluation des mécanismes de propagation des chocs sur les différentes variables. Pour cela nous allons commencer par présenter les moyens d'analyse choisis pour évaluer les mécanismes de transmission des chocs avant de passer à l'analyse des résultats empiriques obtenus pour ce pays.

La première étape consiste à déterminer l'ordre 'p' du processus VAR à retenir. A cette fin, nous avons estimé divers processus VAR pour des ordres de retards 'p' allant de 1 à 3.

Hypothèses à la base des MCO

On peut estimer chacune des équations du VAR(p) par les MCO sous les hypothèses suivantes :

a) Pour l'équation j, l'AR(p) est stationnaire c'est à dire les racines de l'équation du polynôme de retards associé à l'AR(p) doivent être toutes en valeur absolue supérieures à un.

b) Le terme d'erreur associé à l'équation j doit être non-auto corrélée.

c) il faut disposer de T+p observations pour l'estimation.

L'estimation du processus VAR (1) est dans le tableau suivant :

Tableau # 20: Estimation du modèle VAR

(1) : Vector Autoregression Estimates

Date: 05/02/17 Time: 13:21

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Standard errors in () & t-statistics in []

	TAUXINFLA						
	CSPR	IDE	M3	OUV	RESERVE	SO TION	TXPIB
CSPR(-1)	-1.899613 (0.69242) [-2.74344]	5.56E-05 (0.00044) [0.12587]	1.55E-05 (8.2E-06) [1.88396]	4.35E-08 (3.6E-06) [0.01204]	5.97E-05 (7.4E-05) [0.80958]	-0.000377 (0.00011) [-3.38536]	4.56E-05 (0.00013) [0.33871]
CSPR(-2)	2.278859 (0.79622) [2.86209]	-3.57E-05 (0.00051) [-0.07030]	-1.03E-05 (9.4E-06) [-1.09417]	6.67E-07 (4.2E-06) [0.16035]	-0.000200 (8.5E-05) [-2.35795]	0.000121 (0.00013) [0.94531]	-8.05E-05 (0.00015) [-0.51945]
IDE(-1)	2248.082 (847.949) [2.65120]	0.037090 (0.54055) [0.06862]	-0.012159 (0.01006) [-1.20874]	-7.43E-05 (0.00443) [-0.01677]	-0.055743 (0.09034) [-0.61704]	0.155809 (0.13623) [1.14376]	-0.238923 (0.16501) [-1.44793]

IDE(-2)	-354.9197	-0.213950	0.010167	-0.000225	-0.182238	0.125692	-0.227341
	(471.225)	(0.30040)	(0.00559)	(0.00246)	(0.05020)	(0.07570)	(0.09170)
	[-0.75318]	[-0.71223]	[1.81870]	[-0.09122]	[-3.62997]	[1.66031]	[-2.47918]
M3(-1)	381364.8	-133.4798	-11.07316	3.079656	200.1723	169.3943	172.2773
	(455478.)	(290.357)	(5.40328)	(2.38014)	(48.5262)	(73.1739)	(88.6357)
	[0.83728]	[-0.45971]	[-2.04934]	[1.29390]	[4.12504]	[2.31495]	[1.94366]
M3(-2)	-404239.2	130.5392	13.09546	-3.342829	-205.5550	-258.7913	-181.7654
	(480897.)	(306.561)	(5.70482)	(2.51297)	(51.2343)	(77.2575)	(93.5822)
	[-0.84059]	[0.42582]	[2.29551]	[-1.33023]	[-4.01206]	[-3.34972]	[-1.94231]
OUV(-1)	70863.11	-11.96223	-3.122007	0.906098	56.40846	31.00627	73.69970
	(106467.)	(67.8701)	(1.26300)	(0.55635)	(11.3429)	(17.1042)	(20.7184)
	[0.66559]	[-0.17625]	[-2.47189]	[1.62864]	[4.97303]	[1.81279]	[3.55722]
OUV(-2)	-14446.11	-6.212711	0.195307	-0.363632	-10.31215	-86.44693	-4.952857
	(77152.0)	(49.1826)	(0.91525)	(0.40316)	(8.21970)	(12.3947)	(15.0137)
	[-0.18724]	[-0.12632]	[0.21339]	[-0.90195]	[-1.25457]	[-6.97450]	[-0.32989]
RESERVESO(-1)	-4017.384	0.380238	-0.042804	0.001779	1.662998	-0.638565	1.485473
	(3127.44)	(1.99367)	(0.03710)	(0.01634)	(0.33319)	(0.50243)	(0.60860)

		[-1.28456]	[0.19072]	[-1.15374]	[0.10887]	[4.99108]	[-1.27095]	[2.44082]
RESERVESO(-2)	8128.232	-1.011905	-0.053407	-0.008516	0.586876	-0.113120	0.321578	
	(2188.08)	(1.39485)	(0.02596)	(0.01143)	(0.23312)	(0.35152)	(0.42580)	
		[3.71478]	[-0.72546]	[-2.05753]	[-0.74480]	[2.51753]	[-0.32180]	[0.75524]
TAUXINFLATION(-1)	1475.179	-0.320787	0.000364	0.002038	-0.199811	-0.466065	-0.270147	
	(921.034)	(0.58714)	(0.01093)	(0.00481)	(0.09813)	(0.14797)	(0.17923)	
		[1.60166]	[-0.54636]	[0.03329]	[0.42350]	[-2.03627]	[-3.14979]	[-1.50724]
TAUXINFLATION(-2)	-683.0813	-0.304736	0.017054	-0.000437	-0.403280	-0.201265	-0.379092	
	(957.028)	(0.61008)	(0.01135)	(0.00500)	(0.10196)	(0.15375)	(0.18624)	
		[-0.71375]	[-0.49950]	[1.50219]	[-0.08729]	[-3.95525]	[-1.30904]	[-2.03554]
TXPIB(-1)	15558.52	-4.849837	-0.351173	0.113475	4.638992	7.730683	3.819363	
	(16586.1)	(10.5733)	(0.19676)	(0.08667)	(1.76707)	(2.66461)	(3.22764)	
		[0.93804]	[-0.45869]	[-1.78479]	[1.30925]	[2.62525]	[2.90124]	[1.18333]
TXPIB(-2)	-10320.99	0.195484	0.107403	0.000702	-1.475273	-0.492387	-1.206063	
	(3007.35)	(1.91712)	(0.03568)	(0.01572)	(0.32040)	(0.48314)	(0.58523)	
		[-3.43192]	[0.10197]	[3.01052]	[0.04466]	[-4.60446]	[-1.01914]	[-2.06084]

C	56086.90	31.10175	-3.622530	0.458630	38.71575	302.5968	52.43976
	(263926.)	(168.246)	(3.13092)	(1.37917)	(28.1184)	(42.4005)	(51.3597)
	[0.21251]	[0.18486]	[-1.15702]	[0.33254]	[1.37688]	[7.13664]	[1.02103]
R-squared	0.966234	0.666479	0.939241	0.985014	0.996641	0.992516	0.900305
Adj. R-squared	0.848052	-0.500844	0.726586	0.932564	0.984883	0.966320	0.551371
Sum sq. resids	1.05E+09	427.5156	0.148048	0.028727	11.94100	27.15196	39.83873
S.E. equation	16217.42	10.33823	0.192385	0.084746	1.727787	2.605377	3.155897
F-statistic	8.175826	0.570946	4.416732	18.78006	84.76719	37.88899	2.580160
Log likelihood	-196.3404	-56.53857	19.15939	34.73648	-22.54745	-30.35143	-33.99364
Akaike AIC	22.24636	7.530376	-0.437831	-2.077525	3.952363	4.773835	5.157225
Schwarz SC	22.99197	8.275986	0.307779	-1.331915	4.697973	5.519445	5.902835
Mean dependent	48909.16	5.311053	3.274211	-0.689202	19.78947	18.73127	-0.348947
S.D. dependent	41603.92	8.438751	0.367927	0.326341	14.05279	14.19666	4.711716
Determinant resid covariance (dof adj.)		0.000000					
Determinant resid covariance		0.000000					

Notons que les valeurs indiquées en gras sont significatives.

L'observation de nos résultats d'estimation VAR montre que toutes les variables du modèle autre que l'inflation ne dépendent d'aucune variable retenue dans notre modèle puisque les coefficients sont non significatifs. Ce qui nous intéresse en fait dans cette estimation du modèle VAR (1) c'est d'exprimer l'inflation en fonction des autres variables du modèle. Les résultats indiquent que le taux de croissance du PIB dépend positivement de son taux passé, ce qui est expliqué par la tendance à la hausse de l'inflation en Haïti. Il

dépend négativement du ratio du crédit accordé au secteur privé décalé d'une période, ce qui confirme et renforce notre hypothèse.

Cet impact négatif est manifestement plus large lorsque le ratio de la masse monétaire est introduit dans l'équation de cointégration. Les coefficients obtenus démontrent que le crédit accordé au secteur privé considéré comme la principale variable Proxy n'est pas assez important pour la croissance puisque les deux coefficients des mesures du développement financier (IDE et taux d'inflation) sont négatifs et statistiquement non significatifs à 1%. La première variable (IDE) de contrôle introduite dans l'équation (IDE/PIB) présente un coefficient statistiquement négatif. Quant à la deuxième variable (taux d'inflation), elle présente un coefficient négatif mais non significatif.

Résultat des tests de Causalité de Granger (1974) et ordre des variables

Tableau No # 21: test de non causalité au sens de Granger (1974):

Pairwise Granger Causality Tests

Date: 05/02/17 Time: 13:20

Sample: 1990 2010

Lags: 2

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
IDE does not Granger Cause CSPR	19	0.48599	0.6251
CSPR does not Granger Cause IDE		0.33451	0.7213
M3 does not Granger Cause CSPR	19	0.08804	0.9162
CSPR does not Granger Cause M3		5.52072	0.0171
OUV does not Granger Cause CSPR	19	2.81981	0.0935

CSPR does not Granger Cause OUV		0.32895	0.7251
RESERVESO does not Granger Cause CSPR	19	2.22919	0.1444
CSPR does not Granger Cause RESERVESO		0.39924	0.6782
TAUXINFLATION does not Granger Cause CSPR	19	0.41303	0.6694
CSPR does not Granger Cause TAUXINFLATION		1.57822	0.2409
TXPIB does not Granger Cause CSPR	19	0.00338	0.9966
CSPR does not Granger Cause TXPIB		0.55032	0.5887
M3 does not Granger Cause IDE	19	2.59120	0.1103
IDE does not Granger Cause M3		0.02303	0.9773
OUV does not Granger Cause IDE	19	0.42443	0.6623
IDE does not Granger Cause OUV		1.70685	0.2171
RESERVESO does not Granger Cause IDE	19	1.96761	0.1766
IDE does not Granger Cause RESERVESO		0.39526	0.6808
TAUXINFLATION does not Granger Cause IDE	19	1.51838	0.2530
IDE does not Granger Cause TAUXINFLATION		3.58974	0.0551
TXPIB does not Granger Cause IDE	19	2.46796	0.1208
IDE does not Granger Cause TXPIB		0.02285	0.9774
OUV does not Granger Cause M3	19	0.29154	0.7515
M3 does not Granger Cause OUV		0.13076	0.8785

RESERVESO does not Granger Cause M3	19	1.02359	0.3847
M3 does not Granger Cause RESERVESO		9.57356	0.0024
TAUXINFLATION does not Granger Cause M3	19	0.70191	0.5123
M3 does not Granger Cause TAUXINFLATION		12.0458	0.0009
TXPIB does not Granger Cause M3	19	0.17220	0.8436
M3 does not Granger Cause TXPIB		2.91396	0.0875
RESERVESO does not Granger Cause OUV	19	1.16569	0.3402
OUV does not Granger Cause RESERVESO		1.74154	0.2111
TAUXINFLATION does not Granger Cause OUV	19	0.64583	0.5392
OUV does not Granger Cause TAUXINFLATION		2.24476	0.1427
TXPIB does not Granger Cause OUV	19	0.77490	0.4795
OUV does not Granger Cause TXPIB		0.22534	0.8011
TAUXINFLATION does not Granger Cause RESERVESO	19	0.63466	0.5447
RESERVESO does not Granger Cause TAUXINFLATION		1.10934	0.3571
TXPIB does not Granger Cause RESERVESO	19	5.88275	0.0140
RESERVESO does not Granger Cause TXPIB		1.73024	0.2131
TXPIB does not Granger Cause TAUXINFLATION	19	0.64228	0.5409
TAUXINFLATION does not Granger Cause TXPIB		0.67397	0.5255

Nous testons maintenant la causalité entre la libéralisation financière et la croissance

économique. Le résultat du test de causalité est donné dans le **Tableau 46 : test de causality de Granger en annexe II**

En interprétant les résultats obtenus lors du test de causalité de Granger, nous concluons que le crédit accordé au secteur privé rapporté au PIB influence d'abord directement la croissance économique, puis le taux de réserves obligatoires avant d'entraîner une variation de la masse monétaire. Ceci s'explique par le fait qu'une hausse de l'inflation, par exemple, entraîne une hausse du taux directeur, la BRH ayant une cible d'inflation.

- Notons que les valeurs indiquées en gras sont significatives au seuil de 10%.

Pour notre étude, ce qui nous intéresse c'est d'étudier les variables qui causent l'attraction du PIB. Commençons par tester l'hypothèse nulle selon laquelle l'IDE ne cause pas le crédit accordé au secteur privé. La probabilité associée est de **0.6251**; elle est supérieure au seuil statistique de 10%. On rejette l'hypothèse nulle, l'IDE ne cause pas au sens de Granger l'IDE. A l'inverse, on constate que l'hypothèse nulle selon laquelle le crédit accordé au secteur privé ne cause pas l'IDE est acceptée également au seuil de 10% (la probabilité associée est de **0.12213 > 0.10**).

En revanche, le crédit accordé au secteur privé ne cause pas la croissance de l'économie haïtienne. La probabilité associée est de **0.0171**; elle est inférieure au seuil statistique de 10%. On rejette l'hypothèse nulle. Le crédit accordé au secteur privé ne cause pas au sens de Granger l'augmentation de la masse monétaire. A l'inverse, on constate également que l'hypothèse nulle selon laquelle la masse monétaire cause l'augmentation du crédit accordé au secteur privé est rejetée au seuil de 10% (la probabilité associée est de **0.9162 > 0.10**).

Il est clair que de la libéralisation des finances haïtiennes découle l'accroissement de la masse monétaire au sens de M1, M2, M3. Elle n'a certes pas servi à l'accroissement du crédit. De là un premier démenti infligé, dans le cas haïtien, au postulat traitant du lien étroit entre libéralisation financière et l'intermédiation bancaire. Cette dernière conserve ses mêmes tares d'avant ladite libéralisation. À savoir elle demeure faible, ajoutons-le, et sous optimale (Haïti selected issue, 2015). Le ratio de crédit en pourcentage du PIB en Haïti est moins que 20%, en deçà du ratio 48% fixé par la norme régionale. Idem en ce qui

concerne le ratio de crédits bancaires en pourcentage des dépôts bancaires en Haïti. Il est à hauteur de 43% contre 63% fixés encore par la même norme en question. [ibid] [Charles Castel ancien gouverneur de la BRH].

Le banquier haïtien n'affronte pas l'industriel, mais plutôt le solliciteur de prêts individuels au nombre de 5 et 7. À eux seuls ils concentrent entre leurs mains 40% des crédits bancaires. Lesdits crédits sont rationnés, concentrés et monopolisés par deux banques Haïtiennes (la SOGEBANK et la UNIBANK) totalisant plus de deux tiers des crédits consentis aux prêteurs haïtiens. Ces deux banques en question ajoutées à la BRH détiennent plus de 80% des actifs bancaires haïtiens (BRH, 2014). Elles ont, du fait de ce monopole, qui plus est non contrebalancé par un quelconque marché du crédit interbancaire garanti ou marché public de titres, les coudées franches pour surenchérir les couts de l'intermédiation en matière de taux d'intérêts sur le même crédit devenu, de ce fait, c'est-à-dire de son cout élevé, inaccessible aux couches les plus vulnérables du pays. Tout est réduit à la seule hypothèse de libre entrée et libre circulation des capitaux au mépris de la création d'un climat concurrentiel à même de rendre l'intermédiation plus efficiente dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler par abus de langage libéralisation financière en Haïti. Autant dire que l'hypothèse de libre entrée, comme c'était le cas en ce qui concerne la libéralisation commerciale en Haïti, a primé sur tout.

Le contexte macroéconomique stable, le cadre juridique favorable comme préalables, aux dires de Mc Kinnen (1992), à la libéralisation en question est, dans le cas haïtien, au même titre que la libéralisation commerciale, reléguée au second plan. Or libéralisation en soi pour répéter Williamson et Mahar (1998), Schneider (2000), est un processus. Des conditions macroéconomiques, monétaires et fiscales et réglementaires y sont non seulement des préalables, mais sont également indispensables à son succès. Vouloir libéraliser à tout prix en négligeant ces facteurs c'est courir vers l'échec programmé.

La même libéralisation financière, en tant qu'un tout complexe, ne peut ni ne doit pas se limiter à la seule hypothèse libre entrée et sortie des capitaux. Ainsi se comprend notre première hypothèse, bien sûr formulée dans notre introduction générale, selon laquelle :

Hypothèses I.- l'intégration des échanges mondialisés dans le cas haïtien se cherche encore malgré les mesures d'ouverture de son économie à la concurrence internationale

Vérifiée dans le cas de la libéralisation commerciale, cette hypothèse l'est également dans le cas de la libéralisation financière en Haïti. Le pays n'a pas pu intégrer le régime d'accumulation financiarisée rien qu'à considérer les indicateurs comme :

- La capitalisation boursière
- Le développement du secteur bancaire
- Le pourcentage de crédit
- L'intermédiation bancaire ou le crédit au secteur privé

La libéralisation du compte capital - un des piliers des reformes financières dans le cas d'un pays comme la Corée du Sud prise comme modèle d'intégration financière réussie - a attiré de grandes sociétés, de grands investisseurs étrangers à souscrire à la bourse coréenne et à provoquer un grand boom dans les finances et l'économie sud-coréenne.

On ne peut pas en dire autant d'Haïti. La libéralisation du compte capital n'y a pas, du moins à notre connaissance, favorisé d'accumulation du capital si ce n'est qu'elle y a contribué à la fuite des capitaux.

La capitalisation boursière comme indicateur d'inclusion financière n'acquiert pas encore ses titres de noblesse en Haïti. Les investisseurs haïtiens sont très réticents à coter en bourse leurs entreprises. Le seul marché d'action qu'on recense dans le pays est sans grande notoriété. Il ne dispose qu'un capital de 10 millions de dollars US représentant une très faible partie du PIB haïtien. Il est incapable, dans ce climat d'instabilité politique qui sévit en Haïti, d'y faire venir de grandes sociétés, de grands investisseurs. Parlant de ce même marché d'action il n'est pas sûr qu'il va pouvoir tenir eu égard à la concurrence déloyale que lui livrent les bons grassement rémunérés du gouvernement. Avant la libéralisation financière des succursales de grandes banques étrangères pullulaient dans le pays. Curieusement c'est au moment même où s'entamait ce processus que ces banques ont décidé de plier bagages pour céder leur place à de nouvelles banques qui sont toutes des propriétés d'haïtiens. Pas une seule banque de spécialités ni de banques industrielles

n'est recensée dans ces banques. Elles sont toutes des banques commerciales.

Le crédit, plus principalement le pourcentage de crédit par rapport au PIB d'un pays, est un référentiel important dans l'appréciation du développement de son marché financier et de son intégration financière (Levin et Zervos, 1998). Ce ratio est très faible en Haïti, soit à hauteur de 19% du PIB haïtien contre 48% à l'échelle de la caraïbe [*op.cit.*].

Notre hypothèse, sous ce rapport, est vérifiée et fondée à savoir les reformes financières n'ont pas permis au pays d'intégrer le régime d'accumulation financiarisée.

Les banques haïtiennes restent des rouages de *l'administration publique* haïtienne [*op.cit.*]. Leurs prêts demeurent non performants puisque non guidés par la recherche de l'efficacité et non destinés à des investissements rentables ou n'obéissant qu'à des mobiles politiques mais non pas à des mobiles économiques. Leur interface s'effectue principalement avec l'état haïtien. Le crédit bancaire dans le contexte haïtien s'apparente comme par le passé *au simple transfert de fonds vers les entreprises publiques* (via notamment les coefficients de réserves obligatoires élevées et les bons du trésor) [*op.cit.*]. Les relations personnelles étroites, en effet, mais non pas les projets sont déterminantes en la matière [*idem*]. Les taux d'intérêts, dans cette même configuration, sont administrés. Ils ne reflètent pas la réalité du marché et n'ont pas, sous ce rapport, favorisé l'allocation optimale des capitaux en Haïti. Le rationnement en matière de crédit persiste comme au temps de la régulation financière. Pour l'année 2014 ledit crédit est raflé jusqu'à concurrence de 40% par 10 clients traditionnels des banques haïtiennes. Une autre frange de 100 clients potentiels en raflent 50%. Le grand contingent de solliciteurs de prêts se partage les miettes de 10% restant. (In IMF Haiti selected issues, 2015).

Sur le plan interne ou domestique il n'y a pas non plus d'inclusion ou d'intégration financière. La frange majoritaire de la population haïtienne que sont les ruraux continuent à vivre en marge de l'intermédiation bancaire. L'auto-financement ou les prêts usuraires informels assortis de taux d'intérêts extrêmement élevés demeurent leurs principales sources de prêts. Des institutions non bancaires (mutuels, coopératives) seraient nécessaires dans l'optique non seulement de faciliter à ces paysans l'accès au crédit mais également de drainer les ressources du secteur informel haïtien vers le secteur bancaire

formel. Rien de tel n'est fait.

La marchandisation des banques haïtiennes, entendons par là leur soumission aux mécanismes de marché ou leur libération de la tutelle étatique est envisagée dans la perspective d'une bonne allocation de leurs ressources. Leur comportement (celui de ces banques) cependant, ne se modifie pas pour autant. Pas de relations de long termes banque entreprise et plus particulièrement de prêts industriels. Les prêts bancaires haïtiens demeurent des prêts de court ou moyen termes affectés à l'importation.

La réforme financière dans les PEDs, font savoir Jean Pierre Allegret, Bernard Courbis et al,(2003) ne doit pas être axée uniquement sur les banques ou l'intermédiation. Une certaine complémentarité entre cette dernière et la titrisation est impérative. Le consensus de Washington a fait impasse là-dessus en choisissant de prioriser au détriment de la titrisation l'intermédiation. Cette dernière est mise à mal voire biaisées en faveur de la trésorerie publique haïtienne via ses bons lucratifs.

Entre autres biais citons les réserves obligatoires. Pour l'année 1992 elles furent à hauteur de 72% des encaisses des banques haïtiennes réduisant par-là leurs fonds prêtables et par ricochet leur capacité en termes d'octroi de crédits [*op.cit.*]. Ces biais étaient tout à fait prévisibles. La stabilisation du cadre macroéconomique ainsi que la stabilité des prix, la réforme fiscale comme préalables furent tous négligées au profit de la libéralisation du compte capital et nous nous en passons.

Pire les principales sources traditionnelles de taxes de l'état haïtien font qui objet d'abaissement tarifaires qui objet de détaxation. Pour compenser ces recettes perdues force lui est de recourir aux moyens à sa disposition. Parmi ces moyens citons les bons du trésor. Un usage détourné et immodéré en est même fait. Grâce à cet outil l'état haïtien a pu biaiser en sa faveur l'intermédiation financière. En effet, attirée par des profits élevés sur ces bons, les banques haïtiennes y souscrivent avec hâte et enthousiasme. Le déficit public du pays s'aggrave consécutif à des taux d'intérêts élevés que l'état haïtien aura à payer sur sa dette souveraine. La part du crédit qui serait destinée au secteur privé haïtien des affaires est réduite au profit de la trésorerie publique haïtienne. Vous avez une coutume profondément ancrée dans les mœurs de la clientèle des banques haïtiennes qui est la

préférence pour la liquidité. Elle contraint ces dernières à détenir une grande partie de leurs encaisses en liquide pour pouvoir desservir leurs clientèles avec tous les risques de surliquidité que cela pourra comporter. Ce risque deviendra plus grand avec la libéralisation du compte capital comme génératrice d'afflux de capitaux purement monétaires qui plus est non pas en devises américaines. En plus du problème de surliquidité auquel ils peuvent déboucher ils peuvent se heurter au problème de capacité d'absorption. Il fallait adresser le problème d'a facturation ou d'assurance contre risque des banques haïtiennes et voir comment venir à bout du court termisme sous tendant leurs prêts ou mieux comment les porter à octroyer des prêts à long terme, empêcher l'afflux monétaire enregistré par ces banques de rester oisif dans leurs encaisses et prévenir cette surliquidité. Il fallait également impliquer les banquiers haïtiens dans le processus, dialoguer avec eux, écouter leurs préoccupations, s'attaquer aux problèmes d'asymétrie informationnelle et voir comment, de concert avec eux, adresser ce problème.

Il fallait dans ce même ordre d'idées tenir compte des caractéristiques du système financier haïtien. En tant que système fondé sur les banques sa réforme ne peut pas faire l'économie du renforcement du contrôle d'une entité de taille comme la banque centrale. Il fallait renforcer les normes prudentielles.

Un véritable marché interbancaire est nécessaire dans le cadre de la financiarisation pour permettre aux banques haïtiennes d'échanger à la fois leurs excès et leurs déficits de trésorerie. Rien de tel n'est fait. Au contraire tout l'accent est mis sur le marché haïtien public de titres qui ne s'acquitte même pas de fonction de prêteur en dernier ressort et camoufle la posture de seigneur des finances publiques haïtiennes.

Force est d'admettre, à la lumière de ce qui précède, que la libéralisation financière, contrairement à ses promesses, n'a pas favorisé l'inclusion financière en Haïti.

L'une des principales causes de cet échec vient du caractère prématuré ou intempestif des réformes. De là notre deuxième hypothèse.

Haïti était allé trop vite et trop loin en matière de libéralisation commerciale et financière dans sa tentative d'intégration des échanges mondialisés

Selon l'école régulationniste il est difficile d'exporter le régime d'accumulation

financiarisée dans un pays où la finance n'existe pas de longue date voire presque inexistante (). À l'appui de leur argumentaire ils ont évoqué le cas des Etats Unis comme centre d'impulsion de ce régime. Il a fallu à ce pays d'attendre quarante années pour arriver à l'installer définitivement dans leurs mœurs et dans leurs institutions. Préalablement à tout cela les conditions suivantes étaient réalisées, à savoir, comme nous l'avions déjà dit dans l'introduction de l'un de nos chapitres :

- Une classe de gatekeepers, entendons par là une classe de dirigeants de sociétés d'audit, de banques d'affaires, de PDG et de gestionnaire de fonds de pension [*op.cit.*].
- Le développement des stocks option, la démocratisation de l'actionnariat,
- L'émergence de dirigeants de sociétés d'audit, de banques d'affaires, de PDG et de gestionnaire de fonds de pension [*op.cit.*].
- La titrisation ou la capitalisation boursière

L'inflation, dans ce même ordre d'idées, fut maîtrisée aux Etats Unis pendant les années 1979-1980. Maîtrisées furent également les dépenses permettant la stabilisation des cadres macro-économiques dans ce pays. Il faut ajouter qu'un système financier robuste est indispensable dans la perspective d'une libéralisation financière réussie. Or *construire un système financier robuste, nous dit Tiglitz (1998 a), est un long et difficile processus* (cité par Jean Pierre Allegret, Bernard Courbis et al, 2003). *Une structure institutionnelle de marché suffisamment développée* est un préalable à cette fin [*ibidem.*]. Entre autres préalables Mc Kinnon (1991) et Fry (1997) retiennent ceux que voici :

- Une maîtrise suffisante de l'inflation ou la stabilité des prix
- Une cure d'austérité en matière budgétaire
- Des normes prudentielles tout à fait solides en matière bancaire
- Un système fiscal efficient
- Une finance intermédiée et une certaine concurrence bancaire

Cho (1986), pour sa part, ajoute la titrisation (des marchés de titres bien huilés) au chapitre des préalables à la financiarisation. En l'absence de ces préalables les responsables haïtiens des décisions ont, aux termes de l'article IV de la loi du 14 mai 2012 portant sur les banques et institutions financières du pays, décidé de libéraliser tous les

pans des finances haïtiennes à savoir :

- Marché des capitaux
- Compte des capitaux
- Concurrence bancaire

. Une notion que Mullineux (1997) appelle *banking financial regulation supervision ajoutée au renforcement de l'autorité de la banque centrale* nous paraît être le préalable au régime d'accumulation financiarisée en Haïti étant donné la nature de son système financier. Rappelons que ledit système est fondé sur la banque. La BRH, dans ce cas, devrait voir son rôle renforcé. Sa fonction de contrôle quantitatif de la monnaie, de supervision, de contrôle des banques devrait être acquittée en toute indépendance. Il y a cependant décalage entre théorie et fait ou pratique à ce niveau en Haïti. Pas même la concurrence bancaire comme condition minimale de la libéralisation financière n'est réalisée en Haïti. La SOGEBANK dans un premier temps et UNIBANK dans un second temps sont en position de monopole sur le marché haïtien des capitaux.

La libéralisation du compte capital, par exemple, un des piliers de la libéralisation financière, a eu lieu en l'absence de réformes structurelles et de politiques macroéconomiques cohérentes.

Pour revenir à la Corée du Sud ses autorités ont investi 140 milliards de Won dans la restructuration financière. En Haïti au contraire pas un sou n'est investi dans ce genre de chantiers. Rappelons que dans le cas de la même Corée du sud un taux de croissance économique élevé y précédait la libéralisation financière.

Cette dernière intervient en Haïti dans un contexte de faible bancarisation, d'a titrisation si ce n'est que d'absence de titrisation ou de marchés boursiers, d'absence de marché interbancaire.

La Corée du sud, en revanche, dont le système financier est de loin plus robuste que celui d'Haïti, rien qu'en ce qui concerne les taux d'intérêts sur les dépôts et les crédits bancaires a suivi, nous rapporte Douglas B & OH S (199), un processus en 4 étapes qui va culminer 18 ans après à la libéralisation globale concernant cette grandeur (taux d'intérêts) (cité par Musa FUDEH, 2007)..

Les restrictions sur les mouvements de capitaux entretemps sont maintenues. Elles vont être levées une fois que les autorités sud coréennes ont la conviction que le système bancaire sud-coréen est assez solide et stable.

Il n'est pas de libéralisation financière, du moins à notre connaissance, qui ne s'accompagne d'un afflux de capitaux. La notion de capacité d'absorption soulignée par l'école régulationniste est cruciale à ce carrefour. Autrement la surliquidité des finances peut s'ensuivre avec tous les risques déstabilisants que cela peut comporter notamment en termes d'inflation pour les finances ou l'économie d'un pays. La même notion de capacité d'absorption est cruciale dans le cas des banques haïtiennes dont les encaisses en très peu de temps ont fluctué de trois milliards de gourdes à 160 milliards de gourdes consécutifs à l'afflux de capitaux à l'actif de la financiarisation.

Le problème d'asymétrie informationnelle doit être adressé pour permettre aux banques d'être mieux informées sur la solvabilité de la clientèle et d'éponger l'excès de liquidités à partir des prêts productifs. Rien de tel n'est fait.

Elles prenaient quarante ans avant de se concrétiser aux États Unis et sont des préalables à la financiarisation. Le consensus de Washington en a fait totalement fi. Tout le parquet est monté autour des réformes financières alors que les infrastructures institutionnelles comme locomotive du développement financier sont totalement négligées. Pas un sou, à notre connaissance, n'y est investi.

Une certaine stabilisation macroéconomique dont plus particulièrement une stabilisation des prix ajouté à l'élargissement de l'assiette fiscale sont nécessaires dans le cadre de la libéralisation financière. Rien de tel n'est fait. La monétisation dans ce cas, s'impose à titre compensateur. De là des bons du trésor. Ils mettent à mal voire biaisent l'intermédiation recherchée à travers la financiarisation pour ne pas dire permettent à l'état haïtien de la biaiser en sa faveur.

La libéralisation des comptes capitaux, dans le cadre de la financiarisation, n'est accompagnée d'aucun renforcement de la capacité d'absorption des banques haïtiennes. Des biais inflationnistes, par conséquent, en découlent faute de tissus industriels et de prêts à long terme pour éponger cet afflux.

Un état stratège mû par la logique d'accumulation du capital est nécessaire pour adresser ces grands chantiers. Or l'État haïtien est peu expérimenté en matière de gestion dans le cadre du régime d'accumulation financiarisée. Notre troisième hypothèse se comprend à cet égard, à savoir :

Hypothèse 3 L'intégration des échanges internationaux pâtit de l'absence de rapports capitalistes entre l'état haïtien et la production

La Corée du sud généralement présentée comme modèle de libéralisation réussie n'y est pas parvenue par miracle. La logique de l'accumulation du capital a imprégné ses dirigeants. Rien que dans la restructuration institutionnelle du secteur financier sud-coréen 150 milliards de won furent investis. Des institutions non bancaires (mutuels, coopératives) furent, à l'initiative de ces dirigeants, implantées dans le milieu rural sud-coréen (Musa FOUDEH, 2007). Grâce à cette initiative le crédit bancaire y est multiplié par trois. De 10% cette même population rurale à avoir accès au crédit est passée à 30%. [*ibidem.*] Ce faisant, des ressources du secteur informel sud-coréen furent drainées vers le secteur bancaire formel. La dualité entre ces deux secteurs (ceux formel et informel) s'est en partie estompée. Etant donné l'immensité de bons exemples dont nous a gratifié l'état coréen nous sommes obligé d'en taire les autres pour ne pas tirer sur la ligne.

L'état haïtien, à l'opposé de son homologue sud-coréen, a très peu d'expériences en matière de gestion des régimes d'accumulation financiarisée. Ajouté à cela son caractère prédateur et suiviste. C'est grave ce que nous allons dire, nous avons même honte de le dire en tant qu'haïtien, mais sommes bien obligé de le dire par honnêteté intellectuelle. Une certaine réforme idiosyncratique, certes impossible, s'impose en Haïti - entendons par là qu'il fallait immuniser les dirigeants haïtiens contre l'esprit rentier, la prédation - avant l'entame de toutes réformes fussent-elles commerciales ou financières. Il n'en demeure pas moins, nous l'avons souligné tout au long de ce développement, que les mesures de réformes que ce soit dans leurs facettes commerciale ou financière, pèchent par leur intempestivité, leur trop grande extraversion. Cependant cela n'exonère pas les autorités haïtiennes de toute responsabilité dans l'échec desdites réformes. La Corée du sud dont le succès en matière de financiarisation nous conforte dans le cadre de cette étude y parvient grâce à l'état prospecteur, producteur, programmeur ou Etat PPP dont elle peut

s'enorgueillir. Ce type d'état est à inventer en Haïti. En 26 ans, soit de 1986 à 2012, les encaisses des banques privées du pays sont multipliées par plus que cinq cents pour cent avec tous les avantages et inconvénients que cela pose pour les finances du pays. La pédagogie qui nous paraît s'imposer en pareille occurrence devrait, à notre humble avis consister à éponger cet excès de liquidités via notamment :

- La mise en place des mécanismes incitatifs (a facturation ou protection contre risques, mutualisation des risques ou partage des risques) qui inciteraient les banques haïtiennes à s'aventurer dans des prêts à long terme
- Le partenariat public privé (PPP), bien sûr dans le cadre de projets à long terme et de grands chantiers assortis bien sûr, de mutualisation des risques ou de support des risques par l'état haïtien, pour utiliser à des fins productives le surplus monétaire des encaisses bancaires haïtiennes et empêcher qu'il n'y dorme pas ou ne soit servi à la spéculation sur le dollar dans le marché haïtien des changes.

Le Liban nous paraît avoir montré la voie en la matière par son institut national de garantie des dépôts bancaires créé à la suite des réformes financières entamées dans ce pays pour faire face au même problème qu'Haïti.

Mues par l'esprit rentier ou de prédation les autorités monétaires haïtiennes ont plutôt choisi de spolier ce surplus monétaire via des réserves obligatoires élevées camouflant la posture de seigneur de la trésorerie publique haïtienne. Ces réserves obligatoires ont même atteint le pic de 72% pour l'année

Ce même esprit de prédation met à mal la démonétisation du déficit public haïtien comme objectif principal des réformes financières sous tendant le consensus de Washington. Tous les instruments de politique libérale recommandés ou suggérés à la partie haïtienne ont été pervertis dans leur usage. L'intermédiation, par exemple, a été biaisée à la fois par les bons du trésor et les réserves obligatoires en faveur de la trésorerie publique haïtienne. La dualité entre finance formelle et finance informelle n'a pas été adressée. Contrairement à Haïti cette question a été adressée par les autorités sud coréennes. Pour l'année 2004, par exemple, la dollarisation des dépôts bancaires en Haïti a atteint le pic de 51% de l'encours total de leurs dépôts totaux. Les autorités monétaires

haïtiennes y vont de main morte. En Jordanie, à l'inverse les autorités monétaires jordaniennes, confrontées au même problème, y ont mis fin par une politique d'assurance risques en faveur des dépôts en monnaie locale (le dinar) à l'exclusion des dépôts en devise. [*op.cit.*]

Ces exemples sont suffisamment pertinents pour corroborer notre hypothèse selon laquelle les réformes pâtissent de l'absence de rapports capitalistes entre l'état haïtien et le reste de l'économie haïtienne. Or ces rapports capitalistes sont déterminants dans le cadre de l'institution d'une sphère autonome que nous estimons tout à fait fondamentale dans la perspective d'une intégration financière réussie en Haïti. De là cette hypothèse, à savoir :

Hypothèse IV L'ouverture aux échanges mondialisés n'a pas abouti à la création d'une sphère marchande autonome en Haïti si ce n'est qu'à une forme étriquée d'économie de marché (à développer)

Le régime d'accumulation financiarisée, à la faveur du consensus de Washington, a obtenu ses titres de noblesse en Haïti. Les finances haïtiennes, en effet, ont accédé au statut de finances libéralisées. Plus de restrictions sur le mouvement des capitaux. Plus de restrictions quantitatives sur les prêts. Libres aux banques haïtiennes de prêter autant qu'elles veulent en devises étrangères. Plus de permissions nécessaires là-dessus. Ces mêmes banques ont les coudées franches pour offrir plusieurs services financiers non traditionnels. Plus besoin pour leur clientèle de faire de longs déplacements pour effectuer ses transactions. Elles leur apportent leurs services dans leurs quartiers, leurs zones. La concurrence, bien sûr possible grâce à la libéralisation, pour la conquête de nouveaux clients ou pour l'offre de proximité de services est farouche entre les banques haïtiennes. Il ne se passe pas d'années qui ne soient pas témoins de l'inauguration de nouvelles succursales bancaires en Haïti. Nette amélioration que cela par rapport à la période d'avant libéralisation. Les banques alors ne s'approchaient pas aussi près de leurs clientèles. Elles ne sont pas en reste avec les nouvelles technologies en particulier celles liées à la numérisation. Au même titre que les banques modernes étrangères ces mêmes banques peuvent offrir à leurs clientèles un parquet de services incluant : le home banking, l'office banking, l'internet banking, et retail banking comme ATM.

À partir de son ordinateur, le titulaire d'un compte bancaire haïtien peut contrôler et vérifier ses transactions et même faire certaines transactions tout en se passant de déplacements physiques. Il peut également se dispenser des services d'un caissier ou d'une caissière bancaire en utilisant le service ATM à partir de sa carte bancaire.

Tout cela, cependant n'est qu'une forme étriquée de la financiarisation. S'agissant d'une sphère financière autonome comme vecteur principal, du moins nous le pensons, d'intégration financière elle est inexistante en Haïti.

Pas d'émergence d'une classe de gatekeepers haïtiens entendons par là une classe composée essentiellement :

- de dirigeants de sociétés d'audit,
- de banques d'affaires,
- de PDG et de gestionnaires de fonds de pension
- Pas Un environnement institutionnel fort encore moins une certaine capacité d'absorption des banques haïtiennes de l'épargne internationale
- Pas de stocks option ni des retraites par capitalisation, encore moins de démocratisation de l'actionariat en matière financière en Haïti
- Pas d'émergence de nouvelles spécialités notamment en matière de risques et de gestion de risques (Maisons nationales d'assurances, assurances contre risque)

Bref, sous ce rapport notre quatrième hypothèse est vérifiée à savoir l'ouverture aux échanges mondialisés n'a pas abouti à la création d'une sphère marchande autonome en Haïti si ce n'est qu'à une forme étriquée d'économie de marché (à développer).

Il n'en demeure pas moins que grâce à l'ouverture du compte capital, dans le cadre de l'ouverture financière, par exemple, a débouché sur un afflux de capitaux en Haïti. Faute de prêts à long terme, de prêts industriels pour absorber cet afflux il a débouché sur une crise de surliquidité dans les finances haïtiennes. Cette surliquidité y devient même structurelle avec tous les risques inflationnistes que cela comporte. Cette même financiarisation, par la fluctuation des changes qu'il charrie, entame la compétitivité change de la monnaie nationale haïtienne et par ricochet la compétitivité des produits exportables haïtiens sur le marché mondial.

Cela dit, étant donné que la financiarisation n'est pas parvenue à insuffler un nouveau souffle aux finances haïtiennes, il n'est pas exagéré de parler de persistance du statu quo en matière financière en Haïti. De là l'hypothèse suivante :

Le statu quo du sous-développement du pays persiste malgré les différentes mesures dites mesures de libéralisation de l'économie haïtienne

Le statu quo en matière financière que pourtant la financiarisation était destinée à freiner perdure. Le crédit, avions nous vu dans le chapitre consacré à ce sujet, demeure rationné. La fonction d'intermédiation dont les banques sont censées s'acquitter ne l'est pas dans les faits nonobstant la financiarisation de l'économie haïtienne. L'interface banque état haïtien et banque prêteur individuel perdure dans le milieu financier haïtien. Le banquier haïtien n'affronte pas l'industriel mais plutôt le prêteur individuel. Il n'affronte pas l'entrepreneur mais plutôt l'état haïtien via des bons lucratifs auxquels il souscrit.

La financiarisation n'a pas mis fin à la monétisation du déficit public haïtien au contraire elle la renforce via les bons du trésor et les réserves obligatoires élevées.

Après ce résultat, nous avons décidé d'aller plus loin en procédant à l'étude de la fonction impulsionnelle.

6.11.- Fonction de réponse impulsionnelle

Dans cette partie, nous présenterons les différents résultats du modèle VAR spécifié dans les parties précédentes. Nous nous intéresserons essentiellement aux fonctions de réponse aux chocs et aux décompositions de la variance des erreurs de prévisions, étant donné que ces deux instruments permettent de synthétiser l'essentielle de l'information contenue dans la dynamique du système VAR estimé. Nous avons poursuivi en optant pour la décomposition de la variance. Elle nous a permis de cerner l'importance relative de chaque choc dans l'explication des fluctuations de la libéralisation financière. L'impact desdits chocs dans un tel modèle, en particulier les fonctions de réactions aux chocs nous ont permis de mettre en évidence la nature des effets des différents chocs sur les variables à l'étude dans le cadre de notre modèle.

Nous nous intéressons aux effets des chocs en question sur 10 périodes (c'est-à-dire

10 ans). Cet horizon représente le délai nécessaire pour que les variables retrouvent leurs niveaux de long terme. L'amplitude du choc est égale à deux fois l'écart type. Les fonctions de réponse impulsionnelle sont consignées dans les tableaux 57 (65) figurés en annexe II.

L'effet d'un choc du **crédit accordé au secteur privé** sur la masse monétaire et le PIB ne nous est pas passé inaperçu. Une certaine variation positive s'observe sur ce point, mais elle s'estompe au cours du temps et n'est pas forte.

L'impact d'un choc du crédit sur les autres variables est très significatif et engendre une importante modification contemporaine, toujours avec le même sens de causalité, sur la dynamique du système.

Idem en ce qui concerne le PIB. L'impact d'un choc sur ce dernier engendre de grandes modifications sur l'ensemble des variables et ne converge pas vers leur état stationnaire préalable.

L'impact d'un choc sur la variable du crédit accordé au secteur privé sur la croissance du PIB est simulé (figure 2 et 5). L'effet sur la croissance est négatif au cours de la première année puis positif pendant la deuxième année avant de s'amortir pour revenir à son niveau de long terme. Le choc de l'IDE n'a pas trop de répercussion contemporaine sur l'attraction du PIB.

Tout le hic, cependant, est au niveau de la masse monétaire. L'ouverture a un effet négatif sur cette dernière. Cet effet négatif peut être expliqué par la réponse de la masse monétaire liée à un choc sur le niveau général des prix. Cette réponse est instantanée et elle est négative.

6.12.- Décomposition de la variance

Cette étude, basée sur les fonctions de réponse impulsionnelle, peut être complétée par une analyse de la décomposition de la variance de l'erreur de prévision. L'objectif est de calculer la contribution de chacune des innovations à la variance de l'erreur. De façon générale, on écrit la variance de l'erreur de prévision à un horizon h (ici h va de 1 à 10) en fonction de la variance de l'erreur attribuée à chacune des variables. On effectue ensuite le rapport entre chacune de ces variances et la variance totale pour obtenir son poids relatif en pourcentage (voir tableau 57 annexe II pour de plus amples informations).

Les résultats relatifs à l'étude de la décomposition de la variance sont reportés dans le tableau suivant :

Tableau # 22: décomposition de la variance :

Variance
de
Décomposition
de CSPR:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES O	TAUXINFL ATION	TXPIB
	13963.6						
1	2	100.0000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
	59547.1						
2	9	82.08026	9.278978	1.529087	1.065818	4.439863	1.605993
	442860.						
3	8	85.09429	6.841747	1.836515	1.107239	3.044364	2.075846
	3431223						
4	.	84.58611	7.611726	1.830380	1.131445	2.730395	2.109941
	2683716						
5	1	84.71250	7.558145	1.831069	1.119377	2.676029	2.102881
	2.10E+0						
6	8	84.72111	7.562377	1.830119	1.117961	2.668207	2.100230
	1.64E+0						
7	9	84.72402	7.560544	1.829810	1.117638	2.668009	2.099974
	1.28E+1						
8	0	84.72405	7.560564	1.829806	1.117624	2.668044	2.099910

		1.00E+1					
9	1	84.72406	7.560526	1.829799	1.117626	2.668076	2.099913
		7.84E+1					
10	1	84.72405	7.560530	1.829800	1.117626	2.668079	2.099913

La variance de l'erreur de prévision du taux de croissance du PIB est due pour 2.099913% à ses propres innovations, pour 84.72406% à celles du crédit accordé au secteur privé rapporté au PIB, pour 7.560526% à celles de l'investissement direct étranger (IDE), pour 1.117626% à celles de taux de réserves obligatoires, pour 1.829799% à celles du ratio de la masse monétaire rapporté au PIB(m3), et pour 18.31361% à celles du taux d'inflation(txinflation). Donc, la libéralisation financière, ne permet pas d'aboutir à un cycle permanent sur la croissance économique Haïtienne.

Conclusion générale et pistes pour la recherche future

Le programme dit de libéralisation économique appliqué en Haïti est réducteur. Il réduit tout, au double point de vue commercial et financier, à la seule hypothèse de libre entrée (des marchandises dans le domaine commercial, libre circulation des capitaux dans le domaine financier). Ses prétentions capitalistes ou capitalistes sont démenties dans bien de domaines dont plus particulièrement le domaine de la compétitivité. Le volet tarifaire a occulté la restauration de la compétitivité comme l'a si bien illustré le cas du café dans le domaine de la libéralisation commerciale. La compétitivité des changes est troquée contre la flexibilité des changes en ce qui concerne la libéralisation financière en Haïti. Les changes haïtiens, auparavant, notamment lors du régime de changes fixes, compétitifs par rapport aux changes dominicains, le deviennent moins à la suite de leur flottement. Démenties sont également les prétentions capitalistes du programme dit de libéralisation financière dans le cas des taux d'intérêts, disons élevés, sur les prêts. L'incitation à épargner, là-dessus, a occulté l'incitation à investir contrairement aux prédictions théoriques.

L'échec fut et est au rendez-vous. Échec quant à la synergie entre État marché et société promise au pays par la libéralisation. Les réflexes anti-marchés ont perduré dans tout le corps social haïtien, y compris chez des acteurs prétendument considérés comme bénéficiaires directs des réformes, nous voulons parler de la bourgeoisie haïtienne des affaires. La collusion, disons séculaire dans le contexte haïtien, entre sphère privée et sphère publique résiste à toutes formes de dissociation recherchées dans le cadre des mesures dites de libéralisation économique dans le pays. Les vieux monopoles au démantèlement desquels visent pourtant les mesures libérales trouvent un terrain fertile dans cette même collusion. Le compromis, mais pas compromission, nécessaire de part et d'autre pour engager les réformes, languit. Au niveau interne on assiste à des forces d'inertie dans la vraie acception de ce terme en physique. C'est-à-dire à des résistances sans résistance des dirigeants haïtiens au pouvoir. Ils ont feint de résister sans résister vraiment. Cette stratégie a fait perdre à la nation haïtienne du temps et des énergies qui auraient pu être utilisées à d'autres fins, mais gaspillées à protester contre des réformes tout à fait normales et inéluctables dans un contexte d'uni polarité et d'uniformité

caractérisé par la domination sans partage du libéralisme.

Les canaux de communication comme voie privilégiée dans toute vraie démocratie pour aplanir des incompréhensions entre pouvoir et société concernant des questions controversées furent très peu utilisés. La démagogie a prévalu, comme c'est le cas en ce qui concerne un des responsables haïtiens des décisions. En guise d'explication au peuple concernant son virage économique contraire à ses promesses de campagne, il s'abrite derrière l'euphémisme ti dézòd : mwen komèt yon ti dézòd (à traduire en français par : j'ai commis un petit désordre) pour signifier son adhésion forcée à des trains de réformes contraires à sa conviction politique. Au vu de la désinvolture caractérisant l'implémentation desdites mesures, l'épithète grand désordre ou mieux forfaiture sied mieux à l'action du dirigeant politique en question.

Dans sa hâte d'appliquer les mesures à lui imposées, besoins d'argent oblige, il en a anticipé l'application en l'absence de toute pédagogie. Des transferts de monopole public se font vers le privé sans de véritables appels d'offres ou sur la base de contrats de gré à gré. Des entreprises publiques, comme la TELECO, se voient ouvertes à la concurrence en l'absence de transition de l'analogie au numérique apte à lui assurer la compétitivité face à ses nouveaux concurrents. La liquidation judiciaire de cette institution, survenue plus tard, est confondue avec sa privatisation. La loi de 1970 octroyant à cette même institution le monopole en matière de télécommunication fut maintenue, c'est-à-dire ne fut pas abrogée malgré sa privatisation. Des contrats léonins masqués sous couvert de PPP (partenariats publics privés) ont pullulé. Ils ne sont assortis d'aucune exigence de transferts de technologie ou d'apport de technologies à la partie contractante. La quête d'appuis politiques de grands tuteurs politiques a prévalu sur la quête d'efficacité ou de compétitivité économique dans le cas de bien d'accords dits de réformes économiques conclus entre le pays et d'autres partenaires étrangers concernés.

La tricherie, en dernier ressort, s'installe d'un côté comme de l'autre. Tricherie du côté des grands ténors externes avec le référent théorique, nous voulons parler de celui des pères fondateurs du libéralisme (Smith et Ricardo), disons dépassé dans le contexte actuel du commerce international, mais susceptible malgré tout, s'il n'était pas bafoué, de permettre au pays d'y trouver dans une très faible mesure les conditions de son décollage

économique. Bafouée fut l'hypothèse d'homothétie, comme minimum de concession refusée à la contrepartie haïtienne. L'hypothèse de concurrence pure et parfaite, bien entendu qui est une pure vue de l'esprit, que les classiques appelaient de tous leurs vœux, fut bafouée également. L'économie du pays est traitée sur le modèle de concurrence imparfaite convenable aux économies émergentes, puissantes, parfaitement inscrites dans le capitalisme libéral ou, parfaitement intégrées [ibid.]. Fidèle à sa logique du court terme, la coopération économique internationale tant bilatérale que multilatérale élude les projets de long terme ou à effets structurants aptes à défricher le terrain dans le cas de la contrepartie haïtienne et le rendre propice à la semence libérale.

Les programmes d'ajustement structurel ont accouché en Haïti, pour reprendre ce que nous avons déjà dit dans notre mémoire de master II en 1989, l'extra capitalisme caractérisé par ces mots : inconsistance étatique, compradorisation du capital indigène, absence d'investissements productifs, subordination totale du capital national. Pas même d'alliance, fût-ce symbolique, ne lui est concédée avec le capital étranger. Pas même le minimum qu'on pourrait appeler un capitalisme intégré dans une sorte de réseau d'interdépendances - fût- c'est un réseau d'interdépendances inégales assorti, bien sûr, d'une relative autonomie - n'est concédé à la partie haïtienne. L'intégration se trouve compromise. Le développement capitaliste pour lequel postule le pays est dans l'impasse. L'Etat haïtien est incapable d'en ouvrir l'avenue au pays.

Le cadre de référence dans tout cela fut faussé. Donc faussés furent également les résultats. Les gains, contre toutes prédictions des pères fondateurs, furent inégalitaires mais pas réciproques. Le jeu fut à somme nulle pour la contrepartie haïtienne. Ses pertes furent les gains de ses autres partenaires commerciaux. L'angle d'approche privilégié fut réductionniste. Tout est réduit au simple démantèlement des barrières tarifaires sur le commerce import /export et celles sur la libre circulation des capitaux à l'exclusion de tout garde-fou. Pseudo libéralisme que celui expérimenté dans ses volets à la fois commercial et financier dans le contexte haïtien, confondu à tort avec la libéralisation.

Difficile, dans ce cas, pour le programme dit de libéralisation économique, et ce, mêmes avec les meilleures intentions du monde, de venir à bout du statu quo du mal développement dans le contexte haïtien, encore moins d'y jeter les bases d'un

développement capitaliste. L'ancien capitalisme rabougri, flibuste, de petite propriété familiale sur fond de monopole a prévalu dans le pays. Le pire c'est que l'intégration ou l'inclusion à escompter dans le cadre du schéma qu'on présente comme schéma alternatif non seulement n'est pas obtenue, mais également accentue l'extraversion de l'économie de ces mêmes périphéries, y compris Haïti.

La libéralisation économique est, dans le contexte haïtien, à tort confondu avec la cause du développement, alors que selon toute logique il en est la conséquence. Aux haïtiens, de concert avec la coopération économique internationale, d'opérer un renversement de perspectives là-dessus ou de mettre la libéralisation à sa vraie place, celle de conséquences du développement.

Tout un train de mesures s'impose là-dessus. Il passe :

- Par la renégociation des accords, tant bilatéral que multilatéral avec les partenaires étrangers.
- Par un moratoire notamment en ce qui concerne la libéralisation du commerce export import en respect des normes commerciales internationales, dont la clause de sauvegarde
- Par la protection des filières haïtiennes agro exportatrices et la restauration de leur compétitivité préalablement à leur libéralisation
- Par la transition des modes de production féodale (métayage, système de moitié et autres) au mode de production capitaliste (latifundisme et rémunération des facteurs à leur productivité marginale) au niveau de l'agriculture haïtienne et la subordination de sa libéralisation au passage d'agriculture de profit ou de marché
- Par un changement de paradigme en matière de coopération commerciale internationale, à commencer par le cadre classique, plus ou moins compatible avec les exigences de développement du pays malgré son caractère statique, mais jamais appliqué, certes
- Par la rupture avec le modèle incompatible avec le statut PMA du pays, il s'agit du modèle de concurrence imparfaite compatible avec le statut de pays parfaitement inséré dans le capitalisme mondial
- Par le démantèlement des mécanismes rentiers du système économique haïtien comme

préalable à toute libéralisation

- Par l'affranchissement du marché haïtien de toute entrave administrative et autoritaire
- Par le détachement du service de la trésorerie du ministère des finances du pouvoir politique ou mieux par le décloisonnement des fonctions monétaires, budgétaires et comptables au sein de l'État haïtien via la prise en charge de la fonction de contrôle quantitatif de la monnaie par une banque centrale indépendante, celle financière restera l'attribut du ministère des finances.

ANNEXE I

Tableau #23 En différence première

Null Hypothesis: D(IDE) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 2 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.308817	0.0011
Test critical 1% level	-4.356068	
values:		
5% level	-3.595026	
10% level	-3.233456	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (IDE, 2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:19

Sample(adjusted): 1990 2015

Included observations: 26 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
D(IDE(-1))	-	0.507062	-5.308817	0.0000

	2.691897			
D(IDE(-1),2)	1.056660	0.369303	2.861223	0.0093
D(IDE(-2),2)	0.388846	0.216546	1.795671	0.0870
C	-	57788.35	-0.574370	0.5718
	33191.88			
@TREND(1986)	4754.045	3317.868	1.432861	0.1666
R-squared	0.767959	Mean dependent var	5353.68	
				1
Adjusted squared	R- 0.723761	S.D. dependent var	229334.	
				0
S.E. of regression	120534.4	Akaike info criterion	26.4083	
				0
Sum squared resid	3.05E+11	Schwarz criterion	26.6502	
				4
Log likelihood	-	F-statistic	17.3753	
	338.3079			2
Durbin-Watson stat	2.133398	Prob(F-statistic)	0.00000	
				2

Tableau # 24 En différence première

Null Hypothesis: D(DO) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.736311	0.0369
Test critical 1% level	-4.339330	
values:		
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented
Dickey-Fuller Test
Equation
Dependent
Variable: D(DO,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:25

Sample(adjusted): 1989 2015

Included observations: 27 after adjusting endpoints

Variable	Coefficient				
D(DO(-1))				-1.036724	Std. Error
D(DO(-1),2)	0.152234	0.277473	t-Statistic	Prob.	
C	0.051515	0.206813	-3.736311	0.0011	
@TREND(1986)	0.000214	0.054220	0.736097	0.4691	
R-squared	0.462119	0.002999	0.950121	0.3519	

Adjusted squared	R- 0.391960	Mean dependent var	0.071274	0.9438
S.E. of regression	0.120844	S.D. dependent var	-	0.00014
Sum squared resid	0.335873	Akaike info criterion	0.15497	8
Log likelihood	20.91125	Schwarz criterion	-	4
Durbin-Watson stat	1.955308	F-statistic	-	1.25268
				5
		Prob(F-statistic)	6.58678	9
				1.06070
				7
				0.00224
				3

Tableau #25 En différence première

Null Hypothesis: D(PIB) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.599647	0.0488
Test critical 1% level	-4.339330	
values:		
5% level	-3.587527	
10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(PIB,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:26

Sample (adjusted): 1989 2015

Included observations: 27 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
D(PIB(-1))	-	0.293469	-3.599647	0.0015
	1.056383			
D(PIB(-1),2)	0.021459	0.205396	0.104474	0.9177
C	-	243.7537	-1.191622	0.2456
	290.4623			
@TREND(1986)	23.57276	14.32203	1.645909	0.1134
R-squared	0.522617	Mean dependent var	-	

			0.70370
			4
Adjusted R-squared	0.460349	S.D. dependent var	724.523
			0
S.E. of regression	532.2413	Akaike info criterion	15.5280
			2
Sum squared resid	6515458.	Schwarz criterion	15.7200
			0
Log likelihood	-	F-statistic	8.39310
	205.6283		4
Durbin-Watson stat	1.982033	Prob (F-statistic)	0.00059
			9

Tableau # 26 En différence première

Null Hypothesis: D(TCH) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

		t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic		-2.660072	0.2593
Test	critical 1% level	-4.339330	
values:			
	5% level	-3.587527	
	10% level	-3.229230	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TCH,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:26

Sample (adjusted): 1989 2015

Included observations: 27 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien t	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(TCH(-1))	-0.869183	0.326752	-2.660072	0.0140
D(TCH(-1),2)	0.054630	0.235128	-0.232340	0.8183
C	0.780946	1.619399	0.482244	0.6342
@TREND(1986)	0.060049	0.086101	0.697428	0.4925
R-squared	0.409890	Mean dependent var	0.33259	3
Adjusted squared	R- 0.332919	S.D. dependent var	4.26636	9
S.E. of regression	3.484559	Akaike info criterion	5.47051	4
Sum squared resid	279.2694	Schwarz criterion	5.66248	9

Log likelihood	-	F-statistic	5.32525
	69.85193		4
Durbin-Watson	1.832252	Prob (F-statistic)	0.00619
stat			2

Tableau # 27 (40) En différence première

Null Hypothesis: D(TINFL) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Lag Length: 1 (Fixed)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.344992	0.0099
Test	critical 1% level	-4.339330
values:	5% level	-3.587527
	10% level	-3.229230

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (TINFL,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:27

Sample (adjusted): 1989 2015

Included observations: 27 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien t	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(TINFL(-1))	-	0.329888	-4.344992	0.0002
	1.433361			
D(TINFL(-1),2)	0.117378	0.194665	0.602972	0.5524
C	448.1395	444.5299	1.008120	0.3239
@TREND(1986)	-	25.00735	-1.024920	0.3161
	25.63054			
R-squared	0.654515	Mean dependent var	-	41.1481
				5
Adjusted squared	R- 0.609452	S.D. dependent var	1536.25	5
S.E. of regression	960.0642	Akaike info criterion	16.7078	3
Sum squared resid	2119963	Schwarz criterion	16.8998	1
	5			
Log likelihood	-	F-statistic	14.5243	9
	221.5557			
Durbin-Watson stat	2.009383	Prob (F-statistic)	0.00001	6

Tableau # 28 (41) En différence première

Null Hypothesis: D(IDE) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 16 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-15.38861	0.0000
Test critical 1% level	-4.323979	
values:		
5% level	-3.580623	
10% level	-3.225334	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	1.60E+1
	0
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	1.46E+0
	9

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D (IDE,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:37

Sample(adjusted): 1988 2015

Included observations: 28 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien t	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(IDE(-1))	-	0.191372	-6.951695	0.0000
	1.330360			
245	-	54731.96	-0.125491	0.9011
C	6868.352			
@TREND(1986)	1739.606	3133.945	0.555085	0.5838
R-squared	0.659403	Mean dependent var	4966.16	1
Adjusted squared	R- 0.632155	S.D. dependent var	220683.	2
S.E. of regression	133844.9	Akaike info criterion	26.5477	1
Sum squared resid	4.48E+11	Schwarz criterion	26.6904	4
Log likelihood	-	F-statistic	24.2002	4
	368.6679			
Durbin-Watson stat	2.286836	Prob (F-statistic)	0.00000	1

Tableau # 29 En différence première

Null Hypothesis: D(PIB) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 12 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-6.823914	0.0000
Test critical 1% level	-4.323979	
values:		
5% level	-3.580623	
10% level	-3.225334	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	238775.9
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	45203.86

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D (PIB, 2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:38

Sample (adjusted): 1988 2015

Included observations: 28 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(PIB(-1))	-	0.199410	-5.107652	0.0000

	1.018517			
C	-	215.4023	-1.002960	0.3255
	216.0398			
@TREND(1986)	19.61755	12.65441	1.550255	0.1336
<hr/>				
R-squared	0.510679	Mean dependent var	3.750000	
Adjusted squared	R- 0.471533	S.D. dependent var	711.3698	
S.E. of regression	517.1354	Akaike info criterion	15.43544	
Sum squared resid	6685726.	Schwarz criterion	15.57818	
Log likelihood	-	F-statistic	13.04560	
	213.0962			
Durbin-Watson stat	2.005812	Prob (F-statistic)	0.000132	
<hr/>				

Tableau # 30 En différence première

Null Hypothesis: D(DO) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 4 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-4.452418	0.0075
Test critical 1% level	-4.323979	

values:

5% level	-3.580623
10% level	-3.225334

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	0.012293
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	0.009807

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D (DO,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:38

Sample (adjusted): 1988 2015

Included observations: 28 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-	Prob.
	t		Statistic	
D(DO(-1))	-	0.198996	-	0.0001
	0.897307		4.50917	
			6	
248				
C	0.043777	0.048595	0.90086	0.3763
			3	
@TREND(1986)	0.000191	0.002750	0.06949	0.9451

R-squared	0.449021	Mean dependent var	0.000464
Adjusted squared	R- 0.404942	S.D. dependent var	0.152111
S.E. of regression	0.117339	Akaike criterion	info -1.346550
Sum squared resid	0.344208	Schwarz criterion	-1.203813
Log likelihood	21.85170	F-statistic	10.18687
Durbin-Watson stat	1.969799	Prob (F-statistic)	0.000581

Tableau # 31 En différence première

Null Hypothesis: D(TCH) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 3 (Newey-West using Bartlett kernel)

	Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic	-4.207522	0.0130
Test critical 1% level	-4.323979	
values:		
5% level	-3.580623	
10% level	-3.225334	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	9.99731
	8
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	11.1511
	2

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(TCH,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:39

Sample (adjusted): 1988 2015

Included observations: 27 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
D(TCH(-1))	-	0.224854	-4.100396	0.0004
	0.921990			
C	0.864254	1.407027	0.614241	0.5446
@TREND(1986)	0.059876	0.078303	0.764667	0.4516
R-squared	0.408597	Mean dependent var	0.34250	
			0	
Adjusted squared	R- 0.361285	S.D. dependent var	4.18694	
			5	
S.E. of regression	3.346191	Akaike info criterion	5.35448	

			0
Sum squared resid	279.9249	Schwarz criterion	5.49721
			6
Log likelihood	-	F-statistic	8.63619
	71.96271		2
Durbin-Watson	1.822629	Prob (F-statistic)	0.00140
250			8
Stat			

Tableau # 32 En différence première

Null Hypothesis: D(TINFL) has a unit root

Exogenous: Constant, Linear Trend

Bandwidth: 0 (Newey-West using Bartlett kernel)

		Adj. t-Stat	Prob.*
Phillips-Perron test statistic		-7.402880	0.0000
Test	critical 1% level	-4.323979	
values:			
	5% level	-3.580623	
	10% level	-3.225334	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Residual variance (no correction)	786763.1
HAC corrected variance (Bartlett kernel)	786763.1

Phillips-Perron Test Equation

Dependent Variable: D(TINFL,2)

Method: Least Squares

Date: 06/17/16 Time: 11:39

Sample (adjusted): 1988 2015

Included observations: 28 after adjusting endpoints

Variable	Coefficien	Std. Error	t-Statistic	Prob.
	t			
D(TINFL(-1))	-	0.178582	-7.402880	0.0000
	1.322018			
C	526.3058	386.3802	1.362145	0.1853
@TREND(1986)	-	22.13827	-1.316404	0.2000
	29.14291			
R-squared	0.687310	Mean dependent var	68.5000	
			0	
Adjusted squared	R- 0.662295	S.D. dependent var	1615.33	
			4	
S.E. of regression	938.7090	Akaike info criterion	16.6278	
			5	
Sum squared resid	2202936	Schwarz criterion	16.7705	
	6		8	
Log likelihood	-	F-statistic	27.4757	
	229.7898		4	

Durbin-Watson 1.950080 Prob(F-statistic) 0.00000
stat 0

Tableau # 33 décomposition de la variance

Varia
nce
Deco
mpo
sition
n of
IDE:

	S.E.	IDE	PIB	TCH	TINFL	DO
Perio d						
1	121329.2	100.0000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
252						
2	131967.6	96.34566	1.298067	0.002613	1.348573	1.005086
3	137361.2	91.41724	2.276669	0.003401	2.380732	3.921957
4	142042.4	86.42686	2.458597	0.003198	3.549580	7.561768
5	146316.6	81.79767	2.333806	0.012004	4.551210	11.30531
6	150211.8	77.69597	2.265290	0.067222	5.260562	14.71096
7	153737.7	74.17571	2.388464	0.217142	5.657978	17.56070
8	156916.5	71.21882	2.684531	0.498040	5.802308	19.79630
9	159774.9	68.76369	3.069725	0.920892	5.780375	21.46532
10	162336.5	66.72975	3.457088	1.470486	5.672676	22.67000

Varia

nce
Deco
mpo
sitio
n of
PIB:

Perio d	S.E.	IDE	PIB	TCH	TINFL	DO
1	455.7751	0.832777	99.16722	0.000000	0.000000	0.000000
2	594.9490	7.222247	88.40105	0.969414	1.462827	1.944457
3	697.6687	12.29211	74.93268	2.081849	4.931155	5.762207
4	776.2144	14.13558	63.83335	2.843036	8.435667	10.75237
5	836.7059	14.15349	55.52949	3.148226	11.27753	15.89127
6	883.3927	13.39874	49.81544	3.108309	13.18251	20.49500
7	919.6996	12.49444	46.20986	2.913388	14.18934	24.19297
8	948.3795	11.75019	44.12578	2.747356	14.49770	26.87898
9	971.5109	11.26802	42.99842	2.737782	14.36145	28.63432
10	990.5276	11.02754	42.37490	2.938377	14.01198	29.64721

Varia
nce
Deco
mpo
sitio
n of

TCH:

	S.E.	IDE	PIB	TCH	TINFL	DO
Perio d						
1	2.781725	0.173509	0.116701	99.70979	0.000000	0.000000
2	3.935312	1.164816	2.339236	81.54768	7.615724	7.332547
3	4.612498	0.862208	3.766710	75.74956	6.354552	13.26697
4	5.194103	0.869563	4.539371	68.91948	5.028880	20.64270
5	5.752498	0.993802	4.521950	61.83574	4.268508	28.38000
6	6.311641	1.051207	4.026691	55.21165	4.052094	35.65836
7	6.870723	1.002795	3.422445	49.52451	4.130982	41.91927
8	7.421339	0.891004	2.955948	44.92832	4.277274	46.94745
9	7.954588	0.775869	2.721482	41.37727	4.362351	50.76303
10	8.463663	0.700007	2.706339	38.73628	4.344512	53.51286

Varia
nce
Deco
mpo
sitio
n of
TINF
L:

	S.E.	IDE	PIB	TCH	TINFL	DO
Perio						

d

1	861.2803	0.384872	16.36149	7.014839	76.23880	0.000000
2	993.7294	0.858086	17.42479	12.50713	61.43996	7.770027
3	1090.341	2.421204	14.70916	14.43347	57.61998	10.81618
4	1150.040	2.690326	13.34382	15.12576	55.62491	13.21519
5	1187.145	2.570472	13.26089	15.13982	54.33624	14.69257
6	1210.287	2.505284	13.99967	14.87048	53.21451	15.41006
7	1225.491	2.635987	15.04982	14.54923	52.18502	15.57994
8	1236.349	2.924530	16.02054	14.29624	51.30187	15.45681
9	1244.749	3.268945	16.70680	14.14577	50.62208	15.25640
10	1251.529	3.577368	17.07292	14.08006	50.15695	15.11270

Varia
nce
Deco
mpo
sitio
n of
DO:

	S.E.	IDE	PIB	TCH	TINFL	DO
1	0.114412	13.46391	0.145650	3.424235	3.874922	79.09128
2	0.158695	8.295190	0.931494	4.977962	8.679077	77.11628

3	0.192333	5.651781	1.885873	6.422609	8.665657	77.37408
4	0.220099	4.412987	3.028313	8.033406	8.055681	76.46961
5	0.243730	3.862591	4.108154	9.783348	7.251103	74.99480
6	0.264149	3.661809	4.989828	11.61078	6.469614	73.26797
7	0.281962	3.626399	5.622215	13.43994	5.790893	71.52055
8	0.297614	3.650874	6.015359	15.20156	5.234002	69.89821
9	0.311466	3.678538	6.211163	16.84115	4.788060	68.48109
10	0.323834	3.683764	6.261569	18.32191	4.431237	67.30152

Chol
esky
Orde
ring:
IDE
PIB
TCH
TINF
L DO

Tableau # 34 Tests de causalité au sens de Granger

Pairwise Granger Causality Tests

Date: 06/17/16 Time: 15:43

Sample: 1986 2015

Lags: 2

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Probability
IDE does not Granger Cause DO	28	1.09257	0.35214
DO does not Granger Cause IDE		3.19944	0.05944
PIB does not Granger Cause DO	28	0.84444	0.44270
DO does not Granger Cause PIB		3.00842	0.06909
TCH does not Granger Cause DO	28	0.81259	0.45605
DO does not Granger Cause TCH		2.30246	0.12261
TINFL does not Granger Cause DO	28	3.05883	0.06639
DO does not Granger Cause TINFL		2.08266	0.14747
PIB does not Granger Cause IDE	28	0.82779	0.44962
IDE does not Granger Cause PIB		5.45019	0.01155
TCH does not Granger Cause IDE	28	4.22579	0.02735
IDE does not Granger Cause TCH		0.78692	0.46712
TINFL does not Granger Cause IDE	28	1.17182	0.32763
IDE does not Granger Cause TINFL		1.50662	0.24274
TCH does not Granger Cause PIB	28	1.35560	0.27763
PIB does not Granger Cause TCH		2.35385	0.11748
TINFL does not Granger Cause PIB	28	0.25103	0.78010
PIB does not Granger Cause TINFL		2.12616	0.14214

TINFL does not Granger Cause TCH	28	1.16093	0.33088
TCH does not Granger Cause TINFL		1.20955	0.31661

Tableau # 35 Test augmente de Dickey Fuller

Null Hypothesis: TXPIB has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.965425	0.0072
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TXPIB)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:06

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
----------	-------------	------------	-------------	-------

TXPIB (-1)	-0.968438	0.244220	-3.965425	0.0009
C	-0.257757	1.057591	-0.243721	0.8102

				-
R-squared	0.466265	Mean dependent var	0.327000	
Adjusted R-squared	0.436613	S.D. dependent var	6.300427	
S.E. of regression	4.729045	Akaike info criterion	6.039963	
Sum squared resid	402.5496	Schwarz criterion	6.139536	
Log likelihood	-58.39963	Hannan-Quinn criter.	6.059401	
F-statistic	15.72459	Durbin-Watson stat	1.927774	
Prob (F-statistic)	0.000907			

ANNEXE II

Tableau 36: Test de Stationnarité en niveau

Null Hypothesis: TXPIB has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.965425	0.0072
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TXPIB)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:06

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TXPIB (-1)	-0.968438	0.244220	-3.965425	0.0009

C	-0.257757	1.057591	-0.243721	0.8102
-				
R-squared	0.466265	Mean dependent var	0.327000	
Adjusted R-squared	0.436613	S.D. dependent var	6.300427	
S.E. of regression	4.729045	Akaike info criterion	6.039963	
Sum squared resid	402.5496	Schwarz criterion	6.139536	
Log likelihood	-58.39963	Hannan-Quinn criter.	6.059401	
F-statistic	15.72459	Durbin-Watson stat	1.927774	
Prob (F-statistic)	0.000907			

Tableau 37 : Test de Stationnarité en différence première

Null Hypothesis: D(TXPIB) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-6.271076	0.0001
Test critical values: 1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TXPIB,2)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:07

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(TXPIB(-1))	-1.436968	0.229142	-6.271076	0.0000
C	-0.340496	1.386373	-0.245602	0.8089

R-squared	0.698188	Mean dependent var	0.435789
Adjusted R-squared	0.680434	S.D. dependent var	10.68933
S.E. of regression	6.042697	Akaike info criterion	6.534879
Sum squared resid	620.7412	Schwarz criterion	6.634293
Log likelihood	-60.08135	Hannan-Quinn criter.	6.551704
F-statistic	39.32640	Durbin-Watson stat	2.091082

Prob (F-statistic) 0.000008

Tableau 38: Test de Stationnarité en niveau D(IDE)

Null Hypothesis: IDE has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-8.398744	0.0000
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(IDE)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:08

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
----------	-------------	------------	-------------	-------

IDE (-1)	-1.060350	0.126251	-8.398744	0.0000
C	4.931722	2.241773	2.199921	0.0411
<hr/>				
R-squared	0.796700	Mean dependent var	2.680000	
Adjusted R-squared	0.785405	S.D. dependent var	19.79456	
S.E. of regression	9.169709	Akaike info criterion	7.364328	
Sum squared resid	1513.504	Schwarz criterion	7.463901	
Log likelihood	-71.64328	Hannan-Quinn criter.	7.383765	
F-statistic	70.53890	Durbin-Watson stat	0.930651	
Prob (F-statistic)	0.000000			

Tableau 39: Test de Stationnarité en différence première D(IDE)

Null Hypothesis: D(IDE) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 1 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-4.222998	0.0048
Test critical values: 1% level	-3.857386	
5% level	-3.040391	
10% level	-2.660551	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20

observations

and may not be accurate for a sample size of 18

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (IDE,2)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:09

Sample (adjusted): 1993 2010

Included observations: 18 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(IDE(-1))	-1.247527	0.295413	-4.222998	0.0007
D(IDE(-1),2)	0.066379	0.111165	0.597126	0.5593
C	1.157082	2.258375	0.512352	0.6159

R-squared	0.575934	Mean dependent var	0.447222
Adjusted R-squared	0.519392	S.D. dependent var	13.56788
S.E. of regression	9.406055	Akaike info criterion	7.471596
Sum squared resid	1327.108	Schwarz criterion	7.619991
Log likelihood	-64.24437	Hannan-Quinn criter.	7.492058
F-statistic	10.18592	Durbin-Watson stat	2.048479
Prob (F-statistic)	0.001606		

Tableau 40 : Test de Stationnarité en niveau D(M3)

Null Hypothesis: M3 has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-0.276490	0.9125
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(M3)

Method: Least Squares

Date: 04/27/17 Time: 10:32

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
M3 (-1)	-0.074821	0.270611	-0.276490	0.7853
C	0.324360	0.857534	0.378248	0.7097

R-squared	0.004229	Mean dependent var	0.088000
Adjusted R-squared	-0.051092	S.D. dependent var	0.295129
S.E. of regression	0.302574	Akaike info criterion	0.541659
Sum squared resid	1.647921	Schwarz criterion	0.641233
Log likelihood	-3.416594	Hannan-Quinn criter.	0.561097
F-statistic	0.076447	Durbin-Watson stat	1.354218
Prob (F-statistic)	0.785322		

Tableau 41 : Test de Stationnarité en différence première D(M3)

Null Hypothesis: D(M3) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.486729	0.1339
Test critical values: 1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (M3,2)

Method: Least Squares

Date: 04/27/17 Time: 10:33

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D (M3 (-1))	-1.155406	0.464629	-2.486729	0.0236
C	0.098065	0.072624	1.350312	0.1946
R-squared	0.266730	Mean dependent var	0.061579	
Adjusted R-squared	0.223597	S.D. dependent var	0.351856	
S.E. of regression	0.310034	Akaike info criterion	0.595030	
Sum squared resid	1.634057	Schwarz criterion	0.694445	
Log likelihood	-3.652789	Hannan-Quinn criter.	0.611855	
F-statistic	6.183823	Durbin-Watson stat	1.335116	
Prob (F-statistic)	0.023579			

Tableau 42: Test de Stationnarité en niveau D(CSPR)

Null Hypothesis: CSPR has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 3 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.017657	0.0011
Test critical values: 1% level	-3.886751	
5% level	-3.052169	
10% level	-2.666593	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 17

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(CSPR)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:09

Sample (adjusted): 1994 2010

Included observations: 17 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
CSPR (-1)	-0.924168	0.184183	-5.017657	0.0003
D (CSPR(-1))	0.109783	0.558026	0.196734	0.8473

D (CSPR(-2))	2.217994	0.619718	3.579036	0.0038
D(CSPR(-3))	4.777707	0.539081	8.862690	0.0000
C	9579.835	4199.882	2.280977	0.0416
<hr/>				
R-squared	0.931610	Mean dependent var	698.1176	
Adjusted R-squared	0.908813	S.D. dependent var	34050.97	
S.E. of regression	10282.42	Akaike info criterion	21.55419	
Sum squared resid	1.27E+09	Schwarz criterion	21.79925	
<hr/>				
Log likelihood	-178.2106	Hannan-Quinn criter.	21.57855	
F-statistic	40.86607	Durbin-Watson stat	2.287201	
Prob (F-statistic)	0.000001			

Exogenous: Constant

Lag Length: 4 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.049427	0.2650
Test critical values: 1% level	-3.959148	
5% level	-3.081002	
10% level	-2.681330	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20

observations

and may not be accurate for a sample size of 15

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (CSPR,2)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:10

Sample (adjusted): 1996 2010

Included observations: 15 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(CSPR(-1))	-1.782169	0.869594	-2.049427	0.0707
D(CSPR(-1),2)	-0.055167	1.002859	-0.055010	0.9573
D(CSPR(-2),2)	1.725105	1.428686	1.207477	0.2580
D(CSPR(-3),2)	5.273659	1.665189	3.167003	0.0114
D(CSPR(-4),2)	2.645557	1.475809	1.792615	0.1066
C	3063.947	7321.263	0.418500	0.6854

R-squared	0.934939	Mean dependent var	8617.267
Adjusted R-squared	0.898794	S.D. dependent var	43989.30
S.E. of regression	13994.28	Akaike info criterion	22.21986
Sum squared resid	1.76E+09	Schwarz criterion	22.50308

Log likelihood -160.6489 Hannan-Quinn criter. 22.21684
F-statistic 25.86630 Durbin-Watson stat 1.774519
Prob(F-statistic) 0.000044

Tableau 43: Test de Stationnarité en niveau D (réserves obligatoires)

Null Hypothesis: RESERVESO has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.357700	0.5816
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(RESERVESO)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:10

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
RESERVESO (-1)	-0.130145	0.095857	-1.357700	0.1913
C	3.316587	2.206330	1.503215	0.1501
R-squared	0.092895	Mean dependent var	1.000000	
Adjusted squared	R-0.042500	S.D. dependent var	6.392841	
S.E. of regression	6.255517	Akaike info criterion	6.599444	
Sum squared resid	704.3669	Schwarz criterion	6.699017	
Log likelihood	-63.99444	Hannan-Quinn criter.	6.618882	
F-statistic	1.843350	Durbin-Watson stat	1.866066	
Prob (F-statistic)	0.191337			

Tableau 44: Test de Stationnarité en différence première D (réserves obligatoires)

Null Hypothesis: D(RESERVESO) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.934467	0.0081
Test critical values: 1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	

10% level -2.655194

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (RESERVESO,2)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:11

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(RESERVESO(-1))	-1.025366	0.260611	-3.934467	0.0011
C	1.091347	1.599267	0.682405	0.5042

R-squared 0.476601 Mean dependent var 0.473684

Adjusted R-squared 0.445813 S.D. dependent var 9.069904

S.E. of regression 6.751974 Akaike info criterion 6.756847

Sum squared resid 775.0155 Schwarz criterion 6.856262
 Log likelihood -62.19005 Hannan-Quinn criter. 6.773672
 F-statistic 15.48003 Durbin-Watson stat 1.868946
 Prob (F-statistic) 0.001069

Tableau 45 : Test de Stationnarité en niveauD (tauxd'inflation)

Null Hypothesis: TAUXINFLATION has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-2.546394	0.1202
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(TAUXINFLATION)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:11

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
TAUX INFLATION				
(-1)	-0.554465	0.217745	-2.546394	0.0203
C	10.83648	5.313480	2.039432	0.0564
-				
R-squared	0.264830	Mean dependent var	0.295795	
Adjusted squared	R-0.223987	S.D. dependent var	15.33177	
S.E. of regression	13.50600	Akaike info criterion	8.138785	
Sum squared resid	3283.418	Schwarz criterion	8.238358	
Log likelihood	-79.38785	Hannan-Quinn criter.	8.158223	
F-statistic	6.484123	Durbin-Watson stat	1.517263	
Prob (F-statistic)	0.020252			

Tableau 46: Test de Stationnarité en différence première D (taux d'inflation)

Null Hypothesis: D(TAUXINFLATION) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-5.936641	0.0001
Test critical values: 1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	

10% level -2.655194

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (TAUXINFLATION, 2)

Method: Least Squares

Date: 04/26/17 Time: 12:12

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D (TAUX INFLATION (-1))	-1.195095	0.201308	-5.936641	0.0000
C	-2.148145	3.087017	-0.695864	0.4959

R-squared	0.674602	Mean dependent var	1.774521
Adjusted squared	R- 0.655461	S.D. dependent var	22.91956

S.E. of regression	13.45320	Akaike info criterion	8.135612
Sum squared resid	3076.806	Schwarz criterion	8.235026
Log likelihood	-75.28831	Hannan-Quinn criter.	8.152437
F-statistic	35.24370	Durbin-Watson stat	2.558008
Prob (F-statistic)	0.000016		

Tableau 47 : Test de Stationnarité en niveau (degré d'ouverture)

Null Hypothesis: OUV has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*
Augmented Dickey-Fuller test statistic	-1.243259	0.6342
Test critical values: 1% level	-3.808546	
5% level	-3.020686	
10% level	-2.650413	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D(OUV)

Method: Least Squares

Date: 05/02/17 Time: 13:18

Sample (adjusted): 1991 2010

Included observations: 20 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
OUV (-1)	-0.058928	0.047398	-1.243259	0.2297
C	-0.079265	0.033575	-2.360857	0.0297

R-squared	0.079081	Mean dependent var	0.042920
Adjusted squared	R-0.027919	S.D. dependent var	0.074895
S.E. of regression	0.073842	Akaike info criterion	2.279128
Sum squared resid	0.098149	Schwarz criterion	2.179555
Log likelihood	24.79128	Hannan-Quinn criter.	2.259690
F-statistic	1.545694	Durbin-Watson stat	1.649541
Prob (F-statistic)	0.229723		

Tableau 48 : Test de Stationnarité en différence première D (degré d'ouverture)

Null Hypothesis: D(OUV) has a unit root

Exogenous: Constant

Lag Length: 0 (Automatic - based on SIC, maxlag=4)

	t-Statistic	Prob.*

Augmented Dickey-Fuller test statistic	-3.439257	0.0223
<hr/>		
Test critical values: 1% level	-3.831511	
5% level	-3.029970	
10% level	-2.655194	

*MacKinnon (1996) one-sided p-values.

Warning: Probabilities and critical values calculated for 20 observations

and may not be accurate for a sample size of 19

Augmented Dickey-Fuller Test Equation

Dependent Variable: D (OUV, 2)

Method: Least Squares

Date: 05/02/17 Time: 13:19

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(OUV(-1))	-0.828634	0.240934	-3.439257	0.0031
C	-0.037540	0.020905	-1.795749	0.0903
R-squared	0.410305	Mean dependent var		0.000750
Adjusted squared	R-0.375618	S.D. dependent var		0.097604

-

S.E. of regression 0.077124 Akaike info criterion 2.187491

-

Sum squared resid 0.101119 Schwarz criterion 2.088077

-

Log likelihood 22.78117 Hannan-Quinn criter. 2.170666

F-statistic 11.82849 Durbin-Watson stat 1.923500

Prob (F-statistic) 0.003130

Tableau 49 : test de non causalité au sens de Granger

Pairwise Granger Causality Tests

Date: 05/02/17 Time: 13:20

Sample: 1990 2010

Lags: 2

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
IDE does not Granger Cause C SPR	19	0.48599	0.6251
C SPR does not Granger Cause IDE		0.33451	0.7213
M3 does not Granger Cause C SPR	19	0.08804	0.9162
C SPR does not Granger Cause M3		5.52072	0.0171
O UV does not Granger Cause C SPR	19	2.81981	0.0935

CSPR does not Granger Cause OUV		0.32895	0.7251
RESERVESO does not Granger Cause CSPR	19	2.22919	0.1444
CSPR does not Granger Cause RESERVESO		0.39924	0.6782
TAUXINFLATION does not Granger Cause CSPR	19	0.41303	0.6694
CSPR does not Granger Cause TAUXINFLATION		1.57822	0.2409
TXPIB does not Granger Cause CSPR	19	0.00338	0.9966
CSPR does not Granger Cause TXPIB		0.55032	0.5887
M3 does not Granger Cause IDE	19	2.59120	0.1103
IDE does not Granger Cause M3		0.02303	0.9773
OUV does not Granger Cause IDE	19	0.42443	0.6623
IDE does not Granger Cause OUV		1.70685	0.2171
RESERVESO does not Granger Cause IDE	19	1.96761	0.1766
IDE does not Granger Cause RESERVESO		0.39526	0.6808
TAUXINFLATION does not Granger Cause IDE	19	1.51838	0.2530
IDE does not Granger Cause TAUXINFLATION		3.58974	0.0551
TXPIB does not Granger Cause IDE	19	2.46796	0.1208
IDE does not Granger Cause TXPIB		0.02285	0.9774
OUV does not Granger Cause M3	19	0.29154	0.7515
M3 does not Granger Cause OUV		0.13076	0.8785

RESERVESO does not Granger Cause M3	19	1.02359	0.3847
M3 does not Granger Cause RESERVESO		9.57356	0.0024
<hr/>			
TAUXINFLATION does not Granger Cause M3	19	0.70191	0.5123
M3 does not Granger Cause TAUXINFLATION		12.0458	0.0009
<hr/>			
TXPIB does not Granger Cause M3	19	0.17220	0.8436
M3 does not Granger Cause TXPIB		2.91396	0.0875
<hr/>			
RESERVESO does not Granger Cause OUV	19	1.16569	0.3402
OUV does not Granger Cause RESERVESO		1.74154	0.2111
<hr/>			
TAUXINFLATION does not Granger Cause OUV	19	0.64583	0.5392
OUV does not Granger Cause TAUXINFLATION		2.24476	0.1427
<hr/>			
TXPIB does not Granger Cause OUV	19	0.77490	0.4795
OUV does not Granger Cause TXPIB		0.22534	0.8011
<hr/>			
TAUXINFLATION does not Granger Cause RESERVESO	19	0.63466	0.5447
RESERVESO does not Granger Cause TAUXINFLATION		1.10934	0.3571
<hr/>			
TXPIB does not Granger Cause RESERVESO	19	5.88275	0.0140
RESERVESO does not Granger Cause TXPIB		1.73024	0.2131
<hr/>			
TXPIB does not Granger Cause TAUXINFLATION	19	0.64228	0.5409
TAUXINFLATION does not Granger Cause TXPIB		0.67397	0.5255
<hr/>			

Tableau 50: test de causality de Granger

VAR Granger Causality/Block Exogeneity Wald Tests

Date: 05/02/17 Time: 13:22

Sample: 1990 2010

Included observations: 19

Dependent variable: CSPR

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
IDE	8.273412	2	0.0160
M3	0.708230	2	0.7018
OUV	0.448194	2	0.7992
RESERVESO	14.05954	2	0.0009
TAUXINFLATI			
ON	10.43640	2	0.0054
TXPIB	12.52201	2	0.0019
All	39.20548	12	0.0001

Dependent variable: IDE

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	0.036766	2	0.9818
M3	0.249022	2	0.8829

OUV	0.056531	2	0.9721
RESERVESO	0.554374	2	0.7579
TAUXINFLATI			
ON	0.318958	2	0.8526
TXPIB	0.218835	2	0.8964
<hr/> <hr/>			
All	4.427947	12	0.9744
<hr/> <hr/>			

Dependent variable: M3

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
<hr/> <hr/>			
CSPR	7.709417	2	0.0212
IDE	5.449642	2	0.0656
OUV	6.159567	2	0.0460
RESERVESO	9.954826	2	0.0069
TAUXINFLATI			
ON	4.787490	2	0.0913
TXPIB	12.01744	2	0.0025
<hr/> <hr/>			
All	39.80480	12	0.0001
<hr/> <hr/>			

Dependent variable: OUV

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	0.264190	2	0.8763
IDE	0.008343	2	0.9958
M3	1.790733	2	0.4085
RESERVESO	0.627830	2	0.7306
TAUXINFLATI			
ON	0.529392	2	0.7674
TXPIB	1.719542	2	0.4233
All	8.289437	12	0.7621

Dependent variable: RESERVESO

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	23.43941	2	0.0000
IDE	13.19505	2	0.0014
M3	17.22182	2	0.0002
OUV	24.88423	2	0.0000
TAUXINFLATI			
ON	17.34353	2	0.0002
TXPIB	27.57301	2	0.0000
All	227.5890	12	0.0000

Dependent variable: TAUXINFLATION

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	56.62348	2	0.0000
IDE	3.623892	2	0.1633
M3	56.44009	2	0.0000
OUV	49.00734	2	0.0000
RESERVESO	2.687460	2	0.2609
TXPIB	9.329926	2	0.0094
All	365.3576	12	0.0000

Dependent variable: TXPIB

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	0.473746	2	0.7891
IDE	7.419394	2	0.0245
M3	3.796268	2	0.1498
OUV	12.74166	2	0.0017
RESERVESO	10.55324	2	0.0051
TAUXINFLATI ON	4.143492	2	0.1260

All 35.73040 12 0.0004

Date: 04/26/17 Time: 12:15

Series: CSPR IDE M3 RESERVESO TAUXINFLATION TXPIB

Sample: 1990 2010

Included observations: 21

Null hypothesis: Series are not cointegrated

Cointegrating equation deterministic: C

Automatic lags specification based on Schwarz criterion (maxlag=4)

Dependent	tau- statistic	Prob.*	z-statistic	Prob.*
CSPR	-2.148237	0.9642	23.87823	1.0000
IDE	-7.179898	0.0044	-25.15759	0.0362
M3	-3.527275	0.5534	-20.11806	0.2286
RESERVESO	-1.782749	0.9886	-5.860375	0.9932
TAUXINFLATION	-6.683822	0.0096	-28.22110	0.0063
TXPIB	-4.470460	0.2203	-20.81377	0.1891

*MacKinnon (1996) p-values.

Warning: p-values may not be accurate for fewer than 30 observations.

Intermediate Results:

	CSPR	IDE	M3	RESERVE O	TAUXINFL ATION	TXPIB
Rho - 1	-0.612387	-1.257879	-1.005903	-0.293019	-1.411055	-1.040689
Rho S.E.	0.285065	0.175195	0.285179	0.164363	0.211115	0.232792
Residual variance	4.01E+08	92.51052	0.045596	28.55898	50.06243	7.861024

Long-run residual variance	2.11E+09	92.51052	0.045596	28.55898	50.06243	7.861024
Number of lags	3	0	0	0	0	0
Number of observations	17	20	20	20	20	20
Number of stochastic trends**	6	6	6	6	6	6

**Number of stochastic trends in asymptotic distribution

Date: 04/26/17 Time: 12:15

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

Trend assumption: No deterministic trend

Series: CSPR IDE M3 RESERVESO TAUXINFLATION
TXPIB

Lags interval (in first differences): 1 to 1

Unrestricted Cointegration Rank Test (Trace)

Hypothesize

d		Trace	0.05
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value Prob.**

None *	0.986819	184.0690	83.93712	0.0000
At most 1 *	0.904792	101.8187	60.06141	0.0000
At most 2 *	0.823286	57.13668	40.17493	0.0005
At most 3	0.538720	24.20541	24.27596	0.0510

At most 4	0.393415	9.504157	12.32090	0.1417
At most 5	0.000309	0.005867	4.129906	0.9499

Trace test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Unrestricted Cointegration Rank Test (Maximum Eigenvalue)

Hypothesize

d	Max-Eigen	0.05		
No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Prob.**
None *	0.986819	82.25032	36.63019	0.0000
At most 1 *	0.904792	44.68204	30.43961	0.0005
At most 2 *	0.823286	32.93127	24.15921	0.0025
At most 3	0.538720	14.70126	17.79730	0.1377
At most 4	0.393415	9.498290	11.22480	0.0991
At most 5	0.000309	0.005867	4.129906	0.9499

Max-eigenvalue test indicates 3 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Tableau 51 : test de trace de la cointégration de Johansen

Date: 04/26/17 Time: 12:16

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after adjustments

No. of CE(s)	Eigenvalue	Statistic	Critical Value	Prob.**
None *	0.987479	83.22716	40.95680	0.0000
At most 1 *	0.969459	66.28501	34.80587	0.0000
At most 2 *	0.883074	40.77801	28.58808	0.0009
At most 3 *	0.697334	22.70739	22.29962	0.0438
At most 4	0.537892	14.66719	15.89210	0.0771
At most 5	0.375905	8.957593	9.164546	0.0547

Max-eigenvalue test indicates 4 cointegrating eqn(s) at the 0.05 level

* denotes rejection of the hypothesis at the 0.05 level

**MacKinnon-Haug-Michelis (1999) p-values

Vector Autoregression Estimates

Date: 04/26/17 Time: 12:20

Sample (adjusted): 1992 2010

Included observations: 19 after

Adjustments

Standard errors in () & t-statistics in []

	TXPIB
TXPIB (-1)	-0.112034 (0.23398) [-0.47881]
TXPIB (-2)	-0.352093

	(0.25297)
	[-1.39185]
CSPR	-5.12E-05
	(3.3E-05)
	[-1.56711]
TAUXINFLATION	0.015510
	(0.09973)
	[0.15551]
IDE	-0.193848
	(0.15577)
	[-1.24445]
RESERVESO	0.346205
	(0.11944)
	[2.89846]
C	-3.968644
	(3.66121)
	[-1.08397]
<hr/>	
R-squared	0.464043

Adj. R-squared	0.196065
Sum sq. resids	214.1709
S.E. equation	4.224639
F-statistic	1.731643
Log likelihood	-49.97202
Akaike AIC	5.997055
Schwarz SC	6.345006
Mean dependent	-0.348947
S.D. dependent	4.711716

Tableau # 52 : décomposition de la variance

Variance

Decomposi

tion of

CSPR:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES TAUXINFL		
					O	ATION	TXPIB
1	63.62	100.0000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
2	47.19	82.08026	9.278978	1.529087	1.065818	4.439863	1.605993
3	860.8	85.09429	6.841747	1.836515	1.107239	3.044364	2.075846
4	1223.	84.58611	7.611726	1.830380	1.131445	2.730395	2.109941
5	37161	84.71250	7.558145	1.831069	1.119377	2.676029	2.102881
6	E+08	84.72111	7.562377	1.830119	1.117961	2.668207	2.100230
7	E+09	84.72402	7.560544	1.829810	1.117638	2.668009	2.099974
8	E+10	84.72405	7.560564	1.829806	1.117624	2.668044	2.099910
9	E+11	84.72406	7.560526	1.829799	1.117626	2.668076	2.099913

10 4E+11 84.72405 7.560530 1.829800 1.117626 2.668079 2.099913

Variance

Decomposi

tion of

IDE:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES	TAUXINFL	TXPIB
					O	ATION	
1	8.565	0.000296	99.99970	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
2	14093	54.24259	34.05582	2.454105	2.040300	4.249210	2.957971
3	10370	84.66149	8.118857	2.865136	0.751162	1.656344	1.947012
4	82804	84.98740	7.436241	1.826687	1.107784	2.521426	2.120466
5	65694	84.74202	7.582164	1.822020	1.114932	2.644617	2.094246
6	52.02	84.72837	7.559303	1.829327	1.117206	2.667020	2.098772
7	727.3	84.72488	7.559975	1.829695	1.117540	2.668134	2.099780
8	3746.	84.72405	7.560494	1.829797	1.117621	2.668132	2.099903
9	4701	84.72404	7.560524	1.829800	1.117628	2.668092	2.099915
10	+08	84.72405	7.560530	1.829800	1.117627	2.668082	2.099914

Variance

Decomposi

tion of M3:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES	TAUXINFL	TXPIB
					O	ATION	
1	0.342	60.48168	5.076597	34.44172	0.000000	0.000000	0.000000

2	15296	88.16545	3.171602	2.342940	1.536237	1.771782	3.011987
3	88193	84.31468	8.484388	1.833249	1.043282	2.367327	1.957076
4	6815	84.79936	7.481969	1.825997	1.119493	2.678148	2.095032
5	5014	84.73104	7.558311	1.828620	1.116203	2.667489	2.098340
6	4.830	84.72374	7.560183	1.829893	1.117596	2.668738	2.099855
7	33.07	84.72397	7.560457	1.829790	1.117651	2.668197	2.099933
8	81.7	84.72401	7.560545	1.829802	1.117630	2.668095	2.099918
9	474.	84.72405	7.560531	1.829801	1.117627	2.668081	2.099914
10	10032	84.72405	7.560530	1.829800	1.117627	2.668080	2.099914

Variance

Decomposi

tion of

RESERVES

O:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES TAUXINFL		
					O	ATION	TXPIB
1	7924	23.21379	0.560731	67.51082	8.714650	0.000000	0.000000
2	18042	83.12704	3.416298	9.774264	1.688859	0.343507	1.650034
3	11993	85.34883	7.423933	1.416051	1.211633	2.268464	2.331092
4	0.982	84.65358	7.795301	1.851752	1.100322	2.562174	2.036876
5	8.223	84.76509	7.523744	1.823395	1.117092	2.670392	2.100285
6	69.41	84.72556	7.561536	1.830074	1.116790	2.667265	2.098773
7	537.6	84.72416	7.560027	1.829750	1.117660	2.668440	2.099959

8	4204.	84.72399	7.560547	1.829801	1.117632	2.668116	2.099913
9	35661	84.72404	7.560531	1.829801	1.117629	2.668088	2.099916
10	E+08	84.72405	7.560530	1.829800	1.117627	2.668080	2.099914

Variance

Decomposition
of
TAUXINFL
ATION:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES TAUXINFL		
					O	ATION	TXPIB
1	7.958	0.710562	2.236844	1.117698	41.77605	54.15885	0.000000
2	18421	36.55139	1.134874	4.801972	22.46582	31.69867	3.347279
3	85416	82.55184	9.293961	2.755119	1.240293	2.559373	1.599409
4	62296	85.03988	7.140969	1.747840	1.181555	2.757203	2.132553
5	5.156	84.69733	7.606727	1.821222	1.115563	2.666596	2.092559
6	35.17	84.72339	7.557533	1.830091	1.117891	2.671245	2.099846
7	390.5	84.72395	7.560278	1.829800	1.117643	2.668365	2.099963
8	2546.	84.72393	7.560567	1.829816	1.117634	2.668122	2.099928
9	97999	84.72404	7.560532	1.829801	1.117629	2.668082	2.099916
10	E+08	84.72405	7.560531	1.829800	1.117627	2.668080	2.099914

Variance

Decomposition
of
TXPIB:

Period	S.E.	CSPR	IDE	M3	RESERVES TAUXINFL		
					O	ATION	TXPIB

1	51648	44.21397	6.912605	47.90399	0.102696	0.071119	0.795622
2	12656	85.60272	0.967683	9.918707	0.953226	0.567344	1.990324
3	.5647	85.32424	8.027507	1.570301	1.064713	1.971649	2.041594
4	92389	84.74173	7.650573	1.821320	1.105178	2.623563	2.057632
5	4.443	84.75359	7.536370	1.826768	1.116171	2.670618	2.096485
6	50.42	84.72477	7.559719	1.829715	1.117243	2.669066	2.099483
7	464.4	84.72384	7.560325	1.829813	1.117663	2.668422	2.099936
8	3683.	84.72397	7.560540	1.829800	1.117639	2.668129	2.099926
9	21276	84.72404	7.560535	1.829802	1.117628	2.668084	2.099916
10	.1508	84.72405	7.560530	1.829800	1.117627	2.668080	2.099914

Cholesky

Ordering:

CSPR IDE

M3

RESERVES

O

TAUXINFL

ATION

TXPIB

Tableau 53 Fonction impulsionnelle

Resp

onse

of
TXPIB
:

Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION
1	5.243710	0.000000	0.000000	0.000000	0.000000
2	-1.544493	-2.012211	-1.360222	0.729691	-1.623443
3	3.855945	3.315225	-1.232988	0.353288	-2.786739
4	-15.57565	-7.793606	5.586445	-2.465999	6.712362
5	36.63888	18.61035	-12.88825	7.338202	-19.32577
6	-90.68949	-44.64603	33.40372	-17.98075	48.96618
7	216.9823	106.3012	-82.26966	43.62218	-121.7195
8	-521.6509	-254.5107	199.4882	-105.0320	293.8511
9	1250.171	609.0626	-479.5552	252.2004	-706.4796
10	-2995.496	-1458.911	1149.652	-604.7369	1693.679

Resp
onse
of
CSPR:

Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION
1	8996.600	9308.387	0.000000	0.000000	0.000000
2	-27390.14	-11507.52	10432.69	-5113.792	14950.13
3	67021.98	36813.19	-20952.11	13253.99	-31126.93
4	-165522.7	-79055.31	63560.07	-32059.43	92547.50

5	394074.1	195996.5	-147063.6	80448.17	-220009.0
6	-955027.4	-462554.7	367614.0	-190322.4	536726.3
7	2275993.	1112846.	-870370.3	461656.5	-1288788.

8	-5471594.	-2660567.	2102183.	-1101632.	3088968.
9	13085044	6375910.	-5021724.	2645129.	-7406772.
10	-31367404	-15268284	12046761	-6330587.	17737528

Resp
onse
of
IDE:

Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION
------------	-------	------	-----	---------------	-------------------

1	-2.703924	1.658346	6.968020	0.000000	0.000000
2	0.350193	0.306287	1.172462	0.396188	-1.993298
3	-4.296412	-0.317367	-0.837162	-0.759562	-2.893138
4	-0.466075	2.106460	0.946584	-0.353690	-0.564147
5	-5.591073	-2.227778	2.804039	-1.056009	4.383428
6	14.02240	6.965320	-5.383676	2.398136	-6.515027
7	-31.89972	-15.75257	12.10386	-6.696233	18.68400
8	79.25951	38.62461	-29.81988	15.79841	-43.24803
9	-187.8181	-91.60889	71.98966	-37.94903	106.6076
10	451.4004	220.0346	-172.9662	91.09889	-254.7650

Resp

onse
of
RESE
RVES
O:

Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION
1	3.884770	-0.411298	1.021146	1.534508	0.000000
2	-2.446337	-1.160509	-0.003454	1.525944	-2.028698
3	-2.633132	0.822887	1.143727	0.640027	-3.272349
4	-8.499109	-2.568576	4.219213	0.261132	0.442140
5	7.698354	5.591507	-2.265135	3.041356	-7.752571
6	-32.39570	-14.50400	11.84313	-5.156456	13.16907
7	65.50945	33.40051	-24.43146	14.26687	-39.90859
8	-167.8518	-81.09510	64.02941	-32.87936	91.50215
9	394.0655	192.6101	-151.3160	80.08555	-225.1214
10	-950.7830	-462.8208	364.6162	-191.5087	535.5877

Resp
onse
of
TAUX
INFLA
TION:

Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION
Perio d	TXPIB	CSPR	IDE	RESERVES O	TAUXINFL ATION

1	-2.099782	0.947410	1.105985	1.579208	10.09092
2	0.708231	-1.922815	-2.676481	-2.068719	1.933414
3	11.14019	1.997648	-2.213529	2.164867	-1.592449
4	-9.595337	-6.827830	3.299098	-2.206174	8.027947
5	29.95340	13.38255	-13.70617	5.716663	-19.55339
6	-69.63661	-33.86863	27.80473	-14.21885	40.32106
7	167.2256	80.69183	-64.97704	33.86029	-95.12038
8	-399.0091	-194.3622	152.9845	-80.99830	225.8889
9	956.1019	464.9318	-367.5814	192.9226	-541.0151
10	-2287.650	-1114.114	878.6070	-462.3536	1295.291

Chole

sky

Order

ing:

TXPIB

CSPR

IDE

RESE

RVES

O

TAUX

INFLA

TION

Estimation Proc:

=====

LS 1 2 TXPIB C SPR IDE RESERVESO TAUX INFLATION @ C

VAR Model:

=====

$$\text{TXPIB} = \text{C}(1,1)*\text{TXPIB}(-1) + \text{C}(1,2)*\text{TXPIB}(-2) + \text{C}(1,3)*\text{C SPR}(-1) + \text{C}(1,4)*\text{C SPR}(-2) + \text{C}(1,5)*\text{IDE}(-1) + \text{C}(1,6)*\text{IDE}(-2) + \text{C}(1,7)*\text{RESERVESO}(-1) + \text{C}(1,8)*\text{RESERVESO}(-2) + \text{C}(1,9)*\text{TAUXINFLATION}(-1) + \text{C}(1,10)*\text{TAUXINFLATION}(-2) + \text{C}(1,11)$$

$$\text{C SPR} = \text{C}(2,1)*\text{TXPIB}(-1) + \text{C}(2,2)*\text{TXPIB}(-2) + \text{C}(2,3)*\text{C SPR}(-1) + \text{C}(2,4)*\text{C SPR}(-2) + \text{C}(2,5)*\text{IDE}(-1) + \text{C}(2,6)*\text{IDE}(-2) + \text{C}(2,7)*\text{RESERVESO}(-1) + \text{C}(2,8)*\text{RESERVESO}(-2) + \text{C}(2,9)*\text{TAUXINFLATION}(-1) + \text{C}(2,10)*\text{TAUXINFLATION}(-2) + \text{C}(2,11)$$

$$\text{IDE} = \text{C}(3,1)*\text{TXPIB}(-1) + \text{C}(3,2)*\text{TXPIB}(-2) + \text{C}(3,3)*\text{C SPR}(-1) + \text{C}(3,4)*\text{C SPR}(-2) + \text{C}(3,5)*\text{IDE}(-1) + \text{C}(3,6)*\text{IDE}(-2) + \text{C}(3,7)*\text{RESERVESO}(-1) + \text{C}(3,8)*\text{RESERVESO}(-2) + \text{C}(3,9)*\text{TAUXINFLATION}(-1) + \text{C}(3,10)*\text{TAUXINFLATION}(-2) + \text{C}(3,11)$$

$$\text{RESERVESO} = \text{C}(4,1)*\text{TXPIB}(-1) + \text{C}(4,2)*\text{TXPIB}(-2) + \text{C}(4,3)*\text{C SPR}(-1) + \text{C}(4,4)*\text{C SPR}(-2) + \text{C}(4,5)*\text{IDE}(-1) + \text{C}(4,6)*\text{IDE}(-2) + \text{C}(4,7)*\text{RESERVESO}(-1) + \text{C}(4,8)*\text{RESERVESO}(-2) + \text{C}(4,9)*\text{TAUXINFLATION}(-1) + \text{C}(4,10)*\text{TAUXINFLATION}(-2) + \text{C}(4,11)$$

$$\text{TAUXINFLATION} = \text{C}(5,1)*\text{TXPIB}(-1) + \text{C}(5,2)*\text{TXPIB}(-2) + \text{C}(5,3)*\text{C SPR}(-1) + \text{C}(5,4)*\text{C SPR}(-2) + \text{C}(5,5)*\text{IDE}(-1) + \text{C}(5,6)*\text{IDE}(-2) + \text{C}(5,7)*\text{RESERVESO}(-1) + \text{C}(5,8)*\text{RESERVESO}(-2) + \text{C}(5,9)*\text{TAUXINFLATION}(-1) + \text{C}(5,10)*\text{TAUXINFLATION}(-2) + \text{C}(5,11)$$

VAR Model - Substituted Coefficients:

=====

$$\text{TXPIB} = - 0.756239258694*\text{TXPIB}(-1) + 0.335579958894*\text{TXPIB}(-2) -$$

$$\begin{aligned}
&0.000124504096493*\text{CSPR}(-1) \quad + \quad 9.42334295883\text{e-}05*\text{CSPR}(-2) \quad - \\
&0.263623755298*\text{IDE}(-1) \quad - \quad 0.0648467422448*\text{IDE}(-2) \quad + \\
&0.641089620643*\text{RESERVESO}(-1) \quad - \quad 0.502600327603*\text{RESERVESO}(-2) \quad - \\
&0.160881521968*\text{TAUXINFLATION}(-1) \quad - \quad 0.105733682025*\text{TAUXINFLATION}(-2) \quad + \\
&5.58253610315
\end{aligned}$$

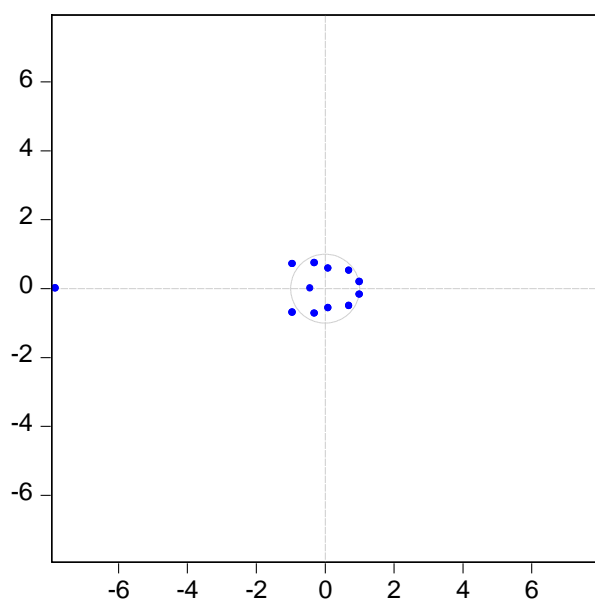
$$\begin{aligned}
\text{CSPR} \quad = \quad &3337.42983568*\text{TXPIB}(-1) \quad - \quad 8796.44703306*\text{TXPIB}(-2) \quad - \\
&1.95332440436*\text{CSPR}(-1) \quad + \quad 2.31240988817*\text{CSPR}(-2) \quad + \quad 1973.8843716*\text{IDE}(-1) \quad - \\
&197.263301375*\text{IDE}(-2) \quad - \quad 4857.23059007*\text{RESERVESO}(-1) \quad + \\
&7398.08638548*\text{RESERVESO}(-2) \quad + \quad 1481.54255036*\text{TAUXINFLATION}(-1) \quad - \\
&524.242115774*\text{TAUXINFLATION}(-2) - 14611.9344477
\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
\text{IDE} = \quad &- 0.371724407905*\text{TXPIB}(-1) \quad - \quad 0.18351617365*\text{TXPIB}(-2) \quad + \quad 4.98854381726\text{e-} \\
&05*\text{CSPR}(-1) \quad - \quad 9.15296655187\text{e-}07*\text{CSPR}(-2) \quad + \quad 0.131988555184*\text{IDE}(-1) \quad - \\
&0.2296240994*\text{IDE}(-2) \quad + \quad 0.461473424191*\text{RESERVESO}(-1) \quad - \\
&0.639851937519*\text{RESERVESO}(-2) \quad - \quad 0.197533731137*\text{TAUXINFLATION}(-1) \quad - \\
&0.26372290935*\text{TAUXINFLATION}(-2) + 16.1550453924
\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
\text{RESERVESO} \quad = \quad &- 1.46808893338*\text{TXPIB}(-1) \quad - \quad 0.339243946043*\text{TXPIB}(-2) \quad - \\
&2.53624889182\text{e-}05*\text{CSPR}(-1) \quad - \quad 0.000111306990393*\text{CSPR}(-2) \quad - \\
&0.144635972423*\text{IDE}(-1) \quad - \quad 0.0763441757381*\text{IDE}(-2) \quad + \quad 1.2013176959*\text{RESERVESO}(- \\
&1) \quad - \quad 0.118283867106*\text{RESERVESO}(-2) \quad - \quad 0.201041880541*\text{TAUXINFLATION}(-1) \quad - \\
&0.271434904738*\text{TAUXINFLATION}(-2) + 16.1817023584
\end{aligned}$$

$$\begin{aligned}
\text{TAUXINFLATION} \quad = \quad &1.70718177402*\text{TXPIB}(-1) \quad - \quad 0.552971002603*\text{TXPIB}(-2) \quad - \\
&0.000260846065333*\text{CSPR}(-1) \quad + \quad 0.000116588415249*\text{CSPR}(-2) \quad - \\
&0.188058518616*\text{IDE}(-1) \quad + \quad 0.279109564922*\text{IDE}(-2) \quad - \quad 1.54531315902*\text{RESERVESO}(- \\
&1) \quad + \quad 1.45102727864*\text{RESERVESO}(-2) \quad + \quad 0.191599298525*\text{TAUXINFLATION}(-1) \quad + \\
&0.11876764454*\text{TAUXINFLATION}(-2) + 22.659842327
\end{aligned}$$

Inverse Roots of AR Characteristic Polynomial



VAR Granger Causality/Block Exogeneity Wald Tests

Date: 04/26/17 Time: 12:27

Sample: 1990 2010

Included observations: 19

Dependent variable: CSPR

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
IDE	10.96572	2	0.0042
M3	0.875888	2	0.6454
RESERVESO	37.62532	2	0.0000
TAUXINFLA			
TION	14.30659	2	0.0008
TXPIB	27.93875	2	0.0000

All	52.27822	10	0.0000
-----	----------	----	--------

Dependent variable: IDE

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	0.287055	2	0.8663
M3	0.489338	2	0.7830
RESERVESO	1.034324	2	0.5962
TAUXINFLA TION	1.593728	2	0.4507
TXPIB	0.463224	2	0.7933
All	6.465745	10	0.7747

Dependent variable: M3

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	13.75896	2	0.0010
IDE	1.711064	2	0.4251
RESERVESO	6.696238	2	0.0352
TAUXINFLA TION	2.123153	2	0.3459
TXPIB	3.784684	2	0.1507
All	19.87008	10	0.0305

Dependent variable: RESERVESO

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	6.557704	2	0.0377
IDE	0.196144	2	0.9066
M3	4.386428	2	0.1116
TAUXINFLA TION	0.934617	2	0.6267
TXPIB	2.195958	2	0.3335
All	42.10701	10	0.0000

Dependent variable: TAUXINFLATION

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
CSPR	2.693765	2	0.2600
IDE	0.226669	2	0.8929
M3	8.787738	2	0.0124
RESERVESO	1.066309	2	0.5868
TXPIB	0.957583	2	0.6195
All	35.80828	10	0.0001

Dependent variable: TXPIB

Excluded	Chi-sq	Df	Prob.
----------	--------	----	-------

CSPR	1.366304	2	0.5050
IDE	0.300056	2	0.8607
M3	1.915430	2	0.3838
RESERVESO	0.490736	2	0.7824
TAUXINFLA TION	0.187801	2	0.9104
All	8.238875	10	0.6055

Tableau 54: Détermination du nombre de retard

VAR Lag Exclusion Wald Tests

Date: 04/26/17 Time: 12:27

Sample: 1990 2010

Included observations: 19

Chi-squared test statistics for lag exclusion:

Numbers in [] are p-values

	TAUXINFLA						
	CSPR	IDE	M3	RESERVESO	TION	TXPIB	Joint
Lag 1	29.52873	1.650946	11.15098	16.58970	8.950222	5.051033	1880.697
	[4.83e-05]	[0.948845]	[0.083821]	[0.010916]	[0.176397]	[0.537285]	[0.000000]
Lag 2	48.09666	3.578047	6.436260	4.939240	8.054811	1.535163	389.5734
	[1.13e-08]	[0.733559]	[0.376133]	[0.551629]	[0.234115]	[0.957125]	[0.000000]

Df 6 6 6 6 6 6 36

VAR Lag Order Selection Criteria

Endogenous variables: CSPR IDE M3 RESERVESO
TAUXINFLATION TXPIB

Exogenous variables: C

Date: 04/26/17 Time: 12:28

Sample: 1990 2010

Included observations: 19

Lag	LogL	LR	FPE	AIC	SC	HQ
0	-483.8788	NA	1.00e+15	51.56619	51.86443	51.61666
1	-391.1094	117.1823	3.16e+12	45.59047	47.67817	45.94379
2	-302.4860	55.97270*	6.24e+10*	40.05116*	43.92833*	40.70733*

* indicates lag order selected by the criterion

LR: sequential modified LR test statistic (each test at 5% level)

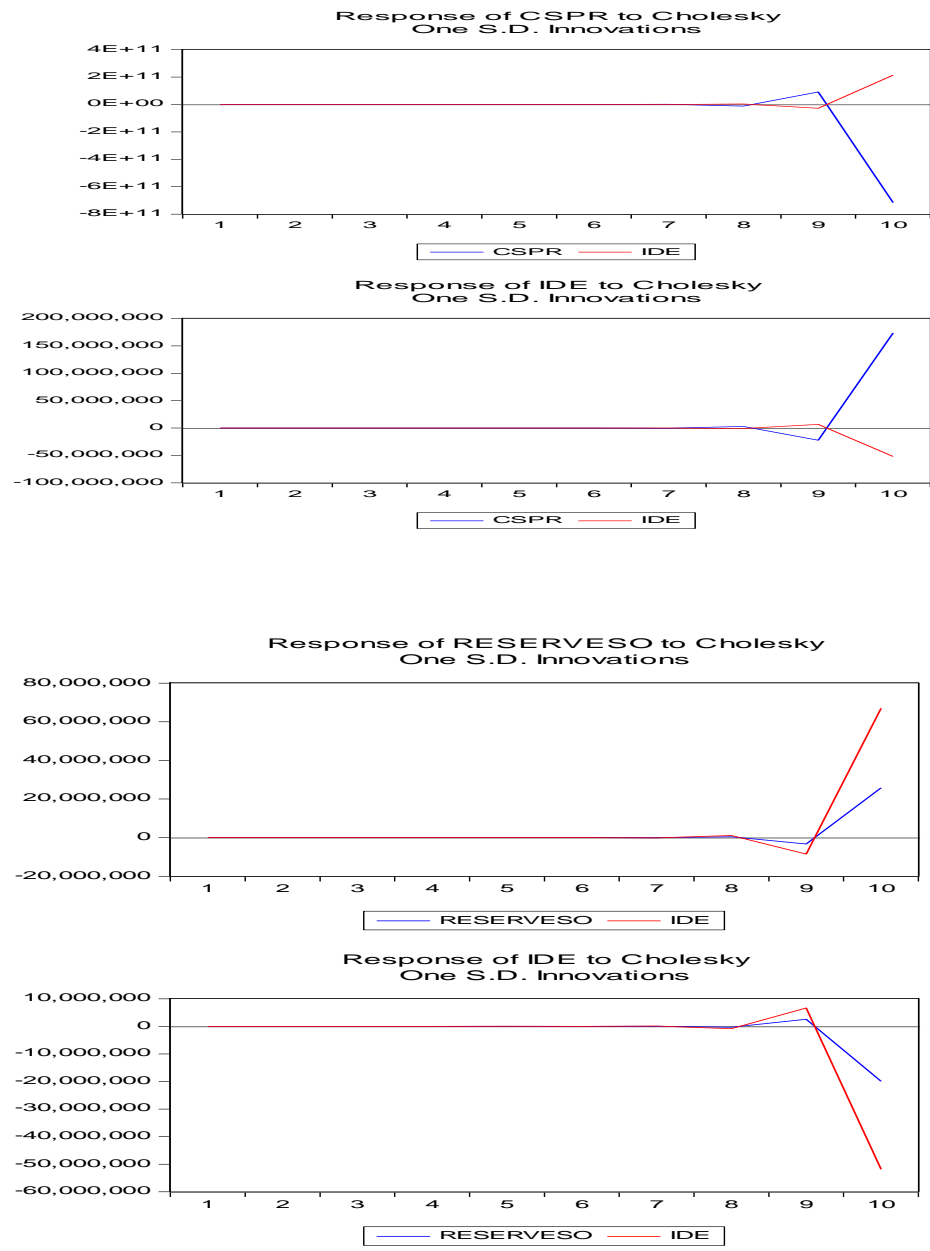
FPE: Final prediction error

AIC: Akaike information criterion

SC: Schwarz information criterion

HQ: Hannan-Quinn information criterion

Tableau 55 Graphique : choc fonction impulsionnelle



ANNEXE III

Tableau # 57

Tableau: Tendances des variables monétaires (1980-2010)							
Période	M1	M2	M3	Taux de change	Base monétaire	Réserve nette de change (BRH, Millions de gourdes) (BRH)	Crédit sect pubm (syst. bancaire)
1979-1980	681.09	1610.01	1,610.01	5	824.58	144.31	1,033.18
1980-1981	762.40	1758.84	1758.84	5	916.19	28.85	1,184.69
1981-1982	903.13	1967.04	1967.04	5	986.90	-73.67	1,448.45
1982-1983	977.26	2121.00	2121.00	5	1,034.61	-193.99	1,661.74
1983-1984	1024.76	2238.85	2238.85	5	1,105.34	-321.29	2,190.40
1984-1985	1136.53	2458.73	2458.73	5	1,358.80	-388.74	2,533.20
1985-1986	1349.21	2783.41	2783.41	5	1,712.89	-399.43	2,724.55
1986-1987	1458.67	3013.31	3013.31	5	1,864.71	-251.71	2,708.07
1987-	1768.08	3417.79	3417.79	5	2,163.77	-165.64	2,990.00

1988							
1988-1989	1979.19	3824.15	3824.15	5	2,421.77	-30.23	3,152.79
1989-1990	2030.08	4258.86	4259.04	5	2,585.24	-122.04	3,383.52
1990-1991	2178.39	4796.25	4813.91	7.66	2,946.40	-33.91	2,941.72
1991-1992	2406.59	5124.03	5296.41	9.10	3,507.76	72.21	3,485.11
1992-1993	3146.22	6990.74	7491.12	12.35	4,809.21	103.01	4,660.85
1993-1994	3665.79	8400.82	9201.99	14.88	5,690.66	-54.37	5,286.22
1994-1995	4652.76	10353.39	11653.52	14.50	6,683.25	1,153.07	5,446.44
1995-1996	5524.32	11797.03	14198.69	16.06	7,285.19	2,122.09	5,728.92
1996-1997	5579.90	12388.42	15384.12	16.27	7,525.94	2,611.19	5,554.07
1997-1998	5979.12	13692.31	17745.55	16.94	8,528.38	2,785.90	5,492.04
1998-1999	6533.95	15302.50	20425.04	16.70	10,342.67	3,613.27	6,421.03
1999-2000	7963.91	18072.09	25718.57	20.11	12,477.07	4,023.20	8,469.57
2000-2001	8872.99	20322.49	30154.89	23.89	461.02	3,875.62	10,976.80
2001-	10403.86	22130.02	34125.40	27.23	504.97	4,224.41	13,262.42

2002							
2002- 2003	13477.19	28051.65	46125.52	40.64	541.01	4,710.14	17,246.49
2003- 2004	15553.35	33474.60	56572.88	39.46	573.54	5,708.04	20,181.84
2004- 2005	17642.95	37220.62	62750.49	39.23	664.39	7,730.65	20,804.64
2005- 2006	19836.96	40852.35	71961.77	41.35	794.36	9,506.60	21,211.85
2006- 2007	20079.85	43372.67	75214.93	37.29	859.71	13,832.12	18,250.46
2007- 2008	24051.42	48636.04	86458.92	38.41	986.45	18,880.39	16,635.04
2008- 2009	26803.74	52789.14	96644.22	40.76	1,675.18	22,748.88	17,033.25
2009- 2010	32295.20	59588.70	112116.18	40.14	1,826.02	38,890.00	7,009.14

SOURCE : BRH

Source : Élaboration propre à partir des données de la BRH (nous avons additionné les données mensuelles les unes aux autres pour les convertir en données annuelles et raccourcir le tableau).

ANNEXE IV

Tableau # 58

Définition de certaines variables monétaires

Masse monétaire.-

La masse monétaire (M), par définition, est la sommation des encours de crédits accordés par le système bancaire (MD) et celui de réserves internationales du pays mesuré par la monnaie intérieure [Gilles et al (1998)]. La masse monétaire est donc composée d'un élément national et d'un élément international, par conséquent on a

¹L'accroissement de la masse monétaire consécutif à la libéralisation du mouvement des capitaux en Haïti débouche sur des bulles spéculatives. À savoir le surplus de monnaie détenu par les banques, faute d'être absorbé par le crédit, leur sert pour spéculer sur le dollar américain. Cela aggravera le problème des changes et par voie de conséquence celui de l'inflation.

¹ La base monétaire englobe la monnaie en circulation, les dépôts des banques créatrices de monnaie et les dépôts des autres résidents (à l'exclusion de l'administration centrale) auprès des autorités monétaires. Ce ratio mesure donc la place que représente la monnaie de la banque centrale dans la masse monétaire totale.

Selon Rodrik (2008), la stabilité des prix est un excellent proxy de la stabilité macroéconomique et compte parmi les principaux déterminants de la croissance économique à long terme. Or, une forte inflation défavorise les investissements à long terme et exerce un effet nuisible sur la croissance. Le signe attendu pour cette variable est donc négatif.

Disponibilités monétaires M1

Elles regroupent la monnaie fiduciaire en circulation (billets et monnaie divisionnaire) et les dépôts à vue

Disponibilité monétaire M2

Elles sont égales à M1 augmentées des dépôts d'épargne et des dépôts à terme.

Disponibilité monétaire M3

Elles comprennent les dépôts M2 augmentés des dépôts en devises

Multiplicateur M1

C'est le ratio de l'agrégat M1 sur la base monétaire. Le multiplicateur s'obtient également par la formule :

$$M1 = \frac{c+1}{c+(1+a)}$$

Base monétaire

La base monétaire est égale à la monnaie divisionnaire et aux billets de banque en circulation augmentés des billets des banques commerciales.

Multiplicateur M2

C'est le ratio de l'agrégat M2 sur la base monétaire. Le multiplicateur M2 s'obtient également par la formule :

$$M2 = \frac{c+a+1}{c+r(1+a)}$$

Déterminants de M1, M2

$C = \frac{CY}{Dd}$ où cy représente les billets et la monnaie divisionnaire en circulation et les dépôts à vue.

(Rapport des billets et monnaie divisionnaire en circulation aux dépôts à vue)

$R = \frac{R}{Dd+A}$ où R représente les dépôts des banques commerciales

(Rapport des réserves des banques commerciales au total des dépôts à vue de la quasi-monnaie)

Source : Rapport BRH 1995, p. 45

ANNEXE V

Tableau # 59 Tableau comparatif – investissements directs étrangers (IDE)

	Tableau comparatif – Investissements directs étrangers (IDE)							
	Investissements directs							
	À l'étranger				De l'étranger			
	k\$ US	année	% du PIB	année	k\$ US	année	% du PIB	année
<u>Afrique (suite)</u>								
Tchad	562	(1994)			27 075	(1994)	2,3	(1994)
Togo	- 13 485	(2005)	- 0,6	(2005)	78 378	(2005)	3,7	(2005)
Tunisie	30 353	(2006)	0,1	(2006)	3 270 260	(2006)	10,7	(2006)
Zambie					575 100	(2006)	5,2	(2006)
Zimbabwe	4 732	(1994)	0,1	(1994)	34 688	(1994)	0,5	(1994)
<u>Amérique centrale et Antilles, et Amérique du Sud</u>								
Anguilla					98 856	(2005)	58,8	(2005)
Antigua-et-Barbuda					116 401	(2005)	13,4	(2005)
Antilles néerlandaises	72 369	(2005)	2,3	(2005)	73 456	(2005)	2,3	(2005)
Argentine	2 118 560	(2006)	1,0	(2006)	4 839 780	(2006)	2,2	(2006)
Aruba	- 447	(2006)			326 034	(2006)	13,7	(2006)
Bahamas	200	(1999)			705 700	(2006)	11,4	(2006)
Barbade	9 150	(2005)	0,3	(2005)	61 950	(2005)	2,0	(2005)
Belize	572	(2006)			100 238	(2006)	8,2	(2006)
Bermudes								
Bolivie	3 000	(2006)			240 140	(2006)	2,3	(2006)
Bésil	28 202 500	(2006)	2,6	(2006)	18 782 200	(2006)	1,8	(2006)
Chili	2 875 600	(2006)	2,0	(2006)	7 951 660	(2006)	5,5	(2006)
Colombie	1 098 300	(2006)	0,8	(2006)	6 463 530	(2006)	4,9	(2006)
Costa Rica	98 085	(2006)	0,4	(2006)	1 469 090	(2006)	6,6	(2006)
Cuba								
Dominique					32 580	(2005)	10,9	(2005)
El Salvador	- 50 190	(2006)	- 0,3	(2006)	203 600	(2006)	1,1	(2006)
Equateur					271 429	(2006)	0,7	(2006)
Grenade					71 943	(2005)	17,8	(2005)
Guadeloupe								
Guatemala					353 758	(2006)	1,2	(2006)
Guyana					102 400	(2006)	11,4	(2006)
Guyane française								
Haiti	- 13 600	(1991)	- 0,6	(1991)	160 000	(2006)	3,5	(2006)
Honduras					385 000	(2006)	4,1	(2006)
Îles Caïmanes								
Îles Falkland (Malvinas)								
Îles Turks et Caïques								
Îles Vierges britanniques								
Îles Vierges des États-Unis								
Jamaïque	85 408	(2006)	0,8	(2006)	882 176	(2006)	8,6	(2006)
Martinique								
Montserrat					820	(2005)	1,9	(2005)
Nicaragua					282 300	(2006)	5,3	(2006)
Panama					2 574 200	(2006)	15,0	(2006)
Paraguay	4 000	(2006)			188 900	(2006)	2,1	(2006)
Pérou	60 000	(2003)	0,1	(2003)	3 466 530	(2006)	3,8	(2006)
Porto Rico								
République dominicaine					1 183 300	(2006)	3,7	(2006)
Sainte-Lucie					81 516	(2005)	9,2	(2005)
Saint-Kitts-et-Nevis	124	(2001)			85 479	(2005)	19,9	(2005)
Saint-Vincent-et-les Grenadines					55 555	(2005)	12,9	(2005)
Suriname					- 163 400	(2006)	- 9,0	(2006)
Trinité-et-Tobago	- 341 000	(2005)	- 2,3	(2005)	939 700	(2005)	6,2	(2005)
Uruguay	- 2 434	(2006)			1 319 130	(2006)	6,8	(2006)
Venezuela	2 076 000	(2006)	1,2	(2006)	- 590 000	(2006)	- 0,3	(2006)

Source : université Sherbrooke

ANNEXE VI**Tableau # 60 Commerce extérieur d'Haïti en millions de dollars EU**

	Exportations de biens	Importations de biens
1981	151.12	360.14
1982	177.14	301.92
1983	186.56	325.90
1984	214.58	337.86
1985	223.00	344.70
1986	190.78	303.24
1987	210.12	311.18
1988	180.38	283.86
1989	148.26	259.26
1990	160.26	247.32
1991	166.58	300.07
1992	73.40	212.49
1993	80.27	260.50
1994	116.47	197.48
1995	152.82	651.14
1996	169.92	639.76
1997	208.63	703.28
1998	301.76	850.22
1999	343.29	1017.54
2000	328.13	1086.72
2001	305.39	1055.44

2002	274.51	980.42
2003	333.74	1116.03
2004	376.86	1210.49
2005	459.61	1308.51
2006	495.17	1548.23
2007	522.09	1704.22
2008	490.20	2107.76
2009	551.00	2032.11
2010	563.38	3010.07

Sources : Service Economie Internationale \ Direction Affaires
Internationales \ BRH

ANNEXE VII

Tableau # 61 Major Risks in the coffee supply chain in Haiti

Identified Risks	Who suffers the most?
Production risks	
Scolyte (Coffee berry borer)	Farmers
Hurricanes	Farmers
Non-cyclone excess rain	Farmers
Failure to regenerate plantations/Non replacement of aging trees	Farmers
Market Risks	
International coffee price volatility	Exporters, cooperatives
Sharp exchange rate appreciation	Exporters
Steep increase in bank's interest rates	Exporters
Fall in domestic consumption	Local roasters
Decline of cross-border trade with the Dominican Republic	Farmers, traders
Exporters default on loans	Exporters, banks
Contract failure	Exporters, cooperatives
Transportation blockage due to damage roads	Exporters, cooperatives
Cooperative failure	Farmers, cooperatives
Other Risks	
Political risk (changing government, coup, riots)	Exporters, traders, cooperatives
Labor risk	Commercial farmers/estates

Source: Haiti Coffee Supply Chain Risk Assessment (2010) p. 13

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

AGLIETTA, M (1976) Régulations et crise du capitalisme, Calman – Levy

ALAIN COTTA (1991), La France en panne, *PUF, Paris*

ANDRE ORLEANS, (2011) L'empire de la valeur – refonder l'économie, *Paris, édition du seuil*

ANTOINE BASILE (1972) Commerce extérieur et développement de la petite nation, *Genève, librairie Droz*

ANTOINE BOUËT, JEAN-CHRISTOPHE BUREAU ET ALL (2005) L'économie mondiale, Collection repères, CERPI

BARBIERJ-B ET VERON J. P (1991) Les zones franches industrielles d'exportation : Haïti, Maurice, Sénégal, Tunisie, Kartala

BAIROCH P. (1995), Mythes et paradoxes de l'histoire économique, *Paris, La Découverte.*

BALASSA B. (1961), The Theory of Economic Integration, *Homewood, III, R.D. Irwin.*

BALASSA B. (1970): Protection industrielle dans les pays en voie de développement.(B.I.R.D.)

BALDWIN R., (1992), On the Growth Effects of Import Competition, *Cambridge, NBER.*

BARRO R.J. & J.W. Lee, (1994), Data Set for a Panel of 138 Countries, *Harvard University*

BEAUD, MICHEL (1999), Capitalisme, logiques sociales et dynamiques transformatrices *Paris, La Découverte*

BEITONE, RODRIGUES, (2017) Economie monétaires : théories et politiques, *cursus, Armand Collin*

BERNARD A WOLFER (2010) Agricultures et paysanneries du monde: Mondes en mouvement, *éditions QUAE*

BERNARD DOUMERC, DORIS STOCKLY (1995) L'évolution du capitalisme marchand à Venise : le financement des galères da mercato à la fin du XVe siècle *In: Annales. Histoire,*

Sciences Sociales. 50e année, N. 1., pp. 133-157).

BERNARD GUERRIEN (1996), *L'économie néoclassique, Repère, la découverte*

BERNARD LASSURIE – DUCHÊNE (2001) : *L'économie mondiale, éditions La Découverte, collections repère*

BERNSTEIN SERGE (1999) *La démocratie aux États-Unis et en Europe occidentale de 1918 à 1989, Coll. Jacques Marseille*

BLANCHARD, OLIVIER & COHEN, DANIEL (2004), *Macro économie, Bruxelles: Pearson Education, ISBN 2 -7440- 7019 – X p 460*

BOSTON CONSULTING GROUP (2013) : *Confronting The Productivity Challenge, Brazil, p 9*

BOURGUIGNAT HENRY (1992) *Finance internationale, Presses universitaires de France, Paris*

BOYER R. (1986) : *La théorie de la régulation : une analyse critique, Éditions La Découverte*

BRAUDEL, FERNAND (1985), *La dynamique capitaliste, disponible aux Éditions Flammarion, Paris 2008*

BRUNO, AMABLE (2005), *Les cinq capitalismes, Paris, Seuil.*

CADET CHARLES L (2004) *Crise économique, marginalisation et paupérisation dans l'Haïti contemporaine, UNICEF*

CARL MENGER (1871) *Principes d'économie politique, traduction française, traduit par Gilles Campagnolo, Ed. Seuil*

CAVES R., FRANKEL J., JONES R. (2003), *Commerce et paiements internationaux, coll. : Ouvertures économiques, Bruxelles, De Boeck Université.*

CEPII (2014) *L'économie mondiale 2015, Editions Découverte, collection repères, Paris*

CHAMBERLIN, E.H. (1953), *La théorie de la concurrence monopolistique, Puf.*

CHESNAIS FRANÇOIS (1996), *La Mondialisation financière. Genèse, coûts et enjeux, Paris, Syros,*

CHRISTIAN BARRIERE (2002) *Le capitalisme contemporain : des théorisations*

nouvelles, *l'Harmattan*

CLAIRE MC GUIGAN (2006) libéralisation agricole en Haïti, Mars 2006, Christian Aid, p. 44

CLAUDE ICART (1987), Négriers d'eux-mêmes, essais sur les boat peoples haïtiens en Floride, éd. *CIDHICA*

CLAUDE SOUFFRANT (1995), Sociologie prospective d'Haïti, *Éditions CIDHICA*

DARDOT, PIERRE LAVAL et AL (2009), La Nouvelle Raison du monde : essai sur la société néolibérale, *Paris, La Découverte*

DARREAU P. (2003), Croissance et politique économique, *Bruxelles, De Boeck*.

DEBREU G. 1996, "General Equilibrium Theory, Cheltenham (UK)", *The international Library of Critical Writings in Economics , 4 vol*

DEMMERS J. ET AL. (2004) Good Governance in the Era of Global Neoliberalism: Conflict and Depolitisation in Latin America, Eastern Europe, Asia and Africa, *Londres, Routledge*,

DESFARGES, PHILIPPE MOREAU (2009) Introduction à la géopolitique, *Éditions du seuil*

DE SOTO H. (2005) : Le mystère du capital, *Ed. Flammarion*

DORSINVIL ROGER (1990) : Marche arrière, *Ed. des Antilles*

DOSTALER G. (1999) UQAM : Hayek et sa reconstruction du libéralisme *coll. Les classiques des sciences sociales*

DOSTALLER GILLES (2009) Keynes et ses combats, *Paris Albin Michel, Bibliothèque de l'évolution de l'humanité, 2ème édition*

DOSTALER GILLES (2001), Le libéralisme de Hayek, *Éditions La Découverte, Paris, 122 pages*

EL ALAOUI F. & SLIM A. (2006), Économie internationale, *Ed. Ellipse, coll. « Précis »*

ERNEST H PREEG (1974) Economic blocs and us foreign policy, *Washington, National Planning Association*

ETZER CHARLES (1994), Le pouvoir politique en Haïti de 1957 à nos jours, *Editions Kartala*

FAO (2015) Rapport annuel sur les perspectives agricoles

FERNAND BRAUDEL (1985) *La dynamique du capitalisme, Ed. Arthaud*

FERNANDO ENRIQUE CARDOSO et FALLETO E (1969) *Dependencia y desarrollo en America Latina*, Mexico, siglo veintiuno editores p. 11 et sv.

FISCHER IRVING (1911) *the Purchasing Power of Money, Macmilan Editions, New York*

FOUCAULT, MICHEL (2004) *Naissance de la biopolitique : cours au collège de France, 1978, 1979, Paris seuil, Gallimard, hautes études*

FRANCOISE DRUMETZ, CHRISTIAN PFISTER ET AL (2015) *Politique monétaire, 2^e Ed., De Boeck Université*

FRANÇOIS GAUTHIER (1992) *Relations économiques internationales, presses de l'université de Laval (2eme édition)*

FRANK H KNIGHT (1921) *Risk, uncertainty and profit, Houghton, Miffling Company*

FREITAG, MICHEL (2008), *L'impasse de la globalisation : une histoire sociologique et philosophique du capitalisme, Éditions éco société, collection théorie*

FRIEDMAN MILTON (1992) *La monnaie et ses pièges, Dunod, Paris*

FRITZ DESHOMMES (1992) : *Vie chère et politique économique en Haïti, l'imprimeur II Google books*

FUKUYAMA FRANCIS (1992) *La fin de l'histoire et le dernier homme, Paris, Flammarion*

GERMAN A DE LA RERZA (2014), *Le régionalisme ouvert latino américain : un essai d'interprétation systémique*

GEORGES POLITZER (1936) *Principes élémentaires de philosophie, réédité en 2009 aux éditions Delga*

GILLES ALAIN (1994) *Éléments de méthodologie et d'analyse statistique, St Laurent : Mc Graw Hill*

GIRAULT CHRISTIAN (1981) *Le commerce du café en Haiti. Habitants, spéculateurs et exportateurs, Paris, éditions du CNRS*

GLYN, ANDREW (2006), *Capitalism Unleashed: Finance, Globalization and Welfare, Oxford, Oxford University Press.*

GOLDSTEIN, M, WHEATERSTONE SENIOR D (1997) *The Seven Deadly Sins:*

Presumptive Indicators of Vulnerability in Emergent Economies, *Institute of International Economics. Mimeo, Washington*

GUILLOCHON, B. (2001). I. Formes et ampleur du protectionnisme. Dans : Bernard Guillochon éd., *Le protectionnisme* (pp. 7-25). Paris: *La Découverte*.

GUERRIEN B. (1989). Concurrence, Flexibilité et Stabilité. *Economica, Paris*.

GRUBEL ET P. J. LLOYD (1975) Intra-Industry Trade. The Theory and Measurement of International Trade in Differentiated Products, *Mac Millan*

HAYEK, FRIEDRICH, (1974 – 76) Denationalization of Money: The Argument Refined, *Institute of Economic Affairs, London (lère éd.)*

HAYEK, FRIEDRICH (2007) The Road to Serfdom [1944], *Chicago, University of Chicago Press ; trad. fr. : La Route de la servitude, Paris, PUF, "Quadrige", 2002.*

HENRY SÉE (1926), Les origines du capitalisme moderne (Esquisse historique), Paris : *Librairie Armand Colin, 210 pages. Collection Armand Colin (Section d'Histoire et Sciences économiques).*

HURBON, LAENNEC (1987) : Comprendre Haïti., essai sur l'État, la nation, la culture, éd. *Karthala*

ILYA PRIGOGINE (1996) La fin des certitudes : temps, chaos et les lois de la nature, *éditions Odile Jacob*

JACQUES BARROS (1984), Haïti de 1804 à nos jours, *Harmattan (Tome 1er) Paris*

JACQUES MARITAIN (1935) Distinguer pour unir ou les degrés du savoir, *Nouvelle édition revue et commentée, Paris, Desclée de Brouwer et Cie éd.*

JAGDISH BAGHAWATI (1990), PROTECTIONNISME, Paris DUNOD

JEAN BACHELER (1971) Les origines du capitalisme, *coll. idées nrf*

J. B. SAY (1803) Traité d'économie politique, *2ème édition*

JEAN CLAUDE ICART (1987), Négriers d'eux-mêmes, essais sur les boat peoples haïtiens en Floride, *Ed. CIDHICA*

JEAN KODEJ (2008) Les mutations de l'économie mondiale en chiffres, www.editions-breal.fr p 25.

JEAN MARC TALLON (1998), *Équilibre général : une introduction, éditeur Vuibert*

JEAN PIERRE BARBIER ET JEAN BERNARD VERON (1991) les zones franches industrielles d'exportation (Haïti, Sénégal, Tunisie), *Karthala*

JEAN PIERRE BARBIER, JEAN BERNARD VERON (1991), les zones franches industrielles d'exportation, *Karthala*

JOHN KENNETH GALBRAITH (1968) Le nouvel état industriel, essai sur le système économique américain traduit de l'anglais (États Unis) par Jean Louis Cremieux Bilhac et Maurice Le Nan, troisième édition revue et augmentée, éditions Gallimard

JOHN MAYNARD KEYNES (1936) Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, Paris, Payot, 1969

JOHN STUART MILL (1880) Chapters on socialism, New York American Book Exchange Tribune Building

JOSEPH SCHUMPETER (1942) Capitalisme, socialisme et démocratie le capitalisme peut-il survivre? Le socialisme peut-il fonctionner? Socialisme et démocratie, traduction française de Gaële Fain, Paris petite bibliothèque Payot, 3 55, etc

KARL MAX (1867) Le capital, traduction de Jean Pierre Lefebvre, éditions sociales, 1993, PUF

Chicago, University of Chicago Press

KERMEL TORRES D ; ROCCA P (1982) : Entre la nécessité quotidienne et la menace socio politique : la question alimentaire haïtienne, *cahiers des sciences humaines*

KERN DELINCE (1993), Les forces politiques en Haïti, *manuel d'histoire contemporaine, éditions Karthala*

KING M (2005) Monetary Policy: Ahead of theory, *Cass Business School, City University, London*

KRUGMAN P ET VENABLES A (1996) "Integration, Specialisation and Adjustment" , *European Economic Review, Vol 40 pp 26-36*

KRUGMAN PAUL (1996) Pop internationalism, *M.I.T press*

KRUGMAN P (1990) Rethinking international trade, *Cambridge, Massachusetts, MIT Press*

LEON WALRAS (1952), *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale*, Paris, *Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence*, , nouveau tirage 1976

LESLEY PEANT (1999), *L'ensauvagement macoute et ses conséquences*, Ed Maisonneuve et Larose, Paris

LEVINE R (2005) *Finance and Growth: Theory and Evidence*. Amsterdam, North Holland Elsevier Publisher

LOCKE J. (1690) : *Traité du gouvernement civil* (Traduction française de David Mazel en 1795) à partir de la 5^e édition de Londres en 1725.

LUC ALBARELLO (1999), *L'acteur social et la recherche scientifique*, De Boeck Université

LUTTWAK E (1993) *the Endangered American Dream: How to Stop the United States from Becoming a Third World Country and how to Win the Economics Struggle for Economic Supremacy*, Simon & Schuster New York

MADDISON A. (1995) : *L'économie mondiale 1820-1992*, Paris, OCDE.

MARC LOUIS BAZIN, (2006) : *Sortir de l'impasse*, éditions Deschamps

MAURICE L SCHIFT, ALAN WINTERS (2004), *Intégration régionale et développement*, Paris, *Economica*

MAZOYER MARCEL, LAURENCE ROUDART (2002), *Histoire des Agricultures du Monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Seuil (réédition)

MARSHALL, ALFRED (1920): *Principles of Economics*, London: Macmillan and Co. 8th edition

MC KINON RONALD I. (1973): *Money and capital in economic development*, The Brooking Institution

MC KINON RONALD I. (1991) *The Order of Economic Liberalization: Financial control in the transition to a market economy*, The John Hopskins University

MICHAËL B. (2003) : *Adam Smith et l'origine du libéralisme*, Paris, PUF.

MICHAEL PORTER (1961), *l'avantage concurrentiel*, Dunod

MINISTERE DE LA COOPERATION FRANÇAISE (1986), « Haïti : dossiers d'informations économiques »

- MISES L. V. (1949), *Human Action*, *Yale University Press*
- MOMAR COUMBAR DIOPP (2013) *Sénégal (2000-2012) Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, *CRES et Karthala*
- NOZICK, ROBERT (2008) : *Anarchie, État et utopie*, *collection Quadrige PUF*
- OHLIN BERTIL (1933), *Interregional and International Trade*, *Harvard University Press, Cambridge*
- PARETO, VILFREDO (1909) *Manuel d'économie politique*, *Gallica, Bibliothèque numérique*
- PEANT, LESLY (1999) *L'ensauvagement macoute et ses conséquences*, *Editions Maisonneuve*
- PHILIPPE DEUBEL, ET AL (2012)] *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, *éditions Bréal Nrosny*,
- PHILIPPE FORTIN (2005) *La pratique du commerce international*, *Québec, publication CHH*
- PHILIPPE HUGON (2002), *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*, *Revue tiers monde*
- PHILIPPE HUGON (2003), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, *Karthala*
- PIERRE CHARLES GERARD (1967), *L'économie haïtienne et sa voie de développement*, *Editions Maisonneuve*
- PIERRE NYABYENDA (2006) *Les plantes cultivées en régions tropicales d'altitude d'Afrique*, volume 2, *Presses agronomiques de GEMBLoux, P 41*
- PNUD (2007-2008) : *Rapport sur le développement humain*
- PNUD (2013) *OMD du millénaire pour le développement : Haïti, un nouveau regard*
- PREBISCH RAUL (1949) *The Economic Development of Latin America and its Principal Problems*, *New York ONU*
- RAJAN, et al (2003): *Saving Capitalism from the Capitalists*, *Crown Business*.
- RAYMOND ARON (1962) *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, *Collection Gallimard*

Real Lavergne (1996) *Intégration et coopération régionale en Afrique de l'ouest, Editions Karthala, Paris*

RICARDO D. (1817) : *Des principes de l'économie politique et de l'impôt, Réédition, Flammarion, 1977.*

ROBERT O KEOHANE ET JOSEPH S NYE (1972), *Transnational Relations and World Politics, Havard University Press*

ROBINSON, JOAN (1969a) *the Economics of Perfect Competition, 2eme Editon, Mac Millan, London*

ROSTOW WW (1965) *Les étapes de la croissance économique, traduit de l'américain par M.-J. Du Rouret, Paris Editions du Seuil*

ROTHBART MURRAY N (1997) *L'homme, l'économie et l'État, Paris, Institut Charles Coquelin (trad. Fr.)*

SALVATORE D (2008) *Economie internationale, De Boeck Supérieur, 9e Editions*

SAMIR AMIN (1970) *L'accumulation à l'échelle mondiale , Librairie Payot*

SANDRETTO, R. (1998). *Le protectionnisme au tournant du siècle: opacité et furtivité. Études internationales, 29, (2), 349–364. <https://doi.org/10.7202/703880>*

SAÏDEL LAINE (1993) *Plaidoyer : Haïti Pour une politique commerciale nationale dans la perspective d'une intégration économique au niveau hémisphérique régional et sub régional, Imprimerie Le Natal*

SAUL B COHEN (2003) *Geopolitics of The World System, Rowman and Littlefield publisher, New York*

SAUVEUR PIERRE ETIENNE (2007) *L'énigme haïtienne : Échec de l'état moderne en Haïti, Presses de l'Université de Montréal*

SCHUMPETER J. A. (1962) *Capitalism, Socialism and Democracy 3rd Edition 1950 Harper Torch books, New York*

SCHUMPETER J. A. (1935) *Théorie de l'évolution économique, trad. Fr. Paris, librairie Dalloz*

SERGE BERNSTEIN (1999) *Questions sur la démocratie aux Etats-Unis et en Europe occidentale de 1918 à 989, Coll. Jacques Marseille*

SERGE LATOUCHE (1998) : Les dangers du marché planétaire, *Paris, Presses de Sciences Po, Bibliothèque du citoyen*

SHAW EDWARD STONE (1973), *Financial Deepening in Economic Development, Oxford University Press*

SILEM A et ALBERTINI J.M. (2004) *Lexique d'économie, Dalloz, 2eme Edition, Paris*

SIROEN J-M. (2000) *La régionalisation de l'économie mondiale, Paris, La Découverte*

SMITH A. (1776), *La richesse des nations, traduction française (1991), Garnier-Flammarion.*

SMITH, A (1759) *Théorie des sentiments moraux, Garnier-Flammarion.*

SOPHIE BOISSEAU DU ROCHER (1998) *ASEAN et la construction régionale en Asie du Sud Est, l'Harmattan, Paris,*

STAFFAN LINDER (1961) *An Essay on Trade and Transformation, John Willey and Son, New York*

STIGLIZ J.E. (2000), *Principes d'économie moderne, De Boeck Université, 2ème édition, Bruxelles*

STIGLITZ J.E. (2006) *Un autre monde. Contre le fanatisme du marché, Paris, Fayard*

UNIVERSITÉ DES ANTILLES DE LA GUYANE ET FAMV (1991) *Paysans, systèmes et crises. Travaux sur l'agrire haïtien, tome I, Histoire agraire et développement, Bibliothèque numérique, manioc/SCD (P 10)*

VILFREDO PARETO (1896) *Cours d'économie politique, Tome Ier, Paris, Pichon librairie*

WALRAS LEON (1926) *Éléments d'économie politique pure ou théorie de la richesse sociale, œuvres économiques complètes, Vol. VIII, éditions P. Dockès et al, Economica, Paris, 1988*

ZAKI LAÏDI (1994) *un monde privé de sens, Paris Fayard*

REVUES, PERIODIQUES ET JOURNAUX

Abdul Abiad, Ashoka Modi (2005) « Réforme financière : une construction délicate », *dossiers économiques # 35, FMI, Édition Française (Traduction : Serge Collomb)*

A AQUINO (1978) « Intra Industry Trade and Intra Industry Specialisations as

Concurrent Sources of International Trades in Manufacture » *Weltwirtschaftliches Archiv*, volume 114 # 2

ABDEL K. M. R. (1986) 'Multilateral Trade Negotiations: The Developing Countries and the GATT Secretariat', *thèse de doctorat, Université de Genève, Institut Universitaire de Hautes Études Internationales :Genève.*

AFD (2004) « Development Aid: Why and How? Towards Strategies For Effectiveness », *conference (2004) imprimé à Lyon (France) en 2005 aux bons soins de imprimeur Ferreol, Depot legal, 2005*

Alain Albert et Maxime A Créner (1982) «Les nouveaux pays industrialisés – stratégies de développement industriel – le cas de la Corée du sud et du Brésil », *Revue Erudit, Etudes Internationales, Vol. 13*

ALEXI SALUDJIAN (2006) « Flux de capital et intégration régionale : une étude économétrique des principaux déterminants de l'instabilité macroéconomique dans le cône sud-américain », *Rroblemas del Desarrollo. Vol.37 # 147, Revista Latinoamericana de Economia, Universidad Nacional Autonoma de Mexico*

ANDRE BALADI (2007) « Realizing a Caribbean Monetary Union »

ANDRE VICTOR (2011) « Haïti quel développement ! » *Haïti en marche, Volume XXX, # 38*

ANNE DUHAMEL ET JEAN PAUL CALERO (2003) « Le marché commun de la communauté du bassin des caraïbes », *observatoire des Amériques*

A SODOGODO ET ALL (1991), « développement des investigations sur l'ajustement à long terme la protection dans les échanges commerciaux : arguments, formes, mesures et applications aux pays de l'Afrique subsaharienne »

ALCHIAN ARMEN A (1950), "Uncertainty, Evolution and Economic Theory", *The Journal of Political Economy, Vol. 58*

ALLEGRET J.P. (2000) « Quels rôles pour les contrôles des mouvements internationaux de capitaux », *économie internationale, la revue du CEPI, # 81, 1er trimestre 2000*

ANDERSON, J.E. BANISTER, G.J. ET NEARY J.P., (1995) "Domestic Distortions and International Trade", *International Economic Review # 36*

ANDERSON J.E. & P.J. Neary, 1994, "Measuring the Restrictiveness of Trade Policy", *World Bank Economic Review*, 8(1), 151-69.

ANDRE VICTOR (2011) « Haïti quel développement ! » *Haïti en marche*, Volume XXX, # 38

ANDREW MORAVCSIK (1993) « Preference and Power in the European Community. A Liberal Intergovernmental Approach », *Journal of Common Market Studies*, Vol 31 # 4

ANTONIO CARLOS PEIXOTO (1977) « La théorie de la dépendance : bilan critique », In *Revue Française de Sciences Politiques*, 27eme année Numéro 4-5

ARMEN A ALCHIAN (1950) "Uncertainty, Evolution and Economic Theory», *the Journal of Political Economy*, vol 58

ARROW, KENNETH (1994) "Methodological Individualism and Social Knowledge" *American Economic Review, Papers and Proceeding*

ASIEDU, E (2002) "On the Determinants of Foreign Direct Investments to Developing Countries: Is Africa Different?" *World department*

BAGHAWATI J.N. (1964) 'The Pure Theory of International Trade: a Survey', *economic journal*, Vol 74

BALASSA B., (1985), "Exports, policy choices and economic growth in developing countries after the 1973 oil shock", *Journal of Development Economics*, May-June, 23-35.

BALASSA B (1965) "Trade liberalization and revealed comparative advantage", *Manchester School of Economic and Social Studies*

BALDWIN R., (1989), "Measuring nontariff trade policies", *Cambridge, NBER Working Paper n°2978, May.*

BANQUE DE FRANCE (2001) « Réserves obligatoires: enseignements tirés du comportement des banques françaises », *Bulletin de la banque de France 1992, aout 2001*

BANQUE MONDIALE, (2004) « Realizing the Development Promise of the Doha Agenda », *Global Economic Prospects 2004*, p 51

BANQUE MONDIALE (1986) « Haïti : Examen Des Dépenses Publiques » *Bureau régional Amérique latine et Caraïbes, Rapport N° 6113-HA, Volume I, p 42*

BARRY EICHENGREEN, MICHAEL MUSSA, GIOVANI DEL ARRICACIA(1999) ET ALII « La libéralisation des mouvements de capitaux: aspects analytiques », *Dossiers économiques # 17 FMI*

BENCIVENGA VALERIE R AND BRUCE SMITH (1991) "Financial Intermediation and Economic Growth ", *Review of Economic Study, Vol. 58*

BERG A., KRUEGER A. (2003), « Trade, Growth, and Poverty: a Selective Survey », *IMF Working Paper*

BERNANKE, B., MISHKIN, F., (1997), "Inflation targeting: A new framework for monetary policy", *Journal of Economic Perspectives, 11(2), p. 97-116.*

BERNANKE BEN S, MARK GERTLER (1995) "Inside the Black Box: the Credit Channel of the Monetary Policy Transmission", *Working Paper # 5146 BERNARD A.B. & J. BRADFORD Jensen,*

BERTHELEMY, VAROUDASKIS (1994, 1996), « Développement financier, réformes financières et croissance, une approche en données de panel », *Revue économique, vol. 46, N° 2.*

BERTRAND BLANCHETON (2004) « ouverture commerciale, croissance et développement : malentendus et ambiguïté des débats : le concept de développement en débat », *Université Montesquieu Bordeaux IV*

BHAGWATI J & T.N. SRINIVASAN, 1969, "Optimal Intervention to Achieve Non-Economic Objectives", *Review of Economic Studies, 36, 27-38.*

BHAGWATI J., (1958): "Immiserizing Growth. A Geometrical Note", *Review of Economic Studies, 25(3), June.*

BHAGWATI J., (1958): "The pure theory of international trade: a survey", *Economic Journal 74 (243)*

BHALLA S.S., (1994), "Freedom and economic growth: a virtuous cycle ?" *International Monetary Fund, Seminar Series n°1994-33, 1-73.*

BIHR, ALAIN (2006) « Les origines du capitalisme selon Max Weber » *Revue Interrogations ? N°2.*

BLEANEY M.F. (1996) « Macroeconomic Stability Investment and Growth in

Developping Countries”, *Journal of Development Economics*

BLOMSOM M., LIPSEY R.E. ET ZEJEAN M. (1994), “What Explains Growth in Developing Countries?” *NBER Discussion paper 1924*

BOUËT A. (2000), « La mesure des protections commerciales nationales », *Document de travail du CEPII, n°15, novembre.*

BOUËT A. (2000), « la Délégation de la Politique Commerciale dans une Union Douanière » , *Revue économique, Presses de Sces Po 0(3) 725-734*

BOUËT A. (2000), « La mesure des protections commerciales nationales », *Document de travail du CEPII, n°15, novembre*

BOUVET L. (2008): « Les socialistes français face au libéralisme : vers la fin des malentendus ? », *Le Meilleur des Mondes, Paris, n°9, automne, p. 34-37.*

BRH bulletins trimestriels 2003

BRH Cahier de recherche(2006)

BRH, bulletins trimestriels 2012

BRH,Cahier de recherche (2008)

BRH, Cahier de recherche (2017)

BUZENOT LAWRENCE (2009) « les zones franches industrielles d’exportation dans les caraïbes. Les causes économiques de leur émergence ». *Http// études caribéennes, Revue.org.*

CARDEBAS JEAN MARIE (2002) « Commerce international et développement, quelles relations ? Une réponse empirique à partir de données de panel » *Tome 43 n°170, IN revue Tiers-monde*

CARICOM (2001) « The Reavised Treaty of Chaguaramas», *Secretariat General*

CARLOS M. (2010) “Financialization” of capitalism and its recent effects on Latin American emergent economies”, *World Review of Political Economy, vol. 1*

CATHERINE FIGUIERE, LAETITIA GUILHOT (2006) « Caractériser les processus régionaux: les apports d’une approche en termes de coordination », *Monde en Développement # 35, troisième trimestre*

CEDRAS J (1958) « Le paradoxe de Leontief et la théorie de la spécialisation internationale », *Persée*, vol. 9

CEDRIC AUDEBERT (2010) « La caraïbe et les territoires français d'Amérique face à l'intégration continentale : intérêts enjeux et perspectives », *Presses universitaires de Rennes*

CELINE BROGGIO et MARTINE DROULERS (2007) « Stratégies caféières du Brésil sur le marché mondial », *Editions de l'EHES, études rurales*

CEPALC (2000), « Haïti : évolution économique de l'année 1999 »

CEPAL (2013) « La Inversión Extranjera Directa en America Latina », *commission économique pour l'Amérique Latine*

CEPAL (1994) Le régionalisme ouvert en Amérique Latine et aux Caraïbes, le nouveau régionalisme au service de la transformation productive avec équité, pp rapport technique *Nations Unies*

CEPII (2004) : « la libéralisation agricole : des effets ambigus sur les pays en développement », n° 236, juillet-août

CHARLES CASTEL (2013) « Urgences haïtiennes : Des idées pour la croissance », *disponible en ligne, publié par Alin Hall.*

CHENERY H., SYRQUIN M. (1989), « Three Decades of Industrialization », *World Bank Economic Review*, vol.3, n°2, may.

CHENERY H. & M. SYRQUIN, (1989) "Three decades of industrialization", *World Bank Economic Review*, 3, n°2, May.

CHEN-CHANG LO, YALING LIN¹, TSUNG-LI CHI AND ALL (2013) "Foreign Direct Investment Inflows in Haiti: Its Determinants and Impact on Economic Growth", *Business Management Dynamics Vol. 2, No.9*

CHIN M.D. AND H. ITO (2002): "Account Liberalization, Institutions and Financial Development: Cross Country Evidence", *NBER, WP 8976*

CHOKSI A., MICHAELY M. & D. PAPAGEORGIOU, (1991), *Liberalizing Foreign Trade, Oxford: Blackwell.*

CHO Y J (1986) "Inefficiencies from Financial Liberalization in the Absence of Well-

functioning Equity Markets” *Journal of Money, Credit, and Banking*, Vol. 18 # 2, May

CHRISTIAN DEBLOCK AND DORVAL BRUNEL (1993) « une intégration régionale stratégique : le cas nord américain », *Etudes internationales*, volume 24 # 3

CHRISTIAN DEBLOCK, (2005) « Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories? », *Cahiers de recherche, continentalisation*

CLAUDE AUROI (1980) Développement et dépendance en Amérique Latine : in rapport final du séminaire sur l’Amérique Latine

CLAUDE COURLET (1988) « l’analyse de l’industrialisation du tiers monde : acquis théoriques et modalités d’une remise en cause », *In tiers monde*, Tome 29, # 115

CNUCED (2003) « module avance de formation pour les négociations multilatérales sur l’agriculture »

CNUCED (1998): “World Investment Report: Trends and Determinants”

COMBES, J.L., P. GUILLAUMONT, S. GUILLAUMONT J & P. MOTEL C, (2000), « Intégration à l’économie mondiale et instabilité des taux de croissance », *Revue Française d’Économie*, forthcoming.

CORDEN W M (1966) “The structure of a Tariff System and the Effective Protective Rate”, *Journal of Political Economic* VOL LXXIV no 3

COURADE G. (1996), « Entre libéralisation et ajustement structurel : la sécurité alimentaire dans un étau », *Cahiers d’études et de recherches francophones, Agricultures*, vol 5 numéro 4, Juillet-Août

CULHEM C (1988) “The Location Determinants of Foreign Direct Investment in Developing Countries”, *The university of Adelaide Working Paper* # 12

DABÈNE O (2012), “Explaining Latin’s America Fourth Wave of Regionalism. Regional Integration of the Third Kind”, *San Francisco 30eme Congrès de la Latin American Studies Association*

D’ASPREMONT C., DOS SANTOS FERREIRA R., GERARD-VARET L.A. (1989), « fondements et l’équilibre en économie: coordination, rationalité individuelle et anticipations », *IIIème Colloque de l’Association Charles Gide, Strasbourg, 21-22 septembre 1989.*

DAVID C ZEHNER (2002), “An Economic Assessment of “Fair Trade” In Coffee”, *Columbia*

Business School

DEBLOCK C. ET AL (2001) « La politique commerciale des États-Unis et le régionalisme dans les Amériques », *Études internationales*, Vol. 32, no 4, 2001, Décembre

DEBLOCK C. (2010) « OMC : le déclin irréversible de la réciprocité et du multilatéralisme », *L'Économie politique*, no 45, 2010, 16 février

DEBLOCK C. ET AL (2004) « Les Amériques à l'heure de l'intégration Politique », *Sociétés*, Vol.9123, no 2-3,

DEBLOCK C. (2004) « L'OMC face au nouveau régionalisme », *Problèmes économiques*, N 2.855

DESMEDT LUDOVIC (2008), « L'analyse de la monnaie et de la finance par David Hume », *Persée*, Vol. 59,

DESSE M, JUSLINE RODNE JEANTY ET AL (2018) « Le tourisme dans la caraïbe, un moteur de développement territorial », *collections idées d'Amérique*

DE VROEY M. (2009) : « Le libéralisme économique et la crise » *Revue française d'économie, persées Volume 24 Numéro 2*

DEZALAY YVES et GARTH BRYANT (2002) « La mondialisation des guerres de palais », *Seuil, Paris*

Dickey D, A FULLER WA. (1981) "Likelihood Ratio Statistic For Autoregressive Time Series With a Uniroot", *Econometrica* 49 (4) p. 1057 - 1072

DIEGO ARIAS, EMILE BREARLEY, GILLES DAMAIS (2006) « Restauration de la compétitivité du secteur du café en Haïti », *BID*.

DOLLAR D. (1992), "Outward-Oriented developing Economies Really do grow more Rapidly evidence from 95 LDCs 1976 - 1985," *Economic Development and Cultural Changes*

DOLLAR ET KRAAY (2004) "Trade, Growth and Poverty", *The Economic Journal*

DUC LOÏ PHAN, GAUSSENS OLIVIER, CLAIR CLAUDE (1984) "Le commerce international intra-branche et ses déterminants d'après le schéma de concurrence monopolistique : une vérification empirique".In: *Revue économique*, volume 35, n°2, 1984. pp. 347-378; http://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1984_num_35_2_40878

D. RODRICK ET J. RODRIGUEZ (2002) « Trade policy and economic growth: a skeptic guide to the cross national evidence », *NBER Macroeconomics Annual*.

DUFUMIER MARC (1988). « Pénurie alimentaire, agriculture paysanne et politique agricole en Haïti », *In: Économie rurale. N°188*

DUFUMIER M. (1996), « Sécurité alimentaire et systèmes de production agricole dans les pays en développement », *Cahiers d'études et de recherches francophones, Agricultures, vol 5 numéro 4, Juillet-Août*.

EDWARDS S. (1992), « Trade Orientation, Distorsions and Growth in developing Countries », *Journal of Development Economics, (39) 1, july, pp.31-57*.

EDWARDS S (1993), "Openness, Trade Liberalization and Growth in developing Countries", *Journal of Economic Literature, vol XXXI, September, pp.1358-1393*.

EDWARDS S.(1993) "Openness, Trade Liberalization, and Growth in Developing Countries", *Journal of Economic Literature, 31, 1358-93*

EDWARDS S. (1998) "Openness, productivity and growth: what do we really know?" *The Economic Journal, vol 108, march, pp 383-398*.

EDWARDSS (1993), "Openness, Trade Liberalization and Growth in developing Countries", *Journal of Economic Literature, vol XXXI, September, pp.1358-1393*.

EMMANUEL CARRE (2013) « la cible d'inflation de la FED : continuité ou rupture », *revue de la régulation*

ERICK BERGLOF, PATRICK BOLTON (2002) "The great divide and beyond: financial architecture in transition", *Journal of Economic Perspectives vol. 16 # 1*

ERIC FIMBEL, CATHERINE KARYOTIS (2011) « La titrisation : dispositif emblématique de la financiarisation irresponsable et facteur de risques sociétaux inédits », *Cairn, n° 48*

ÉRIC VERREYDT (2000) "Free Market Left Haiti's Rice Growers Behind", *cité par Maurice Dobbs, Washington post*,

FAO et OCDE (2015) «le Brésil est prêt pour devenir le plus grand fournisseur», *rapport annuel sur les perspectives agricoles*.

FAO (2001) « Les négociations multilatérales sur l'agriculture »

FAO et OCDE (2014) rapport annuel sur les perspectives agricoles 2015-2024

FARMA, EUGENE (1985) "What's different about bank?" *Journal of Monetary Economics*, Volume 15, January

Faruk Ulgen (2012).) « Les innovations financières s'inscrivent-elles dans un processus schumpétérien de destruction créatrice ? » *In Revue Interventions économiques*

FEENSTRA ROBERT (1990) "Trade and Uneven Growth", *National Bureau of Economic Research, Working Paper # 3276*

FELDSTEIN MARTIN AND CHARLES HORIOKA (1980) "Domestic Saving and Capital Flows in Economy", *The Economic journal*, vol. 90 # 358

FERGUSON, R., (2002), "Why central banks should talk", *Discourse, Federal Reserve Board*, 8 janvier.

FERNANDEZ D.C, TIMOTHY J. K. (2009), « The Current Financial Crisis: What should We Learn from the Great Depressions of the Twentieth Century? » *Federal Reserve Bank of Minneapolis, Research Department Staff Report 421*.

FIGUIERE ET GUILHOT (2007) « Vers une typologie des processus régionaux, le cas de l'Asie Orientale », *Revue Tiers Monde #192895917*

FORUM LIBRE DU JEUDI (1990) "Pourquoi le 7 février 1986?", *Imp. Le Natal*, , 69 p., p. 37

FONTAGNÉ, L. et M. FREUDENBERG (2002), « Long-term trends in intra-industry trade », chapitre 8 de *Frontiers of Research on Intra industry Trade*, sous la direction de H. Grubel et H.-H. Lee, Palgrave, Londres.

FRANCOIS PERROUX (1966), « Les blocages de la croissance et du développement. La croissance, le développement, les progrès, le progrès », *Revue Tiers Mode*, Tome 7 #26

FRANKEL J.A. & D. ROMER (1999)"Does trade cause growth?", *American Economic Review*, vol. 89 n°3, June, pp 379-399.

FRANKEL. A. JEFFREY (1999) "No Single Currency Regime is Right for All Countries or At All Times", *Princeton University, New Jersey # 215*

FREDERIC BOUASSEY ET PIERRE MALGRANGE (1997), « Intégration économique et financière dans les modèles macroéconomiques : bilan et nouvelles pistes » *Revue française d'économie*, volume 12 # 3

FREITAG MICHEL (2010) « L'avenir de la mondialisation : globalisation ou

mondialisation", Revue Québécoise de la société # 24-25

FRIEDMAN M. (1963): "Capitalism and freedom" *The Chicago University Press, Chicago and London*

FRIEDMAN M. (1953): «The Methodology of Positive Economics», *Essays in Positive Economics*,

FRIEDMAN MILTON (1956) "The Quantity Theory of Money. A Restatement" *in studies in the quantity Theory of Money, the University of Chicago Press, p 3-21*

FRY M (1995) "Money, Interest, and Banking in Economic Development" *Second Edition, Baltimore: John Hopkins University Press*

FRY MAXWEL J (1978), "Money and Capital or Financial Deepening in Economic Development?", *Journal of Money and Credit Banking, Vol. 10, # 4*

FRY J MAXWELL (1991) "In Favor of Financial Liberalization", *the Economic Journal*

GAËLLE PRESSOIR, SANGRINE FREGUIN GRESH ET ALL (20016), «Les filières agricoles haïtiennes : un marché intérieur à reconquérir », *CIRAD*

GATT (1994) Accord sur les tarifs douaniers et le commerce

GERTLER, M., ROSE A (1991) "Finance Growth and Public Policy", *World Bank, Policy Research Working Paper, # 814, December*

GERARD DUMENIL ET DOMINIQUE LEVY (2006), « néolibéralisme : dépassement ou renouvellement d'un ordre social », *Presses universitaires de France # 40*

GHOSCH ATISCH R, ANNE MARIE GULDE ET AL (1997) "Does The Nominal Exchange Rate Regime Matter?" *NBER Working Paper 5874 (Cambridge Massachussets: National Bureau of Economic Research)*

GILLIS M, PERKINS D. H., ROEMER M et SNODGRASS D.M.(1990), *économie du développement, DE BOECK University, 2ème édition*

GOLDSMITH RAYMOND W (1955) "Financial Structure and Economic Growth in Advanced Country: an Experiment in Comparative Financial Morphology", *National Bureau of Economic Research Chapter URL: <http://www.nber.org/chapters/c1304>*

GRANGER C et NEWBORD P (1974) « Spurious Regressions in Econometrics », *Journal of Econometrics, vol. II*

GREEN D et SHAPIRO P. (1997), « Choix rationnels et politique : pourquoi en savons-nous toujours aussi peu ? », *Revue française de science politique*, # 47, p. 97.

GREENFIELD R. et al (1983). "A Laissez-Faire Approach to Monetary Stability." *Journal of Money, Credit, and Banking*, Vol. 15, pp. 302-315

GREENWOOD JEREMY, BOYAN JOVANOVIC (1990) "Financial Development and the distribution of Income", *The Journal of Political Economy*, Vol. 98 # 5

GUNNAR Myrdal (1960), « Théories économiques et pays sous-développés », *Revue Tiers Monde*, Tome I, # 4

GURLEY, J.G., E S SHAW (1960), "Money in a theory of Finance", *The Brookings Institution*

GREENWOOD, J. ET JOVANOVIC B (1990), "Financial Development, Growth and the Distribution of Income", *Journal of Political Economic*, Vol. 18 # 5

GUERIN J L (1999), « Les pays en développement profitent ils du commerce mondial ? » *la lettre du CEPII*, NO 181, juillet aout repris dans *problèmes économiques*, no 2645, Décembre

GURLEY JOHN G ET SHAW E. S. (1967) "Financial Structure and Economic Development", *the University of Chicago Press Journal*, vol. 15 # 3

GUILLAUME DANDIN, JEAN LUC GAFFARD et al (2000), « Ordre et désordre dans l'échange international : une revue de littérature », *Université d'Edinbourg, OFCE*

GUILLAUME BARBEROUSSE, TANGUY BERNARD ET AL (2009) « La téléphonie mobile dans les pays en développement : quels impacts économiques et sociaux ? » *Revue PROPARCO* # 4

GUILLAUMONT P.(1994) « Politique d'ouverture et croissance économique : les effets de la croissance des exportations et de l'instabilité des exportations », *Revue d'Economie du Développement*

GUILLAUMONT P.(2000) « Ouverture, vulnérabilité et développement », *Colloque Ouverture économique et développement*, Tunis, 23-24 juin.

GUILLAUMONT P. (2001), « Ouverture, vulnérabilité et développement », *dans Boudhiaf M., H. G. Grubel et P. J. LLOYD (1975) Intra-Industry Trade. The Theory and*

Measurement of International Trade in Differentiated Products, *Mac Millan*

GUILLOCHON BERNARD (1982) «La France des années 1970 est-elle protectionniste ? » *Revue économique Persée*, volume 33, n°6,

HADAD AND ANN HARISON (1993) “Are there Positive Spill Overs from direct foreign Investment?” Evidence from Data Pannel for Marocco”, *Journal of Development Economics*, Vol. 2

HARDING T ET JAVORCIC BS (2007) “Developing Economies and International Investors: Do Investment Promotion Agencies Bring Them Together? *World Bank Policy Research*, Washington D.C., # 4339

HARRIGAN J (2001) “Specialization and the Volume of Trade: Do the Data Obeys the Laws?” Nber, Working Paper # 8675

HARRISON A. (1991) “Openness and growth: A time series cross section analysis for developing countries”, *Policy research working paper 809*, World Bank.

HARRISON A (1995) « Openness and Growth: a time-series, cross-country analysis for developing countries », *NBER Working paper n° 5221*

HAYEK FRIEDRICH A (1978) “Competition as a discovery procedure” New Studies, London, Routeledge

HAYEK FRIEDRICH A, (1949) « The Meaning of Competition in Individualism and Economic Order, » Londres, *Routeledge and Keagan*

HAYEK, FRIEDRICH (1948A) “The Meaning of Competition” [1946], *in individualism and Economic Order*, Chicago, University of Chicago Press.

HECKSCHER, ELI (1919): “The Effect of Foreign Trade on the Distribution of Income.” *Ekonomisk Tidskrift* 21: 497– 512. *The original article to which the Heckscher-Ohlin theory is traced.*

HELLEN ES NESADURAI (2003), “Attempting Developmental Regionalism Through AFTA : the Domestic Sources of Regional Governances”, *Third World Quaterly*, Vol XXIV # 2

HELLEN H JENSEN, KAMAL BANSCOTA, Justo Manrique (1991) “Analysis of Food Agricultural and Food Policy in Haiti: an Adaptative policy Simulation Model”, *Iowa*

State University

HELPMAN E.M. (1992) "A Simple Theory of Trade with Multinational Corporations", *Journal of political Economy* , Vol. 92

HENNER, HENRY FRANCOIS (1982) « Le protectionnisme : bilan, limites, réexamen », *Revue économique*, vol. 33 #6

HENRY REGNAULT (2005), « libre échange nord sud typologie des formes d'internationalisation des économies » *Université des pays de Pau et des pays de l'Adour* # 22)

HESTON A. & R. SUMMERS (1991) "The Pen World Table (mark 5): an Expanded Set of International Comparisons 1950-88", *Quarterly Journal of Economics*, 106

HUBERT VEDRINE (2007) « La France et la mondialisation: rapport au président de la République » URLL www.vie-publique.fr > rapport >29264 – la France et la -

HUMMELS, D., J. ISHII et K.YI (2001) « The nature and growth of vertical specialisation in world trade », *Journal of International Economics*, vol. 54, n° 1.

ICONIKOF MOISE (1986) « l'industrialisation du tiers monde à l'épreuve des mutations », la nouvelle industrialisation du tiers monde

IMBENS G. et ALL (1994), "Identification and Estimation of Local Average Treatment Effects", *Econometrica*, 62 (2): pp. 467-475.

IMF (2007), "Haiti: Selected Issues and Statistical Appendix", *country report No. 07/292IMF, Working Paper, 03/30, International Monetary Fund.*

IMF (2008) "Haiti: Financial System Stability Assessment, Including a Report on the Observance of Standards and Codes on Banking Supervision", *Country Report # 08/112*

IMF(2015) "Haiti Selected Issues", *Country Report No. 15/158*

InvestopediaSeigniorage<http://www.investopedia.com/terms/s/seigniorage.asp#ixzz4tzmS6ats>

INCAH (2014) « Actualisation du diagnostic de la filière café en Haïti pour l'élaboration d'un plan de relance décennal »

INCAH (2015), « état des lieux de la filière café d'Haïti »

JARQUE, CARLOS M and ANIL K BERA (1980) "A test for normality of observation and

regression Residuals”, *International Statistical Review*, Vol 55 #2

JACQUELINES CHARLES (2011), « Revival of Haiti’s withered coffee industry would boost rural livelihoods » in *The Seattle Times*

JARRETT, P.J. (1985), « Transnational corporations and international trade: selected issues », *United Nations Centre on Transnational Corporations, rapport technique*.

.JEANNENEY JEAN MARCEL (1980) « pour un nouveau protectionnisme » in *revue économique, volume 31 # 2*

JEAN-MARIE CARDEBAT(2002) « Commerce international et développement, quelles relations ? Une réponse empirique à partir de données de panel », *Monde Volume 43 Numéro 170*

JEAN MARIE THEODAT (2009) « Haïti : le bon grain et l’ivraie du commerce mondial des produits vivriers » Vol. 73, In CAIRN

JEAN MARRY HARRIBEY (2011) « Capitalisme, et libéralisme : quelles différences entre ces deux notions ? », *alter monde, sans frontières*

JEAN PHILIPPE GENET (1996) « la genèse de l’Etat moderne », *actes de la recherche en sciences sociales, vol. 118*

Jeffrey A Frankel et Rose Andrew. K (1998) « The Endogeneity of the optimum Currency Area Criteria”, *Economic Journal*, Vol. 108

J-P. LAFFARGUE (1993), « Croissance endogène, ouverture sur l’extérieur et développement : points de vue récents », *Revue d’Économie du Développement, n°3, septembre*

JEAN PISANI FERRY ET ALL (2011) « Quel système monétaire international pour un monde en mutation rapide ? » *CEEPI, Working paper No 2011 - 4*

JÉRÔME BOURDIEU, JOHANNE HEILBRONN, ET AL (2003) « Les structures sociales de la finance », *Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 146-147. Espaces de la finance, Persée*

JOHANSEN S (1988) “Statistical Analysis of Cointegration Vectors”, *Journal of Economics Dynamics and Control, Volume 12, pp 231-254*

JOHANSEN S et JUSELIUS K (1990) “ Maximum Likelihood Estimation and Inference on

Cointegration With an Application To the Demand for Money”, *Oxford, Bulletin of Economics and Statistics, Vol 52*

JOHNSON, H.G (1967) “Economic policies towards less developed countries”, *the World Bank, Washington*

JOHNSON A (2006) “The Effects of FDI Inflows on Host Country Economic Growth”. *CESIS Working paper series, paper # 58, Royal Institute of Technology Sweden*

JOSEPH COLLINS (1975) « La C.I.A. et l’arme alimentaire », *Le Monde diplomatique*

JOSEPH N PIERRE (2013)] « Le café n’est qu’une partie des problèmes d’Haïti », *in Le Nouvelliste du 31 mai 2013*

KAPUR, D. (1992) “Financial Markets and the Neo Structuralists critique of the Financial Liberalization Strategy in Less Developed Countries”, *Journal of the Development Economics, Volume 38*

KAUFMANN, D, AKRAAY ET P ZOIDO - LOBATTON (1999), “Governance Matters”, *World Bank, Working paper # 2196*

KEBADJIAN GERARD (1994) « économie mondiale : enjeux nouveaux, nouvelles théories » Éditions Seuil

KEBADJIAN GERARD (2004) « Economie politique du régionalisme : le cas euro-méditerranéen », # 19, pp 152-184

Kenen Peter (1969) “The theory of optimum currency areas : An Eclectic Point of view in monetary problems of International Economy”, edited by R Mundell and A. k. Swoboda, 41-60

Chicago, University of Chicago Press

KING R.G., LEVINE L. (1993 A) “Finance Entrepreneurship and Growth: Theory and Evidence”, *Journal of Monetary Economics*

KIRZNER ISRAEL M (1997) “The Driving Force of the Market”, *London Routledge*
 KITSON MICHAEL ET SALOMON SOLOMOU (1990) Protectionism and Economic Revival ; *the British Interwar Economy, Cambridge university press*

KODEJ, JEAN (2008), la perte du pouvoir des industriels au profit des financiers [les mutations de l’économie mondiale en chiffres www.editions-breal.fr p 25]

KOLM SERGE CHRISTOPHE (1977) : « Fondement de l'économie monétaire normative : seigneurage, liquidités externes impossibilité de rémunérer les espèces », *Persée*, vol. 28 # 1

KORMENDI R.C, MEGUIRE P.G. (1985), « Macroeconomic Determinants of Growth: Cross-Country Evidence », *Journal of Monetary Economics*, vol.16, n°2

KOSE M AYAN, ESWAR PASSAD, KENNETH ROGOFF ET ALL (2003) « Effects of Financial Globalization on Developing Countries: Some Empirical Evidence », *FMI, Occasional Paper # 220*

KRAAY A (1998) "In Search of the Macroeconomic Effect of the capital account liberalization " , *Washington, International Monetary Fund*

KRUGMAN, P. (1995), « Growing world trade: causes and consequences », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 1.

KRUGMAN PAUL (1979) "Increasing Returns Monopolistic Competition and International Trade", in *journal of international economic*, Yale University New Haven

KRUGMAN PAUL (1989): « Industrial organization and international trade », in *handbook of industrial organization*

KRUGMAN P. (1987) "Is Free Trade Passé?" *journal of economic perspectives*, vol. # 2

KUZNETS S. (1964), « Quantitative aspects of the economic growth of nations: IX. Level and structure of foreign trade: Comparisons for recent years », *Economic Development and Cultural Change*, vol.13, pp.1-106.

KWIATKOWSKI, PHILLIPS P., SCHMIDT P., ET SHIN Y. (1992) "Testing the Null Hypothesis of Stationary Against the Alternative of a Unit Root: How Sure Are We that Economic Time Series Have a Unit Root?" *Journal of Econometrics*, 54

LAFAY GERARD (1987) « Avantage comparatif et compétitivité », *Economie Prospective internationale # 29*

LA PORTA ET AL (1998) "Law and Finance", *journal of political economy*, University of Chicago Press, Vol. 106, no 6

LAHSENABDELMAKI, MONNET ET ALL (2011), « La stabilité macroéconomique conditionne t - elle l'impact des IDE sur la croissance économique et l'émergence ? Une étude empirique sur des pays d'Afrique, d'Amérique Latine, des caraïbes et d'Asie »,

Monde en développement, # 158

LAURA JARAMILO and CEMILE SANCAK (2007): "Growth in the Dominican Republic and Haiti: why the Grass Been Greener on One Side of Hispaniola?" *IMF Working Paper* *we/07/63*

LEAMER E. (1988), « Measures of openness », dans Baldwin R. (ed) *Trade Policy Issues and Empirical Analysis, Chicago, University of Chicago Press,*

LE FOULER, L., W. SUYKER et D. TURNER (2001) : « Trade linkages and the trade matrices in the OECD Interlink model », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 310.*

LEE J.W. (1993): "International trade, distortions, and long-run economic growth", *IMF staff Papers, vol. 40, n° 2, pp 299-328, June.*

LE NOUVELLISTE (2008) « un coup de semonce ou un coup pour rien ». Du vendredi 18 au dimanche 20 avril

LE NOUVELLISTE (2016) : « Haïti conduite à importer du café vert »

LE NOUVELLISTE (2015) « Café : les producteurs peinent à augmenter leurs revenus »

Le Nouvelliste (2008) « un coup de semonce ou un coup pour rien ».

LESLEY F. MANIGAT (2003) « Éventail d'Histoire Vivante d'Haïti Des préludes à la Révolution de Saint-Domingue jusqu'à nos jours », *collection CHUDAC, une Contribution à la «Nouvelle Histoire» Haïtienne*

LESLEY PEANT (2013), « Monnaie économie et pouvoir en Haïti », *3^e partie, In le nouvelliste*

LEVINE R. & D. Renelt (1992) "A sensitivity analysis of cross-country growth regressions", *American Economic Review, 82(4); 942-963.*

LEVINE ROSS NORMAN, LOAYZA THORSTEN BECK (2000) "Financial Intermediation and Growth: Causality and Causes", *Journal of Monetary Economics*

LEWIS A (1954) "Economic Development with Unlimited Supplies of Labor", *The Manchester School of Economics and social Studies, Vol 22*

LIM E – G (2001): "Determinants of and the relation between foreign direct investment and growth: a summary of the recent literature" *IMF Working paper, Washington, D.C.,*

fond monétaire international, # 1/75, Novembre

LINDA A LINKINS ET HUGH M ARCE (1994) "Estimating Tarif Equivalents of Non Tarifs Barriers", *Office of Economics US International Trade Commission*, Revised Aug 2002

LOUIS DUPONT (2014) « L'application de l'accord CARIFORUM UE et ses implications potentielles sur les économies des Etats caraïbes et des départements français d'Amérique : approche en équilibre général calculable par un modèle de gravité », *études caraïbeennes*.

LOAYZA, FAJNZYLBER, CALDERON ET AL (2005): "Economic Growth in Latin America and the Caribbean": *Stylized Facts, Explanations and Forecast*, Washington DC, World Bank

LOWENTHAL A (1987) *Partners in Conflict. The United States and Latin America*, Baltimore, Maryland, The John Hopkins University Press

LOWE, J.H. (2001): « An ownership-based framework of the US current account, 1982-98 », *Survey of Current Business*, Janvier.

LUCAS, ROBERT E. JR. (1993), "Making a Miracle," *Econometrica*, Vol. 61, No. 2

MADDISON A. (2001) : « L'économie mondiale. Une perspective millénaire », Paris, OCDE

MARC WEISBROT (2000) "Free market left Haiti's rice growers behind", *Washington post*, cité par Maurice Dobbs

MArie Frekleton, Nanno Mulder, Andrea Pellandra et al (2010) : "Caribbean Trade and Integration : Trends and Future Prospect", *Naciones Unidas CEPAL*

MATHIEU ARÈS, ÉRIC BOULANGER ET CHRISTIAN DEBLOC, (dir) (2016) « D'un régionalisme à l'autre : intégration ou interconnexion ? » *Revue intervention Économique*

MARNDR (2016), Inventaire des innovations agricoles en Haïti

MAURICE ALLAIS (1999), « L'éclatante faillite du nouveau crédo », *in le figaro*

MAURICE DOBBS (2000) "Free Market Left Haiti's Rice Growers Behind", *Washington Post*

MAURO F, HUETZ DE LEMPS ALAIN(1991) « Histoire du café, in cahiers d'outre-mer » # 175, 44ème année

MC KINNON RONALD (1973) "Money and Capital in Economics", *Brookings Institution, Washington DC*

MELLO, L. R. (1999) "Foreign Direct Investment – Led Growth: Evidence From Time Series and Panel data". *Oxford economic papers*, 51

MICHALET CHARLES ALBERT (1981) : "Une nouvelle approche de la spécialisation internationale", *In revue d'économie industrielle*, vol. 17, 3ème trimestre

MICHEL BOUCHER(1972) « L'industrie naissante et la protection », *volume 48, # 2, HEC, Montréal*

MICHEL BOURDEAU (2014), «L'idée d'ordre ou le monde selon Hayek », *Archives de philosophie*

MICHELWILLIAM(2016) <https://images.lenouvelliste.com/articles/2016-04-1/cafe.jpg>
« Haïti conduite à importer du café vert », *in le nouvelliste*

MINISTÈRE DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS (2001), « US goods' trade; imports & exports by related parties, 2000 », *communiqué de presse*.

MINISTERE DE LA COOPERATION FRANÇAISE (1986), « Haïti : dossiers d'informations économiques »

MINISTÈRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (2004), « Rapport au Ministre des affaires étrangères M. du Comité indépendant de réflexion et de propositions sur les relations Franco-Haïtiennes », *disponible sur internet et dans les archives du ministère français des affaires étrangères*

Ministère français de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (2012), *In revue du centre d'études et prospectives du mars # 41, p1*

MODIGLIANI ET MILLER (1958) « The cost of capital corporation finance and the cost of investment », *American Economic Review*, vol 32 248, pp 261 297.

MODY, ASHOKA, AND ANTU PANINI, MURSHID (2002) "Growing Up With Capital Flows", *IMF Working Papers 02/75 (Washington, International Monetary Fund)*

MUSA FUDEH,(2007) "libéralisation financière, efficacité du système financier et performance macro économique » , *these de doctorat*

MONNET BENOIT, PATRICK GBAKOU ET ALL (2011) « la stabilité économique conditionne-t-elle l'impact des IDE sur la croissance économique et sur le processus d'émergence ? Une étude empirique sur des pays d'Afrique, d'Amérique Latine, des Caraïbes et d'Asie », *Monde en développement # 158*

MONTORO C ET R MORENO (2011) "The use of Reserves Requirements as a Policy instrument in Latin America", *Bis Quaterly Review*

MORRISET J. (2000) "Foreign direct investment in Africa: policies also matter: program manager for Africa, transnational's corporation"

MUNDELL R (1961) "A Theory of Currency Area " *American Economic Review, Vol 51, pp 657-665*

MURPHY, K. M., A. SHLEIFER & R. W. VISHNY (1989) "Industrialization and the Big Push", *Journal of Political Economy, vol. 97, no. 5, pp. 1003-1026.*

NAVARETTI, G.B., J.I. HAALAND et A. VENABLES (2002), « Multinational corporations and global production networks: the implications for Trade Policy », *document du CEPR pour la Commission Européenne.*

NICK BEARNS (2018) « L'organisation mondiale du commerce met en garde contre la montée du protectionnisme à l'approche du G20 », *in Reuters Wsws.org. traduit de l'anglais*

NIGH D. ET SCHOLLAMER H (1987), "Foreign Direct Investment, Political Conflict: the Asymmetric Response Hypothesis", *Management Decision Economics, John Wiley & Sons, Vol. 8 #4*

NORMAN BARRY (1982) "The Tradition of Spontaneous Order", *Literature of Liberty, Vol. V, n°2, Menlo Park, California*

OCDE (2000a), *Annuaire des statistiques d'investissement direct international, Paris.*

OCDE (2000b), *Études économiques de l'OCDE : Hongrie, Paris.*

OCDE (2001), *Études économiques de l'OCDE : République tchèque, Paris.*

OCDE (1994), « Évolution des échanges internationaux », *Perspectives économiques de l'OCDE, n° 56, Paris.*

OCDE (1998), "Internationalization of industrial R&D", *Paris.*

OCDE (1999) "synthèse, OCDE"

Olivier Manioc et Jean Gabriel Montauban (2005) "Is a Monetary Union in CARICOM Desirable", *correspondence Laboratoire d'économie appliquée au développement, université Antilles Guyanne*

OMC (2003), «World trade policy review », *Haiti*

PAGANO M (1993), "Financial Market and Growth: an Overview", *Economic European Review # 37*

PATRICK ARTHUS (2003) « Désinflation par la politique monétaire ou désinflation par la politique de change », *Dalloz, « Revue d'économie politique », in CAIRN*

PATRICIA LAMY, GAELLE HUTCHENSON, ET AL (2006) : « une interface Nord Sud : l'espace caraibéen » CRDP de la Guadeloupe, services d'édition

PATRICK QUENEHERVE, MICHEL BOCCARA ET AL (2015) « Appui à la revalorisation des filières café cacao dans le département de la Grande Anse », *Haiti, CIRAD*

PAUL MORAL (1950), « La culture du café en Haïti : des plantations coloniales aux jardins actuels ». *In: Cahiers d'outre-mer. N° 31 - 8^e année*

PEIXOTO ANTONIO CARLOS (1977) « La théorie de la dépendance : bilan critique », *IN revue française de sciences politiques, 27^{ème} année, no 4-5*

PETTRI P.-A (1994) "Common Foundations of East Asian Success", *World Bank Publication*

PHILIPPE DUPUY, PATRICE FONTAINE, JOHANNE HAMET (2018) « Les marchés de capitaux français », *collection les essentiels de la gestion, Editeurs, EMS Editions, in cairn*

PHILIPPE ET PERRON (1988) "Testing for a Unit Root in a Time Series With a Changing Mean", *Princeton University*

PHILIPPE HUGON (2001) « Dix ans de politique de développement économique : réussite ou échec », *Armand Colin, revue internationale et stratégique*

PONSOT J.F. (2005) « Dollarisation et Banque centrale en équateur », *séminaires institutions et développement – MATISSE, Paris - 22 Avril 2005*

PREBISCH RAUL (1959) « El desarrollo económico de america latina y algunos de sus principales problemas » *In CEPAL, Bòletin del desarrollo de america latina vol VIII, #1*

- PREBISCH RAUL (1982) « Crise du capitalisme et de la périphérie », *CNUCED*
- PRÉGET RAPHAËLLE (2004) « Adjudication des valeurs du trésor », *Revue Française d'économie, Vol. 18 # 4*
- PRITCHETT L. & G. Seth (1994) "Tariff rates, Tariff Revenue and Tariff Reform: Some New Facts", *World Bank Economic Review, 8(1), 1-16.*
- PRITCHETT, L. (1996) "Measuring Outward Orientation: Can it be Done?" *Journal of Development Economics, 49(2), May, 307-335.*
- PRITCHETT, L. (1996) "Measuring Outward Orientation in LDCs: Can it be done?" *Journal of Development Economics, VOL. 46# 2*
- PROMODEV (2016). "Une agriculture résiliente face aux crises et aux chocs : cas d'Haïti briefing sur le développement en Haïti »
- RANIS G ET SCHIVE C (1985): *Direct Foreign Investment in Taiwan's development in W Galesen (Ed) foreign trade and investment. Economic Development in the Newly Industrializing Asian Country, Madison, University of Wisconsin Press*
- « Rapport préliminaire préparé par la conférence internationale pour la promotion des exportations haïtiennes » (2003) , *Port au prince, 6-8 mai,*
- RASUL SHAMS (1998) « Natural Integration »: A New Approach of Integration in Developing Countries, *HWWA, HAMBURG*
- RAYMOND VERNON (1966) "International Investment and International Trade in the Product Cycle", *Quarterly Journal Economics*
- REBELO S (1991) "Long Run Policy Analysis and Long Run Growth" *Journal of Political Economy # 94*
- RIOUX M (2002) « Globalisation économique et concurrence », *Études internationales, Vol XXXIII, no 1*
- RIVERA BATIZ LUIS A, PAUL M ROMER (1990) « Economic Integration and Endogenous Growth », *NBER Working Paper 3528*
- ROCA PIERRE-JEAN. & KERMEL-TORRES (1991) :« Entre la nécessité quotidienne et la menace sociopolitique: la question alimentaire haïtienne », *La sécurité alimentaire à l'heure du néolibéralisme. Cahier des sciences humaines, Vol. 17, No 1-2, ORSTOM Editions*

RODRIK D. (1994): "King Kong meets Godzilla: The World Bank and the East Asian Miracle". *Centre For Economic Policy Research, Discussion Paper series 944, 1-51.*

RODRIK, D.(1999) "The New Global Economy and Developing Countries : Making Openness Work", *Washington DC, Overseas Development Council*

RODRIK D. (1995) "Trade policy and industrial policy reform in Behrman & Srinivasan (eds)," *Handbook of Development Economics, vol. 3 B, Amsterdam: North Holland.*

RODRIK (D.) (1998): "Trade policy and economic performance in Sub-Saharan Africa", *Cambridge, NBER Working Paper, May, n°6562.*

RODRIK D (1999) "Where did all the growth go? External shock, social conflicts and growth collapse", *Journal of Economic Growth*

RODRIK ET RODRIGUEZ (1999): "Trade Policy and Economic Growth: a Skeptik's Guide to the Cross National Evidence", *NBER, Working Paper # 7081*

ROGER M MICHEL(2005) : « Haïti : Contrat social ou coumbitisme ? » *Alter Presse*

ROMAIN CRUSE (2014) « La diffusion de la présence économique Chinoise dans la Caraïbe insulaire : modalités et Enjeux pratiques théoriques », *Cahiers de Géographie du Québec*

ROMER, PAUL M., (1989), "Endogenous Technological Change," *Journal of Political Economy, Working Paper No.3210. (Cambridge, MA: National Bureau of Economic Research)*

ROSE A.K. (2000) "One Money, One Market: Estimating the Effects of Common Currencies on Trade", *Economic Policies*

ROUBINI, SALA I MARTIN (1995) "A Growth Model of Inflation, Tax Evasion and Financial Repression", *Journal of Monetary Economic*

SACERDOTI E., BRUNSCHWIG S., TANG J. (1998), "The impact of human capital on growth: evidence from West Africa", *Working Papers 98/163, FMI.*

SACHS, J. D. & A. WARNER (1995) «Economic Reforms and the Process of Global Integration », *Brookings Papers on Economic Activity*

SAID E. SAID AND DAVID A. DICKEY (1984) "Testing for Unit Roots in Auto Regressive Moving Average Models of Unknown Order", *Oxford University Press*

SALAMA, PIERRE (2013) « Amérique latine, dettes et dépendance financière de l'État », <http://www.elcorreo.eu.org/Amerique-latine-dettes-et-dependance-financiere-de-l-Etat>, *el correo*

SAMIR, AMIN (2006), "Qu'est-ce que le Néolibéralisme ?", *Discussions avec Samir Amin, Giovanni*

SAMUELSON PAUL (1948), "International Trade and Equalization of Factors Price", *Economic Journal*, # 58

SAOUSSEN BEN GAMRA, DOMINIQUE PILHON (2007) « politiques de libéralisation financière et crises bancaires », *Économie internationale* # 112

SHAW E (1973) "Financial Deepning in Economic Development" , *Oxford University Press, New York*

SIROEN J-M. (2001), « L'ouverture commerciale est-elle mesurable ? », *Laboratoire d'économie de l'université Paris Dauphine [LEDA]*

.SOLOAGA I. & A. WINTERS (1999) 'How Has Regionalism in the 1990's Affected Trade ?', *World Bank, Working Paper n°2156.*

SOPHIE MEUNIER (2012) « La France face à la mondialisation se protéger ou se projeter », *institut de l'entreprise*

STEPHEN HABER (2012), « Analyser le néolibéralisme aujourd'hui », *La Revue des Livres, n° 4, mars-avril*

STEPHEN MILLER AND MUKTI UPADHYAY (2000) « The Effects of Openness, Trade Orientation and Human Capital on Total Factor Productivity », *Journal of development economics, vol. 63*

STIGLIZ J.E. (1994) "The Role of the State in the Financial Market, proceedings of the world bank", *Annual conference on development economics*

STOLPER W. F. & P A SAMUELSON (1941) "Protection and Real Wages" *Review of Economic Studies, Novembre*

TATE WATKINS (2013) "Selling Haitian coffee to American Hipsters"

THOMAS BRAND (2008) « Ciblage monétaire et ciblage d'inflation », *Regards croisés sur l'économie (n° 3)*

Thomas Chiasson Lebel (2006), « régulation et ou internationalisation : difficile conciliation », *Revue interventions économiques* # 33

TINBERGEN J (1962) "Shaping the World Economy: Suggestions for an International Economic Policy" *New York the Twentieth Century Fund*

TOWNSEND, I. (2013) "Does foreign direct investment accelerates economic growth in developed countries?" www.stolaf.edu/people/tjf/townsend_thesis

TATE WATKINS (2013) <https://medium.com/.../selling-haitian-coffee-to-american-hipsters-..>

UNCTAD (2000): "World Investment Report, Cross borders Mergers and Acquisitions and Development", *United Nations, Geneva*

Uker Wiliam H (2015) all about coffee. *Retrieved*

VARGAS, L. (2000a): « US-Mexico trade: sectors and regions », *El Paso Business Frontier, Issue 2, Federal Reserve Bank of Dallas.*

VARGAS, L. (2000b): « Maquilladoras 2000: still growing », *El Paso Business Frontier, Issue 3, Federal Reserve Bank of Dallas.*

VERGOPOULOS KOSTAS (1983), « L'État dans le capitalisme périphérique », *Revue Tiers-Monde, tome 24, n°93*

VERONIQUE DORNER (1997) « Les Caraïbes au tournant du siècle. Crises et transition », *Cahiers d'études Africaines*

VINCENT HECQUET (2005) « l'espace des caraïbes : structures et enjeux économiques au début des années 2000 », *les cahiers Antilles Guyane.*

WACZIARG, ROMAIN (1998) 'Measuring the Dynamic Gains from Trade', *World Bank Working Paper, no.2001, November.*

W ANDREW AXLINE, AND LYNE K MITELKA (1976) « Société multinationale et intégration régionale dans le Groupe Andin et dans la Communauté des Caraïbes », *volume 7 # 2, Institut Québécois de hautes études Internationales*

WHEELER D et Mody (1992), "International Investments Location Decisions, the Case of US Firms", *Journal of International Economics, Vol. 33*

WILLIAM J BAUMOL et al (1982), "Contestable Markets: an Uprising in the Industry

Structure”, *American Economic Review*, Vol 72

WORLD BANK (2010), “Haiti Coffee Supply Chain Risk of Assessment”

WORLD BANK GROUP (2015): « Haiti: towards a new narrative systematic country diagnostic » # 97341

WORLD BANK (1987) World development Report 1987, *Oxford University Press*

WYPLOZ C (2004) “Financial Instability in emerging market countries: causes and remedies”. *Diversity in Developments Reconsidering the Washington Consensus. The Hague: FONDAD*

YVES CHALOULT (1994) « ALENA et intégration des trois Amériques : vision et rôle des agents de changement » *Volume 7# 2, presses de l’université du Québec*

ZIELE, W.J. (1997), « US intrafirm trade in goods », *Survey of Current Business*, février

THESES ET MEMOIRES

ALAIN B. (2007) : Quels fondements éthiques pour quel libéralisme ? *Critique et justification (malgré tout) du libéralisme moderne. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l’Université de Fribourg (Suisse) pp 18-22*

JARRETT, P.J. (1979), Offshore assembly and production and the internationalization of international trade, *thèse de doctorat, Harvard University.*

JOEL CASSEUS (2017) Bossales créoles développement du capitalisme et procesus de racisation en Haïti, *Thèse de Doctorat*

JULIEN PELLE FIGUE (2012) : Théorie de la règlementation des prix de transfert, *thèse de doctorat.*

LOUIS JOSUE (2009) « Néo libéralisme et situation socioéconomique en Haïti », *MEMOIRE DE MASTER*

MICKAËL CLEVENOT (2006) financiarisation, régime d’accumulation, et mode de régulation. Peut-on appliquer le modèle américain à l’économie française ? *Thèse de doctorat*

MUSA FUDEH,(2007) “libéralisation financière, efficacité du système financier et performance macro économique » , *these de doctorat*

PAUL MORAL (1961) Le paysan haïtien : étude sur la vie rurale en Haïti, *thèse de doctorat*

SERRANITO F. (2000) Intégration économique internationale et croissance : fondements théoriques et éléments empiriques, *Thèse, Université d'Orléans*.

SIMONE UBERTINO (2015) Faire face à la crise du café : l'adoption de pratiques agricoles durables chez les producteurs de café au Mexique, *mémoire université Laval*

THÉBAUD SCHILLER (1967), L'évolution de la structure agraire d'Haïti de 1804 à nos jours, *Thèse sciences économiques, Paris*

